FRANCIS NICOLAS

TAMESNA

LES IOULLEMMEDEN DE L'EST

OU

TOUÂREG « KEL DINNÎK »

CERCLE DE T'ÂWA - COLONIE DU NIGER

NOTES DE LINGUISTIQUE ET D'ETHNOGRAPHIE BERBÈRES

DIALECTES DE LA TAMÂJ>Q-TAULƆMMÉT



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCL

AVERTISSEMENT

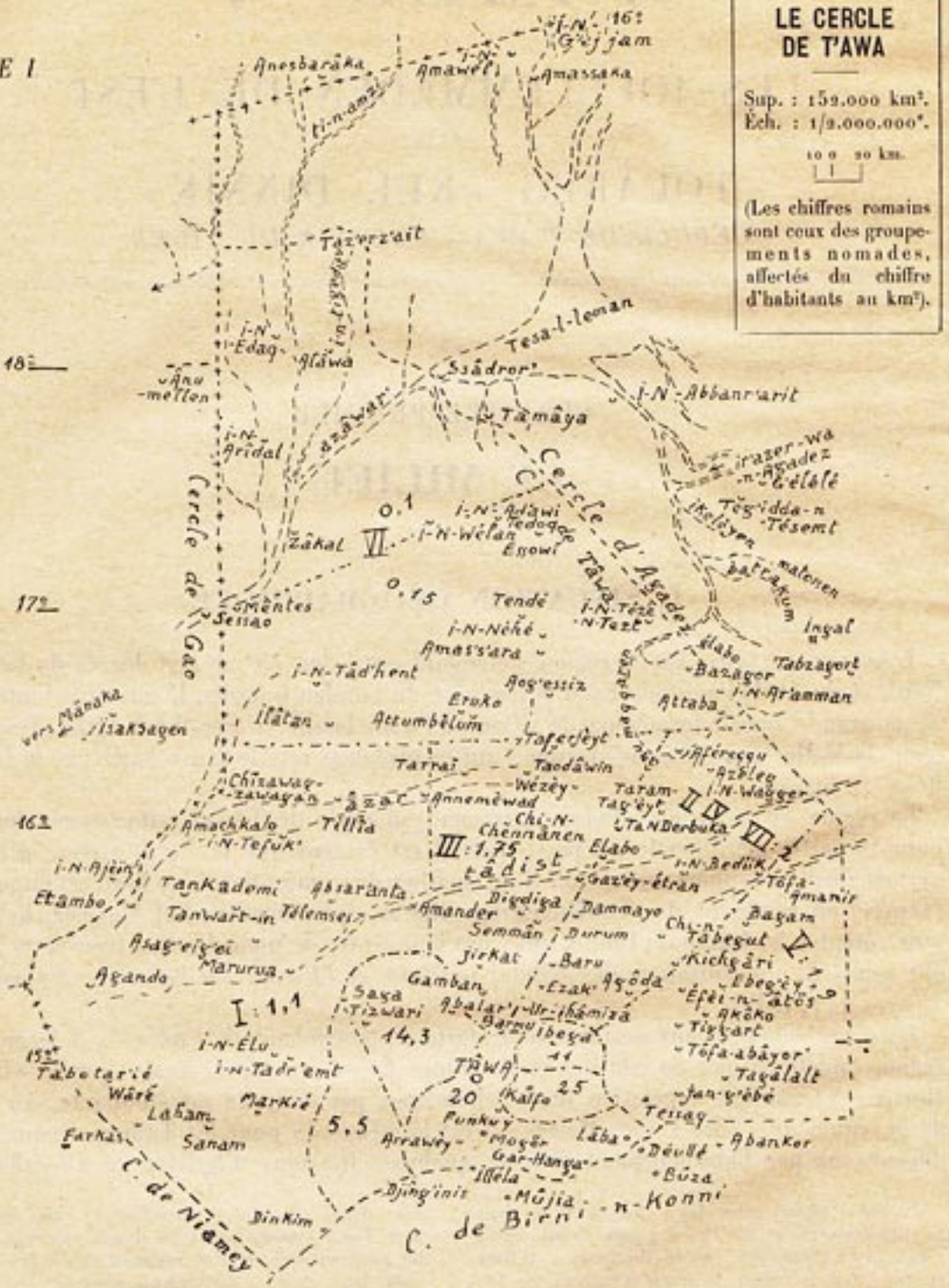
Au cours de quatre années de vie nomade passées chez les Iullemmeden, j'ai pu recueillir un ensemble important de notes relatives à la langue *tămāžəq* (parente de la *tămāhəq* des *Kĕl Ăhaggār* et de la *tămāšəq* des *Ĭfōyas*) et à l'ethnographie de ces Twâreg si peu pénétrés et si méconnus que sont les *Kĕl Dinnĭk;* si nous possédons des études, d'ailleurs anciennes, sur les Twâreg de la Boucle du Niger et ceux du Cercle de Gao (*Iulləmmədən* de l'Ouest et *Ĭfōyas*), sur ceux de la colonie du Niger proprement dits nous n'avons presque rien. Or, les Twâreg des confins méridionaux du Sahara sont le nombre, et ne présentent pas moins d'intérêt que ceux du Nord, des points de vue ethnographique autant qu'économique et politique; si l'on peut évaluer approximativement à 10.000 ou 15.000 les Twâreg des confédérations *Kĕl Ăhaggār* (annexe de *Tamanr'âset-Tămĭyāsət*) et *Kĕl Ăzjər* (Djânet et Fort-Polignac), les Twâreg de la zone sahélienne et soudanaise comptent au bas mot 500.000 âmes; pour une population nomade africaine, ce chiffre est considérable.

En produisant cette étude, j'ai voulu essentiellement livrer au public et aux savants, en même temps qu'au personnel administratif appelé à travailler au contact de populations twâreg, une somme de documents de première main mettant au point la connaissance ethnographique de cette classe de nomades si particuliers. Cette monographie, qui n'est pas aussi complète que j'aurais voulu la faire, a cependant l'humble mérite de constituer un cadre, un type d'étude que tout administrateur pourrait et devrait élaborer dans toute circonscription où il serait appelé à servir. Il n'y a pas une espèce unique de Twâreg, il n'est que des catégories de nomades; la communauté d'origine ou de langue n'a pas empêché une évolution naturelle, selon les branches raciales et selon les régions; le genre de vie, les mœurs, le droit, etc., se sont différenciés; ce qui vaut à *Tămanyāsət*, à *Llẹzi* (Polignac), ou à *Ăgadĕz*, ne vaut pas toujours à *Ṭāwa*, *Mānaka* ou *Madūwa;* diffère aussi la constitution de l'État, la chefferie; doit donc différer l'administration. En offrant cette étude aux méditations des camarades administrateurs des colonies autant qu'aux savants et aux chercheurs s'intéressant au monde berbère, mon but est de servir.

Je dois insister sur la particularité présentée par ce travail de ne rien devoir aux archives locales, informes ou dispersées au gré des mutations de postes et de personnel, comme au vent soulevé par le passage des personnages chargés de missions et qui ont parfois quelque peu pillé des documents précieux; je n'ai emprunté aux archives que des renseignements datant et recoupant les renseignements recueillis directement sur place, au cours de deux séjours successifs dans le Cercle de T'âwa, sans recours au simpliste et dangereux office de l'interprète. Quant aux sources bibliographiques pures, elles font presque totalement défaut sur une contrée restée presque vierge d'exploration sérieuse.

Francis Nicolas.

CARTE I


LE CERCLE DE T'AWA
Sup. : 152.000 km².
Éch. : 1/2.000.000e.
100 0 50 km.
(Les chiffres romains sont ceux des groupements nomades, affectés du chiffre d'habitants au km².)
Cercle de Gao
Cercle d'Agadez
C. de Niamey
C. de Birni-n-Konni
Tawa
Tamâya
Tesa-l-leman
Tazerz'ait
Ssâdror
Azâwar
Aridal
Edag
Zâkal
Tendé
Tessao
Tabazaret
Ingal
Attaba
Tafereyt
Tarrai
Tabegut
Kickgâri
Agando
Marurua
Tahoteriè
Ware
Laham
Sanam
Markié
Farkas
Tizwari
Gamban
Jirkat
Baru
Agôda
Tiguidit
Tefa-abâyor
Tayâlalt
Tessag
Abanker
Dévulé
Büza
Illéla
Mûjia
Bjing'init
Binkim
Arrawey
Gar-Hanga
Funkuy
Kâfo
Tabotarié
Tabelot
Tamander
Tamaya
Tamanrasset
Tamanrasset
Tamanrasset

TABLEAU

DES CARACTÈRES PHONÉTIQUES, SIGNES ET ABRÉVIATIONS EMPLOYÉS

(Les lettres simples non accompagnées de signes diacritiques ou phonétiques, ou non citées ci-dessous, se prononcent comme en français.)

N. B. — Dans les mots non en italique, transcrits en orthographe ordinaire, on trouvera des consonnes *g'*, *d'*, *t'*, *h'*, etc. : l'apostrophe y indique simplement le son dur ou emphatique ; dans *r'*, la vélarisation (= ɣ).

Consonnes.

ḍ	*d*	emphatique.
ǧ	*gg*	guttural du dialecte de la Tăhaggărt.
ɣ	غ	arabe.
ḥ	ح	arabe.
ẖ	خ	arabe.
ň	*n*	palatalisé.
q	ق	arabe.
r	ر	arabe (roulé).
ṛ	*r*	emphatique.
ṣ	ص	arabe.
š	ش	arabe.
ṯ	*th*	sourd anglais.
ẓ	ظ	arabe.
ḳ	*k*	emphatique (rare) ; en général issu de *k*+*t*, *t* supprimé, *k* > *ḳ*.
ǰ		son *j* du français.
ʒ		ʒ emphatique.
'	ع	arabe (spirante laryngale sonore).

Semi-voyelles.

w	(son *w* anglais).
i	(*y*).

Voyelles.

a	son intermédiaire entre *a* et *e*.
ȧ	tendant au *o* (auprès d'une emphatique).
e	*é* du français.
u	ع arabe.
ŭ	son « ou » tendant au « o ».
ö	« eu » français.
ĭ	*i* bref.
ə	voyelle muette, *e* muet.

Signes.

ã, ũ, ĩ, õ,	voyelles nasalisées.
ā, ū, ī, ō,	voyelles longues.
ă, ŭ, ĭ, ŏ,	voyelles brèves.
á, ú, í, ó,	voyelles accentuées de longueur moyenne
ā́, ū́, ī́, ṓ,	voyelle longue et accentuée.
‿	signe unissant deux mots, indique la liaison phonétique (mots à prononcer de la même émission de voix).

Abréviations.

n.	: nom.
sing.	: singulier.
pl.	: pluriel.
coll. pl.	: collectif pluriel.
dim.	: diminutif.
masc.	: masculin.
fém.	: féminin.
f. h.	: forme d'habitude.
f. f.	: forme factitive.
litt.	: littéralement.
cf.	: voir à . . .
p., pp.	: page, ou pages.
p. ext.	: par extension.
syn.	: synonyme.
v.	: verbe.
chap.	: chapitre.
K. H.	: Kel Ahag'g'ăr.
K. A.	: Kel Aér.
K. Az.	: Kel Azg'er.
K. G.	: Kel G'eres.
K. At.	: Kel At'aram.
If.	: Ifôr'as.
K. D.	: Kel Dinnik.
Ar.	: Arabe, Kunta de l'Azâwar'.
H.	: Hausa.
Z.	: Zerma.

TAMESNA

LES IOULLEMMEDEN DE L'EST
OU
TOUÂREG « KEL DINNÎK »
CERCLE DE T'AWA – COLONIE DU NIGER

CHAPITRE PREMIER

LE MILIEU

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'Azâwar' (*Azāwaγ*) est la région s'étendant entre les 15° et 18° degrés de latitude Nord, et du 4° de longitude Est à la frontière du Soudan français. Il constitue l'intérieur de la grande boucle formée par le sillon de l'wâdi fossile Ir'âzer-Wa-N-Agdez, Tesa-Lleman, Ti-M-Mor'sey, Achâwar'-Azâwar', qui se prolonge vers le fleuve Niger par le Dallol-Bôso (cf. fig. 1).

La région est rattachée administrativement au poste de T'âwa; rattachement logique pour la partie méridionale du pays, mais il est évident que le Nord-extrême échappe normalement à la sphère de contrôle d'un chef-lieu aussi méridional; ce Nord est important (Ténéré) au confluent des Confédérations Ifôr'as, Iullemmeden, Kel Ahg'g'âr, Kel Aér, sans compter les Kûnta du Dinnîk qui y ont leur centre de nomadisation (voir carte jointe des zones de nomadisation des tribus, in *Revue de l'Institut des Recherches Sahariennes*, Alger, 1947, t. IV).

L'Azâwar' s'appuie aux derniers contreforts septentrionaux de l'Âder[1]; il forme une région caractéristique de collines et de dunes fixées (que le Français appelle « Dunes Mortes »[2]) par une végétation dont l'abondance par endroits est étonnante. Au nord de la région dite « des Dunes Mortes », c'est le « Ténéré » pour les Twâreg, lesquels n'y nomadisent pas habituellement (à part quelques fractions d'Igdâlen et d'Iderfan de

[1] Âder : région entre les 8° 30' et 9° de long. E., parallèles 16 et 15 lat. N.; pays depuis Illéla, T'âwa jusqu'à Jang'ébé, et de Ibazâwan à G'irwa; au sud, c'est la région du *Dutsi* (« caillou », en *hâusantie* ou langue hausa), pays de Garh'anga, Lâba; plus au sud encore, le Gulbi (« rivière », dans le même parler), pays de Bûza.

[2] « Dunes mortes » : dunes fixées, dans la zone des tornades. Cf. J. D. Falconer (*The geology and geography of Northern Nigeria*, 1911); ce sont « des dunes affaissées et arrondies de l'erg mort du pays hausa septentrional; les dunes ont aujourd'hui un manteau de végétation herbacée et d'arbres épars, mais leur origine est encore aisément reconnaissable à leur composition et à leurs lignes générales, comme d'ailleurs à l'accumulation caractéristique de sable au flanc de collines rocheuses » (*op. cit.*, p. 257). Un exemple typique, en territoire français, est le canton d'Illéla-Ouest (cercle de Konni).

Ténéré d'I-N-G'ejjâm, où en général les pâturages ne font pas toujours complètement défaut, mais on ne rencontre plus guère que des pâturages utilisables par les seuls camelins.)

2. OROGRAPHIE

Les types orographiques rencontrés dans l'Azâwar' sont :

1° Des reliefs peu importants, tels les « monts » Mâya, Ig'ellâl, de R'arelli, de Durûm, Ségat', Chi-N-Taz'mey, Kaô, Jan-G'ébé, Ader-N-Aggâr, etc.; parfois des pitons ferrugineux isolés, délavés par les pluies, figurant le paysage « en archipel » classique; on y

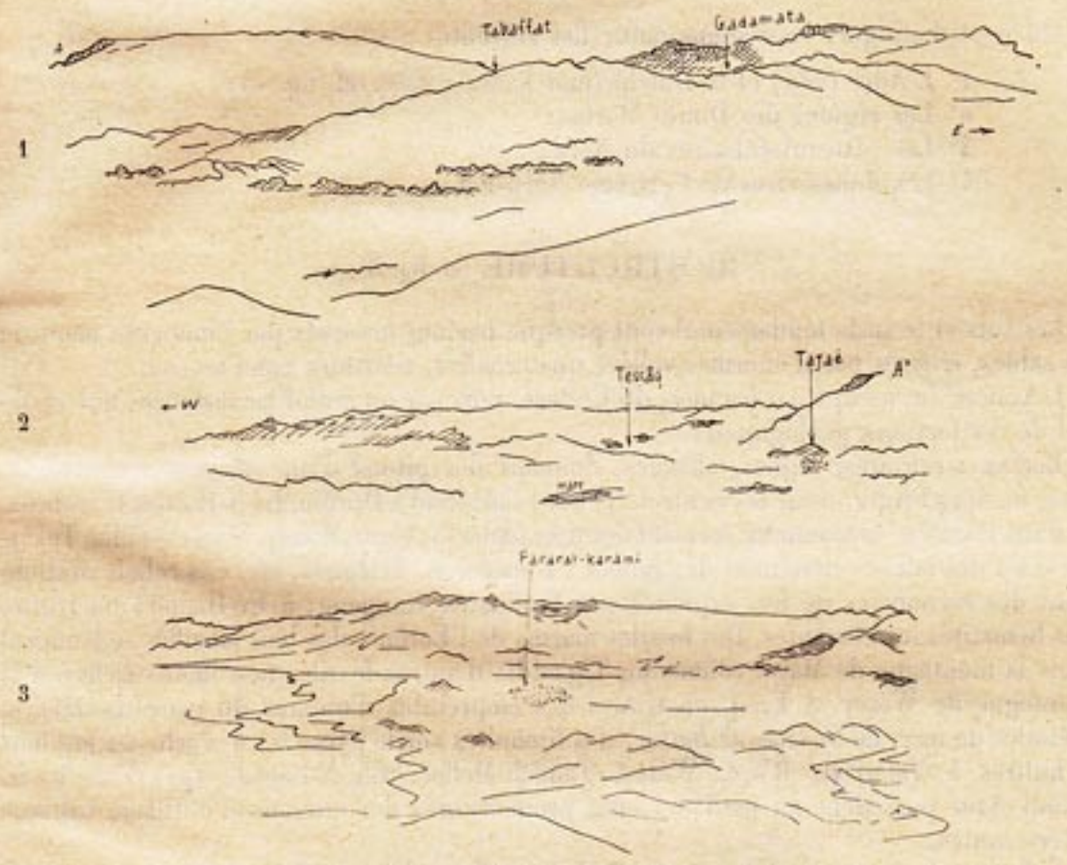


Fig. 2. — Croquis panoramiques.

1 et 2. Deux vues de l'Âder (chaîne entre Tabaffat et Tessâq, vue du mont de Jan-G'ébé).

3. L'Âder et le Dutchi (montagne de Fararat vue de celle de Lûbé).

trouve souvent des hématites et des limonites. L'Âder, le Dutchi entiers, sont de beaux exemples de pénéplaines, au relief « en creux », par opposition avec les pics hardis de l'Aér (cf. fig. 2).

Dunes : on trouve la dune dans la région des « Dunes Mortes » proprement dite, et en général dans l'Azâwar' entier; les dunes vives sont cependant l'exception. L'Âder n'est

pas dépourvu de petites dunes vives (région des mares d'Adûna et de Kayta); ce sont des accidents géographiques au cœur de ce massif mis à nu, resté en dehors de l'invasion des sables quaternaires;

2° Relief imbriqué, avec plateaux décalés inclinés vers le S.-W., sciés brusquement dans le N.-E.; les falaises de ces abrupts sont souvent à demi enterrées (Mâya, Tedôq, Chi-N-Legâd', Anioggen, Takârkart, I-N-Areggân, Âder-N-Aggâr). Entre ces plateaux, de larges vallées s'étalant vers le S.-W. : pour le Crétacé inférieur, on a un réseau hydrographique peu net, recouvert dans le sud par des sables; pour le supérieur, vallées larges et profondes d'une vingtaine de mètres en moyenne.

Les vallées, orientées grossièrement E.-W., sont subséquentes; type : Agôras-Mellen (Âzar de Tillìa), Takârkart, etc.

On peut distinguer les régions naturelles suivantes :

1° L'Âder (*ūdər*) et le Dutchi (mot hausa : *dūči*) (cf. fig. 2);
2° Les régions des Dunes Mortes;
3° Les plateaux calcaires du Nord;
4° Les dunes vives de l'extrême Nord-Est.

3. STRUCTURE (cf. fig. 3)

Les sols et le socle fondamental sont presque partout masqués par l'immense manteau de sables, creusés par d'énormes vallées quaternaires, remaniés par l'érosion.

L'Azâwar' fut occupé par les mers du Crétacé, puis par un grand lac tertiaire; que reste-t-il de ces fortunes géologiques?

Éocène : calcaires, argiles, alternés, donnant des pitons d'une altitude moyenne de 400 m. dans l'Âder, dont les contreforts nord s'arrêtent à Durûm, Iri-N-Hattîn, R'ârebrök, et dans l'Azâwar' sablonneux, forment des îlots (Âder-N-Aggâr, Wézey, Magâro-Tillìa, Takârkart) ou des falaises dominant des vallées : G'irmâwen, Télêmsès, etc. Ces reliefs contiennent des carbonates de fer, exploités par l'industrie indigène; à Ur-Ihamîza on trouve des hématites intéressantes. Des fossiles marins de l'Éocène, des bois silicifiés se trouvent dans la montagne de Mâya, comme au Tig'eddi; d'autres fossiles non moins riches, à la montagne de Wézey. À Ézaq, on trouve des empreintes d'oursins du genre *Lenthia*, et d'étoiles de mer, de *Sudanensis Bather;* des limonites sur le gypse, et des schistes argileux à huîtres à Taferjeyt, R'âro, Wézey, Tamâïa-Mellet; Chi-N-Legâd', Taz'erz'aît-Ser'ir, l'wâdi Âzuz possèdent au pied de leurs promontoires des stations d'outillage lithique intéressantes.

Crétacé : les mers du Crétacé ont laissé des grès argileux tendres, des dépôts lacustres remaniés par l'érosion éolienne. Au Crétacé inférieur appartiennent les grès appelés grès «du Tegâma» (Damergu) par Chudeau [1], grès se présentant en bancs nets. Au Crétacé supérieur appartiennent les couches d'argile rouge salée (*tōfərkast*), les bancs d'argiles ou marnes calcaires. Beaucoup de coquillages se rencontrent dans les fossiles de cette époque, représentée en Âder par les marnes, argiles roses en bancs (*bāringo*, en hausa) [ces argiles sont utilisées comme terres comestibles par certaines femmes *Asəmāwa*; par exemple à Zangaratta, dans l'Âder central].

[1] *Le Sahara soudanais*, Paris, 1909.

CARTE II

STRUCTURE, OROGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

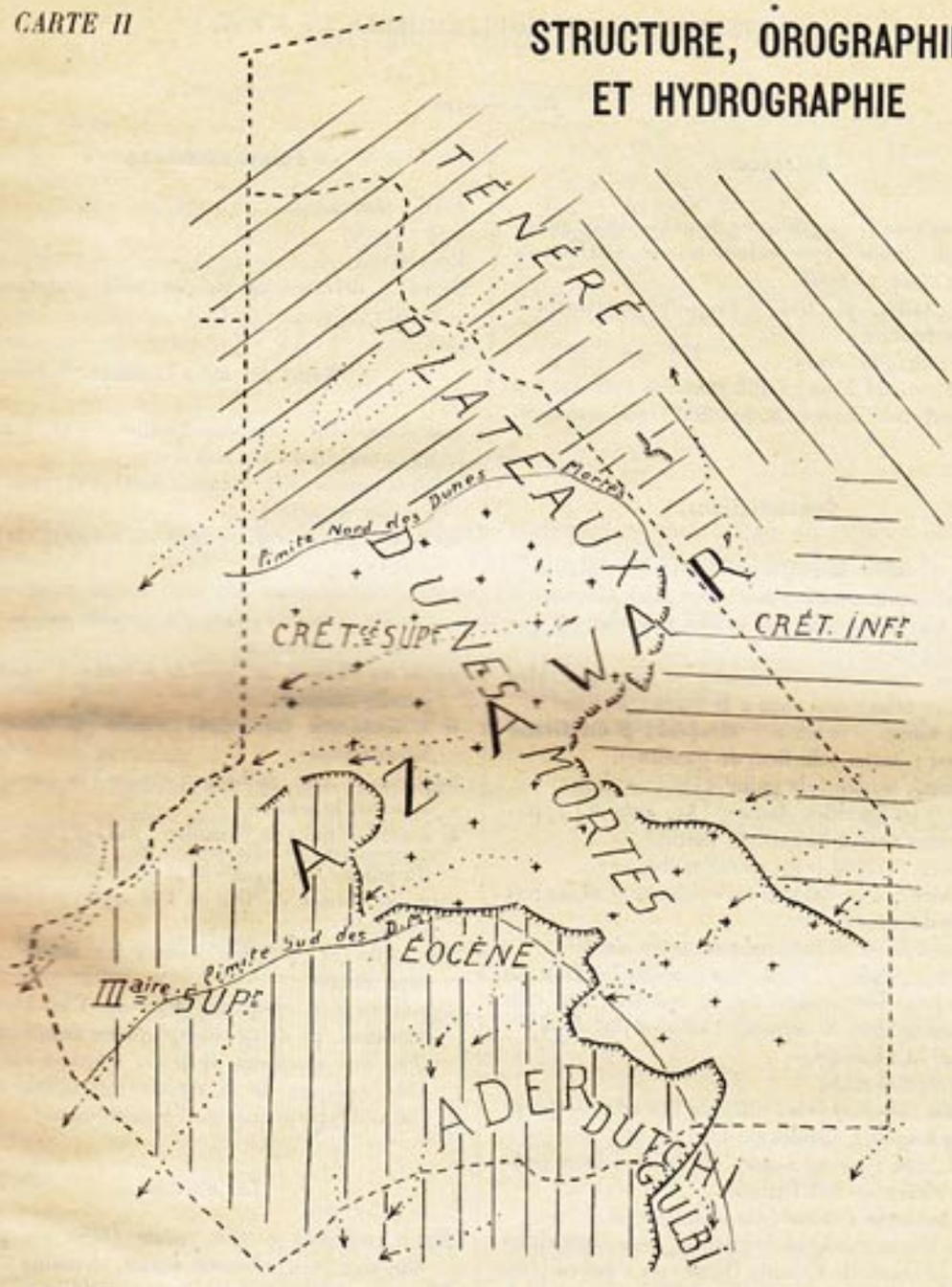


FIG. 3.

CRÉT. INF.	Crétacé inférieur.
CRÉT. SUP.	Crétacé supérieur.
EOC.	Éocène.
III^{aire} SUP.	Tertiaire supérieur.
═══	Région des grès poreux.
\\\\	Argile et graviers, reg; végétation rare; marécageux en hivernage.
+ + +	Azâwar' proprement dit : dunes fixées; surrections rocheuses accidentelles; pays des mares d'hivernage.
///	Zone de transition entre dunes mortes et plateaux, et ergs sahariens.
|||	Pénéplaine latéritique; plateaux et chaînes usées, lacis de vallées; ensablement partiel; fonds argileux avec zones d'inondation en hivernage; le manteau de sables réapparaît et domine au S.-W.
.....	Sens des tracés de vallées principales.

VOCABULAIRE.

Astronomie.

Ciel : *agənna* [1] (signifie également pluie, part, partie, moitié); *ɛɣər* (calotte céleste, «cuvette»).
Soleil : *tăfuq* > *tăfuḳ*.
Lune : *tallilt*, pl. *təlil* [2] (signifie également : mois lunaire).
Étoile : *atri*, pl. *ətran*.
Éclipse : *a.* de lune : *tallilt təmmɔ́ya* («la lune a été enlevée, ravie»). *b.* de soleil : *təfuḳ təmmɔ́ya*.

Constellations.

Vénus : *tatrit ta-n-tăfat* («l'étoile du matin»); *tatrit ta-n-timəsra* («l'étoile des filles nubiles» — K. A.); *tɛžəg-ălli* («la traite des chèvres» — K. D.) [3].
Antarès : *amrot* (n. d'homme.) + *šibarădin* («les jeunes filles» qui vont à la mare : *tĕyăzərt*).
Grand chien : *ɛv* et *η* : *ăfrakrak*; *β* du Grand chien ; *ănžim* («le faon de gazelle»).
Scorpion ; *tăždaït* («le palmier»).
ɛnĕrən («les gazelles dama») [Ar. *kabriat*] apparaissent vers 4 heures du matin.
Le lièvre : *izăkaḍ* («les gazelles dorcas»).
Le navire : δ = *tənăflit* («l'opulence») et *təɛɛrtŭ* («le dénûment»).
Rigel ; *ăḍar-n-ɛlăku* («pied de boue sèche»).
Polaire : *lăkəian ; tătrit ta-n-tămɔsna* («étoile du nord»); les étoiles de la constellation sont «l'assemblée, le conseil» : *ĕl-žəmâɣət* (αμυξ).
Aldébaran : *kɔkɔlŏḍ*.
Canopus : *ĕl-œădət*.
Pléiades : *žĕt-ĕhaḍ* («les filles de la nuit» — parce que toujours visibles de nuit).
Voie Lactée : *tarrăit-n-Âĕr* («la route d'Aïr» pour les r'ezzu — Kel Dinnik).
Grande Ourse : *tăləmt* («la chamelle»).
Petite Ourse : *alɔgŏd* [*ɔn tăləmt*] («le chamelon» de la chamelle Grande Ourse) ou : *ăœara* [*rŭrɛs ɔn tăləmt*] («chamelon d'un an» [le petit de la chamelle Grande Ourse]).
Orion : *ămănar* («le guide»); apparaît en juillet; avec son chien (*idi-n-ămănar*) qui est Sirius.

Points cardidaux.

Nord : *tămɔsna*.
Sud : *ăgala*.
Est : *dinnik*.
Ouest : *ăṭăram ; agădal ɔn tăfuḳ* («déclin du soleil»).

Noms des mois lunaires.

tamɔssădaq (litt. «aumône légale» — ar. صدق) : mois musulman de *moh'arrem*.
tallilt ta sɔṭṭăfɔt (litt. «le mois sombre») : mois musulman de *săfar*)
tallilt tă-rəɣɔt (ar. *rəbi' ĕl-œwəl*, ou *Mŭlud*) : «la lune jaune».
ănžim œa ɛzzărən (ar. *rəbi' ĕl-ĭăni*) : «faon de gazelle-premier» (faon de gazelle est le nom d'une constellation).
ănžim œa ilkămən (ar. *jɔmă'da ĕl-ĭăniə*) : «faon de gazelle-suivant».
ši n šinɔsləmin (ar. *režəb*) : «celle [la lune] des Musulmanes».
tɔgg-ĕlžŭm (ar. *ša'băn*) : «celle (la lune) qui aperçoit le jeûne».
ši n ĕlžŭm (mois de Ramăḍan رمضان) : litt. «celle du jeûne» (ar. الصوم = le jeûne).
tèssɛ (ar. *šăwal* — fête de l'*id sɔɣir*) : «l'abreuvement».
gĕr-măḍən (ar. *ḍulqa'da*) «entre les fêtes» (d'*id sɔɣir* et *kbir*).
tăfaskiœin (ar. *ḍulḥižža*, fête de l'*id kbir*, du sacrifice), pl. de *tăfăskɛ* «pâques» musulmanes, fête des sacrifices. Il y a : *tăfăskɛ-n-săn* (*'id kbir*, «pâques de la viande») et *tăfăskɛ-n-tèssɛ* (*'id sɔɣir*) : «pâques de l'abreuvement».

La journée.

Matin, matinée : *tŭfat*, *tifăut* (*tŭfat* est plutôt employé pour «demain matin, demain»).
Midi : *ammăs-n-ăzəl ; takĕllaut* : méridienne.
15 heures : *tăkkŏst*.
Soir : *tădəggat*.
Nuit : *ĕhaḍ*.

---

[1] Il serait utile de donner le pluriel des noms cités, mais ce serait trop alourdir le texte ; un lexique est d'ailleurs à paraître.
[2] Dans *təlil* il y a chute du *l* de *tallilt* et du *t* terminal.
[3] Rappelons une fois pour toutes que le vocabulaire donné appartient au parler des Kel Dinnik et que les variantes des autres parlers seront précédées des abréviations figurant au tableau (K. A., K. H., Ar., etc.).

L'atmosphère.

Nuage : *ăgnău*, pl. *ignāwən*.
Nimbus : *ignāwən ṣəkwélnin* (litt. «nuages de couleur noire»).
Ciel pommelé : *šiméllāwin* [1], *ibasébəsāǰən*.
Rosée : *ḛ'ẹhẹ*.
Brouillard bas s'accrochant aux reliefs : *tāḥadast n aggūr* («vesse de chacal»).
Trombe, tourbillon : *tẹzakkēī*, *amə̆ūkal n élžéǰnən* «caravane de žnūn» (H. *gūgua*); tourbillon cyclonal : *idem*.
Pluie légère : *šămšam*.
Gouttes : *šiṯṯab* (sing. *taṯṯəbt*, *tuṯṯibt*); *itaṯṯəb* : il bruine; il pleut : *agənna iwat;* il pleut à verse, l'orage a crevé : *ākwānak iṣṣēī;* l'orage fait rage : *ākwānak iwat*.
Grosses gouttes drues : *éṯṯəb-əṯṯəb*.
Éclair : *éssām*.
Tonnerre, foudre : *éggāg*, *tẹqqāq*.
La foudre va éclater sur le sol : *ad-d'* [2] *təfətəqqət* (*tẹqqāq*) *dėy āmāḍal*.

4. CLIMAT (cf. fig. 4)

L'Azâwar' est dans le domaine des pluies tropicales et est soumis au régime des tornades. Celles-ci débutent à mi-juin, avec maximum en août et fin en septembre.

Températures : la canicule (*ăwẹlan*) dure de mars à mi-juin, avec maximum en mai. La saison fraîche débute vers la mi-novembre, assez brusquement, et dure jusqu'au 20 janvier environ; les plus basses températures (parfois + 5°) s'enregistrent fin décembre ou début janvier. En février commencent les vents intermittents.

La température moyenne des journées est uniformément chaude, avec nuits assez fraîches en général.

La neige (*tāgnăut*) est absente de ces latitudes; l'Ahag'g'ār seul a le privilège d'en voir parfois; le verglas (*ăγris*) se forme à l'aube de certaines journées d'hiver. La rosée par contre (*ẹlẹhẹ*) est fréquente en hivernage.

Moyennes mensuelles de pluies dans quelques postes de la colonie du Niger.

STATIONS.	NOMBRE D'ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	TOTAL.
T'âwa.....	11	1,0	0,0	0,0	4,4	12,9	47,4	113,6	135,1	37,3	7,3	0,0	0,0	359,0
Agadez.....	12	0,1	0,0	0,0	0,5	2,1	5,3	37,3	85,1	10,2	0,1	0,0	0,0	140,7
Belma.....	10	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	7,8	4,6	2,3	0,1	1,0	20,2
Zender.....	11	0,0	0,0	0,1	0,6	16,0	60,9	168,8	202,5	58,5	10,9	0,8	0,0	519,1
Marâdi.....	12	0,0	0,0	0,0	0,0	28,3	54,6	203,1	154,6	177,8	24,5	0,0	0,0	642,9

Durée de la saison pluvieuse (en mois) :

T'âwa : 2 1/2; Agadez : 1; Belma : 0; Zender : 3; Marâdi : 3 1/2.

[1] Pl. de *tamə̆llilt*, litt. «blancheur».
Du verbe *efsi*, fondre, se diluer, litt. «filaments dilués».

[2] *d'* = particule d'approche vers celui qui parle.

Relevé pluviométrique (année 1940).

POSTES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
T'âwa.....	0-0	0-0	0-0	8, 0-1	0, 0-0	15, 0-4	149, 0-10	82, 7-8	58, 0-11	79, 0-2	0-0	0-0
Agadez.....	–	–	–	–	14, 0-3	4, 0-1	118, 0-8	48, 0-6	39, 0-6	–	–	–
Tânut [1]....	–	–	–	–	1, 4-4	19, 0-7	–	–	–	–	–	–
Zender.....	–	–	–	–	31, 9-2	57, 4-7	191, 2-8	113, 3-14	180, 8-13	1, 2-1	–	–

	1940		1931-1932		ÉCARTS.	
	CHUTE en millimètres.	NOMBRE de jours.	CHUTE en millimètres.	NOMBRE de jours.		
T'âwa.....	391,7	36	359,0	34	+ 32,7	+ 2
Agadez.....	223,0	24	140,7	21	+ 83,3	+ 3
Tânut [1].....	205,8	43	–	–	–	–
Zender.....	575,8	47	591,1	34	– 15,3	+ 11

[1] Renseignements incomplets pour la météo du Poste de Tânut.

Relevé de quelques points astronomiques.

	LATITUDE NORD.	LONGITUDE OUEST (de Greenwich).	
I-N-G'ejjâm.....	19-33-10	5-44-20	Cortier.
I-N-Abannr'ârit.....	17-53-47	5-59-15	—
Teg'idda N Tésemt.....	17-25-38	6-34-23	—
Fagôchia.....	17-16-01	6-57-17	—
Teg'idda-N-Adr'ar'.....	17-04-13	7-22-21	—
Ingal.....	16-47-08	6-54-15	—
Tabzâgort.....	16-36-57	7-08-17	—
Agadez.....	16-59-19	7-57-15	—
Marândet.....	16-22-30	7-24-14	—
Tânut.....	15-58-20	8-47-50	Rodd.

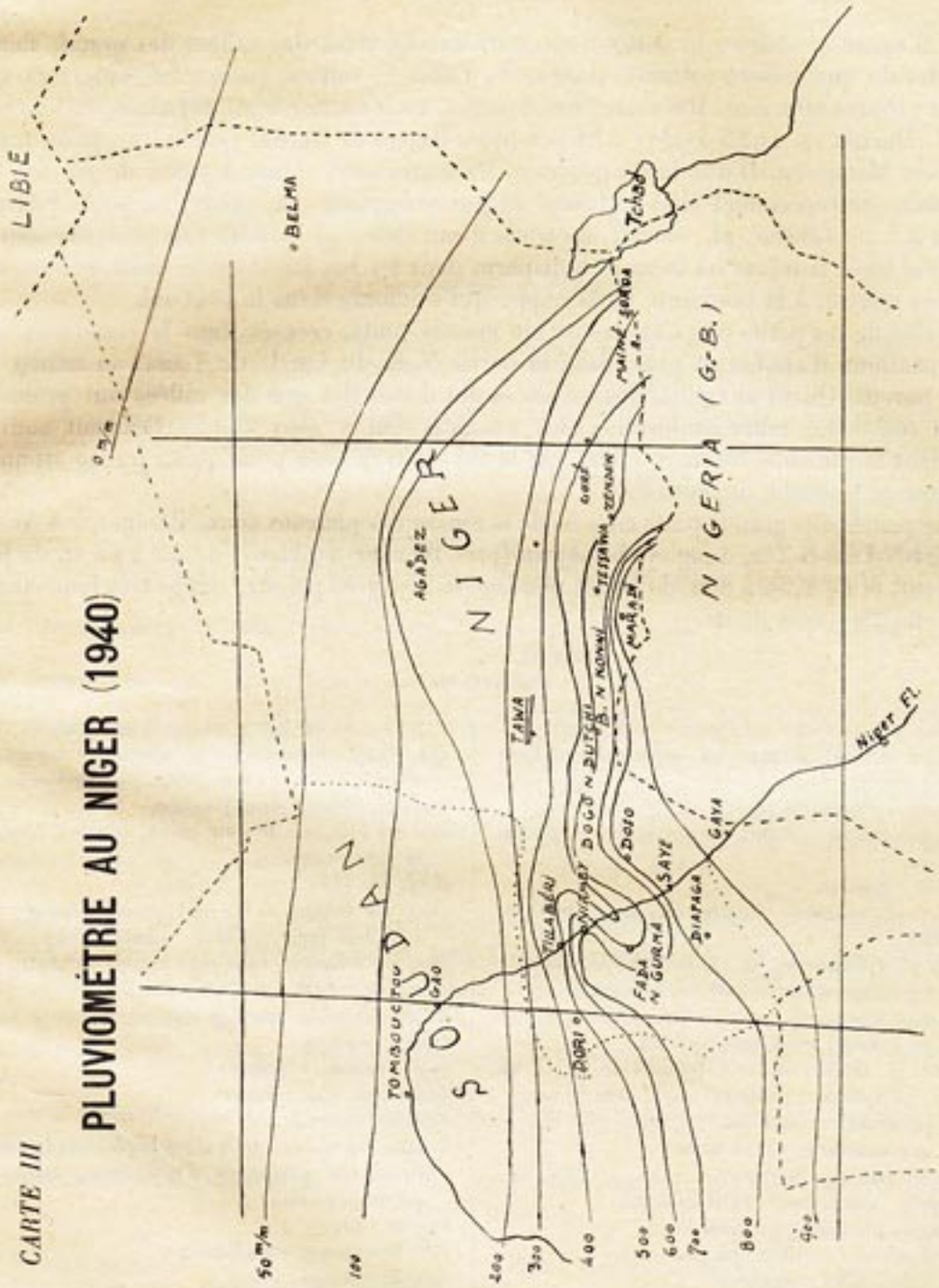

CARTE III
PLUVIOMÉTRIE AU NIGER (1940)
LIBIE
BILMA
Tchad
NIGERIA (G.-B.)
AGADEZ
NIGER
ZINDER
MAINE SOROA
TANA
DOGO N DUTSEL
B. N KOKAL
MARADI
TESSAOUA
DOSO
SAYE
GAYA
Niger Fl.
DIAPAGA
FADA N GOURMA
DOSSO
TOMBOUCTOU
GAO
TILLABERI
DJORE
50 m/m
100
200
300
400
500
600
700
800
900

FIG. 4.

5. HYDROGRAPHIE

Il n'existe ni sources ni cours d'eau permanents, mais des vallées des grands fleuves fossiles du quaternaire : *Azar* [1], *Azāwaɣ* [2], *Tādist* [3]; vallées quelquefois enterrées sous leurs propres alluvions. Des mares nombreuses, mais aucune n'est permanente, sauf accident (Durum en 1936-1937) : Éfèy-N-Âtōs, Bagam et Durûm (parfois jusqu'en mars), l'Irʿazer Maqqaren. D'une façon générale, les mares sont sèches à partir de janvier. Les Nomades entreprennent alors le forage de puisards (*ānu*, pl. *ɛnuān*) ou petits puisards de 2 à 4 m. (*ābākor*, pl. *ibākar*), de trous d'eau (*ērəs*, pl. *érsān*). Ces puisards sont en général forés là-même où la mare a disparu, dans les bas-fonds et le creux de certaines vallées mortes, à la poursuite de la nappe qui s'enfonce dans le sous-sol.

À côté de ces petits puits on trouve de grands puits, creusés dans le roc depuis une cinquantaine d'années et plus, dans la partie N.-E. du Cercle de T'âwa, au milieu des grès poreux. Quant aux puits des vallées et des dunes (les grandes vallées ont probablement toutes un cours souterrain), les puisards qui y sont établis tarissent souvent pendant la canicule, de mars à mai, car le sol est trop mou pour qu'on puisse atteindre la deuxième couche imperméable.

Les principaux grands puits anciens de la région des plateaux sont : Bazâgor, İ-N-Ar'amman, İ-N-Tézé-N-Téz, Adag'ey, İ-N-Ajeyn (près İbankar-N-Éklan); de 45 à 90 m. de profondeur, et de 1,50 à 8 m. de large; pendage faible; grès poreux; nappe très importante; eau «fossile» sans doute.

VOCABULAIRE.

āmāḍal, pl. *imaḍlān* : sol, terre; pays, région.
ākāl, pl. *ikāllən* : idem; plus spécialement : lieu-dit, région (de . . .).
āɣarɣar : plaine très plate.
iəllū, pl. *iəllān* : dalle; roches foncées, minéralisées.
ṭeləḍant : gravier.
iɣāzər, pl. *iɣəzrān* : mare (K. A. : torrent, vallée).
āɣlal, pl. *iɣlālən* : vallée (K.D. et K. At. seuls).
tāffut : passage resserré entre deux rochers.
āgəlmaun, *tāgəlmaunt* : mare dans le roc.
ānu: pl. *ɛnuān* : puits peu profond.
ābākor, pl. *ibākar*, *ibəkar* : puisard de 2 à 3 m.
ɣārus, pl. *iɣəras*, : puits profond, dans le roc.
ērəs, pl. *érsān* : trou d'eau.
āgi : eau courante, cours d'eau.
šeṭ (*n-āman*), *tiṭ* : source.
taḍebḍebt : suintement, petit courant.
tāsəssāgit, pl. *tisəssīgaɣ* : filet d'eau.
tilɛ, pl. *tilāwin* : ombre (pl. peu us.).
tihaï, *šihēï*, *ṭillās* : ténèbres.
éffu, *éffɛ*, : poindre (jour), faire jour (verbe impers. : *as kāɣ affɛ* : quand il fera jour sur toi).
āfa : clarté, lueur; *āfa*, pl. *ifattən* : lumière, lumignon, lampe (syn. *fātila*, pl. *fātilātən*).
āzəl, pl. *iżżən* : jour, journée.
āzəl wa ɣokāɣən : le jour passé, *āzəl wā ɛzrāɣən* : le jour prochain.
ɛhāḍ, pl. *āhan* : nuit, nuitée.
ɛhaḍ wa ɣokāɣən : la nuit passée (*ɛnḍôḍ* : hier soir, mis pour *ɛnḍ-ɛhaḍ* : l'autre nuit).
ɛhaḍ wa d-imālən, *ɛhaḍ-wā* : la nuit suivante, prochaine; cette nuit (qui vient).
tallīt, pl. *təlī* : lune, p. ext. mois.
təfūɣ : le soleil.
imīr : saison («époque»).
awɛṭāi, pl. *ɛlan* : année.
awɛɛlan : canicule.
kasātən ou *ākāsa*, dont il est le pluriel plus usité : début des pâturages d'hivernage, saison des pâturages mûrs.
təgrɛst : hiver.
iɛl : hivernage, «feuillaison».
éssaɣat : temps, époque.
tāɣərit-n-ɛkīli : le chant du coq.

[1] Litt. «veine, nerf». — [2] Litt. «région nette, sans relief marquant». — [3] Litt. «ventre».

aɣẓṛa : appel à la prière l'aube; heure de cette prière (vers 5 heures).
āgamūḍ ən təfūq : sortie (lever) du soleil.
adēgəlīt, tadgəlīt, agdəlīt : la «Ddeha».
takēllāut : la «Gaila».
aɣārimal, azzimal : espace entre midi et le Dohôr.
tarūt, tṛūt : idem.
imɔɣri : appel à la prière (Dohôr).
tēzzār, tjzzār : Dohôr.
tādaggāt (rac. *ədū*, voyager le soir) : entre Dohôr et 'Aser.
tākkōst, takkōst : 'Aser (vers 16 heures).
almōṣ («avalement» du soleil) : crépuscule (ar. *mɔɣrəb*).
təzag-ūlli : «traite des chèvres» : peu avant le crépuscule.

6. FAUNE (classée), cf. fig. 5.

I. ANIMAUX DOMESTIQUES.

Chameau : *āləm*, pl. *imənas* (pl. de *amnas* peu us.); *ilaman, ḷlaman* (peu us.); K. A. : *amaǧūr*. K. A. : *amaǧūr*.
Cheval : *ais*, pl. *iggəsan*; fém. *tibaɣāut, tabaɣut*; pl. *tibaɣāɛin* (*ši*——). Poulain : *ākūlil, āhūg*; fém. *tāhūlilt, tāhṛaq*.
Bœuf [1] : *éssaō, éssṛo; ṛēg*; bœuf dressé (*unān*) : *āzgar*, pl. *izagran* (H. *takarkaré*).
Taureau de deux ans : *ikəri*, pl. *ikarān*; fém. (génisse de deux ans) : *tikərit*, pl. *šikarātin* (*ti*——).
Vache : *tāst*, pl. *šītan* (H. *sānia*); génisse : *tāɣit* (pl. inus.).
Veau de lait : *ādəl*, pl. *idālan*. Veau en gén. : *ābərkāu*. Veau d'un an : *alūki*, pl. *ilukīn* (H. *marṛki*, ou mieux : *dā-marṛki*, pour éviter la confusion avec le mot *maṛki* = *abṛki-n-tāfia*, compagnon de route).
Âne : *āžaḍ*, pl. *ēzḍan*; fém. *tāžaṭ*, pl. *tēzḍin*.
Mouton [2] : *ēkrar* (H. *ara-āra*, bélier d'engrais); *abagu* (K. At. : *bərœaja*). *ākar, ābagṛag* : bélier. Agneau : *ijīmer*, fém. *tēžīmərt*.
Brebis : *tīlṛ* (pl. irrég. *tikāttin*); coll. fém. pl. : *āēfēd. tēɣsé*, pl. *taɣsīɛin* : brebis ou chèvre. Jeune bélier, gros agneau : *āžaɣal*. Bélier nouveau né : *ākarœa*.
Chèvre : *tāɣaṭ*, pl. irrég. *ūli*; bouc : *āṣōlɣ* (H. *bunsuru*).
Chevreau : *āinas*, pl. *ĭwīnas; ṭɣēīd*, pl. *ɣēīdən; fém. tɣaīdət, abūlag*. Chevreaux de lait : *ūlli šinəšūsa*.
Porc domestique des Européens : *ɛladēi*, pl. *ɛladējən* (H. *gadɔ, gamzɔ*).
Chien : *īdi*, pl. *īdan*.
Chat (non présent dans les tentes nomades) : *mōss, muīš*; pl. *muīšātən*.
Poule (non élevée chez les Nomades) : *tēkīžit*, pl. *tīkažātin* (*tə*——); poulet, coq : *ɛkīži*, pl. *ɛkažan* (H. *kaza*); poussin : *akərt*, pl. *ikərtən*.
Pigeon : *aḍəbir*, pl. *iḍəbīrən*; fém. et n. d'un. : *taḍəbirt*, pl. *tiḍəbrīn*.

Chameau. — La chair n'est pas à dédaigner, mais seuls les Arabes et certains Twâreg du Nord en mangent; les Iullemmeden, non. Le cuir sert dans le Nord à consolider les selles, bâts, chaussures, et divers ustensiles. Chez les Kel Dinnik, rien de cela; le chameau n'est ni mangé ni ses restes utilisés; le lait de chamelle est apprécié par-dessus tout, aliment de choix et panacée universelle au dire de certains. Il donne un beurre très blanc.

Le poil est utilisé par les Ihaggaren, surtout à la confection de cordes (*iməllūmən*, sing. *aməllum*, en tous parlers).

L'excrément sert d'engrais et fournit un combustible inodore, au contraire de celui de l'âne.

[1] Bovins à bosse.
[2] *Ovis longipes;* très adapté au pays, au climat; à poils jareux et non laine; haut sur pattes, il est taillé pour les longues étapes; on l'amène du Ténéré jusqu'au Twat-Tidikelt sur pied, à travers le Ténéré du Sahara central, sans grosses pertes, à la saison favorable (hiver).
Les ovins des Peuls du Niger ont une robe moitié blanche, moitié marron ou noire.

CARTE IV

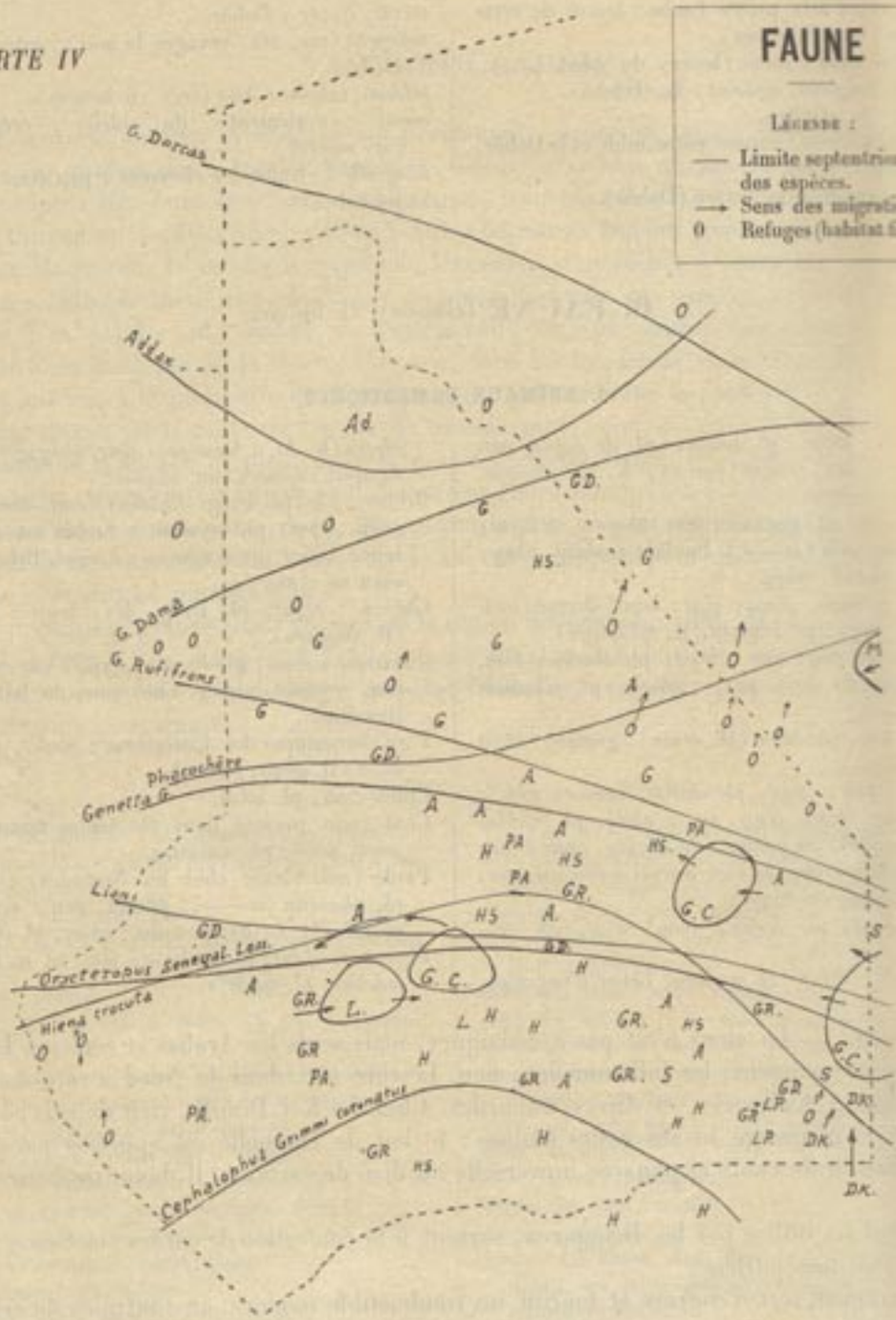


Fig. 5.

Ad.	*Addax nasomaculatus.*	GD.	Gazelle dama.	LP.	*Lycaon pictus.*
Au.	Autruche.	GR.	Gazelle rufifrons.	M.	Mouflon.
DK.	*Damaliscus Korrigum.*	H.	*Hiena crocuta.*	O.	Orys.
G.	Gazelle dorcas.	HS.	*Hiena striata.*	PA.	Phacochère.
GC.	Girafe.	L.	Lion.	S.	Singe.

Chameau de bât : *āmnas*, pl. *imənas* ; *ālam ən kaẓā*.
Chameau hongre : *ālam inḍan* ; *ālam ẓzāmən*.
Chameau de selle : *ālam ən tarik* ; *aɣlam*, fém. *taɣlamt* ; *tālamt*.
Chameau fort, de 8 ans environ : *ārəggān*.
Chamelle laitière : *tālamt tshôzat*.
Chamelle stérile ou non suitée (sans lait) : *tasɣart* ; pl. *isɣar*.
Chameau mâle : *amāli*, pl. *ɣmalwān*.
Chamelon né depuis peu : *āwāra*, pl. *iwāran*. Fém. *tāmārait*.
Chameau de moins d'un an : *asāka*, pl. *isākan*. Fém. *tsākait*.
Chameau d'un an : *ālagôd*, pl. *ilagad*. Fém. *talagot*.
Chameau de deux ans : *ālaggas*. Fém. *tālaggast*.
Chameau de trois ans : *āqqan-afūḍ*. Fém. *taqqən-afūṭ*.
Chameau de quatre ans : *ɔɣaîr*. Fém. *tɔɣaîrt*.
Chameau de cinq ans : *ag-ēssīn* Fém. *ālat-ēssīn*.
Chameau de six ans : *ag-ɔkkôẓ*. Fém. *ālat-ɔkkôẓ*.
Chameau de sept ans : *amaɔəḍīs*. Fém. *tamaɔəḍīst*.
Chameau de huit ans : *ɯa-n-tazalāt*. Fém. *ta:əlāt*.

Il y a des dictons sur les possibilités de travail du chameau son entretien, sa vie.

II. ANIMAUX SAUVAGES. (Cf. pl. I.)

VERTÉBRÉS.

I. Poissons [1].

kīfi, pl. *kifātən*, «poisson» (nom générique) ; *āsālmun* : «silure» (*Clarias lazera*) ; *i-sēṭṭāfən* («le sombre»).

II. Batraciens [1].

Crapaud : *agəru*, *aguru* (H. *kôldọ*, *kəvôdọ*) ; grenouille : *tagərrut* ; rainette : *taqəḍəbḍəb* (H. *burbudūẓi*, *burbədūki*.

III. Reptiles [1].

1° Sauriens : lézard arboricole : *ākūọkūọ*, pl. *ikūọkūwān* ; iguane : *aɣāta* ; jecko : *amazrəgga* ; margouillat, gros lézard : *abagəngən* (H. *kadāgarēi*) ; petit lézard : *āmagaḍar* (H. *kēski*) ; Acanthodactylus vulgaris : *tāmakalkalt* ; gros lézard à piquants : *amātaɣtaɣ* ; caméléon : *tāwit* (H. *aūwawa*, *hawania*) ; crocodile : *êytəssītan* («tranche le jarret des vaches») [H. *kada*] ; Scinque jaune : *amaïellēɣ* ; uromastix : *agə:zarām*.

2° Serpents : *aïsul*, nom générique ; nom d'unité : *taïsult*, *taïsalt*, pl. *taïsūlin* (également petit serpent, vipère) ; le gros serpent est dit en gén. *aïsul*, Coluber Cerastes : *taïsalt ta-ryat* («vipère jaunâtre») ; naja : *ọḍọ* ; python : *tānēɣwēt*.

3° Chéloniens : tortue terrestre : *āfarɣas*, *êfarɣas* (la tortue de l'Azâwar' est énorme, jusqu'à 0 m. 50 de long : I-N-Ar'ammam, Elabo de l'Ir'âzer-maqqâren).

IV. Oiseaux [2].

Struthioniformes.

Coureurs :

Autruche (*Struthio camelus* camelus Linné) : *awl*, pl. *iwāl* (ar. *nâham*) ; le mâle se dit *adrɣərɣu*, pl. : *idrɣərɣūten*, la femelle : *tazāuzāut*, pl. *tazāūzāwin*, le jeune : *akərt*, pl. *ikərtən* («poussin»).

Très nomades, les autruches ne restent en place que lors de la ponte ; si l'autruche voit son nid violé au cours d'une absence, elle l'abandonne définitivement. Dans les nids d'autruches, à terre, on trouve dix à quarante œufs que les femelles ont mélangés sur le nid en cercle ; l'incubation dure de six à sept semaines, les femelles couvent à tour de rôle, le mâle les relaie. Le poids des œufs est de 1 kilogr. 500 en moyenne.

Le mâle a un cri étonnant, rappelant un rugissement modulé, longuement répété. L'autruche se nourrit d'insectes, de coloquintes, des feuilles et des fruits de la *Tẓəɣ* (Salvadora persica), et consomme des fragments de terre et de petits cailloux.

L'autruche a deux ennemis : le lion — heureusement rare — et l'hyène qui détruit beaucoup de jeunes. Les Nomades chassent l'autruche au piège, ou à courre (Imâjer'en et Imr'âd chasseurs) : les chasseurs se partagent en deux ou trois contingents qui relancent tour à tour l'animal, qui vire en effet chaque fois qu'il est serré de trop près ; on l'abat finalement à la lance, ou, pour éviter d'abîmer la peau, au bâton. Les chiens lévriers sont dressés aussi à cette

[1] Interdits à la consommation.

chasse et pendant la canicule (fin mai, juin), quand l'autruche est très altérée, les chiens réussissent à l'atteindre ou tout au moins à l'arrêter. Noter l'instinct protecteur très accusé des femelles ; tandis que le mâle, en cas de danger, est plus préoccupé de fuir, entraînant les adultes, la femelle couvre la retraite et emmène les jeunes.

Les autruchons naissent avec des plumes cornées, qu'ils muent en plumes grises au bout de deux mois ; les mâles prennent des plumes noires à trois ans (âge adulte).

La graisse d'autruche est recherchée, servant à fabriquer des onguents contre les rhumatismes. Les Twâreg ne mangent ni la chair ni les œufs d'autruche, aliments prisés au contraire par les Arabes.

On rencontre l'autruche dans tout l'Azâwar', en quantités notables à partir des derniers contreforts septentrionaux de l'Âder ; assez nombreuse dans le Centre-Azâwar' entre Tâdist et Azar, et dans le Tadârast de Bagam, et au Dammergu, elle se plaît dans les régions sablonneuses ondulées, et les clairières vastes. Certaines se cantonnent, pour pondre, sur les plateaux déserts du Nord-Ader.

Colymbiformes.

PODICIPIDAE :

Poliocephalus ruficollis capensis : Tq. : *tḳižit-n-āman* («poule d'eau») ; H. : *kaza-rrūa* (d°).

Pelecaniformes.

PELECANIDAE :

Pelecanus onocrotalus roseus (GMEL.) ; H. : *bubukūa, babbā-zika, dūmu, gamyāki ;* remonte en hivernage jusqu'aux mares de Tesâklut, Bagam et I-N-Wagger.

Pelecanus rufescens : H. : *kwāsa-kwāsa.*

Ciconiiformes.

(Sous-ordre : ARDEAE).

ARDEIDAE :

Ardea cinerea LINNÉ : H. : *zalbẹ.*

Ardea melanocephala VIG. et CHILDR. : H. : *zẹlibîẹ.*

Casmerodius albus melanorhynchus (WAGL.) : H. : *zalbẹ-fāri.*

Bubulcus ibis (LINNÉ) : H. : *bẽlbẹla* (*Tq.* : id.).

(Sous-ordre : CICONIAE).

CICONIIDAE :

Ciconia ciconia ciconia (LINNÉ) : Tq. : *ẓaššāgwa ;* H. : *lima.* Dans le N.-E. de l'Azâwar', en hivernage (juillet-août).

Ciconia nigra (LINNÉ) : H. : *ganda-kōri, gamda-jāki, gam-jāki.*

Sphenorhynchus abdimii (LICHT.) : H. : *ẓamwōna, ẓamūwa.* En Ader.

Ephippiorhynchus senegalensis : H. : *babba-dazika, zugūtumi.*

Leptoptilos crumeniferus (LESS.) : H. : *ẓinẓin, bọrī-tūkẹ.*

Ibis ibis : H. : *ẓagīāgi, ẓagāgi.*

PLEGADIDAE :

Plegadis falcinellus falcinellus (LINNÉ) : Tq. : *āgamẓẹḳ-n-āman* («hirondelle d'eau»).

Threskiornis aethiopicus aethiopicus (LATH.) : H. : *diddiſa, ẓīẓimi.*

Hagedasia hagedash brevirostris (REICHW.) : H. : *tūtumi.*

Anseriformes.

ANATIDAE :

Dendrocygna viduata (LINNÉ) : Tq. : *ẽnāḍ, tintīn ;* H. : *kwinẓīẓia, ɯiši-ɯiši.*

Sarkidiornis melanotos (PENN.) : H. : *dēni, kwārwa ;* Tq. : *tɔkimbɔb.*

Alopochen aegyptiacus (LINNÉ) : Tq. : *takẓānēmt, takənzānuɯt ;* Pl. : *ẓikīẓānam, ẓi-n-fakōl* («celle aux sandales») ; H. : *agwagwa, agwāgwa-rrūa* («canard d'eau»).

Plectopterus gambiensis gambiensis (LINNÉ) : *dimẓa, dāunẓa, dūma-dūma.*

Falconiformes.

(Sous-ordre : ACCIPITRES).

SAGITTARIIDAE :

Sagittarius serpentarius gambiensis (OGILBY) : Tq. : *burtū* [1].

AEGYPTIIDAE :

Gyps rüppellii rüppellii (A. BREHM.) : Tq. : *iẓẹdēr ;* H. : *mikya, mikẹ.*

Necrosyrtes monachus monachus (TEMM.) : Tq. : *āẓiẓ ;* pl. *ẹiaẓẓan ;* fém. *taẓẹẓ ;* H. : *ōgālu, agəlu, kōlò.*

Neophron percnopterus percnopterus (LINNÉ) : Tq. : *tayālgẹ ;* H. : *āgālu-fulāni* («vautour peul»).

[1] Les Ifôr'as appellent le serpentaire *tifẹ-n-ālas* «ombre, apparence d'homme», à cause de sa teinte et de son allure ; les chasseurs du Sud se servent de la dépouille de cet oiseau pour pouvoir approcher les gazelles sans éveiller leur méfiance : tête et cou de l'oiseau placés e têten du chasseur, genoux garnis de genouillères en cotonnade rembourrée, le chasseur avance à genoux en imitant la démarche balancée caractéristique du serpentaire jusqu'à portée de flèche des gazelles, familières de cet oiseau qui leur enlève habituellement quantité de parasites.

FALCONIDAE :

Falco tinnunculus carlo HART. ET NEUM. : Tq. : *zəbāb;* H. : *karam-māta.*
Falco biarmicus abyssinicus NEUM. : H. : *širua, čirua, sirwa.*
Circus pycargus (LINNÉ) : H. : *čirua, tsūfǫ.*
Polemaëtus bellicosus (DAUD.) : Tq. : *tāmidda;* H. : *karan-bata.*
Circaëtus gallicus VIEILL. : Tq. : *baššār;* H. : *bugazābi.*
Accipiter melanoleucus temminckii (HARTL.) : Tq. : *tākərdəmmāit;* H. : *bakī-šǫfǫ.*
mazazzəru (Tq.) : indéterminé.

Galliformes.

(Sous-ordre : GALLI).

PHASIANIDAE :

Francolinus bicalcaratus bicalcaratus (LINNÉ) : Tq. : *fuqārit;* H. : *farakās, makārua.*
Fr. clappertoni clappertoni CHILDR. : H. : *fakarā.*
Fr. bicalcaratus adamauae NEUM. : H. : *fakarā, makārwa, makēina.*
Ptilopachus petrosus petrosus (GMEL.) : Tq. : *bulbūl;* H. : *gasā-gǫza, kaza-r-dūči, kaza-duči.*
Coturnix coturnix coturnix (LINNÉ) : Tq. : *tabarakkāt;* H. : *turbulli.* Parfois en hivernage en Azâwar'; aime les plaines d'inondation.
Numida meleagris galeata PALL. : Tq. : *tāilalt;* mâle : *āilal;* H. : *žābǫ, zabo-n-dāži* («pintade de brousse»); Ar. : *ḥābaš.* Très abondante en Azawar', aime les couverts, les plaines d'inondation, les fourrés d'Acacia arabica.

Ralliformes.

RALLIDAE :

Limnocorax flavirostra (SWAINS.) : Tq. : *aǧəlləngum;* H. : *kaza-r-dufūa.*
Sarithrura pulchra pulchra (J. E. GRAY) : Tq. : *ērak;* H. : *kudu-kūdu.*

Gruiformes.

(Sous-ordre : GRUAE).

BALEARICIDAE :

Balearica pavonina pavonina (LINNÉ) : Tq. : *tagingālit;* H. : *gamrāka, gāurika.*

OTIDIDAE :

Neotis cafra denhami (CHILDR.) : Tq. : *agais, aǯǫyir;* H. : *bakī-tūši.*
Neotis nuba (CRETZS.) : Tq. : *aǯǫyir;* H. : *tūši.*
Eupodotis senegalensis (VIEILL.) : Tq. : *lqāq* (onomatopée); H. : *katafkāra;* à Tiggart, Télemsès, Anèker, Sèyal; Est de Kayta (Âder).

BURHINIDAE :

Oedicnemus senegalensis senegalensis SWAINS. : Tq. : *dikao;* H. : *sarafagᵊr.*

JACANIDAE :

Actophilornis africanus (GMEL.) : H. : *takabadǫ.*

Charadriiformes.

(Sous-ordre : LIMICOLAE).

CHARADRIIDAE, SOUS-famille VANELLINAE :

Hoplopterus spinosus (LINNÉ) : H. : *kᵊrᵊ-kᵊrᵊ.*

SCOLOPACIDAE, SOUS-famille TRINGINAE :

Actitis hypoleucos (LINNÉ) : Tq. : *tᵊnəq;* H. : *tǫlómba, iāgᵊ, dirgi.*

Columbiformes.

(Sous-ordre : PTEROCLI).

PTEROCLIDIDAE :

Pterocles senegallus (LINNÉ) : Tq. : *tāgadek, tāgᵊdaḳ.*
Pterocles lichtensteinii targius GEYR. VON SCHWEPP. : Tq. : *taqədit;* P. : *tiqədwin.* Vers le Sud de l'Azâwar' en hivernage.
Pterocles quadricinctus quadricinctus TEMM. : H. : *dungā.*

(Sous-ordre : COLUMBAE).

COLUMBIDAE :

Columba livia targia GEYR. VON SCHWEPP. : Tq. : *taḍabirt-ta-m-Mākkāt* («tourterelle de la Mekke»).
Columba guinea guinea LINNÉ : Tq. : *aḍəbir;* H. : *hazbᵊa, habzᵊa.*
Streptopelia turtur hoggara (GEYR. VON SCHWEPP.) : Tq. : *taḍəbirt.* Existe en Aér.
Streptopelia semitorquata erythrophrys (SWAINS.) : H. : *maᵊ-bākī-zārᵊ.*
Streptopelia vinacea vinacea (GMEL.) : H. : *wāla kuršiia.*
Streptopelia roseogrisa bornuensis BANNERM. : Tq. : *taḍəbirt* («tourterelle»); H. : *kuršiia makārba.*
Stigmatopelia senegalensis senegalensis (LINNÉ) : H. : *kuršiia, wāla.*
Oena capensis capensis (LINNÉ) : H. : *bardǫ, kafarnǫ;* Tq. : *ténát ən tigəḍād* («forgeronne des oisillons»).

Psittaciformes.

PSITTACIDAE :

Poicephalus senegalus versteri FINSCH. : H. : *kūlǫ;* Tq. : *āku.*
Psittacula krameri krameri (SCOP.) : H. : *širiia, tšira.* Nord-Âder (rare).





En haut :

Vautour (*ā;i;*).

Au milieu :

Chacal (*aboggi*); Télemsès, mai 1938.

En bas :

Harde d'addax (*amèllal*) poursuivie par un convoi de camions militaires dans le Ténéré entre Aér et Kâwar. Une moyenne de 1 à 3 bêtes par voyage a été tuée de la sorte de 1938 à 1941, sans compter les animaux perdus, après une poursuite de 3 à 8 kilomètres.

En haut :

Gazelle dama (*tènèrt*) femelle, forcée par un slougi et réfugiée dans un campement (I-N-Tiggört, 10-7 38); expire en 8 minutes.

Au milieu :

Massacre de *Damaliscus Korrigum* (*adari*).

En bas :

Le dénouement régulier : addax sous les roues du Chevrolet 4 tonnes.

Striciformes.

TYTONIDAE :

Tyto alba affinis : H. : *mulîja, fâri-m-mulîja*; Tq. : *bûẹ, bûwin.*
Otus senegalensis senegalensis SWAINS. : H. : *kurukûrû, kurûru.*
Glaucidium perlatum (VIEILL.) : H. : *karami-m-mulîja.*
Bubo africanus cinerascens GUÉRIN-MÈNEVILLE : H. : *kurûmi, kurûru, âmệža*; Tq. : *bûwẹn.*

Cuculiformes.

CUCULIDAE, sous-famille CUCULINAE :

Chrysococcyx cupreus cupreus (SHAW.) : H. : *bakî kafûfu.*

Sous-famille CENTROPODINAE :

Centropus senegalensis senegalensis (LINNÉ) : H. : *rûgẹ-n-maza, dâ-ragûwa.*

Caprimulgiformes.

CAPRIMULGIDAE :

Scotornis climacurus climacurus (VIEILL.) : H. : *iâutâi, rudệ-jâra.* Hiverne dans le Sud-Azâwar'.
Macrodipteryx longipennis : H. : *sawawa-dâwa*; Tq. : *bəkat.* Vu en Âder, à Kayta et Sada.

Cypsepliformes.

MICROPODIDAE, sous-famille MICROPODINAE :

Colletoptera (Micropus) affinis abyssinicus (STREUBEL) : H. : *tsatsệwa, bilbilo.*

(Sous-ordre : CORACII).

UPUPIDAE :

Upupa epops senegalensis (SWAINS.) : H. : *butûtu.*
Ceryle rudis rudis (LINNÉ) : H. : *alikisûkîsiki.*

PHAENICULIDAE :

Scoptelus aterrimus aterrimus (STEPH.) : H. : *dâlẹ*

Bucerotiformes.

BUCEROTIDAE, sous-famille BUCEROTINAE :

Lophoceros nasutus : H. : *čilakkọ*; Tq. : *tsêllʃa, ịẹllʃa.*
Lophoceros semifasciatus : H. : *čilakkọ*; Tq. : *təqûtəqû, təqûgət*; *âžaḍ-n-âsuf.*

Sous-famille BUCORACINAE :

Bucorvus abyssinicus (BODD.) : H. : *burtû.*

(Sous-ordre : PICI).

PICIDAE, sous-famille PICINAE :

Campethera punctuligera punctuligera (WAGL.) : H. : *makwọfiw ʃi.*
Dendropicos lafresnayi zechi NEUM. : H. : *makệri* («le forgeron»).

Passeriformes.

MOTACILLIDAE :

Budytes flavus flavus : H. : *maệ-kada gindi*; Ar. : *məṣiṣi.*

TURDIDAE :

Oenanthe oenanthe oenanthe (LINNÉ) : H. : *kandâ.*
Myrmecocichla aethiops aethiops CABANIS : Tq. : *təhọrəɣ.*

SILVIIDAE :

Agrobates galactotes minor (CAB.) : Tq. : *aməstaɣ.*
HIRUNDINIDAE, sous-famille HIRUNDININAE :
Ptyonoprogne obsoleta buchanani (HART.) : Tq. : *təgâmiəḳ*; H. : *îzotiawa, îlaệwa.*

LANIIDAE :

Laniarus barbarus barbarus (LINNÉ) : H. : *dâdufûa.*

ALAUDIDAE :

Mirafra cantillans chadensis ALEX. : Ar. : *zərzér*; H. : *kuzûru.*

PLOCEIDAE :

Vidua macroura (PALL.) : Ar. : *âbû-mûs*; Tq. : *âžaḍ-ən-təbərệmt* («âne de l'*Andropogon Laniger*»); H. : *bardọ.* Les deux plumes caudales poussent en juin.
Uraeginthus bengalus (LINNÉ) : Ar. : *tərardər*; Tq. : *taqədit.* Vu à Bagam, I-N-Wagger.
Euodice cantans cantans (GMEL.) : Tq. : *šiḍən jệlân* («qui compte les rameaux»).
Euplectes franciscana (ISERT.) : H. : *dâlẹ.*
Ploceus cucullatus cucullatus (P. L. MULLER) : Tq. : *tsêllâlut.*

STURNIDAE :

Lamprocolius chalybaeus hartlaubi NEUM. : Ar. : *lili*; H. : *kệari-jâri.*

BUPHAGIDAE :

Buphagus africanus (LINNÉ) : Tq. : *bêlbệla*; H. : *habêlla.*

CORVIDAE :

Corvus albus MULL. : Ar. : *ɣrâb*; Tq. : *âɣrut, tâɣrut*; H. : *hânkaka, fâri da bâki* («bouche noire»).

AIDONetATROUSS
No

C. corax ruficollis (Less.) : H. : *hänkaka-bäki* («corbeau sombre»).
Ptilostomus afer (Linné) : Tq. : *isasägan* (pl.).

V. Mammifères.

Insectivores.

Erinaceidae :

Ateleri (*Erinaceus*) *albiventris spiculus* Th. *et* Wr. : Tq. : *täkanəššit* (mâle ou gros : *äkaniši*), hérisson ; se nourrit d'insectes, escargots, rats, etc.

Soricidae (musaraignes) :

Crocidura poensis Fraser : *akəṭäï-n-äsuf* (litt. «rat de brousse»).

Cheiroptères.

Emballonuridae :

Taphozous mauritianus Geoff. : *afartaṭṭa*, chauve-souris (c'est le mot arabe désignant le papillon) ; H. : *ləmäṭṭe*.

Carnivores.

Viverridae :

Civettictis civetta (Schreb.) : Tq. : *täldét, tëldét* ; H. : *rabši, argini, ténta* ; le mot désigne également le musc (*élmézak*, de l'Ar.).

Herpestes albicauda Cuvier, et *H. galera* (Erxl.) [mangouste] : Im. de long ; chassée pour sa peau inextensible à l'humidité et qui donne d'excellentes sandales : *zéttän*.

Genetta genettoides, Genetta senegalensis Gray : *tëldét* ; à Gugâram, Télemsès, Ezaq, Kaô, Takanammat, I-N-Awâra.

Hyaenidae :

Hyaena crocuta crocuta Erxl. : *tazüri, täzüri* (H. : *kära*) ; vit dans les creux de rochers, surtout dans le Sud du Sahel ; portées de 3 à 7 petits.

Hyaena hyaena dubbah Meyer : *aridal* ; H. : *säki* ; pattes à quatre doigts comme la précédente, et mêmes glandes anales ; robe claire (certaines dans le Nord de l'Aïwar' sont presque blanches) ; commet plus de ravages encore que le chacal dans les troupeaux ; a des mœurs nomades, creuse de vastes terriers à l'ombre des arbres, en change souvent.

Felidae :

Felis serval senegalensis (Lesson) : *ürëi* ; H. : *ləmələ*. Dos fauve, tacheté, ventre blanc.

Felis ocreata Gmel. : *tayda* (H. : *mäïe, dëze*), chat sauvage.

Acinonyx jubatus Erxl. : *ädal* (ar. : *gät, fhäd*) ; portées de 3 à 4 petits ; habitat : Grand Tadarast oriental. Nota : la panthère du sud (Nigeria) [p. mém.] a même nom (ou : *ämäjas*, «le rampeur») [H. : *damisa*].

Felis leo L. : *ähär* (H. : *zäki*) ; à Gugaram, Aneker, Âzel, Télemsès, Igirîren-Zaggar'nin, par périodes ; en hivernage, voyage d'ouest en est ; fréquente les fourrés épineux (*tazzéjt*) à hautes herbes ; portées de 3 à 4 petits.

Canidae :

Lycaon pictus Pagenst (Cynhyène) : *tayšit*, pl. *šïyus* ; H. : *kalkatše* ; robe d'un blanc sale, marron et noir, pattes zébrées ; chasse en bandes, en plein jour ; habitat : Tadarast, de Bagam à Mayatta.

Thos anthus variegatus (Cretzs.) : *aboggi, i-n-tatəyot* («celui au fourreau») ; K. A. : *aggür* ; H. : *karambiki, dila*.

Fennecus zerda : o m. 30 à o m. 40 de long : *beribəri* ; sorte de fennec à oreilles courtes : *äbäwən*.

Vulpes pallida oertzenia Matschie : *ezägaz* ; l'*äzägaz mëllën* («queue blanche») a la taille d'un petit chien et pousse le même cri qu'un roquet ; chasse derrière l'hyène qu'elle gêne.

Primates.

(Sous-ordre : Simiens).

Cercopithecidae :

Cercopithecus (*Erythrocebus*) *patas* (Schreb.) : *kaja*, pl. *kajäten* (H. : *biri*) ; habitat : fourrés denses du sud et du sud-est ; remonte en hivernage dans la Tadarast jusqu'à Bagam, G'irmawen et I-N-Wagger, dans les Tiggart (*Acacia arabica*) des bords de mares.

Papio nigeriae Elliott. (Cynocéphale) : ar. : *tigil*. Faune résiduelle en Aïr (*amäyi n Fakro*).

Rongeurs.

(Sous-ordre : Lagomorphes).

Leporidae :

Lepus ochropus chadensis (Th. *et* Wr.) : léporide gris, mauvais coureur : *tämérwélt* (H. : *zömo*).

(Sous-ordre : Sciuromorphes).

Sciuridae :

Euxerus erythropus Geoff. : *akəlä ; kəragël* (H., Z. : *kəragël*) : terricole.

Heliosciurus gambianus (Oc.) : *llöa* (en Nigeria).

MURIDAE, sous-famille MURINAE :

Lemniscomys barbarus (LINNÉ) : *akündèr.*
Mus musculus (LINNÉ) : *akötèi.*

Sous-famille : GERBILLINAE :

Gerbillus gerbillus OLIV. (gerbille) : *taʃwit.*
Desmodilliscus buchanani TH. *et* HINT. (gerbille naine à queue courte) : *taʃöit, taʃwit;* surtout nocturnes; comestibles; nichent sous les touffes d'*Afazo* (*Panicum turgidum*); portées de 4 à 6 petits; terrains sableux.

JACULIDAE :

Jaculus jaculus deserti LOCHE (gerboise) : *aḍäwi, eḍäö, eḍwi.*

HYSTRICIDAE :

Hystrix cristatus senegalica (F. CUV.) : nocturne, solitaire, vit de racines et de fruits : *tamaɣäit;* mâle et gros : *amaɣäi, émɔɣêi* (H. : *makibja, makūja, bɛgwa*); grande espèce : *ǎatszərwan.*

ONGULÉS.

Proboscidiens.

ELEPHANTIDAE :

Loxodonta africanus GRAY (éléphant d'Afrique) : *ẹ̄lu,* pl. : *ẹ̄lwan* (disparu de l'Azâwar' depuis une soixantaine d'années d'après les Nomades; quelques troupes nomadisaient encore dans l'Ouest de l'Azâwar' vers 1885).

Périssodactyles.

RHINOCEROTIDAE :

Rhinoceros dicoros bicornis (L.) : *tɔgərgəddü,* H. : *karkadân;* existe encore sur le territoire de Nigeria.

EQUIDAE :

Equus asinus africanus FITZ. : *ähūlil, ăžaḍ-n-ăsuf;* existerait vers *Ti-N-Aɣărhum* et *Ti-M-Missăọ.* où il serait chassé par les Imr'ad des Ahag'g'ar.

Artiodactyles.

(Sous-ordre : PORCINS).

SUIDAE :

Phacochoerus aethiopicus (PALLAS) : *azăbara, amăgara, ăgăgara;* H. : *gôdọ, ọ̄ši;* de petite taille, teinte fauve, vit dans les bas-fonds et les vallées boisées.

HIPPOPOTAMIDAE :

Hippopotamus amphibius L. : sur le fleuve Niger. Les Iullemmeden de Tillabéri le connaissent.

(Sous-ordre : RUMINANTS).

TRAGULIDAE :

Chevrotain.

BOVIDAE, sous-famille : BOVINAE :

Buffle (*Syncerus*) : *ẹ̄šeg-n-ăsuf.*

Sous-famille CAPRINAE :

Ammotragus lervia PALLAS : *akīr-n-ădɣăɣ* «bélier de rocher»; H. : *rāgọ-n-dūči,* même sens; ar. : *arwi, fɔ̄tāl;* existe en Aér et dans les montagnes subséquentes (Tabzâgort, Tig'eddi), en Ahag'g'ar, à Buressa, Timiâwin, Ti-N-Zawâten. En hivernage, se déplace de massif en massif.

Sous-famille ALCEPHALINAE :

Damaliscus korrigum (OGILBY) : *adəri,* H. : *dari, dẹri;* son habitat dans l'Azâwar' est le Tadârast; il remonte en hivernage jusqu'à la latitude de Bagam, I-N-Waggar. Il aime entrer dans les mares; son domaine est plus méridional que celui de l'Oryx; robe marron, ensellure plus foncée sur les cuisses, se prolongeant sur l'extérieur des membres.

Sous-famille HIPPOTRAGINAE :

Oryx algazel (OKEN.) : *ẹ̄zəm;* H. : *marwāiẹ;* hauteur au garrot : 1 m. 50; longueur totale : 2 m. à 2 m. 25; longueur des cornes : jusqu'à 1 mètre, suivant la plus grande courbe; habitat : Tadârast, Agândo, Agâya, wâdi Azuz; poids : jusqu'à 150 kilogrammes.
Addax nasomaculatus (BLAINVILLE) : *amēllāl,* Ar. : *bgər-lwaḥš, lméha;* porte un petit par an; ne boit que très rarement, se rencontre aux confins du Ténéré; broute l'*aristida pungens*; a tendance à descendre vers les mares en saison sèche; existe en hardes à Terremét', dans le Ténéré Est-d'Aér; à I-N-G'ejjam (Ténéré occidental), traces (cf. pl. I).

Sous-famille ANTILOPINAE :

Gazella rufifrons (GRAY) : *idəmi, ẹ̄dəm;* H. : *barēwa;* Ar. : *él-hamra, rim;* habite surtout dans le Sud; hauteur au garrot : jusqu'à 0 m. 70.
Gazella dorcas (LINNE) : *azăkoḍ;* pl. : *izăkaḍ;* Ar. : *ġzel;* plus septentrionale; taille plus réduite; couleur plus claire aussi; hauteur au garrot : jusqu'à 0 m. 60.
Gazella dama (PALLAS) : *ẽnẽr,* faon : *alamôm;* Ar. : *môhor;* très belle antilope, la plus élégante et la plus rapide; habitat : lisières boisées, aime les bords des massifs; son habitat chevauche ceux de la *Gazella dorcas* et de la *rufifrons;* hauteur au garrot : jusqu'à 0 m. 90-1 mètre.

Lépidoptères.

Papillon : *alkitab-n-ăsuf* («livre de la brousse»); *almuṣyaf-n-ăsuf* «Qor'an de la brousse» (H. : *litâfi-n-Allâhu, bôdę-litâfi.*)

Hémiptères.

Punaise : *taɔllŭft;* sa larve : *agirməl.*
Puceron; punaise des cases : *bizbiz.*

Diptères.

Cousins; moustiques : *tădast* (coll. fém. sg.).
Taon : *azɔb*, Pl. : *izabbăn* H. *bobua, barbazę.*
Mouche : *iẓi* (coll. m. sg.); n. d'unité : *tiẓit.*

IX. Arachnides.

Acariens.

Tique : *taɛllŭft;* H. *găska;* souvent sous les *tămat* (arbres); se précipitent vers tout mammifère passant à portée et se fixent à sa peau.
Mites (*cheyletus*).
Scorpions : *ăzɔrdɔm;* n. d'un. et fém. *tăzɔrdɔmt;* H. *kunâma;* Ar. *agrăb;* noir dans le Nord, blanchâtre dans l'Azâwar'; taille : jusqu'à 5 ou 7 cm.

Arachnides.

Araignée : *tayăɣdɔmt;* tarentule : *ăɣardɔm;* *ti-n-ɑyran :* venimeuse.
tsărăs; H. *gizǫ, tăătău.*

X. Némathelminthes.

Ascarides.

Oxyure de l'intestin, taenia : *taẓẓɔlt,* ou «serpent» intestinal.

XI. Vers.

Annélides.

Lombric. Ver de fruit : H. *sankara.*
Chenille : *tăzlɔft;* H. *gizaka.*
tsărast : chenille ordinaire; dans l'*ăfăgag,* qui dépérit par suite de l'invasion de ces parasites, on voit souvent les chrysalides dans un cornet blanc (coton de psychide-lépidoptère).

Plathelminthes.

Douve du foie (des ovins).

7. FLORE SPONTANÉE ET CULTIVÉE (cf. fig. 6)

Trois zones de végétation sont à distinguer :

1° La zone soudanaise englobe l'Âder;
2° La limite septentrionale de la même zone soudanaise est à 15° latitude Nord; au delà, c'est la zone sahélienne;
3° Zone désertique.

La végétation affecte l'aspect général d'une brousse claire, parfois touffue, dans la zone sahélienne.

Quand le fond de la végétation est composé d'acacias, on a la *tazzĕit;* quand c'est l'ădâras, on a la «Tadârast» (avec sous-bois de *tębęrémt*).

Les principales Tadârast sont celles du N.-E. (de Bagam à Attaba) et de l'Est (est de la ligne Bagam-Tiggart de la Tadârast) lequel va rejoindre le «Désert de Mouzgou» sur le Damergu.

Les saisons :

1° Feuillaison (hivernage) : *ięl* (juillet-août);
2° Maturité, récolte : *ɣărəd* (septembre-octobre);
3° Repos de la végétation (à partir de novembre-décembre).

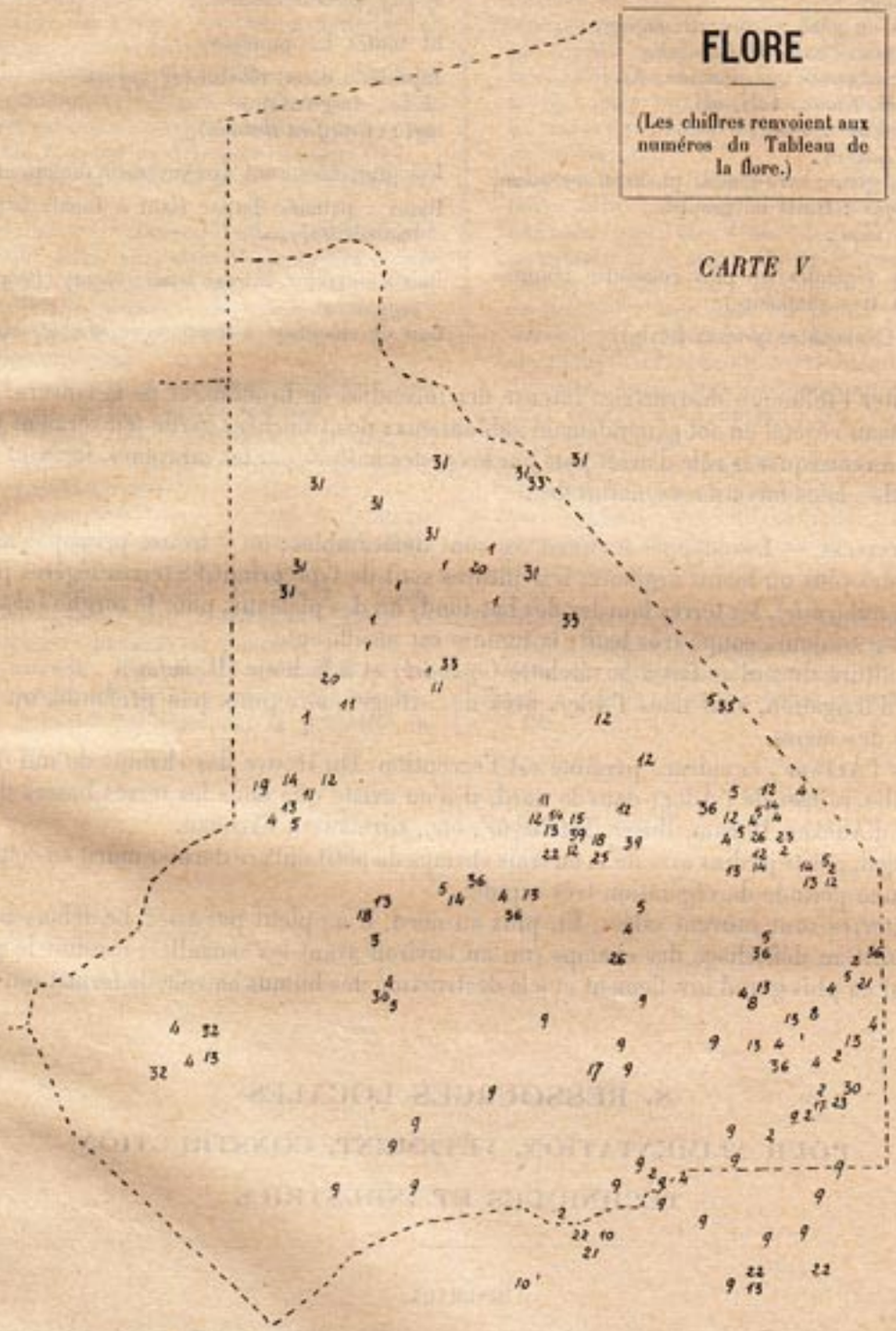

FLORE
(Les chiffres renvoient aux numéros du Tableau de la flore.)
CARTE V

FIG. 6.

Arbre, végétal en général : *aẓẓk*, pl. *ṛikan*; H. *bisia*;
Arbustes en gén. : *ṛikan*; H. *fagāgi*;
Bois en gén. : *aẓẓk*; H. *itāšẹ* (sing. *itšé*);
Herbes : *alɔmmoː*, pl. *ilɔmːan*; Ar. : *hšīš*; H. *tːiawa, haki, aki.*
Herbe sèche : *ĭɣɔl.*
Noyau : *ĭɣɔs* (os).
Fruit en gén. : *arra-n-aẓẓk*, pl. *arratɔn-n-ṛikan*; *ibalāqqan* : fruits en grappes.
Fleur : (*idem*).

Essences végétales les plus courantes (énumération très sommaire) :

ādāras (*Commiphora africana* Roxb.).
tāmat (*Acacia* seyal Del.).
āfāgag (*Acacia raddiana*).

Et toutes les mimosées :

Jujubier : *aẓẽïn, tābākat* (*zyːzyphus*).
ākọkọ (*Anogeissus*).
tagẽït (*Cruciféra thebaica*).

Les graminées sont excessivement nombreuses.

Rares : palmier dattier (sauf à Ingal) : *tinẹ*; baobab (*tadɣɔnt*).

Bois à ouvrer : *ādāras*; *tāmat*; *ābọray* (*Balanites aegyptiaca*).
Bois de chauffage : *tāmat, agār, afāgag, ādāras.*

À noter l'influence destructrice intense des incendies de brousse, et de la culture, sur le manteau végétal en sol généralement sablonneux; des tranchées garde-feu seraient très utiles; à remarquer le rôle d'arrêt joué par les pistes battues par les caravanes, formant des sortes de «laies forestières» naturelles.

Agriculture. — Les steppes à climat sec sont défavorables; on y trouve principalement des sables plus ou moins argileux; les cultures sont de type primitif : terres légères pour le petit mil (*ṛnẹlẹ*), les terres lourdes des bas-fonds ou des plateaux, pour le sorgho (*abọra*); le mil est toujours coupé très haut; la fumure est insuffisante.

La culture du mil se fait à la sarclette (*āgāmšek*) et à la houe (H. *kalmẹ*).

Pas d'irrigation, sauf dans l'Âder, près des villages, aux puits peu profonds, ou aux abords des mares.

Dans l'Azâwar', la culture pérenne est l'exception. On trouve des champs de mil dans toutes les vallées de l'Âder; dans le nord, il n'en existe que dans les terres basses de la région d'Anèker, Durum, Ibega, Tofabâyor', etc., Girmâwen, Ekizman.

A Ingal, petits jardins avec deux ou trois champs de petit mil; ce dernier mûrit en octobre après une période de végétation très rapide.

Les terres sont souvent salées. Et, plus au nord, il ne pleut pas assez. Le déboisement consécutif au défrichage des champs (un an environ avant les semailles) conduit le plus souvent au plus grand nivellement et à la destruction des humus en voie de formation.

8. RESSOURCES LOCALES

POUR ALIMENTATION, VÊTEMENT, CONSTRUCTION

TECHNIQUES ET INDUSTRIES

MINÉRAUX.

Terres comestibles : *baringọ* (H.) : certaines femmes *Aɜmāwa* mangent cette argile rose particulière à un étage des falaises de l'Âder.

A T'âwa, d'autres Noires consomment la terre de «banco» ou l'argile à poteries.
Salpêtre (*tiɜmt ta n albārọf* : «sel de poudre»).

Natron (*ükəsum*) : se consomme en mélange avec le tabac (au 1/8e), s'emploie en médecine, et comme mordant en teinture.

Soufre (*awöḍis, tazzəfrit, ělkabrit*) : utilisé dans le traitement de la gale cameline.

Pierres calcaires : *tăhun ti n tĭyər* : « pierres des deltas et cônes de déjection des torrents ».

Grès : *tăhŭnt ta n tăḷellit* : la pierre « noble » par excellence.

Gypse, plâtre : *tăzəməq* sert à purifier l'eau brute ; pilée, mise dans l'eau servant à faire le thé, celle-ci devient « noire » (*ăman kawĕlnin*) c'est-à-dire transparente (*ăman mĕllălnin*) : eau « blanche », c'est-à-dire chargée en matières minérales.

Chaux : *alli* (chaux organique, provenant d'os calcinés), *kŏlkəli* : chaux minérale.

Argile : *tălaq, tăbariq* sert surtout en poterie ; les enfants en font des statuettes, par jeu.

Pierre meulière : *tasĭrt ; tăhunt-n-ézzĕhăd.*

Ocre : *tămăɣwĕt* (*tə—*) employé en teinture ; avec l'indigo (*dăgarago*) comme cosmétique tinctorial et hygiénique de la peau.

Sulfure d'antimoine ou de plomb : *taẓŭlt, taẓŭli* (*ẓello*) : fard noir-bleuâtre pour les paupières (hommes et femmes), les cils et les sourcils. On obtient un caillon écrasé en poudre au fur et à mesure des besoins ; les Nomades lui accordent la propriété de fortifier les sourcils et de revigorer la vue.

Pierre pour anneaux de bras (Aér) ; il ne s'agit pas de serpentine, mais d'un calcaire tendre très facilement sécable qu'on sculpte puis trempe dans un bain d'huile chaude pour lui donner la couleur vert foncé et la patine qu'on lui voit.

Sels : sel ordinaire (*tiṣəmt*) ; sel mêlé de terre, terre salée : *təfərkast* les puits salés ou natronés sont abondants dans le Sahel ; certains fonds de mares sont également natronés, les efflorescences natronées surgissent en fin d'hivernage dans les plaines d'argile saline de Teg'idda-N-Tésemt, Mentès, Wézey, etc. ; dans le sol même on trouve des gisements de natron natif, dans sa gangue argileuse.

Alun : *azărĭf* sert à épurer l'eau, utilisé en forge (soudures).

Fer : *tĕzəli, tăzŭli* nécessité d'un combustible abondant, le minerai n'étant pas riche (surtout limonite, peu d'hématite) ; l'appoint principal est demandé au fer du commerce, le fer blanc surtout (selles, armes d'apparat, etc.).

Cuivre : *dāɣər* (cuivre jaune) ; *ēɣər* (cuivre rouge) : vient d'Europe ; on utilise beaucoup les déchets de provenance européenne.

Plomb : *aldăn* : usage très réduit ; pas d'armes à feu.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DE LA FLORE (cf. fig. 7 à 12).

Légende (pâturages).

C_1	Excellent pour camelins.
C_2	Bon.
C3	Moyen.
C4	Médiocre.
B_1	Excellent pour bovins.
B_2	Bon.
B3	Médiocre.
O_1	Excellent pour ovins et caprins.
O_2	Bon.
Cp_1	Bon pour caprins seulement.
E_1	Bon pour équins.
A_1	Bon pour asins.
PS-PA	Pâturage salé-pâturage amer.
PD-PE	Pâturage doux-pâturage aqueux.
SH	Éphémère (saison d'hivernage seulement, où il est recherché).
SS	Recherché en saison sèche.
EA	Écorce consommée.
FA	Fruit consommé.
BA	Bois consommé.
FH	Fruit consommé par l'homme.
BH	Bois consommé par l'homme.
FT	Fruit tannifère.
ET	Écorce tannifère.
VA	Jeunes pousses consommées.
a	Tous animaux.
aC	Tous animaux sauf camelins.
aB	Tous animaux sauf bovins.

Vocables (abréviations).

Tq	*Tămāšeq.*
H.	*Hausantĭe.*
Z.	*Zerma.*
Kn	*Kanŭri.*
Ar.	*Arabe.*
Tb	*Tubbo.*

NUMÉRO de la carte des pâturages.	TAMĂŽOQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	ăbalăgad	.....	.....	.....	*Reseda villosa* (Coss.); épi; fruits contenant 40 à 50 graines noires s'échappant du péristome.
	ăbalĕĕs, tobalkodat.....	Inconnu.	.....	C_1.	*Commelina sp.?* (Commelinacées); plante à camelins; feuilles poilues; tiges veinées de rouge.
	abozgod	*abozgod.*	.....	....	*Mitragyna inermis* (Wild.) O. Kuntze (Rubiacée); ressemble à *tăgălalt.*
	abŏra.....	*bĕina.*	*dăwa.*	.....	*Andropogum Sorghum;* alluvions, terres lourdes. Feuilles rouillées employées en teinture (rouge).
	abŏham.....	.....	.....	.....	Mil tardif.
	abŏra n Măsar.....	.....	*măsara.*	.....	Maïs cultivé.
22	*abŏray*.....	*tăšita.*	.....	C_2, O_1, PS, FH.	*Balanites aegyptiaca* ou *Bal. spinosa;* haut. : 3 à 5 m.; fruit amer, mangé après macération, en pâte avec du miel; noyau : guérit ver de guinée, maladies de la rate; purgatif; feuilles à sauce; cataplasmes de feuilles pour déterger les plaies; l'amande sert à fabriquer un goudron pour la gale cameline. Bois à ouvrer.
	abuggur n ăkli.....	*lazayar.*	.....	.....	Feuilles dentées; graines adhérentes, accolées, plates, entre deux folioles; = *Tragus racemosus* All.
	ădag..	*amazrar.*	.....	O_1, C_1.	*Tephrosia sp.* (Papilionacée) et *Indigofera sp.* (*senegalensis?*); fleur rouge clair; petites gousses.



FIG. 7.

abalăgad :
1. Fruit (*a :* péristome; *b :* urne; *c :* 40 à 50 petites graines noires).
ăgar : hauteur : 3 à 4 mètres; feuilles menues; pas d'épines; branches très ramifiées.
1. Bouton floral.
ădag :
1. Fleur rouge clair.
abuggăr-n-ăkli : dents sur les feuilles, espèces de poils; graines : *ăudăd* (= poux).
abozgod (Z. *karę*) : mare de Bagam, 18-9-36.
1. Fleur (jaune-verdâtre).
2. Un élément de fleur (*a :* brun; *b :* blanc; *c :* jaune [5 pétales]); la fleur est très parfumée.
abalĕnsès :
1. Feuilles vert clair, poilues.
2. Feuille sèche.
3. Veinules violettes le long de la tige.
adréilal : asp. de lupin; feuille vert argenté, poilue.
ăgar-n-amădal : feuille dentelée; fruit vermiculaire.
ădăras : la gomme, rouge, est le *Bdellium* d'Afrique; arbre de 2 à 3 mètres, allure lourde; tronc spongieux; bois léger, facile à travailler; feuilles persistantes, vert jaune en automne; nervures en marquetterie; apprécié des camelins à la feuillaison (jeunes pousses).

NUMÉRO de la CARTE des pâturages.	TAMÂŽƆQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	adal.....	*el ḥazz.*	.....	.....	Mousse aquatique.
	āḍar n ayrut (patte de corbeau).	*kra' laqraḥ.*	.....	.....	*Dactyloctinium aegyptium* (L.).
30	*ādāras*.....	*adarsa.*	*dasi.*	PE, BH, A1-EA, C3-VA, O1-VA, FH.	*Balsamodendron africanum* (Burséracées); fruit : karkada (ar. : *tāɣia*) comestible. La gomme est employée comme parfum. Bois à ouvrer.
	adəmmūr.....	.....	.....	.....	Cf. *aḍrēilal*. Herbe du Ténéré.
	aḍrēilal, taḍrēilalt.....	*taralal.*	.....	.....	*Astragalus Vogelii* (Webb.) s. p. *prolixus* (Sieber) : *Taḍrēilalt* : *Astragalus eremophilus.*
4	*āfāgag*.....	*tal'a.*	.....	C2, O1, Cp1.	*Acacia raddiana* (Savi); *acacia tortilis* (Hayne); *acacia fasciculata* (Guill. et Perr.); fleurs jaune clair; gousse : *alāɣa*, pl. *ilāɣan* (non mûres); *arrātan n āfāgag* (ou *tāzigɣ n āfāgag* : mûres). Gomme comestible (avec lait); habitat : dunes mortes; clairsemé de Bagam à I-N-Wagger. Bois à ouvrer (selles, bâts).
	āfalzlaz.....	*bèttina.*	.....	.....	*Hyoscyamus muticus* (L.) ssp. *falezlez* (Cosson). Poison; fleur violette; 1 m. de haut. : plante du Ténéré.
	āfalzlaz n ēzḍan.....	*kāikut.*	.....	.....	*Androcymbium gramineum* (Cav.).
	afarfar.....	*èl-fāla, fāl él-lbəl.*	.....	C2.	*Crotalaria saharae,*
11	*āfaẓɔ*.....	*ăm-rókba.*	*gazaûrɣ.*	C4, A1, B2.	*Panicum turgidum* (Forsk.); la tige sert à faire des paravents (*ătèḳ, tadèjant*) et nattes diverses.
	afèlsāwa.....	....	.....	.....	Espèce de tamaris.
	afəlāžaḍ.....	*afəlāžaḍ.*	.....	.....	Sorte de *Tābhāut* plus élevée; ressemble à la Cinéraire.
	āfər.....	*akrəi.*	.....	.....	*Vilfa spicata* (Nachtigal).
	afèrəqqu.....	.....	*dɣmaigi.*	.....	*Chrozophora Brocchiana* (Vis.); feuille : en cataplasmes, pour plaies.
	aftəzzan.....	*ăsbrag.*	.....	C1.	*Zilla macroptera* (Coss. et Dev.); touffes épineuses, larges; *Zilla spinosa.*
23	*agār*.....	*ātil, sarah.*	*balakkani, faru-mmɔru.*	AB-FH.	*Maerua crassifolia* (Capparidacée); fruits : *abalaqqan* (rac. : verbe *balaqqan* : porter des fruits nombreux; cf. *tābalkɔ̀dat, tābalkɔ̀dət*; ar. *l'anab.* Les hommes en mangent et en font des réserves.
	agūr n amādal.....	... .	.....	.....	Plante basse; gris poudreux. *Corchorus ?* (Liliacée).
7	*agārgar*.....	*falanžak.*	*fəlaso.*	C4 (seuls camelins du Nord).	*Sphaeranthus senegalensis* (D. C.); remède pour blennorragie et pour maux d'intestin. *Tāgargart* : *Cassia obovata*).
32	*agəruf*.....	*tadrèlsèt.*	.....	A, PS, C2-SH.	*Tribulus terrester* (Linné); diurétique.
	agarżuba.....	.....	*dundu.*	.....	*Caillea glomerata* (Coss.).

NUMÉRO de la CARTE des pâturages	TAMÂŽƏQ.	AKABL.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	agərəmmi		*gurumi.*	C3.	*Grewia flavescens* (Juss.); fruit comestible.
	ayardəli	*hariala.*			*Launea glomerata* (Coss.). *Launea mucronata.*
	ayəmmūd			B1, E1, O1, C2.	*Aristida plumosa, Aristida adscensionis.*
	ahāḍarōn				*Cymbopogon Schœnanthus* (L.). Ressemble au tébéremt (*Andropogon laniger*); fébrifuge; « thé des Ineslemen »; cataplasmes pour plaies de camelins.
	ahāgəm			O2, B2.	Herbe blanchâtre de 0 m. 05 à 0 m. 10 de haut.
8	*aẓālyəm, tẓālyəmt*	*aẓalyōm.*		C2, O1, FH.	Ressemble à *Tanna;* feuilles d'un gris poudreux. *Capparis decidua* (Forsk). Fébrifuge (infusions). Traitement des coliques.
21	*aẓeḍn, tābākat*	*sədra.*		C2, O1, FH.	*aẓeḍn :* arbre adulte. *Zyzyphus spina-Christi* (Willd.). Bois à ouvrer. *tābākat :* jeune arbre sans fruits. Fruits : *izəggārən, iḍakāzən* (ar. *inbəg*).
	aẓu-məyād	*Igrəida, Igraidən.*		Tous bétails.	Indéterminée.
	ākaḷkaḍ, tamaẓūt	*nōgəd.*		Sans intérêt.	*Asteriscus graveolens* (Forsk.).
	akaiwaḍ, akaiəḍ				Jonc des marais (*Typha angustifolia*).
	akalāfa		*tarafua.*		Indéterminée.
42	*ākawat*	*kawat.*		C1 (comme toutes les lianes).	Parasite des acacias (surtout sur *Afāgag*, non sur *Agār* et *Təḍānant*) = *Loranthus sp.* Feuilles charnues, tendres, aqueuses; petites baies; la fleur ressemble à un bouquet d'allumettes roses.
	akṭkṭ		*markiẹ.*		*Anogeissus leiocarpus* (Guill. et Perr.)
	albāẓəl, ēlbəẓəl	*baṣla.*	*albāṣa.*		Oignon (*Allium cepa*).
37	*alakaḍ, ilakāḍən* (pl.) pâturage d' : *illəgāzən.*	*hadīa, handāl.*		A, FH, PE, Anes, O, C, Autruches.	*Citrullus colocynthis* (Schrad.) et *Citrullus sp.; cf. tagēllət.* Graines : *tagaja;* torréfiées, entrent dans la confection de bouillies; médecine : contre morsures de serpents (en tisanes, mêlées d'ail); feuilles en infusions contre le ver de Guinée; graines contre la gale cameline. Tiges entremêlées et feuilles : *taabōān n ilakaḍən* (ar. *lilifa, ilif ēlhaža*).
	alkama	*gəmh.*			*Hordeum vulgare.* Blé.
	alawamoz fitilən				*Lithospermum sp.?* Herbe à moufflons. Aér.
	almaṣ				*Phragmites communis.*
	alōgi	*mērḳ.*		B.	*Scirpus Holoschœnus* (L.); herbe haute.
45	*alōya*	*rilla.*	*rubda-tukūña.*		*Portucala sp.;* feuilles comestibles (sauces); cendres des racines dans la fabrication de savon.

NUMÉRO de la carte des pâturages.	TAMÂŽƐQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
31	*âluaḍ*	*žiržîr.*		C1.	*Schouwia purpurea* (Forsk.) ssp. *Schimperi* (Jaub. et sp.); dure de juillet à fin février; galactogogue (chamelles).
	amâkərzï, tam-t	*rôôḍ.*			Chatons grisâtres; remède pour plaies de camelins (inflorescences écrasées sur la paume); les résidus de la combustion des sommités mêlés de débris de cotonnade, font une mèche à briquet. *Aerva persica* (Burm. 1768).
	amaraggâd			C, B, E.	Ressemble à papyrus de petite taille (0 m. 30 de haut). Cypéracée.
	amâri			E1, O1, B2.	Graines en petites gousses; fleurs rouge-clair. *Zornia diphylla* (Pers.); Papillonacée.
	amarəz	*agôra.*			Indéterminée.
34	*amaiɛkən* : 1. *n âlam* (de chameau); 2. *n ənér* (de gazelle Dama).	*amassekəl.*		C1, A-SH (cure annuelle).	*Solanum sp.* — *Amaiɛkən n-âlam* : *Convolvulus sp.*
	amatəltəl				Plante grasse grimpante. *Cocculus pendulus. Ephedra altissima. Linaria sagittata. Hippocrepis constricta, Mollugo Glinus.*
	amâtrag	*nîla, barambâa*			Herbe à infusions; à Mentès.
	amamâlo, amalu			O.	Marguerite jaune très odorante; bas-fonds. *Pulicaria undulata* (Lissé).
39	*ânay*	*asaba.*	*kurnabi.*	C2 (gousse), FA.	*Leptadenia pyrotechnica* (Forsk.); ressemble au genêt d'Europe; 2 à 3 m. de haut; sert à faire des cordes solides, des filets de sevrage pour chamelles. Mentès, Tâgatalt, Wâd Azuz (nord de Mentès), en général dans les dunes mortes nord et N.-O., nord de Amassara, ouest de Étambo, près et N.-O. de Wézey (Sumbi-isam).
	anêbəl (sucrée) [*alakaḍ* (fade)]	*dêlla'.*			*Citrullus vulgaris* (Schrad.).
	ânəfəl, nafəl	*sa'dan.*			*Neurada procumbens* (Lissé); graine à piquants; bonne plante fourragère.
	anêlla	*hênna.*	*lêllç.*		*Lawsonia inermis* (L.) = henné.
	arâmmas	*gəttâf.*		C1.	*Atriplex Halimus* (L.). Sols salés; en buissons; racines saponifères; anti-scorbutique; graines comestibles.
	arâkaḍ, arənkaḍ				Lierre. Ressemble à la «misère» des jardins d'Europe. Plante grimpante à fleurs jaunes; *Leptadenia* (*lancifolia, heterophylla*) ou *Cocculus Pendulus ?*
	arassu	*arta.*			*Calligonum comosum.*
	arassor				Indéterminée.



Fig. 8.

aẓir-meyād : «graine des Imr'ād».

amaẓekan n ālom : «amachéken de chameau» :
1. Petites fleurs blanches.
2. Fruit.
3. Feuille isolée.
4. Fruit et sa coupe.
Plante des bas fonds argileux; vue dans l'Asâwas (entre Ingal et Agadez), 20-8-36.

amaẓekan n ǝner : «am. de gazelle Daman» :
a. Fleur et fruit.
b. Fruit.
Région de I-N-Wagger, Bagam, 16-9-36.

amaraqqād :
1. Fleur brunâtre.
2. Tige vert foncé.

amarēz :
1. Racine.
2. Tige.
3. Graines.
4. Petite feuille.

amāri : «bien aimé», parce que ses graines barbelées entre deux folioles parallèles colle aux vêtements.

aẓyal :
1. Graines (*iāiban*).
Sud de Tadebuk et I-N-Wagger, 14-9-36.

tabdoq n āsuf : cotonnier sauvage (H. : *kuda bambéni* : «cotonnier de tisserin», *kada n dāzi* : «cotonnier sauvage»). Tige rougeâtre, poilue; vue à Chi-N-Taz'mey (Azâwar) :
1. Graines, deux à deux en six cloisons, enveloppées de cuticule brillante argentée.

tagārgart : *Cassia obovata* (le *Cassia acutifolia* a des fruits sans la carène A); Ar. : *solāiek*; Z. : *agargar* :
1. Fleurs jaunes.
2. Fruit (A : carène; B : implantation des pédoncules de feuilles sur la tige; les pédoncules font un tour par trois, en spirale; longueur du rameau : 0 m. 20 à 0 m. 25 en moyenne).

tēzeq : Z. : *furō*. La feuille ressemble à celle de l'*Abōraẓ* (*Balanites aegyptiaca*). Vu à Tadebuk, le 12-9-36.

alskaḍ, pl. *ilskāḍan*; pâturage : *illgazan*. *Cucumis colocynthis* (Schrad.)

subāra : H. : arbuste gris, poudreux; ressemble à *agār* (*Maerua crassifolia*).

NUMÉRO de la carte des pâturages.	TAMÂŽOQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	arâši				Ressemble à «cucuilha» des jardins d'Europe; racine comestible; goût de térébenthine.
	arûru n abəggi (dos de chacal).	*ènîsl, dhay ed-dîb.*		C2, O1.	Indéterminée. Ouest de Tamâya, Sadror', I-N-Dûnan.
	asyal			B1; tous bétails.	*Panicum sp.*; les graines se disent : *îšîban* = millet sauvage; consommées en bouillies appréciées.
	ašako				Herbe à pulpe cotonneuse; mangée par les Nomades en hiver.
	ašayor, mašayur	*bâtra, bâtrey.*			Millet; 2 m. de haut; bas-fond.
	ašəbəkbak n tâlemt (queue de chamelle).	*uhoggâr.*			Cf. *təzə n tâlemt*; fleurs jaunes. *Cassia nigricans* (Cæsalpiniées).
	ašennan n amâḍal (épine du sol).		*tantalôba.*		*Cassia sp.*; comestible (engraissement des femmes).
	âšor				Petite graine (ressemble à noisette) grasse; comestible; goût agréable.
	atayânta				Herbe droite; ressemble au «pain à Bon Dieu» d'Europe. Labiée.
	atâwas	*amîši.*			Arbuste indéterminé.
3	*âtəs*	*'ataas.*	*gao* (*Žêrma* : d°).	O1.	*Acacia albida* (Del.); haut. 4 à 8 m.
	âtəsis, âtîsəs	*dəntâna, dəḍhân, tazâda* (buisson)			*Geigeria alata* (Benth. et Hook. F.). Composée. Ressemble à *aîâlyam*; médicament : en infusion, mêlé au lait de chèvre ou à la farine de mil (pour les femmes); fébrifuge, anti-coliques.
	âušannân	*žděg él îmal.*	*da'i.*	C1.	*Centaurea alexandrina* (Del.) = *C. pungens* (Pomel.) = *Calcitrapa.*
	âzâwa (pl. *îzawâtən*)	*él îsl.*	*tamîio.*		*Tamarix articulata* (Vahl.); arbre d'aspect chevelu. Nord. Bois à tourner (plats, vases divers) et à ouvrer (selle de chameau); fruit tannant; astringent; gousses comestibles.
	azélzél				Indéterminée. Ressemble à la *tazmçi.*
	bâba	*nîla.*	*bâba.*		*Indigofera tinctoria*; macération de la plante; évaporation à l'air, de l'eau au fond de laquelle reste le résidu : *dâgarâgo.*
	?		*bagarua Makka.*		*Moringa pterygosperma* (Gaertn.). Habitat : Tammaskei, Sokolé, Gabassa, Goaram (Âder). Ressemble au lilas du Japon; fruit; gousse longue, cylindrique; feuilles à sauce.
	bəžîḳimba		*ḳimba.*		Piment (également : poivre rouge). *Capsicum annuum.* Contre la fatigue, en solution dans l'eau ou le lait aigre.
	bərkənnu		*barkano.*		Petit piment.



Fig. 9.

aĭayér : plante à maturité.
aĭabakbak an tālamt : «pompon (queue) de chamelle».
1. Graines.
2. Fleur jaune.
Nord de Tâdebak (Azâwar), 6-9-36.
I. *duĭannān :* nom générique des chardons (H. *da'i, dāni*); *Echinops sp. :* chardon, boule de poils, couleur jaunâtre, quelques dards acérés dont certains dissimulés dans la masse de poils; les camelins en mangent; les feuilles sont employées contre la diarrhée.
II. Autres espèces de chardons (*duĭannān*) : herbe tout en piquants, d'où le nom «fils de l'épine» : *ag aĭannān, du ĭannān.* Vu à Tesa-Teqqôret, Tamâya.
III. *auĭannān* commun d'Âder (près Darey) : le *da'i* des Haussa.
tadānant : feuilles vert clair, râteuses; écorces grisâtre, brune à l'intérieur.
1. Grappes de fruits rouge clair, sucrés, légèrement âpres; noyau volumineux.
tāžālyam : pâturage à ovins; ressemble à *tanna* mais les poils sont impalpables, poudreux.
ĕgasĕi : consommé en bouillons par les Iklan.
1. Fleur.
gadāgi :
1. Fruit (petit haricot).
kauti-bagārwa (H.) : plante parasite de l'acacia Seyal (*tāmat*); en bouquets, sur les branches.
ataγānta :
1. Feuilles fines, vert clair.
2. Poils courts le long de la tige.
3. Fleur jaune.
4. Aiguilles visibles sur une fleur.
5. Coupe de la tige (*a :* cuticule verte; *b :* poils; *c :* moelle blanche).

NUMÉRO de la carte des pâturages.	TAMAŽEQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	?		*damagi.*		Arbuste à feuille légèrement poilue, d'un beau vert foncé.
	bāḥẹ, būfẹ		*būra n žāki, bura-n-kārẹ.*		*Bāḥẹ* : champignon à chaton noir poudreux, genre *Podaxon*. On s'en frotte les pieds en hivernage, pour éviter les engelures consécutives à une marche dans l'herbe mouillée; employé contre la *dingis* : pourriture des sabots des ovins-caprins par l'humidité excessive en hivernage. *būra-n-žāki* : champignon genre lactaire.
	adərtz ən tezḍri				Champignon blanc jaunâtre.
	ètṭɔbẹl n èlžèïsən				
35	*ẹgleṣ*	*tamaglest.*		C1, PS.	Comme l'ag'eruf, avec piquants mous; feuilles et tige poilues; habitat : nord de l'Azâwar; *Tribulus macropterus, T. alatus.*
	ẹgəsèl				*Gynandropsis pentaphylla* (D. C.); capparidacée; graines à sauce.
	èleṣəl				Vient du Hausa; employé contre la syphilis, dans l'*aγaižra* (boisson faite de farine de mil et de lait aigri).
	ẹmeleṣ		*hatsi.*		Petit mil; *Panicum miliaceum* (L.). *Croton amabilis ?*
	ẹmeleṣi n idəl		*kəriba.*		Indéterminé; arbre gris clair, à chatons (Ader).
33	*èšžin*	*ižžil.*		C1, O1, PS.	*Ruta bracteosa* (D. C.); en touffes (sables); salée. I-N-Dúnan, Tamâya, I.N-Aridal, Tikebrin; feuilles et graines utilisées en médecine.
	?		*ḍaḍḍẹria.*		En liane sur les *agār* (montagne entre Goaram et G'irwa).
	ẹzəm-farγāsən	*agtsttəf.*			*Cissus quadrangularis* (Ampélidacée ?). Le *kamɔmža* y ressemble; persiste jusqu'à l'été; touffes grises; ressemble à la menthe officinale.
	fatakka, taškat		*fatakka.*		*Dœmia cordata;* le suc, mêlé à celui de calotropis, sert à l'épilage des peaux avant tannage; le suc est galactogogue.
	fuẹni, tèllaḥ	*krunk.*	*fuẹni, zurma.*		*Ricinus communis* (L.). Graine : fabrication de goudron à camelins.
	?		*furfurda;* Ž. : *albẹri bəḥamai karāri* (tête chenue de vieillard).		Herbe indéterminée.
	ḥalga			C1.	Arbuste à bois tendre, vert clair teinté de jaune; feuilles vert pâle, poudreuses, légèrement râpeuses.



FIG. 10.

iənnān n dẹkar : «dents de chiot».
kərkəbbi : nom des bleuets. Vu à I-N-Wagger, Bagam, Tadārast.
kūdaẓi, kūdəẓi :
1. Pétales roses.
2. Vert (*imari* ou *kadagi :* est le nom d'une herbe non apparentée).
izabbar :
1. Fleur.
kadāgo : feuilles astringentes; gousses brunes, dures, larges.
tābhāut : pâturage échauffant, engraisse rapidement les ovins qu'on met à y pâturer de nuit; les campements s'établissent dans la mesure du possible au milieu de pâturages de tabhaut. Nord de Mava. I-N-Abalallal, I-N Tézé-N-Tézt
1. Plante mûre.
2. Fruit (à 3 divisions).
3. Fleurs.
4. Une fleur; couleur : vert franc.
waššāg (Ch.-S. : *anit;* H. : *karījia, radja*).
waššāg inerme : pâturage à camelins :
1. Gaine (long. : 0 m. 10).
ibaldwan (Iull., K. G., K. A.) : près Ingal, 15-8-36. Pousse au pied des touffes d'*Afazo* (*Panicum turgidum*). Comestible; acidulé; haut. : 0 m. 10; aspect d'une asperge sauvage.
inger-tilẹ : «qui reste à l'ombre»; feuilles tendres; pousse également en Ahag'g'ār.
isaggan, izgazzāl : espèce de millet sauvage, comestible. En association végétale avec l'*amaẹkan*, dans l'Asāwas (entre Ingal et Agadez).

NUMÉRO de la CARTE des pâturages.	TAMÂŽEQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	gadāgi, gadəgi.....	.....	.....	C1, O, E, Cp.	Ressemble à abalenses, petit haricot. *Alysicarpus vaginalis* (D. C.); légumineuse.
15	*gaẓêi-tufuq* (contemple le soleil).	*iomsĕ tala't*.....	.....	.....	*Diplotaxis acris, Lupinus varius;* une autre herbe du même nom, espèce d'*erodium*. Graine à sauce.
	gérfis.....	*sómma*.	.....	A1, O1, B2, C2.	Ressemble à *âfazo*.
	guhanda.....	.....	*gūhanda-n-dāži*.	.....	*Anona senegalensis* (Pers.).
	gurunfəli.....	*qoronfèl*.	*gurunfəli*.	.....	Girofle.
26	*gingini*.....	*tgingilit*.	.....	AB.	Ressemble à caroubier. Bazagor, Tesût.
	hamél.....	.....	.....	.....	*Phœdrantus Lindbyanus* (*Bignoniæ*); régions de l'Adr'ar', Tâlaq.
	?.....	.....	*iambāma*.	.....	Ressemble à *Waššag*, mais possède des chatons au lieu de graines piquantes.
	ibalāwān (plur.).....	*abalīla*.	.....	.....	*Rumex?* Asperge acidulée poussant sous touffes d'afazo en hivernage. Comestible.
	idəggi.....	.....	.....	.....	Plante à sauce (sur la bouillie de mil).
	idzmām.....	.....	*garāfuni*.	.....	Liseron. *Oxyris alba?*
	iγəf-n-aiku (tête de petit captif).	*āišub*.	.....	B, E, C2.	*Cyperus sp.;* utilisé en sparterie.
14	*ikarfan n allaγ* (barbelures de lance).	*kardanallun*.	.....	C2, B1, E1.	*Chloris sp.;* paille fine, blonde; tressage (ceintures) par les Éklan; abondante à Tedôq, comme dans beaucoup de plaines.
	ilagga.....	.....	.....	.....	*Cyperus alternifolius;* ressemble à papyrus.
	imāmmanan (plur.).....	*tāgasārit* (état sec). *imāmmanan* (vert).	.....	C1.	Plante rampante; fruit ressemblant à marrons d'Inde. *Cucumis prophetarum* (L.).
	ma t-itattīn («qui en mange»).	.....	.....	.....	Comme son nom le laisse supposer, dédaigné par tous bétails. (Graminée.)
	imattəli.....	*sfar*.	.....	.....	*Arthraterum brachyatherum*.
	ingər-tilẹ.....	.....	.....	O2, C2.	Herbe poussant sous les arbres. Littéralement : «elle reste contre l'ombre».
	izappān.....	*lgāsba*.	.....	C1.	Herbe ressemblant à *tibanūt*. Cf. *ingəzzal*.
	isarran.....	*dušī*.	.....	C1.	Ressemble à genêt miniature; pousse en touffes grisâtres; haut. : 0 m. 20 à 0 m. 30.
	iẓmmān-n-āẹkar (dents de chiot).	.....	.....	C1.	*Achyranthus aspera* (L.); amaranthacées.
	iẓlōan.....	.....	.....	B, E, O.	Comestible; millet sauvage. *Panicum longiflorum* ou *spinosa*.
	iẓəbbār.....	*nataŝat*.	.....	.....	Herbe indéterminée.



Fig. 11.

sāfal : nom générique des liserons; pâturage apprécié des camelins.
1. Fleur (*a* : mauve; *b* : blanchâtre); fleur en étoile à 5 branches.
2. Fruit.
3. Coupe du fruit (*a* : liquide sirupeux; *b* : graines dures, renfermant un sirop; graine rouge vif à maturité).
idəmām :
1. Partie rouge.
2. Partie plus claire.
3. Coupe du fruit (9 graines très rouges, gluantes).
4. Autre coupe (*a* : blanc couleur amande amère; *b* : pulpe blanchâtre passant au vert sur les bords).
(4 figure le fruit vert; 3, le fruit mûr). N'est mangé ni par le bétail ni par les hommes.
idəmām, sāfal : plusieurs espèces distinguées selon la forme des fruits.
1. Fleur jaune rougeâtre.
2. Fruit.
3. Coupe du fruit. Celui-ci est couleur rouge piment à maturité. K. A. : *takikārat-baggān* (K. D. : *adəmām-fāg*).
ātasis : couleur vert clair, bande foncée sur les axes des feuilles et de la tige.
gazēj-tōfuq : «qui contemple le soleil»; plantule complète.
imammanan (pl.) : à l'état sec, en arabe *tagasrārit*; fruits en grandeur naturelle et coupe.

NUMÉRO de la CARTE des pâturages.	TAMÂŠəQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	žigïña.....	.....	*jigïna.*	.....	Zone soudanaise = rônier, latanier; les feuilles (*H. kaba*) servent à fabriquer des cordes à T'âwa.
	kabḋwa.....	*kabâla.*	.....	.....	Citrouille (*Cucurbita Pepo*). Sert en récipients divers.
	kabḋwa.....	*gər'a.*	.....	.....	*Lagenaria vulgaris* (courge-bouteille).
6	*kadâgo*.....	.....	*kalgo.*	Cā, B3, O1, A1, EB, L, C.	*Bauhinia reticulata* (D. C.); marque la limite sud du grand élevage camelin; graine comestible; feuille en infusions, pour les nouveau-nés. Tannifère. Bois à ouvrer.
	kandakra.....	*ədk èl žməl.*	*kandakra, busa.*	.....	Fruit ressemblant à une tomate jaune (*datura stramonium* (L.); en médecine : contre les douleurs.
	kasâru.....	.....	*kasâru.*	.....	Ressemble à baobab; tronc brillant; Mogôráwa, Tamaskei (Âder). *Adenium Hongel* (D. C.).
	katakra.....	.....	.....	.....	Herbe à feuilles poilues; sert à frotter les peaux du velum de la tente (peaux à tanner).
	kərkəbbi.....	*kərkəbbi.*	*asakaba.*	O1.	Espèce de bleuet.
	lçmõ, limûn.....	*limun.*	*lçmõ.*	.....	*Citrus aurantifolia* (SWINGLE). *C. medica* (ROXB).
	?.....	.....	*madadaki;* Ž. : *təgəndami* (cram-cram à moutons).	O1.	Indéterminée.
	mèrməsọ.....	.....	.....	.....	Arachide (*Arachis hypogæa*).
13	*wažžâg* (coll. : *takâna*)..	*ẽnəti.*	*karinjia.*	C1, SS, B2, O1.	*Cenchrus biflorus* (ROXB.). *Pennisetum dichotomum* (FORSK.).
	wažžâg on təzẽri (cram-cram d'hyène).	.....	.....	.....	*Achyranthes aff. aspera* (L.).
	ũrẽl, bâurẹ.....	.....	*ũrẹ.*	.....	A Zangaratta (Ader). *Ficus gnaphalocarpa* (A. RICH).
10	*ũrəf, ũruf*.....	*ũrəf, sadra-l-bâwa.*	*ẹrẽhi, ẹrẽfi, dusa.*	Cp2.	*Ac. stenocarpa* (HOCHST.) in A. RICH.; tronc rouge-brun, quelquefois vert clair.
	sâfal.....	*ġlafa.*	.....	C1.	Ressemble à *imammâuən*, mais grimpante sur arbres du Sahel et du Soudan; graines rouges à maturité.
	tabəzwâgət.....	*sêrdûn.*	.....	.....	Ressemble à *ikarḍan-n-allay*; tiges rampantes, en étoile. I-N-Dûnan.
	subâra.....	.....	*sabara.*	.....	*Guiera senegalensis* (LAM.); combrétacées. Médicament de l'intestin, pilé, en infusions. Ressemble à agar; feuilles grises.
	?.....	.....	*lâmmọ ?*	.....	Indéterminée.
	içɣidat n aggûr (*təɣidət n aggûr*) : petite chèvre de chacal.	.....	*iḍu - zakara* (œil de coq); *dadda daĉiaũ.*	.....	*Kél Ahaggâr* disent : *adamâm-fâq* (*fâq* : onomatopée; la graine jaillissant à la pression du doigt sur le fruit); on *tâert*, on dit : *takakarat baqqân*; cf. *idə mâm.* = *Withania somnifera* (DUVAL); Solanée.

NUMÉRO de la carte des pâturages	TAMÂŽEQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	iǧoẓẓal, ssaqqān.....	*gasba, iššewakel.*	.....	B1.	*iǧoẓẓal* : nom donné par les Tiklâtin. Ressemble à *iâiban*, mais porte moins de graines; une var. à gros épis, poussant dans les dunes, est appelée par les Imâjer'en : *tāgābart n ɣgef* (ar. : *tāgābārət*); graines comestibles à l'homme.
	ṭâba.....	*ṭâba.*	*tâba.*	.....	Marâdi. T'âwa; chiqué avec 1/5e ou 1/8e de natron; 300 gr. de feuilles par plant; planté en novembre, repiqué en janvier. *Nicotiana rustica.*
	tâbâkat (jeune). *aîêin* (adulte).	*sadra.*	*magâria.*	C2.	Fruits comestibles. Cf. *âbâka; Ziziphus Lotus.*
	tabalkodat.....	.....	.....	.....	Nom d'une herbe.
	tâbdôq. tâbdôq n âsuf (spontané).	*ktan bèrnâwi* (coton du Bornu).	*itḳ n kada; kada n dâži.*	.....	*Gossypium barbadense* (L.) *forma; Gossypium sp.*
	tâhâut.....	*falâžad.*	.....	O1, Cp.	Pâturage d'hiver (pâturage «chaud»); brouté de nuit par les ovins; les campements s'établissent dessus, si possible.
	tadâlâḥan.....	*mâl-êl-lôon.*	.....	.....	*Blumea sp.*; latescente, étalée; premières pluies; herbe plaquée au sol; fleurs rouges.
	tédânant.....	.....	*tadânat.*	.....	*Cordia Gharaf* (Forsk.); arbustive.
	tadgînit.....	.....	*dirga.*	.....	*Bauhinia rufescens* (Lam.); gousses noires; 0 m. 10 de long.
24	*tâdant*.....	*tundub, âizna.*	*anza.*	C quelquefois, AB, FH; A1 { EA. PA.	*Boscia senegalensis* (Lam.); fruits : *anzânan*; feuille à sauce, sert en médecine (cataplasmes pour plaies de camelins); fruits comestibles (bouillies purgatives). Habitat : Tanuart-In, Egéf-N-Ar'rem, Télemsès (où sont des espèces arborescentes).
28	*tâdyamt*.....	*tâidâma.*	.....	C1, VA, EA, FH.	*Baobab*; fruit : *adyam*; feuilles à sauces (après pilage et séchage); écorce saponifère. *Adansonia*; habitat : I-N-Tadr'emt, Seyal Azel, Jang'ébé.
25	*tadêini*.....	*adrem.*	*žirga.*	O1, FH.	Indéterminée.
	tâdem-imi («elle graisse la bouche» du camelin qui en est friand).	.....	.....	O1, C1.	*Fagonia Jolyi.*
	tadlef, îâdo.....	.....	.....	.....	Plante à fleurs mauves.
17	*têfayat*.....	*rûz.*	.....	A, F, H.	Riz spontané. I-N-Tafar'at (près Tagâlalt-Durûm), Ragam.
	tafôfola.....	*zêita.*	.....	.....	*Limoniastrum Guyonianum* (Coss. et Dur.); arbuste.
	taftazzim.....	*isbrag.*	.....	.....	*Zilla macroptera* (crucifère).
	tâgâlalt.....	.....	.....	.....	(Rubiacée); arbres en massifs, fonds de mares : Ragam, Tagâlalt, Durûm; fleurs jaunes; fruits ressemblant à maturité aux boules de platanes.

NUMÉRO de la carte des pâturages.	TAMÂŽƎQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
44	*tagèlt*.....	*dûm.*	*goriba.*	.....	*Crucifera thebaica* (Mart.). Palmier d'Égypte. Écorce du fruit : comestible. Teg'idda-N-Tag'eyt, Ir'azer-Wa-N-Agdez, Aér (vallées); palme : sparterie, cordes, sandales, nattes, clôtures, récipients.
38	*tagellat*.....	*hadâja.*	*gûna.*	A1, PA-PE, O1, B2, autruches (plante aqueuse).	*Citrullus colocynthis* (Schrad); surtout dans dunes mortes et dans le Nord. Coloquinte sauvage amère. Purgatif. Feuilles et graines contre le ver de Guinée; graines contre la gale cameline.
41	*tayəlt*.....	*âfərnan.*	*kokka.*	C1, O1, SS-B2, SS. C3 (rarement).	*Euphorbia balsamifera* (Ait.) ssp. *sepium* (Nz. et Ba.); contre morsures de serpents.
	tayammât.....	.....	.....	.....	Feuilles semblables à celles de *ṭaïsi* (ar. *ṣaïl*). *Aristida plumosa* (Nachtigal).
	talôâru, têlôeru.....	.....	.....	Agave vénéneuse.	*Caralluma retrospiciens* ssp. *tombuctuensis* (*V. S.*); poison à flèches et pour animaux sauvages (hyène, etc.); involucre jaune paille, tige cannelée; inflorescence lie de vin; habitat : Tar'mert, I-N-Tar'chit; piste Kartéla-Gahé à la côte Nord du plateau entre les deux vallées.
20	*tažâwat*.....	*tarfa.*	.....	C3.	*Helianthemum Lippii* (L.) = *Sessiliflorum* (Batt.); sables Abalar'lar', Eres-n-Essebél, I-N-A'winat. Fruit : purgatif léger.
	takanda-n-âsuf (canne à sucre de brousse).	.....	.....	B quelquefois.	Herbe douce; comestible.
	tâkkilt.....	.....	.....	.....	*Cotula anthemoides* (L.).
	tiṣ, talezdeṣ.....	*neḫla, tmər.*	*dabîno.*	.....	Palme : *tarâkat; takula;* palmeraie : *taïdait.* Involucre des feuilles : employé en médecine. Bois de charpente; moules à sel à Belma.
	tâlkait.....	.....	.....	.....	*Trichodesma africanum* (Lindl.).
	tamərn-âfər.....	.....	*dahi.*	.....	*Dicoma tomentosa* (Coss.).
	tamasâlt.....	*tamasâlat.*	.....	.....	*Barbana sp.* (nyctaginacée); herbe à petites fleurs bleues.
5	*tâmat, âmat*.....	*tâmat.*	.....	C2, O1, ET.	*Acacia seyal* (Del.); fleurs jaune d'or, très odorantes; fruit : *takaût* (tannifère); gousse tannante (pour outres); les Arabes n'ayant pas l'*Acacia nilotica* utilisent beaucoup le *tâmat;* gomme rougeâtre.
	tamazellit-a-âdi (oignon de chien).	*besla.*	.....	.....	Espèce d'iris; *Hippocrepis constricta* (Kunze) ou un *dipcadi* (Liliacée).
	tamazellit-a-âlaḍ (oignon d'âne).	*baal l-aḥmar.*	.....	.....	Liliacée.
	tâuzant, tâuzant.....	*lûbîa.*	.....	.....	Haricot; pois.
	tauâla.....	*zobûa.*	*dumâ-kada.*	.....	*Ipomœa repens* (Lam.) ou *Phalaris minor* (Retz ?); poison; fleurs mauves; pour camelins. Décoction infusée pour le lavage des plaies.



FIG. 12.

tayidat-n-aggūr : plante grimpante ressemblant à *idəmām* (qui est rampant).
1. Une fleur.

ma-t-itattin : (« qui est-ce qui en mange ? ») : pâturage sans valeur pour aucun bétail.

mərs 'ūngwa (H.) : euphorbiacée. Cf. DALZIEL, 1937, p. 144 : *murtsungwæa;* très rameux; apparence d'un faisceau de serpents; couleur : vert sombre; le suc sert à empoisonner les pointes de flèches (chasseurs d'Ader).

takānda-n-āsuf : litt. : « canne à sucre de brousse (sauvage) » ; herbe comestible, aqueuse.
1. Tige ronde, vert foncé.
2. Gaine.
3. Filaments blancs cotonneux.
4. Filaments ramifiés.
5. Feuille; terminaison de la feuille, filiforme. Longueur de la feuille filamenteuse : 0 m. 50. Les bovins consomment quelquefois *takānda n āsuf*.

tanna : pâturage à camelins, ovins et caprins.
1. Petit fruit en grappe.
2. Tige et feuilles : gris à vert-foncé.

tagālalt grandeur naturelle.
1. Fruit (ressemblant à une boule de platane).

tarākat n amādal : herbe buissonneuse; haut. : 0 m. 30.
1. Fleur bleuâtre.

tamasālst, tamasālt :
1. Petites fleurs bleues.

tikīnit en fleur.
1. La fleur.
2. Le fruit.
3. Fleur isolée.
4. Fruit mûr.
Plante de taille réduite à la latitude de T'āwa; grande taille dans les régions de Bag'am, Tesāklut, Tadebuk.

tamazellit n idi : « oignon, bulbe de chien ». Plante de bas-fonds.
1. Feuille; sorte d'iris sauvage.
2. Fruit toujours vert.
3. Coupe du fruit.

tamazellit-n-āžad : « bulbe d'ânes. Fleur : *a.* rose; *b.* verte.

NUMÉRO de la CARTE des pâturages.	TAMÂŽƏQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	tanna	*ta'mia.*		C2, O1.	*Heliotropum undulatum.*
	taḍâwia (plur.).				*Nerium oleander*; pois n.
29	*tarâkat*	*lglêla.*		AB, Fr. H.	*Grewia populifolia* (Wahl. 1790); tiliacées; baies comestibles.
	tarâkat-n-amâḍal			O1.	*Mollugo glinus* (A. Rich ?).
	tarakkâbat			C2.	Arbrisseau à groseilles rouges; bois brunâtre; feuille vert clair, dentelée; épine de 3 cm; fruits couplés; bon pâturage.
	tarmmu	*npi.*			*Aristida plumosa* (L.); touffes légères; habitat : Jadal, I-N-Tig'edit, Lemreya.
	tazzârt				*Tephrosia sp.*
1	*tazâra*	*hâd.*		C1, O1, PS.	*Cornulaca monacantha* (Del.); le meilleur pâturage à camelins; vert après la dernière pluie; dunes, buissons; feuilles charnues à crochets aigus.
	tazelâẓatnî				*Amaranthus angustifolius* (Lam.); feuilles à sauce.
	tâzarût, amatâi-n-tâzart				*Linaria ægyptiaca* (L.) ssp. *fruticosa* (Desf.); plante demi-ligneuse.
16	*taẓmêi, taẓmaẓ*	*bu kraiba.*	*mazari - n - tsawa.*	C2.	*Aristida sp.*; dard barbelé, à pointe dure. Habitat : Durum, I-N-Tézé-N-Tez, etc.
9	*tazzêlt*	*warwâra.*	*akôra, akwâra.*	C2, O1, Cp1.	*Acacia senegal* (Lamk); Véreck; var. à petits folioles (var. à larges folioles : *Ac. læta* [R. Br.]). Habitat : Tagâlalt, Durûm, Edûk, Dammayo, Tazzeyt, Isouimadrayen, Ibankar-n-éklan, Gaz'ey-étran, Tabelat, I-N-Wagger, Bagam, Ekizman, Jinjelôti, Tiggart, Sanfitâjat' Tabâlaq, Ézaq, Tehôd'é (nord de I-N-Garrân) et Est d'une ligne Chi-N-Tabegut, Ag-akôtaf, Béséten, I-N-Edemi, Chigrin; I-N-Âlem (près I-N-Kanâwen), Ta-kawelet.
	tḍeṛêmt	*lemmâd, tḍeṛemât.*		B1.	Aromatique; fébrifuge; cataplasmes pour blessures de camelins. *Andropogon laniger* (Desf.).
27	*tidânant*	*akêûl, tidânant.*		C2, O1.	*Cordia Gharaf* (Forsk.); Borraginacée.
12	*tiṣâstat, tsâstaṭ*	*tsâstat.*		C2, SS, B1, E1.	*Aristida ciliata* ou *Aristida plumosa*; habitat : Tedoq; nord de Amassera. Herbe fine.
7	*tigârgart* (cf. *âgârgar*)				*Tégargart* : plus réduite et plus efficace au point de vue officinal que *agargar.*
	tolânlant	*tazemma.*			Espèce de seigle; ressemble à *taẓmeẓ.*
43	*tolḳêut*	*t'alênda.*		O1, C1, SS.	*Ephedra alata* (D. C. Nr.). Liane couvrant les arbres en hivernage; fruit comestible, espèce de cornichon; les caprins mangent les jeunes pousses, à défaut d'autre nourriture; médecine : tiges et sommités. Habitat : Kéhéhé.

NUMÉRO de la carte des pâturages	TAMÂŽƧQ.	ARABE.	HAUSA.	VALEUR.	OBSERVATIONS.
	tɛlênt	*thaïlâmənt.*			Ressemble à sensitive; graine dans gousse allongée; hauteur de la plante : 0 m. 50.
	tilûkat				Port de l'eucalyptus; fruit rouge comestible, dont l'intérieur ressemble à la figue. *Ficus salicifolia.*
40	*tirza*	*turîa.*	*tûfafia.*	O2, SS (poison pour tout autre bétail).	*Calotropis procera* (Ait.); feuilles entières, rondes, opposées en coques; latex caustique; fruit : ballonnet renfermant un kapock brillant, caustique; la tige sert à la fabrication de palanquins.
	tâssangɣlt	*dis.*			*Gynerium argenteum* (graminée); bon fourrage; occasionne des aphtes sur la bouche du bétail.
	tɛzɛ n tâlemt (pis de chamelle).	*zra' ennâga* (graine de chamelle).	*bagaruakâsa.*		Cf. *aïebakbak en tâlemt.*
18	*tɛzɛq*	*arak.*	*talahïa.*	C2, B2, O1, PS-PA.	*Salvadora persica* (L.); fruit comestible; antisyphilitique (utilisé aussi contre les blessures occasionnées par animaux venimeux. *alədlad an tɛzɛq* : branchette utilisée comme frotte-dents (Ka : *ɛsuâk;* ar. : *aussuâk*); latex : goudron contre la gale cameline).
	tibenût	*tɛbenût.*	*lambâna.*		Herbe haute; épi noir à maturité.
2	*tiggârt*	*amûr.*	*bagarua.*	C2, O1, FT, Gr. T, ET.	*Acacia arabica* (Willd.): plur. *iigrîn;* haut. : 5 à 15 m.; fonds de mares; bois dur; gomme comestible; écorce et gousse (*aggâr*) : tannifères; en médecine, contre l'entérite.
	tihatît (la négresse)	*dâbb, 'arfaï.*			*Aurillea radiata.*
	tikendit	*tikindan.*			Fonds de mares.
36	*tikînit*	*aflîï, askanit.*		C1, O1, E.	*Blepharis linarifolia* (Pers.); Acanthacée.
	tiiemt			PS (comme le Had).	*Suæda fruticosa* (Forsk.). Ressemble à un *agrûf* sans piquants.
	tomâtu, tomâtut				*Lycopersicum esculentum* (Mill.).
	tênzin, tênzin	*ia'ir.*			Orge. *Hordeum vulgare.*
	tuïla	*tuïla.*	*dânia.*		*Sclerocarya Birrea* (A. Rich. in Guill. et Perr.). Bois inattaqué des termites; bois à ouvrer (vases; bols; terrasses des maisons de pisé).
	tûrênga				Amadou « langue de bœuf »; à Téfâmânir (sur les troncs de *tiggârt*). Fumigations pour cicatriser les plaies des circoncis.
	tusa	*bâgal.*			*Anabasis articulata* (Salsolacées).

CHAPITRE II

HISTOIRE

1. NOTES SUR L'HISTOIRE DE L'AZÂWAR' ET DE L'ÂDER JUSQU'À LA CONQUÊTE FRANÇAISE (1900)

L'Âder [1] est aujourd'hui habité principalement par des Noirs Asenâwa animistes, plus ou moins islamisés depuis des siècles d'influence musulmane; des Âderâwa, Noirs assez mélangés et complètement islamisés; des Éklan (captifs de Twâreg passés de l'Azâwar' à la zone sédentaire depuis ou avant la conquête française; des Twâreg blancs plus ou moins métissés et dégénérés par suite de leur sédentarisation avancée (Illisâwan [2], Debbâkar, Kel Ar'lal-Ninigger), enfin des Peuls blancs (*Farfaru*) ou noirs (*Bərərəɗi*), vassaux des premiers.

L'Azâwar' (zone des nomades au nord du Poste de T'âwa) est habité par les Twâreg Iullemmeden de l'Est (Kel Dinnîk), avec une agglomération arabe venue de l'Adr'ar' des Ifôr'as à la fin du siècle dernier : Deremchâka, La-T-Twaj, Yaeddès, Taggat, Ahl ech-Chîkh.

Dans l'Âder aussi bien que dans l'Azâwar', les anciennes populations ne paraissent presque plus sous les invasions successives; elles furent presque partout chassées, ou absorbées. Les traditions anciennes ne nous permettent guère de remonter au delà du XV[e] siècle [3].

Dans la moitié nord de l'Azâwar', il reste des vestiges d'outillage lithique, de bijoux et de pièces d'armement primitifs particulièrement nombreux; le Sud et le massif de l'Âder n'offrent que très peu de stations archéologiques; sur les bords des vallées on trouve des harpons, ou hameçons en os, restes d'ossements de poissons et de gibier qui font penser que cette région subit jadis un climat plus humide. Le cours de la vallée de Tâdist (« ventre »), très contourné et ramifié, rappelle un vieux système de bras morts, et a dû être le dernier asséché des trois grands fleuves fossiles traversant le pays :

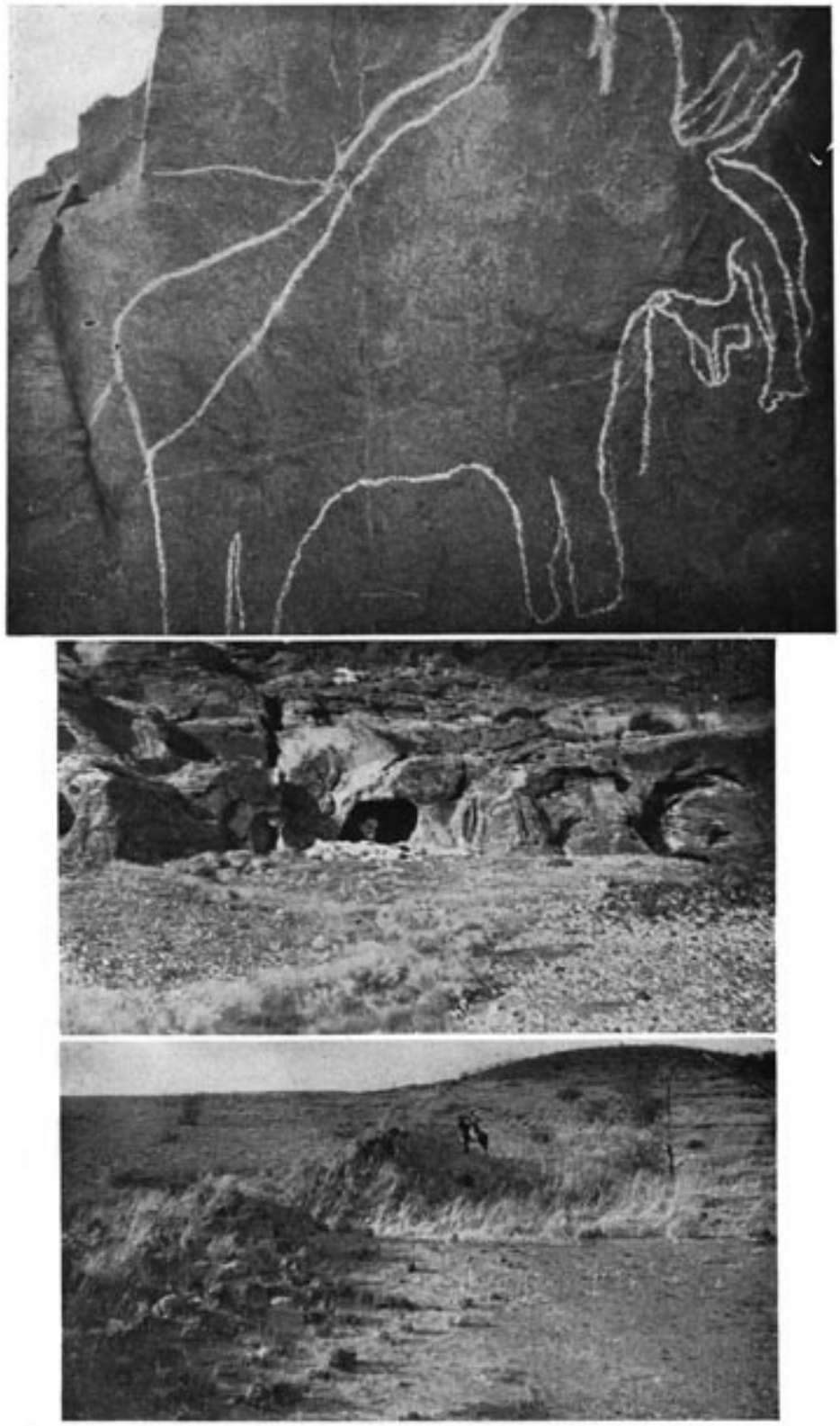
1° *Ăzāway -Ti-M-Môyzĕï* (*Ăzāway* signifie « région plate et sans obstacle, sablonneuse »);
2° *Ăzar* (« nerf, artère »);
3° *Tădist* (« ventre »).

À *Babbâyo*, sur la vallée du Tâdist près de Gugaram, était un village dont il reste les murs arasés.

[1] Litt. « ravin, pays ravinés ».

[2] Ces Twâreg sédentaires *Illisăwan* ne parlent plus le dialecte berbère, mais le hiusa, langue ordinaire des *Aderăwa*.

[3] Documents écrits : les Twârikh des tribus nomades des Iullemmeden, chroniques de Kayta et le Târikh des *Illisăwan* (détruits lors du r'azzi de février 1917 sur Kayta), chroniques d'Agadez, contenant le Y-Tarikhi, dont des copies ont été utilisées par Urvoy et Rennel Rodd (voir Bibliographie, *infra*).



De haut en bas : Gravure rupestre (éléphant) à Taz'erz'aït, dans l'extrême-Nord de l'Azâwar', — Grotte du Géant Aligurran', près Ratrâkum-Taziwin (station de dessins et inscriptions rupestres). — Vestiges de l'enceinte du Birni de Zangaratta (Âder).

À *Aneskaffey* (est de Wézey), on trouve beaucoup de ruines; y étaient autrefois les gens du village actuel de Kalfu (Âder); on trouve sur cet emplacement des pointes de flèches, des débris de poteries. Les fondateurs sont appelés Kurfeyâwa parce qu'ils allèrent plus tard dans la Tadr'aq (région de Filing'é) et le Kurfey. De même à Amellal, sur le Tâdist, est de Amander, ruines de villages.

À *Tikebrin* était une agglomération de gens de Kalfu également (de Kalfu-Dabag'i, village d'Âder).

À *Ti-N-Sidi-R'eli*, de même. À *Aurdifêl* (ouest de Tikebrin), autres ruines. Les habitants auraient été tués (?) ou chassés plutôt par une invasion de moustiques et la malaria.

À *Dammâyo, Digdiga :* des sédentaires Asena ou autres, bousculés par les Twâreg envahisseurs, émigrent en partie vers T'âwa à la fin du XVIII^e^ siècle; 50 ans plus tard, les restants vont à Tadr'aq (Filing'é).

Tofâbâyor' : village ancien, ruiné. *Bagaré :* ruines d'un village détruit il y a 70 ans. Tous les habitants émigrèrent.

À *Mentès*, il y a plus de 150 ans, existaient des villages de Noirs éleveurs-cueilleurs, qui se réfugièrent à T'âwa à la fin du XVIII^e^ siècle, harcelés par les Twâreg.

Tout le pays sahélien a connu des balancements de périodes sèches et humides; les deux dernières phases humides ont eu pour conséquence de creuser les grandes vallées qui coupent l'Azâwar' et l'Âder. Après la dernière, se formèrent les grands « ergs » aujourd'hui fixés par la végétation; ces dunes se remarquent jusqu'en Nigeria du Nord, Konni, etc. Puis, regain d'humidité moins sensible qu'au cours des phases précédentes — où la végétation couvrit les dunes devenues « Dunes Mortes ».

Les gisements et ateliers d'outillage trouvés sur les dunes de la vallée supérieure d'*Azuz* (N.-E. de Mentès) prouvent que des Noirs sédentaires y demeurèrent longtemps.

À *Batrakum* (wad et lieu-dit), sur la piste de Ingal à Teg'idda-N-Tésemt, on traverse le lit d'un torrent (Batrakum) à l'ouest duquel se trouve la passe de *Gèr-Tăzăwin* (« Entre les pis », les deux rochers de part et d'autre du défilé ressemblant à des pis de chamelle). Là habitait le personnage légendaire nommé Aligurrân; on trouve sur le plateau des grottes dont les parois sont couvertes d'inscriptions rupestres en caractères *tifinay* anciens et récents, et des dessins de personnages et d'animaux (cf. pl. II).

Tombeaux semi-circulaires.

C'est aux Libyens sans doute que nous sommes redevables de la présence de ces tombeaux, composés d'un demi-anneau en pierres : murs de 2 mètres d'épaisseur moyenne chacun, sur 1 m. 50 de relief, doublés et séparés par un intervalle de 0 m. 60 environ, rempli de blocage. Aucune trace de mortier entre les pierres; peut-être n'en y eut-il jamais.

Aux différents lieux dits « Taz'erz'ayt » se trouvent de tels monuments funéraires, les ailes de l'anneau dirigées vers l'est et espacées de 30 à 50 m. À l'intérieur de l'anneau se trouvent deux ou trois tombeaux rectangulaires.

On trouve de semblables nécropoles en Ader; sur la piste de Mogör, à 20 km. au sud de T'âwa, et 15 km. de Darey, les villages de Kartéla, etc.; de même à Takussa, Kossa au nord de T'âwa.

À Tedôq, Mâya, Chi-N-Legad', Tamâya, etc., on trouve des *tumuli* avec débris de pote-

ries et parfois d'armes en fer (cf. fig. 13); ces *tumuli* semblent plutôt avoir été des signaux à feux que des monuments (on n'y trouve aucun ossement); de plus, ils sont placés en général sur le rebord des plateaux; selon une ligne continue d'horizon en horizon visible.

À Amassara, Tedôq, on peut voir des cimetières avec dalles dressées, portant des inscriptions en tifinar' sur lesquelles ont été inscrits des versets du Qor'ân par la suite.



FIG. 13.

1. Fragment de poterie.
2. Pointe de lance, en fer.
3. Éperon libyen.
4. Os et vertèbres de poissons (réduction : 1/2). [Station de Chi-N-Legâd'.]

Pointes de flèches, grattoirs, haches de pierre (réduction : 1/2). [Stations de Chi-N-Legâd', Tedôq, Tesa-Teqqôret.]

Ces cimetières sont situés près des emplacements de puits profonds aujourd'hui comblés, et semblent remonter à moins d'un siècle.

À Tedoq, 100 m. environ est du cimetière, vestiges de constructions en pierre tendre, sans inscriptions, qui ont dû servir de greniers ou de petit *qṣar* défendant les puits.

Tombeaux anciens. Formes principales.

Tombeaux en croissant des plateaux dominant la vallée de Taz'erz'ayt (Nord-Azâwar') [cf. fig. 13] : à l'intérieur du croissant, tombeaux ordinaires (*aṣṣu*, pl. *iɔnsa, iɔsa; aẓakka*, pl. *iẓakkwɔn*; ou encore *tɔāskọt*), de forme rectangulaire. Les auteurs de ces tom-

beaux seraient, d'après les indigènes, des Sédentaires (Noirs) ayant jadis habité le pays et qui furent chassés par la sécheresse croissante (*Kél Anin, Kel Anâd, Ait-Idəm wi n ɛrûnin :* « les gens de jadis », « les gens d'autrefois », « les Anciens » — habitants du pays). Les pierres, dalles tombales se nomment : *šihûn ən ɣəkkwan.* Les pierres dressées, ruines diverses en pierre : *šigərəbbənâwin* (*šigərəbbənin*) *ən təhûn.*

Tombeaux de forme tronconique (les *šûšat* des Arabes) : en tamâjeq *akârâzrâz.*

Tombeaux en forme de petite tour, semblables à celles du Nord-Afrique (ar. *bâzîna*).

Les Kel Dinnik appellent ces tombeaux ou mausolées *adəbni*, pl. *idəbna* (du verbe *bni*, « bâtir, élever une construction »)[1]. Certains sont attribués aux géants (*iɛubbârən*).

Tombeaux circulaires (ar. *šwâhəd*) ou « *témoins* » ; en tamâjeq *asâɣaf*, pl. *isuɣâf*, ou *šawaš*, ou *šimuyta* (sg. *tamɔytut*, du verbe *ɛytu*, « être dressé ») ; en usage chez les Musulmans en général ; ceci est une forme plus rare dans cette région, elle paraît être intermédiaire entre les tombes des *Iɛubbârən* (Géants) et les formes modernes.

A. LÉGENDES ET TRADITIONS CONCERNANT L'HISTOIRE LOINTAINE.

LES PREMIERS HABITANTS.

LES MIGRATIONS HISTORIQUES. — FORMATION DES ÉTATS TWÂREG.

À Tedoq étaient des populations apparentées aux Enâd'an (Forgerons) ; du moins étaient-ce des gens industrieux, ayant introduit des techniques, du fer et de la poterie en particulier, raison pour laquelle les nomades contemporains leur donnent souvent le nom d'*Ikanâwən* (« les Potiers »). Dans la région de Tamâya, d'autre part, habitait la tribu des *Attâmnâd* (« Forgerons »). Il y a encore une tribu *Tamnênnât* dans la région de la Tâlaq (Aér) spécialiste du travail artisanal (selle de mehâra). Ces groupements dispersés furent fondus dès avant le VI^e^ siècle dans le magma des populations noires « Proto-Hausa » venues du sud et occupant le Bas-Aér et les steppes sahéliennes (Azâwar', Damergu).

À partir du VII^e^ siècle, on voit le fond de populations noires animistes résistant à l'invasion lente et fractionnée des groupes de méditerranéens chameliers (*Lwâta*, Libyco-Berbères) éleveurs-chasseurs. Ces populations occuperont d'ailleurs tout le Sahara et pousseront vers le Soudan central et occidental. En Mauritanie (*Sanhâ'âta*)[2], elles ont depuis longtemps perdu l'usage des caractères d'écriture libyenne (« *tîfînay* » anciens) mais non la langue, qui subsiste dans le dialecte des *Zənâga* du Trarza. Vers la boucle du Niger, c'est la pénétration *Lemta* et la formation de la race sonr'ai. Des princes berbères fonderont la dynastie des « Dia » en 1690.

Vers l'est, venant probablement des confins d'Égypte, les Noirs Gazaur'awa passent dans le groupe d'oasis de Belma-Chirfa-Fâchi et, tandis que le gros de la migration descend sur le Tchad (embryon des futurs Kanembu-Bornouans), quelques infiltrations parviennent en Aér méridional. La fusion des immigrants dans la masse autochtone est faite vers l'an 1000, aboutissant à des nouveaux groupes ethniques.

L'Aér, plutôt lieu de passage, peu propice aux grandes concentrations de peuples, verra, par le mélange avec les autochtones, la naissance de groupements plus faibles que sur le

[1] De l'arabe. — [2] D'après le *qâdi* des Kel Er'lal, Ah'med el-Mûmin Ag 'Abd-ul-Karim, tous les Twâreg (*Kél Təgəlmûzt*, « porteurs de voile ») sortent des « *Ṣanhâjâta* Voilés » (Berbères occidentaux).

fleuve. Seul le groupe Goberâwa (Noirs) a survécu ; repoussé d'Aér à la fin du XVII[e] siècle par les Twâreg *Isandālən*, il a formé dans l'actuelle région de *Madāwa* (*Gūbər* ou *Gûbər*) le groupe des *Gobərāwa* [1].

Deux autres groupes noirs ont quitté parallèlement le massif d'Aér. Celui des *Azənāwa* («Azena» ou «Azna») vers l'Âder, et celui des *Tazarāwa* vers la région de Tessâwa-Gôber sud-oriental.

D'autres rescapés de l'invasion twâreg, blancs ceux-là, sont à signaler : les Berbères *Igdālən* qui, depuis le XVIII[e] siècle, sont entre le Nord-Damergu et l'Azâwar' (quelques-uns englobés parmi les Imâjer'en Irréulen dans la partie ouest du cercle de T'âwa, d'autres parmi les Imâjer'en de l'Est, Ikherkhéren par exemple).

Ceux d'Aér enfin, restés dans le sud-est d'Ingal, et tendant à pousser vers le Damergu plus récemment.

Les traditions de ces *Igdālən* leur donnent une origine arabique, et ils se disent *Iššerifən* (Chörfa) ; ils ont une langue particulière, qu'ils partagent avec leurs vassaux noirs les *Iberōgan ;* cette langue (*Tagdalt* ou *Tabārəgt* ou *Tihōtit* «la langue nègre») est de fond original berbère, avec de nombreux apports *songai* ou *zèrma*. Le nom même des *Iberōgan* semble les assimiler aux *Ibèrkwərèjən* (sing. *ăbèrkwərèi*) qui sont aussi un groupe résiduel, et sont l'ensemble des fractions maraboutiques originaires du Bas-Aér et que l'invasion des Iullemmeden Kel Dinnik trouva dans le sud-ouest d'Ingal vers 1800. Quoique noirs, les Ibérôgan ne sont pas *Iklan* (captifs), car ils ont eux-mêmes des serviteurs de tente appelés en *tāgdalt : bèïna*, fém. *tāmu*. Lors de la constitution de la hiérarchie des Castes par les Imajer'en, ils furent rejetés dans la dernière caste à cause de leur couleur et de leurs fonctions serviles, et parce que leurs suzerains, les *Inèsləmən Igdālən*, tenaient à les conserver avec eux ; mais ce seraient plutôt des Imr'ad noirs.

D'après les traditions locales, Igdâlen et Iberkworeyen sont venus d'Orient par Belma (Bilma) et le *Kāwar*, s'installant temporairement en Aér où ils étaient arrivés avant le XI[e] siècle.

Les premiers Twâreg, chassés du Fezzân (la «*Targa*») par l'invasion des Arabes Hilâliens, arrivent en Aér, venant du nord-est (directement) ou du nord (par l'Ahag'g'âr) en vagues successives peu importantes, le plus clair de leurs troupeaux étant constitué par des camelins ; l'Âhag'g'âr, comme l'Aér et l'Adr'ar', jouera le rôle de relai, les envahisseurs successifs s'y renforçant et chassant tour à tour les prédécesseurs. L'Aér verra les Proto-Hausa refoulés en grande partie par les Libyens, ces derniers à leur tour par les Twâreg ; ceux-ci, détachant une antenne vers l'Adr'ar', donneront naissance aux Iullemmeden, puis aux Ifôr'as. Il ne faut pas s'illusionner sur la portée de ces appellations : Ifôr'as, Iullemmeden, Kel Grès, Kel Aér, ne sont que des expressions politiques et ne désignent pas des groupements raciaux bien définis. Soit le cas des Iullemmeden : en 1600, à la mort de l'*Amnəkal* Alâd, son gendre Moh'ammed, dit Ur-Ilemméd, se sépare du reste de la tribu Sanhadja de la Boucle, et, avec les «Kel Ilemméd», forme la nouvelle Confédération des Iullemmeden (sing. Au-Llemméd). En 1690 l'Amnôkal Karidenna les entraîne vers les riches steppes d'entre-fleuve et Mänaka. Les fractions restées sur place formeront la Confédération des Kel-Tademekket installée dans la région de *Tādəmèkkət* et où *Es-Sūq* dont on voit les ruines en Adr'ar'. En plein Adr'ar' se formera plus tard la Confédération des Ifôr'as. Les Iullemmeden de Mänaka détacheront aux XVIII[e] et XIX[e] siècles de nombreux

[1] Le chef des *Gèberāwa* de Tessâwa a conservé de nos jours le titres de «Tazar».

rameaux vers le Gurma (rive droite du fleuve), et vers l'est donneront naissance aux Kel Dinnîk («gens de l'Est») ou Iullemmeden de l'est. Ceux-ci, en moins d'un siècle, auront englobé toutes les tribus nomades de l'Azâwar', constituant une Confédération nouvelle que de nombreux traits ethniques et linguistiques contribuent actuellement à distinguer de celle de l'ouest.

Les Kel G'erès [1] d'autre part, ayant quitté l'Aér aux XVII[e] et XVIII[e] siècles avec les *Itḍsn*, représentent actuellement une population très différente des premières tribus qui arrivèrent en Aér. Ces tribus se sont groupées dans la lutte pour l'hégémonie contre les autochtones [2], l'évolution ethnique a joué, et il y a eu par métissages, acquisition de caractères anthropologiques nouveaux, et l'apparition des futurs Kel Aér (Kel Owey, principale tribu) en repoussant ces tribus, leur a donné le dernier trait d'union; les Kel G'erès, progressant vers le sud, ont renforcé d'une part leur individualité politique par leur isolement, d'autre part un métissage rapide a altéré leurs caractères somatiques.

Les Kel Aér ont subi et subissent encore ce phénomène.

L'histoire de l'Azâwar' est tributaire de celle de l'Aér d'une part, de l'Adr'ar' d'autre part, avec l'Âder.

L'influence de l'Aér a été prépondérante. En Aér l'arrivée des tribus immigrantes s'échelonne du XI[e] au XV[e] siècle inclus; les derniers Noirs sont refoulés ou absorbés.

1° La Confédération des *Isandĕlān* (*Itḍsn, Ifadālən, Ibazāwan*, etc.). Les *Itḍsn* [3] sont au XVII[e] siècle entre Ingal et l'Âder, se rapprochant de leurs cousins Illisâwan de cette dernière région (qui est sous l'hégémonie des Sultans d'Aér depuis 1674). On verra les *Itḍsn* participer aux luttes des *Inĕsləmən* conduits par l'illuminé El-Jilâni, des *Ait-Awāri*, contre les Iullemmeden Kel Dinnîk et les Asenâwa, puis disparaître de la scène.

Étaient en Aér en même temps qu'eux :

Les *Illisāwan, Ibĕrkwŗéjən* [4], *Imūsūfan, Imazkkĭan;* l'intrusion en Aér des Kel G'erès, puis des Kel Owey, amena la désagrégation de cette Confédération et sa dispersion hors d'Aér, en même temps que la disparition totale de certaines fractions. Il y a des Itésen chez les Kel G'erès de Madâwa, des Ifadâlen au Damergu, des Ibazâwan («les châtains, les roux»), sédentarisés, dans le nord de l'Âder où est un village de ce nom; des Gawalley venus avec les Illisâwan en Âder (depuis 1696); ces Illisâwan ont formé une caste plus ou moins suzeraine des Noirs Asenâwa (— animistes — et des Âderâwa — musulmans); il y a des Kel Âder (Noirs originellement de langue tamâjeq habitant les vallées du Nord-Âder) plus ou moins musulmans, et qui sont aujourd'hui complètement négrifiés et sédentarisés, perdant de plus en plus l'usage pratique de leur langue berbère pour le hausa.

[1] Les Kel G'erès, sortis de la région de palmeraies d'Aujilla (Cyrénaïque), sont venus se fixer en Aér : les *Tĕt Maggarət* s'installant dans la vallée de Tchiagaziz, près de Tafadek', les autres dans les vallées au nord-ouest d'Agwâdez. Ils participèrent aux luttes entre Kel Aér et Bornouans. Avant l'intronisation du «Sult'an» d'Agadez, ils avaient été tributaires du Sult'an du Barnu (Bornou, chef-lieu Kukâwa). Au début du XVIII[e] siècle, le chef des Kel Ounwar, Moh'ammed Ag Môlen, tua le Sultan et entraîna sa tribu vers le Gober; il s'installa à Ihayâwan (vallée de la Majia); les autres tribus Kel G'erès suivirent le mouvement et se fixèrent à *Zurmiitən* (sud de *Būza*) pendant un an, avant de se disperser dans tout le Gôber (1770). Le chef du Gôber, résidant à Aikalâwa — près Sabon-Birni, Nigeria, — commandait alors jusqu'au Katsina, au Tessâwa, et au Kabbi.

[2] Cf. Gouverneur Fourreau, *Documents scientifiques de la Mission saharienne*, t. II, p. 858 :

« ... Les Berbères n'ont pas toujours occupé le pays d'Aér ou Abzen mais ne l'ont envahi qu'au XIV[e] siècle, asservissant les gens de race haussa, premiers possesseurs du sol... ».

[3] Au sujet des Itḍsn : cf. Barth, *Travels and discoveries...*, t. I, p. 206, 207, 224, 333 et 336.

[4] Un quartier situé autrefois dans l'ouest de la ville d'Agadez portait le nom de *Bĕrkwŗéj*.

2° La Confédération des Kel G'erès venue en Aér du XII^e^ à la fin du XIV^e^ siècle; ils payaient jadis tribut au Sultan du Bornu (*Barno*) [cf. note 1, p. 47].

Nota. — *Empire Mali-Nkẹ*. Aux XII^e^ et XIV^e^ siècles l'empire de *Mali* est suzerain d'Aér. Il ne reste à peu près rien de cette domination actuellement, aux points de vue ethnique ou matériel.

3° Les Kel Owey, venus de Libye et d'Ahag'g'âr, supplantent les Kel G'erès, entrent en Aér du IX^e^ au XIV^e^ siècle, les uns d'Ahag'g'âr directement (Kel Fadey, Tamezg'idda, Ikazkâzan, — tous Imâjer'en), les autres du Fezzân (Kel Ferwân — Imâjer'en).

Ils entrent en conflit avec les tribus du Sultan, fraîchement installé, détruisent une partie de la Confédération des Itésen et repoussent les Kel G'erès hors d'Aér. Obéissant eux-mêmes à la loi d'attraction de la steppe sahélienne, les Kel Owey ne tarderont pas à se mettre en marche vers le sud.

Nota — *Empire Sonr'ay*. 1515: L'Askia Mohammed rencontre et bat Ah'medlel-Mûmin Elemtey, chef d'Âder, puis va à Fachey et Belma, laissant un Khalifa à Agadez. Sa caravane se composait d'un énorme convoi de camelins, mais surtout de bovins porteurs et d'ânes; la moindre sécheresse du Désert à cette époque reculée permettait cette traversée à des animaux aujourd'hui purement sahéliens.

Le sud et l'est de l'Âder seront colonisés par les Sonr'ay qui créent les agglomérations, sortes d'«emporia» centre-africains, de Teg'idda, Takedda, Ingal, et autres cités aujourd'hui disparues, sur la route du fleuve Niger vers la Libye et les Syrtes. L'hégémonie sonr'ay s'étendra à l'ouest et au sud de la ligne Agadez-Tadr'aq (= Feling'é); il ne reste aujourd'hui que quelques noyaux de populations noires, les Isawar'an descendants des Sonr'ay, à Teg'idda-N-Tésemt, Ingal et Agadez. Dans l'ouest les Sonr'ay créèrent d'autres villes : Es-Sûq, Kidâl, Zelâder, Tedôq, Tessalit. L'influence sonr'ay devait s'étendre d'ailleurs jusqu'au Twât, au Trarza, et au Sud marocain.

Centrés en Aér aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les *Kel Owey* sont actuellement descendus très au sud, et leur zone de peuplement s'étire le Ir'âzer (= Iferwân) à Birni-N-Konni, et de l'Âder au Kutûs :

Les Kel Ferwân (venus du Centre-Aér) sont autour d'Agadez et au Damergu;
Les Kel Fadey sont passés dans le Nord-Damergu;
Les Izayarkan, Immarsutan, Imezzûreg sont au Damergu;
Les Ikazkâzan en Aér et en Alâkwas;
Les Tamezg'idda dans l'ouest du Damergu, sous le nom hausa devenu officiel de «Mouzgou», vers Târka.

Au XVI^e^ siècle les Bornwans occupaient le Gober. L'Âder devait donc former une «Marche» entre les deux empires.

Avant l'arrivée des Asena en Âder, le nord de cette région et le sud de l'Azâwar' étaient habités par :

Les Kurfeyâwa («gens du Kurfey»), dans les régions de Dammayo, Digdiga, Bagâré, à la limite septentrionale de l'Ader qui s'arrête net sur les «Dunes Mortes» de l'Azâwar'; T'âwa, Mogör, également; ces populations allèrent beaucoup plus tard (au XIX^e^ siècle) vers la Tadr'aq (Feling'é) et le Kurfey (d'où leur nom de Kurfeyâwa) donné à ceux d'entre eux qui devaient retourner en Âder.

Les Asena (en H. *Asnāwa*) de Konni et du Gober, les plus anciens, virent arriver les Asena d'Âder. D'après les traditions orales, les premiers Asena étaient cavernicoles, ou bien perchaient sur les arbres lorsqu'ils se trouvaient isolés.

Au XVI^e siècle, ou au plus tard dans la première moitié du XVII^e, immigration des Asena, venant sans doute du Bornu, par Agadez, vers l'Âder, et par Tessâwa vers le Gôber. Plus tard, ces Orientaux amenés par un chef du Barnu, eurent le Serki-N-Darey (chef de l'Âder de T'âwa à Illéla) et le Serki-N-Kabbi (chef de l'Âder oriental, et du Dutchi, avec pour capitale G'ida-M-Bâdo, Bûza).

Les *Magẓrâwa* (sing. *Magẓri*) de la région Mogör-Jubalé, seraient venus de l'ouest (remous des anciens habitants refoulés?).

Les *Gazâurâwa* du Gôber arrivèrent à Bag'ey (en tamâjeq : *Ṭerimma*) village fondé par les *Tarimmâwa* animistes; les Asenâwa habitaient le Grand Souterrain de Kalfu. Puis vinrent les *Gawallẽi*, originaires de *Tidgilit* (Aér).

Il y eut là un courant continu d'infiltrations, plutôt que de véritables invasions ou même des migrations massives.

Les *Kurfẽjâwa* ont résisté à l'assimilation.

Au XVII^e siècle, Kalfu-Râfi est fondé par :

1° Des Gazaurâwa du Gôber (d'origine sémitique?);

2° Des Tarimmâwa animistes, autochtones, cavernicoles.

Kollama est vers 1640 fondé par les *Âunankara* venus d'*Abzẽn* avant les Illisâwan; ils se mêlèrent aux Asenâwa *masûfa*[1] (fétichistes) autochtones; puis vinrent les Goberâwa, les Kambarâwa ou Abarbaré (Beriberi ou Kanuri), puis les Gabestâwa (« gens de l'Est »), enfin les Kaurâwa en partie islamisés; il devait se produire une islamisation progressive.

En Azâwar'; les Tamezg'idda ont subjugué les Noirs Kurfeyâwa de l'Âder septentrional, jusqu'à Digdiga-Durûm au sud.

Lorsque la situation fut à peu près stabilisée, elle était la suivante en Âder :

Le pays était tenu par le Serki-N-Darey, « chef de Darey » (ruines de Birni-N-Darey ou « forteresse de Darey ») encore visibles dans le canton de Lâba à l'est du village de Darey). La région du Gôber était sous le Serki-M-Mambé ou Serki-N-Kabbi (le Birni de Mambé était situé à l'est de Bûza). Les Nomades n'étaient pas encore venus troubler la paix des Noirs; les « birni » (ou *qṣur* des Noirs) étaient rares (cf. fig. 14). — Les habitants du sud ne connaissaient pas encore les étoffes et les cauris, les hommes portaient tous la culotte de peau entière[2], que l'on voit encore aujourd'hui sur les vieux cultivateurs Asena. Il y avait un Conseil des Anciens tout-puissant; le Serki disposait d'une justice sommaire, et avait une autorité indiscutée. Le *Serki-n-Bori*, grand-prêtre des Génies, était puissant et craint.

La suzeraineté du Barnu sur les Kel Aér ne cessera qu'au XVIII^e siècle. Les Nomades profiteront de la chute des Empires Noirs, parallèle chez eux-mêmes à la révélation d'un commandement fort et guerrier, pour reprendre le pas sur les Noirs sédentaires dans l'Azâwar' et l'Âder et même au delà.

En Âder, cette réaction nomade suit la guerre du Kanta (roi du Kabbi, province de Nigeria).

[1] *masâfa* signifie en haussa de l'Âder « autel » (animiste). — [2] Peau de chèvre; ce short de cuir est aussi porté par les Éklan (captifs des Nomades Twâreg) qui le nomment *âdgag*.

Le Kanta Slîman, conquérant venu du Hausa, tue le Serki-N-Darey, envahit l'Âder avec des captifs de Peuls (*Bɔrɔɔ̀ɔ̀ï*), s'installe à Sillamey (à une cinquantaine de km. de Sokoto, qui n'est pas encore ville à cette époque) et réunit les deux Âder sous son hégémonie. Y-Târichi (le Târikh des Illisâwan de l'Âder) disait que Kanta était fils d'une captive qu'aurait épousée le Serki-N-Kabbi; ce dernier, en tout état de cause, fut détrôné par l'aventurier Slîman.

Le Kanta n'exerçait qu'un haut protectorat sur les pays conquis, laissant aux chefs locaux le soin de l'administration et de la police intérieure; il ne demandait que le tribut

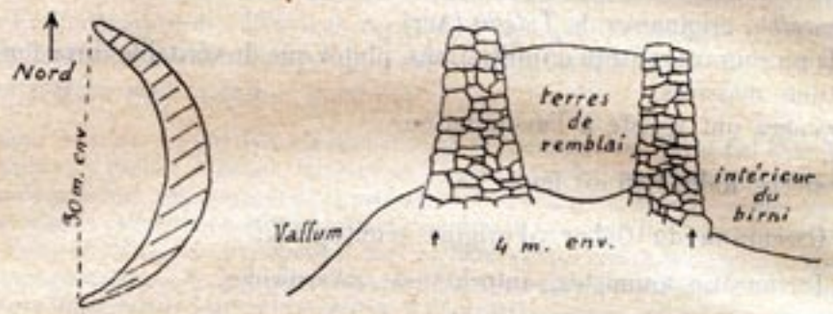


Fig. 14.

À GAUCHE :
Schéma de tombeau demi-circulaire (Tesa-Teqqôret).

À DROITE :
Schéma de muraille de Birni.

Le village actuel de Birni est sis à l'ouest de l'enceinte de l'ancienne métropole Asena de Birni-n-Âder (Birnî-Âder).

L'enceinte forme un quadrilatère irrégulier; les champs de mil recouvrent les traces de murs; il reste des vestiges de greniers.

Birni-n-Âder est contemporaine de Machîdi. Les habitants se dispersèrent dans l'actuel canton de Lâba (region de Dutsi), et à Goaraw, Gark'anga, etc., lors de la chute de la ville.

Les Birni ou plutôt leurs emplacements, sont des lieux maudits et interdits aux chefs contemporains. À Tchinkâki était autrefois un Birni qui fut la métropole des Asena. Adûna, et d'autres, étaient jadis dans le pays dominé par Tchinkâki.

(4.000 cauris par famille). Une grande anarchie régna par suite de ce régime, et on assista à un exode vers les régions désertes de l'est. Le Kanta dominait le Kabbi, le Gôber, l'Âder, le Dutchi et le Gulbi. Sa puissance atteignit son apogée à l'aube du XVIII[e] siècle.

Y-Târichi rapporte que le Kanta traitait les nomades en captifs (*buzûç*) et que le Sult'an d'Abzen envoya régulièrement le tribut imposé par le Kanta; ainsi, comme jadis les Sonr'ay avaient dominé le pays des Twâreg, le Barnu avait subjugué l'Aér, et il fallut attendre le XVII[e] siècle pour voir les nomades reprendre l'hégémonie, dans l'ouest d'abord, puis progressivement vers l'est.

Le Kanta exigeant tribut, Mohammed el-Mubârek, Sultan d'Abzen (de la lignée des «Stambulâwa», descendant de El-Hajj Abbâsi — Fezzanais, fils (?) du Sultan de Stambul) envoya l'hommage d'eau et de sable traditionnel [1]. Mais son fils Ag-Abba, brimé chez le

[1] La légende dorée des Kel Aér veut que les Sultans d'Aér soient d'origine turque («Stambulâwa», gens de Stambul», en langue hausa) : le Commandeur des Croyants de Constantinople, sollicité (?) de donner à l'Aér un chef indiscuté, leur aurait délégué le chérif fezzânais El-H'ajj el-Bâcha, premier Sult'an d'Aér (roi d'Agadez).

Serki-N-Kabbi, auprès duquel il s'était rendu, obtint de son père l'autorisation de se venger. El-H'ajj Abbâsi, descendant de Yûnes, devait faire deux guerres infructueuses contre l'Âder; mais Ag-Abba part avec les Illisâwan, tribu arrivée récemment en Aér, venant de Libye. Les Illisâwan avaient avec eux les Gawalley [1], de race noire, originaires d'Aér (Sonr'ay?).

Les Illisâwan et Gawalley étaient commandés par l'Amat-Tasa, derrière Ag-Abba; les Tawan-Takân, autre tribu, étaient commandés par l'Amat-Tunkiès [2]. Ag-Abba, en 1674, tombe sur Tessâq (village dans l'est de Kayta entre ceux de Tabaffat et Soron-Zakara) et pille la région, mais c'est au Gulbi-N-Rîma qu'eut lieu le principal engagement, au cours duquel Kanta en fuite se noya dans la rivière de Koïdo.

Le Serki-N-Darey, chef des populations animistes Asena, se battit contre Ag-Abba près de Darey et fut tué.

Ag-Abba appela le pays « Âder » (la légende, rapportée par une tradition douteuse, qui voudrait que Ag-Abba ait mis le pied [*ādar* en tamâjeq] dans un trou — d'où le nom donné au pays : Âder — est controuvée par la langue même : *ādér* veut dire « ravin », par extension « pays raviné », de même que la région contiguë vers le S.-E. est dite « *Dutsi* » [nom hausa signifiant « caillou », par extension « montagne, pays montagneux »], et le pays plus au sud encore, le Gulbi, signifie « vallée » [ou *Rāfi*]; or, « pied » se dit en hausa *kafa*, en tamâjeq *ādar*, pl. *idārən;* l'appellation d'Âder relève donc de l'orographie, comme celles de Dutchi et de Gulbi ou Rafi [3]).

Ag-Abba bâtit une ville entourée d'une enceinte : Birni-N-Âder (*Birnī Ādér*); les ruines en sont encore visibles près et à l'est du village actuel de Birni, dans le canton de Laba, au bord du plateau tombant au sud de la vallée de Burd'i, Gahé.

Ag-Abba fonda la dynastie des Serki-N-Âder en 1654 :

Ag-Abba († 1687) Ag el-Mubârek, fils du sultan d'Abzen.
Moh'ammed-Damo ou -Dango (fils) [† 1694].
El-H'ajji Bâba (cousin) Ag Moh'ammed-Ah'med (1694-1729).
Al-Must'afa Ag Moh'ammed-Damo († 1786). Transféra la résidence des Serki-N-Darey à Illéla.
H'amidin Ag Moh'ammed-Damo (frère).
Ibrâhim (frère).
Al-Mubârek (Moh'ammed) Ag Ibrâhim.
Ah'med el-Must'afa.
Ah'med-Bida (frère) [† 1806].
Yaquba Ag el-Must'afa († 1855).
Mallam Ag el-Must'afa (frère); c'est sous son règne que prend place la guerre sainte de El-Jilani contre l'âder.
Izzu Ag Yaqûbu.
Wachcher' Ag Yaqûbu († 1901).
Isuf Ag Wachcher' († 1904).
Atu Ag Wachcher'.
Taôfo Ag Wachcher'.
Bûbé Ag Wachcher'.
Umani Ag Bûbé.

Les Illisâwan reçoivent le droit de nommer le Serki-N-Darey (qui leur ristourne le tiers du tribut) parmi les descendants d'Ag-Abba. Ils repartent en Aér mais Ag-Abba les

[1] Les Gawalley actuellement fixés à Illéla-Gawalley, autre nom du village de Adûna (canton de T'âwa).

[2] Cf. Y-Târichi : « ... L'Elemtey est nommé par les femmes des Illisâwan ... ». Exactement, la coutume désigne comme successeur au chef son neveu et non son fils. Les gens originaires d'Aér suivent en effet, comme les Kel Ahag'g'âr, les règles du matriarcat.

[3] *Dūtsi* (en hausa : « pays pierreux, montagneux ») correspond à l'actuel canton de Laba dans le cercle de T'âwa; *Gulbi* (« vallée, torrent »), à l'actuel canton de Bûza (subdivision de Madâwa, cercle de Konni); les Peuls disent *Rāsi*, *Rāfi*.

rappelle bientôt pour lutter contre le Serki-N-Darey; ils revinrent en Aér sept ans (?) après pour la grande réunion (*amsni* en tamâjeq; conseil d'état) ou *Sansanni*. Ag-Abba va voir son père à Agadez et est confirmé dans la possession de l'Âder, où il revient avec les Illisâwan; une partie d'entre eux restera auprès de lui, la plupart vont s'installer à *Nasarāwa* («les Victoires») entre Tammaskey et Konni, avec l'Elemtey (*ɛlamtéi*).

Ag-Abba partagea le pays entre les chefs Illisâwan ci-après :

1° Amat-Tasa : région entre Agulu-M-Tudu, T'âwa, Barmu. Poste principal : vallée de Tammaskey;

2° Elemtey : de Agulu-M-Tudu à G'ida-M-Bâdo. Poste principal : près de la mare de Kayta;

3° Amat-Tunkiès : le pays du Follakam (ouest de Illéla) et de *Dinkim, Funkuɣ, Tsinkāki*. Poste principal : *Bagga* (S. de T'âwa).

Ag-Abba recevait en hommage des 12 sous-chefs Illisâwan 12 tambours qu'il envoyait à Agadez; les Illisâwan percevaient la dîme sur les récoltes des Asenâwa qu'ils laissèrent l'usufruit de leurs terres, eux-mêmes n'étant pas cultivateurs. L'Amat-Tunkiès devait disparaître au XIX° siècle; l'Elemtey et l'Amat-Tasa subsistèrent jusqu'à l'occupation française, et le nommé Ennor réunira en sa personne les deux pouvoirs, comme l'Amat-Tasa. Ce dernier titre tombe en désuétude après Alfadanda, tué en 1917 par Manni, venu en razzu avec ses Tellimidèz.

Succession de l'Elemtey :	
Elemtey;	Ennôr (fils); Ennôr était Alamtey et Amat-Tasa, et Tamaskey était sous son commandement;
Ezzebir (fils);	
Moh'ammed (fils);	Alfadanda (frère);
Moh'ammed II (fils;)	
Seydi (fils);	Râbo dan Zang'i, chef actuel du Canton de Keyta (amputé de la province de Tamaskey, puis de celle de Lâba).
Zang'i (fils);	

L'Âder au XVIII° siècle.

On assiste au XVIII° siècle à une ségrégation, une ère de colonisation pour ainsi dire, des anciens Birni qui essaiment des établissements sédentaires et des agglomérations de culture.

Fondation de Bagga par Tchimba et son frère Dambo, venus de Cheutt dans l'Imannân (subdivision de Feling'é); ce sont des Asena «masâfa»; le Fétiche est toujours établi sur la dune proche du village de Bagga. Tous les habitants de Funkuy, Tchinnahar, Lellungo, Chokot', Kalgo, donnent la dîme aux Asena de Bagga comme «maîtres du sol»; la fête du Fétiche a lieu à Bagga vers le 5 juin : une cinquantaine de chèvres sont amenées par les Asena de Danfam, Takanammat, etc., chaque année à la même date, et égorgées sur l'autel.

1700. Fondation de Môgör par Dambo, Asena du Kurfey, renforcés par d'autres venus de Bazazzaga et Agurmi (cercle actuel de Konni).

Fondation de Tchinkâki par un Ba-Abziné (Targ'i blanc) que les Aderâwa disent faire partie de la race des Stambulâwa (?).

1800. Fondation de Arrawey par Sâbo, venu de Mogör : Asena dont une partie essaimera, formant les villages de Bambey et d'I-N-Karkada.

Fondation de Kalfu-Dabagi « Kalfu supérieur » (il y a en effet un Kalfu-Râfi, « Kalfu de la vallée » non loin du premier) par May-Nasara, venu de Kalfu-Râfi : Gazaurâwa venus d'Abzen avant les Illisâwan ; actuellement islamisés et ayant tourné leurs activités vers le commerce.

1820. Fondation de Gadamata par des Aderâwa-N-Gabas (« Aderâwa de l'Est » ou Kel Âder), auxquels s'adjoignirent plus tard des Eklan venus d'Azâwar'.

1830. Fondation de Ibokhâman par des Aderâwa-n-Gabas, noirs berbérophones ; le fondateur est l'aïeul du chef actuel, Ar'âli, venu de G'eza. Kel Âder musulmans et Asena.

1850. Arrivée à T'âwa du marabout noir Ibrâhim, venu de Sokoto, où il avait aidé 'Usman dan Fôdya à islamiser les Goberâwa. Après avoir manqué de se faire lapider par les Asenâwa fétichistes, il réussit à fonder un quartier (Samâwa) avec des gens de Darey, puis Tugulâwa (Asenâwa islamisés) enfin Ibeki (Iderfan des Kel Er'lal nomades).

Fondation de Afagar : Bussari, chef des Twâreg Aït-Awâri, permet à Gozo, venu de Kollama, de cultiver à l'emplacement de l'actuel village.

1860. Fondation de Danfam par Karbo, venu de Mogŏr avec des gens de ce village, de Arrawey et de Bagga.

Fondation de Elr'as (de la tamâjeq *alyaɛ* « se cacher, se dissimuler ») par R'ûmer ; y vinrent des habitants de Kurfeyâwa, Tugulâwa, Maréda (quartiers de la ville de T'âwa), islamisés.

Fondation de Tôro, par des Karambâwa venus du Barno. Le village de Tôro se détachera de la dépendance de Kollama vers 1860.

Ingoy (du nom du Noir fondateur de ce village), fondé avec l'aide de gens de T'âwa, quartier des Kurfeyâwa ; Tekûkut est également fondé à cette époque ; comme Ingoy, ce village est établi sur les anciens terrains de parcours d'un Targ'i des Kel Tamerkest marié à une noire et qui laissa aux noirs immigrants le droit de construire une bourgade.

1863. Fondation de Barmu par l'aïeul du chef actuel Abala, venu de Kollama ; ce sont là des Asenâwa convertis superficiellement à l'Islam.

1865. Sabon-Gâri (« le nouveau village ») du canton de T'âwa (il y a plusieurs autres Sabon-Gâri) est fondé sous les auspices des Illisâwan ; les Asenâwa y prennent la prépondérance mais se convertissent peu à peu.

1870. Fondation de Ta-N-Kezek (les *Âdĕrāwa* disent *Kūnkuzut*) par des gens de Bag'ey (tq. : Terimma) [*Ta-N-Kazak : kazak* se dit quand on chasse les moustiques ou les moucherons bourdonnants. *Ta-N* ... : celle de... ; l'étymologie est donc : village malsain, plein de moustiques].

Ville de T'âwa : une agglomération a existé sur l'emplacement de la ville actuelle, à une date très ancienne. Il y eut primitivement des Fakkâwa (Asena) puis les fondateurs des quartiers de Bilbîs, Timitao, Garkâwa ; ensuite s'établit le quartier de Maréda (fondé par des gens de la Tadr'aq ou Feling'é, puis quartier accru par l'arrivée de nomades venus de Tejîgalt en Azâwar') ; ces Kurfeyâwa devaient émigrer au XVIII[e] siècle à Feling'é, où ils créèrent le noyau de populations twâreg de la Ter'âzert (*Teɣāzərt*) [les nègres prononcent *Tagazza*], et à leur retour le quartier de Tâwa fut nommé Kurfeyâwa (de Kurfey, région principale du pays de Feling'é) ; dans ce quartier vinrent encore des *Hardāwa* (Ineslemen originaires de la tribu des Kel Er'lal : la légende rapporte qu'une fille-mère bannie de

sa tribu se réfugia avec sa famille à Kollama, puis vint se fixer à T'âwa dans le quartier en question, avec ses Eklan, qui multiplièrent et se mélangèrent aux gens de T'âwa.

1887. Alibu est fondé par des Gazaurâwa restés dans un quartier séparé de celui des Asenâwa convertis (ceux-ci venus de Kalfu-Râfi : les *Karimâwa*).

1890. G'ida-n-Rufeyni se rend indépendant de Afagar; I-N-Karkada est fondé par Karbo, Danfam par un groupe d'Asenâwa chasseurs.

1895. I-N-Safâri est fondé par des Aderâwa-N-Gabas de Kayta habitant jadis au sud de Tessaq, auxquels se mêlèrent des *Iderfan* (Éklan affranchis) anciens serviteurs de la famille de El-R'immâret Ag Khalîl (tribu des Imâjer'en Irréulen). Ces Iderfan furent reconnus indépendants à la conquête française.

Chokot' est fondé par Alkundabu (de la tribu des *Bitirâwa* du Damergu), qui trouve sur cet emplacement un contribule nommé Koriaki; avant eux étaient des Chörfa (?); puis vinrent des Masâfa, de Tirâré (canton de Kayta). Selon une autre version, le village aurait été fondé par le Serki-N-Darey avec ces mêmes Chörfa. Un razzu des Iullemmeden de l'Ouest les pilla, fut poursuivi jusqu'à la mare de Babbayé (voisine du village de T'âwa) par le Serki-N-Darey, et, plusieurs marabouts noirs ayant trouvé la mort au cours du sac de Chokot', le chef de T'âwa ne pourrait plus aujourd'hui pénétrer dans le village de Chokot' sous peine de mourir dans l'année.

Influence de l'Adr'ar'.

Nous savons que les Iberkworeyen passèrent d'Adr'ar' en Aér; les *Ikəttwān, Immədədyən, Zwādən*, venus du Fezzân, occupèrent l'Adr'ar' et fondèrent *Es-Sūq*. D'après la tradition, les *Ṣuḥāba* (Arabes menés par le conquérant *'Oqba ibu Nāfa'*) envahirent le pays; Es-Sûq pris, le chef des Berbères *Kusèylatā* prisonnier aurait tué 'Oqba et fut exécuté à son tour; les S'uh'âba islamisèrent l'Adr'ar'; Es-Sûq fut une métropole prospère. Les Sonr'ay, autrefois maîtres du pays, reviennent avec Sonni 'Ali et prennent Es-Sûq. Ils sont dépossédés par Djûder-Pacha, et les Kel Es-Sûq regagnent leur cité. Avec le déclin de l'autorité des pachas marocains, Es-Sûq perdra de son importance. À la suite de luttes entre Ikettwân, Immedeдr'en, Zwâden, les Ikettwân disparaissent.

Un Maure venu de Walâta (tribu des *Ulād Mbārk*) nommé Moh'ammed (surnommé *Ur Iləmmēd, A-Wur-ləmmēd, Aulləmmēd*) aide les Kel Tademekket, épouse la fille du chef Alad, en a trois fils. À sa mort son fils aîné Ech-Châwi lui succède. Sa mort, provoque une crise, avec la contestation sur la ligne successorale à adopter. Furent appelés *Ulād Ur-Iləmmēd*, ou *Kel Iləmmēd*, ou *I-Ulləmmədən*, les partisans de la ligne paternelle (coutume arabe orthodoxe, Ebna Sid) [1].

Les partisans de l'adoption de la ligne paternelle furent mis en échec; les deux fils de Ur-Ilemméd chassés s'installèrent à Tessâlit. La Karidenna (fils aîné de Ur-Ilemméd) groupa les Kel Ténéré, Ihaggâren, Ifôr'as, venus d'Aér sous le chef Reyak; les Kel Tademekket (Kel Es-Sûq) s'émurent et envoyèrent à Tessalit un émissaire qui fut tué; une contre-attaque des Kel Tademekket fait refluer les troupes de Karidenna jusqu'à Zemûl (nord de Taodenni? — Zemmûr?); après s'être reformés, les gens de Karidenna redescendent à Kidâl et tuent 400 hommes aux Kel Tademekket, puis 200 un an plus tard. Des Imr'âd

[1] Chez les Iullemmeden de l'Est et de l'Ouest la ligne successorale normale est la paternelle, au contraire des autres confédérations (Kel Ahag'g'âr, Kel Aér, Kel G'erès).

des Kel Tademekket se soumettent ; les Kel Tademekket émigrent vers l'ouest et acceptent de payer tribut. Les Iullemmeden resteront en Adr'ar' avec Reyak et ses Ifôr'as.

Succession des chefs des Iullemmeden de l'Ouest :

Moh'ammed Wa-N-Arə (gendre de Alad) ;
Ur-Ilemméd (alias Mohammed) ;
Ech-Châwi ;
Karidenna (1650-1715, ttebél en 1690), frère ;
Ag-Echchîkh (IOI en 1715)[1] ;
Hamma (IOI en 1741) ;
Moh'ammed ;
Kadîdu ;
Kâwa (101 en 1790 jusqu'à 1840) ;
Ennâbér' († en 1851) ;
El H'ot'ba ;
Sâlemi ;
Alinsar († 1890) ;
Madîdu ;
Laway ;
Fihrun (1868-1916) ;
Tafunnût ;

B. LES IULLEMMEDEN DE L'EST (*Kel Dinnîk*).

Les Iullemmeden Kel Dinnîk se sont séparés du tronc des Iullemmeden de Mânâka vers 1800, à l'apogée de la puissance de la Confédération, sous le règne de l'Amnôkal Karidenna (1650-1715).

Le neveu de l'Amnôkal Kâwa, Attafrich, ralliant les Imâjer'en Kel Nân, Tiggîrmat, Ikherkhéren, Tellimîdez, Irréulen, entraînant les Imr'âd et les Ineslemen Ijawanjawâten, Ichcherifen, etc., rompt avec éclat ; les dissidents partent vers l'est (« Dinnîk ») d'où leur nom de « Gens de l'Est » : *Kel Dinnîk*. Les faits se passent au début du XIX^e^ siècle.

Thèse des Kel At'aram (Iullemmeden de l'Ouest).

Kâtim, père de Bôd'al (Amnôkal en 1815) entre en lutte avec les Iullemmeden de l'Ouest, et après le combat de Bura (île au sud de Ansongo), est refoulé vers les vallées de l'Âzar et Azâwar', vers l'est.

Or, il apparaît que, dès 1800, les Kel Dinnîk ne sont plus présents dans l'ouest ; cette affaire est sans doute la transposition d'une expédition malheureuse des Kel Dinnîk contre les Kel At'aram, et dont ces derniers ont fait l'épisode principal de la dissidence.

Thèse des Kel Dinnîk.

Attafrich, après que le Serpent Sacré de Ta-Mellet (dit la légende) eût fait découvrir le Livre où était écrite l'annonce de la Séparation, entraîne les Dissidents jusqu'au pays d'Azâwar' et aux confins du Gôber (Tabotâqit). Les Kel Nan, les plus nobles des Kel Dinnîk, n'avaient alors que peu de clients, Ineslemen et Imr'âd, sous leur dépendance ; la tribu des Dar'-Menna (Ineslemen habitant déjà le sud de l'Azâwar') ayant été razziée par les Kel G'erès, obtient l'appui d'Attafrich et sa protection. La « barâka » (*əssəbaḥ*) donnée à Kâtim, amnôkal, lui permet de vaincre les Kel G'erès et de récupérer les troupeaux enlevés aux nouveaux protégés des Kel Nân.

Kâtim, père de Bôd'al, vécut aux environs de 1800. Il retourna à plusieurs reprises dans l'At'aram en expédition, vers le fleuve Niger (*Egerəū*). Il trouva de nombreux partisans, qu'il ramena, et accrut considérablement la puissance du Dinnîk.

En conclusion, il semble que la vérité soit celle de l'épisode d'Attafrich.

[1] IOI : insigne du *ttəbél* de commandement. † : mort en....

À Wézey, les Kel Nân rencontrent les Imâjer'en Tamezg'idda, originaires d'Aér, occupant le Moyen-Azâwar'. Le chef Hada-Hada, des *Id-Âu-Ssăhāq*, inféodé aux Kel Dinnîk, craignait une guerre avec les Tamezg'idda (les Id-Au-Ssahâq, *Âit Awāri*, et leurs tribus affiliées, venaient du N. W., et nomadisaient jusqu'à Tedôq, Aneskaffey, Amassara. Les Kel Es-Sûq, Inazdâfan, Ifullânen, Ikufalélen, Ikanâwen, étaient alors à Tedôq). Les relations avec les Tamezg'idda se gâtèrent en effet assez vite, et les rencontres partielles se succédèrent. Attafrich meurt, remplacé par son fils Karôza, qui bat les Tamezgeidda et Kel Aér à Tes'issingay (au sud de Teg'idda-N-Tésemt), puis bat encore les Tamezg'idda seuls à Katchéna (N. W. de Madâwa).

Les successeurs de Karoza furent :

Mûda (Amùd') Ag Attafrich ; Aguch ; puis Khattûtu Ag Mûda, nommé Amnôkal à peine majeur ; ce dernier débute par un coup de maître en enlevant la «Tar'lamt» (caravane revenant des salines de Belma et Fachi), et remporte plusieurs succès dans l'ouest, sur le fleuve.

El-R'âreb Ag Khattûtu lui succède ; son autre fils est El Muntâhaq. Cette période marque un premier déclin, signalé par des luttes avec les Kel G'erès, et par la révolte des Ineslemen (Mrabtîn).

La Révolte des Ineslemen Aït-Awāri et l'épopée d'El-Jilāni. Éclipse de l'hégémonie des Imìjer'en.

À ce moment, la situation est la suivante :

L'Âder, carrefour de races, a vu passer depuis trois siècles des tribus noires peu fixes, unifiées par le chef de Darey et ses Asenâwa, puis c'est la main-mise sur l'Âder des Twâreg Illisâwan et d'une dynastie noire (celle des Serki-N-Âder).

Les Iullemmeden et les Kel G'erès, après avoir dominé les Noirs sédentaires de l'Azâwar', vont venir en bordure de la zone sédentaire habitée par les Asenâwa.

À l'aube du XIX^e^ siècle, le pays est ainsi partagé :

1° Le pays Asena (cultivateurs animistes) dont la plus grande partie dépend des Serki-N-Âder d'Illéla, lesquels gouvernent de loin l'Âder-Dutši par l'intermédiaire des trois chefs Illisâwan ;

2° À l'est, les deux groupements Asenâwa du Serki-M-Magôri (centre : Jibâlé), vassaux des chefs d'Âder, et du Serki-M-Mambé (centre : Bûza), plus ou moins indépendants.

Les territoires plus méridionaux sont tous au Serki-M-Musulmi, successeur des chefs du Gôber.

Les Twâreg Iullemmeden s'infiltrent et dominent peu à peu les confins nord de l'Âder, mais grappillent ce qu'ils peuvent plutôt qu'ils dominent réellement ; il faudra la venue d'El-Jilâni pour leur donner une cohésion féconde, et leur faire vraiment conquérir l'Âder.

Dans l'est, les Kel G'erès sont dans le pays, mais ils ne le dominent pas non plus.

El-Jilâni.

Les Ineslemen, ayant, depuis le coup de tête d'Attafrich, le droit de s'armer (Aït-Awâri Ichcherifen el-Wûliten, etc.) et par leur science maraboutique, se jugeant supérieurs

aux Imâjer'en, relèvent la tête; ils ont pour eux le nombre écrasant et le fanatisme.

El-Jilâni n'est pas chef des Aït-Awâri, mais un «rog'i» quelconque, d'une grande cruauté d'ailleurs et sachant parler à ses coreligionnaires qu'il réussit à doper et exciter à la «guerre sainte»; en 1809, Khattûtu et Afarr'as partis en expédition dans l'ouest, El-Zilâni saisit le prétexte d'un r'azzi des Imâjer'en contre les Ineslemen nomadisant à Ezaq, pour appeler les guerriers musulmans à la révolte; le razzi des Imâjer'en est dispersé à Amânder (est de Tillia). On crie victoire. Après les défaites de Tammakha, Tôfâmanir, Akuya et Ti-M-Minaren, les Imâjer'en décontenancés sont hors de cause; une partie doit même se réfugier à Mânaka et Filing'é.

Les Ineslemen poussent vers l'ouest pour exploiter leurs succès; les Kel At'aram unis aux Kel Dinnîk reviendront à la charge ensemble razzier El-Jilâni.

El-Jilâni se tourne alors contre les Asenâwa païens du sud, bat à Terimma (Bag'ey) le serki de Birni-N-Âder Yaqûbu et son frère Mallam, soutenus par les Kel G'eres de Zôdi, et tente sans grand succès la conversion en masse des Animistes noirs.

Après Birni-N-Âder les Asenâwa — dont certains vont à Illéla — fondent le Birni de Turd'a (près et nord de Gar-Hanga); Turd'a détruit par la suite, donna naissance aux villages de Gahé, Goaram, etc.

El-Jilâni met hors de cause les Illisâwan; ceux de Bagga (fraction Imazkakkian) émigrent près de Sandiré, à Tabâlaq. et formeront le noyau targ'i de la Ter'âzert. Ceux de G'ida-M-Bado vers 1820 iront à Tadr'aq (Filing'é), y absorbant les Kel Tibwat (qui sont des gens du Dinnîk) qui les y avaient précédés.

Une tradition veut que les Twâreg de Ter'âzert soient issus des Kel Es-Sûq et ils prirent part aux luttes des Twâreg de l'At'aram contre les Zerma; les Illisâwan paraissent avoir donné naissance au noyau targ'i de l'Imannân (ces Twâreg de l'Imannân sont déconsidérés actuellement, et sont devenus des Imr'âd en réalité, très métissés). La plus grande partie se porte en masse vers le Sokoto.

Les Sédentaires Noirs de la région de Durûm-Digdiga (les «Kurfeyâwa») vont aussi dans la Tadr'aq.

El-Jilâni, voulant imiter en Âder ce qu'avait fait au Gôber 'Usman dan Fôdia, s'attaque au bloc sédentaire qu'il tente de convertir de force à l'Islam.

Le tribut (*tiûse*) est de 50 «cauris» (*timəggəla*) par tête. Il promulgue l'interdiction de faire tout bruit, sauf les chants religieux; la musique, les tam-tams, les cris d'animaux même sont sévèrement sanctionnés; il frappe d'amende les meneurs de tapage, ou les fait bastonner; il dit même que le braiement de l'âne est maudit (*inna tamāzrit iḫrāmən :* il donne pour «h'aram» le braiement). «Jilâni a interdit de frapper sur le tam-tam, il ne «veut pas entendre la musique, et ses amis doivent s'approcher de son oreille pour lui «parler. Il lit le Qôr'an et dirige le Salâm. Tous les hommes doivent faire la prière... «les ânes ne peuvent braire sans être tués...» (Y-Târîchi).

Jilâni prêche «l'égalité de tous les hommes devant Dieu, dont ils ne sont que les esclaves; les Imâjer' en, qui négligent parfois la prière ou ne la prennent pas au sérieux, sont des Ikôffar (Infidèles)». «Blancs et Noirs ont la même couleur, la nuit; le salâm se dit dans une seule et même langue» (Y-Târîchi).

El-Jilâni devient une espèce de prophète, sorcier disent les Imâjer'en (*ămassaḫar*); il aurait donné un «mauvais Qôr'an» à boire aux Imâjer'en; c'est pourquoi il les supplanta (*iššiw-ən éssaḫar, ḍəffər-ās igrāu fəll-āsən ènnasāra :* il leur fit boire l'eau de lavis d'une

plachette sur laquelle étaient écrits des exorcismes, philtre fatal en vérité, par suite de quoi il obtint sur eux la victoire).

De 1809 à 1814, El-Jilâni, chef incontesté de l'Âder, se fortifie à Kureya ; l'Âder est en proie à la guerre. Jusque-là seuls les Birni-N-Darey et Birni-N-Âder existaient ; les habitants se construisirent des villages, se groupèrent en petites républiques avec villages fortifiés ; il n'y eut plus que de petits, mais nombreux Birni, avec l'ère d'El-Jilâni.

L'épopée d'Ibra (Ibrâhim), chef des Kel G'erès et Tamezg'idda du Damergu.

El-Jilâni combat les Kel Owey ; il taille en pièces les Kel G'erès et leurs alliés Itésen en 1813. Les Itésen concluent la paix, et avec Jilâni attaquent les Kel Owey, sans grand résultat, en 1814-1815. En 1816, avec quelques Imâjer'en Kel Nân et Kel Aér, réconcilié avec les Kel G'erès et les Itésen, il va attaquer l'Amnôkal de l'At'aram.

Cette même année voit le déclin de l'hégémonie maraboutique. Un chef des Tamezg'idda (Imâjer'en du Damergu), Ibra (diminutif d'Ibrâhim), appelé par les Illisâwan, s'allie aux Kel G'erès, vient dans l'ouest en Âder, rassemble sous son commandement tous les Nomades qui ont un compte à régler avec El-Jilâni (Imâjer'en refoulés du Dinnîk, Illisâwan, etc.) et bat le nouvel allié de Jilâni, Yaqûba à Darey, avant d'écraser le chef des Ineslemen Aït-Awâri en 1816. Celui-ci fuit avec les débris de son armée à Sokoto, où il est accueilli par Moh'ammed Bello, fils du Serki-M-Musulmi (*šèh ul-Islam*) 'Usman Dan Fôdia.

À la bataille de Jibâlé, qui vit le crépuscule de la domination des Ineslemen, tous les combattants Aït-Awâri furent tués ; « ceux qui avaient coupé leurs ceintures (ils s'étaient attachés l'un à l'autre pour s'interdire toute idée de recul et se faire plutôt tuer sur place) accompagnèrent Jilâni dans sa fuite » (Y-Târîchi).

Khanza, père de Âzemzém, grand imam des Ineslemen Kel Es-Sûq de l'At'aram, dit à Sokoto que Jilâni avait conquis les villes noires, qu'il avait le pouvoir de se changer en oiseau (*azəgrəz*), qu'il allait de nuit à La Mekke et était de retour au matin. Tous les Musulmans de l'empire Peul de Sokoto ont une grande compassion pour ces combattants de Dieu.

Ibra commande cependant l'Âder entier ; il s'installe à Kureya et les Imâjer'en reprennent la place des Aït Awâri dans l'Azâwar'.

Mais Ibra se heurte aux Kel Nân ; le fils d'Attafrich, Khattûtu, devenu Amnôkal des Kel Dinnîk, est surclassé par Bôd'al : tous les Imâjer'en réunis sous un arbre à I-N-Afeysâwa en Grand Conseil (*Amənî*), lèvent le Ttebél et le donnent à Bôd'al.

Bôd'al Ag Kâtim, ayant succédé à son cousin El-R'âreb, bat Ibra à Timannâsin (près I-N-Ar'ammân) après trois jours de bataille. Allié aux Illisâwan de l'Âder, Bôd'al bat encore Ibra à Jibâlé, près de Bûza.

Les Illisâwan revenus en Âder n'obtinrent pas leurs terres d'Ibra. Le Serki-N-Âder était peu de chose dans son manoir d'Illéla. Les Asenâwa s'organisèrent en républiques indépendantes du Serki-N-Âder, surtout dans l'est.

Ibra, qui domina la scène durant trois ans, exploita sans retenue le pays (l'impôt était d'un chamelon par tente ; mais ses collecteurs d'impôt pillaient les villages.

El-Jilâni reparut en 1835 avec son allié Moha'mmed Bello et, aidé des Kel G'erès, tente de rentrer dans son ancien domaine. D'un côté, Ibra avec ses alliés Aderâwa-Goberâwa

(chef 'Âli) les chefs du Katchéna et du Gôber, et sans doute les Illisâwan. De l'autre côté, Moh'ammed Bello, avec ses Fulbè-«lam Diullé», les Kel G'erès (chefs Wa-Nn-Agôda et Zôdi); ce dernier, père de Bû-Bakar, l'actuel «Tambari»; la tribu de Jilâni (les Aït-Awâri) qui a perdu son chef décédé dans le Hausa et une grande partie de ses forces, et de son bétail décimé par le climat meurtrier du Sud.

A Dakaro (sud-est de Madâwa), a lieu un grand combat. Moh'ammed Bello et ses Peuls vainquent facilement; il a le nombre; il dit : «Je ne veux pas le sang d'Ibra, car c'est un marabout comme moi...» (Y-Târichi). Ibra revient trois fois et est trois fois battu; en particulier il échoue dans l'attaque de Bûza; à l'issue de son dernier combat contre Moh'ammed Bello, il est blessé d'une flèche par les Jibelâwa (gens de Jibâlé) et va mourir à Birni-N-Âder.

La période après Ibra. — Les dix années passées depuis l'aventure de Jilâni avaient saccagé le pays, qui était retombé dans l'anarchie. Moh'ammed Bello devait réorganiser le pays sous les anciens chefs tandis qu'il conservait une suzeraineté lointaine.

Le Serki-N-Âder Yaqûbu (à Birni-N-Âder) recevra l'investiture du Lam-Diullé de Sokoto et devra envoyer en hommage, chaque année, un chameau; en retour, le suzerain lui enverra un riche vêtement.

Les Illiwâwan reprennent leurs terres mais l'Amat-Tunkiès réside à Illéla, loin de ses domaines, qui restent sous l'autorité directe du Serki-N-Âder. Il reçoit de chaque village 250 poignées de mil, par famille 400 poignées (le tiers revenant au chef Illisâwan).

Les Iullemmeden sont dans l'expectative dans le nord de l'Âder; les Aït-Awâri sont trop affaiblis pour leur disputer l'Azâwar'.

Les Kel G'erès ont l'autorisation de s'installer dans le sud-est de l'Âder, reprise sur l'Elemtey; ils perçoivent une mesure de mil par famille sur les Aderâwa protégés. Yaqûba, Serki-N-Âder, accepte cette clause. Les Kel G'erès s'installent donc sur Bûza, Jibâlé, Takassaba, Lâba, Mansala.

Chez les Iullemmeden, El-R'âreb est quelque temps Amnôkal des Kel Dinnîk au retour des Ineslemen de Sokoto.

L'Amnokalat Aullemméd de 1815 à 1900.

Succession au Tterél (de 1800 à 1917) :
Kâtim : 1800-1820;
Bôd'al Ag Kâtim : 1820-1840;
Mûsa Ag Bôd'al : 1840-1872;
Moh'ammed Ag el-Kumâti : 1872-1903;
Ismâr'il : 1903-1911;
El-Hôrar : 1911-1917;
Ikhezi : 1917 (exécuté à Tânut-du-Tadârast).

El-Jilâni évincé, Bôd'al Ag Kâtim renforce sa position sur les autres tribus de l'Azâwar'. Il combat les Tamezg'idda d'Ibra.

Ses fils furent Mûsa, El-Kumâti, Mâlik et 'Abdurrahmân. Mûsa lui succède; ce sera le plus grand Amnôkal qu'aient connu les Kel Dinnîk. Il tombera au cours d'une escarmouche, dans le sud de l'Aér, après avoir razzié les Tamezg'idda du Damergu.

N'ayant pas de fils, c'est Moh'ammed qui lui succédera; Moh'ammed est fils de son frère cadet El-Kumâti.

Vers 1883 les Arabes Deremchâka, La-T-Twâj, Taggât et Yaèddès, se présentent dans le nord de l'Azâwar' et sont accueillis comme des alliés précieux, après quelques hésitations. Ils sont en effet ennemis des Iullemmeden de l'Ouest, des Kel Ahag'g'âr, et des Kel Aér, donc des amis prédestinés.

Moh'ammed, Amnôkal, devait voir l'arrivée des Français; il mourut à Afukada près d'Ingal, en septembre 1905.

La deuxième partie du XIX^e^ siècle : cinquante ans de guerres.

Vers 1860 les guérillas s'allument partout et dureront jusqu'à la conquête française On peut distinguer plusieurs périodes :

1° Guerre intermittente entre Iullemmeden, Kel G'erès et Kel Aér;
2° Guerre dite de Jibalé (Âder);
3° Guerres entre Iullemmeden et Kel At'aram-Kel Ahag'g'âr.

1° *Luttes des Iullemmeden contre les Kel G'erès.*

Vers 1855, le «Tambari» des Kel G'erès étant Katia, un aventurier, Bôd'al (dit «I-N-Chîlkin», «Celui aux Poux», pour le distinguer du Bôd'al Amnôkal des Kel Dinnîk), pillait le pays dans le nord de Sokoto. Il entre en plein hivernage dans le Gôber au moment où les Kel G'erès sont partis à la cure salée des Teg'idda (Teg'idda-N-Adr'ar' et T.-N-Tag'eyt), bat le rappel des Eklan, et pille les villages du Gôber; il défie ensuite les Kel G'erès qu'il va chercher en Aér, les bat, se fait proclamer Amnôkal, et redescend en octobre vers le Gôber et l'Âder.

Il demande un tribut de trois chameaux par Amâjer', un chameau par Âkli; les Iullemmeden refusant de se plier à ses exigences, Bôd'al I-N-Chîlkin est contraint de livrer plusieurs combats contre Bôd'al Ag Kâtim, et les attaques ne cessent de part et d'autre.

Mûsa remplace son père Bôd'al; puis Moh'ammed.

Mûsa se distingue dans des expéditions glorieuses, c'est alors la grande époque des Kel Dinnîk, l'ère des r'ezzou à grand rayon d'action (jusqu'au Damagaram et en Alâkwas) que célèbrent les chants de guerre de l'Âzâwar'.

I-N-Chîlkin tue Al-Kumâti Ag Bôd'al; les Iullemmeden répondent par des combats et des succès ininterrompus, dont les principaux sont :

1855 : Soagi et Zorâré ; Mûsa bat I-N-Chîlkin et son allié le Serki-N-Âder Yaqûbu;

1872 : Illéla; en deux combats près de cette ville, Mûsa bat de nouveau les Kel G'erès de I-N-Chîlkin avec leurs amis Tamezg'idda et Kel Owey et le Serki-N-Âder Wachcher'; la ville est incendiée. Mûsa poursuit sur Madâwa et razzie le Gôber.

Combat de Chi-N-Zeggâren, près I-N-Ar'ammân : dura de l'aube à 18 heures.

Luttes contre l'Aér :

Combats de *Ter'âr'it*, de *Wannâd'u* (près Agadez), de *Fagôchia*, de *Tâmat-Tedderet*, de *Seqqâret;* ici, le chef des Ifadeyen, Kolmâni est tué. A *Taz'erz'ayt :* Ismâr'il, son frère aîné Araqqabi, Mar'rûf, El-Wîraq, Ameddûr, El-Yâqud, Mâyu, des Imr'âd et les Iberkworeyen (Ineslemen), Abârad', Akenechchi (des Ijawanjawâten), Ddehûl, El-Berkau, Edelbârka (Ichchérifen), etc., partent razzier les Kel Aér, ramènent un troupeau de chamelles pris sur les Kel Tédélé, après avoir tué Aglâba, notable, Kel Tédélé, à la «tâzr'ayt» (*sabre*) invaincue. Les Kel Aér, poursuivant en contre-r'azzi, sont mis en fuite grâce à l'audace d'Attebenu (père de l'Amâjer' contemporain Fakândo), mais à l'arrivée dans l'Âder, à Jeng'ebur, Mâyu, Araqqabi, mourront des suites de leurs blessures.

1873 : Mûsa est tué en Aér. L'un des trois détachements (10 hommes) avec Mûsa, est surpris de nuit par les Izellîten (Éklan-N-Eg'éf des Kel Owey de la fraction Id-Bolkhu), à I-N-Ag'eruf. Musa avait dirigé cette expédition contre les Kel Tedélé, était monté en Aér par Chét'-En-Târ'at' (nord d'Ingal). Pendant ce temps les Tamezg'idda étaient passés dans l'ouest contre les Kel At'aram partant de Chi-N-Tebôraq et Marândet. Mourut en même temps que Mûsa : Edelbarka, qui était au combat de Taz'erz'ayt contre les Kel Tedélé (tribu Ichcherifen).

Moh'ammed Ag el-Kumâti succède à Mûsa en tant que neveu, Mûsa n'ayant pas d'enfant, ni de frère vivants. Malgré des succès certains, il ne parviendra pas à enrayer les progrès des Kel G'erès en Âder.

Nouvelles luttes contre les Kel G'erès :

1874 : Moh'ammed tue tous les Kel G'erès venus l'attaquer à *Jirkat*. Il va chercher les Kel Aér à Ingal, revient dans l'ouest et rencontre ses ennemis à Ti-N-Zeggâren : il trouve les Kel Ferwân et leurs alliés Kel G'erès de l'Ar'olla (ttebél) I-N-Chîlkin ; après une journée de combat, les ennemis campent sur leurs positions ; du côté des Iullemmeden, Aféllan faisait grand tapage avec des Kel Llegâten (« gens du Carnaval » [1]) improvisés, couvert de bracelets et de bijoux des femmes razziés aux Kel G'erès. Les Irreulen criaient leurs défis sonores aux Kel G'erès, et à l'aube s'attachaient les uns aux autres par la ceinture pour ne pas être tentés de reculer. Étaient présents à cette bataille, pour les notables Kel Dinnîk : les Kel Nân, Irréulen, Kel Âzar, Tankorba et quelques Imr'âd. Du côté des Kel G erès, un Aullémméd nommé Berhey, ami de I-N-Chîlkin, conseillait de décamper, si les Kel G'erès ne voulaient pas être taillés en pièces le lendemain ; car les Iullemmeden étaient valeureux et fanatisés. Au milieu de la nuit, les Kel G'erès firent de grands feux qu'ils entretinrent, pour donner le change aux Iullemeden et faire croire qu'ils passaient la nuit, et ils s'éclipsèrent, laissant les Kel Dinnîk maîtres du terrain.

Babbayo : la région de cette mare de Babbayo fut le théâtre de combats sanglants avec les Kel G'erès d'I-N-Chîlkin ; y prirent part : Kel Nân, Irréulen, Tiggîrmat, Ir'awélan ; un vaste cimetière est actuellement encore visible près de la mare (grande zeriba renforcée de pierres) à l'ouest de Amânder, au pied de la falaise de l'wad Tâdist ; la mare, dont l'eau claire fut rougie du sang de tant de guerriers nobles, est devenue lieu interdit. Les Imâjer'en Kel Dinnîk poursuivirent les Kel G'erès pour les décimer, jusqu'à huit heures du soir, vers le sud.

1878 : *Kamkut* (au Damergu) : défaite de Moh'ammed par les Kel G'erès du chef Kaôsen.

À *Hanga* (près Tôfa-abâyor') les Kel G'erès surprennent et tuent quelques Imâjer'en Tellimîdès isolés, et Elkumâti trouve la mort dans cette affaire.

À *Labânda :* les Imâjer'en se groupent sous le commandement de l'aïeul de Hârun Ag Asag'eres (contemporain chef des Aqqéren) et de Faqat (des Ikherkhéren), battent les Kel G'erès et leurs « dépendants » Kel Es-Sûq. Un véritable chemin a été frayé par la fuite nombreuse et éperdue des Kel G'erès au lieu dit Ta-Set't'âfet, dans la montagne à l'est de Labânda.

À *Tibâyek*, la même année, victoire de Moh'ammed sur les Kel G'erès.

1896 : combat de *Angwa-ll-Dânia* (« le hameau du Dânia » en hausa ; le Dânia est l'arbre

[1] *Illegâten :* fête burlesque rappelant le Carnaval, et ayant lieu dans le Dinnîk à l'occasion de grand mariages d'Imâjer'en.

appelé en tamâjeq «tuila», *Sclerocarya birrea Rich.*); Moh'ammed bat derechef les Kel G'erès menés par leurs chefs Haïda (frère de l'ar'olla Mellûl), avec le Serki-N-Âder Wachcher.

1897 : *Illela :* Moh'ammed bat et tue El-Mekki et ses Kel G'erès. La lutte plus ou moins ouverte entre Kel G'erès et Kel Dinnîk ne s'arrêtera en fait qu'avec la conquête française; mais les haînes reparaîtront au cours de la dissidence de 1917.

2° *Guerre de Jibâlé.*

Entre 1864 et 1867, les Kel G'erès conquièrent Jibâlé et poussent vers l'ouest.

La région de Jibâlé forme sous le Serki-M-Magôri un fief assez indépendant du Serki-N-Âder, et du Serki-N-Darey, et ne semble pas avoir dépendu de l'Alamtey, chef de tout l'Âder oriental.

L'ancêtre du Serki-M-Magôri serait un partisan (animiste) d'Agabba, Ahmadu Rubaba.

Le contact entre les Kel G'erès et les farouches Asenâwa du Dûtchi amenèrent une lutte sanglante. Les Kel G'erès attaquent Jibâlé; le Serki-N-Âder et les Illisâwan laissent à eux-mêmes les Jibelâwa, qui subissent un siège.

Katia, «tambari» des Kel G'erès, est tué au cours d'une attaque à l'improviste des Asena et les campements Kel G'erès razziés. Les Kel G'erès s'allient aux Iullemmeden (Kûsa), Yaqûbu, Serki-N-Âder, et aux Illisâwan. Jibâlé est pris et détruit. Certains Jibelâwa échappés au massacre iront fonder un quartier du village actuel de Tammaskey.

I-N-Chîlkin pille le pays et les Kel G'erès outrepassent leur zone d'influence (assignée par Moh'ammed Bello) [1864-1867].

Devant les empiétements des Kel G'erès, les Iullemmeden de leur côté pénètrent dans le nord et le nord-ouest de l'Âder. Les Asenâwa naviguent de l'un à l'autre selon les alliances : d'un côté Kel G'erès et Serki-N-Âder Wachcher'; de l'autre : Iullemmeden et Illisâwan et Asenâwa de T'âwa-Tammaskey.

Les Kel G'erès prennent sur les Illisâwan le pays de Tessaq à Agulu-m-Tudu; les Iullemmeden, de Agulu-m-Tudu à T'âwa; mais ils exigent de l'Amat-Tasa le tiers de l'impôt sur le mil (Y-Târichi). Avec Mûsa, les Iullemmeden domineront partout jusqu'à Illéla au sud, Tamaskey à l'est.

3° *Kel Dinnîk contre Kel At'aram.*

Les Iullemmeden de l'Est firent plusieurs expéditions contre l'At'aram; lors d'un combat sur le fleuve, à Begu, un homme des Tiggîrmat, Bellâka, affligé de surdité, enlève par la chevelure un Amr'id de l'ouest, lui demande de crier quelles insultes articulent les Kel At'aram, puis, furieux, il entraîne irrésistiblement ses compagnons qui mettent en déroute les Iullemmeden de l'Ouest.

1865 : Combat de *Wézey :* les Kel' At'aram razzient les Ineslemen Ijawanjawâten (dépendants des Tiggîrmat); la réponse est foudroyante et les victoires du Dinnîk se succèdent, à Afârag où meurt l'Ag-At'aram Durrata; à Darkâtin, à Kajigdé, à Amânder.

Afârag : Les Kel At'âram, au courant de l'attaque projetée par les Kel Dinnîk se fortifient durant un mois et construisent une enceinte d'épineux («afârag») reliés par des liens

de peau. L'Amnôkal Moh'ammed força cependant la zeriba de Alinsar; le propre fils de l'Amnôkal des Kel At'aram fût tué d'un coup de lance au bas du pied gauche; l'Amâjer Féllân, principal guerrier et animateur des Kel Dinnik, était présent.

Darkâtin : Les Iullemmeden de Mûsa avec quelques Kel G'erès sont attaqués par les Kel At'âram obéissant aux chefs de guerre Elléwet et Jâjeli, près de Agâya. La contre-attaque et la poursuite devaient aboutir à la bataille de Darkâtin'.

Les Irréulen étaient partis en masse à Bâzin', annonçant que dans l'ouest il ne restait plus de guerriers, tous étant partis en course, sans doute pour attaquer les Kel Dinnik sur les terres à sel du Bas-Aér; les Tiggîrmat-Kel Nân, les Tellimidèz, Ikherkhéren, Aqqéren, leurs Imr'âd et Éklan, se rassemblent; ils vont à Agâya, y barraquent et envoient partout des éclaireurs. Un grand campement d'Éklan-N-Ég'éf, sis à Darkâtin, vient d'être attaqué par les Kel At'âram. Mûsa décide de ne pas quitter le puits d'Agâya et d'envoyer quelques guerriers de valeur vers le lieu de la rencontre.

Bellâkan (père de Khaneyfa père de Yaqûbu — contemporain, des Kel Nân) part seul sur sa demande. Sur son cheval de Bagzan, il se bat furieusement; à son retour on lui demande : — *Isalan?* (« Quelles nouvelles »); il répond : — *Isalan llan ɣur ăhăraz : Awa d-ăbbozɔn ɣur ămi n tɛgirgist-nit ar takbā-nnit, ɣur ayəbbir-nit ar aikar-nit, ibbūzɔn d ăzɔni.* (« Les nouvelles sont auprès de mon étalon; à partir du bord de son aisselle jusqu'à son pied, depuis sa hanche jusqu'à son sabot, il est blessé et sanglant »).

Tous se rassemblent en ligne et attaquent les éléments Kel At'âram encore dispersés. Alinsar s'échappe; Mûsa suit, les guerriers ne s'arrêtent que pour tuer ou capturer les traînards, dont un petit nombre seulement put regagner Mänaka.

Vers 1882, Moh'ammed s'allie aux Arabes Deremchâka.

Origines des Arabes du Dinnik d'après les traditions locales :

Deux hommes de Lans'ar, de La Mekke, émigrent dans le Sud algérien vers le XI^e^ siècle, s'établissent quelque temps dans le pays de *Zwa* (N. de *Ăulef*), créent des palmeraies. Les Deremchâka fondent un qçar à *Żdid* et *Dɛrɔmsa* (près 'Aïn Çâlah). Au XVIII^e^ siècle les deux fractions émigrent vers l'Adr'ar', s'y mélangent de Kûnta, prospèrent. Les Deremchâka fraient avec les Imâjer'en de Mânaka, auxquels ils empruntent certains détails de costume.

Les *Yaèddes* les premiers partent vers l'est et se soumettent aux Kel Nân; ils reçoivent des terrains de parcours vers Izerwan (nord de l'Âder). Ces Arabo-Berbères s'établissent d'abord vers Kalfu, Kurêya, puis remontent vers Bazagor à l'arrivée d'autres Arabes. En effet, par suite de conflits avec les Kûnta Ahl-Baddi qui ont voulu les vassaliser, et avec les Imâjer'en de Mânaka (Amnôkal Alinsar, des Kel Telâtey) les disputant à leurs suzerains, les Deremchâka (400 tentes, chef Ibrahim surnommé Wa-N-Elbârud'; notables : Moh'ammed Uld I-N-Chîret, Moh'ammed et 'Âli-Uld-Cheynûn) partent vers l'est, suivis de leurs clients les marabouts La-T-Twaj (300 tentes, chef *Obbā Uld Aḥmēd-Tăuzi* et *Ḥammada Uld 'Abdèrrahmān*). Les Taggât (90 tentes, Zenâga mêlés d'Imr'âd Twâreg de l'Adr'ar'; chef : Mh'aimid Uld Du'êli), une partie des Attorchân (80 tentes, chef 'Abdi Uld Moh'ammed), et des Ahl Cheheïkh (chef H'ammâdi), enfin quelques fractions Twâreg inféodées aux Deremchâka : Debbâkar, Ibankâlan, Ir'awélan, etc.).

La migration pousse vers Ingal et Agadez : brimés par les Kel Aér, par le Sult'an d'Agadez, Balaù et ses hommes, ils offrent leurs services à Moh'ammed Ag el-Kûmâti, Amnôkal des Kel Dinnik, déjà suzerain des Yaeddès (200 tentes). Ibrahim envoie un cheval de Bagzan

en hommage à Moh'ammed ; les Iullemmeden de Mänaka demandent à Moh'ammed de ne pas accepter les Arabes chez lui, et de les réclamer comme leurs vassaux. Moh'ammed fait part de cette objection à Ibrâhim, qui déclare que ses gens ne reviendront dans l'ouest à aucun prix. Sur les conseils de son Qâd'i, Mohammed, qui voit surtout dans les Arabes des alliés riches et pourvus d'armes à feu, scelle l'alliance avec les Arabes contre les Kel Owey ; les tentes et les troupeaux sont envoyés dans le sud de l'Azâwar', et les guerriers attaquent le sultan d'Agadez :

Combat de Taz'erz'ayt et I-N-G'ejjâm : les Arabes et Kel Nan surprennent les Kel Aér au retour d'un razzi de ces derniers contre Mänaka.

Combats de Agadez et Afukada (près Ingal) ; combat favorable de 400 Arabes contre 2.000 Kel Aér à Farazzakat (ouest d'Ingal), rachetant l'insuccès de Afukada où les Arabes succombent sous le nombre : Kel Tâmesna, Izelliten, Ifarèyen, Ikherkhéren, Igammèyen, Ifaffendelan, au nombre de 1.400, ont accablé un détachement de Deremchâka.

Après Afukada les Arabes se sont décidés à envoyer une délégation à Moh'ammed, à Dammayo. Ce dernier leur donne une aide tangible : combat de Tâmat-Tedderet, où les Imâjer'en du Dinnîk et les Arabes vainquent les Aér. Après une deuxième rencontre de Taz'erz'ayt, Moh'ammed, pour remercier Ibrâhim de son aide précieuse, lui concède tout le pays au Nord de la vallée de l'Âzar (vallée), et les Arabes s'installent entre Mentès-Taz'erz'ayt-Tamâya-Bazagor. Moh'ammed Uld Ibrâhim succède à son père à la tête des Arabes. Kel Dinnîk et Arabes sont depuis restés dans les meilleurs termes, et les Arabes servaient de sentinelles avancées aux premiers contre les rezzou venant du nord et du nord-ouest.

En effet, les Kel Ahag'g'âr mettent à profit la supériorité que leur donnent de nombreuses armes à feu pour diriger de fructueux et incessants r'ezzou contre les Iullemmeden de l'Est et de l'Ouest. En 1898, Mûsa Ag Mâstan avec 300 fusils tombe sur les Kel Dinnîk à Izerwân, Kâlfu, Kurêya ; de nombreux Imâjer'en, des Éklan Tâmjirt, et même des Noirs sédentaires, sont tués dans la lutte contre cet étranger formidablement armé. Les Kel Ahag'g'âr, diminués d'ailleurs en nombre et affaiblis, doivent laisser une partie de leur butin, bovins et ovins ne pouvant traverser l'Azâwar' entier pour retourner dans l'Ahag'g'ar. Les Kel Dinnîk se ressentiront durement de cette saignée dans leur luttes ultérieures contre les Kel G'erès. À l'arrivée des Français en 1901, ils ne commandaient plus qu'au nord de la ligne G'éza-Tammaskey.

4° *Kel Dinnîk contre Kel Ahag'g'âr.*

À la fin du dernier siècle, les Kel Ahag'g'âr descendent dans le sud de l'Azâwar', où ils remportent des succès facilités par leur armement supérieur. Ils éprouvent cependant un échec partiel à *Bakbakă-N-Âlas* (dune à l'ouest de I-N-Tâlaq, près-I-N-Ar'ammân) de la part des Irréulen.

En 1897 : un r'azzi de Kel Ahag'g'âr enlève quelques chameaux et des captifs dans l'Azâwar' central ; une partie des éklan razziés s'évade à Tedôq. Ar'âli Ag Aberdia, premier escrimeur du Dinnîk, avec El-Kâbus Ag Wa-Nn-Agôda (des Kel Fadey de l'Aér alliés aux Kel Nân), sur les traces des ennemis, rencontrent fortuitement, près de la dune de Tamâya, Mûsa Ag Mâstan et son frère Bello ; le cheval d'Ar'âli, bondissant sous l'éperon, s'enlève sur le cou du chameau de Bello qui reçoit d'Ar'âli un coup de sabre lui tranchant l'épaule.

Mûsa Ag Mâstan de son côté est blessé par El-Kâbus dont la lance se fiche en travers de la selle du mehari de Mûsa, qui est atteint à la cuisse ; en tombant, Mûsa tire un coup de fusil tuant le cheval de El-Kâbus. Les Kel Ahag'g'âr du r'azzi revenant au bruit du coup de feu, Ar'âli prend El-Kâbus démonté, en l'attachant par la taille à son propre baudrier, et tous deux réussissent à se retirer, leur audacieux coup de main accompli.

1898 : pour venger Bello, tué, et l'injure faite à deux guerriers, les Kel Ahag'g'âr montent un fort razzi (300 hommes, dont 240 méharistes et 60 cavaliers, avec 100 fusils) ; ils se sont adjoint les Kel Tedélé, Ifadèyen, Kel R'ârus (Aér) et quelques Kel G'erès.

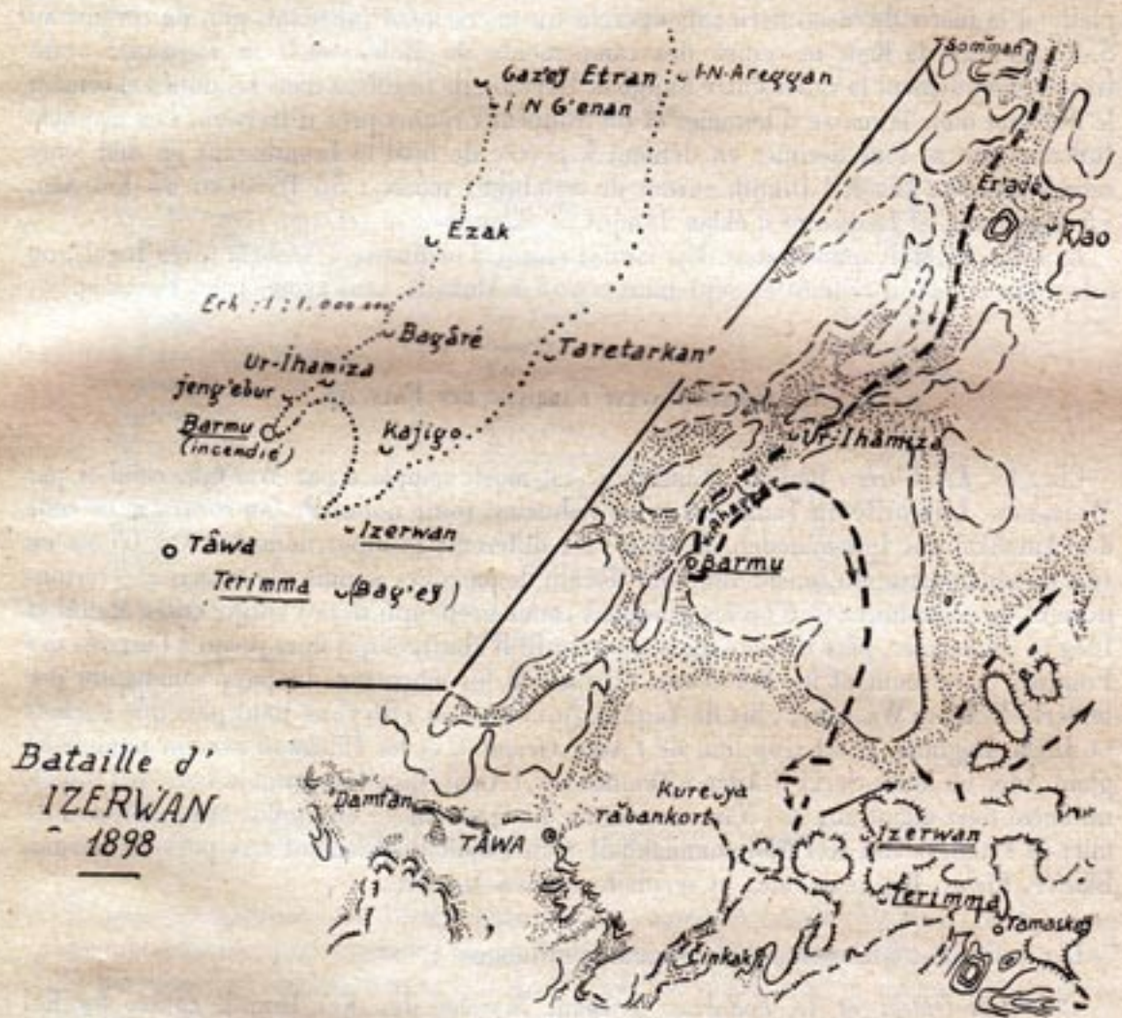


Fig. 15. — Schéma de la bataille d'Izerwan (1898) : Kel Ahag'g'âr contre les Iullemmeden de l'Est.

Moh'ammed, l'alerte donnée, ne tient pas à livrer combat à cette mousqueterie ; les Ineslemen lui représentent le déshonneur qui résulterait d'une dérobade, et l'Amnôkal des Kel Dinnîk se résoud à exposer ses meilleurs guerriers à une mort presque certaine. Tous les Sédentaires Noirs, répondant à l'appel du ttebél qui bat à *Terimma* (= Bâg'ey), viennent

de nuit harceler de leurs flèches les Kel Ahag'g'âr retranchés derrière une solide zeriba... Moh'ammed dit aux siens : « Demain à l'aube, ce sera notre tour ». Le ttebél bat toujours ; au matin, les Kel Ahag'g'âr incendient le village de Barmu, déserté de ses habitants qui se sont réfugiés sur la montagne proche d'où ils observent les phases de la rencontre. Moh'ammed rassemble ses hommes à Kalfu ; il envoie une lettre à *Mûsa Ag Amâstan*, demandant de déposer les fusils et de prendre le sabre et la lance. Mûsa répond : « Livre-nous El-Kâbus et Ar'âli, sinon le pays sera réduit en cendres ». Moh'ammed partage ses guerriers en petits groupes de trois à cinq cavaliers et piétons, vire-voltant autour des ennemis, qui amorcent un semblant de retraite de Barmu vers Ur-Ihâmiza ; ils ne tiennent pas à rester dans la plaine à la merci de la cavalerie ; ils opèrent un mouvement tournant, afin de revenir au S.-E. prendre de flanc le centre des campements de Moh'ammed (à *Izerwân*) ; ayant traversé rapidement la vallée entre Kajigo et Izerwân, ils tiraillent dans les dunes et sèment le désarroi dans la masse d'hommes et de troupeaux réunis près d'Izerwan. Les cavaliers Iullemmeden se font décimer en défilant à portée de fusil et brandissant en défi leurs sabres inutiles. Les Kel Dinnîk eurent de nombreux morts : 50 Irréulen, 25 Kel Nân, 15 Tiggîrmat, et beaucoup d'éklan Tâmjirt et éklan-N-ég'éf (cf. fig. 15).

La santé de Moh'ammed était déjà faible ; vivant d'ordinaire à *Afukada* (près Ingal), ou à Izerwân en été, il s'éteint en septembre 1905 à Afukada, sans avoir vu les Français.

La situation avant l'arrivée des Français.

Chez les *Kel G'erès* : Bôd'al, « Tambari », est mort, remplacé par War'êya, celui-ci par Werzer'en. L'autorité du Tambari sur ses tribus est toute nominale (au contraire de celle de l'Amnôkal des Iullemmeden de l'Est) ; les différents groupes nomades Kel G'erès en voie de sédentarisation considèrent leur terrain de parcours comme « leur terre » — raisonnement de sédentaire ; — d'où les querelles comme celle qui devait surgir entre Mellûl et Ideg'ni (ce dernier, père du chef contemporain El-R'âbid), et qui dura jusqu'à l'arrivée des Français. À ce moment les Kel G'erès s'arrachent les morceaux du pays commandé par le Serki-N-Âder ; Wachcher', fils de Yaqûbu (intronisé en 1867) ne tient plus que les fiefs de Illéla, Daguma. Il est trop loin de l'Âder Oriental, et les Illisâwan avaient nommé en plein Âder un autre Serki-N-Âder ; à Tammaskey, l'Amat-Tasa [1] recevait le tiers de l'impôt, un autre tiers allant aux Kel Nân sous forme de « coutumes » en étoffes et en mesures de mil ; le « ttebél » des Kel Nân commandait maintenant directement aux pays de Barmu, Efar'ér, Elr'âs, Ibazâwan, etc., et résidait en été à Izerwân.

Il y avait donc trois principales régions d'influences :

1° *L'Âder-Dûtchi* et le *Follakam Oriental*, Marche des Kel Dinnîk contre les Kel G'erès ;

2° *L'Âder* proprement dit (Âder septentrional) avec un chef local recevant l'investiture des Illisâwan sous le haut contrôle et avec la ratification des Kel Nân, qui gardent le pouvoir absolu et direct sur la région nord de G'éza à Tammaskey et T'âwa inclus ;

[1] L'Elemtey a vu son fief (sud-est) pris par les Kel G'erès.

3° *Le Follakam-Ouest* seul reste sous le Serki-N-Âder légitime. Le Serki-N-Âder du nord (Wâfa) réside à Tammaskey et collecte l'impôt depuis Danfam à l'est jusqu'à Jang'ébé à l'est. Au début de 1900, le Serki-N-Âder Hâdu est reconnu indépendant par le Ttebél des Kel Nân Moh'ammed.

Les Kel Âder (Noirs berbérophones des vallées septentrionales de l'Âder) de Sheyté à Labanda-Adûna (Adûna = Illéla-Gawalley) sont sous l'autorité des Kel Ar'lal-Ninigger (Ineslemen dépendants directs — d'où leur nom Ninigger — du Ttebél des Kel Nân).

Nota. — Nombre de grands guerriers que le Dinnik pouvait mettre en ligne avant l'arrivée des Français :

Kel Nân : 70 à 80 ; Tiggirmat : 50 ; Irréulen : 60 ; Tellimidèz : 70 ; Ikherkhéren : 40.

TRIBUS DE L'AT'ARAM.

1° Imâjer'en :

Kél Akəmməd ou *Kél Ṭelataj* (famille détentrice du Ttebél ; chef actuel : Teljâd Ag el-Khijjâb).
Kél Ârəa (chef : El-Mor'ammâr).
Tiggimalt.
Taryaït-Âmut.
Idérragägən.
Kél Ṭebunnint.
Karabâsən.
Ifəryas.
Takabanâtən.
Ibahârəan.

2° Imr'âd :

Tegəzzəz.
Tafəz-əfez.
Tellimidèz.
Dobbâkar.
Iïidənhârən.
Sammanamma.
Kél Təbâikört.
Imagârən.
Kél Târdit.
Ittägân.
Kél yəris.
Ibagammâtən.
Tarbanâsən.
Ibahâwan.

3° Ineslemen :

a. *Id Âu Ssahâq :*
Iïïeriïən.
Kél Inuilən.
Kél Ṭeberu.
Idugurîtən.
Kél Tabâhût.
Kél Ebakoṭ.
Kél Agajôk.
b. *Kél és-Sûq :*
Kél és-Sûq.
b. *Kél Âgadèz* (chef : *Azémzəm*).
Kél Âzar.

4° Eklan

Iboyéllitən.
Iklan.
Alkânən.
Kél Ṭebunnint.
Tamézgidda.
Jejélən.
Ikukûan.
Tegasâsən.

C. NOTES SUR L'HISTOIRE DES ARABES DU CERCLE DE T'ÂWA.

D'après les traditions du *Târikh* détenu par Mohammed Lamîn (dit Méni), et les Marabouts notables des quatre tribus, l'origine des Arabes de T'âwa serait noble. Les Deremchâka sont guerriers, à l'origine (H'as'an) ; les La-T-Twâj par contre sont en majorité Zwauya, les Yaèddès vassaux et les Taggât plus bas encore, espèce de sous-Imr'âd.

La tribu actuelle des Deremchâka est mêlée d'éléments moins nobles, ou même étrangers (Imr'âd Debbâkar inféodés aux Deremchâka) depuis le séjour de groupe dans l'Adr'ar' des Ifôr'as.

L'ancêtre reculé des Deremchâka est H'amma, surnommé « Deremchak » (d'où le nom de la tribu entière) ; il était originaire de l'Ans'ar. Venu avec l'ancêtre des (La-T)-Twâj, Bû-Bakar Uld Saddîq, compagnons du Prophète, il émigra dans le Sud-algérien. Ils sont en Algérie

au XVII[e] siècle. Plus tard ils allèrent jusqu'au Soudan septentrional, à Ander (Ndar ou Saint-Louis?), Bu-Tiltmît et Ti-M-Bektu. Les Arabes qui occupent le pays depuis Ander jusqu'à Timbektu se nomment Ahl G'ebla, et ceux de l'est de Ti-M-Bektu sont les Kûnta (tamâjeq : Ech-Cheîkhen) et le groupe des Deremchâka avec leurs vassaux Twâj, Yaèddès, Taggât.

1° Les Arabes dans le Sud-algérien.

Les quelques fractions arabes qui émigrèrent en Algérie se fixèrent dans le pays de Zwa (nord du Twât)[1]. Ils descendirent peu à peu vers le Twât où ils bâtirent des qs'ur et implantèrent des palmeraies, à Jdîd notamment[2]. A la mort de El-H'ajj Bu 'Amâma,



Fig. 16. — Le site de Jdîd, ancien foyer des Arabes du cercle de T'âwa.

cherif commandant l'ouest de Wargla, l'ancêtre Sidi Ah'med et-Taûji quitte les lieux où habitait le cherif et va à Jdîd (ouest de Aulef). A Jdîd existent encore les tombeaux des ancêtres des Twâj-Deremchâka (cf. fig. 16). Les Arabes y prospèrent longtemps. A la mort de Sidi Ah'med, ses descendants iront dans l'Adr'ar' des Ifôr'as à la suite de brigandages des Kel Ahag'g'âr.

Nota. — Il est intéressant de recouper cette tradition au moyen de renseignements rapportés par Duveyrier et Ben Hazera.

[1] Il y a un lieu nommé Zwa dans le sud de G'ercif.

[2] Une parente du Qâd'i actuel des Deremchâka Méni-ou Moh'ammed Lamin U. 'Ali), nommée Fat'ma Ment 'Omâr, est l'épouse du chef actuel de Jdîd et entretient avec Meni une correspondance régulière.

Il existe un qsar appelé *Foggâret-Zwa* au Tidîkelt, groupe de 20.000 palmiers, avec 360 habitants environ, entretenant des jardins irrigués par cinq Fgâgir. Il y a à Jdîd des représentants de la fraction Deremchâka «*Ulâd el-H'ajj H'amma*».

Duveyrier (*Les Touaregs du Nord*, p. 312, note 2) cite : «Zawyet-Kûnta, *Jdîd* (Tidîkelt) sont aux El-Bekkay »; il note l'influence du marabout Sidi Ah'med el-Bekkay de Tombouctou, propriétaire de plusieurs zawiyas au Twât.

Les Ihag'g'âren font payer tribut (8 vaches) aux Kûnta après la rencontre de Ti-N-Tagart (1755). Voici les circonstances de cette bataille :

Le Chikh Sîdi Ah'med el-Bekkây (de mère originaire des Tadjakant chez qui il fut élevé) Ben Erregâddi, épousa une petite-fille de Sîdi-l-Mohtâr (chaîkh né 1829-1830 et décédé 1811-1812) sauva le Twât des Ihag'g'âren et fit quelques miracles.

Salâ chef d'Ahag'g'âr s'était soumis au Chaîkh Sîdi Moh'ammed Ben 'Abd-ur-Rahmân Ben Abû-Naâma ; son successeur fut son fils Moh'ammed el-Khîr ; il rendit aux Kûnta de Sîdi-l-Mokhtâr des prises faites par un r'azzi, sous condition que les Kûnta arrêteraient leurs préparatifs de contre-r'azzi et rentreraient dans leurs tribus. Arrivé à Mabrûk le chaîkh voit les Kûnta rassemblés pour partir en guerre ; il obtint d'eux de se disperser, sauf des *Darmichak* (= *Deremchâka ; Id-Aû-Rmechak*), *Yèddas* (= *Yaèddès ; Beni Yeddès*), et Ulâd Mellûk, et 7 ou 8 hommes des Benû-l-Wâfi parmi lesquels : Sîdi Moh'ammed Ben el-H'ajj Habîb-Allâh, Sîdi-l-Mokhtâr Ben Sîdi 'Âli et son oncle parternel Sîdi Moh'ammed avec d'autres guerriers. Les chefs de l'expédition étaient les nommés : 'Ali Ben 'Abdallah Ben Ah'med le Deremchâki, et 'Ali Ben et'-T'âleb-Yâsin l'Yaèddesi.

Ils furent écrasés à l'wad I-N-Tagart et eurent 70 tués parmi lesquels : 20 Deremchâka, 20 Yaèddès, 20 Ulâd Mellûk, 10 des «dépendants» des Ulâd el-Wâfi et 2 Ulâd el-Wâfi, le petit-fils de Sîdi et le fils de Saih es-Sems.

2° Les Arabes au Soudan.

Les Arabes trouvèrent là et à Kidâl les familles Deremchâka déjà émigrées entre Kidâl et Ti-M-Bektu, et restèrent en Adr'ar' jusqu'à ce qu'un conflit aigu avec les Imâjer'en de Mänaka les contraignit à émigrer vers l'est. Depuis leur arrivée dans le Dinnîk, ils restèrent groupés jusqu'à nos jours.

Soumis à l'Amnôkal Karidenna, ttebél des Iullemmeden de l'ouest et grand réorganisateur du système des castes twâreg, les Arabes proliférèrent et prospérèrent ; beaucoup de gros commerçants et de guerriers se révélèrent chez eux et firent de cette masse d'émigrés une véritable petite fédération ; leurs qualités de commerçants et leurs relations avec le Sud-algérien, l'Ahag'g'âr, et l'Adr'ar' (commerce des esclaves, des fusils du Twât, et de la poudre), leur courage aussi et leur esprit d'entreprise, en firent une force appréciable qui intervint dans les luttes entre Iullemmeden. Ils s'assimilent la langue, prennent le vêtement et la coiffure des Iullemmeden ; ils entrent dans le conflit entre Iullemmeden et Kûnta de la boucle du Niger, et dans la lutte entre Karidenna et son neveu Attafrich ; ménageant les deux partis, car ils sont plutôt tournés vers les opérations commerciales, ils sont bientôt sommés de prendre parti, et entrent en lutte contre les Kel Télatay, sont battus et partent vers l'Aér. Arrivés près d'Ingal, ils séjournent quatre ans en Bas-Aér ; le chef des Arabes était alors Moh'ammed Uld 'Ali (oncle du chef actuel Sidi 'Ali Uld Ibrâhim) ; puis ce fut Ibrâhim. 'Ali Uld Sa'i, père du Qad'i actuel des Arabes, Méni, mourut alors à Azéleg.

3° Les Arabes dans l'Est (Dinnîk).

Combat de Afukada : À Afukada (près et ouest de Ingal) eut lieu la première rencontre mettant aux prises Arabes et Kel Aér ; deux Arabes furent tués (le fils d'Ibrâhim et le jeune frère de Bû-Bakar Uld Moh'ammed Lamîn, dit Obbayten), et un Attawji.

Ibrâhim envoie un messager à Moh'ammed Ag el-Kumâti, ttebél des Kel Nân ; une alliance est conclue. Les Arabes attaquent la ville d'Agadez, razzient et tuent et reviennent dans l'ouest. Une nouvelle attaque contre la ville a lieu quelques mois plus tard.

Moh'ammed, ttebél des Kel Dinnîk, retourne dans le sud de l'Azâwar' après avoir parti-

cipé à ces r'azzou et veut emmener ses nouveaux alliés qui l'ont aidé de leurs fusils à châtier l'Aér; mais le «Kbîr» Ibrâhim invoque la saison sèche trop avancée, qui serait meurtrière pour le bétail. Les Kel Aér en profitent pour attaquer à leur tour les Arabes restés seuls, avec leurs alliés Kel Fadey (ces Imâjer'en Kel Fadey, de l'Aér, ont toujours été en partie alliés des Kel Nân et des Arabes) : 400 Arabes contre 1.400 Kel Aér; 10 Arabes sont tués, dont deux fils d'Ibrâhim; 70 Kel Aér sont tués par les fusils arabes.

Les chamelles avaient été envoyées dans le sud avec les campements Kel Nân; ne restaient que les guerriers avec quelques chamelles et le gros du troupeau de bovins et ovins; les 70 chameaux appartenant aux ennemis tués sont amenés par les Arabes dans le sud jusqu'à Kichgâri, où les Arabes font halte.

Deux cents Kel Ahag'g'âr viennent attaquer les Kel Nân, razzient les chamelles des Ineslemen Ijawanjawâten vassaux des Iullemmeden, et repartent sans emmener les bovins et le petit bétail qui n'auraient pas résisté au voyage de retour.

Deux hommes repartent sur leurs traces avec deux mehara; El-Kâbus Ag Wannagôda, oncle de Sîdi (chef actuel des Kel Fadey), et Ar'âli Ag Aberdia, le premier escrimeur des Kel Nân. Ils rattrapent l'arrière-garde des Kel Ahag'g'âr à Tedôq. Le cheval d'El-Kâbus est tué d'une balle de fusil tirée par Mûsa Ag Mastan en personne, lui-même atteint à la cuisse par la lance d'El-Kabus; le frère de Mûsa, Bello, est tué d'un coup de sabre à l'épaule par Ar'ali. Les deux nobles Kel Ahag'g'âr sont tombés de cheval; les Kel Ahag'g'âr revenant au bruit de la fusillade, Ar'âli et El-Kâbus repartent sur le cheval d'Ar'âli et ne seront pas rattrapés.

1898. Les Kel Ahag'g'âr, après avoir rassemblé une armée avec les Ifôr'as (chef Illî, père de l'amnôkal actuel At't'ahér) et Kel Aér (chef 'Ali, des Kel Ferwân), reviennent dans le Sud, en expédition de représailles. Des «Chwaf» arabes avertissent les Kel Nân de leur avance; à ce moment le gros des Arabes alliés est à Albuk (près Étambo, dans l'ouest), et celui des Kel Nân, à *Izerwân* (près Kollama, dans l'Âder); Moh'ammed (*Wa-N-Ettəbél*) rassemble les Kel Nân, Tiggirmat, Irréulen, les Éklan et les Noirs sédentaires Kel-Âder. Les Imâjer'en Tellimîdez ne prendront pas part à cette bataille, se trouvant trop éloignés dans l'est. Ar'âli est tué, ainsi que nombre d'Imâjer'en Kel Dinnik, d'Éklan Tâmjirt et de sédentaires, armes blanches contre fusils (cf. fig. 15). Les Kel Ahag'g'âr n'ont perdu que quelques-uns des leurs, mais ils sont trop affaiblis pour songer à amener le gros des troupeaux. Moh'ammed envoie un messager à Ibrâhim; il rend responsables les Kel Aér du succès des Ahag'gâr, car ce sont eux qui étaient la majorité à Izerwân, et non les Ahag'g'âr, forts surtout de leurs fusils; les Kel Aér ont massacré les Imâjer'en qu'ils connaissaient particulièrement, et ont servi de guides sûrs à Mûsa Ag Mâstan. Un mois plus tard Ibrâhim apprend à Moh'ammed Ag el-Kumâti qu'un fort r'azzou de Kel Aér est passé dans l'ouest, allant razzier les Imâjer'en Iullemmeden de l'ouest (Kel At'aram de Mânaka). Moh'ammed accourt dans le Ténéré d'I-N-Abbanr'ârit, Tsâdalt, Tâmat-Tedderet, I-N-Efedûr'en, avec les Arabes; tous vont à Teg'idda-N-Tésemt pour couper la route du retour aux Kel Aér. Ibrâhim dit à Moh'ammed que les razzieurs seront obligés de passer au puits de Tâmat-Tedderet. Moh'ammed répond : *Meḍḍən a rɣɣ; ur əzlāsəy d iherwan ət ṭəla; ɛ̄yannénɣ ā-s əlkāməɣ* «c'est aux hommes que j'en veux; je me soucie peu des troupeaux et des dépouilles à conquérir; c'est la revanche de notre sang que je veux obtenir»).

On relève les traces de quatre méharistes venus à l'aiguade sur le puits de Tâmat-Tedderet; deux Arabes et deux Imâjer'en suivent les traces fraîches, aperçoivent les restes

du bivouac qu'ont tenu les Kel Aér au milieu du jour; ils prennent les traînards en chasse, les rattrapent et en tuent trois dont Ichchâm, qui n'est autre que le chef des Ifadeyen; le quatrième, moyennant la vie sauve, indiquera où est le gros du r'azzou de retour.

Un fort troupeau pris sur les Iullemmeden de Mänaka est ramené par les Kel Aér au nombre d'une centaine, à peu de distance. Le contre-r'azzou averti part au soir; combat le lendemain à l'aube; tous les Kel Aér sont tués sauf une trentaine en fuite et dix Kel Fadey graciés sur l'intervention de leurs contribules combattant dans les rangs des Kel Nân; les prises changent de mains; les sabres et les dépouilles des Imâjer'en tués à Izerwân sont en grande partie récupérés. Les vainqueurs retournent dans leur pays et Moh'ammed dit à son allié Ibrâhim, en reconnaissance des services rendus : « Ce pays qui est à moi, est à toi aussi; tu pourras y faire ce que bon te semblera, en reconnaissance de ta fidèle et précieuse alliance ».

(Les Arabes étaient à cette époque à Tâza, I-N-Jinjaran, avec leurs troupeaux; ce n'est qu'à l'arrivée des Français à T'âwa qu'ils émigrèrent peu à peu vers le Nord de l'Azâwar' où étaient depuis longtemps leurs troupeaux camelins.)

Combat de *Farazzakat* :

Des Ikazkâzan (Aér) et des Imakarkâzan (de R'ât) et des Ihag'g'âren ont razzié les chameaux des Arabes pâturant à Teg'idda-N-Tésemt; les Twâj seuls suivent les traces (Sîdî Al-Amîn, chef actuel des Twâj, participe au combat), rattrapent les ennemis à leur campement (chez 'Abidîn, chef des Kel Tedélé) où ils se disputent les prises. Les Twâj sèment le désordre dans la réunion et reprennent leurs animaux, profitant de la surprise; les ennemis, d'accord avec les Kel Aér, se reforment; nouveau combat, à Farazzakat; les Twâj, fatigués par la poursuite et restés dix jours sans eau, perdent définitivement leurs chameaux; quatre Aér sont tués, cinq Twâj.

Combats de *Tsâdalt* et de *Ti-N-Tâmat* :

Amar'ey, chef des Taïtoq, vient avec les Kel Aér à I-N-Néhé; ils razzient les troupeaux des Debbâkar inféodés aux Deremchâka, et de la fraction Ulâd Moh'ammed Lamîn, partent vers I-N-Arîdal, où ils capturent des chamelles des Twâj (à ce moment le lieutenant commandant la Section Montée était au recensement vers R'aro et ne put intervenir à temps); les Twâj partent sur les traces du r'azzou; à Tsâdalt, Ti-N-Tâmat-Enderhi, au campement de Amar'ey, les Arabes surviennent à l'heure du Dhôhor; l'attaque est immédiatement déclenchée; les ennemis, bien armés, ont mis les animaux de prise en sûreté dans le nord. Au nombre de 60 les Arabes arrivent sur leurs chameaux et les Kel Aér-Taïtoq tuent une grande partie de leurs montures; rupture du contact au soir; quatre Deremchaka tués : 'Obeid al-Amîn (frère de Sîdî 'Âli Uld Ibrâhim), Wandi, Ah'med, Bû-Bakar; deux blessés.

Lors de l'insurrection de 1917, Moh'ammed Ag Ibrâhim, d'accord avec Mûsa Ag Mâstan, chef des Kel Ahag'g'âr, part à l'aide de Kaôsen Ag Moh'ammed Wa-N-Teg'idda, le Rebelle, sous les murs d'Agadez, avec l'Amnôkal des Kel Dinnîk El-Horar, et El-R'immâret (des Irréulen). Mûsa fera d'ailleurs volte-face à temps, et se paiera sur les troupeaux arabes et Kel Dinnîk.

H'meyada et Cherîf, frères du chef actuel Sîdî 'Ali, sont invités à se rendre à T'âwa par

le commandant de la colonne de Tombouctou (chef de bataillon Berger); en même temps qu'eux, sont incarcérés à leur arrivée à ce poste : Moh'ammed, leur frère, et l'Amâjer' des Tellimîdez I-N-Teg'elmûzt.

Mano O. Moh'ammed Lamîn, frère de Obbayten, est nommé chef des Deremchâka; mais, faible d'esprit, il sera supprimé peu après, mourant obscurément.

Son frère Obbayten (de son vrai nom Bubâkar O. Moh'ammed Lamîn) le remplace; on lui demande de fournir vingt goumiers; il se tient éloigné et ne répond pas rapidement aux convocations. De plus, un r'azzou étant signalé, il n'est pas en mesure de donner des renseignements au poste, tandis que les chameaux de la S. M. sont en partie razziés à l'échelon de pâturage de Tiggârt, à 25 km. de T'âwa. 'Ali O. Ah'med (dit R'alo) et ses frères, d'une famille rivale, redoublent d'intrigues pour supplanter Obbayten en disgrâce; sur la dénonciation de R'alo, Obbayten est arrêté pour recel d'armes (armes découvertes dans sa tente, cachées dans le sol, en l'absence de Obbayten parti réunir des chameaux demandés pour réquisition chez les Yaèddès; il s'agissait de deux mousquetons que R'alo aurait cachés lui-même dans la tente en l'absence du maître et qu'il fit découvrir aux tirailleurs mis à sa disposition). Obbayten avait épousé une fille du chef de canton de T'âwa Moh'amman; étant passé à T'âwa de nuit pour la voir, il fut trahi et capturé par le «May-Yâki» Abba à la mare de Babbayo, et entra en prison tandis que R'alo prenait sa place.

Le chef des Yaèddès était alors La'mech, qui céda la place à 'Athman O. Khlîfa, remplacé lui-même par Su'aïd; il y eut alors, en 1926, scission grave dans la tribu; la plupart des Yaèddès suivirent Ibrâhim pendant l'hiver, jusqu'à Ader-Bessen, dans le sud du Cercle d'Agadez, où ils restèrent cinq mois. Le Cercle de T'âwa venait de passer à l'autorité civile; le chef de Subdivision Nomade, M. B., fut saisi de l'affaire. Au Cercle d'Agadez on avait nommé Dang'ir comme chef de la fraction Yaèddès (qui ne dépendait pas de ce commandement). Ah'med el-Mokhtâr (dit Mettâl) O. Embârk, goumier arabe, alla à Agadez réclamer les transfuges. Mais Dang'ir corrompit les gardes méharistes (tirailleurs montés à chameau) Garba et Hamedegga, tandis que les notables Yaèddès fuyaient vers Niamey où ils se plaignirent de R'alo; le chef-lieu alerté télégraphiquement par le commandant de cercle de T'âwa refoula ces notables à T'âwa, où ils subirent des peines disciplinaires (quinze jours d'incarcération à Ding'îr, Ibrâhim, H'med et consorts). Ding'îr était neveu d'Ibrâhim, chef actuel de la fraction.

État actuel.

Avant la révolte, les Arabes étaient beaucoup plus riches en troupeaux et serviteurs qu'aujourd'hui. Les ravages des maladies vénériennes, sur la population, sont compensés par une grande prolificité. En matière d'élevage, camelin surtout, les Arabes sont très experts, mais ils manquent de bergers, leurs captifs ayant été perdus en grand nombre au cours de l'année 1917 et depuis. Leurs chameaux s'égarent fréquemment, et poussés par la soif, tombent souvent dans les puits; les ovins et caprins, sans gardiens, se perdent ou sont décimés par les carnassiers. Les Ihag'g'aren ont au contraire beaucoup de bergers, surtout depuis la Révolte où ils prirent le cheptel et les captifs des rebelles malheureux; la race caprine de l'Ahag'g'âr est plus résistante que celle de l'Azâwar' (chèvres noires). Les Arabes paient d'autre part un impôt beaucoup plus élevé que leurs voisins, tout en restant en butte à leurs déprédations et à leur mépris de vainqueurs.

ORIGINES ET GÉNÉALOGIE DES KÛNTA.

Les Kunta (*El-Kanātă*) disent que, parmi les ancêtres éloignés, Allâh choisit son Wali ; ils furent remplacés peu à peu par une lignée qui dégénéra moins, celle de ce Chaîkh el-Kbîr, « claire comme la lune à son treizième jour ».

Les Kûnta disent venir des Arabes Qor'eïch, tandis que les Deremchâka descendraient des compagnons de Moh'ammed (Lansar). Les Twâreg appellent les Ahl ech-Chaîkh : Echcheïkhen (*Ĕšĕïkən*).

XVI^e^ siècle : EL-WÂFI (ancêtre des *Ulād-ĕl-Wāfi*).

SÎDÎ H'AIBALLÂH.

XVII^e^ siècle : SÎDÎ M'OHAMMED.

ABÛ BAKAR.

XVIII^e^ siècle : AH'MED († 1739).

SÎDÎ-L-MOKHTÂR EL-KBÎR (ou Sidi-l-Mokhtâr Chaîkh el-Kbîr (1729-† 1811).

- Zeyn el-'Abidin.
- Sidi Moh'. el-Bekkây.
- Sidi H'âmu al-Amin.
- Sidi Bâba-H'med (4 enfants).
- Sidi Moh'ammed (1765) eut 8 enfants. Le 5^e^ fut Sidi 'Amar (1820-85).
  - Sidi Moh'ammed († 1896)
    - Sidi Ah'med el-Bekkây (d'Ahag'g'âr), 2^e^ fils de Sidi Moh'ammed.
  - Bây (1865), 5 enfants. Une sœur de Bay eut pour fils Sidi 'Omar ech-Chaîkh (chef des Kûnta d'Agadez.
- Sidi Haiballâh.
- Sidi 'Amâr.
  - El-Bekkây (1803).
    - 'Abidin.
      - El-Bekkây (chef des Kûnta de T'âwa. Femme : Mor'niya ment Moh'ammed. Fils : Haiballâh (né 1912).
- Sidi Moh'ammed.

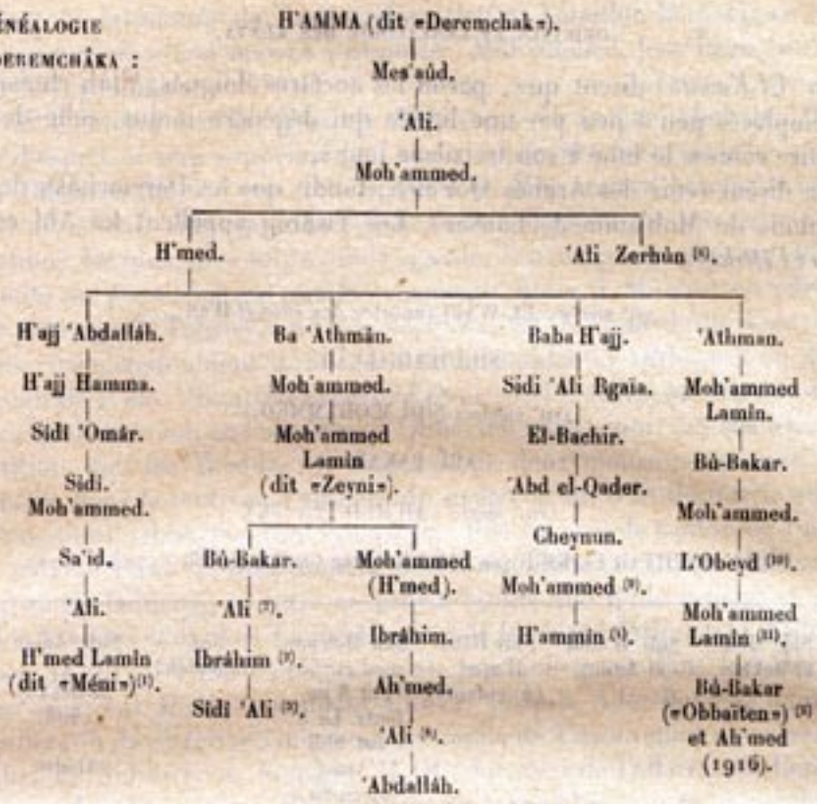
XII^e^-XV^e^ siècles : SÎDÎ 'ALI.

XV^e^ siècle : SÎDÎ MOH'AMMED EL-KUNTI.

XV^e^ siècle † 1504 : SÎDÎ AH'MED EL-BEKKÂY.

- Sidi Moh'ammed el-Kûnti es-Ser'îr.
  - les Kûnta du Hodh.
- T'âleb Bû-Bakar el-H'ajj.
  - les Hemmâl.
- Sidi 'Omar ech-Chaîkh (1553).
  - les Kûnta de l'Est.
    - Ah'med el-Fairem.
      - Er-Reggâd.
    - Sidi-l-Mokht'âr Chaîkh.
      - Ûlâd Sidi l-Mokht'âr.
    - Sidi el-Wâfi. (Voir tableau ci-dessus.)

GÉNÉALOGIE DES DEREMCHÂKA :



Descendance d'Ibrâhim, chef des Deremchâka.

1. Moh'ammed (exécuté à T'âwa, 1917);
2. H'meyâda (exécuté à T'âwa, 1917);
3. Mattu (fille);
4. Al-Amîn (tué au combat de Farazzazat);
5. Cherîf (exécuté à T'âwa);
6. Bû-Bakar (tué contre les Kel Ahag'g'âr);
7. El-'Alia (femme de feu le chef 'Ali dit R'ali ou R'alo (O. Ah'med), décédé en 1934, puis femme de Bû-Bakar O. Ah'med, frère de 'Ali, divorcée en 1938);
8. 'Ali (mort de la variole à Amander; disparaît le premier);
9. Sakîna, fille (décédée);
10. Sidi 'Ali, chef actuel (nommé en 1934, à la mort de 'Ali).

Descendance de Ahmed O. Ibrâhim.

1. H'ammay; 2. Nâjim; 3. Ibrâhim (dit Ahâk-Hak); 4. 'Ali (R'alo); 5. Bû-Bakar.

---

(1) Q'âd'î des Arabes : chef de la fraction Ulâd El-H'ajj H'amma; femme : (II) El-'Alia Ment Sidi Ah'med; enfants : 1908 Sidi-l-Mokhtâr, fils de (I) Bakenna Mt Moh'ammed (fr. d'Ibrâhim) — divorcée; sœur de Chennâna, femme de Sidi 'Ali O. Ibrâhim; Chêkha O. Sidi Ah'med son frère. Puis (III) 1922 Fat'ma Mt H'meydidi; 1922 Moh'ammed Lamîn.

(2) Mort de maladie; sa femme était Bakka; son frère aîné Moh'ammed, ses cadettes Habba, Sedda, 'Agîda, Zeyna. Moh'ammed épouse Fatto, dont il eut : Mor'niya, Bakenna, qui épouse Méni, et Chennâna.

(3) Né en 1903, chef de la tribu et de la fraction Ulâd Moh'ammed-Lamîn.

Femme : Chennâna Mt Sidi 'Ali. 1928 : E'no, fils.

(4) Né en 1905 chef de la fraction Ita 'Athmân; ses sœurs aînées mortes de maladie (Ezzâha, Fat'ma, Bokkâha) en 1918 (année des épidémies : *amytaj ma n bûtêjan*); femme : Fatima Mt H'ammai O. Ah'med; enfants : 1933 : Mariam; 1936 : El-'Alia; 1938 : Cherîf; 1939 : Fat'ma.

(5) Né en 1898; femme : Fat'ma Mt el-'Ali. Enfants : 1935 Moh'ammed (de mère Mariam, divorcée); 1938 Zeynâba.

(6) Zerhûn : a donné le nom à la fraction Zrâina; s'appelait Zerhûn en souvenir d'un ancêtre qui vivait à Meknès (Maroc) avant de venir au Twât; frère cadet de Zerhûn : H'meida (Irréganiten) : un ancêtre épouse une captive (*ârgan* : «il est sali, son sang est impur», nom Tq du groupement Irrég'enâten; en ar. : *Mohallaf*).

(7) Épouse Ezzâhra.

(8) Épouse Zeyna.

(9) Épouse 'Agîda Ment 'Ali, dont il a : Ezzâhra, Fat'ma, Bokkâha, Ah'med-Bêrka, H'ammin (Vr. 4) et Aminata.

(10) Épouse Habba.

(11) Épouse 'Aichana Ment 'Omâr.

Descendance de ʿAli O. Ah'med.

H'amdi (né 1922), Mo'hammed (1924), Mh'ammed, R'anu (fille), Fat'ma (décédée en 1937), Mor'niya (1927).

H'ammay : femme ʿAïcha Ment Alwa (1902) : enfants : Bâdi (1901), de mère Zeyna; Bôkeli (Bû-Bakar), née 1923, fils de Bakka, mère de Sîdî ʿAli; Mor'niya, 1933; Zeinâbu, 1934; ʿAli, 1922; Fat'ma, 10 janvier 1937.

Ahâk-Hak, enfants : Um-Bârek, ʿAbidîn, ʿAli.

Nâjim : femme Tâta Ment Éfent; enfants : H'ammîn, 1919; Brâhim, 1924; Ah'med (dit H'meyâda), 1925; Haïballâh, 1921; Fat'ma, 1925; Zzâhra, 1927; Bakka, 1933; ʿAïchâta, 1935.

Bû-Bakar; femme El-ʿAlia Ment Ibrâhim; enfants : Moh'ammed, 1921; Zzâhra, Mhdiya, Hadîjâtu, 1936 (fille de El-ʿAlia), El-ʿAlia, 1935.

Ibrâhim (chef des Deremchâka) eut pour sœurs :

HABBA.

El-Beyd. Moh'ammed-Lamin.

Mano. Bû-Bakar (Obbayten).

ʿAGIDA.

H'ammîn (chef de fraction).

Terrains de parcours des Arabes.

Deremchâka.

Groupe Sud : d'Etambo à I-N-Tézé-N-Tézt, par Tillia, Attumbulum, Amassara;

Groupe Nord : Jâdal, Ar'lal-N-Éklan, I-N-Ugûren, I-N-Tabâkat, Tamâya, Ennâfér', Tamâya-Mellet, Aûzenkad', Ti-N-Kerkôr, Amalôlo, Tikebrin, I-N-Ar'winat (Arabe : *a'meynat*), Takambâwas, Ti-N-Sîdî-R'eli, I-N-Wèdé, Éres-N-Essebel Tad'reylalt, I-N Dûnan, Sâdror', Abalar'lar', Chi-N-Legâd', Chi-N-Tagebût, Itadden.

Taggât.

Tedôq, Ti-N-Zanâr'nar'en (camelins), Tedôq (natron, centre d'élevage bovin), I-N-Agbel, Amânzer, Essôwi, Agargawèis, Têndé, Itadden, Amassara.

Yaeddes.

L'Ir'âzer-Maqqâren, Agâya, Tabelat, Afireqqu, I-N-Ar'amman, Attaba, Bazagor, Akôba, Taferjeyt.

Lattwâj.

Pâturages de Jirjir : I-N-Edaq, Taz'erz'ayt, L'mrèya, Alâwa, Tirîkin (= Chirîkin), I-N-Aridal, I-N-Dûnan, I-N-Tig'îdit, Sâdror', Jâdal, Tamâya, Abalar'lar', Ar'lal-N-Éklan, I-N-Ugûren;

Pâturages de Hâd : I-N-Aridal jusqu'à Abalar'lar' vers l'est, Eres-N-Essebél, I-N-Wèdé, Ti-N-Sîdî R'eli, Takambâwas, I-N-Ar'winat.

Pâturages de Tajâwat : Eres-N-Essebél, I-N-Ar'winat, Abalar'lar';

Pâturages d'Echchîn : Jâdal, Alâwa, Takambâwas;

Pâturages de Afaz'o : Tad'reylalt, Takambâwas, Mêntès, Medâl.

Les Voisins.

Taitoq.

D'Ennâfér' vers l'est, I-N-Abbanr'ârit, Fagôchia, etc.

Ihag'g'âren.

I-N-Abbanr'ârit, I-N-Ted'oft, Ti-N-Otolôlor', Ennâfér', Tamâya, Abalar'lar', I-N-Tabâkat, I-N-Ugûren, Ar'lal-N-Éklan, Jâdal, Sâdror', I-N-Dûnan, I-N-Ar'winat, I-N-Aridal, Chirîkin, Alâwa, I-N-Edaq.

Irreg'enâten de La'mech.	Kûnta de Sidi 'Omâr Ech Chaikh (Kûnta d'Agadez).
Elithnin (khalîfa de l'Amnôkal Akhamâk).	Sommân, I' Ir'âzer-Maqqâren, I-N-Ted'oft, Ti-N-Otolôlor', Tamâya Mellet, I-N-Agbel, Tedôq, Amânzer;
Vers Sâdror', I-N-Dûnan, I-N-Tig'îdit.	

Courants commerciaux des Arabes.

Nord : Twât, Libye S.-W., Tamanr'âset.
Sud : Tabotâqit, Batchâka, T'âwa.
Est-ouest : Agadez, Ingal, Kidâl, Gao, Mânaka, Le fleuve Niger.

Société arabe.

Les Arabes comprennent : les Blancs, hommes libres ; et les Noirs serviteurs, dont il ne reste qu'un petit nombre. *'Arab*, ce sont les « Hommes de la Race », les Nobles, les guerriers ; seuls méritent cette appellation les Deremchâka à peu près purs. Ils portent la chevelure tressée des Imâjer'en Iullemmeden, et le voile de bouche (*tag'elmûzt*).

Les Zawyet sont les maraboutiques (*mrâbtin*).

Tout le reste est « *lah'ma* » (« viande »), ce qui vaut d'être « mangé » (tributaires). Le Noir (*Sudâni*) ne peut être Arabe. Il y a peu de mélange malgré le goût des Arabes pour la femme noire. Le Sudâni n'est pas un Nègre du Sud (homme libre étranger à peau noire) ; le Captif noir (*l'abed*) est moins bien traité que le captif des Twâreg.

Politique.

Fraction : *hellet* (chef : *hakem*) ; tribu groupée : *qbila* (chef : *qa'id*) ; confédération : *zman* (chef : *solt'an*). *Ech-chikh :* vieux chef général.

Genres de vie.

Les Arabes ne fabriquent plus la tente de poils de leurs aïeux du Twat, mais ne fabriquent pas davantage la tente de cuir (ils ne fabriquent non plus la *tar'ezut* ni les *ikassen*, ustensiles de ménage en bois) ; ils achètent ces objets aux Twâreg dans le sud ; ils ne fabriquent (fort adroitement d'ailleurs) que les outres à eau, les harnachements, les selles « beydia », etc., leur pays est trop pauvre en végétaux tannifères ; le *Tâmat* seul (Acacia Seyal) existe, et les gousses en sont utilisées. Quand ils arrivèrent dans l'Adr'ar' des Ifôr'as, les Arabes avaient la tente de poils de chameau et de chèvre, et les « mezwed » de poil ; ils adoptèrent les coutumes du pays qui les accueillait et le vêtement des Twâreg dont ils subirent la suzeraineté.

Marabouts.

Meni, Qâd'i des Arabes, El-Bekkay Uld 'Abidîn, Mohammed Lamin dit Maïmin sont les principaux marabouts ; les ouvrages utilisés sont : pour le Chra' : *Al-Mudawannah*, code de l'Iman Mâlik ; Al-Halîl ; recueils de la Sunna. Pour la Théologie : Al-Qur'ân, Al-Buokhali (hadiths) ; Al-R'azin (commentaires).

Fractions [1].

Chez les Deremchâka le chef Athman a donné son nom à la lignée des Deremchâka purs (Ulâd Ba-Athman). Moh'ammed Lamîn dit Zeyni a donné les Ulâd Moh'ammed Lamîn; ces deux fractions sont les plus nobles, avec les Ûlâd el-H'ajj-H'amma (fraction du Qâd'i Meni, alias Moh'ammed Lamîn Uld 'Ali).

Fractions vassales. — Zrâhna, El-Khneychât, Torchân (en détermination ce dernier nom de fraction devient At-Torchân), Ahl ech-Chaïkh (Kûnta); Debbâkar (Imr'âd de l'Adr'ar' venus avec leurs suzerains Deremchâka dans l'Azâwar' à la fin du XIX^e^ siècle).

El-Khneychat : l'étymologie de ce nom de fraction est *hanś*, en arabe «grand sac de charge»; ces gens étaient de grands commerçants en étoffes qu'ils mettaient dans des sacs de chameau, très allongés, en forme de bissac pendant de côté et d'autre de la bête de somme.

At-Torchân : venus de l'Adrar de Mauritanie et d'At'ar au pays Targ'i d'El-Badîden, et au pays kûnti d'El-Meymûn (Bûrem), où ils restèrentjusqu'à la conquête française, puis ils se mirent à la suite des Deremchâka.

Tadebôka : étymologie : *dəbûk-dəbûk*, «gens qui aiment frapper le tambour pour la danse» ou «asak»; fraction de Llah'm; nomadisent dans la région de Tillîa, Etâmbo, Tèr'êresin, Igadaban, Tir'lâmin, I-N-Tâdhent.

Bel-H'aïda (du nom de l'ancêtre H'aïda) : assez misérables; terrains de parcours doublant ceux des Tadebôka, et s'étendant également vers le sud-ouest.

Debûbuk : à Mêntès, Medâl; actuellement plus méridionaux qu'autrefois.

Irréganâten : quelques tentes sont restées sur T'âwa, sur un total de quelque cent foyers, partis lors de l'Insurrection de 1917 vers l'Aér, et aujourd'hui groupés sous les Kel R'ela de Tamanr'aset depuis 1918. Notables et principaux chefs de famille : Hammago O. H'meyddûch, Bekaïkar O. Ma'îtalla, Kati O. 'Zîzi, Moh'ammed O. Ma'îtalla.

Yaèddès [2].

Il y a des Yaèddès (sing. : Yaèddesi) à Bûrem, Tombouctou (qui ont la même marque de bétail). Les ancêtres en seraient El-'Ayad et Attîqu, qui auraient trouvé au Twat les Arabes Deremchâka. Ibrâhim, chef général des Arabes lors de leur migration postérieure d'Adr'ar' vers le Dinnîk et l'Aér, les commandait déjà en Adr'ar' où ils se mêlèrent aux Deremchâka. Ils auraient émigré déjà en partie vers le Dinnîk chez les Kel Nân, auprès desquels ils trouvèrent protection, avant le mouvement parallèle des autres Arabes. Après eux ce furent les Deremchâka-L-Attwâj, puis les Taggât. Les Yaèddès sont consi-

[1] Cf. Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, p. 296: «I-N-Salah comprend quatre qsur : Qs'ar el-'Arab ou Qs'ar Khîr; Qs'ar Bel-Qâsem; Qs'ar Ûlâd el-H'ajj (noter la fraction actuelle Ûlâd el-H'ajj H'amma des Deremchâka); Qs'ar Deremcha (comparer tribu Deremchâka actuelle);... les familles principales d'Ain S'âlah' sont les Ûlâd Badjôda et les Ûlâd el-Mokhtâr .. (p. 297) .. Ûlâd Ba-Hamma» (p. 297-298) [noter la fraction actuelle Ûlâd Ba-Athmân].

[2] L'histoire d'Ibn Khaldûn nous fait connaître que les tribus berbères sont venues envahir le Twat : les *Beni Yaléddès*, fraction des *Wémmâsu* avec les *Beni Ur-tat-rîy*, les *Beni Mzâb*, les *Beni 'Abd el-Wad* et les *Beni Merin* » (Duveyrier, *Les Touâreg du Nord*, p. 194. Challamel, 1864).

Les Yaèddès, anciens Beni-Yaleddès, sont donc des Arabo-berbères et non des Kûnta ou des Maures comme on l'a parfois supposé.

dérés comme vassaux des Deremchâka. Leur habitat ordinaire est Bazagor, l'Ir'âzer-Maqqâren. Ils ont tendance à se mélanger avec les Kunta.

L'ancien chef Khleyfa fut tué durant la Révolte de 1917 (le chef des Arabes étant Moh'ammed Uld Ibrâhim, frère du chef actuel Sîdî 'Ali). Moh'ammed le remplaça à sa mort (1917).

Les Yaèddès combattirent contre les Kel G'erès à leur arrivée dans l'Azâwar' : 60 à 80 cavaliers Kel G'erès tombant à l'improviste en plein midi sur le grand campement des immigrants arabes furent reçus par les fusils arabes et n'insistèrent pas; Moh'ammed fut cependant tué après avoir abattu cinq ennemis et capturé cinq fusils.

Famille des chefs de fraction Yaèddès :

Nâjim.

Brâhim (né 1870); femme : Indâtu Ment el-Hâdi (1900).
enfants :
'Abd-ur-Rahmân (1905), Maimûna (1922).

Fractions des Twâj (el-āttwāž).

1° Ulâd 'Abidîn : chef Bôd Uld Bbo', né en 1904; appartient à la lignée des chefs jusqu'à 1918. Femme : Fanka Ment Ah'med. Enfants : Nâjim (1926), Haïballâh (1928), Chrîfa (1929), 'Abidîn (1930), Mor'nîya (1931), Moh'ammed (1935).

2° Ulâd (Sîdî 'Ali-) el-Jhôri : ancien chef Hameddh'a, tué en 1917 à Tesût près Agâya, après le combat de Karramila contre quinze tirailleurs Bambara. El-R'immâret (des Irréulen) était avec lui, de même que des Imakarkâzan et des Iurâr'en de R'ât-Gânet, des dissidents Irréulen, etc., ses alliés.

Chef : Sîdî Lamîn Uld Bû-Bakar, né en 1882; femme : Bakka Ment Baïdda (1890); enfants : Cherîf (1922), Mariam (1923).

3° Ûlâd Sîdî 'Abd el-Qâder; chef Du'ēli Uld Ah'med. Puis Moh'ammed Uld Moh'ammed, né en 1893, frère du précédent; femme : Mor'nîya Ment Sîdî Lamîn; enfants : Cherîf (1927), H'aïballah (1929), 'Abd el-Qâder (1934), Barka (1932). Fraction formée par la scission des Ûlâd el-Jhôri.

4° Ûlâd Sîdî Moh'ammed; chefs : Kaïdenha, Ah'med Uld Sîdî 'Ali (né en 1875), puis Ada'mar Uld Sîdî 'Ali (1876).

Ascendance des chefs de fractions Deremchâka.

Debbâkar (Twâreg vassaux des Deremchâka) : Ah'med-Mûsa Ag Sîda Ag Ar'olla; femme : Tamatkol Ment Wanakli; enfants : Zeynabu (1927), Moh'ammed (1936).

Zrâhna : Tabelo Uld Mûlud 'Abd-Allâh; femme : El-'Alia (1910); enfants : Brâhim (1927), Sîdî Nâ'ali (1911), Mariam (1932).

Torchân : H'med Uld Irza; femme : Hadîja (1898); enfants : Bahûta (1917), Râbah (1922), Nâjim (1927), Chrîfa (1929), R'êya (1933).

El-Khneychat : H'med Embârk (1907), Uld T'ayeb (At't'yob), Uld Bedda; femme : Mnêya (1909); enfants : Zeinâbu (1928), Minâtu (1936).

Taggât.

Les Taggât ne viendraient pas du Twat, mais de Mauritanie; leur ancêtre est El-Behbâri; l'ancêtre éloigné serait un marabout des Lemtûna Qor'êïch. Ce sont sans doute des Zenâga, comme les Twâj; les origines de la tribu restent vagues : mélange d'Arabes et d'Imr'âd des Iullemeden dans l'ouest au moment du séjour des Deremchâka en Adr'ar'; aujourd'hui les Taggât tendent à se mélanger aux trois autres tribus arabes et aux Kûnta (Ahl Chaïkh), car la distinction des castes s'atténue.

H'med (épouse une Deremchâkia)
|
Taôsa, épouse de Sîdî 'Omar Uld Sîdi.
|
Elr'afya (épouse de Du'eli (frère de Sîdî 'Ali).
| |
H'amma (chef actuel). Bâba (fils de concubine).

En 1937, on nomma Bâba Uld Sîdî 'Ali comme chef suppléant en attendant le remplacement de H'amma. Bâba, né en 1908, épousa Miaïni Ment el-Bekka; enfants : Lalla (1929), H'ammed (1933), Zeynâbu (1935).

2. HISTOIRE DU DINNIK DEPUIS 1900

Qualification des années depuis 1900, chez les Kel Dinnîk :

1900. — *Essaya wa n Kōffār, ėssaya wa d-ōsan Fransès :* l'époque de la venue des Infidèles, l'époque où vinrent les Français.

Les Kel G'erès disent : *ėssaya wa lūlua,* époque de la rupture de la soumission (ils partirent à Télekki, dans l'est de Ng'igmi); ou : *ėssaya wa ėzzārən,* la première époque (époque de la première fuite, du premier exode).

1901. — *Ėssaya n amāna wa n tiroggānin :* l'époque de l'impôt du tribut en chamelles.

1902. — *Essaya wa ėksan ăit-īdem Tabogut ėt Tėllinzėt :* l'époque où les gens nomadisèrent à Tabegut et à Tellinzet.

1903. — *Essaya d-iggaz Ismāyil tămyart :* l'époque où Ismâr'il fut intronisé (comme amnôkal); ou : *ėssaya n Asâwas, ėssaya n Ihėzi :* l'époque d'Asâwas, l'époque d'Ikhezi; l'élection eut lieu, après la défection de Moh'ammed, dans la vallée de l'Asâwas, entre Ingal et Agadez. Ikhezi, prétendant, évincé, prit le parti de la dissidence.

1904. — *Essaya n ība n Kanān :* l'époque de la mort de Kanan (célèbre Amâjer' des Kel Nân, oncle de Râbi Ag Elibdar et de Hammatey Ag Hâmu).

1905. — *Essaya n ība m Moh'ammėd wa n ėttəbėl :* l'époque de la mort de Moh'ammed le Ttebél (amnôkal général, resté pratiquement insoumis); ou : *ėssaya n yabd-ul-Karim :* année de (la mort de) 'Abd-ul-Karim (père de Chafér'u et Ah'med el-Mûmin, Qâd'i des Kel Nân et Kel Dinnîk après 'Abd-ul-Karîm, avec l'Amnôkal El-Horar).

1906. — *Essaya wa n ŏozitən Imāžəyən :* l'année des Imâjer'en-Tirailleurs; les Imâ-

jer'en émigrèrent en bloc à Mêntès, à la limite du Soudan, plutôt que de se laisser recruter comme tirailleurs.

1907. — *Essaya wa n tiddānt ta m Bāgam :* l'année du recensement de Bagam (mare de ce nom). Tous les chefs furent convoqués à Bagam pour acquitter sur-le-champ l'impôt en chameaux et en espèces ; les troupeaux rassemblés à la hâte subirent de grandes pertes ; Ismâr'il, malade, dut accourir aussi ; animaux et gens furent retenus à Bagam huit jours sans nourriture.

1908. — *Essaya n tanakra n Wẹzẹ̄ẹ̄* (Ijawanjawâten) : il y eut de l'eau deux ans de suite à la mare de Wezey, d'où le nom : « époque de la migration vers Wézey » ; ou : *ẹssaya dd-iggəz El-Horir tămyart :* l'époque où El-Horar (= El-Horir) fut intronisé comme amnôkal ; à l'hivernage, El-Horar remplaça en effet Ismâr'il décédé après avoir été traité contre la syphilis à Madâwa (chef-lieu de cercle d'alors).

1909. — *Essaya wa n sẽksọ dẽy Gẽlžiat :* l'année de la Section (méhariste) à G'eljiat (reconnaissance de la section montée de T'âwa à G'eljiat, puits sur Kidâl, à l'ouest de Chi-N-R'eyden).

1911. — *Essaya n ība n akāsa :* l'époque de la disette de pâturages.

1912. — *Essaya wa n Katsẹnātən :* année (des départs vers) Katséna (seul le pays de Katséna avait encore du mil après la mauvaise année de 1911, et tous, nomades et sédentaires, s'en rapprochèrent).

1913. — *Essaya iggôdẹ̄ẹ̄ən :* l'époque moyenne (assez bonne année).

1914. — *Awẹ̄tāi wa n lāz* (ou : *ẹssaya wa n laz*) : l'année (ou : l'époque) de la famine. Les Kel Ahag'g'âr même émigrèrent vers le sud jusqu'à Kang'i et Mayatta où étaient les seuls pâturages (latitude du poste de T'âwa) ; ou : *awẹ̄tāi wa n ība n ăləmmōz :* l'année de la disette d'herbages.

1915. — *Awẽtāi wa n waẓẓag :* l'année du cram-cram (cenchrus) ; ou : *awẹ̄tāi wa ihọssẹ̄ẹ̄ən :* l'année belle (pâturages nombreux et de bonne qualité).

1916. — *Awẹ̄tāl wa n kọtẹ̄ẹ̄ən :* l'année des rats ; les campements déserts à la suite d'épidémies étaient envahis par les mulots.

1917. — *Awẹ̄tāi* (= *ẹssaya*) *wa d-irrəz amāna :* l'année (= l'époque) de la rupture de la soumission ; à la sortie de l'étoile — de la Grande Ourse — (*ɣur agāmud n ātri*), c'est-à-dire en octobre-novembre ; ou : *awẹ̄tāi wa m Mūrti :* l'année de la Révolte (*Mūrti :* du mot Bamana *murti ; a mūrti-la :* il s'est rebellé ; emprunt à la langue des tirailleurs).

1918. — *Awẹ̄tāi wa n Twāy :* l'année du « confinement » (des Nomades au sud du parallèle de T'âwa ; tous les isolés rencontrés au nord de la limite étaient considérés comme dissidents et pris sous le feu des troupes) ; ou : *awẹ̄tāi wa n erkāšẽk :* l'année de la variole.

1919. — *Awẹ̄tāi wa n zẽffāwən*, ou : *awẹ̄tāi wa n ẽlwāba :* l'année des épidémies, des maladies ; ou : *awẹ̄tāi wa n ẹgerẹ̄ẹ̄ n tazọ̄li :* l'année du fleuve de fer (interdiction absolue et saisie des armes blanches, suivie d'une vente massive aux enchères [?]).

1920. — *Awẹ̄tāi wa n ṣanga :* l'année de la peste bovine.

1921. — *Awẽtāi wa n taddānt ta n Ši-N-Tabegut :* l'année du recensement de Chi-N-Tabegut.

1922. — *Awẹ̄tāi wa n tōlləmin ; awẹ̄tāi wa-dẽy ăkāwən tōlləmin :* l'année des chamelles ; l'année de la limite fixée à l'élevage des chamelles.

1923. — *Awẹ̄tāi wa n tiddānt ta n Kišgāri :* l'année du recensement de Kichgâri.

1924. — *Awẹ̄tāi wa n ātri :* l'année de l'étoile (pluie d'étoiles).

1925. — *Awẹ̄tāi wa n tălagast :* l'année des coloquintes ; *awẹ̄tāi wa n ilškādən ẽggātnīn*

dèy Tădărast : l'année des coloquintes nombreuses dans le Tadârast (Tadârast : maquis épais dans l'est de la Subdivision Nomade de T'âwa).

1926. — *Awẹtăi wa n Matrikil :* l'année du « matricule » ; les chameaux étaient tous marqués au fer rouge après le recensement(!) ; les marques étaient : H sur le cou, et 8 sur la cuisse ; on rencontrait encore en 1938 quelques rares spécimens de chamelles ainsi marquées.

1927. — *Awẹtăi wa n tiddănt ẽn Siwil :* l'année du recensement par les Civils (le passage de l'administration du Cercle de T'âwa, des militaires aux administrateurs civils, fut marqué par une reprise complète des recensements, lesquels accusèrent une augmentation de cheptel de 100 p. 100, gros événement dans la vie des tribus).

1928. — *Awẹtăi wă tamazaq gèr Kèl Alkŏd ed Llisăwan :* l'année du conflit entre Kel Alekod' et Illisâwan (les Kel Alekod', nomades Ineslemen dépendant du Ttebél des Kel Nân, recensés de force dans le canton sédentaire de Kayta commandé par les ex-Twâreg sédentarisés Illisâwan, depuis la Révolte de 1917 à laquelle d'ailleurs ils ne prirent aucune part, furent pressurés à tel point par leurs nouveaux maîtres qu'ils allèrent en délégation se plaindre au chef-lieu de la colonie, alors Zender ; les Illisâwan durent rembourser leurs déprédations de sept années ; les Kel Alekod' émigrèrent cependant en Nigeria pour la plupart, sur le refus des autorités de les rendre à leurs anciens suzerains Kel Nân. En 1938, d'ailleurs, même plaintes pour les mêmes motifs ; les Kel Alekod', autrefois riches, sont aujourd'hui ruinés).

1929. — *Awẹtăi wa n tanèkkərt n Abdussamid :* l'année du départ d'Abdussamâd ; ce dernier, marabout influent entré en conflit avec le chef des Kel Er'lal Ahmed el-Mûmin (Ineslemen du 2e groupe) et n'ayant pu obtenir son droit, émigra avec sa famille à Madâwa ; de retour l'année suivante après avoir reçu des apaisements, il mourut en 1937.

1930. — *Awẹtăi wa n azuăl :* l'année des sauterelles.

1931. — *Awẹtăi wa n agərŭf :* année de l'Ag'erof (*Tribulus terrester* Linné).

1932. — *Awẹtăi wa n ẹnwăn ẽn simĕlti :* l'année des puits de ciment (ou : *awẹtăi wa n simeltitən*).

1933. — *Awẹtăi wa d-ăba dèd yălo, El-yănim, Ismăyil :* l'année où moururent R'alo (chef des Arabes de T'âwa), El-R'ânim (chef des Irréulen) et Ismâr'il (chef des Tellimidèz) ; ou : *awẹtăi wa n tiylălin :* l'année des avions (pour la première fois plusieurs appareils traversaient le ciel d'Azâwar').

1934. — *Awẹtăi wa n tiddănt ta n Attumbulum,* ou *awẹtăi wa d-ẽzzəfən Arabən :* l'année du recensement d'Attumbulum ; ou l'année où furent déshabillés les Arabes.

1935. — *Awẹtăi wa n tiddănt ta n Âsus :* l'année du recensement d'Âsus.

1936. — *Awẹtai wa n tazzẽjin :* l'année des acacias vérecks (la protection de la flore en particulier des espèces à gomme entra dans une phase active) ; ou *awẹtăi wa n ăman ẽggătnin :* l'année de l'eau abondante (précipitations atmosphériques considérables) ; ou *awẹtăi wa n ilskădən :* l'année des coloquintes.

1937. — *Awẹtăi wa n Tamăja* (ou *awẹtăi wa n tiddănt ta n Tamăja*) : l'année de Tamâya (ou du recensement de Tamâya) ; recensement du groupe arabe à Tamâya, en janvier.

1938. — *Awẹtăi wa n təgiẹzt :* année des vaccinations (contre la peste bovine ; première campagne vétérinaire depuis 1900).

1939. — *Awẹtăi wa n Talièn :* l'année des Italiens (année où on parla beaucoup des Italiens de Libye).

ANNALES DU CERCLE DE T'ÂWA DEPUIS LA CONQUÊTE [1].

1899

En Ader. — Passage de la mission Centre-Afrique (Voulet-Chanoine) qui, venue de Konni, pousse une reconnaissance à Guguféma (Gugohéma) du 30 avril au 1er mai. Partie de Dundahé le 30 avril, la colonne menée par Voulet (surnommé «Basarasara» [2]) et Joalland atteint le gros village de Guguféma le 1er mai; après un combat qui dura de 8 à 14 heures, les habitants, retirés dans le bois de la mare voisine, depuis 9 heures, étaient décimés; à 16 heures était donné le signal du retour vers Dundahé. Pertes du côté français : 1 tirailleur tué et 2 grièvement blessés; plusieurs centaines de morts du côté indigène, un village détruit dont on peut mesurer, aux ruines actuelles, l'ancienne extension.

3 octobre : le contingent Pallier, retour de Zender vers Say, passe par l'Âder pour l'étude de la frontière suite à la convention franco-anglaise du 14 juin 1898; partie de Zender le 4 septembre (lieutenant Pallier, docteur Henric, 2 sous-officiers européens, 60 tirailleurs) le détachement passe à Katiatia, Zorâré, Bouzouch (20 septembre 1899), G'ida-M-Bâdo pris d'assaut. Départ de Laba le 1er octobre; le 3, arrivée à Tammaskey, village de 4.000 habitants. Le 6, T'âwa, principale agglomération de l'Ader. Le 13 la colonne se porte sur Môgör et atteint Arrawey le 14, pendant que Pallier, parti dès le 12 avec 70 fusils (spahis et deux sections de combat allégées), se heurte le 14 près de Libatam à une harka de cavaliers Twâreg qui l'attaque à l'improviste; 4 tirailleurs et 1 spahi tués, 5 grièvement blessés, plus de 100 cadavres de Twâreg qui se sont battus jusqu'au corps à corps, et, leurs lances jetées, avaient lutté encore à coups de pierre... Deux jours plus tard, les autres Européens rejoignent le groupe Pallier. Le 20, départ de Libatam, deuxième visite au village de Guguféma, désert. Doso est atteint le 8 novembre, Say le 14.

Secteur Nord. — La mission Foureau-Lamy descend d'Iferwân (Ir'âzer) qu'elle atteint en février, à Agadez où elle parvient seulement en juillet; elle ne sera à Zender que le 2 novembre, alors que la mission Joalland-Meynier l'a quitté depuis un mois, continuant sur le Tchad. Foureau repart vers le Lac le 29 décembre.

Secteur Ouest. — Combats de Kandalha (11 juillet 1899) et de Watagono (23 juillet). Soumission de quelques groupements Iullemmeden de l'Ouest. Mort de l'Amnôkal des Kel At'aram Madidu. Son successeur Lâwey sera déposé quelques mois avant la soumission officielle des Iullemmeden de l'Ouest.

1900

Le territoire militaire du Niger est créé par décret du 23 mars (lieutenant-colonel Péroz); résidence du commandant du territoire à Zender.

Installation du capitaine Moll à Zender en octobre.

Secteur de T'âwa. — Le 4 décembre 1900, occupation de la ville de T'âwa par la 6e compagnie du 2e R. T. S., venant de Say (lieutenant Figeac). Galabi, père de l'actuel chef de

[1] A côté des événements touchant le cercle de T'âwa, il a paru nécessaire de rappeler certains de ceux concernant les territoires voisins pour donner une vue d'ensemble de l'histoire. — [2] Litt. «celui qui frappe de ci de là».

canton Mohamma, était alors notable de la ville ; à la mort de son père, Bizo chef de Mogör fut nommé chef de T'âwa en remplacement de Hadu en fuite ; on nomma neuf mois plus tard Mohamma dan Galabi comme chef, et on donna à Galabi le commandement de toute la partie occidentale du patrimoine des Illisâwan de Kayta (qui commandaient les Kel Âder sous la suzeraineté des Imâjer'en Iullemmeden de la tribu Kel Nân, depuis le chef Murraha).

Le village de Tuduni (« la petite dune ») est fondé par Saydi, frère du chef actuel ; venu de Tchinkaki (race : Gawalley) ; ce village est formé d'Asenawa mêlés des berbérophones noirs dits Gawalley, originaires d'Aér).

Fondation de Tchinnahar par des Peuls de Nigeria : Moh'ammadu et 'Abd-ul-Qâdir ; après leur retour du Hausa, les fondateurs verront la place prise par des Asena de Bagga (Chokot', Duddebey, Sabon Gâri).

Fondation de G'iley par des Asenâwa venus de Djing'iniss — Illéla.

Le Serkin-Âder de Tammaskey, Wâfa, en fuite, l'Amat-Tasa Ennor nomma un autre chef (le vrai Serkin Âder avait quitté Illéla brûlé en 1899 par les Iullemmeden Kel Dinnik, pour s'établir à Dan-Gûma).

Secteur Sud-Ouest. — En mars 1900, le poste de Fileng'é est créé (lieutenant Albin) et la garnison opère une reconnaissance vers T'âwa, poste avec lequel la liaison est établie.

1901

1° *T'âwa.* — Le lieutenant Figeac, arrivé à T'âwa en février, avait trouvé la ville désertée par ses habitants. Le nommé Wâwa les ramène (Wâwa est un personnage douteux, aveugle actuellement et terminant une vie agitée et misérable à T'âwa ; né en 1867, notable Ba-Âderi fils de Ila et de Hâwa ; fit assassiner le frère de Mohamma, sur lequel il garda une influence néfaste). Wâwa laissa ses fonctions et responsabilités de chef de village à Galabi, son cousin, mais une profonde rivalité ne tarda pas à les séparer ; Galabi emprisonné à la suite des intrigues de Wâwa, s'évada sur les conseils de ce mentor dangereux mais fut abattu par le feu des tirailleurs de garde.

Dès les premières semaines de janvier arrivèrent les soumissions de villages de l'Âder. Mais avec les Nomades, qui prévoyant une occupation momentanée seulement se tenaient sur la réserve, les négociations languirent. Les Imâjer'en ne se firent pas faute de razzier les villages soumis de l'Âder oriental ; à la suite de quoi Jan-G'ébé fut occupé le 8 février, à la limite est du massif de l'Âder-Dutchi.

Création des postes de G'ida-M-Bâdo, Tammaskey, Tessâwa, Djadjiduna.

1er mars : la colonne Péroz arrive péniblement à T'âwa ; une liaison est ordonnée au capitaine Cornu et au lieutenant Figeac avec Filing'é. Le colonel Péroz met au point la nouvelle organisation du territoire en deux régions : 1° Niger-Est (Tessâwa-Zender-Tchad) ; 2° Niger-Ouest (le Zerma, Filing'é, T'âwa) : commandant Gouraud, avec P. C. à Sorbo-Haoussa, sur le fleuve.

Après le départ vers l'est (20 mars) de la colonne Péroz gagnant Zender, les Nomades tenus un moment en respect reprennent leurs expéditions punitives (surtout les Kel G'erès) contre les sédentaires dépendant autrefois de leur Ttebél, pillent les caravanes et les villages soumis et coupent les pistes.

Le 20 avril le colonel Péroz s'installe à Zender.

En mai, soumission de groupements Kel G'erès (Tambari Mellûl), et du sultan du Gôber, à Zender.

13 avril : combat de Jan-G'ébé; Gouraud, avec 60 tirailleurs, quitte G'ida-M-Bado le 12 avril et tombe le lendemain sur les Kel G'erès qui ont 40 tués, dont les chefs El-Mokht'âr et Mallam; au combat de Galma (220 tirailleurs et partisans contre la presque totalité des forces Kel G'erès), le chef Idig'ni, resté en ligne malgré les ravages de la fusillade précise des tirailleurs, périt avec 800 (?) de ses compagnons; nos pertes furent légères (18 juin).

10 juillet : combat de Ngulum.

18 juillet : à Afârag les Kel Owey de l'«Azalay» sont mis en pièces par un r'azzou : 75 tués; l'escorte (lieutenant Gigaudon) ne peut intervenir, ayant été égarée par ses guides pendant l'action.

Le 24 juillet, la poursuite est reprise sans succès par la colonne du capitaine Moll qui récupéra cependant une partie du butin.

C'est à la suite de ces attaques, qu'on créa le poste de Djadjiduna au Damergu, avec une garnison de deux sections.

Le commandant Gouraud, commandant la région, invite par lettre l'Amnokal des Kel Dinnîk Moh'ammed, à fournir 50 chameaux, et à venir en personne se soumettre à T'âwa; Moh'ammed envoie les animaux demandés, sur le conseil des Ineslemen, mais se refusera toujours à se rendre dans l'«ar'rem».

2 et 14 novembre : les Kel G'erès sont officiellement soumis (Convention de Tammaskey). Le commandant Gouraud succède au colonel Péroz rapatrié.

1902. — Niamey devient chef-lieu du Territoire.

Secteur Ouest.—L'Amnôkal Fihrun tient le «ttebél»; il restera Amnôkal jusqu'à la révolte et sera remplacé par son neveu Akorakor.

Secteur de T'âwa. — Un r'azzou des Kel G'erès détruit dans l'Âder le village de G'idan-Rufeyni; les habitants reviendront avec les gens de Arrawey et de Môgör.

En 1927, ce village deviendra autonome.

1903

Le 23 janvier, signature par Fihrun de l'acte de soumission des Iullemmeden de l'Ouest avec le commandant Gouraud, détaché du Territoire du Niger, et le lieutenant-colonel Dabeaud, délégué du Territoire militaire de Tombouctou.

L'acte de soumission des Iullemmeden de l'Est sera signé (août-septembre 1901) par Badîden (forgeron et conseiller de l'Amnôkal Moh'ammed, absent). Moh'ammed restera toujours à l'écart, et ne verra pas les envahisseurs jusqu'à sa mort en septembre 1905, à Afukada (près Ingal).

21 juillet : par décision du commandant du Territoire, l'«Azalay» des Kel Owey sera désormais escorté; en exécution de ces ordres, le lieutenant Plomion atteint Agadez le 30 août; il réunit en un grand palabre, le 9 septembre, les principaux chefs Kel Aér, et obtient leur soumission de principe. Il est de retour à Zender le 13 septembre.

Secteur de T'âwa. — En septembre, Ismâr'il succède à Moh'ammed, passant pour décédé, et reconnaît sagement notre influence; il est pour nous le seul Amnôkal des Kel Dinnîk. Mais cette nomination n'a pas rallié tous les suffrages. Ikhezi (Kel Nân), héritier présomptif, non élu (palabre de l'Âsawas, entre Ingal et Agadez), se leva dans la brousse et se proclama

chef. Dissident, il réunit en Aér tous les mécontents et fait un r'azzou sur T'âwa, avec Kûlaka, Kanân (oncle maternel de Hammatey Ag Hâmu, chef actuel des Tellimidèz) et quelques Kel Nân et Ikherkhéren revenus d'Aér. Passé à Tonfâfia, il pille Izerwân ; 30 tirailleurs viennent de T'âwa avec les Imâjer'en loyalistes. Kanân est tué à Kolmani. A Abalar' (sur la piste Ingal-Efey-N-Atōs-Bagam), fut blessé le chef Amna (Kel Ferwân), qui alla mourir à I-N-Teldet des suites de ses blessures.

Les prisonniers furent envoyés, pour y être incarcérés, au Kornaka (Cercle de Marâdi) ; Ikhezi s'évada ensuite, confia son sabre à Kanka ; c'est à Kolmani que Kanân, son cheval épuisé, fut rejoint et tué : El-Hâdi l'ayant vu caché sous un acacia vérek, les tirailleurs alertés et Ismâr'il tirèrent et le blessèrent grièvement d'une balle à la hanche droite ; Kanân voulut remonter à cheval, l'étrier rompit sa courroie, et il tomba lourdement ; il fut tué par les tirailleurs. (Sa sœur cadette est mère de Râbi Ag Elibdar et de Hammâtey Ag Hâmu.)

Création du poste de Gûré, dans le Manga, entre Zender et le Tchad. Occupation de Ng'igmi (poste construit en 1904 et évacué en 1905).

1904

Secteur de T'âwa. — Commandant le Secteur de T'âwa : capitaine Delestre.

En septembre, une crise d'autorité s'ouvre chez les Imâjer'en. Ismâr'il, malade, laissait l'exercice réel du pouvoir à Ikhezi (Kel Nân) et Besta (Ikherkhéren). A Tâtōst, près Tarétarkan, a lieu une rencontre sanglante entre les partisans des deux prétendants ; les Ènad'an des Kel Nân battent le ttebél sous l'arbre « Deki » (qu'on voit encore à cet endroit sur la piste de T'âwa à Ingal), pendant que les Imâjer'en s'entre-tuent.

Jusqu'en 1907, on assistera aux luttes fratricides entre les Irréulen, qui rêvent de supplanter les Kel Nân grâce à l'appui des autorités françaises, et les Kel Nân Tiggirmat, tenants du ttebél général.

Le 24 juin, a lieu la reconnaissance du sergent-major Beaulieu (accompagné de deux sous-officiers européens, un sous-officier indigène, vingt-neuf caporaux et soldats indigènes) au cœur de l'Azâwar'. Cette tournée militaire, peu poussée et sans but précis, n'est suivie d'aucun résultat en tribu.

Dans la tribu Tellimidès : Khenjeru (Khinjerûten) Ag Kejeggit (alias El-Kentâwi, décédé à Agadez) est et restera amnôkal de la tribu jusqu'à l'insurrection de 1917.

Secteur d'Aér. — Occupation d'Agadez par le lieutenant Jean (19 septembre), escortant l'azaley sur le trajet Damagaram-Aér.

Cette année 1904 voit la première constitution régulière d'unités méharistes et la création du Territoire militaire du Niger par D. M. Colonies en date du 17 janvier 1904.

1905

T'âwa : capitaine Delestre, Guyon-Vernier.

Chefferie Illisâwan : fondation du village de Kayta par l'Amat-Tasa Ennôr, venant de Agulu-M-Tudu.

Secteur d'Aér. — Soumission des Kel Tedélé (Imâjer'en).

31 mai : le lieutenant Jean rallie Djadjiduna ; lors de l'azalay, le commandant Gadel atteindra Iferwân (Ir'âzer), en plein Aér.

Secteur de Mānaka. — Le colonel Lamolle interdit aux Iullemmeden de l'Ouest les marchés du Zerma-Ganda.

Les Kel At'aram attaquent des campements d'Ismâr'il (Kel Dinnîk de T'âwa) à Amânder (janvier).

Reconnaissance Delestre et Salomon en Azâwar'.

L'Amnôkal Fîhrun, convoqué à Niamey, proteste de ses sentiments loyalistes ; son attitude restera correcte jusqu'à 1908.

1906

Mai 1906 : r'azzi des Kel Fadey sur le Dinnîk (secteur de T'âwa).

Du 8 au 20 mai : jonction, près de Taodenni, avec l'Algérie.

7 juillet : occupation définitive d'Agadez par le lieutenant Massé; puis c'est le tour de Belma, enfin de Djado (engagement d'Orida, le 13 septembre 1906, contre un parti d'Azg'er).

12 octobre : liaison du détachement Massé, à Ir'âzer (Iferwân), avec le détachement de la Compagnie saharienne du Tidikelt (lieutenant Clor).

11 novembre : inspection d'Agadez par le lieutenant-colonel Lamolle, qui revient à Niamey par Ingal et T'âwa.

15 novembre : création de sections méharistes de 60 fusils et 200 mehara (ordre n° 3 du G. C. S., portant organisation de l'« infanterie montée à chameau »).

Secteur de T'âwa. — En décembre : un razzi Rg'îbi tombe sur les Irréulen ; le capitaine Laforgue, commandant le Cercle, l'attaque le 16 à Gawey et reprend une partie du butin.

En septembre et décembre 1906, les r'azzou des Kel Aér sur le sud-ouest font florès.

1907

Secteur d'Aér. — 27 janvier : les Kel Fadey attaquent les sédentaires à Tiumuzgu, font 15 tués, enlèvent 300 têtes de bétail.

Le 7 février : Ar'âli, chef des Kel Ferwân, se retire dans le « Caillou » (massif d'Aér), après avoir entraîné sa tribu à la désobéissance.

Juin-juillet : l'Aér est en effervescence. Le commandant Bétrix, commandant la région de Zender, envoie la colonne du capitaine Posth à Agadez, où elle arrive le 8 octobre, opère contre les Kel R'ârus et les Ikazkâzan ; l'Aér au nord d'Iférwân est pacifié, la liaison avec les Algériens a lieu le 30 novembre. Le 16 la colonne est de retour à Agadez après avoir eu un accrochage avec un contingent d'Aér commandé par le chef Ademba.

Escorte de l'azalay d'Agadez à Belma (commandant Bétrix, lieutenant Théral).

Liaison le 16 octobre à Fachi avec le détachement Mouret, venu de Belma.

Le 3 novembre, Bétrix est de retour à Agadez, Théral repart contre les Ikazkâzan, qu'il disperse le 25 novembre au massif de Tar'awâji.

Secteur de T'âwa. — 3 S. M. font une démonstration en pays Aullemméd.

Juin 1907 : r'azzou entre Kel Dinnîk et Kel Aér insoumis.

Contre-r'azzou contre les Tubbo, au Kâwar.

Jonction avec l'Algérie à Timiâwin (Soudan).

Secteur de T'âwa (chefferies). — Condamnation du chef sédentaire Halîlu pour concussions.

1908

Secteur de T'âwa. — S. M. (section montée) de la 4e compagnie.

T'âwa. — Le chef du « pays de T'âwa » était Hâdu, descendant des sultans d'Illéla. Il s'enfuit à notre arrivée et on nomma à sa place :

1° Tankari, chef du quartier de Samâwa (Asenâwa animistes);

2° Galâbi, soutenu par son conseiller Wâwa (Aderâwa musulmans).

Moh'amma remplaça Bîzo comme chef de la ville de T'âwa [1].

Le poste de chef de canton restait supprimé. Moh'amma sera révoqué en 1916 (cf. année 1916).

Mai 1908 : rezzu Kel Aér.

Tammaskey : création du canton de ce nom, aux dépens de celui de Kayta (Illisâwan). Ensuite sera créé le canton de Lâba (région du Dutchi), aux dépens du même fief des Illisâwan.

Secteur de Belma. — 17 janvier 1908 : combat de Agdum (« Agadem » au Kâwar) contre les Tubbo.

Secteur Ouest : le capitaine Guillet, en reconnaissance à Mänaka, convoque le 13 août 1908 l'ammôkal Fihrun, qui ne répond pas.

Le commandant de la région de Gao (chef de bataillon Bétrix) alerté, convoque Fihrun à Mänaka avec ses chefs le 4 octobre; Fihrun, amené à résipiscence, prête serment de fidélité sur le Qôr'an des Kel Es-Sûq (?).

1909

Arrêté général 201 du 16 février 1909 créant les postes-greniers de : Arâwan (rég. de Tombouctou), sept sections, dont 6 à 60 hommes + 200 chameaux, sous le commandement d'un lieutenant et 2 sous-officiers; Kidal (Gao), et Maul (Ng'igmi).

Secteur de T'âwa. — Les Labatâwa (Asenâwa de la région de Lâba, vassaux des Illisâwan) se soulèvent contre l'Amat-Tasa pour ses exactions. On décide de faire pour les gens de Lâba un canton indépendant, qui changea trois fois de chef avant que H'amîdin' (révoqué le 1er mai 1929) ne fût nommé en 1915 (cf. année 1915).

La résidence du chef de canton de Lâba fut fixée à Gar-Hanga.

Secteur du Kâwar. — Contre-r'azzou de Achegur, le 31 juillet.

La S. M. de Ng'igmi nomadise au Borku.

Escorte de l'azalay (caravane du sel) de Bilma à Fâchi.

Secteur Ouest. — Les méharistes de Tombouctou vont deux fois à Taodenni.

Jonction avec les Algériens dans l'Adr'ar' des Ifôr'as et l'Azâwar'.

1910

Secteur de T'âwa. — Mort de l'Amat-Tasa Ennôr (Illisâwan).

Son remplaçant fut Alfadanda (cf. année 1917).

[1] Moh'amma dan Galâbi, fils de Galâbi et de Râbi. Né en 1880. Race Kurfey par son père, Asena par sa mère.

1911

Aucun fait saillant. Escorte de l'Azalay.

Décret du 7 septembre rattachant le Territoire militaire du Niger au Gouvernement général de l'A. O. F.

Mort du ttebél Ismâr'il à Akorâji. Lui succède son cousin germain El-Horar, préféré à son frère Alister'na, tuteur du fils d'Ismâr'il. Dès 1916, Alister'na se déclare ouvertement contre son rival El-Horar.

1912

Cercle de T'âwa : commandé par le lieutenant Baré.

1913

Secteur de Tâwa. — Lieutenant Baré, commandant le secteur.

Canton de Lâba : Hûdu remplace Isa, destitué pour vols.

Décembre 1913.— Tammaskey : remplacement, à la chefferie, sur sa demande, de Aga (frère du précédent chef, Ennôr, qui était un Illisaw', chef du village de Sabon G'ida) par son fils Tûbalé (dit Tûba), fils de Aga et de Tarwa : de race Aderâwa, cousin éloigné de Idig'ni chef du canton de Deullé (subdivision de Madâwa). Tûba entre pour longtemps en rivalité avec les semi-Twâreg Illisâwan de Kayta, anciens suzerains de Tammaskey sous les Imâjer' en Kel Nân. Tûba est toujours en vie ; chef sans scrupules, malgré ses airs bonasses, sans caractère, mais vindicatif. N'est au fond pas obéi. S'intéresse peu à son rôle administratif, mais sait obtenir par l'intimidation ce qui sert son intérêt personnel.

Subdivision nomade : Féllân (Amâjer' des Kel Nân) est tué par des Izeriâden (anciens Imâjer'en déchus par mésalliances avec les Ineslemen, et retombés dans l'état d'Ineslemen) [Les Izeriâden comprennent actuellement *une* tente, celle de Khâlil Ag el-Mansûr et son frère Moh'ammed ; les autres restèrent Imâjer'en]. Ismâr'il, arrêté par les goumiers d'Ingal, s'évade et traverse à pied la zone entre Ingal et T'âwa, se présente au poste, où il est emprisonné; ensuite grâcié, il sera nommé chef intérimaire (cf. année 1913).

1914

Lieutenant commandant le secteur : Baillé.

Octobre. — Dans les premiers jours de ce mois, le lieutenant Perrin, chargé du renseignement à Mänaka, craint un mouvement des tribus Iullemmeden rassemblées à Tanèkert. Le capitaine Ferron, avec un renfort de 40 tirailleurs, arrête Fihrun, qui est condamné à dix ans de prison et vingt ans d'« interdiction de séjour » par le tribunal de Gao(?).

Libye. — En octobre 1914, la guerre sainte est déclarée par le Grand Senûsi Ah'med Cherîf, de Kûfra [frère de Sid-l-'Abed, gouverneur du Fezzân, sous les ordres duquel combat Kaôsen Ag Moh'ammed wa-N-Teg'idda, originaire d'Aér (tribu Ikazkâzan)], 'Abd es-Selâm 'Abd er-Razaq, chef de R'ât, auteur de l'assaut de Djânet).

A la fin de cette année, Murzûk, R'ât, R'dâmes, sont évacués par les Italiens, qui abandonnent un gros matériel.

1915

Lieutenant commandant le cercle à Madiwa : Sadoux.
Adjoint commandant le secteur de T'âwa : Pfaff.

Canton de Laba. — En décembre, le chef Hûdu a remplacé Cha'ibu (cf. année 1913) — né à Lâba, race Asena, condamné pour exactions.

Secteur de Bilma. — La S. M. du Kâwar est attaquée à Chemîdur, le r'azzi est repoussé.

Dans le Sud tunisien, le colonel Meynier réprime le mouvement sorti de Libye. Mais les Azg'er et leur sult'an de Djanet (Amûd') passent de l'autre côté de la frontière.

1916

Secteur de T'âwa. — Âder : Le chef Moh'ammadan Galâbi est révoqué et remplacé par Cheïffu Kolmâni, fils d'un chef de partisans (cf. 1918).

Secteur Ouest. — Dans la nuit du 13 au 14 février, Fihrun s'est évadé de la prison de Gao avec ses compagnons, et a proclamé la Jih'ad (Guerre Sainte). L'annonce de ce soulèvement émeut profondément les Kel Dinnik, frères de race des Iullemmeden de l'Ouest.

Fin février, Mânaka est coupé de Gao.

Le 13 mars, l'avant-garde de Fihrun enlève le troupeau du poste à l'abreuvoir, et le poste même est attaqué le 28 mars par 200 fusils.

Secteur de T'âwa. — La S. M. n° 5 (adjudant Pfaff) est détachée au poste de Feling'é (cercle de Niamey). Le capitaine Sadoux se résoud à emprisonner préventivement les notables nomades. El-Horar est gardé à vue. On suppose qu'il a reçu un message de Fihrun (avril 1916) dénoncé par le clan opposé (Alister'na) et les Ineslemen.

28 mars 1916 : pillage de Dinkim (dans le sud-ouest de l'Âder), sans doute sur l'instigation d'Ichchâm, Alister'na, et surtout Al-R'immâret, que nous croyions sincèrement ralliés.

Secteur des Azg'er. — Le 24 mars, Djânet est enlevé après dix-huit jours de siège, les survivants capturés après une sortie. La colonne de secours Duclos arrivera trop tard, ne livrera même pas combat aux forces senoussistes, qui vont déferler sur l'Aér, et vont faire « boule de neige », sans que le poste d'Agadez (capitaine Sabatié) ait pleine conscience du danger qui le menace.

Le détachement de liaison de Bilma est massacré dans les gorges de l'Asakas.

Secteur de T'âwa. — Avril 1916 : Opérations contre les Irréulen, par le capitaine commandant le Cercle. Ichchâm, fils d'Alfadanda (Illisâwan) l'accompagne (ancien écolier du centre primaire de T'âwa, il sert d'interprète-secrétaire) ; de même il fera partie de la colonne répressive de Tânut du Tadârast, en 1917.

Mattâfa Ag Saqqâfi succède en juin à son frère Ichchâm (fusillé à T'âwa avec Alister'na en juin 1917) à la tête des Kel-Tiggirmat. Al-Horar, Amnôkal, est relaxé.

Secteur de Mânaka. — Le lieutenant Depiesse tenant fermement le poste, les Iullemmeden Kel At'aram se rabattent sur Feling'é, cependant que le Khalifa de Fîhrun, Djerâd, opère des r'azzou heureux sur le fleuve.

Le Gurma est soulevé par le marabout Ah'med-Ah'med Wa-M-Chi-M-Basâsa, un Au-Es-Sûq fanatique.

9 et 10 mai 1916 : la brève fusillade d'Âder-Em-Bûkar éclaire la situation politique ; les Imâjer'en ne s'attendaient pas à une telle réaction ; le 7 mai, avait lieu la concentration des unités suivantes, à quelques kilomètres des campements de Fîhrun :

P. M. algérien (capitaine Laroche) : 80 fusils ; P. M. de Kidâl (sergent Rougier) : 35 fusils) ; P. M. de Mânaka (lieutenant Depiesse) : 40 fusils ; P. M. de T'âwa (adjudant Pfaff) : 3 fusils ; peloton à pied du capitaine Loyer (de Niamey) : 100 fusils.

Le 9 mai, à 5 heures, ces forces tombaient sur la masse des assaillants du poste de Feling'é, réunis dans les sous-bois de la mare d'Âder-em-Bûkar. Surprise complète : plusieurs centaines de morts, dont Ezzûhur, frère de Fîhrun, et deux de ses fils ; nos pertes se bornaient à 4 goumiers blessés et 2 tués. Le 25 juin, Fîhrun trouvait une mort obscure au cours d'une escarmouche avec des djicheurs Ahag'g'âr. En août, soumission à Gao des Iullemmeden de l'Ouest.

Secteur d'Aér. — La 2e compagnie tient garnison à Agadez.

Début décembre, Kaôsen et ses bandes affluent vers le Sud-Aér, entraînant les guerriers du massif (Kaôsen est originaire de la tribu Ikazkâzan et avec quelques contribules s'est déjà distingué contre les troupes françaises du Waday, dès 1911, et au Borku, aux côtés des Senussîyn). Il a pour alliés des Cha'mba (chef Mûlay Ben Qaddûr, ex-brigadier des compagnies sahariennes de 'Ain S'âlah'), et un contingent Twâti, sous les ordres de Bû-Khris, ancien tirailleur algérien. Les 12 et 13 décembre, le neveu de Kaôsen, El-R'âli, entre à Agadez avec l'avant-garde de la mehalla encore dans le nord ; il s'installe avec le sultan félon Tegâma, intercepte les relations entre la ville et le poste. A 18 heures l'alerte est enfin donnée à la garnison, par la femme d'un tirailleur qui a été assassiné au village. Le capitaine Sabatié s'enferme avec la garnison dans le réduit. Le 14 décembre, à 7 heures, débute l'attaque du fortin avec l'aide d'un canon de 60 mm. pris aux Italiens de R'at ; les rebelles ont de nombreux fusils. Le 15, la mehalla de Kaôsen prend ses quartiers à Agadez ; Kaôsen furieux d'apprendre l'occasion manquée par son lieutenant d'enlever par surprise le poste français. Le 16 et le 17, le canon des rebelles envoie quelques obus à balles, sans grand effet sur les murs et sur les défenseurs. Un assaut a lieu le 17, réédité le 18, sans succès malgré l'audace et le mordant des assiégeants fanatisés. Le 21, Zender reçoit de deux rekkas Iklan venus d'Agadez en trois jours (500 km) les nouvelles alarmantes concernant la situation des Français à Agadez (deux précédents courriers ont été capturés par Kaôsen et tués).

Pendant ce temps, l'Azalay escortée par le P. M. n° 3 qui ignore tout des événements, fait route vers Agadez, revenant de Belma. Kaôsen s'étant porté à sa rencontre, la surprend à Chi-N-Tebôraq (25 km. est d'Agadez) ; après deux heures de combat le désastre est consommé : 54 méharistes noirs disparus, 4 tués français (médecin-major Rainaut, sergents Vaslin, Morel, sous-lieutenant Dufau). Le capitaine Maffre, passé en avant, peut s'échapper avec deux goumiers et gagner Tânut, qui alerte Zender ; 11 tirailleurs, dont 6 blessés, parviennent seuls à se réfugier dans le réduit d'Agadez.

A ce moment, dans le secteur de T'âwa, la section montée de T'âwa est « en l'air » à quelque

200 km. dans le nord du poste ; la nouvelle du massacre de Chi-N-Tebôraq (26 décembre) surexcite les esprits.

Affaire d'Âder-Bessen : le 26 décembre également, le lieutenant Soudant, venant de Zender, est tué avec son escorte à la mare d'Ader-Bessen ; le sergent Gourdon, commandant l'échelon de pâturage de la S. M. d'Agadez, est tué aussi non loin d'Agadez.

1917

Secteur de T'âwa. — Nous disposons de la 4e compagnie stationnée à Madâwa, avec des détachements à T'âwa et Fileng'é et une section montée en Azawâr' ; plus, la 6e compagnie du B. T. S. 3 revenant du Dahomey (Kandi) où elle a réprimé la révolte des Bariba en 1916) ; cette compagnie arrive en renfort à T'âwa le 29 janvier 1917.

Dakar et le Niger mobilisent des forces imposantes pour éviter l'extension des multiples foyers d'insurrection qui se sont révélés dans une partie de la Fédération. En février 1917, quatre groupes mobiles sont constitués pour faire face à la situation au Niger :

A Mänaka, le groupe Berger ; objectif : Agadez ;

A Zender, groupe Mourin. 2 canons, 1 compagnie de garnison, 1 S. M., 3 compagnies à pied, 3 S. de mitrailleuses, 2 S. d'artillerie de 80 de montagne, 1 compagnie de communications, plus 2 sections à Tânout et 1 poste à Tessâwa ; objectif : Agadez ;

A T'âwa-Madâwa : capitaine Sadoux. 2 compagnies et demie d'infanterie, 1 S. de mitrailleuses, plus 2 compagnies montées anglaises et une compagnie d'infanterie venue également de Sokoto. Mission de couverture et éventuellement de soutien.

A Belma : 250 tirailleurs, 2 mitrailleuses ; à Ng'igmi, 210 hommes, 4 mitrailleuses, 1 S. d'artillerie ; à Guré, 1 S. M. de 100 tirailleurs montés à chameau.

L'année 1917 est appelée par les Iullemmeden de l'Est : *Awẹ̈ẗäi wa m Mürti* « l'année de la dissidence ».

Le bruit ayant couru que Fihrun et Kaôsen (en réalité restés sans liaison entre eux) avaient fait tenir des tracts à l'Amnôkal El-Horar, ce dernier a été convoqué à T'âwa et gardé en otage durant trois mois, niant obstinément avoir entretenu des relations avec les chefs dissidents.

Al-R'immâret, champion de la révolte individuelle dans le Dinnîk, a disparu depuis juin 1916. Il opère en réalité dans le Ténéré avec des Rg'eybat amateurs de r'azzou.

Dans le secteur même de T'âwa, il n'y eut aucun engagement proprement dit entre nos forces et les rebelles, mais essentiellement des expéditions punitives sur les populations dissidentes.

Les débuts :

El-Horar, avec ses tentes, nomadise à Ur-Ihâmiza (40 km. de T'âwa) ; Ikhezi est à Ebeg'ey ; 300 Ikherkhéren se rapprochent des murs de T'âwa, selon les ordres reçus des autorités françaises, et campent à Ibega. Les Ineslemen Igdâlen en entier sont partis vers l'Aér ; cependant l'Amnôkal ne veut pas partir en dissidence ; quelques exaltés tiennent à le pousser à la décision extrême à laquelle il répugne, par la provocation ou un acte décisif : en janvier, un auxiliaire, Akli du nom de Amajallâd', apporte, armé d'un mousqueton, un pli du capitaine commandant le Cercle de Madâwa. Les Français, voulant tâter l'état d'esprit des Nomades, demandent 50 mehara de race, conduits chacun par un noble du Dinnîk.

Al-R'immâret, dit au goumier : « Tu seras tué » ; ce dernier est sans crainte. Tandis qu'El-Horar est à l'abreuvoir de ses chamelles, deux jeunes Imâjer'en saisissent le messager chacun par un bras, et d'un coup de sabre l'un d'eux fait sauter la tête du captif ; le cadavre sera ensuite brûlé dans une cabane. Ce geste de défi de deux exaltés aura raison des dernières hésitations des Ineslemen et autres vassaux, et tout le monde, à commencer par les Imâjer'en surpris par leur propre audace, prend le large et s'éparpille vers le N.-E. Il faut dire que Kaôsen et ses Khwan (*él-iḫwân*) n'eurent jamais à compter sur l'aide des Imajer'en du Dinnîk, nobles refusant de se soumettre à l'autorité de ce fils de captive. Les Arabes de T'âwa, au contraire, et les Kel Aér en majorité, avec quelques fractions Ahag'g'âr, suivirent la fortune de l'Akazkaz rebelle. L'attitude de l'Amnokâl des Kel Ahag'g'âr Mûsa Ag Mâstan fut en cette occasion plus que suspecte : il passe un mois dans Agadez aux côtés de Kaôsen et de Tegâma, pendant le dramatique siège du poste d'Agadez (Ti-N-Chchâman), feint de s'éclipser, revient en protestant de son dévouement à la cause de « tout bon musulman », joue le rôle d'attaché militaire près les Senûssîyn ; puis, au bruit de la colonne française de secours, tourne résolument casaque et se jette dans les bras du capitaine Depommier venant avec la colonne de Tamanr'âset ; enfin participe sans retenue à la répression, qui est d'ailleurs à l'origine de la fortune immense de nombreux Kel Ahag'g'âr, par pillage ou « reprise individuelle ».

Du côté des Iullemmeden, sont avérés avoir combattu dans les rangs de la mehalla de Kaôsen :

Al-R'immâret (Irréulen), les guerriers Aït-Awâri (H'med el-Hâdi Ag Seydennes, At't'yob, notables) ; un certain nombre d'Ikherkhéren (notable : Kaôsen), les Arabes Deremchâka, une partie de la fraction Yaèddès et Taggât, quelques rares Twâj (mrâbtin).

Les Ineslemen, ayant fortement aidé à la dissidence, disant que Kaôsen était l'envoyé d'Allâh et que les Imâjer'en devaient aider les marabouts (dont était Kaôsen, l'Aneslem, promoteur de *Jihad*), partirent en dissidence chez Kaôsen ; entre autres, séjournèrent à Agadez pendant le siège : Îsuf (père de Moh'ammed, chef et Imam des Igdâlen de T'âwa) ; Ah'med-Mûsa Ag Echchefér', des Aït Awâri ; Ah'med el-Hâdi Ag Seydennès (Aït Awâri) ; Moh'ammadu Ag Ah'med (père de Ah'med At't'yob, notable contemporain Aït-Awâri) tué à Ingal ; Chafér'u Ag 'Abd-ul-Kârim et son frère Ah'med el-Mûmin (Kel Er'lal) ; Mansûrun (père de 'Abd-ul-Qâdir, neveu de Ah'med el-Mûmin Ag 'Abd-ul-Kârim, oncle de Ahmed R'îsa notable des Kel Er'lal) ; El-Mujâhid, Attâhér (des Kel Tamerkest) ; Chaîbatta, Salîmun (des Idebéren), Seytôr et Ah'med-Jegbat.

Février 1917 : l'Amat-Tasa Alfadanda dan Zang'i est tué par un rezzu conduit par le chef Manni, des Tellimidèz, le marché de Kayta est « brisé ». Le fils d'Alfadanda, Ichchâm, suit le rezzu pour voir la direction prise au retour ; 'Usmân, parent de l'Amat-Tasa, résidant à Ngulum, est blessé au genou. Ichchâm est élu chef des Illisâwan (il sera révoqué en juin 1918). Une colonne de tirailleurs disperse les campements proches de T'âwa ; les forces d'El-Horar razzient Tammaskey.

Les Kel Dinnîk sont alors dispersés, et surtout nombreux dans le Tadârast du N.-E. et de l'est et dans la région au sud de la ligne Ingal-Agadez.

Kaôsen et son frère El-Mokht'âr ont envoyé des lettres aux principaux chefs et notables Kel Dinnîk, aux marabouts, pour les inciter à l'insurrection, leur disant les victoires passées, sur les Italiens de R'ât-R'adâmès, sur les Français de Djânet, etc., et la situation d'Agadez qui doit tomber d'un jour à l'autre ; après quoi, la guerre sainte s'étendra jusqu'à la Nigeria et tous les Infidèles seront chassés des pays musulmans.

Dans le courant de février, le capitaine S. opère une reconnaissance dans la région de Bagâré (18 février 1917, 17 tués), il décime les Éklan y campant et des Ineslemen Ikadammâten ; parmi les Éklan, ceux qui ont échappé aux premiers feux de peloton se sont réfugiés dans les fourrés où ils se cachent ; à ceux qui sont capturés on fera porter les mitrailleuses jusqu'à Lûba (près Kao).

La colonne se dirige ensuite sur Kulaka ; là quelques-uns des Éklan prisonniers, altérés et ne pouvant suivre, sont laissés sur le puits à sec ; les autres sont fusillés.

A Tazzeyt (près I-N-Areggân) des Ineslemen et Éklan, avec quelques Imr'âd, sont surpris et tués (22 février 1917, 86 tués). La colonne rentre le 2 mars.

En mars, aura lieu l'expédition principale qui de T'âwa, par Kichgâri, Jinjelôti, aboutit à Tânut du Tadârast aux exécutions qui devaient décimer la classe des Imâjer'en (« Agazam » disent les Kel Azâwar' de ce règlement). Les Ineslemen, les Kel G'erès, les Illisâwan, voyaient dans cette triste affaire leurs haines assouvies par personnes interposée contre leurs ennemis héréditaires les Iullemmeden ; ils ne furent ni les guides et conseillers les moins fanatiques, ni les auxiliaires les moins féroces dans la poursuite et la répression. L'année 1917 a été pour les Nomades du Dinnîk l'année de la folie, mais le mouvement xénophobe s'est traduit chez eux par une dissidence (*mârti*), une course éperdue vers l'Aér (*azzal*, « la course »), une fuite sans but, alors que Kel Aér, Arabes du Dinnîk, Kel At'aram, avaient fait acte de révolte ouverte et véritablement combattu les troupes françaises. De plus, la mort de tant d'anciens (*imyārən*), comme de jeunes, à Tânut, les deux cents femmes livrées aux « alliés » Kel G'erès et Illisâwan, sans compter les razzias, ont laissé des souvenirs qui n'ont pu encore s'effacer de l'esprit des survivants ; et à l'attitude réservée, au repliement qui caractérise parfois les Iullemmeden, leur imperméabilité à certains efforts de la colonisation, il est facile d'y trouver explication.

Mars 1917. Un r'azzou d'Ulâd Jrîr était signalé aux confins du Ténéré. Deremchâka et leurs vassaux étaient déjà partis en Aér avec les Kel Ahag'g'âr dissidents. Le commandant Berger (de la colonne de Tombouctou-Gao), passé par Âder-Zagrîn, Télemsès, se dirigeait vers Ingal.

Al-Qâsum Ag Himmi, ttebél des Irréulen, se soumet à T'âwa ; ambitieux assez naïf, il rêve de supplanter les Kel Nan au commandement général des Kel Dinnîk, et dénonce quelques-uns des siens ; il annonce l'arrivée de la colonne Berger qui reçoit les soumissions de : Ajakara (père de R'ûmer, chef des Ineslemen Tarkatmat), qui commande aux Ijawanjawâten ; Moh'ammed Ag Ahamma, « Fâqi » des Ichcherifen el-Wâliten ; Chafer'u Ag 'Abd-ul-Kârim, Fâqi des Kel Er'lal, et son frère Ah'med el-Mûmin (chef actuel des Kel Er'lal et du 2e groupe). Pour les Arabes soumis, il fut convenu à Ingal que les Yaèddès (chef La'mech) resteraient sur T'âwa ; les Taggât (chef Hannûn) retourneraient au Soudan ; les Twâj n'étaient qu'en faible nombre partis en dissidence vers l'Aér, et par suite quelques-uns vinrent se soumettre à Ingal. Les Ahl Chchîkh (chef H'ammâdi) devaient être en partie ramenés au Soudan. Les deux faibles fractions vassales Arâwan et Fulâla étaient revenues d'elles-mêmes dans l'ouest au début de la dissidence du Dinnîk.

Le commandant Berger donnait à chacun des notables soumis un sauf-conduit pour aller faire acte de soumission définitive dans leurs circonscriptions d'origine.

12 mars 1917 [1]. Le capitaine S. part à la recherche des noyaux partis en dissidence,

[1] Sources : rapport n° 23 en date du 30 avril 1917, du capitaine S. commandant le cercle de Madawa, sur les opération effectuées du 12 mars au 23 avril 1917 contre les Twâreg Iullemmeden, renseignements recoupés sur place avec les témoignages contemporains de l'affaire.

pour supprimer avec eux toute irréductibilité. Ils sont, retour d'Aér, groupés dans le N.-E. de l'Azâwar', dans la région du Tadârast au sud d'Ingal, avec tentes, familles, cheptel ou ce qui en reste après la lamentable odyssée à travers l'Aér. Avec le sous-lieutenant Tournat et 90 fusils, la colonne de répression sort de T'âwa.

Le 17 mars le puits d'Adag'ey est atteint sans que la colonne ait rencontré âme qui vive.

Le 18, rencontre de campements Kel Er'lal du Qâd'i Chafér'u à Tazzeyt; le même jour, découverte d'Imr'âd et Éklan appartenant en majeure partie aux Imâjer'en Tellimîdèz; ordre de ne faire aucun quartier.

De Jinjelôti où était signalé le campement de l'Amnôkal théorique des Iullemmeden de l'Est Ikhezi (depuis la disparition d'El-Horir tué par les Aït Urâr'en d'Azg'er près de R'ât), on apprendra qu'il s'est déplacé vers Tânut du Tadârast.

Le 19, rencontre de campements ayant quitté Jinjeloti; 35 hommes environ sont tués sur place; le bétail court la brousse.

Le 20, arrivée de Chafér'u Ag 'Abd-ul-Kârim, qâd'i des Kel Er'lal, qui est gardé comme otage tandis que ses gens sont expédiés dans le sud. Chafér'u déclare que les chefs Ajakara (Ijawanjawâten), Moh'ammed Ag Ah'amma (Ichcherifen el-Wâliten), I-N-Chîlkin (Illabakâten), Chaïbatta (Idebéren) se sont soumis à Ingal avec lui. Chafér'u, pour sauver sa tête, dénonce les Imâjer'en réfugiés à Tânut comme les seuls responsables de la dissidence des Kel Dinnîk.

Al-Qâsum, chef des Imâjer'en Irréulen, à la place de son père Himmî disparu, prétendit par la suite avoir défendu du parti de la résistance les Imâjer'en dirigés par Ikhezi, Ichchâm et Alister'na mais semble à la vérité avoir joué un rôle double, tenant trop à sa situation précaire pour prendre la défense des absents.

La colonne détruit en passant des campements Igdâlen (50 tués). Moh'ammed Ag Ahamma (chef des Ichcherifen el-Wâliten) arrive alors.

Départ de Kichgâri pour Jinjelôti. Soumission des Idebéren. Chaïbatta parle de «mille Imâjer'en et Kel Aér armés par Kaôsen d'armes à tir rapide» (?).

Le chef de la colonne demande des renforts (40 hommes) et une mitrailleuse, au poste de T'âwa.

Îsuf, chef des Igdâlen-Ibérôgan, arrivé à Jinjelôti, venant de Tânut. Il confirme que certains Imâjer'en sont du parti de la résistance. On envoie une lettre à Ikhezi, Manni, Hâwa, Kaôsen (ce dernier à ne pas confondre avec le chef Senûsi), les invitant à venir se soumettre avant le 31 mars.

Au cours de «patrouilles» de tirailleurs, ces derniers tuent Al-Must'afa chef des Ihayâwan-Blancs, et Ismâr'il (chef des Kel Er'lal-Ninigger).

Mokha Ag el-Mokht'âr (père El-Mokht'âr, ar'olla des Kel G'erès, et mère Batta), père de l'actuel chef Kel G'erès El-R'âbid, va voir Manni (chef des Tellimîdèz), et essuie un coup de feu de Khamida, cadet d'Ikhezi. Il dit aux Imâjer'en : «Laissez vos armes, le capitaine me suit et compte vous faire un Aman gracieux». Manni méfiant de la parole d'un homme des Kel G'erès, ennemis traditionnels, refuse. Tous les assistants prient Ikhezi de se soumettre à merci au capitaine, et vont vers Tânut se mettre à la portée de la colonne. Ikhezi dit : «Ici, on ne doutera pas de nos intentions; restons tous ensemble, nous finirons par voir venir les Français». Les nommés El-Mujâhid, Attahér (Kel Tamerkest), Mansûrun écrivirent une lettre, censée être la réponse à celle du capitaine(?), lettre contenant des injures et traitant le destinataire de «fils de femme arabe»; cette lettre fut apportée au bivouac des Français, comme émanant de Ikhezi par les nommés Chaïbatta, Sallmun, Seytor et

Ah'med-Jegbat ; Moh'ammed Ag Ah'amma traduisit la lettre au chef de colonne ; Chafér'u insinue que cette lettre n'est qu'un piège ; il est évident que les Ineslemen voient dans les atermoiements des Imâjer'en, dans la lettre de Ikhezi, transcrite tendancieusement par les Fâqiten décidés à perdre les Imâjer'en pour les supplanter, une occasion d'améliorer leurs propres positions dans l'esprit des Français et de faire supporter à leurs seigneurs tout le poids de la répression.

4 avril. Les forces de la colonne (120 fusils, 2 mitrailleuses, 130 partisans) s'ébranlent pour Tânut.

6 avril. Cinq isolés Kel G'erès trouvés à 10 heures donnent des renseignements sur les réfugiés de Tânut. Les porteurs tombent de soif et d'épuisement. La colonne arrive en vue des campements ; les hommes qui se présentent sont capturés. Le chef de la colonne va directement aux puisards (une soixantaine, de 10 m. de profondeur). Fakando (des Tiggîrmat) et Harûn son frère le suivent avec Awaïs (des Aqqéren), Besta et Chaba (des Tellemîdez). L'abreuvement des chameaux du convoi est commencé ; plusieurs zéribas séparées sont élevées pour servir de prison aux rebelles. Le capitaine dit à Ikhezi de rassembler ses gens au complet.

Le bruit court que El-R'immâret, âme de la dissidence, chez les Kel Dinnik depuis mai 1916, allié des razzieurs Rg'eybat qui infestent le nord, et auxquels il frayait la route, tenterait (?) d'intervenir vers le 1er avril avec 50 fusils (?) ; le fait est pure invention des Ineslemen.

Le 7 avril, les notables et chefs Iullemmeden sont amenés devant le chef de colonne qui a pris une nuit de réflexion ; il dit à tous de se mettre auprès d'Ikhezi, comme le chef-né que tous doivent suivre. Ikherkhéren, Tellemîdez, Kel Nân, etc., s'y rendent au complet à 10 heures. Quarante tirailleurs à cheval poussent vers les puits 207 prisonniers, qu'on fait entrer ensuite dans la grande zeriba (*äfârag*) préparée à l'usage de prison, et garnie de soldats baïonnette au canon. Subirent la peine capitale nombre de ceux dont la naissance ou l'affinité avaient lié leurs destinées à celle de l'Amnôkal présomptif Ikhezi : Eoâd'an, Ibérôgan et Igdâlen, Ittägan, Imâjer'en enfin, par ordre d'exécution à partir de 16 heures.

Un soldat (Barammata), d'un coup maladroit de baïonnette, ne fait que blesser l'amnôkal présomptif Ikhezi au côté droit de l'abdomen ; l'interprète Bakari Sama (de race sonr'ay devenu interprète à Madâwa puis à T'âwa), lui tire une balle de fusil gras en plein front ; il est achevé à coups de bâton de *térza* (*Calotropis procera*). Le dernier représentant du « Ttebél » traditionnel en terre d'Azâwar' est mort.

Wayâsi (Amâjer' des Tellemîdez) est tué le dernier à l'aube du 3e jour. Aucun des Imâjer'en n'échappa à l'exécution, mais des Ibérôgan, des Kel Es-Sûq d'Azemzém (marabout célèbre de la subdivision de Mänaka) réussirent à s'évader avant la fin.

A l'hiver suivant, une colonne légère de police tua, avec l'aide des Illisâwan, les Imâjer'en Chûr'ib (Ikherkhéren), Badda et Yûb, survivants des Kel Âzar.

Après l'affaire de Tânut, restaient 200 prisonniers, surtout femmes et enfants mineurs, et suspects des autres circonscriptions que T'âwa. Avaient péri au cours de ces journées de répression : presque tous les Tellemîdez, et une partie de leurs Ineslemen Igdâlen ; la moitié des Irréulen ; la majorité des Kel Nân et Ikherkhéren, de nombreux Kel Er'lal-Ninigger, tous les Kel Âzar et leurs Imr'âd sauf trois de leurs jeunes gens entre 10 et 15 ans cachés par les femmes (l'un d'eux est Kalam Ag Ennâfér', chef contemporain).

Tazzeyt. — Au cours d'une autre opération de nettoyage à Tazzeyt (entre I-N-Areggân et Taram-Tag'eyt), des irréguliers Kel G'erès et Illisâwan sont lancés contre des campements rescapés de l'affaire de Tânut. De nombreux Iklan, des Ibulchekaet, Izanazzâfan, Tankôrba, et des Ineslemen blancs, des Kel Er'lal-Ninigger, périssent; depuis 1917, nul nomade n'a plus bu ni abreuvé ses troupeaux aux puits d'I-N-Tazzeyt où des corps avaient été précipités.

Il ne restait plus comme «irréductibles» que les isolés tenant encore la brousse, ou en fuite incessante vers l'ouest ou le nord-est; la plupart finirent par se rendre à T'âwa, certains furent exécutés, les autres emprisonnés.

Nota. — Fait important : une décision interministérielle n° 287-9/11 du 12 janvier 1917, promulguée en A. O. F. par arrêté général n° 229 du 23 février, crée «une zone saharienne, relevant au point de vue militaire, du commandement supérieur des territoires sahariens», et englobant les territoires sahariens et sahéliens de la région de Tombouctou et du Territoire du Niger; donc, Agadez, T'âwa, Bilma et Zouar au Tibesti.

Secteur d'Aér. — Kaôsen opère en Aér, laissant à son parent El-R'ali le soin d'enlever le poste d'Agadez. Le canon est rapproché et mis en position à 800 m. du réduit, et le 9 janvier 50 shrapnells s'abattent sur les murs de Ti-N-Châman; le tir levé, les Twâreg s'élancent en un assaut furieux avec grappins et cordes pour escalader les murailles; après un échec, devant le feu des mitrailleuses françaises, les assaillants occupent de nuit les bâtiments extérieurs isolés et s'y organisent. Le 23 février, nouvel assaut sans résultat, à 7 heures; le canonnier Sâlékh est tué à sa pièce. Le 1er mars 1917, les trois derniers obus tombent sur le poste, puis la mehalla rebelle part à la rencontre de la colonne Mourin arrivant enfin de Zender.

Le 3 mars, 10 méharistes auxiliaires sont tués dans un engagement au sud d'Agadez

Secteur de T'âwa. — Affaire de Taferjeyt (sud de I-N-Tézé-N-Tézt) : des Arabes Deremchâka égorgent une sentinelle endormie et envahissent un «carré» de la colonne Berger, blessent un lieutenant et tuent deux tirailleurs; le jour de la soumission des Deremchâka à Ingal, les chefs de la bande en cause seront passés par les armes.

Affaire d'I-N-Fagâg'en : 50 tirailleurs et 25 partisans rencontrent des rebelles Kel Aér et laissent 5 morts sur le terrain.

Juillet 1917 : Soumission de Mattâfa Ag Saqqâfi (Tiggîrmat) revenu d'Aér en isolé, au poste de T'âwa.

Moh'ammed Ag Ibrâhim, chef des Deremchâka, capturé par la colonne de Tombouctou (commandant Berger), est transféré à T'âwa où il meurt en prison dans des conditions obscures (frappé à mort par une sentinelle).

Marche du groupement Berger :

Il comprenait : 33 Européens, 452 tirailleurs, 261 chameliers, avec 423 chameaux et 355 bœufs porteurs ; 2 P. M. et 1 section de mitrailleuses à chameau, 1 groupement mixte (à 1 compagnie de tirailleurs, 1 section de mitrailleuses, 1 section méhariste), 1 section d'artillerie.

Partie de Mänaka le 8 février, la colonne campait le 10 à la mare de Ta-Mellet; le 14, en Azâwar', quelques goumiers tirent sur des isolés, à Âder-Zagrîn. Le 16, halte à Télemsès où arrive en liaison un peloton de 100 tirailleurs envoyés par le capitaine Sadoux commandant T'âwa. Wézey est atteint le 26 février; *les nomades rencontrés sont envoyés vers T'âwa avec leurs campements et bétail.* Après l'affaire de Taferjeyt, la colonne rencontre à Chi

M-Mûmenin, près d'Ingal, quelques Kel Aér qui font mine de résister et fuient après une brève escarmouche. Ingal est occupé et organisé; de nombreux détachements sont envoyés aux environs pour rameuter les nomades errants, venus de l'Azâwar', et *les ramener vers le sud*. Le 11 mars, un ordre du colonel enjoint au commandant Berger de se porter sur Anu-Maqqaren, puis les monts Bagzan, pour opérer en Aér de concert avec les troupes de Zender.

Du 13 au 18 la colonne Berger relie Ingal à Agadez.

Secteur de Tânut. — 21 février : Affaires d'Aderbissinat (nom exact : Âder-Bessen); la colonne du lieutenant-colonel Mourin, qui a quitté Tânut (poste du futur Cercle) le 16 février, se dirigeant vers Agadez assiégé, était partie de Zender le 8 février, en même temps que la colonne Berger quittait Mânaka. Elle perdra à la mare d'Âder-Bessen son avant-garde presque entière, composée de la S. M. du lieutenant Morin appuyée d'une section de mitrailleuses (Jeannot) et 40 goumiers. Un goumier du peloton de Tânut, envoyé en éclaireur, rendait compte qu'il avait vu de nombreuses traces de chameaux aux abords de la mare, où nul homme cependant n'était visible. Le lieutenant Morin arrive à la mare sans se garder; une fusillade nourrie reçoit le peloton, les rebelles s'étant postés sur les arbres; le sous-lieutenant Morin est blessé à la cuisse; le caporal Baydu venu à son secours est blessé lui aussi d'une balle au cou; c'est alors que le tirailleur Samba Dyallo prend le lieutenant qu'il met en sûreté, court à la mare remplir un bidon d'eau boueuse, l'apporte à son chef qui reçoit au même moment une balle en pleine tête. Baydu tue le tireur qui n'est autre qu'un goumier déserteur d'Agadez. Après ce combat malheureux, qui dura un jour et se prolongea une partie de la nuit, nous eûmes à déplorer la perte de : tués : 1 sous-lieutenant, 1 sergent mitrailleur, 14 tirailleurs; blessés : 1 sous-lieutenant (Jeannot) de la section mitrailleuses, 16 tirailleurs.

Le 28, le gros de la colonne est au puits d'Abalemma. Engagement à Ir'âyen.

Le 2 mars, combat de Ibalâr'en à 25 km. au sud d'Agadez. Le 3 mars, à 18 h. 30, la section montée signale l'ennemi sous les murs d'Agadez; les rebelles n'insistent pas, et après un dur combat, se retirent en laissant sur le terrain 40 morts. A 20 heures, la garnison est délivrée après quatre-vingts jours de siège, avec 5 tués, 15 blessés, 2 disparus (du premier courrier envoyé vers Zender).

Pertes françaises au combat du 3 mars : sergent Beroux; 1 sergent indigène et 14 tirailleurs; 2 tirailleurs blessés.

Le 18 mars 1917, jonction à Agadez de la colonne Berger qui, du 26 février au 18 mars, a couvert par le nord les opérations de la colonne de répression de T'âwa.

Le 26 mars, le capitaine Depommier, en tête de 300 méharistes Cha'mba, avec 1 canon et 2 mitrailleuses, parti de Fort-Motylinski, va chez Mûsa Ag Mâstan, amnôkal d'Ahg'g'âr un peu perdu de vue, mais qui fait de grandes démonstrations de loyalisme, ayant sans doute à se faire pardonner. Mûsa est chargé de razzier les arrières de Kaôsen.

Avril 1917. — Secteur d'Aér, la poursuite :

Le 4 avril a lieu à Au-Dâras, entre Agadez et Iferwân, la jonction entre les colonnes Mourin et Berger parties toutes deux d'Agadez.

Le combat d'Abarakkân (13 avril) nous vaut la perte de l'officier interprète Gisselbrecht et de 7 tirailleurs, et 8 blessés. A Iferwân, nous avons encore 57 tués et blessés.

En mai, le frère de Kaôsen, El-Mokhtâr, amène de R'ât un renfort de 200 hommes et un certain nombre de fusils.

NOTA. — Ibrâhim, frère de Kaôsen, chef de Gangara au Damergu, est resté fidèle aux Français.

En juin, la colonne Berger reçoit l'ordre de regagner Tombouctou. Le 20 juin, une de ses S. M. sera accrochée à Tafâyet par un fort r'azzi qui est repoussé.

Kaôsen tente de regrouper ses fidèles avec Tegâma et son lieutenant Fona. Il descend à Börr'ot' vers Tânut avec 300 chameaux et 60 fusils.

Retour des colonnes d'Aér à Agadez pour prendre de nouveaux dispositifs. 2 P. M. de 120 fusils chacun sont constitués, sous les ordres des lieutenants Bourgès et Nédellec qui partent vers Agalal, village saint d'Aér.

Le 13 juillet, à Emsit, le P. M. Bourgès a 3 tués et 14 blessés; l'ennemi 74 tués et de nombreux blessés. Le canon de 60, sans culasse, avec un approvisionnement de 1.200 obus, et 1 mitrailleuse hors d'état avec 20.000 cartouches, tombent entre nos mains.

Soumission des Kel Fadey au capitaine Paquette commandant la région d'Agadez.

Kaôsen part vers Ter'âjit, dans le nord-est de l'Aér, avec idée de retour.

L'arrêté n° 116 fixe au 1er août 1917 la «fermeture de la chasse aux rebelles». Mais Kaôsen n'est pas abattu : en août 1917, à Tiggârt, le 29, Kaôsen détruit un village (cercle de Tânut); il est avec les Ifadeyen, Kel R'ârus, Ikazkâzan (chefs Abellejob, R'osmân, El-Badey), les Kel Owey, Ihag'g'âren, en tout environ 500 hommes avec 200 fusils, 1 mitrailleuse. Kaôsen commande avec El-Mokht'âr à ses côtés (dit «Kodiogo»).

Le *28 août*, à Goluski, nous avons 18 tués dont le sous-lieutenant Baillé et le maréchal-des-logis Pigé, avec leurs cavaliers; survivants : 6/28 cavaliers et 9/32 méharistes.

Du *30 août au 2 septembre*, incendie et pillage de Goluski, à 36 km. de Tânut. Une colonne de 100 tirailleurs venue de Zender, avec 2 mitrailleuses (capitaine Leblond), une S. M. et 36 goumiers et 200 tirailleurs méharistes, 1 F.M., 100 goumiers viennent en tournée de police; les puits sont systématiquement comblés ou détruits, moyen un peu simpliste pour empêcher Kaôsen de descendre dans le Damergu et plus au sud (Tomâtut, le Kornaka, Âmat-Kûtenen, Chi-Nn-Asar'ar, Bella-Belli, Ti-N-Âmder', Ir'lâf, Tâtey). Un groupe méhariste de 90 hommes opère également dans les confins Dammergu-Sud-Aér, sous les ordres du sous-lieutenant Jeannot.

En octobre, Kaôsen laisse des hommes en Alâkuas et va à Amazzâr'ar (est de Börr'ot') où il a été aperçu par des goumiers d'Agadez, qui se replient pour alerter les troupes régulières. Pendant ce temps Kaôsen se donne de l'air vers le nord.

Le lieutenant Bourgès combat à plusieurs reprises le groupe d'El-Mokht'âr.

Combat d'Agalânr'a : Ifadeyen, Ikazkâzan, sous Kaôsen, avec l'appui d'Arabes Deremchâka (de T'âwa). Les Français ont une petite artillerie de montagne, et dispersent facilement les rebelles.

L'Amnôkal des Iullemmeden, El-Horar, en fuite de l'Aér, *est tué entre R'ât et Gat'run*, par un parti d'Aït-Urâr'en voulant piller son campement. Les survivants sont ramenés à Belma par des Iklan et Imr'âd fidèles à la famille du Ttebél. Bazo Ag el-Horar, tout jeune, gagne le Kâwar sur les épaules d'un captif. Le neveu d'El-Horar, Âdel Ag Ismâr'il, devait mourir vers 1930.

Secteur de Tânut. — Décembre 1917 : affaire de Imalawlâwen. — Plusieurs gardes de cercle et partisans se heurtent à des dissidents Kel Owey à Burburua. A Termit (*Tərrəmət*) a lieu un engagement à grande distance entre partisans Ifôr'as du Damergu et Ineslemen armés de fusils 74 (20 cartouches par homme), et 40 Twâreg dissidents (des groupes d'El-Bâdey et Denda, et Ikazkâzan), avec 200 chameaux. Ces dissidents sont mis en fuite après avoir laissé 20 morts sur le terrain.

Février 1918 : Mûsa Ag Mâstan frappe l'ancien allié méprisé et au combat de Talar'laq tue 20 partisans à Kaôsen, en ramassant ses bagages et son troupeau. Le 1er mars, à Agamgam le détachement Nédellec menace dangereusement les arrières de Kaôsen qui échappe encore. Al-Mokht'âr razzie Ség'edin et Yat, au Kâwar. Tegâma, ex-sultan d'Agadez, reformera avec Kaôsen une mehalla de 500 hommes avec 2 canons sous l'égide senoussiste. Ils attaquent les Turcs à Merzuk. Le 5 janvier 1919, Kaôsen est tué. Tegâma résiste aux Turcs à Téjerhé puis se replie sur le Kâwar.

1918

T'âwa. — Lieutenant Zuzak.

16 février : Mûsa Ag Mâstan, Amnôkal des Kel Ahag'g'âr, lancé à la poursuite de Kaôsen qui vient d'être battu à Tamâslaq par le lieutenant Nedellec, le harcèle toujours et a réussi à capturer une partie de sa smala et de son matériel abandonnés. Mûsa opère sa liaison avec la colonne Nedellec et collabore activement. Après le combat de Arakao, Kaôsen fuit au Tibesti par Fachey.

Les soumissions s'accélèrent. Après la délivrance d'Agadez, les Arabes Deremchâka de T'âwa traqués en Aér et jusqu'à l'Adr'ar', leurs troupeaux décimés par les poursuites, les razzias et le manque d'eau et de pâturages, diminués sans cesse par les attaques des contingents Ahag'g'âr et Rg'eybat, se soumettent à Ingal. Leur chef est fusillé avec les notables principaux.

Les Yaèddès (chef La'mech) partis en dissidence, les Taggât (chef Hannûn) se soumettent également à Ingal.

Les Twâj furent soumis peu à peu, tous n'étant pas partis en dissidence, et les rebelles étant très dispersés, une partie seulement, partie à Agadez avec les Torchân (chef ʿAbdi), les Ahl ech-Chaîkh (chef Hammâdi), ils devaient réintégrer la région de Tombouctou en 1917. Une partie des Ahl ech-Chaîkh fut ramené à Mänaka.

Le premier chef général des Arabes de T'âwa, après la révolte, fut Meno ; puis Obbayten (Bû Bakar Uld Moh'ammed-Lamîn dit Zeyni).

1er groupe (Twâreg) : Tribu Irréulen. — Leur chef El-R'ânim se soumet.

A T'âwa, Moh'amma est repris comme chef de canton à la mort de Cheïffu.

Mai 1918 : Nomination de Ah'med el-Mûmin, comme chef du 2e groupe, à la place de Chafér'u décédé. [Adroit, très apte à commander, d'une ambition démesurée. Successeurs présomptifs : ʿAbd el-Qâder (cousin), Moh'ammed (fils)].

Kāyta. — Juin-juillet 1918 : révocation de l'Amat-Tasa, chef du canton de Kayta, Ichchâm, pour exactions. Il va en Nigeria. En septembre, il est de retour à Kayta, se constitue prisonnier à Madâwa, après avoir été chassé par les Anglais. Nomination de Râbo Dan Zang'i, parent de Alfadanda [fils de Zang'i et de Sabarâta, 55 ans en 1917, descendant des Illisâwan qui conquirent le pays d'Âder-Nord-Est il y a deux siècles]. La « dîme » sur les terres est confirmée entre les mains de l'Amat-Tasa.

Mais les cantons de Lâba et de Tammaskey seront enlevés, en partie du moins, aux Illisâwan, dont les exactions ancestrales ne pouvaient que détacher d'eux les populations autochtones.

1° Ichchâm;

2° H'amma, cousin du chef Alfadanda — fut notre agent avant de subir un an de prison pour vol d'armes;

3° Habîbu, neveu d'Alfadanda, qui fut aussi notre auxiliaire.

Karâji-Sud : village de l'Ader, fondé par le nommé Bag'irbi, chef actuel, venu de Chokot', Namâta, venu de Kayta, et Râwa, venu de Tchinkâki; ce village deviendra indépendant en 1927.

Juin 1918 : r'azzou à Ti-N-Tebôraq.

22 novembre : autre razzi à Wézey. Ces deux r'azzou sont poursuivis sans succès.

Le colonel commandant le territoire, venant d'Ingal, passe à Jerendemi (entre Tôro et Barmu); tous les Nomades sont convoqués mais les seuls trois grands chefs présents sont : Al-Qâsum Ag Himmî, Moh'ammed Ag Ah'amma, Ah'med el-Mûmin Ag 'Abd-ul-Kârim; puis les Tellimîdëz, les Ikherkhéren, viennent à leur tour.

On assiste à une offensive politique des Ineslemen : Ah'med el-Mûmin prétend devant le colonel que les Imr'âd Inamagrâwan (chef Werzammat) lui appartiennent; les Inamagrâwan resteront cependant avec leurs suzerains naturels les Imâjer'en Tiggîrmat non-représentés. Mayâki (chef des Ikherkhéren) reçoit en partage ses Ichcherifen (alors non encore scindés), les Igdâlen et Ibérôgan, qui ont de tout temps appartenu à sa maison. Les Kel Âzar, Termamîa, Tar'ed-Bâhu, Éklan-N-Eg'éf, attendus durant trois jours, ne paraissent pas; le colonel les donne sans consultation à Al-Qâsum (chef des Irréulen). Les Kel Âzar étaient jadis sous la suzeraineté des Ikherkhéren, mais sous le contrôle des Kel Nân. Moh'ammed el-Mûmin (*Wa-N-Anahrôm* : «le Dissident») Ag Essâfo, petit chef (*ămyar*) des Ichchérifen, resta quatre ans sous la direction de Mayâki (des Ikherkhéren) puis démissionna. Al-Qâsum et vingt tirailleurs razzièrent les chamelles des Ichcherifen parce que leur chef Moh'ammed Ag Ah'amma était parti en dissidence vers Godebâwa (province de Sokoto); refoulé par les Anglais il entra à la prison de Madâwa et fut transféré à T'âwa, où il purgea un mois d'incarcération.

Les gens de Mayâki (Ikherkhéren), Fîhrun, Elliën, ayant pillé quelques riches Igdâlen, ces derniers obtinrent leur indépendance; Ah'med el-Fezzâzi et Moh'ammed se formèrent des sous-tribus hors le contrôle du chef des Imâjer'en Ikherkhéren, et passèrent au troisième groupe (Kel Nân-Tiggîrmat). Plutôt qu'une mutation sans intérêt, la prudence eut commandé de ne pas détruire le quatrième groupe (des Ikherkhéren) et remplacer Mayâki, qui s'était révélé incapable, par Inâd' son frère (mort en 1935)[1].

Yaqûbu (Tiggîrmat) devint chef du 3e groupe. Il fut révoqué sur un simple incident : des Éklan ayant volé des vaches, il les captura puis les relâcha sans avoir prévenu les autorités du cercle; dénoncé par d'autres Éklan, il fut déposé[2].

Chez les Arabes, une rivalité sourde oppose le chef Bû-Bakar O. Moh'ammed-Lamîn (Obbayten) au clan de la famille du prétendant R'alo ('Ali O. Ah'med); R'alo devait d'ailleurs arriver à ses fins.

Chez les Imâjer'en Ikherkhéren, mort de I-N-Teg'elmûzt. Ce notable ayant résisté à un djich de Rg'eibat seul dans son campement, et tué 5 d'entre les razzieurs, il amena au poste de T'âwa, les chameaux des morts, mais fut emprisonné pour recel d'armes et de

[1] Les Irréulen ont soustrait aux Kel Nân (par décision administrative) les fractions suivantes : Tar'ed-Bâhu, Éklan N-Eg'éf (chef H'amîdun) dont quelques-uns étaient aux Kel Âzar Nobles (ceux de Akôfëd', soit trois tentes d'Imâjer'en) et les Termamia, les Kel Âzar qui, quoique avec les Ikherkhéren, dépendaient de plus puissants suzerains, les Kel Nân.

[2] En 1917-1918, les Kel Er'lal soumis transhumaient d'Izerwân à Tonfâfia; les Ichcherifen, de Kazigo à Sakey (vallée de ce nom); des Arabes les pillèrent à Tonfâfia : 20 de ces djicheurs furent fusillés à T'âwa à midi, sur la face est du «tata» (poste fortifié de la compagnie d'infanterie), et enterrés dans la fosse commune; les accompagnaient dans leur sort certains Imâjer'en : I-N-Teg'elmûzt et El-Yâqub, Abû Zeydi (frère cadet d'Eddîwan Ag Ettorraz), El-Yâsir Ag Elëbdar (frère du contemporain Bâbi).

munitions (les Nomades ne devaient détenir que des fusils déclarés et un maximum de trois cartouches).

1921

A T'âwa : capitaine Cavot.

VI^e^ groupe (arabes) : Obbayten, chef des Deremchâka, épouse une des sœurs de Mohamman, chef de canton de T'âwa.

IV^e^ et VII^e^ groupes : le VII^e^ groupe est créé, par la séparation des Igdâlen-Ibérôgan, et Ichchérifen, d'avec leurs suzerains Ikherkhéren. Nomination, en décembre, et pour compter du 13 janvier 1922, du chef H'amma (né à Takâya en 1862) au commandement du VII^e^ groupe.

Incendie du « carré » du P. M. (lieutenant Ambrosini) : un vaste entrepôt occulte de marchandises qui encombrait le P. M. stationné à Gamban, brûle par suite de l'imprudence d'un tirailleur; tout fut perdu, y compris armes et munitions.

1922

1^er^ janvier. — 1^er^ groupe : nomination d'El-R'ânim comme chef de groupe, en remplacement d'Al-Qâsum son cousin, compromis dans une affaire de r'azzou : le 4 novembre, 1921 (3 mois de prison).

1923

A T'âwa : capitaine Marty.

IV^e^ groupe (Ikherkhéren) : Khinjeru (Khenjerûten) remplace Manni (père d'Abzagor lequel est neveu d'Ismâ'il nommé en 1907). Ce chef fut tué par les goumiers d'Ingal en mars 1923.

Arabes : Moh'ammed est chef des Taggât.

Deremchâka : Bû-Bakar (Obbayten) est dénoncé, à tort semble-t-il (il fut grâcié par l'intervention du colonel commandant le territoire) par H'ammay O. Ah'med et ses frères R'alo, Bû-Bakar, Ah'med (Ahâk-hak) comme ayant favorisé un r'azzou Rg'eybat. Obbayten fut remplacé le 20 février (Jma'a du 13 février 1923 à I-N-Faseyni), par le capitaine Pietri commandant le P. M. n° 1, et qui nomma comme chef supérieur des Arabes R'alo (ʿAli O. Ah'med), frère de l'ex-chef H'ammaï (Moh'ammed) O. Ah'med remplacé pour sa faible santé et son incapacité. R'alo était apparenté par son trisaïeul à la famille « Ttebél » (des cendante de Ibrâhim); R'alo, en bonnes relations avec les Kel Ahag'g'âr, les Kel At'aram, les Ifôr'as, et le chef suspect des Izâwiten (Ar'ali : fut un chef énergique mais dénué de scrupules); il fut sur la fin de son commandement en difficultés avec l'amnôkal des Ifôr'as, Attahér Ag Illî; mal obéi de la fraction Yaèddès (émigration vers Ader-Bessen en 1926) il n'eût que des relations tendues avec El-R'ânim (chef des Imâjer'en Irréulen). R'alo eut un rôle assez obscur pendant la Révolte de 1917; resté terré quelque temps dans le Damag'erem, il se présenta à T'âwa en 1918, où on lui fit grâce; il se distingua de 1923 à 1934 par sa forte autorité, mais fût mêlé à de fâcheuses affaires de traite qui n'apparurent en plein jour qu'après sa mort (1936-1937). Il recommanda à ses derniers moments la nomination au Ttebél, de Sîdî ʿAli O. Ibrâhim, comme le meilleur, et envers qui il avait eu des torts qu'il reconnut. En mars 1923, R'alo tenta de soutenir la question de reconstitution de la confédération des Kel Dinnîk...

1924

A la suite du retour de El-R'immâret de Ng'igmi où il avait été gardé quelque temps prisonnier sur parole, Maf'âfa Ag Saqqâfi, des Tiggîrmat, tenta de le pousser en avant, comme chef de confédération.

L'héritier de l'ex-Qâd'i des Imâjer'en Kel Dinnîk, Ah'med el-Mûmin Ag 'Abd-ul-Kârim, pressenti par les Imâjer'en, leur refuse leur appui car il compte lui-même favoriser la formation d'un commandement général des Kel Dinnîk, mais à son profit; il a hérité des dépouilles des Imâjer'en depuis la Révolte, et avec la formation de deux groupes sous l'égide des Ineslemen (le deuxième groupe, sous les Kel Er'lal qu'il commande; et le septième, dirigé par les Igdâlen de l'Est) il pense former un noyau maraboutique auquel viendront s'agglomérer d'autres groupes, tels celui des Izâwiten du I^er^ groupe, puis des Ijawânjawâten; lui-même voyant son influence croître sans cesse grâce à ce noyautage, et espérant prendre un jour la haute main des affaires politiques dans tout l'Azâwar'.

Nota. — El-R'immâret tomba, en mars 1916, sur les Peuls de Takanammat et les malmena; certains Peuls disparurent; de là à l'accuser de les avoir vendus ou supprimés, il n'y avait qu'un pas vite franchi par ses ennemis personnels qui le dénoncèrent (affaires de Takanammat et I-N-Tadr'emt). En novembre 1916 le capitaine commandant le Cercle partit en colonne dans la région avec Al-Qâsum Ag Himmi. El-R'immâret convoqué devait amener dans les deux jours les Peuls disparus, faute de quoi il passerait au tribunal criminel. El-R'immâret ne devait plus reparaître. El-Horar, amnôkal des Kel Dinnîk, fut convoqué à Madâwa (chef-lieu du Cercle) et reçut l'ordre d'arrêter El-R'immâret sous sa propre responsabilité. Mais El-R'immâret s'était enfui chez les Rg'eybat avec lesquels il revint durant la dissidence, comme guide de rezzu et chef de bande. Réfugié en Âér où il demanda l'intercession de Mûsa Ag Mâstan auprès des autorités françaises pour obtenir son pardon; il fut livré par l'Amnôkal de l'Ahag'g'âr, fut transféré d'Agadez à Ng'igmi [1], où il fit deux ans de prison puis fut libéré conditionnellement; devenu auxiliaire et guide-escorteur de courrier, il fut finalement renvoyé dans son pays, usé et malade. Il mourut à G'idôma en 1925, non sans avoir subi les calomnies d'El-R'anim et de R'alo.

En 1924, Ar'âli (chef des Izâwiten) voulu se faire reconnaître comme chef indépendant. Il est resté lié avec le fils de Fîhrun, Tafunnût qui avait succédé à son père comme ttebél des Iullemmeden de l'Ouest (Mänaka). Fîhrun entretenait cette opposition maraboutique au sein des commandements d'Imâjer'en de l'Est.

1925

Un r'azzou Rg'îbi enlève une partie des mehara du groupe Nomade au pâturage à Tiggârt.

Canton de *Kayta*. — La redevance due coutumièrement à l'Amat-Tasa en tant que «chef des terres» est supprimée. (Sera rétablie plus tard, sous l'administration civile.)

Chefferie Peule : 27-11-25 : Nomination, en remplacement de Dotyiri, du chef supérieur Altine bi Hasan; Dotyiri passe sur Konni lors de la séparation des deux cercles de T'âwa et Birni-N-Konni.

Altiné, fils de H'asan (dit Magâji) et de mère Morafi; chef du groupement de Âder-N-Aggâr; famille originaire de Sokoto; n'est pas de la race des chefs coutumiers, mais est un chef excellent donnant satisfaction à tous points de vue. Est de la classe des Peuls

[1] Soumis à Tamanr'âset début décembre 1919, transféré à Agadez, Zinder, puis Ng'igmi. (Arrêté du 20-9-1920.)

Diallinko ou Diaulûbé; né sur la circonscription de Madâwa, au centre de Ihayâwan. A pour frères : Ah'madu (né 1860), Yéro (né 1894), Egoï (né 1898) et Maudé (1903).

Chefferie Kel G'erès : Scission d'avec la confédération de Madâwa; les Kel G'erès de T'âwa se fixent dans la vallée de Taruadda-Maïni (canton de Laba). Chef Bûla, autoritaire et intelligent (voir année 1936).

Canton de *T'âwa*. — Bambey : fondation du village en 1925 par des gens de Môgör (Asenâwa); propriétaires du sol. La mare de Bambey dure parfois jusqu'à avril. A noter une tradition curieuse : les femmes enceintes d'un bâtard viennent accoucher à Bambey.

1926

Razzi des Rg'eybat sur les chameaux des Kel Er'lal, à Kichgâri. La section montée, alertée par les partisans, ayant accroché le razzi, ne peut les rattraper, ayant inutilement temporisé un jour (lieutenant Désaubries).

Razzi des Ihag'g'âren sur les Debbâkar inféodés aux Deremchâka, à Tendé. Au retour du razzi, les chameaux des La-T-Twâj sont enlevés à leur tour à I-N-Arîdal; les Deremchâka-La-T-Twâj poursuivent les razzieurs et parviennent à récupérer leurs animaux.

La région de Tombouctou retélégraphie un message de Kidâl : « Razzou signalé le 12 septembre au soir Taguelgout oued Timbiden mais pas confirmé; P. M. et partisans 180 fusils sont à Séguén [1] 15 km. est de Kidal; commandant P. M. 3 ordonne carré s'installer Chikras 25 km. ouest de Kidal »; le Soudan télégraphie le 6 octobre : « 2 novembre Kidal apprit un rezzou attaqua caravane Kunta à Anechay; rezzou Tessalit aurait rejoint total 40 fusils ». Tombouctou transmet le 10 : « 4 partisans dont un jambe traversée balle arrivèrent signalant razzou 17 fusils rattrapé entre Mechaït Ichourad par partisans et gardes qui lui tuèrent 4 hommes; razzou échappé, poursuite continue par partisans ». Du 11 octobre : « Pris au razzou 4 fusils, 1 carabine; Moh'ammed Ould 'Abidin serait parmi les razzieurs ». Du 15 : « razzou arrivé le 8 septembre I-N-Tasengou sur oued Dourit, nord de Kidal; commandant P. M.-3 arrivé Kidal même jour avec 50 fusils, 2 sergents européens. Carré étant resté sous ordres sergent européen 50 fusils; troupeaux Hoggars à I-N-Azerag avec 40 Chaamba; I-N-Salah perdit 5 tués dont 2 adjudants et 25 août razzou perdit 10 hommes. Groupe mobile lieutenant Flye fatigué interrompit poursuite que reprit groupe mobile lieutenant Dolke ».

A partir de cette époque, la défense et l'organisation du Sahara rendent peu à peu impossibles les grands raids des Maures de l'Ouest; actuellemment, les Iullemmeden de l'Est et les Arabes, ayant en grande partie réparé leurs pertes de la Révolte, vivent en paix.

1927

Rien d'important à signaler. Les autorités locales rappellent à la population du canton de Kayta leur pouvoir d'éviter la prescription décennale de leur droit à échapper à la dîme coutumière des suzerains Illisâwan, par décision officielle.

1928 : rien à signaler.

[1] Séguén : en réalité Sehén.

1929

Nomades : Ar'âli, chef de la fédération maraboutique des Izâwiten, est en relations suivies avec les chefs des 2e et 3e groupes.

Événements militaires : en mai 1929, un djich enlève 200 chameaux à Ti-N-Echchay ; Kidâl, qui n'est prévenu que quinze jours après, ne peut intervenir (forces régulières de la circonscription de Kidâl : 150 tirailleurs, 50 gardes méharistes ; forces supplétives : les 450 partisans d'Attahér).

Le 24 septembre le cercle de T'âwa télégraphie : « Chef R'alo (Arabes de T'âwa) rend compte un homme de Kidâl lui apprit le 18 septembre un r'azzou de 700 fusils descend du Sud algérien sur Kidal ». Le Gouverneur de Niamey alerte le commandant militaire de Zender (26 septembre) ; en réalité le r'azzou se borna à un djich de 50 fusils Rg'eybat, renforcé de goumiers rebelles de Tombouctou, sous les ordres des fils de feu 'Abîdîn le Kûnti, passés chez les dissidents Rg'eybat, vers le Dra', ayant traversé le Sahara occidental par Bir-Smîla, Oglat Aït-'Abdallah, Ti-N-Dâtsen, Timdîtin, il tomba à Tiser'lîtin (105 km. nord-ouest de Tessâlit) sur le peloton monté du lieutenant Bennejean, qui résiste sur place les 10 et 11 octobre et parvient à se dégager. Du côté dissident, 5 morts dont un fils de 'Abîdin ; de notre côté, 1 tirailleur et 1 garde méhariste tués, 1 sergent indigène grièvement blessé. Tous ses chameaux ayant été tués ou blessés, le peloton rejoint Tessâlit à pied le 13. Les partisans Ifôr'as sont alertés. Le lieutenant Lecocq, commandant la subdivision de Kidâl, lance sur le r'azzou les 50 partisans de l'Amnôkal Attah'er Ag Illî, et 20 gardes méharistes, et part aussitôt en poursuite (le 18). Les partisans accrochent et enveloppent le r'azzou ; toutes les montures du djich sont tuées pour lui enlever toute possibilité de fuite, à Tamakast (près l'wadi I-N-Atankarér, le 2 novembre) ; les dissidents tuent 7 partisans et en blessent 2, mais de leur côté il y a 17 morts, dont le deuxième fils de 'Abîdin, et 6 blessés ; les 31 survivants se rendent au lieutenant Lecocq, sous promesse de la vie sauve ; ils furent déportés en Côte d'Ivoire où ils devaient finir au bout de peu de mois.

Ader. — Canton de Lâba : le 1er mai 1929, eut lieu la nomination comme chef de canton de H'asan, fils de Dâma et de Sakâni, né à Birni-N-Âder vers 1880 ; de race Asena ; originaire du Kabbi (Nigeria, province de Sokoto) ; frère cadet de l'ancien chef H'amîdin (voir année 1900). En vérité, H'asan est le glorieux rejeton d'une famille de griots sortis du Kabbi il y a plusieurs siècles : quand les Illisâwan alliés du Serki-N-Âder repoussèrent jusqu'au Kabbi le Sultan de ce pays qui avait envahi l'Âder, ces ancêtres griots restèrent avec les vainqueurs.

H'asan remplace donc en 1929 son frère H'amîdin [fils d'une concubine de l'ancien Sultan et qui venait d'être révoqué pour exactions le 18 juillet 1929], pour compter du 1er mai.

H'asan a deux fils : Ah'mâdu (ancien élève de l'école de T'âwa) et Moh'ammân ; il règne avec beaucoup de difficultés sur 10.000 Labatâwa durs à mener, et son hérédité concussionnaire rend sa carrière incertaine ; il a été souvent inquiété pour ses irrégularités.

1930-1931-1932

Aucun fait saillant à signaler.

1933

I^er^ groupe : El-R'ânim, amnôkal (du 1^er^ janvier 1933) des Irréulen, meurt et est remplacé par Bâdrun Ag Hîmmi.

El-R'ânim avait pris part au conflit entre sa famille et les Ikherkhéren, et était détesté par les hommes des III^e^ (Kel Nân, Tiggîrmat) et VI^e^ groupes (Arabes). Né à Zidelgan en 1882, fils de Elias et de Awîlata, bien secondé par son fils aîné Merdess.

Bâdrun, fils de Himmi et de Tchichagda, parent de l'ancien Amnôkal des Kel Dinnîk, est né à Amânder en 1903. Misérable (ne possède qu'un chameau, quelques ovins et cinq vaches). Fut nommé le 18 mars 1933 après un palabre d'élection tenu le 4 février à Télemsès, où il recueillit les voix de vingt-quatre tribus sur vingt-six, contre Merdess soutenu par les deux tribus de sa famille Kel Tegalèyet.

Bâdrun est apparenté aux chefs des III^e^, IV^e^ et V^e^ groupes. Son groupe (I^er^) est hétéroclite, subdivisé à l'extrême et difficile à commander (9.279 imposables).

V^e^ groupe : en mars 1933, mort d'Ismâr'il, chef des Imâjer'en Tellimîdez; remplacé par Hammâtey Ag Hâmu, jeune chef plein d'avenir, mais en butte à l'hostilité des Maraboutiques des II^e^ et VII^e^ groupes.

VI^e^ groupe (Deremchâka) : en mai 1933, mort du chef 'Ali (dit R'alo) Ould Ah'med. On revient à la ligne successorale légitime en nommant sur la demande même du mourant, au ttebél, le jeune Sidi 'Ali O. Ibrâhim de père Ibrâhim et de mère Bakka. Palabre d'élection tenu le 2 juin à Attumbulum. Décision gouvernementale du 12 juillet 1933.

Le chef nouveau a une vague parenté avec la fraction Yaèddès par sa mère. Une sœur lui reste : El-'Alia, veuve de l'ancien chef 'Ali, elle épousera ensuite Bû-Bakar O. Ah'med (frère de l'ex-chef 'Ali), puis divorcera en 1937.

Sîdî 'Ali était tout jeune lors des intrigues de H'ammay contre Bû-Bakar (dit Obbayten); il fut nommé chef général du groupe arabe, sur l'assentiment de H'ammay et Nâjim O. Ah'med eux-mêmes, qui pensaient pouvoir aisément prendre sur lui une forte influence qui leur laisserait la réalité du pouvoir. Sîdî 'Ali, esprit ouvert, francophile, alors que la grande majorité des Arabes est xénophobe, se refusant à faire leur jeu, Hammay, incapable de commander lors de sa nomination, se met à intriguer pour donner la place à Nâjim son frère, et faillit réussir. Sîdî 'Ali malheureusement n'a pu gagner en autorité, souffrant de ses propres compromissions et de sa versatilité, et n'ayant aucun loyal soutien parmi ses tribus anarchiques, voulant par ailleurs ménager tout le monde et redoutant d'user d'énergie.

V^e^ groupe : chef Hammâtey, fils de Hau et de Anaun, né à Jang'ébé en 1905. Apparenté aux chefs des I^er^, III^e^ et IV^e^ groupes. Nommé le 16 juin 1933, après le palabre d'élection tenu à Jang'ébé le 6 mai.

Son père, qui participa à la Révolte de 1917, fut tué à Tânut. Son oncle Khinjeru (ou Khinjerûten) fut Amnôkal des Tellimîdez. A un jeune frère de 27 ans. Lui-même est jeune, actif, zélé, franchement rallié et très autoritaire. À soutenir.

1934

VII^e^ groupe : nomination comme chef, de Moh'ammed Ag Îsuf. Né en 1893. Fils de l'ancien chef des Ichchérifen. Succède à son oncle H'amma démissionnaire. Moh'ammed est

un marabout écouté. Sa nomination date du 26 janvier. Est resté chef des Ibérôgan. A un frère, Ah'med-Mûsa et une sœur R'aïcha, mariée. Son épouse : Habbi, deux enfants : 'Abd-ul-Lâhi (né en 1927) et Ah'med el-Mûmin, né en 1930. Fortune : 40 camelins, 30 bovins, 150 ovins.

1935

Aucun fait saillant.

1936

Âder : Kel G'erès. — Nomination du chef Moli'ammed Ag Ennôr, au palabre d'élection du 20 novembre. Fils de Ennôr et de Ai'ma, né à Jibalé. Apparenté à Bû-Bakar, « tambari » des Kel G'erès de Madâwa. Tire ses droits de sa mère, sœur de feu le chef Bula. Chef sans envergure et peu intelligent. Commande 1.120 sujets. Tribu : Azaô-Mellen, originaire du Haut-Aér.

Marié à Tarza ulet Ar'mar, enfants : Zawzaw (né en 1928), Bega (né en 1930), Haïdâra (né en 1932) et Mah'mûdun (né en 1935).

A deux cousins : I-N-Ulli Ag Suleyman, fils de la sœur cadette de Bula et Sanûn Ag el-Bekkây.

CONCLUSIONS.

Le temps a passé, la guerre, la Dissidence et sa répression souvent aveugle, ont décimé les cadres de la société; l'armature politique et sociale détruite n'a pas été réformée. L'administration est à la recherche d'une formule. La reconstruction est-elle possible? Un fait est patent : l'incompatibilité et l'insincérité fondamentales qui divisent une société patriarcale et figée et une civilisation dynamique et assimilatrice jouant à faux.

Entre les Imâjer'en et nous, les ponts sont rompus; sommes-nous sûrs des nouveaux maîtres donnés aux Nomades? La race des chefs n'est pas éteinte, et une restauration de l'autorité sur les bases anciennes (en utilisant ce que les indigènes eux-mêmes respectent) n'est pas impossible avec de la prudence et du tact. De façon certaine, l'appui que nous avons voulu donner aux Ineslemen est un mauvais calcul. Ils ne seront jamais des « chefs », et ne seront jamais non plus attachés à notre cause.















TIPES HUMAINS.

EN HAUT.

À gauche : deux Imr'âd des Ifôr'as nomadisant sur T'âwa.

À droite : un vassal des Deremchâka (Arabes targuisés); rien ne distingue un tel individu d'un Amr'id des Iullemmeden, sauf la langue.

EN BAS.

À gauche : un Kûnti, voile relevé.

À droite : beau type de Kûnti de T'âwa (Bôd Uld Bo', chef de fraction).

AU CENTRE.

En haut : Bâzo Ag el-Horar et son frère cadet Moh'ammed; héritier présomptif du Ttebel des Kel Dinnîk.

Au centre : en premier plan, Ad-d-Îwan Ag Ettorrâz et Mat'âfa Ag Saqqâfi (nobles Taggîrmat).

En bas : Teljâd Ag el-Khijjâb, Amnôkal des Iullemmeden de l'Ouest (Mânaka) [×], et Attaher Ag Illi, Amnôkal des Ifôr'as (Kidal) [÷].

CHAPITRE III

LES POPULATIONS NOMADES

1. RACES — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE
(cf. pl. III)

L'Azâwar' ou Dinnîk (*Dinnîk* signifie «pays de l'Est» par rapport au pays de Mänaka, des Iullemmeden de l'Ouest ou At'aram) est peuplé de Twâreg Iullemmeden et d'Arabes Kûnta.

A. TWÂREG.

Faute de nom original pouvant s'appliquer aux Nomades blancs non Arabes, nous adopterons l'appellation donnée par les Arabes : *Twārēg* (sing. *Targi;* fém. *Targïa*). En fait, il n'y a pas à proprement parler de «race» targ'ie, quoique le type anthropologique à peu près pur se retrouve indubitablement chez les «Imâjer'en»; mais ceux-ci constituent une infime minorité, une aristocratie qui sous les coups de la conquête européenne, et plus encore par suite de leur propre dégénérescence, et de leur misère, disparaît un peu plus chaque jour. Néanmoins, l'état «Twâreg», malgré l'évolution consécutive à la colonisation, est un fait; une poignée de conquérants a établi son hégémonie sur des populations aussi diverses que nombreuses, leur a imposé sa langue puis sa constitution sociale en castes, qui subsiste par ce qu'elle était admirablement adaptée aux hommes et au pays. La «race» targ'ie évidemment n'existe pas, car à côté de la minorité dirigeante des Imâjer'en (sing. Amâjer')[1] il y a de nombreux Imr'âd (sing. Amr'îd) assez mélangés, des Ineslemen ou «maraboutiques» (sing. Aneslem)[2] assez purs mais de type anthropologique distinct, et enfin les Noirs : Éklan (sing. Akli) ou «Captifs», et leurs catégories (Ir'awélan, Iderfan, Éklan-N-Èg'éf, etc.) et les Enâd'an ou artisans (sing. Ènad') chez lesquels, malgré un métissage négroïde assez poussé, il existe des types raciaux diversifiés, depuis les caractères proprement noirs jusqu'à des types assez affinés. Les Éklan ont deux origines principales : les uns sont des restes de populations du Néolithique, absorbées par les immigrants libyens; les autres sont les descendants de Noirs soudanais, du Sud, conquis, razziés, et, plus récemment, achetés.

[1] *Amâhay* (K. H.), *Amäiy* (I. F.), *Amāžay* (K. D.) dérivent d'une racine qui chez les K. D. prend la forme de *žžay* «être dressé, vaillant, se tenir fièrement». *Amžay* «allure noble, guerrière». Le mot *Amäzway* (pl. *Imaẓäyan*) «homme *rouge*» («blanc»), désigne plus spécialement un «homme de la classe maraboutique» (rac. *tazäyt* «rougeur») par opposition à Akli (rac. *kaml* «noir»; *tḳamɣlt* «noirceur»).

[2] *Insalman* «les Musulmans, les Marabouts» (gens de l'*Islām*).

Chez les Twâreg, c'est la langue qui fait l'unité. Il n'y a pas de Berbères d'un type unique, il n'y a que des berbérophones. Les Arabes n'appellent Twâreg que les Blancs, les Éklan sont *l'ābid*, *Iḥam* (la viande); les Hausa et en général tous les Noirs sédentaires du sud appellent *Būzu* (plur. *Buzāç*); Damagaram : *Bugādiç*, tout ce qui parle la langue tamâjeq, mais surtout les *ẹklan;* les Twâreg blancs sont dits *Abzènāwa* («gens d'Abzen ou Aér»).

Quant à eux-mêmes, les Twâreg se disent *Kĕl Təmāžəq*, «gens de la Tamâjeq», ceux qui ont pour trait commun de parler cette langue. Ils se diront :

Selon la région :

Iulləmmədən (sing. *Aullémmẹd*);
Iſẹyas (sing. *Aſāyis*);
Ihaǧǧārən ou *Kĕl Ahaǧǧār* (sing. *Ahaǧǧār, Amas-Hāǧǧār*);
Kĕl Aĕr (sing *Ag Aĕr, Amas-Aĕr*);
Kĕl Gərəs (sing. *Amas-Gərəs*).

Selon leur caste :

Imāžəyən (sing. *Imāžəy*) ou *Imāžay* (sing. *Amāžəy*, IF.);
Imyād (sing. *Amyīd*);
Inĕsləmən (sing. *Anĕsləm*). *Alfāqitən* (sing. *alfāqi*);
Enāḍan (sing. *ĕnaḍ*);
Eklan (sing. *ākli*), etc.

Les Iullemmeden de l'Est (Kel Dinnîk) sont ceux qui nous occupent : ils se disent *Kĕl Ăzāway*, c'est-à-dire «gens de l'Azâwar'», l'Azâwar' étant la région sans relief important (*ăzāway*, pl. *ĭzawāyən :* pays plan et net) entre l'Âder au sud et le Ténéré au nord, région de la *Tāməsna* («Nord») dans l'intérieur de la boucle de la grande vallée fossile *Iyāzər wa n Agədĕz, Tasa-lləmân, Ti-M-Mòysèi, Ăžāway-Azāway*.

Les *Kĕl Aĕr* les appellent *Kĕl Ăṭāram* (*Aṭāram*), mot dans lequel ils groupent tous les Iullemmeden, ceux de l'est comme ceux de l'ouest (alors que *Kĕl Ăṭāram* est réservé par les Kel Dinnîk à la désignation de leurs cousins Iullemmeden de l'Ouest); plus précisément les gens du nord-est appellent les Kel Dinnîk *Ṭegarĕigarĕi*, mot signifiant «la population entre les autres», aux campements disséminés partout en Azâwar', et aussi ceux de la région moyenne (entre Aér et Âder, entre Adr'ar' et Damergu); ce nom de Ṭegareigarei s'applique surtout aux Ineslemen du Dinnîk, formant une masse importante surtout d'Ingal à l'Âder (p. m. Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, p. 232, ligne 25 : lieudit : «Tedjaradjeré»).

Le groupe des Iullemmeden de l'Est, qui se sépara de la confédération de Mānaka vers 1800, alla vers l'est géographique (Dinnîk) traversant la vallée de l'Azâwar' et de l'Âzar, et le pays tout entier jusqu'au Damergu fut appelé Azâwar'; «Azâwar'» est synonyme de «Nord» pour les Noirs de l'Âder, comme «Aér» pour les gens d'Agadez, *Arĕwa* pour les gens du Hausa occidental.

La population totale des Twâreg, vers 1935, étant estimée à 300.000 âmes, les Kel Azâwar' étant 45.000, on voit qu'ils méritent une place de choix dans l'étude de ces populations (cf. fig. 17)[1].

B. ARABOPHONES.

Ceux de l'Azâwar' sont des Arabo-Berbères émigrés, dans un mouvement parallèle, et plus septentrional, à celui des Iullemmeden de l'Est; d'après les traditions locales, une

[1] La population targ'ie, qui semble diminuer de façon constante au Sahara proprement dit : les derniers recensements (1935) des *Kĕl Ahaǧǧār* proprement dits donnant 3.000 âmes, celui des *Kĕl Azǧər* moins de 1.500, au Sahel au contraire le chiffre augmente, mais il s'agit de la masse des *Inĕsləmən, Imyād, Ẹklan* surtout, car les *Imāžəyən* diminuent en nombre rapidement.

première migration amenait au début du XIX^e^ siècle, la tribu des Yaèddès (en tamâjeq : *Eddès*) originaires du Twât et mêlés de Kunta pendant son séjour dans la région de Kidal-Gao, vers le nord de l'Âder; puis toute la tribu remonta vers le nord pour s'établir définitivement dans la région de Tamâya-Bazagor; aujourd'hui ses 200 tentes ont pour centre traditionnel le puits de Bazagor.

Vers 1883, à la suite de dissensions avec les Iullemmeden de l'At'aram et les Kûnta d'Adr'ar', la tribu arabe des Deremchâka part vers le Bas-Aér, entraînant les maraboutiques

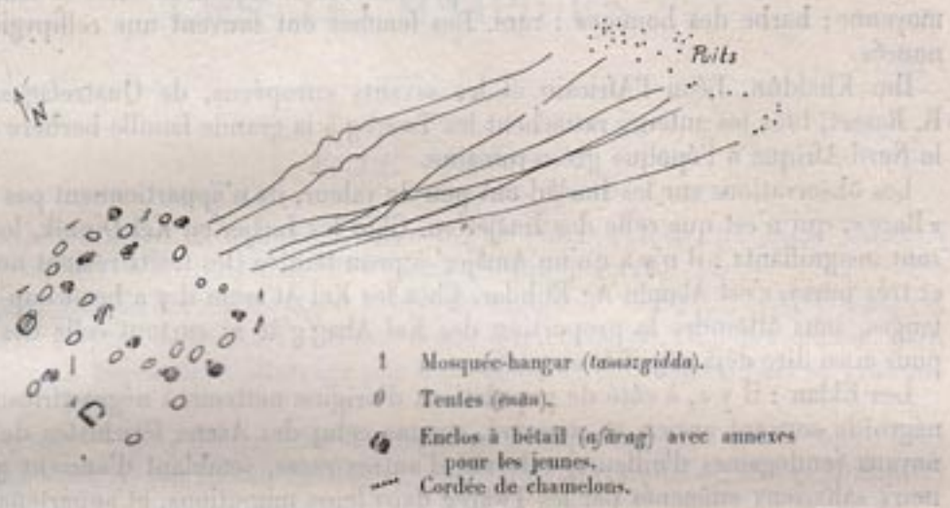


FIG. 17. — PLAN DE CAMPEMENT.

Twâj, les Imr'âd Taggât, et quelques fractions Twâreg Ifôr'as telles que les Imr'âd Debbâkar; ils se fixent en 1890 dans la région de l'Azâwar', au nord de la vallée de l'Âzar, jusqu'à Jadal, Taz'erz'ayt. Quelques tentes glissent vers le sud-ouest le long de la vallée de l'Âzar (confluent de l'Azâwar') et du Tadist, convergeant vers Etambo, Ta-Mellet, Agando, dans le bassin inférieur de l'Azâwar'. Actuellement, à la suite de difficultés avec les Iullemmeden de Mānaka, ils se sont retirés vers le nord, entre les vallées de l'Âzar au Sud, et le Ténéré d'I-N-G'ejjâm au Nord.

2. DÉMOGRAPHIE

EFFECTIF TOTAL DES TRIBUS TWÀREG DU CERCLE DE T'ÀWA :

	NOMBRE DE FEUX.	HOMMES DE PLUS DE 16 ANS.	FEMMES DE PLUS DE 16 ANS.	ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS.	VIEILLARDS, INFIRMES.	TOTAL.
Kel Dinnik (Ttebêl des Iullemmeden).....	8.253	17.873	12.752	8.449	3.088	42.152
Imr'âd des Deremchâka (ex-Adrar').....	65	141	139	139	45	450
Kel G'erès (zone sédent.).....	150	364	345	385	26	1.120
	8.458	18.378	13.219	8.966	3.159	45.722

3. ANTHROPOLOGIE PHYSIQUE

Les mâles sont de taille élevée (moyenne 1 m. 70); lissotriches, le système pileux peu développé, sauf les cheveux, d'un noir extrême; peau claire ou couleur légèrement «brique» dolychocéphales, front élevé, yeux toujours noirs, nez droit, parfois légèrement busqué chez l'homme, narines fines, nez peu proéminent et très droit chez la femme, bouche moyenne; barbe des hommes : rare. Les femmes ont souvent une callipygie assez prononcée.

Ibn Khaldûn, Léon l'Africain et les savants européens, de Quatrefages, Duveyrier, R. Basset, tous les auteurs rattachent les Twâreg à la grande famille berbère qui couvrait le Nord-Afrique à l'époque gréco-romaine.

Les observations sur les Imr'âd ont peu de valeur, ils n'appartiennent pas en effet à la «Race», qui n'est que celle des Imâjer'en. Chez les Imâjer'en Kel Dinnîk, les métissages sont insignifiants : il n'y a qu'un Amâjer' à peau teintée (les traits restant non-négroïdes et très purs), c'est Alamîn Ag Elibdar. Chez les Kel At'aram il y a beaucoup plus de mélanges, sans atteindre la proportion des Kel Ahag'g'âr ni surtout celle des Kel G'erès, pour ainsi dire déjà négrifiés en partie.

Les Éklan : il y a, à côté de populations d'origine nettement négro-africaines, de type négroïde souvent ancien et conservé, comme celui des Asena fétichistes de l'Âder, des noyaux (endogames d'ailleurs) relevant d'autres races, semblant d'anciens groupements noirs sahariens emmenés par les Twâreg dans leurs migrations, et appartenant peut-être à la race noire ancienne du Sahara (Id'ebbed'ab, et maints groupes d'Iderfan).

Les Enâd'an, artisans castés, conservent souvent un type racial bien à part.

Quant aux Ineslemen, assez mélangés, certains ont un type berbère presque maghrébin, tels les Aït-Awâri, dont le nom d'ailleurs laisse à penser qu'ils sont originaires du Sud marocain; leurs traditions les y ramènent d'ailleurs; leur race est d'ailleurs fortement mâtinée d'Éklan.

Les Ineslemen Ikadammân sont d'origine orientale, et beaucoup sont noirs; ils viendraient des parages du «Bahr el-Ghazal» et leur tamâjeq est une langue empruntée.

Quant aux Iberôgan, vassaux noirs des Ineslemen Igdâlen, ils sont des Isawâr'an, c'est-à-dire des noirs d'origine ou de métissage sonr'ay. Leur langue aussi est un mélange de tamâjeq et de sonr'ay.

Les Kel Ansarr, de type ethnique nord-berbère, et de langue apparentée au berbère du groupe chleu, sont aussi un cas spécial.

	MOYENNES.	
	HOMME.	FEMMES.
Taille (en centimètres)	173 à 175	160 à 161
Ind. céphalique	71,78	70,39
— facial	85,45	89,95
— nasal	66,35	65,17
Rapport bras-taille	19,5	11,6
— jambe-taille	23,5	24,4

CHAPITRE IV

LES TECHNIQUES

1. LE FEU

On appelle le feu *tīmsi*, pl. *timsīwin;* synonyme de « foyer » : *tīmsi*, pl. *šimss. šimss-ak ma n ẹkẹ̄t?* « combien de feux comptes-tu? » (dans ton groupement).

L'allumage normal du feu s'obtient par le briquet indigène : *ānəfəd* (pl. *inəfdān*) composé d'un fer courbé servant de frottoir, et d'une pierre à feu (*tāfārast*, pl. *tīfarāsin;* rac. *əfrəs*, râcler, arracher en coupant). L'allumage par frottement de bois contre bois se pratique rarement (cf. pl. IV).

Les combustibles. — Bois divers, bois de chauffage : *ẹškan*. Les plus usités sont : *tērza* (Calotropis procera), *afāgag* (Acacia raddiana); *agār* (Moerua crassifolia), *ābōray* (Balanites aegyptiaca).

On conserve le feu par ensablement du foyer ou en le couvrant d'un tesson.

On l'éteint par application de terre humide sur la tête des brandons, ou en poussant ceux-ci dans le sable. Les Nomades, chez eux, prennent soin de supprimer toute cause d'incendie de brousse, leurs pâturages ne pouvant qu'en pâtir. Les caravaniers ou voyageurs ne prennent pas les mêmes précautions.

En matière de religion, le feu a la place qu'il occupe chez tous les Musulmans (*tīmsi, él-žəhannama, él-gəhannama :* le feu éternel, la Géhenne); comme malédiction : *tətšī-k* (— *a kāi tətša*) *tīmsi n Allahīrēt* « que le feu de l'autre monde te dévore ».

En matière juridique, le feu intervient dans les ordalies : l'inculpé peut être sommé d'avoir à marcher sur les braises, étant innocenté si le feu ne brûle pas ses pieds. Il peut être, en cas de calomnie, obligé de lécher un fer de hache (*təẓōli n tāzəft*) porté au rouge.

Emploi industriel et domestique. — On ne coupe pas le bois pour le faire sécher; on procède dans la brousse au ramassage du bois sec à terre, ou des branchettes pendantes et mortes. Faire du bois se dit : *ẹmməd ẹškan, ẹwət ẹškan* (*ẹwət-d ẹškan*).

On emporte du bois lors de la migration vers les terres salées des Teɣ'idda; car là on n'en trouve pas et le pays est alors encombré de troupeaux amenés par les Nomades.

2. LE FER

Le fer est peu répandu, avec le cuivre. Les Nomades contemporains sont incapables de tirer du minerai le cuivre. Fer et cuivre sont l'objet d'un grand nombre d'utilisations : armes, outils divers.

Cuivre : en sont constituées plus spécialement les pièces de harnachement, étriers, ornements d'armes, de selles, bracelets divers, etc.

Légendes relatives à l'origine du travail du métal :

Une femme est l'ancêtre des artisans et forgerons : *Tamnennaṭ* (Ben Hazera l'appelle *Tamamenet*). *Tamnénnaṭ, Tammnénnaḍ,* est le nom général des anciens et excellents forgerons (*ènāḍan*) de l'Aér (région de la *Tālaq*); on dit encore d'un beau travail artisanal : *tamnénnaṭ.*

A. LA FONTE.

Extraction du minerai. — Le minerai de fer est dit : *tădāgart* (H. *anta*); il consiste en les nombreuses limonites et hématites que l'on trouve en Âder et au Dutchi.

En automne les Enâd'an en font la «récolte» (*yārəd an tădāgart*); le travail a lieu en commun, par équipes d'hommes. Les forgerons partent en campagne sous la direction de leur «*amyār*».

La limonite est mise en tas. On prépare ensuite le combustible; pour ce faire on opère de grandes coupes, fatales aux peuplement d'acacias des vallées et on amasse des poutres et billots de Tiggârt (*Acacia nilotica* ou *arabica*). On réunit le bois de chauffage en un grand tas, une pyramide de 3 à 4 m. de hauteur; ce tas de bois s'appelle *tèbdiika* et en hausa *Kọbèiwa.*

Souvent les Enâd'an évitent le travail préliminaire de la fonte, toujours long et fastidieux, par l'utilisation de déchets de fer du commerce. De même pour le cuivre, qui n'est pas extrait sur place; il y a mise en œuvre des produits ouvrés de l'industrie européenne, ou des débris usagés, si l'on n'a pas à sa disposition des rebuts de cartouches et de balles.

Le fer-blanc provient de même du commerce européen. L'argent, provient de monnaies anciennes; il est très rare. On utilise là encore, souvent, des objets anciens et refondus.

Construction du fourneau. — Le fourneau est dit *tadāgāt*, pl. *tidāgāwin* (*tə——*) [«grenier», par suite de sa forme identique). Hausa : *mallāwa.*

Rites religieux et magiques. — L'*amyār* prononce au moment de la mise de feu, des incantations connues des seuls vieux forgerons.

Phases. — Ayant mis le feu au tas de bois (*tebdiika*), on arrête la combustion au bout de deux heures environ quand est obtenu le charbon. Puis on entasse le combustible dans le fourneau. Au-dessus, le minerai. Le fer coule au bout de quelques heures, et le four est ouvert au bout d'une nuit de chauffe. On ouvre le bas des portillons où sont les cendres, et on recueille les coulées de fer.

Agents et actions. — Le travail proprement dit de la fonte incombe à quelques-uns des travailleurs seulement, sous la haute direction de l'*amyar.*

Statistiques, prix. — La production moyenne d'un four est de 3 kg. de fer brut. Les produits sont partagés, il n'y a pas de valeur argent qui intervienne.

B. LA FORGE (cf. pl. IV).

Construction, aménagement. — Par le forgeron maître de la forge lui-même, aidé de ses fils ou parents et apprentis.



Outillage.

tahūnt (ar. *kəlra*) : enclume; bois d'*abŏray* utilisé comme embase du bloc.
1. *ĕɛt n tahūnt* : œillard.
tazazzawat : lime plate.
tazazzawat ta-ngarrat : lime à section carrée.
iɣŏmdan : pinces.
asahad : soufflet de forge.
1. Cuir (poches).
2. Bois.
3. Argile.
4. Poignées.
tasloft (ar. *nĕlləra*) : herminette.
iĕɣnan n ăɣkar « dents de chiot » : griffe à marquer le cuir.
asarkal : pour strier le cuir.
tăssasrt : polissoir en bois pour le cuir.
tădăgazt (ar. *lgdira*) : godet.
creuset en terre réfractaire.
ălkĕlab : tablette de forgeronne.
1. Emplacement où la *tănaɛ* affûte son couteau; la planchette sert de support pour découper le cuir.
2. Face inférieure :
A. Trou pour la teinture noire.
B. Trous pour les limailles de cuivre et d'argent; syn. de *ălkĕlab* : *ălku* (ar. *tillab*).
zĕnnădər : pierre à souder (ar. *ənnădər*).
madyar : colle de pâte de mil.
azŭlu (ar. *ləyra*) : pot à colle.
măilərad : couteau large et à lame très mince (cuir).
akkəz : massette de bois pour le brûlage du cuir.
aseddălak : cf. *iămman n ăɣkar*.
sŏkkəɣ : polissoir.
addălu, aseddălu : polissoir.
tăstant : poinçon, aiguille, alène.
tăsăgut : poinçon.
sĕttarammŭd : fer à gaufrer (lignes, stries et points).
1. Section de la base (grossie).
adəriz-n-alamŏn « trace (de sabot) de faon de gazelle damas » : gaufrage des fourreaux.
tazŏri : « hyène ».
tazŏri ta n ĕlkəzan; tazŏri ta n tăkaffătin « hyène des bracelets, des coiffes de cuivre » : impression sur le métal des selles.
tănaɛ ta n takaffătin : se place dans l'œillard de l'enclume.
ĕndəl : poinçon (gravure et pyrogravure).
tasgŭt : pour le gaufrage du métal des selles.
asɣyas, tasɣyast : ciseau à découper le cuivre des selles. Le type 1 va avec une masse (pour découper les lames de fer et de cuivre).
ăsfad : mèche à trouer le métal et les instruments de fer.
tasasălit : couteau à régénérer les stries de la lime *tazazzăwat* et de la *tăilalt*.
tăilalt : poinçon à gaufrer (ar. *ălmarăm*).
taɣyawăt an dăkə « ciseau de la cire » : moulage des bijoux (*zakkătin*) d'argent au moule à cire perdue (cire de miel : *danəkə*); ce ciseau sert à sculpter le moule de cire.

Métier à tisser.

1. *žĕki* (« âne »).
2. *žirgi* (« pirogues ») [tq. *əɣlăl*].
3. *wad'ari* (chaîne complète).
4. *matakkaɛ* (pédaliers).
5. *matăihi* (tasseur à harpe).
6. *annira* (chaîne).
7. *labb'ɛ*.
8. *tăkărkara* (poulie) [tq. : *tăkărkart, tăkărkirt*].
9. *alla* (axe).
10. *maiilla* (aiguille fixatrice au sol).
11. *kunkuru* (rouleau de cotonnade en bande).
12. *kĕsia = saka* (cuiller) : navette.
13. *kərkəɣ* (rouleau dans la navette).

Nota. — Huit coudées de bande de cotonnade : 1 fr. 50.

Lieu d'observation : village de Gabassa (Ader), 14-3-38.

Le matériel.

Soufflet : *inahaḍ;* petit modèle : *ɛsahaḍ, tāsahaṭ* (*tə—*);
Enclume : *təhūnṭ* («pierre»).
ǯeṭ ən təhūnṭ : œillard («œil de l'enclume», trou pratiqué dans un des coins de l'outil).
Marteau : *afaḍis* (petit modèle : *tafaḍist*).
Mèche à trouer le fer-blanc ou le cuivre, au-dessus de l'œil de l'enclume : *āsfəd.*
Cisailles : *tilmūdas, tilmēdāsin, tēlmūdaz.*
«Hyène» (instrument à gaufrer) : *təzǝ̄ri.*
Lime : *tazazzawāt, azazzawā.*
Ciseau à couper les lames de métal : *təsəryəs, tāsəryəst.*
Petite pointe — lame en forme de feuille de laurier — : *təsəɣuəit ən dāk*ǝ̣ (on fait un moule de cire [*dāk*ǝ̣, «cire», en hausa], recouvert d'argile réfractaire; sert à fabriquer les bijoux dits «*zakkātin*» diverses croix et pendeloques en argent).
təsūgut : pour les applications sur le fer-blanc des selles.
makāši : lissoir à souder.
zénnādər : pierre à souder, également : «alun»;
təsassālit : couteau pour régénérer les stries de la lime ou de la *tēilalt.*
Outillage de la forgeronne (*Ténaṭ*) : voir «Technique du cuir».

La production. — Lances tout en fer avec incrustations de cuivre (bague et stries de cuivre semi-annulaires, incrustées dans le fer) : *allaɣ* (pl. *allāɣən*).

Couteaux de fer à manche plaqué de cuivre jaune et rouge : *élmūsi.* Cadenas de fer et cuivre (plaquage et ciselures) : *təsəɣfəlt.*

Les ouvriers sont castés et soumis à une hiérarchie d'âge et d'expérience intransgressible : l'*amɣār,* le plus habile et le meilleur, connaissant les endroits où il faut prendre le minerai, les phases de la fonte et le moment où doivent être accomplies les diverses actions de la forge. C'est le maître de la forge; les ouvriers sont les *ēnādan;* les apprentis, *ikərwātən* («agneaux»). Les forgerons des Izâwiten, des Kel Nân, des Kel Er'lal sont les plus réputés.

3. AUTRES MÉTAUX

Cuivre : *dāroɣ;* cuivre rouge : *ēɣir.*
Outillage : *ǯeṭ ən tāwit* : «œil de caméléon», pour marquer et gaufrer les bracelets, le métal des selles.
təzǝ̣ri n təkaffātin : «hyène des bracelets de cuivre» (sing. *təkaffat*).
tēbənt, ēnēr : coiffe de cuivre entrant comme élément ornemental dans la fabrication des selles, armes, etc.).
tēndǝ̣ n təkaffātin : «mortier, creuset, des coiffes de cuivre».
Argent : *azrəf,* rare, constitue le principal métal à bijoux.

Orfèvres. — L'or (*ūrəɣ*) est à peu près inutilisé, étant extrêmement rare et d'emploi souvent interdit (*ḥarām*).

L'orfèvrerie d'argent produit des bijoux très élégants d'un style très classique et immuable.

Le filigrane est connu mais reste une technique «mauresque» où excellent les Arabes et Maures ou Tripolitains. On trouve des bijoux filigranés, mais ce sont presque inévitablement toujours des produits d'importation.

Boucles d'oreille (*tiǯabātin*); pendentifs (*zakkātin,* sing. *zakkāt*); bracelets (*izəbgan*), anneaux de pied.

4. LE SEL

Extraction de sel de Teg'idda-N-Tésemt. — Le sel et le natron se trouvent en de nombreux endroits de l'Azâwar', et en plus ou moins grande abondance :

A Igalallân (N. de Wézey) existe un important gisement de natron ; au cours de l'hivernage, les Éklan s'y arrêtent, au lieu de pousser jusqu'aux Teg'idda.

A Sessaô (W. de Mêntès) de même ; les Nomades de la Subdivision de Mânaka (Soudan français) s'y rendent chaque année.

A Kaô (Azâwar') existe un gisement assez important.

A l'est de Azéleg, on trouve encore des gisements ; les Izâwiten de T'âwa vont plus loin vers le nord : Tendé, Tedôq, à l'occasion de la montée annuelle vers les Terres salées et sources de Teg'idda ; à Tendé les bovins trouvent en quantité le natron et les pâturages salés.

G'élélé (7 km. est da Teg'idda-N-Tésemt) est le centre des terres salées et des résurgences (*tagiddâwin*) de la région de Teg'idda-N-Tésemt. A 22 km. dans l'E. de Teg'idda existent d'autres sources salées (teneur de 4 gr. de sel au litre, et parfois davantage). La plaine de Teg'idda est à sol argileux, limitée au N. par l'Ir'âzer Wa-N-Egadez, au S. par les hauteurs de Téwar, à l'E. par celles de G'élélei, à l'W. par les ondulations qui rejoignent Tagaza (montagne de ce nom). Cette plaine est inondée durant la saison des pluies d'hivernage et la circulation y est alors presque impossible. Le village de Teg'idda-N-Tésemt est un centre d'échanges actifs, et plus encore un centre industriel, car Ingal constitue le grand centre commercial d'hivernage étant mieux placé à l'intersection des routes de transhumance du Sud vers Teg'idda-N-Tag'eyt, Teg'idda-N-Adr'ar' et Agadez. Les bâtisses du village de Teg'idda, construites en glaise plus ou moins salée, fondent sous les eaux d'hivernage, et en été sont d'une saleté repoussante, habitées par les seuls Noirs Isawâr'an, vestiges de la race sonr'ay complètement dégénérés. Les maisons sont sommaires, sans style ni décoration, simples cubes de terre percés de trous dont l'un, plus grand que les autres, est une sorte de poterne à seuil surélevé.

La terre salée (*tăfərkast*) : très abondante au sud de la principale des trois sources salées de G'élélei ; les troupeaux de bovins viennent manger le natron à même la terre, au lieu-dit *Tăyāzért* (grande source de G'élélei).

La *tăfərkast* se trouve en creusant, en amas de cristaux entourés d'une gangue rouge argileuse de l'aspect du chocolat (*tĭmzgit*), cette gangue sert elle-même à rougir le velum des tentes de peau ; elle retient aussi l'enduit de beurre dont on entretient le cuir de l'*ẹhākit* (velum).

Les Éklan creusent avec une lance à manche de bois (*tāyda*) ou une vieille lance de fer (*allāy*), ou à la rigueur un simple bâton, si le sol est suffisamment ramolli par les pluies ; ils goûtent fréquemment le minerai pour se rendre compte de leur teneur en sel, et placent les produits d'extraction dans un vaisseau de bois (*aylal*).

L'ensemble de tous les produits extraits, mélangés, formant une masse grisâtre, constituent la *tayāża ;* fondue dans l'eau, elle donne un précipité assez blanc. La *tăzămaq* est une «taferkast» très blanche déjà à l'état natif, tout à fait semblable au sel, avec de volumineux cristaux très blancs.

La *tayāża* ne se vend pas en général ; on la donne aux ovins et aux camelins.











LE SEL.

EN HAUT.

À gauche : sources de G'élélé (résurgences où sont abreuvés les camelins).

À droite : Iklan (captifs) extrayant la terre salée (*tōforkast*), près de Teg'idda-N-Tésemt.

AU CENTRE.

Les bassins salants (*ibətal*, sing. *abātul*) de Teg'idda-N-Tésemt.

EN BAS.

À gauche : tables et pains de sel de Teg'idda N-Tésemt. Noter les tables à sécher, les pains empilés et les sacs de cuir (*iəūmad*) pour le transport des morceaux de sel en vrac (*fəgfə-gōtən*).

À droite : vaches mangeant la terre salée directement, en terrain ramolli par les pluies d'hivernage (Teg'idda).

La terre salée rouge (*tăfərkast*) passe pour meilleure pour le bétail que la *tayāža;* elle a un aspect de granulé, brun-rouge. Séchée sur des nattes, elle s'allège et devient plus facile à transporter. Le prix d'une calebasse de *tayāža* (de 0 m. 20 de diamètre) est de 2 francs; et pleine de Taferkast, de 3 francs. Quand l'hivernage a été trop humide, les mares s'assèchent lentement et la Taferkast aussi se produit plus tardivement.

Le sel pur, traité, est dit *təsəmt;* le sel non pur, *ssālay* (verbe *əssūlay* : donner de la terre salée au bétail; prendre une ration de terre salée, en parlant du bétail lui-même).

Le natron (*ūkəsum*) exsude du sol après l'hivernage, quand souffle le vent d'est (Harmattan), en efflorescences filamenteuses, que l'on racle (*afaraḍ*, raclage, glanage) à la main. En cas d'hivernage particulièrement humide, les efflorescences se produisent plus tard et en moins grande abondance (de même l'exploitation du sel souffre d'une saison trop pluvieuse).

Les sources salées : il y en a trois à G'élélei; elles sortent du fond d'un cratère rocheux, et aucun système de récupération n'existe à l'issue; les troupeaux de camelins viennent, boivent dans des vaisseaux qu'on remplit au fur et à mesure. Le cours d'eau est dit *adəri* (courant fort), *āgi, angi* (courant moyen), ou *taḍəbḍəbt* (filet mince).

Les Bassins salants (cf. fig. 18 et pl. V). — Le village de Teg'idda est dominé par une colline artificielle, d'aspect chaotique, ressemblant à une énorme fourmilière bouleversée, et qui est formée par les rebuts de glaise ayant donné son sel dans les bassins salants situés au centre de ce cratère de boue durcie. Le système d'exploitation est basé sur la concentration par évaporation et le lessivage des argiles salées, par passages successifs dans différentes sortes de bassins. L'ensemble d'un système d'exploitation est appelé *abātul* (bas-fonds) ou *taūggust* (champ cultivé, par analogie); on dit aussi *yārəd* (« récolte ») pour désigner la période d'extraction de sel. De même que pour le mil, la « récolte » est favorisée par la venue du vent d'est accélérant la déshydratation.

Au centre du champ, sont les bassins (*ibətāl;* sing. *abātul*). Un bassin principal (*amāli*, « le mâle ») est entouré de bassins « femelles » (*tidīgazən*, « les godets ») en alvéoles concentriques plus petits et d'un niveau s'abaissant vers l'extérieur. L'amâli a un diamètre de 2 à 3 mètres et les bassins femelles (secondaires) un diamètre de 1 à 2 mètres. A côté du champ est un puisard (*ānu*) de 1 à 2 mètres de profondeur.

La terre salée est dispersée sur le fond du « mâle », brassée avec l'eau pendant trois jours; l'eau se sature, on la prend avec une calebasse et on en asperge les surfaces des bassins femelles (fécondation); on laisse évaporer deux jours environ, l'eau salée déjà décantée dans le mâle et bien saturée et brassée, a déposé au fond des bassins femelles une croûte molle de sel brunâtre qu'on râcle avec un tesson de calebasse. Le sel est ensuite mis dans des calebasses servant à son transport vers les maisons du village, où on procède au moulage en tables et tablettes.

Les résidus lessivés par passage dans les bassins sont rejetés sur le pourtour des « champs » et forment un escarpement circulaire de plusieurs mètres de haut.

Les instruments des travailleurs (hommes, femmes et enfants) sont : un jeu de calebasses (*gərātən*), dont une pour recueillir l'eau salée des puits, une autre pour l'aspersion, une dernière pour le transport de la pâte de sel. Un balai en paille d'*āfaẓo* (*Panicum turg.*) pour nettoyer les bassins après chaque récolte, complète cet outillage sommaire.

Tous les cinq ou six jours, après vidage des bassins, on les nettoie à fond, les aspergeant d'eau des puisards, les séchant, les débarrassant de tout dépôt terreux; les résidus sont

portés sur le bord de l'exploitation. Les rebords des bassins sont soigneusement réfectionnés en cas de détérioration, et on attend pour recommencer l'opération qu'ils soient bien secs et durs; une série de morceaux de bois ou de calebasse sont plantés sur les bords rebâtis pour éviter qu'on les foule aux pieds.

Le sel est mis en tablettes. Dimensions : 0 m. 60 + 0 m. 30 + 0 m. 05; poids : 25 à 30 kg.; prix : 25 francs. Tablette de 0 m. 20 + 0 m. 07 + 0 m. 02; poids : 2 à 3 kg.;

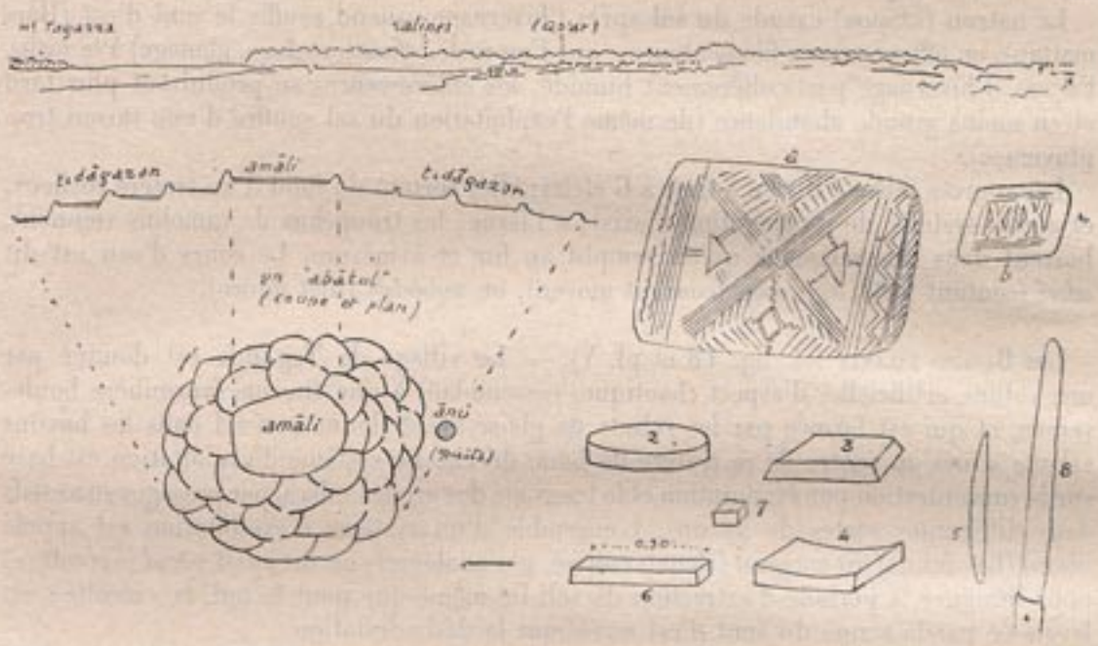


FIG. 18. — EXTRACTION DU SEL.

EN HAUT :

Vue du village et des exploitations de Teg'idda-N-Tésemt. A l'extrémité droite : piste vers I-N-Abbanr'ârit.

À GAUCHE :

Profil et plan d'un *abâtal* («champ, creux, mine»).

À DROITE :

Les produits :
a et *b*. Table et pain de sel de Teg'idda-N-Tésemt (0 fr. 25 à Teg'idda et 1 franc à T'âwa).

LE SEL DE BELMA :

1. *kuntu* (Kanuri), *tirde* m *Bélma* ou *Bélma* (Tq.) : 12 à 15 kilogrammes.
2. Tranche cylindrique de *kuntu* (3 francs).
3. *dambul* (Kanuri) : 8 kilogrammes.
4. *tegâma* (Kanuri) : 5 kilogrammes.
5. *fisi* (2 kilogrammes).
6. Carré découpé sur le marché; poids de 2 kilogrammes environ; longueur : 0 m. 30 (5 francs).
7. Le 1/5e du précédent : 1 franc.
8. Scie à sel.

NOTA. — Le sel de Belma est moins fin que celui de Fachi.

prix : 0 fr. 50 à 0 fr. 75. Les tablettes sont vendues en partie directement sur place, et le gros de la production est transporté aux entrepôts d'Ingal. Prix de la tablette en Ader : 0 fr. 75 à 1 franc.

Le sel de Teg'idda est de bonne qualité, moins bon que celui de Taodenni mais meilleur que celui de Belma. Les cours varient d'une année à l'autre selon la récolte, cette dernière fonction elle-même de la moindre humidité de l'hivernage. Le commerce des tablettes de sel est surtout pratiqué par les Igdâlen, les Kel G'erès, les Arabes. Les autres Nomades

n'achètent que les quantités strictement nécessaires à leur consommation, et viennent à Teg'idda pour faire la cure salée de leurs troupeaux. Les Éklan ramassent surtout la Taferkast et le natron.

Les Ibérôgan (vassaux Noirs des Igdâlen) font le commerce de la Taferkast ou terre salée et, en moindre quantité, celui du sel.

Les Isawâr'an, habitants du village d'Ingal, colportent le sel jusqu'à T'âwa, Tabotâqit et en Nigeria du Nord.

De nombreux Kel G'erès les imitent. La tribu serve des Tâmjirt (Kel Dinnik) ne transporte le sel qu'à T'âwa-ville aux environs de laquelle elle nomadise habituellement.

5. LA PIERRE

Meule de pierre : *taẓẓāẓat*.

Bracelet de pierre polie; origine : Aér oriental : *iwūki*.

D'autres sortes de bracelets de pierre sont importés du Hombori, en faible quantité d ailleurs; la matière en est un certain marbre veiné de noir et blanc; ils sont plus chers que les bracelets de pierre tendre d'Aér.

L'*iwūki* est un ornement et une arme; comprimant le biceps à la base pendant l'effort, il donne, disent les Nomades Twāreg, un surcroît de vigueur; dans la lutte athlétique entre deux hommes, la prise de tête entre le coude et la hanche comprime le cou ou la tempe de l'adversaire et le met hors de combat.

Gravure de la pierre. — Les inscriptions et dessins rupestres, au silex, font foison dans le Nord-Azâwar', partout où se trouvent des rochers.

6. LE BOIS

Comme le travail du métal, celui du bois est le monopole de caste des Enad'an et c'est un travail masculin. Les Tènadin (forgeronnes) n'œuvrent que le cuir.

Hache : *tāːəft*, pl. *iːəf* (*tə——*).
Hachette : *tāttaēt*, pl. *tattāwin*
Herminette : *tasləft*, *təsəlləft* (*tə——*).
Couteau-râcloir à manche recourbé pour dégrossir la pièce de bois : *asakrəf*.
Pointe à pyrograver : *ẹndəl*, *indəl* (=poinçon=). [Cf. pl. IV.]
Produits : Cf. Mobilier, transports.
Récipients divers.
Mortiers à mil et pilons.
Ustensiles culinaires.
Manches d'outils.
Lit, tête de lit et accessoires (*tadəbūt*).
Pieux de tente et poteau central, accessoires.
Selles et bâts.

7. VANNERIE — BRODERIE — SPARTERIE — TRESSAGE TEINTURE — FILAGE ET TISSAGE

Nattes longues, paravents : *iitèḷ*, *tadẹjmt*.
Palanquins : *təḥāwit*, pl. *təḥiwa*.
Mobilier : *təːikənt* ou pieu surmonté d'une couronne où repose la calebasse de lait, hors de portée des chiens ou au-dessus des poussières du sol.

asékhəl ou porte-habits, etc.
Arceaux de hutte oblongue (Kel G'erès), en racine de véreck (la hutte en demi-œuf : *awarwâr*, K. G. : *fûkət*).
Chapeaux de paille (*malâfa, tilẹ, təfəglat*) aimés des femmes.
Bracelets de fibres tressées, de racine de véreck, ou d'herbe (*təfâstut*).
Sac ou bissac en palmes d'hyphène : *takrâft*, H. : *bẹrẹ*.
Bât : *arâku*, pl. *irâkan;* tressé et rembourré.
Pièges de chasse.
Corbeilles, couvercles (insérés de laines et de cuirs de couleur).
Vans (cf. fig. 19).
Vannerie de jonc ou de folioles de palme, alfa (rare), pour plats à couscous, sacoches pour nécessaire à thé, etc.

Le tressage chez les Ikadamman (cf. fig. 20).

Les *Ikadammān* (ou, péj. : *Ikadammātən*) sont une tribu maraboutique sous la dépendance des Imâjer'en Irréulen. Leurs femmes sont spécialistes de la fabrication des paravents allongés destinés à entourer les bas-côtés de la tente : *šitẹ̀ḳ* (K. D.), *tadẹ̈ẹ̈nt* (K. Att., K. G.).

taddẹ̈t n ăfaẓẹ : botte de *Panicum turgidum*, préparée pour le travail du tressage (cf. fig. 20).

taddẹ̈t ən tallāɣin : botte de baguettes d'*Atâwès* pour la confection des nattes grossières inférieures du lit (*asserîɣ*). Prix de l'asserir' : 20 francs au minimum. Les Ikadamman ne les vendent pas. Ils apportent à cette fabrication beaucoup de soins. Certains Nomades viennent acquérir les produits des *Sikadammātin*, par échanges.

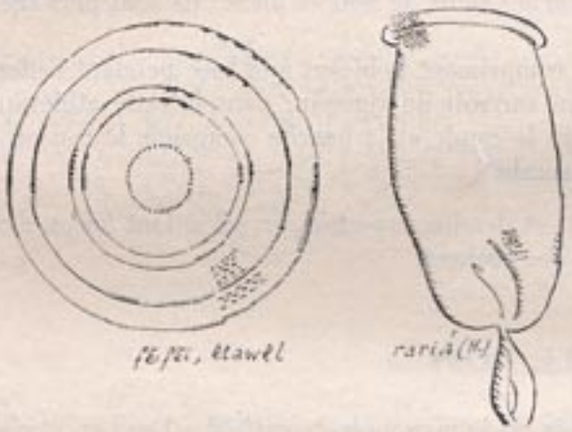


Fig. 19. — Tressage.
Deux types de van ou couvercles de récipients :
1. *fẹ̈fẹ̈t, ṭtawẹ̈l :* ornementation en laines de couleur et fils de cuir.
2. *rariâ* (H.) : passoire à lait, en fibres de palmier-doum.

təssūt : natte fine, de lit; en *ăfaẓẹ* allié de fils de cuir : baguettes extérieures d'enroulement, épaisses; faisceau de fibres enrobées de cuir rouge, genre filali (*šẽrḳī*) et vert (*amānzẽr, amāzẽr*) d'importation, dit « vert de Kano » ou de Kùra (Nigeria).

Les Igdâlen font des *tèssutin* à baguettes de tête plus grosses que n'en font les autres Nomades; ils font aussi les plus riches et les plus chères des nattes de lit.

Nāka, nnāka, ăhənnāka ou palanquin, pour bœuf porteur (cf. fig. 20).

Fabrication du šitẹ̀ḳ. — Il s'agit du paravent allongé d'une longueur de 8 à 12 m. entourant la tente et délimitant l' « intérieur ». Mêmes matériaux que pour les nattes, avec laines colorées. Outils : poinçon de serrage des fils de cuir et d'étoffe : *tẹẓəti* (K. D.), *ṭɣəf wa n tẹnāḍin* (Ikadammân) [cf. fig. 20].

Les ouvrières font choix de tiges d'*afaẓẹ* (*Panicum*) bien droites, sans nœuds sur une grande longueur; les nœuds sont coupés et les tiges emboîtées en cône et cuvette, à biseau, les unes à la suite des autres (cf. fig. 20).

Écorce d'*Acacia Raddiana* (*afagāg*) : *tišīt n afāgag* : en fils ténus reliant les tiges d'afazo. On nomme *ulu-ālu* le rang de brins de cuir.

Les femmes travaillent en équipes, accroupies ou accoudées, couchées en avant, en

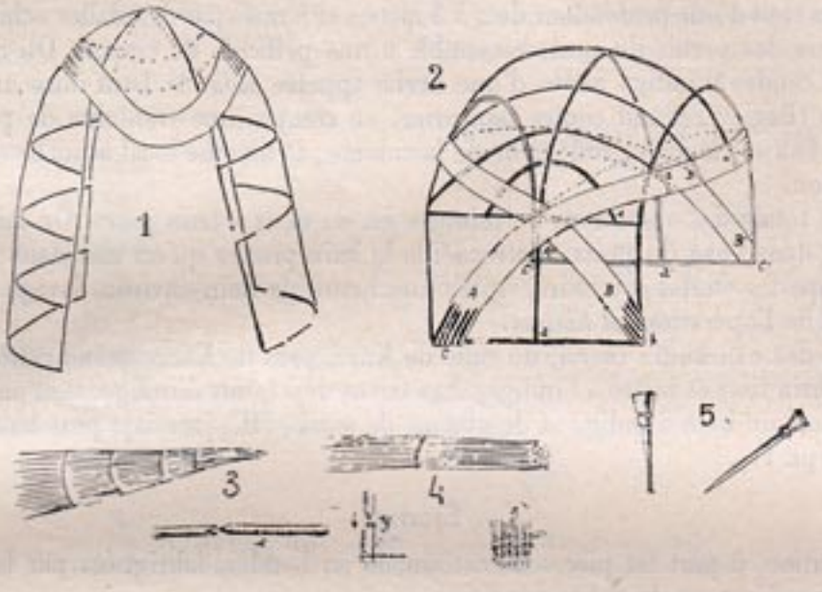


Fig. 20. — Vannerie et tressage.

En haut :
Deux types de *nnāka* (pl. *nnakātən*; ar. : *lḥtār*) : palanquins pour bœuf porteur; matériau : baguettes d'*atāmas*, fibres de *tazzēit*; fils de cuir.
1. Modèle en cloche.
2. Modèle fabriqué par les femmes de la tribu Ikadammasn, spécialistes du vannage et du tressage.
$aa' > bb'$; $bb' = cc'$.
AA' et BB' : deux bandes de lattis embrassant diagonalement le palanquin.

En bas :
3. *taddēt n āfazo* : botte de *Panicum turgidum* (Forsk.).
4. *taddēt ən tallāyin* : fagotin de baguettes d'*atāmas* (pl. *itāmsən*).
taddēt ən tallāyin n assəyir : pour la confection de natte grossière à employer directement sur le lit *tadabut* et sur laquelle se placent deux nattes plus fines (*tasnātin*, sing. *tasnāt*).
5. *tēzəti* ou *iyəf wa n tənāḍin* : poinçon des artisanes pour repousser les fils de cuir. Voir en *x* et *y* : emboîtement de deux tiges d'*afazo* (biseautées, sans nœuds); en *z* : élément de *šitēk* (tressage au fil de cuir reliant les tiges d'*afazo*).

rangées de cinq à huit. Elles appartiennent à diverses tentes du campement ou de la fraction; elles se partagent les produits de la vente.

Variétés de šitēk. — Le *méskin* est le plus beau, comparable seulement à ceux fabriqués dans l'ouest (Mänaka) ou At'aram; valeur : 450 à 500 francs. L'*ibəggi* vaut 250 à 300 francs; *wa n tənāḍin* (« celui des forgeronnes »), fabriqué pour leur usage par les ouvrières et assez ordinaire, vaut 200 francs en moyenne. Enfin, le *mārγar*, le moins cher, de 100 à 150 francs; les Tiklātin ou Captives en font elles-mêmes.

Teinture.

Les champs d'*Indigofera argentea* sont relativement nombreux dans les vallées riches de l'Âder (Terimma, Tammaskey). L'indigo se nomme *dăgarăgo* (H. : *băba*). Les feuilles d'indigo réduites en cendres sont agglomérées en pains après séjour dans les puits à teinture. Ces derniers sont d'une profondeur de 2 à 3 mètres et fermés par des dalles schisteuses. La croûte durcie des parois du puits ressemble à une pellicule de ciment. On met dans le puits de la cendre d'indigo mêlée d'une herbe appelée *lĕda;* le bain dure une journée. A Terimma (Bâg'ey), grand centre teinturier, on compte une trentaine de puits. Après l'Âder, l'Aréwa est le gros producteur de la colonie ; le marché local absorbe entièrement la production.

La durée totale des opérations de teinture est de deux à trois jours. On laisse reposer les cendres dans l'eau du puits. On recueille le bain propre qu'on met dans le récipient où on trempe les étoffes à teindre. Après une heure de bain environ, lavage et séchage. On renouvelle l'opération *ad libitum*.

Lustrage des «turkudi» (*kŭrĕi*, du nom de Kura, près de Kano, grand centre de fabrication du bazin lissé et lustré à l'indigo). Les tissus déjà teints d'indigo, sont mis à macérer et frottés dans un bain d'indigo et de gomme de *markĕę* (H.) [acacia] ; puis battus avec un maillet (cf. pl. IV).

Étoffes.

D'importation, à part les pièces de cotonnade en bandes, fabriquées par les Noirs, et employées par les gens de petite condition.

Tapis.

Pas de laine dans le pays ; technique inexistante. Les Nomades vont s'approvisionner au Twât et en Libye en tissus de laine. Les couvertures viennent de Libye et des Azg'er, du Sud-algérien.

Les Deremchâka et leurs tributaires, au moment de leur arrivée dans l'Azâwar', étaient encore en possession de la technique de fabrication des tissus de poil de chameau, de chèvre, de mouton, et leurs femmes savaient faire des tapis et couvertures. Sans matière à mettre en œuvre, il y a longtemps que les dernières femmes arabes connaissant ce travail sont décédées, et l'industrie s'est perdue.

Tapis de selle de mehâri : *ămaslèy*, pl. *îmaslay ; asalas*, pl. *isalas*. Les plus beaux sont faits par les Tineslemin des tribus Izâwiten, Igdâlen, Ichcherifen.

Ils ne sont pas tissés, mais confectionnés avec des cotonnades de diverses couleurs, brodés de laines coloriées, surtout rouges, vertes et bleues. Le rembourrage est fait en cotonnade et poil, en chiffons (*tĕbbărdę*), piqués sur toute la surface en fil blanc, bordés de cotonnade fine pourpre ou de *tăilalt*, d'étamine rouge (*tăzĭmzĭmt*) ; au centre antérieur, motifs brodés de laines diverses. Pompons aux quatre coins (en laines de couleur) [cf. fig. 21].

Filage.

Les fils de coton sont fabriqués par les femmes Asenâwa avec de petits fuseaux (cf. pl. IV).

Tissage chez les Noirs sédentaires : les hommes procèdent au tissage, pendant la

saison sèche. Un métier à pédales donne des bandes de largeur variable. Ces bandes sont enroulées en disques comme des films cinématographiques, et se vendent ou s'échangent ainsi sur les marchés.

Ce sont également les hommes qui exercent les métiers de tailleurs (H. : *maïdămkī*)

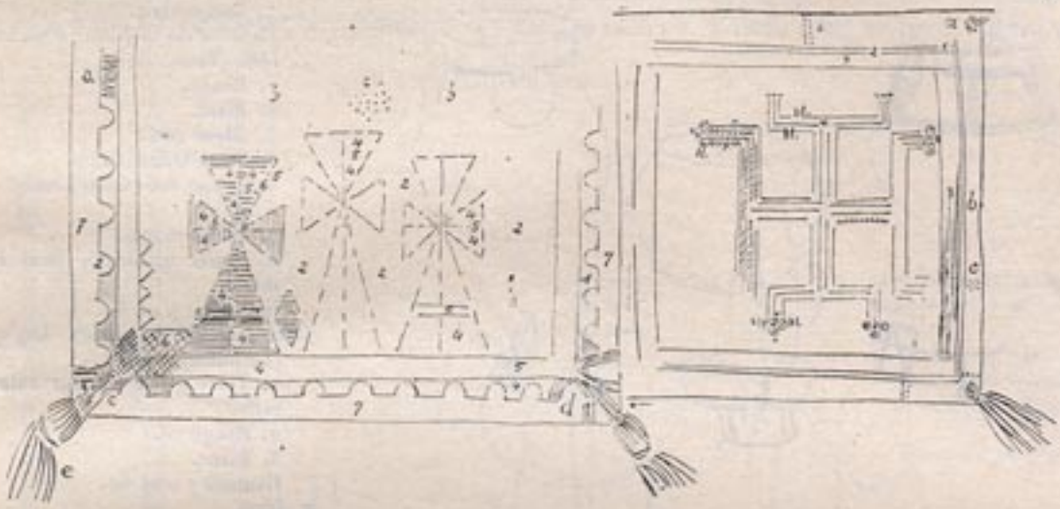


Fig. 21. — Deux types de tapis de selle de Mahaba (de luxe).
(*amāsloy*, pl. *imēslay* ; *asalas*, pl. *isalas* : ordinaire ; *alagalāg* : usagé.)

a. *ăæns n ā:gar* : «urine de bœuf» (en zigzag).

b. *tisalaj* : «revêtement» du rembourrage du tapis ; de l'autre côté (avers), *tisalai-ta-karǽlat* (en bleu indigo), dire : *tisalai n amāsloy*.

c. *arakāz* : piqûre.

d. *ébol* : coin.

e. *élharir* (ar. : soie) : laines de couleur.
agamāi : coutures supplémentaires.
1. *tēlalt.*
2. *kūrēi.*
3. Broderie laine rouge, verte.
4. Broderie laine rouge.
5. Broderie laine verte.
6. Broderie laine blanche.
7. Cotonnade blanche.

a. *élharir* (fils de laine de couleur rouge, verte, jaune : r., v., j.).
1. *tēlimžimt* (r.)
2. *tālalt.*
3. *kūrēj.*

6. Bord antérieur du tapis de selle.

c. Cotonnade blanche piquée.

et de brodeurs à la ville ; ils se servent souvent de machines à coudre made in G.-B. ou U. S. A. («Singer»).

Burnous noirs : viennent du Twât et de Tripolitaine (*abərnōs*).

8. LA POTERIE

Le travail de la poterie est le monopole de la caste des *Ikanāwən* (sing. *Akano*) ou potiers de profession (rac. *akənni* : moulage, confection, du verbe *éknu*).

Les hommes recueillent la terre à poterie dans les fonds argileux de Âder-N-Aggar, I-N-Ezd'an, Tillìa, Durûm, etc., et vont vendre les produits par caravanes d'ânes, à travers les campements ; pendant la Cure salée annuelle à Teg'idda, certains Ikanâwen s'installent à Ingal, Teg'idda, et travaillent sur commande.

Ce sont les femmes qui confectionnent les pièces; elles écrasent soigneusement la terre, y mêlent une petite quantité de bale de graminées, broient également des tessons de vieilles poteries qu'elles malaxent également avec des terres fraîches. Une ancienne poterie est posée sur un pain d'argile; la potière plaque alors l'argile autour, jusqu'au plus grand



FIG. 22.

a, *b*, *c*. *talîkint* (H. : *kārhi*) : jarres (à Ingal, potiers Ikanâwan des Tégareygarey). Fonds rouge clair; motifs rouge vif.

d. *talîkint* : grande jarre à eau (H. : *tulâ*). Potiers de Tammaskei.
1. Rouge.
2. Fond blanc.
3. Deux traits blancs se croisant sur le quadrillage rouge.
4. Rouge.
5. Blanc.
8. Rouge.
7. Rouge clair.
Hauteur de la pièce : 0 m. 40.

e. *Idem* (*Tammaskei*) :
1. Rouge.
2. Blanc.
3. Blanc rosé.
4. Deux traits blancs.
5. Rouge avec traits blancs.
6. Rose.
7. Traits rouges.
8. Traits quadrillés dans la masse.
Hauteur : 0 m. 40.

f. *talîkint* (H. : *kārhi*). Bag'ey (Terimma).
1. Terre glaise couleur naturelle.
2. Rouge vif.
3. Blanc.
Hauteur : 0 m. 60.

g. *Idem*.
1. Rouge.
2. Rouge vif.
3. Blanc.
4. Points blancs.
5. Quadrillage en rouge.
6. Traits en blanc.
Hauteur : 0 m. 57.

h. Grand canari à eau (Tq. : *tals-kint*, *talîkint*; H. : *kārhe*, *kārfi*). Tammaskey, Sokôlé, Zangaratta, etc. (Ader). Prix : 1 fr. 50 à 2 francs.
1. Blanc.
2. Rouge.
3. Traits rouges et blancs.
4. Argile rouge naturelle.

i. *Idem* : ornementation par seuls traits de chaux (Zangaratta).

j. *Idem* (Tq. : *atikis*; H. : *kārhi*).
1. Peint à l'argile blanche; les traits sont au même enduit.
Prix de *i* et *j* : 2 à 3 francs.

diamètre horizontal. L'embryon de poterie est alors démoulé et mis à sécher à l'ombre. Après une dessication suffisante, la demi-poterie est reprise et finie par l'ajout de boudins d'argile collés et lissés.

Il n'y a pas de métier à poterie.

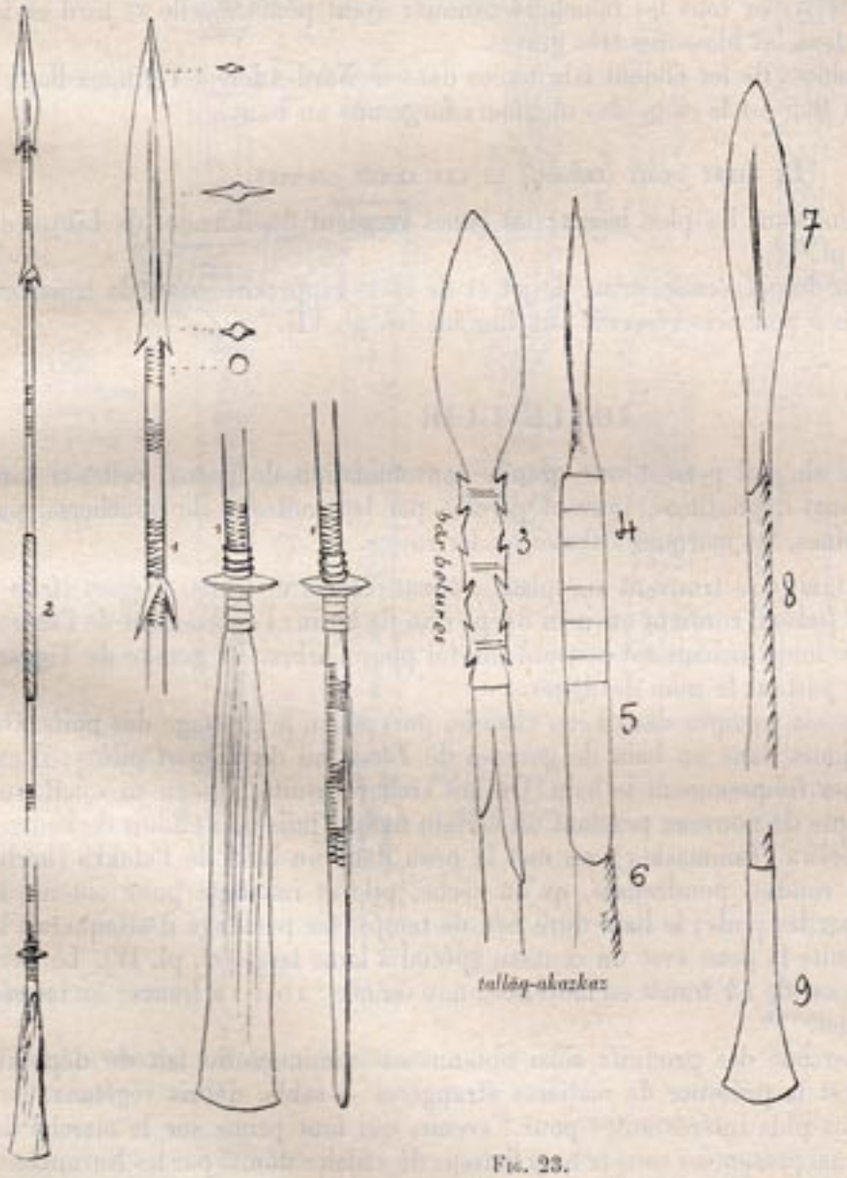
Après séchage on pose les poteries à l'envers, sur un lit d'herbes sèches; on recouvre le tout et les interstices de bale et paille auxquelles on met le feu (cuisson).

Avant séchage, la potière colore la poterie de traits en blanc, bleu, noir et rouge (cf. fig. 29).

9. LES ARMES

La lance (*allay*, pl. *allāyən*).

Fer gravé et incrusté de cuivre, est portée par paire; objet de présents; longueur : 2 m à 2 m. 15 en moyenne; diamètre central : 0 m. 015. Pointe (*ilas*) se prolongeant en



À gauche :

Lance de métal (*allāy*). Longueur : 1 m. 90 à 2 mètres.
1. Stries de cuivre incrusté, non fermées + fil d'indigo (appa-rat).
2. Gaine de cuir (poignée).

Au centre :

Lance de berger (*tallāq*), vue de face et de profil.
3. Barbelures.
4. Section quadrangulaire.
5. Section ronde.
6. Hampe de bois.

À droite :

Lance-javelot (*tallāq*) ordinaire.
7. Lame de fer.
8. Hampe de bois.
9. Talon de fer.

Fig. 23.

arrière par un méplat (longueur : 0 m. 26; largeur : 0 m. 025) se terminant par deux barbes (cf. fig. 23).

Sur la tige sont deux autres barbes tranchées du corps lui-même; elles sont plus écartées.

Au centre de gravité de la lance, une gaine de cuir rouge servant à la préhension; un anneau de cuivre (diamètre : o m. o3 à o m. o4); au-dessous, un long méplat formant talon, s'épanouissant en un bout tranchant (sert au besoin à couper racines, liens, à creuser des trous de pieux, etc.).

Ornementation : anneaux de cuivre brisés en un point, incrustés; quelquefois, à la naissance du talon, une petite plaquette de cuivre festonnée par points.

Le guerrier porte trois lances, qu'il projette au galop de son cheval; la lance de fer ainsi lancée peut traverser tous les boucliers connus; ayant pénétré, elle se tord et les barbelures en rendent les blessures très graves.

Les meilleures lances de fer étaient fabriquées dans le Nord-Âder, à Terimma-Bag'ey, Tammaskey; Kalfu Râfi est le siège des meilleurs forgerons en bois.

Le sabre droit (*takūba*) et les armes courtes.

Les sabres anciens sont les plus beaux; les lames venaient du Bornou, de Libye, du Moyen-Orient (cf. pl. VI).

Les poignards de bras (*gōzmā*), arme de jet et de lutte rapprochée, sont la troisième arme blanche (jadis à peu près réservée aux Imr'âd) [cf. pl. VI].

10. LE CUIR

L'importance du cheptel permet une grande consommation de peaux, celles-ci sont malheureusement mal dépouillées, souvent percées par les couteaux de boucherie, par les acariens, les épines, les marques tribales au fer rouge.

Tannage. — Les tanins se trouvent sur place : *tāmat* (écorce et fruit), *Tiggārt* (fruit); la gousse de *Tāmat* (*takānt*) contient environ 30 p. 100 de tanin; l'enlèvement de l'écorce par arrachement de longs rubans est souvent mortel pour l'arbre. La gousse de Tiggart et le tan lui-même portent le nom de *Aggār*.

La peau nettoyée est trempée dans l'eau chaude, puis a lieu le grattage des poils. On fait macérer trois jours dans un bain de gousses de *Tāmat* ou de *Tiggart* pilées; il est nécessaire de remuer fréquemment le bain. On fait sécher ensuite la peau au soleil, sur le sable; on la baigne de nouveau pendant un certain temps, puis on l'enduit de beurre.

Nota. — A Mogōrâwa (Tammaskey), on met la peau dans un bain de Fatakka (herbe spéciale, à feuilles rondes, poudreuses, qu'on sèche, pile et immerge pour obtenir le bain) qui fait tomber les poils; le bain dure peu de temps, car prolongé il attaquerait la peau. On racle ensuite la peau avec un couteau spécial à lame large (cf. pl. IV). Le prix d'une peau tannée est de 14 francs en moyenne; non tannée : 10 à 12 francs; 5o tannée et rougie : 15 francs.

La valeur commerciale des produits ainsi obtenus est diminuée du fait du dépouillement défectueux et la présence de matières étrangères — sable, débris végétaux. Les peaux de chèvre, les plus intéressantes pour l'avenir, qui font prime sur le marché de Sokoto, sont assez mal présentées sous le nom flatteur de «filali» donné par les Européens.

La peau de bovin est assez peu utilisée sur place.

La peau d'oryx mâle sert à la confection de boucliers. Ce travail comporte le nettoyage, puis l'étirage et le séchage sur un cadre de bois planté verticalement en terre. Au bout de deux jours, on enlève la pièce; le «blanchissage» se fait par frottement et exposition

takūba

takaffat

tišaltaγ

fond velours r.

fe. blanc v. (amāzar)

āzimžim

1m,40 inxm

āγər

0m,67

sabre nu

ornementation du bouclier

Abréviations. — r. : rouge; v. : vert; cu. : cuivre; fe.-b. : fer-blanc; cr. : cuir.

amāzar

clou sur élāmine rouge āzimžim

bois

gōzmā

élbāž

dos face

élmūši

a a'

b c

cu

bracelet

cuivre massif

agrandt de c

takūba (pl. *tikalbūrin*) : sabre droit.
1. Fer.
2. Cuivre.
3. Filali.
4. Garde en fer recouvrant le filali.
5. Lignes de teinture noire.
6. Gaufrage.
7. Baudrier en bandes de cotonnade striée (*tāilalt*).
En bas à gauche : sabre sans fourreau :
1. *tekōkēit, tekōkāit.*
2. *ezir.*
3. *isorridan* (gorges, stries).
4. *aorūl, ārel* (fil de la lame).
5. *asnūd* (pointe).

āγər (pl. *eγarān, iγarān*) : bouclier en peau d'oryx mâle (ensemble et schéma de l'ornementation, vue de face). Longueur : 1 m. 10 à 1 m. 25; largeur (grande base) : 0 m. 80 à 1 mètre.
1. *iziran, eziran* (= «épaules»).
2. *titoγāsin* (= «fosses»).
3. *tēgoust* (pl. *tīgomin*).
4. *agatār* (coin froncé).
5. *akarām* (pl. *ikarāmen*) : liseré retourné et bleui à l'indigo.
6. *temollēi* (= «blancheur») : partie centrale.

Motifs :
A. *adagdag, ādagdag.*
B. *iidan* (à au total).
C. *igujas* (sg. *agaïs*) : = «patte d'outarde».
D. *tāurimt.*
E. *akāzaggāγ* (colonne droite de la croix supérieure).
F. *tarma* (au-dessous de E).
G. *élbāž* (drap ou feutre rouge); + *tisaltāγ* (les umbos); + *tikaffatin.*

Note. — Les umbos (*tisaltāγ*) de cuivre recouvrant. Sur la face : écrous de la poignée.
A droite : détail de l'ornementation du bouclier orné (*āγər idrāγan*, c'est-à-dire avec applications d'*amānzar* et *élbāž*; *tadraq*).

adalāg : décoration en général, ciselure.
1. *ezir.*
2. *tāurimt.*
3. *iidan.*
4. *akāzaggāγ.*
5. *adagdag.*
6. *tārma.*
7. *agaïs.*

Note. — Port du *gōzma* : poignet *g* passé dans le bracelet; index en *a*, médius et annulaire en *β*; pointe dirigée vers le haut, dans la saignée du bras.

sur un lit d'herbes mouillées. Puis on découpe et cisèle le bouclier, qui prend forme. On complète la confection par l'adjonction des plaques de métal, de la poignée, d'étoffe, de fer et de cuivre, enfin de teinture bleue sur les bords ourlés.

La peau d'oryx femelle, impropre à cet usage parce que trop molle, sert à faire des cordes très solides, et des sacs de céréales et de provisions (*tẹzəmt*).

Couleurs dont on pare les cuirs :

ini : couleur, teint (H. *rini :* teinture; *tări :* teinture autre que l'indigo).

Rouge : *karandafi* (H. *garūra*); *karandafi* est un ingrédient végétal donnant la couleur brun-rouge, tiré des spathes rouillées du sorgho cultivé ou sauvage (*abḫra, abḫra n āsuf, ẹneḷẹ n āsuf*), séchées puis pilées.

Bleu-noir : *təyāmi;* obtenu au moyen des spathes d'*abḫra* (*šifrākawin n abḫra ši n afẹlla*); pour les traits en noir (stries sur cuir) : *gọrinžan* (H. *šūdi :* bleu à teindre).

Noir : macération d'os calcinés et de chiffons brûlés, avec un liant donné par la poudre de *tāžult* (antimoine) cuit.

Le noir s'obtient également avec une marne de certains fonds de mares : *takuta,* qu'on fait brûler enveloppée de chiffons; le culot ainsi obtenu est placé dans un tesson, et mélangé d'une petite quantité d'eau. On obtient aussi le noir du fruit de l'*ăhuggar,* écrasé avec de l'argile et qui donne une pâte dans laquelle on noie les objets à teindre.

Le culot des suies de forge peut être également employé.

Couleur blanche : on emploie *tẹdsəĭ* (herbe).

Couleur jaune : au lieu des spathes de mil on utilise le *cochlospermum tinctorium Rich.,* ou les feuilles de la *tsăuraq* (litt. « celle qui rend jaune »), plante de marais; ou l'*akọkọ* (arbre) auquel on ajoute de l'alun (*azarẹf*) servant de mordant.

Encre : elle s'obtient au moyen de *tafidət* mêlée d'étoffe brûlée.

gọrinžan : teinture encreuse, faite de pâte de mil (colle de pâte de mil, *mădyar,* ar. *ləyra*); avec de la tafidet et de l'antimoine (*tāžult*).

kŏrnọ, kọrinọ (H.) : plante tinctoriale donnant le vert-sombre; pour les peaux, les teintures sont pilées au mortier de bois; on verse de l'eau, de la terre salée ou de l'alun — mordant — et on frotte l'objet à teindre, en passant plusieurs couches (cf. fig. 24).

Indigo : *dāgarāgó* (H. *šūni, bāba*), vient du Sud.

VOCABULAIRE.

Peau : *ẹgaĭẹk,* pl. *igẹĭkan; əgaĭẹk ufălm* : peau tannée; agremgram.
Pièce de cuir : *abaĭakĭak;* toute espèce de frange de cuir; azzemi.
Lanière de cuir : *ăyāwad.*
Fils de cuir : *ẹːːəma, aːːəma* pl. *ẹːːəman.*
Ficelle à coudre, fil de cordonnier : *aːːəma n aːamāi.*
ẹʔẹt : pièce de cuir, semelle de cuir brut (d'où *ăyătim,* sandale).
ălkẹlăb : table à pieds courts (de 0 m. 30 × 0 m. 15) [ar. *tĕlluḥ,* tq. *asəllum :* planche].
ẹndəl : poinçon.
amanzər, amāzər : (cuir) vert de Kano (similicuir).
asəkrəd : râcloir.
asərkəl.
tasəssərt.
adəriz n alamŏm (« trace de faon de gazelle dama »).
iĭẹnnanəm n ăẹkar (« dents de chiot ») : griffe de cordonnier.
tailalt (« pintade »). (Cf. pl. IV.)

Travail de la peau d'oryx. — Le bouclier de peau d'oryx : *āyər,* pl. *ĭyəran;* la peau du mâle seule est utilisée, la peau de la femelle, trop molle, sert à faire des cordes à puits et de très solides sacs à grains (*tẹzəmt*). Séchée, la peau d'oryx devient extrêmement résistante; à grain fin, blanche, légère, formant une protection efficace contre la flèche ou le

sabre, voire la lance. Hauteur : 1 m. 40 ; largeur : 1 m. ; poids moyen : 3 kg. Le motif central est ciselé et plaqué de métal et d'étoffe rouge ; le schéma est la « patte d'outarde » (*tagŭist*) avec nombreuses incisions parallèles y prenant base et formant un ensemble



Fig. 24. — Technique de la « peau pilée ».
Peau de bovidé, non tannée, pilée et malaxée dans un creux d'argile, moulée, puis colorée de dessins en bleu ou rouge.

En haut, à gauche et à droite :
ăhättin, hättin : coffrets à couture, parfums, etc.

En haut, au centre et en bas, à gauche :
talhoṭṭăt : coffret aplati.

En bas, au centre :
ăhättin on turămut : « gourde à miel » ; fermeture hermétique ; une fois percée, nécessite l'adaptation d'un bouchon, le plus souvent sous l'espèce d'un épi de mil dépiqué.

En bas, à droite :
tăsottăgot : vase en bois durci au feu et pyrogravé, servant à broyer les couleurs rouge (*karandafi*) ou jaune, noire, etc., pour teindre les cuirs. Couleur rouge tirée des spathes de sorgho (*isfrăkamăn n abŏra*).

« arête de poisson ». Les branches de l'*agăis* (= *tagŭist*) vont s'amincissant vers l'extérieur. Correspondant à la poignée (*tanăut*), des umbos ou cabochons de cuivre et fer, à l'extérieur.

Une suspension de liens de cuir permet de porter le bouclier à chameau ou à cheval (à gauche) [cf. pl. VI].

CHAPITRE V

LES INDUSTRIES

1. INDUSTRIES D'ACQUISITION

A. CUEILLETTE.

Certains fruits, et toutes sortes de graines, viennent en complément de l'alimentation des Nomades pour une large part.

Les fruits cueillis sont : jujubes (*izəggārən*), baies de *tadənt* (*Boscia senegalensis*) d'*abǫray* (*Balanites aegyptiaca*), *āgar* (*Moerua crassifolia*), *tarākat* (*Grewia populifolia* Vahl.), etc.

Les graines sont fournies par toutes sortes de graminées sauvages dont certaines excellentes.

Les outils dont se servent les Nomades pour la cueillette sont : le bâton (*təbāruk, təbārək*), le crochet de fer fixé au bout d'une perche (*aigət*), pour accrocher les branches des arbres fruitiers, les faucilles et couteaux.

B. CHASSE.

Les Noirs chassent au piège et à l'arc; l'arc n'est pas une arme Twâreg (*təgāzę ta m marran*); flèche : *amār*, pl. *imarrān* (H. *kibia*) : flèche, petit trait, alène.

Le sabre droit (*takǫba*) pour tuer et égorger en cas de surprise.

Le couteau (*almāsi*) pour égorger rituellement l'animal.

Chasse à courre. — Ce genre de chasse est pratiqué par les Imâjer'en et les Arabes avec des chevaux pur sang (*Aū-Bagzan, Aū-Kidāl* : cheval de la race de Bagzan, cheval de l'Adr'ar') : girafe et autruche.

Girafe : cet animal aime l'*ăhāra* (« terre natronée ») et l'eau des premières pluies, très minéralisée. Les chasseurs amènent chameaux et chevaux, n'utilisant ces derniers qu'au moment de l'action, rapide s'il en fut. Les cavaliers surprennent la girafe en plein midi, quand l'animal somnole à l'ombre, le cou parmi les hautes branches, ou quand il est barraqué au pied de l'arbre. Après une courte marche d'approche, les chevaux prêts à la poursuite sont lancés au galop de charge et le cavalier tente de planter sa lance légère (à manche de bois) dans le flanc du gibier.

Autruche : les cavaliers se fractionnent en deux ou trois groupes, relançant l'autruche tour à tour, jusqu'à la lasser, car l'autruche tourne sur elle-même et se laisse manœuvrer.

Chasse au lion. — La tribu des Èklan-N-E'g'éf « Id'ebbad'ab » (sing. « Ad'ebd'eb ») chasse le lion au sabre et à l'épieu, rarement avec l'aide de boucliers; le berger Ad'ebd'eb

ne peut laisser sans honte et sans s'exposer à un terrible ostracisme de tribu, un lion enlever une seule de ses chèvres sans reprendre au fauve au moins la peau de cette chèvre ; souvent le lion poursuivi et harcelé de pierres n'insiste pas ; souvent le bâton est nécessaire pour lui faire lâcher sa proie, ou ce qui en reste. La plupart du temps les Id'ebbed'ab se mettent à trois ou quatre, armés de bâtons et d'épieux, et tuent le lion non sans recevoir de blessures (une grande partie d'entre les mâles de cette tribu exhibent les traces de ces luttes : doigts enlevés, parties de muscles arrachées). Seuls les Id'ebbed'ab peuvent se permettre de nomadiser dans la région infestée de lions qu'ils affectionnent.

Certains chasseurs de lions, Noirs spécialistes, chassent à l'arc, en utilisant des flèches empoisonnées ; Mâdugu, le célèbre chasseur de Garh'anga, use de nombreux talismans qui le rendraient invisible au lion à partir du moment où il lui a décoché sa flèche ; si le lion est surpris en sommeil, le chasseur n'en profite pas pour l'atteindre en toute sécurité il attire au contraire son attention par un battement de mains, lui envoie sa flèche aussitôt, à 25 ou 30 m. au plus, et plantant son arc verticalement au sol, affecte une immobilité totale. Le lion affolé ne le voit pas effectivement, il cherche ailleurs son ennemi, un ennemi en mouvement ; le poison ne tarde pas à produire son effet.

En 1917, des lions venaient rôder sous les murs du poste de T'âwa ; en 1928, l'un d'eux fut tué à Takassaba, à une latitude plus méridionale encore ; actuellement, ils restent confinés aux régions de Telemsès, Anèker, vers les montagnes à l'est de ces puits. En hivernage, ils s'égaillent, profitant des points d'eau plus nombreux, de Âder-em-Bukar, Telemsès, vers l'est et jusqu'à la mare d'Âder-Bessen (sud du cercle de Agadez).

Chasse à l'hyène. — L'hyène tachetée est nombreuse à Gûgaram, I-N-Tar'chit, Ézaq, Telemsès. On utilise en Âder une espèce de piège à hyène rappelant le « quatre de chiffre » des campagnes de France ; il est formé d'un tas de grosses pierres surmontés d'un bloc principal, qui s'appuie sur un bâton fiché hors et en avant du tas de pierre, et sous lequel est l'appât : le bâton tombant, l'hyène est écrasée par le bloc ; ce piège est nommé en hausa *tayku*.

Piège à mulots (H. : *katāwwa*). — Dans les jardins de Gâhé (Âder), les enfants capturent chacun de quatre à six mulots par jour avec cette espèce d'arc sous-tendant un nœud coulant en fil de cotonnade : le mulot pénètre dans le lacet, l'épine saute, l'arc se détend et étrangle le mulot, à moins qu'il le prenne à plein corps ; l'animal emporte l'appareil qu'on retrouve au bout d'une courte poursuite. Le nœud coulant se place sur les petites galeries pratiquées dans les haies d'épines des jardins, par le passage fréquent des rongeurs.

Cette chasse au mulot permet de fournir aux garçons sous-alimentés de ces villages un petit appoint de nourriture ; c'est loin d'être un simple jeu.

Chasseurs Asena du Sud (chasse industrielle). — Les chasseurs professionnels fréquentent les régions de Fak, Chigrîn, I-N-Afalanjad' (Afalanjad'en), *Amûlas*, Rijia-Llâto, *Akardannay*, Tâtöst, *Tamâya* du Tadârast.

Ces chasseurs-piégeurs sont dits « Imeqqôna ». Fin novembre, les Sédentaires chasseurs de Katchéna, Marâdi, Sokoto, préparent arcs et cordes (*ɣyānan*, lacets de toutes sortes). Ils montent l'expédition en entreprise de course, louent des animaux de bât (chameaux, ânes, bœufs porteurs) et de chasse (chevaux), s'adjoignent des porteurs, des bergers et gardiens de bagages. Ils achètent ou louent de fortes quantités de mil pour leur subsistance, et emportent des outres pour les régions sèches où le gibier est réfugié.

On peut distinguer deux saisons de chasse :

1° L'hivernage : recherche des jeunes, *course* derrière les hardes en nomadisation;

2° L'hiver : de décembre à janvier, recherche des animaux fixés dans les régions retirées, vides d'hommes et de bétail, régions à natron et quelquefois à mares. Emploi du *feu* (incendies allumés pour affoler le gibier et le débusquer vers les sorties des fourrés où

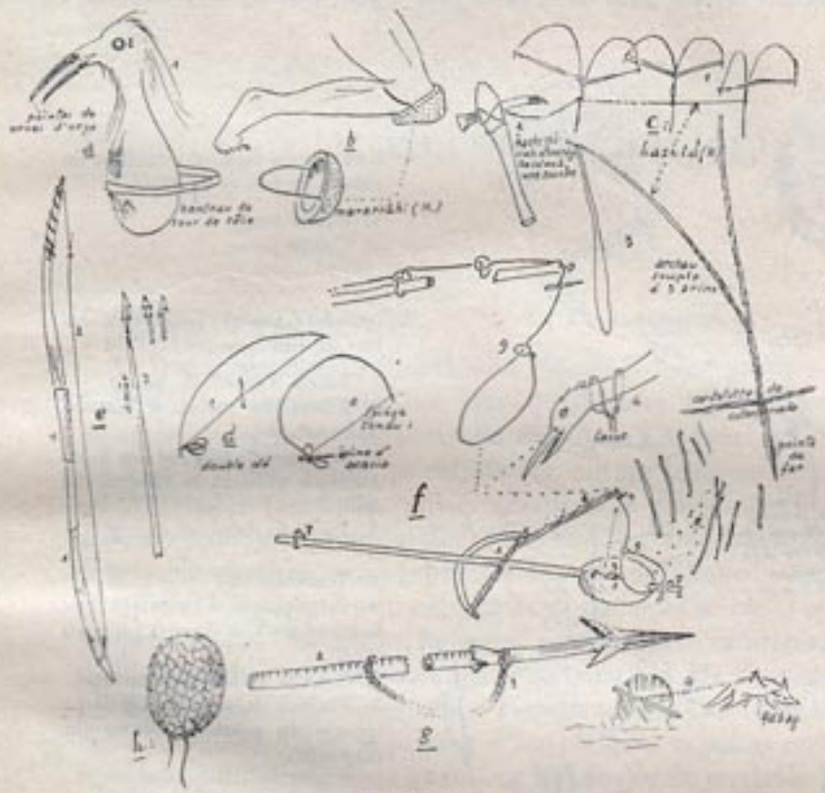


Fig. 24 *bis*.

a, b. Accessoires du chasseur de gazelles isolé, sans usage de piège :
a. Masque de serpentaire avec bandeau de fixation au front.
b. Genouillère rembourrée :
1. Duvet noir d'autruche accentuant la huppe.
2. Bouton de cuivre d'uniforme militaire remplaçant l'œil, et cercle de perles rouges soulignant le pourtour des yeux.

c. Piège à arceaux souples (*hasuto*) pour outardes :
1. Les arceaux tendus.
2. La hache de fixation du dispositif au sol.
3. Détail d'un élément.
4. Prise du nœud (clé) sur le cou de l'outarde.

d. Piège à mulots (région : *Labatawa*: Noirs du canton de Lâba, Gar'hanga, Gabé) :
1. Piège détendu.
2. Piège tendu.

e. L'arc des Noirs de l'Âder (*tegāzeɣ* en Tq. [*ta-m-marrān*]) :
1. Renforts de cuir de caprin (contre les fentes).
2. Corde de fibres végétales ou en cuir.
3. Une flèche et diverses formes de pointes (*amār* : pointe de flèche, *azabzab* : flèche).
Bois de la flèche : roseau ou *ātāwas*.

f. Piège à pintades (*guru*) avec déclenchement par torsion du tendeur de la corde de cuir torsadé (1), tambour (base de l'appât) [2]; os, logement (3) de l'épine de bois (4) sur laquelle est collée la gomme (*tānast*); nœud coulant (5), corde disposée en clés sur le levier (6); chevalets maintenant le dispositif (7); allée formant passage obligé pour l'animal, et morceaux de gomme servant à l'attirer (8).
9. Schéma du levier et du nœud coulant.
Nota. — Piège surveillé.

g. *akaẓkaz*, *ākaẓkaɣ* : harpon à oryctérope (Imr'âd des Iullemmeden).
1. Fer (mobile, pointe triangulaire et barbelures).
2. Hampe.
3. Corde à trois brins.
4. Schéma de la chasse; l'oryctérope est doué d'une force redoutable, d'où les précautions prises pour ne pas perdre la bête touchée : corde solide, barbelures, hampe en bois d'*Abǧray* (*balanites aegyptiaca*) ou *afāgag* (*acacia Raddiana Savi*).

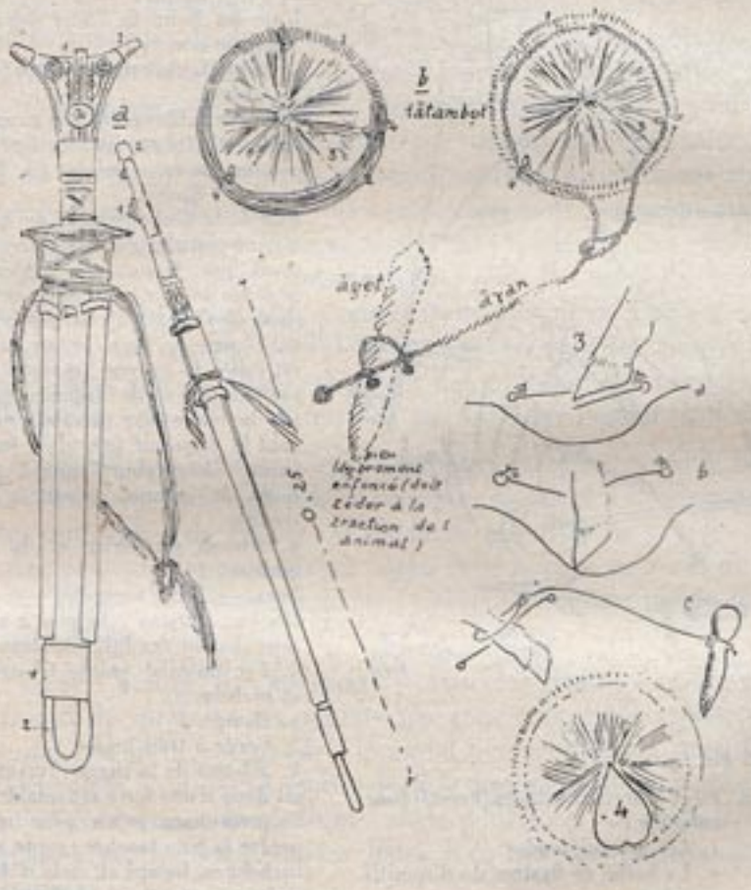
h. Arceaux en fibre de *Tazzēit*, *Agorsoumi*, etc., à filet pour le colportage de la viande séchée : *tegāza*, *tegūzeɣ* (viande de venaison en lanières et feuilles : *ɪsan ekkāsnīn*, *margitan*).

sont les barrages de pièges). Emploi massif des *pièges radiés;* séjours lents et successifs de point en point; les régions de chasse sont abandonnées lorsqu'elles sont littéralement vidées de toute leur faune (cf. fig. 24 *bis*).

Oryx. — Chassé au piège (par les sédentaires Noirs) ou à courre (par les Imâjer'en et les Arabes Deremchâka et Yaèddès). Les Imr'âd chasseurs Illabâkan et Inamagrâwan le

prennent au piège et le poursuivent à pied; quand ils sont près de l'animal embarrassé dans le piège mobile (*ɛtambo, tɛtambɔt*), ils quittent tout vêtement, et servent l'oryx à l'épieu ou au couteau long (danger présenté par les cornes de la bête) pendant que les chiens (lévriers dressés) acculent l'animal contre un arbre; l'oryx abonde dans le Tadârast oriental et à Âjir (à trois jours au N. W. de Teg'idda-N-Tésemt), dans l'Wad Âzuz, entre Âzar et Mentès, dans le Tadârast d'Attaba au Tâdist (cf. fig. 25).

Piège en fer (de fabrication européenne) pour petits fauves, chacals, hyène, etc. :



a. *ẽlmûši* (*ɛa-n-tagmart*) : couteau de chasse, de face et de profil.
1. Cuivre rouge.
2. Cuivre jaune.

b. *tɛtambɔt* (*ɛtambo*) : piège radié des Imr'âd Iullemmeden de l'Est.
1. Fibres d'écorce de *tazzɛjt*.
2. Fibres de racine de *tazzɛjt* (intermitable).
3. Chaumes de *tɛbɛrɛmt* (les Noirs Asanâwa utilisent le chaume de mil).
4. Épine fixatrice (en *tazzɛjt*).

1. Texture.
2. Piège constitué : montage avec le nœud coulant (*āyan*) et le pieu (*āgef*).
3. Schéma du fonctionnement.
4. Position du sabot de l'antilope (pointe du sabot au centre du dispositif).

FIG. 25.

ẽlmẽial — type « piège à loups ». Le pièce à chacals coûte à Zâria (Nigeria) : 1 sh.; le piège à hyènes : 5 sh.; à ces frais, ajouter le prix du transport par voie ferrée à Gusau : 2 sh.; et de là à Sokoto et Konni, par caravanes.

Rrāgā (H.). — Filet et pièges à pintades; le système de capture des pintades au filet comprend : deux trous demi-circulaires, symétriques et laissant entre eux un témoin surélevé pour donner appui à la corde de traction qui fait abattre le filet sur les trous où viennent les pintades, attirées par l'appât de graines de mil. Pendant quelques jours après l'établissement des trous, on laisse venir les pintades sur les trous garnis de mil, sans tenter d'en capturer afin qu'elles prennent l'habitude de l'endroit et ne

s'effraient plus. Au jour choisi, on place la claie servant de filet et la corde de déclenchement, et le piégeur se camoufle à une vingtaine de mètres de là sous des herbes, la corde en main. Ce procédé est employé par les chasseurs du Konni et de l'Aréwa venant chasser dans l'Azâwar'.

Nota. — Une tribu de pêcheurs au filet, de Mauritanie, porte le nom d'*Imrāgən* (sing. *amrig*); l'étymologie berbère de cette appellation pourrait être : *rāgā*, filet; formation du nom d'agent par préfixation de *am* = *am-rāgi*, *amrig*, homme au filet, homme employant cet engin; plur. régulier : *Imrāgən*.

2. INDUSTRIES DE PRODUCTION

A. ÉLEVAGE.

La transhumance.

Twâreg et Arabes du Dinnîk sont essentiellement pasteurs. Ce ne sont pas de «grands nomades» — comme peuvent l'être les Maures Rg'eybat, par exemple — mais ils le sont essentiellement; on chercherait en vain dans l'Azâwar' une maison de pierre ou de pisé. La semi-sédentarisation qu'entraîne la culture temporaire, est le fait des Captifs (*Iklan*) ou Affranchis (*Idərfan*); ceux-ci adoptent la hutte conique (*akārbẹn*, *atyām*). Certains *Kél āsaṛ* adoptent en saison des pluies et à l'automne, la hutte oblongue en nattes des Kel G'erès, ou *awarwar*, pour reprendre le reste du temps la tente en cuir (*ẹhākit*); l'awarwar des Kel G'erès va de pair avec un semi-nomadisme car il est très encombrant. Il est le propre surtout des petits nomades commerçants caravaniers que sont les Kel G'erès, d'ailleurs riches en troupeaux, mais certains Kel Aér l'ont aussi adopté, tels par exemple les Kel Ferwân. Kel G'erès et Kel Ferwân trouvent, soit au Gôber pour les premiers, soit dans les vallées d'Aér, le palmier d'Égypte dont la palme sert à tresser les nattes dont est faite leur habitation; mais quant aux Kel Ansarr du cercle de T'âwa, ils n'ont à leur disposition aucune espèce de palmier, ils construisent leurs nattages de couverture de hutte avec la tige de certaines graminées; ce qui montre que les ressources du milieu géographique ne sont pas seules déterminantes du type d'habitation, et qu'il y a lieu de tenir compte des traditions; en second lieu, du facteur social, l'habitation variant chez les pasteurs purs, les pasteurs semi-sédentarisés, les pasteurs-cultivateurs.

Les Nomades «suivent le pâturage»; à cette transhumance de tout temps, s'ajoute une transhumance annuelle, en saison humide; de juin à septembre, tous les Kel Dinnîk, les Kel G'erès et jusqu'à certains sédentaires du Hausa possesseurs de cheptel, partent à *Təgidda-N-Tẹsəmt*, *Təgidda-N-Ădyay*, *Təggida-N-Tagēt*, et le Bas-Aér, où sont les pâturages salés, les sources et les terres salées, dont leur bétail à besoin. Les *Tegarēigarēt* (nomades dispersés de la grande plaine d'Azâwar', litt. : «la gent du pays moyen, entre (*gar*, *gər*) les lieux») vont à Teg'idda-N-Tésemt et Teg'idda-N-Tag'eyt; les Kel G'erès à Teg'idda-N-Adr'ar', abreuver leurs troupeaux. Tous passent en général, au moins une fois à *Iŋgal*, entrepôt de sel de Teg'idda-N-Tésemt, et grande foire permanente.

«Transhumer» se dit *ẹgələt*, *ẹgəl-ən*, littéralement : «partir complètement, partir au loin»; «lever le camp» : *ẹzrəg* (nom verbal : *tèzrẹ̄k*). Le voyage isolé ou en caravane est

asùkəl; « voyager » : *ùkəl,* forme intensive et thème d'habitude : *ùṣəkəl, ùkāl;* un voyageur : *amùsùkul,* plur. *imùsùkal;* la caravane : *amùsùkal, asùkəl;* la caravane vers le sel est spécialement : *tanēkərt,* plur. *tinəkkar* (*ù—*).

Le campement d'une nuit pendant le voyage est *asesu* (« halte pour passer la nuit »).

L'enclos à bétail : *ăfărag, ayalla.* Les Tégareygarey font des enclos de dimensions assez réduites et plus nombreux, ils déposent leurs bagages sur des souches ou des branches pour les isoler des termites et de l'humidité du sol ; les Kel G'erès par contre font de vastes enclos et déposent de préférence leurs bagages sur des pierres.

La transhumance vers le sel, qui dure de juin à fin septembre, est une manifestation d'une grande ampleur, une sorte de parade où les nomades de toute origine rivalisent afin d'exhiber leur richesse en bétail, le luxe de leur habitation et de leur vêtement ; c'est l'occasion de fortes dépenses avant (pour se préparer) et pendant la cure salée (pour soutenir la réputation de richesse et de largesse).

Puis, les Twâreg de l'Azâwar' reviennent peu à peu vers leurs terrains de parcours traditionnels, qu'ils ont regagnés en général vers novembre. Notons que, plus la saison a été humide, plus tardif est le retour vers le sud, les nomades cherchant à profiter le plus longtemps possible pour leurs troupeaux des pâturages septentrionaux, et à ménager les leurs du sud.

Les pâturages spéciaux à telle ou telle sorte ou catégorie de bétail existent rarement en même temps en un seul point, il en résulte souvent un fractionnement des troupeaux. De même dans le sud, les Éklan détachés pour la culture ont la jouissance de la partie des troupeaux (ovins, caprins, et quelques vaches laitières) qui leur sont confiés ; le lait et le beurre, de même que quelques fromages qu'ils peuvent fabriquer en saison favorable, leur sont laissé pour la durée de leur séjour semi-sédentaire ; parfois des troupeaux entiers sont confiés à des *Iklan n egĕf,* ou à un ou deux bergers (surtout en ce qui concerne les chamelles avec le mâle), pour éviter les recensements et profiter au mieux des pâturages spéciaux, les bergers n'ayant aucune habitation et vivant exclusivement de laitages et de fromages, avec l'appoint de fruits de brousse. Souvent un berger garde des animaux appartenant à plusieurs propriétaires, il est payé sur une part du croît.

Chaque tribu a ses terrains de parcours définis, seuls, en droit coutumier, le fait d'abreuver régulièrement aux puits constitue une prise de possession lorsqu'il ne s'accompagne pas du payement d'un droit de péage (*timāzal*) qui sous-entend que le possesseur primitif entend conserver la priorité. Le simple passage à travers un terrain n'implique pas prise de possession.

La bête de somme la plus commune est ici le bœuf porteur (*āzgər*) le bœuf dressé est particulièrement soigné, on lui donne du sel régulièrement pour l'adoucir, il est également employé au trait des cordes à puits quand ceux-ci sont trop profonds pour que soit praticable le puisage à bras.

L'élevage et le dressage du bœuf (*āzgər, èssŭẓ* ou *èssĕẓ :* bœuf dressé très fort) sont surtout le fait des tribus d'Ineslemen, d'Iklan et de Noirs sédentaires (*Iunnānən*) ; ailleurs, le bœuf est également employé, chez les *Imāzərən* en même temps que le chameau porteur. Chez les Arabes du cercle de T'âwa, l'animal de transport par excellence est plus précisément l'âne (*ăzăḍ,* plur. *ĕzḍan* en tamâjeq), le chameau n'est employé qu'en second lieu comme bête de somme. Les Arabes n'ont pour ainsi dire pas de bœufs. Chez les Twâreg, l'âne est surtout employé pour le transport des outres d'eau (*ibiaɣ*) du puits ou de la mare jusqu'au campement, et chez les Arabes Deremchâka il sert indifféremment au transport







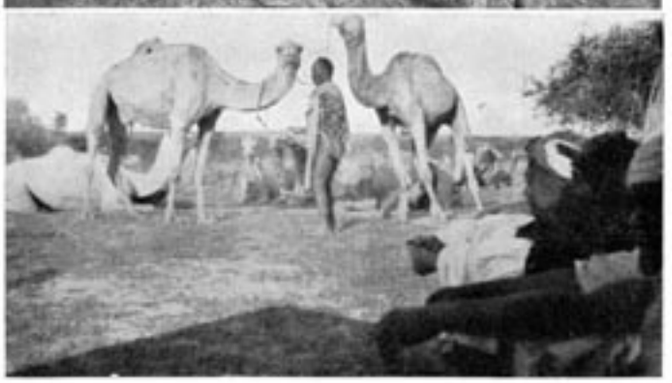
En haut :
Caravane de transhumance à la recherche d'un lieu de stationnement; file de bœufs-porteurs montés par les femmes et les enfants et transportant la totalité des *impedimenta*; remarquer les arceaux (*igagan*) de la hutte *awarwar*, en relief au-dessus de la ligne d'horizon; en tête, le chef de campement, à cheval.

Au milieu :
Femmes d'Ineslemen arrivées au lieu de campement (pendant le *tanêkert* ou transhumance d'hivernage); remarquer la natte de lit dont elles dissimulent leurs formes.

En bas :
Bœuf porteur de belle taille.







En haut :
Détail du train animal (nattes, arcs de l'awarwar, récipients divers).

Au milieu :
Déchargement d'un bœuf porteur : récipients de bois, lit et se nattes, la *tezîkout*, l'outre sous-ventrière; à terre, un *asôlan*.

En bas :
Achat de chameaux de bât.

de l'eau, des impedimenta, des marchandises (les Arabes sont excellents et actifs commerçants). Quant au chameau, c'est l'animal d'usage quasi-universel, servant à la selle, au bât, au trait selon sa constitution la plus adéquate (cf. pl. VII).

Élevage et art vétérinaire.

Une constatation primordiale : les animaux n'ont pas une ration alimentaire suffisante, sauf en hivernage, et prospèrent peu, surtout par manque d'abreuvement régulier et suffisant. L'eau d'abreuvement est souvent polluée ou croupie, bue telle quelle par bêtes et gens, tant que les mares en conservent. On ne creuse les puisards que lorsque les mares menacent de s'assécher (cf. fig. 26).

Les animaux ne sont pas non plus suffisamment abrités ; le seul couvert qu'ils trouvent est celui des maigres arbres sahéliens, et pour les jeunes, dans la zeriba, un arbre au pied duquel ils restent attachés pour la journée. Quelquefois, en pleine canicule, les nomades élèvent des abris bas et sommaires pour ovins et caprins, simples lits de branchages et d'herbes reposant sur des piquets à 0 m. 50 au-dessus du sol.

Les nomades sont mal armés contre les épizooties. La péripneumonie bovine (*ăi-n-tārut*) est soignée par le procédé suivant : les Indigènes prélèvent un fragment de poumon atteint, le font macérer dans du lait aigri, ou dans le sol, durant quelques jours ; puis en insèrent une fraction sous la peau du chanfrein incisé de l'animal à la période d'incubation. L'infection malheureusement est dangereuse, et les vers apparaissent souvent au bout de deux jours. L'inflammation, à la suite de cette opération peu aseptique, gagne le chanfrein entier et les os nasaux, on la limite par des raies de feu sur le pourtour. L'isolement est pratiqué, souvent la bête incurable est abandonnée à la dent des carnassiers.

Le charbon (*tikkəlt*) est connu et guéri ; souvent les herbages sont contaminés par les malades, particulièrement lors des rassemblements de la grande migration annuelle vers le sel.

La congestion (*azəmi*), le coup de chaleur, sont guéris par la saignée.

Les excoriations produites par le froid excessif, avec siège aux lèvres des jeunes caprins et ovins (*berēre*), sont guéris par les femmes qui enduisent la partie atteinte avec du beurre.

Les blessures ouvertes sont traitées par distension, application de poudre de charbon, de tabac macéré dans l'eau, de morceaux de cuir de tente, le plaquage de bouse sur le garot (plaies par frottement, provenant du bât).

Les blessures à vers, épuisantes pour les animaux, sont traitées par distension, débridage, lavages, expression des humeurs, cautérisation au fer rouge.

La gale (*aïăwăḍ*) : écorchage, frottement avec un chiffon, application de tabac, de suc de coloquinte, de goudron.

Pour tous les animaux, la sélection rationnelle est inconnue. On ne castre les mâles qu'en vue d'un meilleur rendement, et non les mauvais sujets ou ceux dont on veut éviter les saillies ; pour les femelles, on castre pour l'élevage à l'engrais.

Signalons les avantages éventuels considérables qu'apporteraient des foires créées dans ce pays où les Nomades sont particulièrement réfractaires aux déplacements vers le sud et ses marchés naturels. Elles accroîtraient le gain net de l'éleveur par suppression des intermédiaires, l'encourageraient par l'attribution de primes aux meilleurs produits, avec enseignement pratique et conseils donnés sur place par des techniciens français.



Fig. 26. — Puisage par traction animale (puits profond = *iyūrəs*).

a, b, c. Instrument de forage des puits de terre (*ɛnuan*) :
a. Lance à double fer (*tāyda*).
b. Pot servant à retirer les terres de déblai (*akāḍar*) ; remarquer la forme presque identique à celle du pot à lait, appelé aussi *akāḍar*.
c. Casque en paille, protégeant le travailleur contre les chutes de terres (*takəbbāt*).

d. Puisage classique pour puits profonds (*iyūras* ; sing. *dyūrəs*).
1. Poulie de bois (*takərkart*).
2. Delou.
3. Bœuf dressé (*ūzgər*).
4. Jeune captif conduisant le bœuf.
5. Ovins et caprins à l'abreuvoir (*aylal* : vaisseau à abreuver).

e. Détail de l'*āga* et constitution.
1. Herbes destinées à limiter le jaillissement de l'eau du delou dans les secousses de la montée.

f. *iſəllida* : coussinets de bois sur l'échine de l'âne porteur de l'outre sous-ventrière (*abājəɣ*).
1. Détail des *iſəllida*.

g. Poulie et delou (poulie en bois d'*Aḍəray* ou d'*Aſəgaɣ* ; delou en cuir de caprin ; *ayan* : corde en peau de bovin, girafe, oryx femelle, etc.)

h. Deux formes d'*aylal* :
1. Vaisseau ordinaire, servant aussi à mettre des graines et divers liquides.
2. Vaisseau d'abreuvoir taillé dans un tronc d'arbre.

i. Puisage en Aér (jardins) ; système emprunté apparemment au Sud algérien ; animal tracteur : bœuf dressé.

Le bœuf dressé (*āzgər*) est la bête de transport commune des Twâreg du sud. Il est très soigné, ne manque jamais de sel, il peut servir également au trait (des cordes à puits profonds) .

L'élevage et le dressage du bœuf (*azgər, èssŭŋ, èsseŋ*, Ch.-S. *ăuduš;* taureau : Ch.-S. *ăudeṛef, adeṛef;* vache : Ch.-S. *tèšše*, Tq., K. D. *tăst; essao* est le correspondant masculin de *tăst*, pl. *šitan; azgər* est spécialement l'animal dressé après castration; *essao* s'applique aussi au bœuf castré mais non encore dressé; le taureau est dit *ẽšeg*).

L'élevage et le dressage du bœuf sont surtout le fait des tribus d'Ineslemen, Eklan et Noirs sédentaires; ailleurs, chez les Arabes surtout, l'animal porteur est l'âne (*āžaḍ*, pl. *ēzḍan*) et le chameau (*āləm*, pl. *imənas*). L'âne est utilisé par les Twâreg surtout pour le transport des outres d'eau, de la mare ou du puits au campement; l'outre sous-ventrière est soutenue par une double corde entourant le corps de l'animal, en prenant appui sur deux coussinets de bois (*ifĕllida*) pour éviter le frottement sur les côtes de l'animal.

Chez les Arabes l'âne sert indifféremment au transport des bagages et de l'eau.

Quant au chameau, c'est l'animal universel, servant à la selle ou au bât (et au besoin au trait).

ALLURES.

Chameau.		Cheval.	
Pas :	*āɣil.*	Pas :	*aɣabŏr.*
Amble :	*šiəɣlə.*	Petit trot Trot amble bâtard	*kṛagĕit.*
Petit trot :	*akabŏr.*		
Grand trot :	*tăilalt* (« pintade »).		
Galop :	*tayrăwat* (*tayĕrawĕt*).	Galop :	*tasărăit.*

Nota. — Il n'existe en Azâwar' que le bovin à bosse, taille moyenne, teinte de robe hétérogène, cornes souvent mal conformées. La race dite « de l'Azâwar' » viendrait de l'ouest, introduite par les Immedeḍr'en et les Ig'ellad des Confins du Sahara occidental. Actuellement encore nombre de Twâreg vont se remonter en bovins dans la région de Mânaka.

Taureau dit « *azkẓu* » : taureau puissant, non dressé, de la race de l'Azâwar'. *Azgər ɔzāməŋ :* bœuf; castré; *azgər iddazəŋ :* bœuf aux testicules frappés.

La variété sans bosse est inconnue. Certains anciens prétendent qu'au XIX^e^ siècle il y avait encore des bovins sans bosse, qui auraient été éliminés par la peste bovine.

Marquage des animaux (*aĕžəžwal n ĕharẹ*) [1].

On marque les camelins, les bovins quelquefois, les autres animaux ne sont pas marqués; le marquage au fer rouge se fait au cou (camelins), sur la cuisse (bovins, camelins, ânes).

Les animaux d'un troupeau sont d'ailleurs connus individuellement de leurs bergers et des femmes du campement, par leur couleur, la forme des cornes, ou par leur caractère particulier et leurs difformités, et nommés ainsi :

mĕllŭl : blanc, blanche;

kuœ̆l : noir, noiraude, etc.

[1] La marque elle-même, le sceau de tribu se dit *aĕwal*. Pour les diverses marques de fractions, voir p. 100, en Annexe II.

Épidémiologie.

Bovins. — 1° La peste bovine (*šānga*) prélève chaque année un lourd tribut sur le cheptel bovin ; elle n'a pas de remède indigène ; les campagnes vétérinaires, passagères, n'ont pas été concluantes.

2° Le charbon, s'attaque aux bovins et également aux ovins et caprins :

Charbon (*tamaluḳ, ti n amūsur*), d'origine tellurique, évolution septicémique, mort parfois au bout d'un jour, en général de quatre ; les Indigènes attribuent au charbon, de même qu'à la peste, une transmission par voie aérienne et non tellurique.

Charbon symptômatique : origine tellurique (bactérie de Chauveau), tumeur le plus souvent externe et gazeuse, bruit caractéristique à la pression.

3° Péripneumonie (*ši n tārut*, «celle du poumon») ; intéresse les poumons. On tue le bovin malade dépisté, on prélève du poumon qu'on inhume puis exhume au bout de deux jours, on en vaccine les autres bovins sur le chanfrein après cinq jours, la tête du malade enfle ; on découpe au couteau un cercle de peau autour du cou, en collier, puis on pratique des raies de feu sur les joues.

4° *Daggīlas :* affection semblable au Maklas des ovins, sorte de pourriture prenant naissance entre les doigts du sabot.

5° *Laklak :* coup de chaleur, accélération de la respiration, souvent suffocation et issue fatale.

Nota. — La tuberculose (se dit : *anəgmūḍ* pour le bétail ; *tāmāslaq*, de celle des hommes ; *agḍer :* essoufflement souvent d'origine tuberculeuse).

Maladies du foie : *tšiqqist* (pour les camelins) ; *tikkəlt* (bovins Hausa : *mahalbi*), affections provenant du charbon.

Ovins et caprins :

Maklas : pourriture des sabots, par macération dans les herbes humides en hivernage.

Tandèr : analogue à Tikkelt ou charbon.

Akara : maladie des jeunes (surtout agneaux) : durée de dix à vingt jours, refroidissement, hérissement du jarre ; impossibilité de manger et presque toujours issue mortelle.

Tẓeḍẓ (H. *agana*) *:* fièvre des ovins et caprins, indigestion par surcharge. On attache les malades près de l'habitation, à l'ombre ; ils cuvent leur fièvre, et s'ils donnent des signes d'épuisement fatal, on les égorge.

Maladies humaines transmises par les produits animaux, d'après les Nomades.

Tāmaslaq, tẓra n ăsray : donnée par le lait de chèvre : toux, éternuements, fièvre nocturne ; quand l'homme est revenu à une température normale, enlever des poils de chèvre, les mettre dans une calebasse (*adīgaïa, ĕrəs ən tḛyərt*) sur laquelle on verse un nouveau lait que l'on fait absorber au malade.

Le lait de chèvre frais passe pour guérir la toux des enfants (*asayar əm barūrən*) et des vieillards. *Asayar* est une toux semblable à celle de la Tôz'a des camelins, accompagnée de vesses (*tarkanat*).

Le lait de brebis (*tilẹ*) est échauffant (*ikkūs*) et nuit aux yeux; l'homme qui y est accoutumé peut en boire impunément de grandes quantités, celui qui n'y est pas habitué peut contracter l'aŋgu; le lait de chèvre donnerait également l'aŋgu; l'homme atteint d'*aayu* doit éviter de boire du lait de chamelle.

Nota. — Certains Peuls ne boivent pas le lait de leurs caprins, ni n'en mangent la chair, qu'ils donnent aux chiens de leur campement; ils gardent les caprins sans profit, simplement pour augmenter leur capital en petit bétail qu'ils ont toujours la ressource de vendre en cas de nécessité ou pour acquitter l'impôt.

Élevage du chameau.

Les chameaux de la race d'Azâwar' sont très appréciés. L'abondance des pâturages donne des animaux particulièrement hauts d'état. Le pays étant essentiellement sableux, sans massifs rocheux, les camelins ne sont pas adaptés à la marche en terrain dur; il ne faut pas oublier qu'un chameau est fait pour servir dans son propre pays d'origine, il pourrait arriver à vivre n'importe où et à adapter son régime alimentaire à toute région, à condition de pouvoir s'accoutumer lentement. Tout changement brusque de nourriture ou d'habitudes est mortel pour lui, ou reste très nocif; un chameau qui pourrait choisir lui-même ses pâturages selon la saison et son état particulier, serait constamment en condition parfaite. A part une nourriture ne lui convenant pas, le surmenage est son grand ennemi; d'une résistance et d'une docilité extraordinaires dans l'effort, il arrive que ses maîtres lui demandent trop, il en meurt ou bien reste de longs mois avant de se rétablir. Un animal en bonne condition et entraîné peut fournir des performances étonnantes.

I. Nourriture et abreuvement [1]. — Règles de nourriture : les meilleurs aliments sont les pâturages pré-sahariens d'hivernage (aqueux et souvent salés), et en été, les gousses des divers acacias (contenant une quantité de sucre et d'azote); enfin, les graines et les feuilles (contenant de l'amidon et de l'azote).

Le chameau mange très lentement, se déplace beaucoup au pâturage; il devrait manger tous les jours; après un effort ou une maladie, il doit être suralimenté (aliments riches, tabac — excitant — sel délayé dans l'eau ou mêlé à l'herbe, au besoin gavage au moyen de boules de farine de mil). Le chameau mange de préférence aux heures extrêmes de la journée. Le rumen du chameau, particulièrement vaste, doit être garni et l'aliment concentré doit être accompagné d'un aliment de lest (fourrage sec ou herbe), de même l'eau d'abreuvement.

L'estomac du chameau contient 200 l. environ; après un gros effort un chameau peut absorber 50 à 80 l. d'une traite ce qui est un maximum. L'abreuvement doit se faire progressivement; pas à jeun; au besoin si l'animal est particulièrement altéré le faire boire en deux fois, séparées par un tour de pâturage.

En pleine saison fraîche (décembre-janvier) un chameau pâturant les pâturages aqueux (aluat, liserons, amachéken, etc.), ou ayant à sa disposition des coloquintes sauvages (*ilakaḍən; tagéllat*) n'a pas besoin de boire. L'abreuvement régulier doit être repris fin janvier; un chameau doit boire au moins tous les six jours, tous les quatre jours pendant la canicule; tous les trois jours pour un animal travaillant, ou pour une chamelle laitière,

[1] Voir «Tableau des pâturages».

ou tous les deux jours, les autres chamelles tous les trois ou quatre jours; la moyenne de consommation journalière du chameau en été est de 10 ou 15 litres.

La qualité de l'eau est un point important; l'eau croupie ou polluée est refusée par le chameau, de même l'eau trop froide; une bonne heure pour l'abreuvement est 9 heures (jusqu'à 16 h.). L'eau minéralisée est particulièrement appréciée, mais elle peut être dangereuse pour les chamelles. La rosée est dangereuse; les bovins et caprins attendent d'eux-mêmes que la rosée soit évaporée pour se rendre au pâturage; les chameaux doivent être empêchés de pâturer dans les herbes humides, la rosée leur donne une diarrhée et une dysenterie souvent mortelles, ou accompagnées de congestion (*azəni*); les pâturages salés absorbés sans accoutumance préalable sont purgatifs pour le chameau, et souvent à l'origine de congestions.

Sel : il est nécessaire à tout bétail, sous forme de sel à peu près pur ou de natron (ce dernier a également des propriétés diurétiques). Le sel est absorbé en petites quantités en temps normal, si le pâturage salé fait défaut; et en quantités massives en cours d'hivernage, lors de la cure annuelle des Teg'idda. Cette cure salée doit être faite en effet au moment où les pâturages sont particulièrement aqueux; dans le Nord, sur le pourtour de l'Aér, se trouvent ,en dehors des sources salées, les meilleurs pâturages à la fois salés et aqueux. La terre salée ou natronée du nord est à cette époque ramollie par les pluies, et les bovins et caprins mangent leur sel à même le sol.

Dressage du chameau.

On distingue de nombreuses races et types; les camelins d'Alawa dans le Ténéré, de Bâkŏr dans le sud, de Chi-N-Tebôraq, le camelin élevé chez les Igdâlen, les Kel Nân, la chamelle des Ichchérifen, sont renommés.

Nom générique : *āləm*, pl. usité : *imənās* (d'un sing. *ămnəs* inusité); pluriel régulier de *āləm* : *ḍləman*, *ilməman*.

āləm ilān iɣəsan = ilān isebdad ulăɣnīn : chameau ayant une bonne charpente, ayant de bonnes pattes.

amənknān : *hārət ur nəla iɣəsan* : quelque chose n'ayant pas de squelette (solide).

ḍdwālən : qui a bien grandi.

ila tanzant ṇdərrət (*awēdəm meɣ hārət n ṭharṛ*) : il a une constitution médiocre (homme ou bétail quelconque).

A l'arabe *ẓda'* correspondant en tamâjeq : *wa iwăḍ*, *ituwunən* : tout ce qui vient de subir un dressage : *seḳet ənān*; ou *aẓaɣəl ən īn ḍlan* : bélier de deux ans (gros, mais peu âgé).

(*tāləmt*) *təbūk ṭərāu* : chamelle près de mettre bas.

tāləmt fə ṭṭārāu = tamətṭərāut : chamelle qui met bas régulièrement. On dit : *arūru-nnīt i-zəgrīn* «son dos est long»; pour un animal qui met bas rarement : *hāret ur nettiru tèrmāt*.

Selon l'âge :

amas-watāi : d'un an en cours, dans sa première année;

awāra : un an ou moins.

amūgāi, *asăka*; *ag èsīn* (fém. *tamūgāit*, *tsăkāit*; *ūlət-èsīn*).

alaɣəd.

ag awēṭāi (se dit du camelin ou du bovin).

akərkər.

afəda.

ag krād (fém. *ūlət-karād*).

ag ăkkăz.

ău-səmmās.

amɔssəḍṣ.

tazəllat.

arəggān.

Selon la robe :

wa-mèllèn, *i-mèllèn* : blanc pur;

abāidèg : très blanc («voleur»);

adəgnas : blanc moyen;

ăuray : bai clair («jaunâtre»);

azərɣaf : roux tacheté, pie;

azərēf : presque noir;

azəraf : roux;

izăkaḍən : couleur gazelle (isabelle) [de *azēkeḍ*, gazelle dorcas];

idəmīn : couleur gazelle rufifrons (*idemi*);

i-kawḗlən : noir;
izaggāγən : rouge;
awīnay : vairon (presque tous les chameaux *izərγāfnīn* sont *iwināγən* tels ceux des Kel G'erès et Kel Aér par exemple).
Chameau mâle : *amāli*, pl. *ɛmalwān*.
Chamelle suitée, pleine : *tālomt tahōzət*.
Chamelles stériles, sèches : *šiszγār*.
Chamelles laitières : *šimmtal*.
Chamelle ayant perdu son petit : *stakətbət*.
Chamelle pleine de dix jours : *lāγa*.
Chamelle pleine depuis peu : *seḳet-terāu*.
Chamelle pleine de deux mois : *mazūzi* (ar.).
Chamelle suitée : *təūlit*, pl. *təïlitin* (ar. *šūla*).
Chamelle qui ne donne son lait que forcée : *nakkasa* (ar. *l'aga*).
Chameau grondant : *isūk*.
Chameau qui se venge : *iγabbər; iγaššəd*.
Gonflement du voile du palais chez le mâle : *tamāla* (ar. *dadūra*).
Chameau qui entre en rut : *isaḥatirtir, aḥabəlbəl* (ar. *ibaḥbah*).
Chameau qui a du pied, qui suit facilement : *isūl*.
Glousement du chameau : *tiγərit n ālem;* il glousse : *innigu* (N. A. *tanəggūt*) [ar. *ihādər*].

Les défauts acquis dans le jeune âge, et en cours de dressage, subsistent en général.

Vers un an, on voit déjà selon la constitution, la destination à donner : selle ou bât (long cou, empattement étroit, haute taille, tête haute : selle; animal trappu, calme, long empattement : bât). Il n'y a pas de sélection systématique.

On habitue le sujet à suivre la caravane, en l'attachant par la mâchoire inférieure au cou d'un sujet dressé, en marche, à plier les genoux, en les frappant à petits coups et en abaissant la tête, tout en commandant de la voix (« chch, chchö... »).

Pour le bât, dressage moins long; habituer de plus à suivre le convoi et à s'en séparer, à porter le bât seul d'abord, puis chargé progressivement.

Quand l'animal est dressé, vers trois ans, on lui perce la narine droite, où on passe l'anneau qui y demeurera.

Allures : 1° Chameau de selle : pas : 4 à 5 km/h.; amble : 6 à 7; grand trot : 20 en moyenne, pointes de 35-40 exceptionnelles. Le grand trot et le pas sont les allures normales. Le galop est anormal, l'animal n'est pas fait pour cette allure, du reste sans rendement;

2° Chameau de bât : le pas est l'allure normale. Ne pas abuser de l'amble à cause des risques de blessures par frottement.

Etapes : Le chameau de selle fait sans effort 50 km. par jour sans surmenage, repos tous les quatre jours pendant un jour (ou deux si le pâturage est maigre); tous les mois au moins il est nécessaire de laisser l'animal se refaire pendant quinze jours au moins.

Le chameau de bât : à 30 à 40 km. par jour, repos tous les quatre jours, poids utile : 150 à 200 kg.

Signes de fatigue : Faux-pas fréquents, ralentissement et raccourcissement du pas, arrêt complet parfois; à la halte, le chameau barraque lourdement (ce peut être le signe de rhumatismes); fièvre; accélération de la respiration; souvent congestion.

Harnachement.

Chameau de selle :

Selle : *tərik, tārik*[0] (voir chap. : Industrie des transports);
Tapis de selle : *amaslóγ*, pl. *imaslaγ* (ar. *ləbdi*); tapis ordinaire, sans ornements : *asələs*, pl. *isələs;*
Sangle : *tattūlt*, pl. *tattūlin* (ar. *lγórta*);
Anneau de nez : *tigəmt* (*iigəmt*); pl. *iigəmin;*
Corde à nez : *tāγamt, tāγant* (ar. *asfəl, hzāma*) :

Caveçon de cuivre (sur le museau, pour une bride-mors supplémentaire) : *taṭmant, akaskabu* (ar. *rsən*);
Entrave de boulet : *teffârt*, pl. *šifrin* (ar. *lgēid*);
Entrave de genou : *aɣunfuḍ* (ar. *l'agad*) [fig. 23];
Cravache : *alakôḍ* (ar. *sawaṭat*); bâton : *təbûruk* (ar. *l'asa*);
Collier en poils de chèvre et cuir tressé : *tazagat* (ar. *glāda*);
Clochette de collier : *anaïna*;
Amulette de collier *širāut* (ar. : *lḥžab*).

2° Chameau de bât :

Bât : *arūku*, pl. *irūkan*;
Matelassure de bât : *asədfər*, pl. *isədfar*;
Palanquin : *təḥāwit*, pl. *təḥāwa*.

3° Chamelles :

Filets de pis : *abaɣôd* (ar. *šmal*);
Abreuvoir en cuir pour camelins : *tafarāut* (ar. *lḥôr, lḥôf*).

Art vétérinaire (chameau).

On ne panse pas un chameau; on n'ôte pas les tiques (équivalent à une saignée, évitent la congestion?); on n'arrache pas le mauvais poil poussé en hiver.

La castration n'a jamais pour objet la sélection. Souvent les animaux mâles les plus laids sont les meilleurs reproducteurs. On castre les animaux de selle et de bât vers 3 ou 4 ans en moyenne. Ils deviennent plus agréables, plus doux, moins vagabonds. On castre en saison froide, jamais en hivernage. Les membres solidement attachés de l'animal barraqué, on lui retourne et maintient la tête contre le flanc; on le maintient pendant toute l'opération dans cette position, les ruades et morsures étant très dangereuses et peuvent compromettre par un incident le succès de l'opération, qui doit être menée rapidement. L'animal couché sur le flanc, inciser longitudinalement chaque testicule; extirper jusqu'au bout chacun des cordons sans le rompre; bourrer les cavités avec un emplâtre de bouse fraîche de chameau, de son urine (il fournit régulièrement ces deux éléments sous le coup de l'émotion), et de sable; on ne coupe jamais avec un fer rouge. Libéré, le chameau doit se promener et pâturer normalement. Le lendemain, il pourra fournir une étape de 25 à 30 km., modérément chargé; au bout de six jours les plaies sont cicatrisées; le pus tombe, formant avec le sable des stalactites mi-solides qui gênent peu la marche. La plaie se referme d'elle-même.

Fécondation. — Un mâle suffit à 30 à 40 femelles; il n'accepte pas de concurrent et veille jalousement sur ses femelles, dont il assure la garde. On peut faciliter la fécondation en poussant le mâle vers la chamelle qu'on a forcée à barraquer. Durée de la portée : 12 mois. Si la chamelle n'a pas été fécondée malgré deux ou trois accouplements, on met sur les bords de la vulve une pincée de sel, et on la présente de nouveau au mâle.

Lactation. — La chamelle donne relativement peu de lait, mais il est très riche et excellent; il est considéré par les nomades comme une panacée universelle. Le pâturage d'alouat augmente la lactation. Il convient de donner à la chamelle laitière du sel, et de l'abreuver tous les deux jours. Les nomades prélèvent une bonne part du lait de la chamelle; celle-ci peut retenir son lait. On lui bande les yeux, on obture les narines avec la main, en la maintenant immobile, on lui attache les genoux pour éviter les coups de pied, on lui jette du tabac en poudre dans les yeux; on lui fait peur : les gens se lèvent brusquement tous ensemble devant elle en criant et gesticulant; s'il s'agit d'une mère ayant perdu son petit, on emploie le même procédé que pour les vaches : on amène à la chamelle la dépouille empaillée et montée sur quatre piquets, de son petit, et elle se laisse traire, abusée par la présence de ce mannequin (*azëïöz*).

Sevrage. — Entre 12 et 15 mois le chamelon est sevré. Il commence à brouter à un mois quelquefois on extirpe ses dents de lait pour le faire plus longtemps têter sans gêner la mère. On l'enlève à sa mère en général quand elle est de nouveau pleine. Si la mère meurt avant le sevrage, on alimente le jeune chamelon au lait d'une autre chamelle, on lui donne de la bouillie et un peu de sel mêlés au lait de cette chamelle.

La chamelle ayant les trayons obstrués est saignée, on lui donne du sel, on lui fait absorber de l'eau salée en deux ou trois fois. On lui met dans les narines la poudre appelée *zăuza, abərsad.*

On utilise un filet de pis pour éviter que le chamelon tête au pâturage : *abayôd* (ar. *ṣmāl*), filet en alfa ou en afaz'o faisant le tour de la croupe et dont un lien est prolongé autour du garrot; ce filet est relevable à volonté sur le côté.

Les Kel Ahag'g'âr et Kûnta pratiquent deux ou trois incisions sur le chanfrein du chamelon et forment un bourrelet dont ils lient la base avec du fil; le chamelon appuyant son museau contre la mamelle de la chamelle ressent ainsi une douleur qui le fait renoncer; ces bourrelets de chair subsistent toujours. Certains Ifôr'as et Arabes transpercent un bourrelet unique au moyen de deux épines de bois aiguisé enfoncées perpendiculairement l'une à l'autre; ces épines piquent le pis de la chamelle qui repousse brutalemet son chamelon voulant téter.

Les signes de bon état sont : bête bien remplie, quelques verrues charnues poussées sur l'épiderme (*tanəgmūṭ, anagmṣḍ*), œil vif, urine marquant les cuisses, tache brune collant avec le sable, les poils de la queue, en granules : *tɛfəẓẓēt* Si l'on noue un poil de la queue, il ne doit pas être cassant, mais souple, gras, et sentir l'urine.

Maladies.

Plaie ouverte : broyer des chatons de *tamakərzīzt* avec la main; plaquer sur la plaie, avec du charbon.

I. *Maladies des muscles.* — Pied : la sole est souvent congestionnée après une dure étape sur un sol rocheux, parfois avec boiterie. Repos, bains de boue. Les Kel Aér cousent une semelle de cuir à la sole de leurs animaux quand ils doivent parcourir une région rocheuse, cette opération est dangereuse.

Talhas : le pied est souvent enflé à la suite de l'absorption exagérée de coloquintes (*tagéllêt*); repos.

Sole usée : le sang peut apparaître. Pointes de feu, bains et repos.

Addəri : crevasses de la sole; en hivernage, fréquent, après parcours en terrain marécageux, pointes de feu.

Tasmūs : croûte du jarret, due au frottement contre la saillie sternale; tabac mâché en application avec charbon.

Épine ou esquille dans la sole : extirper au moyen des pinces (*iyómdan*) en coupant et débridant franchement au besoin; application de beurre, glaise, sel.

Adrəs : suppuration consécutive à intrusion d'une épine, au doigt; débrider, ligaturer la cheville, avec liens d'écorce.

Excoriation du garrot, due à la selle ou au bât : laver, mettre un emplâtre de tabac et charbon. Pour éviter que les corneilles se perchent sur le dos de l'animal ainsi blessé,

et mangent ses chairs, on attache des bouts de chiffons flottants sur les poils de la bosse.

Mal de bosse : sensibilité, tuméfaction; dus à un abcès profond : couper, débrider, pointes de feu profondes.

II. *Maladies des membres.* — Coupure du boulet ou du muscle de la patte antérieure : repos; l'excroissance du sternum peut frotter le jarret et être elle-même sanglante : *tasmūs, tasəmmūs* (voir ci-dessus). Repos; charbon.

Luxation, fracture : ruades, chutes dans un trou, glissade, etc. Raies de feu. Souvent le mal est incurable, et l'animal est inutilisable. Les Arabes possèdent des appareils à fractures.

Ar. *əssərar :* maladie intéressant la partie proche du sternum, abcès donnant issue à un liquide purulent; raies de feu autour de l'abcès, application de graisse.

Morsures : surtout au garrot (batailles de chameaux) très dangereuses.

Cor à l'épaule : scarifier autour de la partie malade, faire une scarification en croix au milieu, au besoin un ou deux traits supplémentaires.

Gonflement du genou : *sərad* (cf. fig. 27) faire quatre traits au bistouri, se croisant deux à deux perpendiculairement autour de l'enflure; en cas de chronicité, application de feu et de goudron (cf. fig. 27, *a*).

Tanəgmāt n aḍar : cor au pied, excroissance souvent bénigne; scarifier en cercle autour du cor.

Rhumatismes : ar. *əlγraf* (serait donné par l'eau de certains puits); genoux antérieurs faibles; l'animal souffre en marche, boite légèrement, barraque lourdement lorsqu'on l'arrête.

Hématome (consécutif le plus souvent aux coups) : *aššiddah*, feu, repos. En cas de suppuration, débrider, laver.

Exostose articulaire, au boulet et quelquefois au genou : feu.

Abcès de la cuisse (ar. *kəlba*); isoler, repos.

Amanṣz, tamanṣst : gonflement pouvant siéger à la cheville ou ailleurs, dos par exemple. Les Twâreg l'imputent à l'absorption d'herbe verte avec la rosée. Maladie se rapprochant du coup de sang (*azəni*) : saignée, ligature de la cheville malade avec écorce, bains, promenade lente.

III. *Maladies de l'appareil digestif.* — Fracture de la mâchoire : cas d'un mâle attaché par la bouche et brisant son lien pour courir vers les chamelles, ou d'un animal traîné attaché par la mâchoire au cou d'un animal le précédent. Replacer l'articulation, ligaturer avec un morceau de bois lié à la mâchoire (hors la langue qui doit rester libre) par une corde.

Météorisation : ar. *nfaḥa*. Quand le chameau a mangé beaucoup de chenilles — *tazlīft* — en même temps que les herbes qu'il broutait, son ventre devient ballonné.

Ulcères des lèvres des chamelons : *šəmbil;* cautériser autour.

Dartres : les lèvres des jeunes pèlent quelquefois avec le froid; application de beurre.

Blessures de la langue et du voile du palais : animal en rut, dont le voile du palais saillant peut se blesser aux arbres; très dangereux; l'ablation du voile peut être nécessaire. Donner par la suite des aliments mous.

Stomatite, lampas : *iɣabbər* (*ɛlaqqad*, ar. *ɛllɔḥam*, « la viande »); inciser, mettre du sel en poudre dans la bouche; raies de feu sur les joues.

Teffərt : maladie causée par l'eau de certains puits; fièvre, pustules aux tempes.

Təmalkat : enflure du ventre et de la bouche, qui pue.

Diarrhée : le chameau a l'air inquiet, portant la tête en avant raide, souvent cette diarrhée est due à un brusque changement de régime, à l'absorption de pâturages en temps de rosée. Donner des aliments secs; jus de tabac dans la bouche et tabac dans les narines. Souvent est indice de congestion : saignée immédiate.

Tasekka : atteint les chameaux qui boivent après être entrés dans l'Aluatt; souvent mortelle. Les pâturages salés (*ɛššin*, *tazara*) donnent souvent une diarrhée mortelle aux animaux non accoutumés à ces pâturages.

Azarəal : congestion.

Zarẓar : excréments sanguinolents.

Indigestion : ar. *tɔḥma;* donner des purgatifs, des oignons crus, des aliments doux.

Entérite infectieuse : *azəni n tadɔst;* coup de sang du ventre; ar. *bū dwīra;* faire boire un mélange de baies de *tadənt* (*boscia senegalensis*) : *āzīnəm*, d'oignons et d'eau. Le chameau



Fig. 27.

a. Traits au bistouri dans l'affection cameline dite *sərād*.

b. Schéma de la saignée correcte du chameau saisi de congestion (*ăzani*).
1. Lien (entrave) comprimant la veine jugulaire.
2. Couteau à saignée.
3. Bâtonnet frappant d'un coup sec le couteau.

c. Incision contre l'affection dite *anəfət, anəfəd*.

d. *məsannāt* (remède pour camelins) en graine.

souffrant d'une diarrhée fétide, vert foncé, puis donne des crottes striées de sang; anorexie, fièvre, amaigrissement; l'animal se couche; le cinquième jour, s'il n'y a pas d'issue mortelle, amélioration progressive; quelquefois la mort survient vers le quinzième jour.

IV. *Maladies du sang.* — Coup de sang, coup de chaleur, congestion : *azəni* (ar. *ddəm*). Une eau très minéralisée peut donner l'azeni en canicule, surtout aux chamelles et aux chèvres, après une forte ingestion de gousses de Tiggârt. De même le changement de pâturage cause l'azeni parfois. La respiration rapide, fièvre, diarrhée. Saigner immédiatement si le jus de tabac est insuffisant; si l'on intervient trop tard, l'animal peut mourir en moins d'un jour par asphyxie.

Saignée (cf. fig. 27) : faire barraquer n'est pas utile; abaisser la tête; ligaturer la veine jugulaire, qui se gonfle rapidement avec un couteau spécial, appliqué le long de la veine, donner un coup sec avec un bâtonnet quelconque. Le sang gicle noir. Au bout de quatre à cinq minutes, il est redevenu vermeil; enlever la ligature et laisser le chameau relever

la tête; l'hémorragie s'arrête d'elle-même, et le chameau est à nouveau utilisable. La saignée faite par certains Twâreg malhabiles sur la veine du sinus est le plus souvent inopérante (cf. fig. 27, *b*).

Piqûres de serpents : saignée, en incisant l'extrémité des oreilles. Incantations et passes magiques; l'*anəsmāgal* (vétérinaire indigène) crache à la face du chameau pour chasser les génies malfaisants (*élžēnən*).

V. *Maladies des yeux et des oreilles.* — Le suc caustique de *Calotropis procera* (*tərza*) peut atteindre les yeux du chameau. On soigne par lavages.

Les oreilles peuvent être obstruées par du cerumen solidifié avec du sable; on procède à des lavages à l'eau tiède.

VI. *Maladies contagieuses.* — Gale (*aːḍəwāḍ*, ar. *žrəḅ, žrab*). Isoler; en saison sèche seulement; peut guérir seule; lavages au natron, après épilage; applications de goudron (*fuṇni*. H. *kunfi, fūni* : ricin) de graines du *Ricinus communis* de graines de coloquinte amère (*tagāǯa*), du fruit du Balanites aegyptiaca (*abṛāγ*). On place les fruits du balanites (ar. *tugga*) mélangés d'os, dans une calebasse que l'on obture avec un morceau de natte lié avec des liens de fibre; on place la calebasse renversée sur le feu, et on recouvre le tout de braises. Le goudron est appliqué au moyen d'un chiffon.

En Aér on met du tabac sur les plaies galeuses, du suc de coloquinte; on donne du lait et du sel blanc au malade.

Coryza (*təsut, tāsut — amaːla* ne se dit que du coryza de l'homme, ar. *mrūha*).

Trypanosomiase (*manšēš, tazzəgṛət* «la longue maladie», car sous la forme chronique elle dure de trois à cinquante-cinq ans), ar. *abṛi*. Maladie contractée dans la zone soudanaise; amaigrissement, fièvre intermittente, larmoiements. Mort au bout de trois à six mois. Médication : feuilles de *Tadənt* (Boscia seneg.) pilées et séchées à l'ombre, mêler à du sel; ou le *Manannāḍ* du commerce (graine de Libye et du Twât : rouge, odorante, écraser avec de l'eau la masse de graines jusqu'à obtenir une pâte brun-rouge qu'on met dans les naseaux du camelin) [1].

Forme chronique : *tamēllāmut, alāmu* : n'empêche pas les chamelles de bas (verbe *illāməd* : écorcher, rincer; rester longtemps, cf. *llāməd* : maladie qui est tenace et va partout, dont les traces sont durables partout, la rougeole).

Les nomades évitent de rester auprès des mares où foisonnent taons, mouches, moustiques et où les animaux peuvent contracter la trypanosomiase et le charbon.

Broncho-pneumonie infectieuse (?) [*tḍːa;* ar. *nahas*, chameau «*manhūs*»]. — Anorexie, toux spasmodique, caverneuse, prenant surtout de 10 heures du soir à 5 heures du matin; cette terrible maladie frappe les chameaux surtout en saison froide, jusqu'en février. Amaigrissement rapide, mort presque constante. Isoler, mettre l'animal dans un autre pâturage interdit aux autres animaux; attacher le soir et entretenir du feu auprès du malade.

[1] Médicament pour camelins ayant fait une chute grave : *manannāḍ* (voir fig. 22, *d*), graine venant d'Aér. En mettre dans les narines du camelin. Médicament pour l'homme tombé de chameau et ressentant des troubles : *tanufiat*, ressemble à la graine de millet d'Europe, réduite en une poudre jaune-rougeâtre; mettre dans l'eau, mélanger avec un peu d'oignon blanc, s'en garnir les narines.

Le gavage au mil est pratiqué sur les bovins surtout : un *tākrəft* (h. *taïki*, couffin long) de 50 kilos environ en 20 jours pour deux vaches, jusqu'à rétablissement. Les Arabes et Ihag'g'aren pratiquent le gavage des camelins à l'aide de mil et de dattes pilées.

Ophtalmie. — Cautérisation circulaire de l'œil.

Sinusite : *anăfəd, anăfət* (ar. *aśəyarf*). — Souvent consécutive à un coup reçu ou à une morsure d'autre chameau ; fièvre, anorexie, amaigrissement, port élevé de la tête (gonflée). Faire trois séries de doubles scarifications au fer rouge, jusqu'à l'os, sur le chanfrein, une longitudinale, une transversale sur le front, une autre transversale légèrement en avant des yeux ; ajouter de la graisse, de la bouse de vache chauffée. On note une amélioration au bout de quinze jours, et la guérison doit intervenir au bout de trois semaines.

Autre remède : scarification autour de la partie sensible, faire une croix au milieu d'un cercle (cf. fig. 27, *c*).

Charbon bactéridien : *akərzăkəl* (= *tikkəlt* des camelins). — Anorexie, gonflement des épaules, qui deviennent douloureuses, crissement caractéristique à la pression. Issue fatale au bout de sept jours, ou au contraire amélioration définitive. La saignée sur la veine frontale, parfois pratiquée est sans effet. Isoler.

Vers : le « *dəgar* » des Arabes. — Attaque peau et poils.

Larves des narines : *iləšlaš*. — Presque tous les camelins entretiennent dans les sinus nasaux des vers qui les fatiguent, les démangent, les font souffler bruyamment et renifler, se frotter le museau contre leurs voisins ; vers novembre, quand souffle l'harmattan, l'air devient sec, ces larves d'un insecte ailé (cephalopsis titillator) sont alors rejetés le plus souvent naturellement.

Ayəsad : maladie de dépérissement (ar. *stagtə*ʿ). — Faire des bourrelets sur la peau (*tanəgmūt*, pl. *tinəgmaḍ*), un peu partout.

Troubles cérébraux : le chameau est dit *amaskil* (fou), arabe : *maïnūn*. — Faire des raies de feu sur les tempes. Saignée par déchirure du bout des oreilles (*təmaḍət*).

Variole, camel pox : *ərkāsək* (ar. *ǯədri*). — Éruption sur les muqueuses ; jetage, amélioration dans les dix jours, ou augmentation des symptômes de fièvre et anorexie. Injection d'eau salée dans la bouche ; scarification et apposition de croûtes d'un animal convalescent.

Fièvre des camelins (été et hivernage) : *tēnḍḍ*. Injection de lait de vache dans les narines ; repos à l'ombre.

B. AGRICULTURE (cf. fig. 28).

Droits fonciers. — Il n'y a que des droits d'usage, sauf dans les pays de vieil établissement cultural : Âder. L'exemple de l'agglomération agricole de Adûna est classique (canton de Tammaskey) ; les habitants sont de descendance Twâreg d'Aér (Gawalley). Tous les habitants de l'Adûna (ou : Illéla-Gawalley) cultivent sous irrigation au bord de la mare d'Adûna (permanente), les jardins sont nombreux particulièrement au sud de la mare.

Dime. — Pour les cultivateurs étrangers venant à Adûna faire des jardins, le payement d'un droit proportionnel est de rigueur. Jusqu'en 1935 environ, la dîme consistait en un certain nombre de gerbes de blé remises lors de la récolte (5 gerbes en moyenne pour un seul champ). Actuellement, le droit s'acquitte en espèces 2, 4 à 5 francs, 6 à 12 francs au chef du village). On donne un « taiki » (H.) [Tq. *asīməḍ*] par 20 gerbes de blé récoltées ; équivalant à 30 ou 35 francs.

En 1938, cultivaient à Adûna des étrangers appartenant aux villages de : Jig'ina (5 familles), Bajé (20), Burd'i-N-Kayta (2), tous villages du canton de Kayta de Jibelâwa (1), Sokôlé (1), Sabon-Gâri-Kaûra (5), de Sabon-G'ida (2), tous villages du canton de Tammaskey.

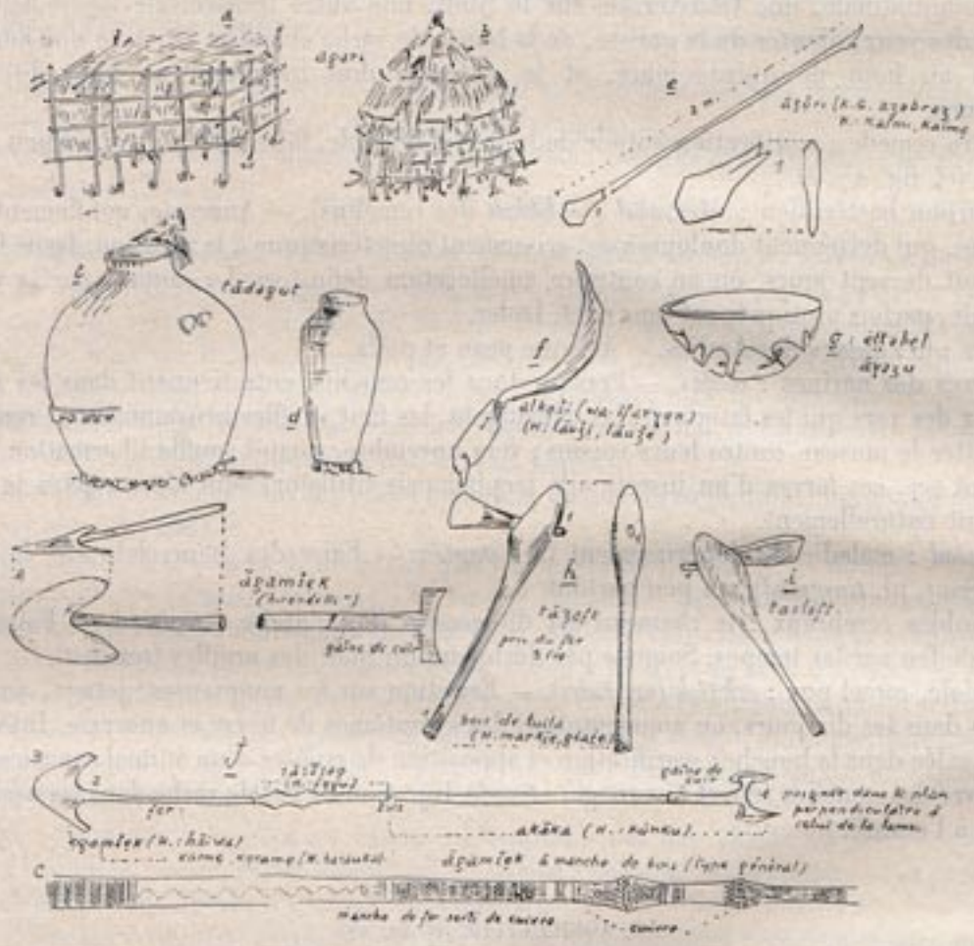


Fig. 28.

a, b. Gerbiers de mil (*agəri*, pl. *igərān*) :
a. Carré (contenant souvent des haricots en même temps que du mil, et couvert de branches épineuses);
b. Circulaire.
Le type circulaire est plus fréquent chez les Noirs, l'autre chez les Iklan sédentarisés. Tous deux sont sur pilotis pour les isoler des termites.

c, d. Greniers en glaise (Âder) : *tadəgut* (pl. *tidəgāwin*) des Noirs sédentaires.
d. Grenier en canari, pour les provisions de mil, haricots, pois, etc., auprès de la case et pour satisfaire aux besoins journaliers.

e. Désoucheuse (*azōri*).
1. Le fer.
Désouchage : *abaraz* (H. *ăṭma*).

f. Faucille (*alkəḍi, amərəz*).

g. Tambour pour entrainer les moissonneurs (*iṭṭabəl-wa-n-agajak*).

h. Hache classique (profil et dos) : *tāzəf* (pl. *ităzāf, təzəf*).

i. Herminette (*tasləft, tasəlləft*).

j. Sarcloir pour la culture du mil.
A. Profil et vue supérieure.
B. Ensemble. La poignée (1) est dans un plan perpendiculaire au plat de la lame (2).
C. Détail d'un *agamək* tout en fer ciselé et incrusté de cuivre (Iklan). Vu à Arrawey, le 30-2-38.

Plantes cultivées (cf. Flore classée).

Blé : *alkama;* épi mûr : *ta:ɔmmart.*
Maïs : *abʊra m Māṣar;*
Oignons (*élbaṣal*) sous irrigation, repiquage fin janvier.
Sorgho (*abʊra, éṭṭāɣām*) et petit mil (*ɛnɛlɛ*).
Henné (*lɛllɛ*); courges (*gʊra*, pl. *gʊrāten*), H. = *kwaréï*, gombo, piment (*bəžikimba*) sont généralement cultivés par les femmes. Le gombo dans les rigoles d'amenée d'eau. Le piment : *bərkɔnnu, bəžikimba* (H. *atôkôñô*); indigofera argentea : *bāba* (tq. *dāgarāgo*).
kimba : espèce de basilique.
tékawēlt : plante tinctoriale pour cuirs (brun-rouge).
tadéllāɣat : légume tenant du pois et du haricot.
ïālo (H.) : plante à sauce, se repique seulement le soir, ou avant le jour (très sensible au soleil).
ènnaĝnaĝ : menthe.
Dattier : *tinɛ*; un plant : *talɔzdɔɣ*, pl. *tilɔzdɔɣin.*
Palmeraie : *taɣdāit.*
Légumes verts : *barāsa*; *ɛ̄ikan* (« végétaux »); se mangent cuits.
Fruits secs : *élfikiēt* (ar.); *arrūtɔn n ɛ̄ikan :* fruits des arbres.
Haricots : *tanzant, tāzāt* (coll.).
Riz : *tāfāɣat* (coll.).
kapockier : un seul, centenaire, à l'est de Zangaratta, près de la piste : *ōrɛ*, espèce de ficacée; maturité à mi-mars; fort bel arbre, feuilles entières.
Rrāma : plante à tige dressée, 1 m. +, allongée, cœur moelleux; coupée en baguettes de 1 m. 50 à m; l'écorce s'enlève en coupant dans le sens de la longueur; on passe le doigt entre le liber et l'écorce et à petits coups on détache l'écorce brun-brunâtre; sert à faire des liens de gerbes de mil, etc., des cordes très solides, etc.
Karūf : plante médicinale (contre les névralgies); cultivée dans les rigoles d'arrosage.
Tanɔfūfu, tanɔfōfu; H. : *mîa-kul'diwa :* plantes à sauce. La tanefufu est cultivée en planches et dans les rigoles, avec le maïs sur les rigoles.
gargasa : condiment pour des bouillies.
fuĝni : ricin spontané.
wakɛ ïaraba : haricot Yoruba (H.) : fleurs jaunes, graines rondes.
gūžža kwaroskwaros : pois de terre.
patates : *dɔkūdɔkū* (H., tq.).

Culture des différentes plantes.

Semences : *ɛṭṭāɣām; tāifɔst*, pl. *tēifɔsīn, tifɔsīn.*
Semer : *sénɣɔl, sēɣɔl* (verser, répandre).
Fumier : *tāki* (H., tq.); *iɣɔrrāgɔn* (sing. *aɣɔrrag*), « bouses ».
Récolte; moisson : *ɣārɔd* (rac. *éyrɔd*, finir); *afāras* (coupage); *afaraḍ ɔn tagāïa* (verbe : *efrɔḍ tagāïa*) : cueillette (« balayage ») des coloquintes.
Saisons : (*imirɔn*, sing. *imīr*) [H. *lōkaïi*, de l'ar. *l-ūqt*, moment] :
Hivernage : *ïel* (H. *dāmana*) : « feuillaison, feuillage ».
Moisson : *ɣārɔd* (H. *kāka*).
Froids : *tāgrist* (H. *dāri*).
Canicule : *awēlan* (H. *rāni*).

État des cultures de mil des nomades et semi-nomades.

Région est de Jang'ébé :
Ir'elr'ulen : petit mil = 1.500 gerbes (*təbōlāsin*, sing. *tābōlast*); gros mil = 700.
Kel Er'lal-Ninigger (Tôfâbayor') : p. mil = 1.800 gerbes, g. mil = 1.000.
Kel Er'lal d'Attahér : p. mil = 1.300 gerbes, g. mil = 810.
Tankôrba : p. mil = 1.500, g. mil = 800.
Ibérôgan = p. mil = 3.000, g. mil = 1.500 (ces derniers plus au nord-est, à l'ouest des collines latéritiques et du promontoire d'Asaberber).

3. INDUSTRIES DE CONSOMMATION

La nourriture : *amətši;* les aliments : *amənsi, amēsi*, pl. *imənsīwan, imēsīwan :* mets, aliments en général (cf. hausa : *ši*, manger; *šiše :* faire manger).
sīwən : rassasier, faire manger à satiété. *Ēiwen :* être rassasié.

Aliments.

Le lait (*āḥ :* lait; *āḥ wa kafaïən :* lait frais, mousseux; *aḥ islaïən :* lait caillé; *aḥ wa sənnamən :* lait aigre, etc.) et ses succédanés n'est pas, en règle générale, suffisant pour nourrir un nomade, lequel a besoin, rare étant la consommation de viande, de graines diverses,

qui, sous formes de bouillies (*ẹ̈šïnk*, pl. *ẹ̈šïnkāwən*) constituent le fond de l'alimentation saharienne et sahélienne. (Voir la liste des végétaux comestibles.)

Toutes sortes d'arbres apportent leur appoint alimentaire sous forme de : gomme (*tānust*) consommée avec le lait frais, auquel elle donne un goût douceâtre; de feuilles, racines, écorces, fruits. Toutes espèces de graminées sauvages, jusqu'aux plus modestes, sont utilisées en cas de disette de mil; le mil (petit mil surtout : *ẹ̄nẹ̄lẹ;* Ch.-S. *illīn*) un peu le sorgho (*abẹ̄ra, abẹḥām :* sorgho tardif) est consommé sous forme de bouillies; le mil en général (et sorgho surtout) est dit : *ẹ̈ṭṭāyām* (ar. *ẹ̈ṭṭa'ām*).

Des excitants sont nécessaires pour l'appoint de cette nourriture assez pauvre et face : sel et natron (ce dernier consommé en même temps que le tabac réduit en poudre).

REPAS.

Au lever : la *tāgïmgïmt* (goûter) : on y consomme du lait (*āḥ*) frais ou de la veille et réchauffé; du lait aigri (*āḥ islaïən*, caillé; *āḥ səmmūmən*, aigre) mêlé d'eau et de farine de mil (*aɣaẓẹ̄ra*).

Vers 11 heures : *amək̄lu*, pl. *imək̄lūwən*), repas de la méridienne composé de bouillie (*ẹ̈šïnk*), de lait frais (*āḥ*).

Vers 8 heures du soir : *amənsu, amīsu, amāgin; aḥ, aɣaẓẹ̄ra, ẹ̈šïnk*, parfois viande (cuite sous la cendre ou plus rarement rôtie).

En voyage : repas unique de la journée : *azəbri;* le soir on ne prend que de l'*aɣaẓẹ̄ra*, sans qu'il y ait lieu à véritable repas, ou du thé.

Repas d'hôte : *magārẹ* (hôte : *ămagār, anāftaɣ;* voisin : *anarīg;* mendiant : *dadāla*).

La viande (*isān*) : est consommée bouillie et pilée; mélangée à l'*ẹ̈šïnk* (on mêle à l'*ẹ̈šïnk* des dattes pilées ou de la farine de jujubes — *ōfər, ōfran* — ou du sucre ou miel; quelquefois, une sauce d'*ïdəgi*, plante donnant une sauce gluante — Igdâlen, Kel Gerès); la bouillie est mangée en même temps que le lait frais, on prend dans la cuiller un peu de bouillie, puis on puise avec cette cuiller dans une calebasse de lait; bouillie et lait sont dans deux jarres de bois communes aux mangeurs; la viande se prépare aussi quelquefois rôtie en «*məšəwi*» (ar.) [tq. *īsān ẽknāfnin, akanīf* ɔ̃ *sān*]; le plus souvent cuite sous la cendre (*isān n ẹ̈bawẹ̈l*). On fait un grand feu dans un trou, puis la cendre et les braises ôtées, on place la viande écorchée, l'animal entier, et on replace les braises; durée de la cuisson : trois quarts d'heure environ. La tête de mouton ou de gazelle, de même que le rectum nettoyé, et cuits sous la cendre, sont très prisés des Imr'âd et Éklan. De même la viande découpée en feuilles (*isān ẽklasnīn*); les tripes (*tārfa*). *Taləbgat, taləbəggat* est le ragoût de viande pilée (*isān ẽddānin*) et beurre. *Akərrūi*, pl. *ikərraïən :* ragoût de viande pilée et cuite dans la marmite avec épices (*imərglan*).

On fait des bouillies avec toutes sortes de graminées sauvages; les Arthraterum divers poussant sur les dunes; Panicum turgidum (*āfazo*) utilisé jadis par les peuplades nomades avant le riz (*tāfăyat*), le millet (*ẹ̄nẹ̄lẹ*) et le sorgho (*abẹ̄ra*); les *išïban*, millets sauvages des divers *šigəzzāl*, donnent une bouillie plus fine que celle d'énélé ou d'abôra.

Farine : *ẹ̄gïl* (H. *gāri*); de mil, de jujubes (*ōfər, ōfran*); le pain (*buru*, mot hausa) est inconnu mais non la galette de mil (*tagəlla n ẹ̄nẹ̄lẹ*, hausa *takula*).

Miel : *turāut, turāwət* (H. *zūma, zūmua*), vient du hausa, de Maradi, Soroto et du S.-E. (Etambo, Azar inférieur : miel de termitière).

Fromage : *tākəmmart*, pl. *tikəmmārin* (*si*—) : sortes de lamelles battues sur le coin d'une natte, d'extrait sec de lait de chèvre, assez élastiques et indigestes; mangés le plus souvent écrasés dans l'*ayaẓēra* (ar. *ʃərba*). Prix : 0 fr. 50 les trois fromages.

Présure : *akəmmar;* moule à fromages : *azmām.*

Lait caillé : *tāuna;* caillé aigre : *asəsli.*

Beurre : *wīdi, ūdi* (en général, fondu pour une meilleure conservation et le transport dans des flacons de calebasse ou de peau pilée : *hattin, tāhattint*).

Huile (*wīdi*) d'arachide ou d'olive (*ezzītun*) : non employée.

Graisse quelconque : *tāḍhənt, tāḍənt.*

Oeuf : *tikəkit*, pl. *tikakātin, tikəkitin* (*tsādalt*, pl. *tisadālin;* plus spécialement réservé à l'appellation des testicules). Les œufs ne sont pas consommés, non plus que les gallinacés. Il y a de nombreux interdits alimentaires en effet chez ces nomades Iullemmeden.

Sucre : *essəkər, essūkər* (tq., H., ar.).

Menthe : *ənnaynay* (ar. *naʿnaʿ*).

Légumes : *barāsa* (H.), *iyəḍənən* (ar. *el-hədra*); inconnus ou à peu près, sauf *elbaṣəl, elbəṣəl* (ar. *bəṣla*), oignon, ail; tomates : *təmāti, təmātut;* haricot, lentille, pois : *tamzamt, tāzant;* patates : *dəkūdəku* (H.).

Piment : *bəzikīmba* (H. *kimba*, K. H. *šiṭṭa*).

Girofle : *lkərənfəl* (ar.).

Ibalāwən : espèce d'asperge acide poussant en hivernage sous les touffes d'*afaẓo;* ce n'est pas un véritable aliment.

Blé : *alkamā* (ar. *gəmh*) cultivé chez quelques sédentaires auprès des mares permanentes

Riz : *tāfāyat* spontané dans certaines mares d'Azâwar'.

Le mot *elfikiēt* (ar.) des Kel Ahag'g'âr, pour désigner les fruits secs, est inconnu ici; le raisin sec (médicament pour les yeux) est : *ezzəbīb* (ar.).

Dattes : *tīnẹ* (coll. fém. sing.); palmeraie : *talazdəq*, pl. *tilazdəyin*. Les dattes viennent du Sud-algérien, importées par les commerçants Cha'mba (5 fr. les 10 kg.) sèches; d'Ingal (dattes fraîches), 5 fr. la livre. De Fâchi et Belma (sèches); *tarəkit :* plat de dattes pilées dans l'eau et le beurre, formant une espèce de gâteau; *tākəḍart :* dattes de conserve, avec de la farine de r'sob (ar.) et des épices, piments, etc., transportés dans des outres sèches.

Plantes vénéneuses : *dumākada* (H.) : « calebasse de crocodile »; *kinẹ duzugu :* « mange ton cercueil », etc.; *afalézlēz* (jusquiame saharienne); *tanāla.*

Remèdes dangereux : *madākī kasa* (H.), vient de Nigeria; *diwa sāmia* (H.).

Interdits alimentaires : les volatiles en général : *ekīzi* (poulet), *tāilalt* (pintade) et leurs produits : œufs (*tikakātin*). L'autruche n'est pas consommée (*adəydəyu, təzaūzāut, amīl*), sa graisse est employée seule comme médicament contre les rhumatismes; le lézard en

général (*talγa*), la tarente (*tadāgarēi*), le margouillat (*abăgəngən, abāgən*); la grenouille (*tagǫrut, tagərut*), la rainette (*tamɔkālkalt*); les poissons (*kifi*, pl. *kifitən*); les petits animaux en général, le lièvre (*tamərwēlt*), la tortue (*ēfārγas, bāgazāza*), etc.

Régimes alimentaires.

A. *En période d'abondance :* chez les sédentaires Aderâwa et Kel Âder, on mange le nouveau mil grillé, après la récolte. On fabrique parfois une sorte de pâtes alimentaires «*tālia*» (Italia? sans doute nom de fabrique de pâtes entrevu dans les boutiques européennes) qui se fait avec une farine finement pilée et pétrie; on obtient par roulage à la main une sorte de spaghetti qu'on fait sécher.

Les hommes et les femmes mangent les mêmes aliments (la femme consomme davantage en général), quelques femmes ne mangent que la *aγaẓēra* (H. *fūra*) et non la bouillie (*ēšink*).

Ressources fournies par la venaison :

Les Asena chasseurs mangent la chair de tous animaux. Les Âderâwa (islamisés), de tout sauf la chair du porc (sauvage : *azūbara*, ou domestique : *ẹladēi*), le rat palmiste ou écureuil terricole (*kǫragēi*) et les viandes non égorgées (*mōḥsēi*). Les nomades mangent, en dehors des bouillies de mil et viande, des *ilakōḍən* (cucurbitacées sauvages) cuits sous la cendre ou en plein feu; des jujubes; divers fruits (ceux du *tuila*, de l'*agərsəmmi*, de la *tarākat*, etc.).

B. *En période de restriction :* les hommes se livrent aux gros travaux agricoles (Asenâwa) et mangent et boivent près du double des autres.

En période de soudure : Les Noirs mangent moins de mil et recherchent les aliments de complément (fruits sauvages, viande séchée, chair de petits animaux sauvages ou domestiques).

Régime des enfants : les enfants mangent, en dehors de la bouillie et surtout de l'*aγāẓēra*, les oignons cuits (bouillis), les beignets; les enfants après sevrage consomment le lait de chèvre; les adultes consomment tous aliments.

Séparation par sexes : si l'homme a plusieurs épouses, elles cuisinent à tour de rôle; s'il y a des parents, ils travaillent ensemble avec la cuisinière de jour. On cuisine pour tous. Les enfants se cuisent eux-mêmes certains épis, fruits ou animaux (mulots, oiseaux, écureuils terricoles, lapins; ceci chez les Noirs ou chez les Éklan).

Les hommes ne mangent pas avec les femmes. Ils mangent les premiers et par classes d'âge.

La boisson des repas est l'eau (de mare ou de puits), le lait frais (*āḥ kafaiən*) ou aigri (*āḥ səmmāmən*) ou caillé (*āḥ islaiən*).

Rarement est consommé le thé (*ēššāhid*) sauf en voyage ou lors de réceptions. L'eau est adoucie par l'adjonction de plâtre (*tazẹmaq*) qui la rend moins âpre.

Aucun alcool n'est consommé; la bière de mil (*dǫlǫ, jǫlǫ, āman d abǫra āman d asγal*) même chez les Asenâwa, est d'un usage peu courant et reste la spécialité des femmes étrangères ou femmes de tirailleurs Bamana fixées dans le pays, pour la délectation d'une clientèle spéciale (boys, ouvriers, passagers, proxénètes). Les Asena de Marâdi et de Konni fabriquent le dolo dit «jinjinabaka».

Café (*ēlqāhwa, ēlqāhwət*) à peu près inusité; bon à consommer en hiver (Arabes), mais le thé est meilleur en été.

Thé (*āla*, thé en feuilles; *ēššahid*, thé préparé, ar. *aṭai*). D'un usage très répandu, le thé

« des Ineslemen », sorte d'infusion tirée des inflorescences de l'*ahambaròm* (parent de l'*Andropogon Laniger*) est fébrifuge.

Kola : *gūrọ*, pl. *gọrọ̄tən*, du hausa *gūro*, coll. masc. sing., sont appréciées, mais non consommées de façon générale par les Twâreg.

Tabac (*ṭāba*) : chiqué par tous adultes des deux sexes; n'est fumé que chez certains Arabes. Le tabac à priser est répandu (vieillards) [cf. fig. 29].

Natron (*ūkəsum*) : diurétique et purgatif léger; le nomade en serre toujours une petite



Fig. 29. — Sachets à tabac et ustensiles de thé.

À gauche :
abəlbəḍ ən ṭāba (K. At.).

Au centre, en bas :
takabọt (*n iššāhəḍ*).

À droite :
tāsūtəmt ən ṭāba.

b. : brun.
v. : vert.
j. : jaune.
n. : noir.
r. : rouge.
f. : fil.
p. : piqûre cuir.

quantité dans son sachet en sautoir (*anəfəd*), en même temps que du tabac pulvérisé. Il consomme tabac et natron mélangés.

Causes susceptibles de mettre obstacle aux cultures vivrières : en premier lieu, le manque de bras; les populations nomades n'ont pas la santé nécessaire à l'accomplissement de travaux musculaires considérables; les Eklan seuls cultivent, surtout d'ailleurs dans le sud et souvent comme salariés des Noirs sédentaires; il y a fort peu de vrais cultivateurs chez les nomades ou gens d'origine nomade; la culture n'est pour eux qu'un appoint; ils vendent même une partie de leur récolte de mil, à peine suffisante pour leurs besoins, afin d'acheter des vêtements ou des articles de moindre nécessité.

Les nomades blancs ne sont pas sédentarisables, étant donnée la nécessité de la transhumance pour l'élevage extensif de leur cheptel; tout autre genre d'activités est d'ailleurs impraticable sous ces latitudes pour des peuplements blancs; le commerce caravanier est le seul travail subsidiaire possible à ces éleveurs. Le manque de bergers se fait sentir d'ailleurs et les troupeaux en souffrent. Une sédentarisation forcée n'aurait pour résultat que la disparition des troupeaux et l'accélération de la dégénérescence des hommes.

4. INDUSTRIES DE PROTECTION [1]

(pl. VIII et suiv. et fig. 30 et suiv.)

Ressources de la terre pour la protection.

Argile à poteries, argile de construction : *tālaq*.
Minerais de fer (hématite, limonite) : employé avec l'enduit de vélum des tentes, comme fard.
Argiles colorantes (*takuta*) fournies par certains fonds de mares.
Calcaires, assez peu employés sauf en poterie; employés par les Asenâwa et Aderâwa pour la construction (gisements de Kayta, à 40 km de T'âwa, fours primitifs creusés à flanc de collines); l'Azâwar' fournit des gisements abondants au mont Kaò et à Ezak.
L'antimoine (*tiɣult*) employée en poudre, comme fard pour les yeux.

Ressources de la flore.

āla : feuilles en général; *tāsit* : bale, cuticule de graine; *tālumt, tālumt* : paille; bois : *āsēk*.

Essences couramment utilisées.

adāras (ar. *adɔrwi* : Balsamodendron africanum); bois spongieux, riche en eau, prisé des ânes rongeant l'écorce; bois à ouvrer tendre, léger, très employé : pièces du lit de bois (tadebut), pieux de tente (poteau central), sandales de bois, etc.
tiggārt (pl. *iɣrin*, ar. *amūra*, H. *bagārœa*) : Acacia nilotica; bois utilisé; fruit (gousses) et écorce tannifères (fruit : *aggār*, synonyme de «tan»).
Afāgag (Ac. raddiana) [ar. *talḥa*, H. *kandēli*]; Ch.S. *āitil*. Bois à ouvrer (pommeau et troussequin de selle de cheval, bât. La gousse (*alāɣa*, pl. *ilāɣan*) avant maturité *taɛiggᵉ—*, ou *arrātan n afāgag* une fois mûre).
Jigina (H., tq.) : rônier ou latanier (Borassus flabelliformis), arbre soudanais; les feuilles (H. *kaba*) sont utilisées en sparterie; l'écorce sert à tresser des cordes et des entraves de chameau, etc., à T'âwa.
Tāmat (Ac. seyal) [H. *amarāɛi*, ar. *tāmat*]; le fruit, *takāut*, est tannifère. Les Arabes, chez qui ne pousse pas le *Tiggārt*, emploient la gousse de *tāmat* pour tanner leurs outres.
Tazzēit (ar. *warwāra*, Ch.-S. : *tiwarwārin*) : Acacia senegal (véreck) : racines et écorce utilisés pour la confection de cordes, la racine pour des diadèmes et bracelets. Les branches épineuses servent à faire les plus solides des zeribas.
aɛēin (arbre âgé), *tabākat* (arbre jeune, sans fruits) [ar. *sidra*, H. *magārīa*, K. G. *abāka*] : Zyzyphus Spina Christi; les fruits : *izɣggārən* (ar. *inbag*); les branches servent à faire des zeribas.
abɔraɣ, tabɔraɣ (n. d'un.) [ar. *tāiāta*; H. *adœa*] : Balanites aegyptiaca; le fruit est dit *tinᵉ* («datte»); le noyau sert à faire du goudron pour la gale cameline.
tuila (H. *dāina*) : Sclerocarya birrea, arbre élégant de 15 à 25 m. de haut, au bois dur inattaqué des termites; bois de charpente (toitures); bols, vases.
Tᵉzéɣ (K. A. *ɛsmak*; H. *asuāki*, baguette d'un rameau de cet arbre servant de frotte-dents; ar. : *arakaia*) : Salvadora persica (tq. *alɔḍḍɔḍ*

[1] Cf. Nicolas (F.), *Les industries de protection chez les Touareg de l'Azawarh*. (Iullemmeden de l'Est et Kel G'eres, cercle de T'awa, colonie du Niger.) [*Hespéris*, 1938, 1er trimestre, p. 43-84, un croquis, 8 planches.]

ən təzəq, pl. *ilələḍaḍ ən* —— : ar. *amsəwak* : frotte-dents en tige de cette espèce.

Asay (ar. *asaba*, H. *karnabi* : Leptadenia pyrotechnica ou L. spartium) : sert à faire des filets de sevrage pour les chamelles (*ibəya*), des cordes solides.

Tagēit (ar. *dum*, Ch.-S. *tagēit*) : Crucifera thebaica, palmier d'Égypte (H. *gəriba*). Les palmes sont utilisées pour la sparterie et le tressage.

Timə (ar. *tmər*, H. *dabino*) palmier : tq. *talzdəq*, pl. *tilzdəyin* ; palmeraie : *tazdait* (K. H. *tazzait* ; palme : *takula*) : Phœnix dactylifera ; palmes usitées pour le tressage ; poutres équarries par tiers en long, pour la charpente (Ingal, Agadez, etc.).

Graminées.

Afazə : ar. *m-rəkba*, *ūm-rəkba*, H. *gazəura* : Panicum turgidum. La tige sert à faire des nattes de couchage et des paravents allongés (*ūtēk*, *tadēənt* entourant les tentes).

asyal : *arbəra n asūf* : mil sauvage : employé en teinture (couleur rouge).

Katakūra : herbe poilue, fleurs bleues et jaunes dont on frotte les peaux pour les débarrasser des poils au cours du tannage.

alōgi, *pl. ilogəən* : espèce d'herbe haute, élégante, dont on fait les paillassons de clôtures, et les nattes grossières (Scirpus Holoschœnus L).

tōfāstut, *tōfāstət* (ar. *tfāstut*) : Aristida plumosa ou A. ciliata sert en sparterie (fabrication par les Eklan, d'objets, tels ceintures, couvercles, chapeaux, etc.).

ikarfan n allāy (« barbelures de lance ») : même emploi que de *tofāstut* (ar. *kardanallən*).

təbərēmt (ar. *təbərəmət*) : Andropogon laniger Desf. ; sert en sparterie, pour faire les toits de cases, les claies d'enceinte des huttes, les palissades.

amakərziz, *tamakərzizt* (ar. *rbəḍ*, H. *ngazibultube*) : Aerua tomentosa Forskäl, les résidus de combustion des chatons, mêlés à des débris de chiffons, servent de mèche à briquet.

tābdōq n āsuf : H. *kada n dāzi* : cotonnier sauvage ; spontané sur certains plateaux de l'Azâwar'.

Ressources fournies par les animaux.

Les Kel Dinnîk ignorent à peu près tout de la laine. Leurs ovins ne donnent que des poils jarreux ; la bourre de poil des camelins en mûe n'est utilisée, concurremment avec les poils de caprins noirs, que par les Kel Ahag'g'âr qui en font des cordellettes (*ihēllāmən*) de harnachement du mehâri.

La poudre d'os calcinés donne une chaux (*alli*) servant à blanchir le coton local.

Cuir. — Une grande consommation est faite de peaux d'ovins et de caprins pour les usages de la tente ; peau de chèvre pour la fabrication des outres, sacs divers, entraves de peau de bœuf, de gazelle, de gazelle dama (*ənər*), de girafe (*amdəy*) et d'oryx femelle (qui donnent aussi de solides cordes à puits). La peau d'oryx mâle seule est utilisée dans la fabrication du bouclier (*ūyər*).

Le reste des ressources pour la protection (habitation et vêtement) est fourni par des apports étrangers : les étoffes viennent du Sud, de même et d'une façon générale les cotonnades en pièces ou en bandes (ces dernières faites par les indigènes noirs sédentaires du Sud). Les couvertures de laine viennent du Nord (Ahag'g'âr, Libye, Twât), et de Tombouctou, les cuirs semi-ouvrés viennent du Sud (Sokoto, Kâno, Marâdi), de même que certaines armes blanches.

A. HABITATION.

Types d'habitation : La tente de peau (*ehākit*).

Habitation en général : *ehan*, pl. *ənān* ; *ehakit*, pl. *ihaktan* : le vélum de cuir (H. *hokum*) ; la pièce de peaux cousues (*igəsikan*) comporte sur ses bords des lanières (*i;;əman*) servant à l'attacher aux piquets du pourtour.

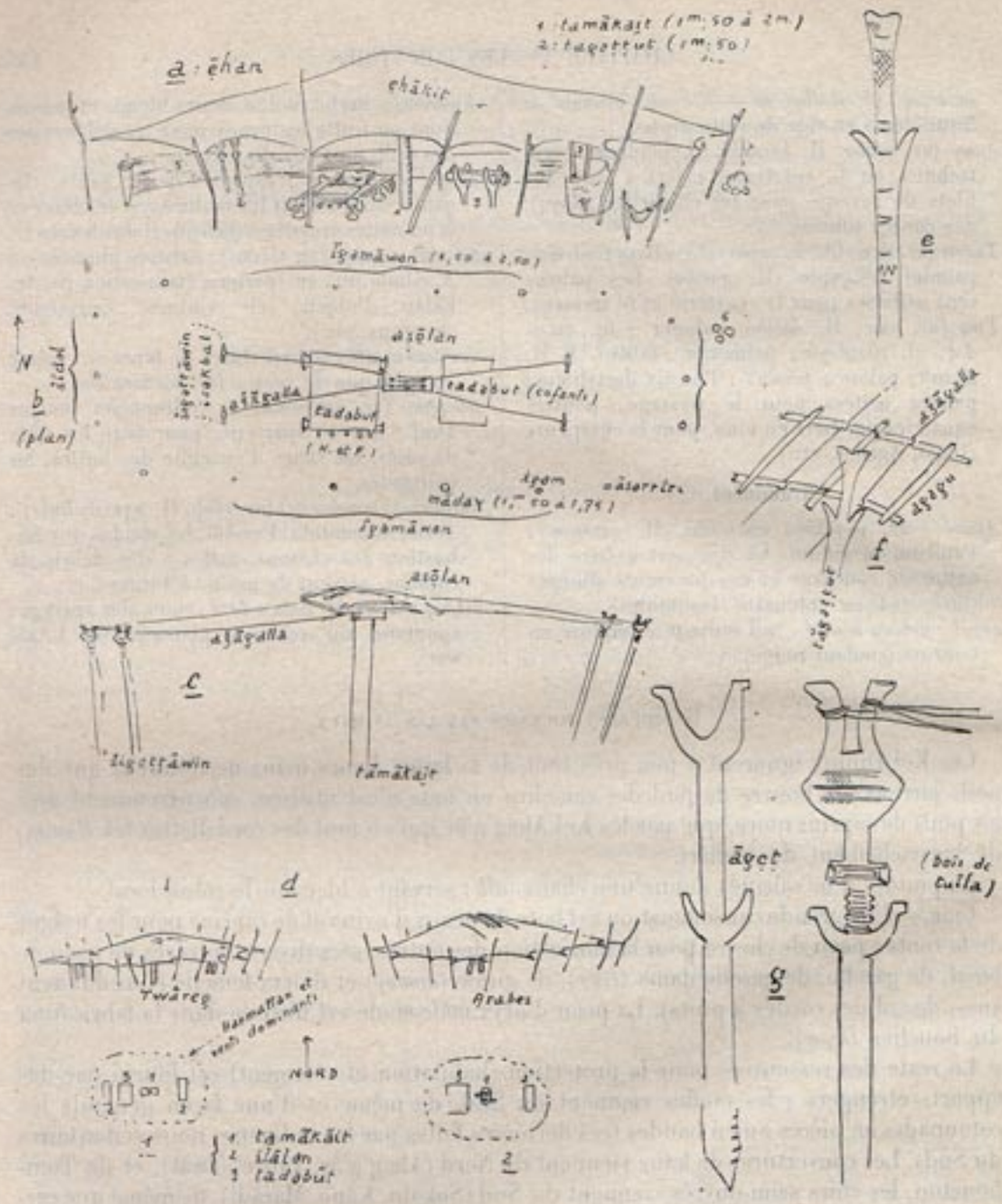


Fig. 30. — Habitation des Iullemmeden de l'Est : la tente de cuir (*ẹhan*).

a. Ensemble.
1. *tămăkaṣt* : 1 m. 50 à 2 mètres.
2. *tăgəṭṭut* : 1 m. 50.
3. *isnam* = *egẹjdən*.
b. *tadəbŭt*.
5. *ălŭṣ*.
6. *tkaṣṣəwan* = *isakkaṣa*.

b. Plan.

c. Monture de soutènement : colonne centrale (poteau dit *tămăkait* : les piquets extérieurs ne sont pas transportés et sont taillés sur place) ; perches latérales (*tăgəṭṭăwin*) en bois de *tăggărt* ; corde soutenant le velum *ẹhăkit* (*aṣăgalla*) ; chapeau de *tămăkăit* : *aṣẹlan* ; *ămăday* : gros piquet de façade

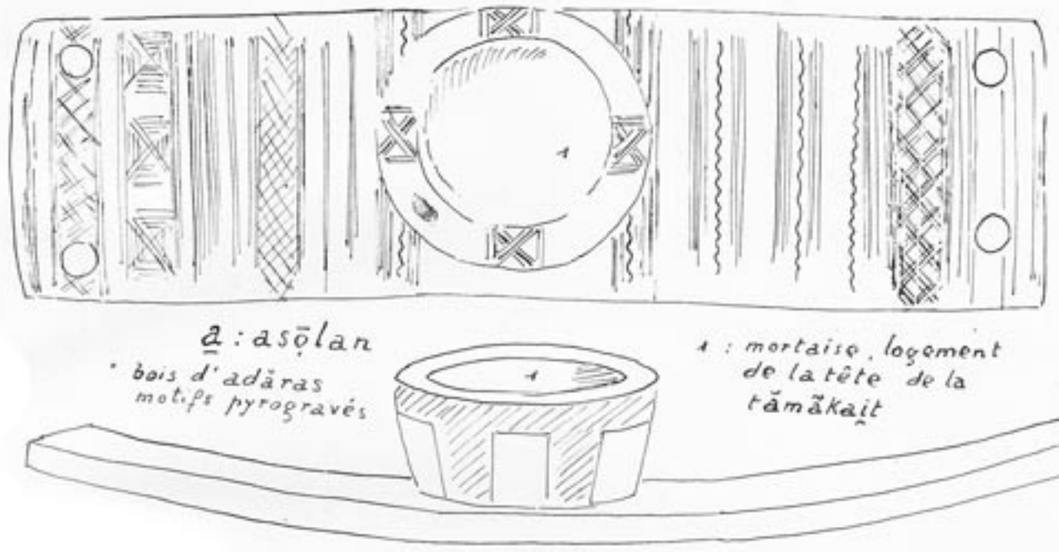
d. Profil caractéristique et disposition intérieure de la tente :
1. des Iullemmeden ;
2. des Arabes Dereneháka qui ont adapté la primitive *ẹhăma* à velum de poil à l'*ẹhăkit* des Twâreg.

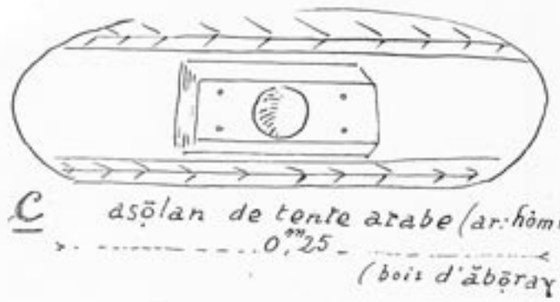
e. Piquet de tente orné (*tagəṭṭŭt*) en bois de *tuïla*.

f. *tamankăit* centrale composée d'une *tăgəṭṭut* (cf. *e.*) et d'un chapeau (*aṣẹlan*) de fortune dit *agẹgu* composite en 5 baguettes.

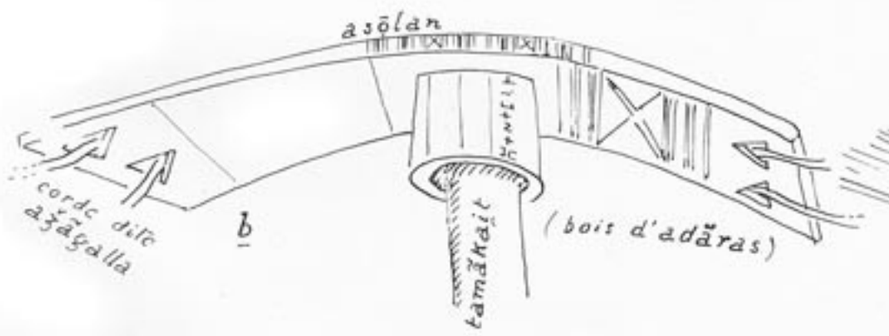
g. Deux types d'*ăgẹf* (un des 4 piquets latéraux).

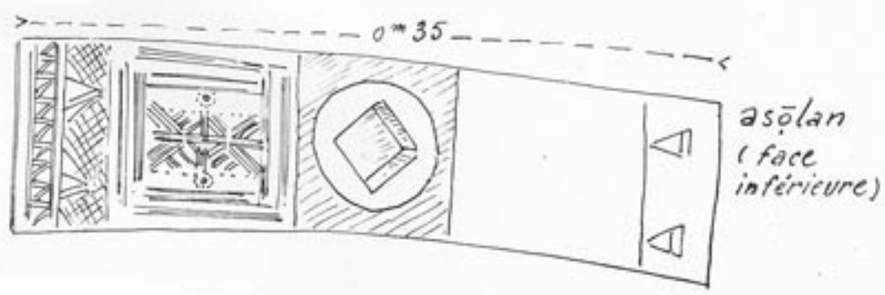
Nota. — Piquet en général : *tasattĭtit* (pl. *tisattĭtaj*) ; coin de l'*ẹhăkut* : *tẹdẹlẹ*.

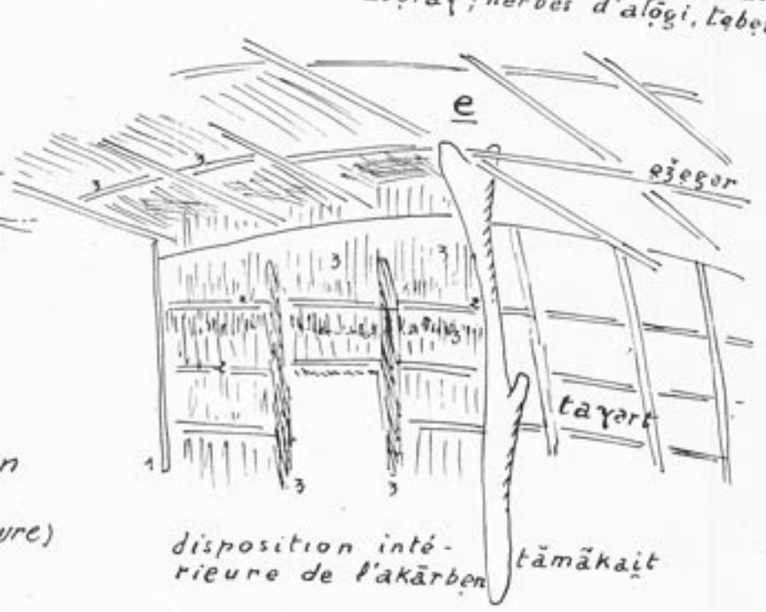












a. *asōlan* : face interne et profil (h. *seakallabi*).

b. Disposition de l'*asōlan* vu de côté, avec figuration de la corde de soutènement du velum : *ăzangalla;* en bas : face inférieure d'un *asōlan* orné de pyrogravures.

c. *asōlan* des Arabes Deremchâka : pas de trous, la tente arabe ne comportant pas l'*ăzangalla* mais deux poteaux centraux entrecroisés.
1. Renfort en relief sur la face inférieure.

d. La hutte d'estivage (*ekarben, ekarbon*) [cf. K. H. : *tikahort*] : Kel Azăwar', Inut'âban de Kayta (Âder), Iklan-n-Eg'ëf, et Iklan semi-sédentarisés.

e. Intérieur d'un *akarben*.
1. Branches de *ăbōray*.
2. Faisceaux de tiges de faux mil.
3. Herbe à éléphants.
eǯeǧor : perche horizontale du toit.
tayart : palissade circulaire.
ăbgal : ensemble de tiges de mil.
igattăn (sing. *aget*) : perches verticales des parois.
eloagh (pl. *ilogwăn*) : faisceau de tiges de mil ou d'alōg'i.

Fabrication de la tente (velum) : le velum proprement dit est fait de peaux tannées d'ovins, caprins, gazelles, autruche même parfois. La couture des diverses peaux est faite par les Forgeronnes (*Tènāḍin*) ou les *Tiklātin*.

Disposition du campement ; tentes satellites : voir croquis.

amɔzzay : habitant ; demeurer, fréquenter : *ɛzzay ;* camper : *ɛḥsar.*

tăušɛt (fraction, sous-fraction) de six à douze tentes principales.

tamɔttɛ, tɛmɔttɛ : population, gent, ensemble de gens unis par les liens du sang, ou ayant à peu près la même origine, et campant non loin les uns des autres ; espaces à l'intérieur des tentes : *tămɔrkɔst* (sens étendu en général à « terrain de parcours, cercle de nomadisation) ; *tăsagɪʃt* (coin de terrain occupé par le campement et ses dépendances ; *amoḥsur :* campement avec mosquée (chez les Ineslemen) ; *aɣɪwan :* campement ; *amiṇḍar :* campement de guerriers.

Division de la tente (cf. pl. VIII et fig. 30).

Montage de la tente : monter la tente, et par suite : « fonder un foyer », se dit : *agū* (*ag, ég*), ou : *ɛknu,* ou *ɛqqɔn ɛḥan* (litt. : faire, confectionner, nouer, attacher la tente ; K. H. : *amɔkrɔs :* passage étroit, litt. K. D. : *tamɔrkɔst,* pl. *šimɔrkas* signifie : 1° nœud fait avec une corde par exemple ; mis pour : *tamɔkrɔst* (du verbe *ɔkrɔs,* nouer sur soi-même quelque chose ; 2° cercle de pâturages au milieu duquel est le campement. De la rac. *kɔs, kas, ɛks,* pâturer, paître, actif et passif ; *kăsātɔn :* pâturages nouveaux, premiers pâturages mûrs.

Réparation de la tente : elle se fait par les soins des Tiklâtin ; les petits trous sans importance sont momentanément aveuglés par de petits bouts de chiffon.

Le campement : le campement — *aɣɪwan* — désigne à proprement parler le campement familial avec son troupeau et ses tentes, et peut signifier : campement réduit, quartier d'une ville, fonduk. A T'âwa, par exemple, il y a le quartier des Iderfan, le quartier d'Ibeki : *aɣɪwan n Idɔrfan, aɣɪwan n Ibɔki,* ce dernier étant le chef de la famille principale ou celui ayant le plus de terrain dans ledit quartier. Le correspondant hausa exact de *aɣɪwan* est *gāri.* On dit en tamâjeq : *at tăssɔlɔmɔɣ aɣɪwan-nĕk :* « salue ton campement, ta famille ». Racine du mot : *ɪwan,* il est plein, il a crû ; *idiāwɔn :* chamelles en troupeau ; *iwan :* bétail bovin (tq. de l'Aribanda).

Un village, un hameau d'habitations « en dur » se nomme : *aɣrɔm ;* Ch.-S. : *ɛrɔm,* pl. *ɛrman ;* hausa : *gāru,* mur de pisé. Radical *ɣr* qui donne une idée de dureté. *ɣɔr :* sec, séché, dur, en croûte. Hausa *gāri :* village, quartier ; *aɣrɔm* peut signifier : poste, fortin, réduit (hausa : *birni,* zenaga : *irni*).

Le campement, douar, n'affecte pas une forme particulière. Les tentes sont vaguement dispersées en cercle imparfait. Les « zeribas » sont dispersées au milieu ou à côté du cercle. Il y a toujours une ou plusieurs ouvertures dans le cercle pour le passage des troupeaux allant au pâturage ou au puits ou en revenant.

La tente familiale est entourée par une ou plusieurs tentes satellites plus petites, parfois minuscules, pour les « Eklan-n-éhan » (captifs domestiques), les Forgerons (*Enāḍan*) ; les *ɛklan-n-ɛgɛf* (« captifs de la dune » — bergers) sont isolés en brousse avec une partie des troupeaux des maîtres.

En saison sèche les groupes de tentes, fractions ou familles, se fixent peu à peu.

Dès le début des pluies, le campement reprend le mouvement.

aɣaɣən, pl. *iɣaɣan* : cercle où les troupeaux passent la nuit, au milieu des tentes, ensemble de bêtes barraquées.

Campement abandonné, traces de campement : *amǝẓir; tamāẓart*, pl. *timīẓar*.

L'établissement des tentes (*akāras n ẹhan*, ou *ikrǝs n ẹhan ɣiẹn-daɣ*) sur un terrain de parcours ne signifie pas prise de possession, sauf : si toute une tribu émigre, si un campement important passe une saison entière sur le terrain et les puits.

La Hutte de nattes (cf. pl. VIII et fig. 31).

(Kel G'erès, Igdâlen, Kel Er'lal-Ninigger, Kel Ansar, Imelláln, Ait-Awâri, Kel Aér).

Elle a pour nom : *awarwār* (tq., K. D.), *afartēi* (K. A., K. G.), et est nommé en hausantché *fūkət*. En langue tamâjeq, *awarwār* est primitivement la natte faite avec les herbes tressées *iwarwārən* (n. d'un. : *awarwār*) [en hausa : *salẹlẹwa*), d'où le nom donné par les Iullemmeden, qui n'en usent pas, à ce type d'habitation. La hutte constituée de ces nattes, dans l'Azâwar', diffère notablement de celle des Kel G'erès et Kel Aér (*a'artēi*) construite avec les palmes de doum (hyphène) tressées en fibres régulières; le doum se rencontre à Madâwa, Dogörâwa, dans les grandes vallées du Damergu et du Gôber (*Egerẹū wa n Tagēit, Eg. wa m Bərāɣən;* pour les Hausa : *Gulbi n Kaba :* «Fleuve du doum»), enfin dans les massifs d'Aér.

Les nattes d'Awarwâr sont faites des tiges d'herbes reliées près des extrémités par trois rangées de fils de cuir; elles sont plus fines et plus allongées que les nattes de doum (voir fig. 31, *a, b, c, d, e*).

Arceau de hutte : *agugu, agēgu*, pl. *igágan* (dans un grand *awarwār*, il y en a trois, dans un type réduit : deux); *ikakāwən* (en bois de *tāẓigarāt*; H. *bāusi* —).

La Hutte des Éklan semi-sédentaires.

ātyam, dim. et n. d'un. : *tātyamt; tābẹkat*, pl. *šityāmin, tibẹkātin* (*ši*——) [Voir fig. 31, *f*1, *f*2.]

Construction semblable à celle de la «nwâla» du Mor'reb; charpente en tiges de mil, roseaux, branches; en pointe, avec une ouverture unique; les tiges s'entre-croisent obliquement, et sont ligaturées avec des liens végétaux; couverture de chaumes.

La Hutte permanente.

En hausa : *gīda*, maison en général; *bukka :* case tout en paille; case de pisé : *šigẹfa* (tq. : *tayāzamt*, Ouest : *tayāẓamt*).

Le hausa *dāki* correspond à la tamâjeq *ātyam :* hutte de paille, ou de paille et pisé (soubassement de pisé : *bāgo*).

(Voir fig. 31, *h, i, j, k.*)

La maison de pisé.

(*tayāzamt, tayāẓamt*, pl. *tiyəẓmin, tiyazmin*) [H. *šigẹfa*].

Elle n'est pas le fait des Nomades, mais elle est connue en Aér par exemple et dans l'Ahag'g'âr de nombreux mots de vocabulaire s'y rattachent.

Elle est du type général assez semblable à celui du Soudan septentrional; le style en est

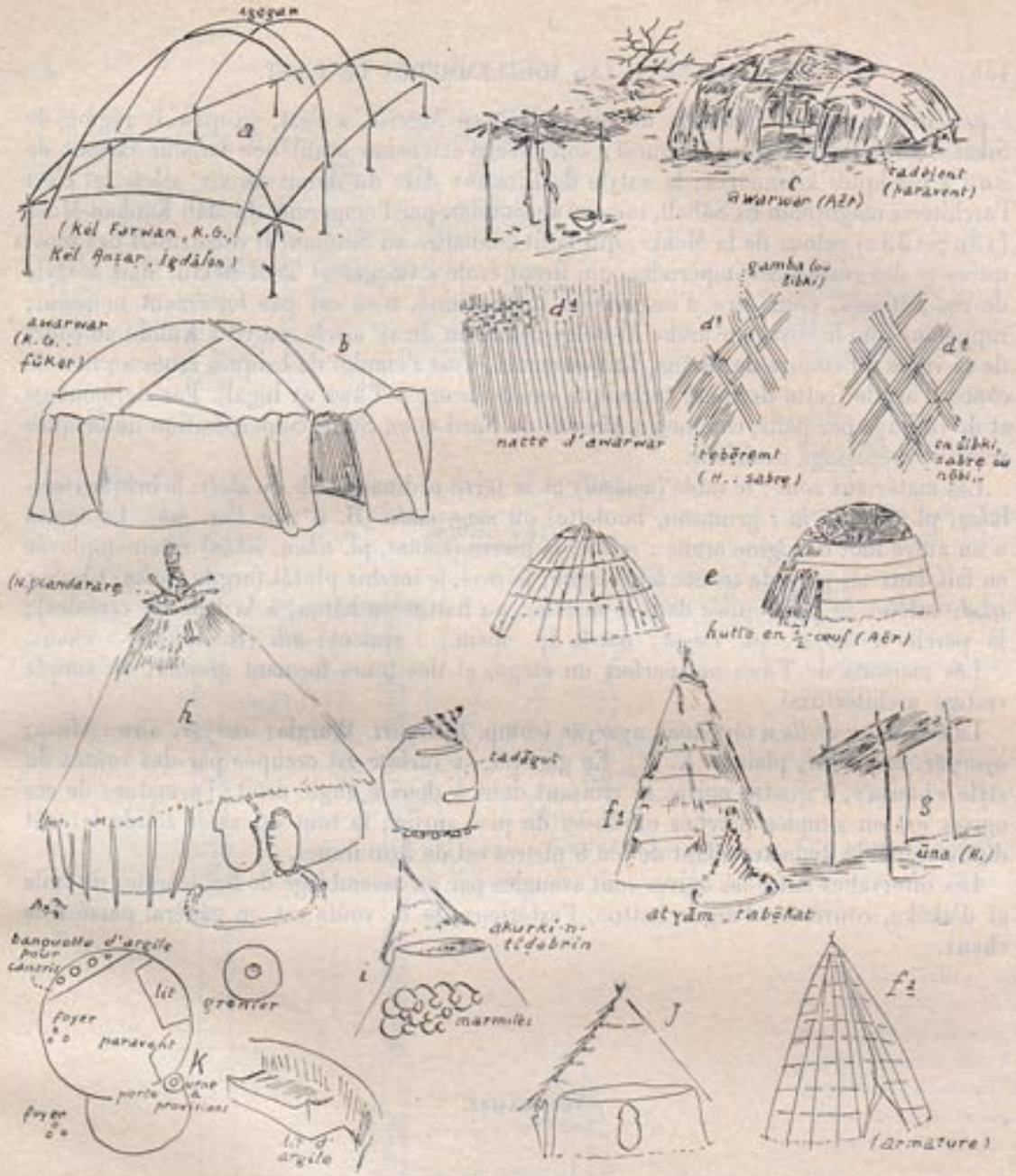


Fig. 31.

a. Structure de l'*Awarwâr*, hutte oblongue couverte de nattes.

b. *Awarwâr* monté; les arcs et pieux constitutifs sont transportés sur bœufs porteurs lors des déplacements.

c. *Awarwâr* du type d'Aïr, couvert de nattes de doum (hyphène); vu dans le lit d'un torrent, près de Tèwarz à proximité de trous d'eau (*êrsân*).

d. Éléments de tressage des nattes de couverture et de clôture :

d1. Natte d'*Awarwâr* avec fils de cuir maintenant les brins.

d2. Les deux sortes d'herbes entrant dans la confection de la natte de couverture de la case.

d3. Serrage des brins (natte de clôture).

e. Hutte en demi-œuf d'Aïr; structure.

f1. Hutte conique des Iklan semi-sédentaires : *âtyam, tâtyamt, tâbôkat* (pl. : *îâtyâmin, tibôkâtin* [*tî—*]).

f2. Armature. En *a*, aire de terre battue (contre la poussière et les eaux de ruissellement); à l'intérieur est un petit canari-grenier pour les provisions journalières).

g. *ûna* (H.) : abri de chaumes de mil, devant la hutte *tabôkat*; en Tq. : *âsagêgagêi*.

h. Case des noirs sédentaires de l'Âder.
1. Plan du chapeau de la toiture. Au fond, un grenier à mil (H. : *ruhêwa, rufêwa*; pl. : *rufêin*) en argile, sur pierres.

i. Pigeonnier dans un ancien grenier.

j. Coupe de la case des sédentaires (*h*).

k. Plan.

à peu près le même d'ailleurs depuis la Eastern Nigeria, à l'est, jusqu'à la région de Sikasso (Soudan français) à l'ouest; son aire d'extension ayant une largeur variant de 200 à quelques kilomètres; le «style de Dienné» date du début du XIV^e^ siècle, et c'est l'architecte maghrébin Es-Sâheli, ramené au Soudan par l'empereur du Mâli Kankan-Mûsa (1307-1332) retour de la Mekke, qui le fit connaître au Soudan. Il construisit des mosquées et des résidences impériales, qui firent école à Gâogaô et Ti-M-Bektu. Mais le style de ces bâtisses, pour être d'inspiration maghrébine, n'en est pas forcément nouveau; rappelons que le voyageur arabe El-Bekri dès la fin du XI^e^ siècle, en vit à Kumbi au cours de sa visite à l'empire de Ghâna. La nouveauté, c'est l'emploi de briques crues au lieu de cônes d'argile (cette dernière technique existe encore à T'âwa et Ingal). Pas de moulage et de coffrage par pans, comme en Afrique du Nord et en Syrie. Superposition de briques crues et crépissage extérieur.

Les matériaux sont : le sable (*amāḍal*) et la terre ordinaire (Ch.-S. *akṣl*); la brique (*tabɔlālaq*, pl. *tibɔlulāyin* : grumeau, boulette) ou *mag-ṭumba* (H. d°; de l'ar. *ṭub*). Le hausa a un autre mot d'origine arabe : *ṭubali*; la pierre (*tɔhānt*, pl. *tihān*, *šihān*) : peu employée en fait dans ces pays de croûte latéritique; le pisé, le torchis plutôt (argile : *tālaq*; Ch.-S. : *tḕlɔd*, mêlée de paille pilée dans le mortier, ou battue au bâton, à la bale de céréales); la perche : *aiɔyɔr*, pl. *iiɔyar*; *simḗlti* (p. mém.) : ciment; *alli* (H. *kôlkṣli*) : chaux.

Les maisons de T'âwa ont parfois un étage, et des tours formant grenier, ou simple vestige architectural.

La terrasse : *aʃélla n tiyāzamt*, *ayaryār* (comp. *tiyaryārt*, Wargla; *asɔryār*, aire : Nfusa; *ayaryār*, *asɔyaryār*, plaine : K. D.). En général, sa surface est occupée par des voûtes de style «hausa», à quatre ogives se croisant deux à deux à angle droit; l'armature de ces ogives est en simples perches enrobées de pisé surfin; le tout est assez solide le coût d'une voûte de diamètre allant de 5 à 6 mètres est de 300 francs.

Les intervalles entre les ogives sont aveuglés par un assemblage de branchettes de tuile et d'akôko, couvertes d'argile battue, l'extérieur de la voûte est en général passé à la chaux.

Vocabulaire.

Angle : *taɣmɔrt*, pl. *tiɣɔmmār*; *tasɔgɔg*, pl. *tisɔgwin*.

Porte, entrée : *imi n tiyāzamt*.

Le mot *taflāt* désignant «porte», est inconnu chez les Kel Dinnîk, qui le réservent à un «défilé étroit» dans les rochers.

Cachette, loge : *tasɔɣbɔrt*, pl. *tisɔɣbar* (rac. *ɛɣbɔr*, cacher).

Trou : *ānu*, pl. *ānwan*.

Petit trou, œillard : *tabḕḍḕ* (rac. *bəḍ*, *ɛbəḍ*, trouer, percer).

Chas d'aiguille.

Piqûre d'animal; ex. : *tabād ɔn tadāst*.

Piqûre de moustiques : *taffiṭ n anaṣmāi* (*anazmāi*).

Chas (*taffāṭ n anaṣmāi*).

Construire une maison : *ɛknā* (= *agā*) *tiyāzamt* («faire» une maison).

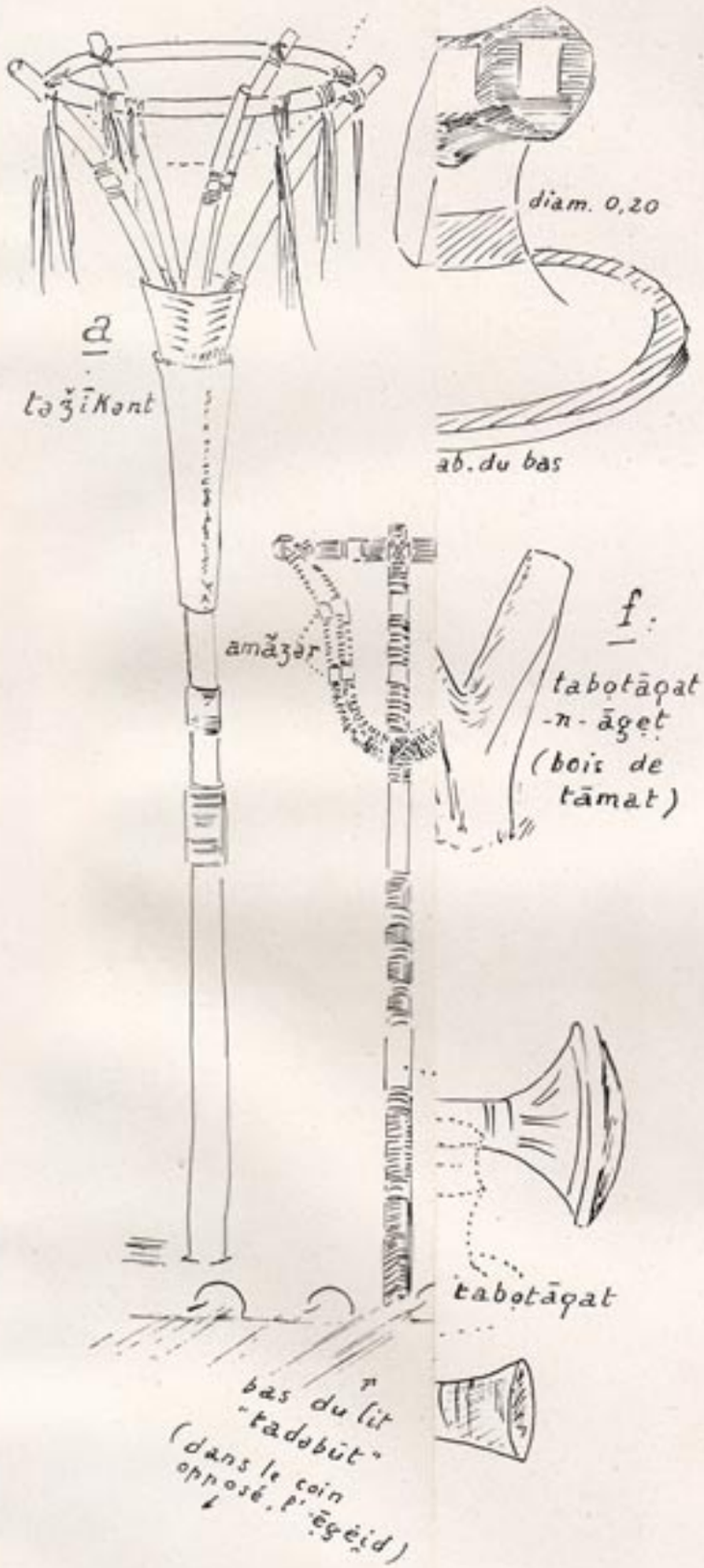
Démolir : *arra*, *ɛyɔəd*, *sɔyəllət*.

Louer : *ufail* (prendre, ou donner en location un local).

Enclos pour le bétail; jardin clôturé : *afārag*, pl. : *ifɔrgan*.

Enclos à camelins : *aggaẓir* (*n ḍlɔman*).

Poulailler : *akurki n kaẓan* (H. *alkuki*, *akurki*).



a. *təžīkənt* : meuble servant à placer les calebasses hors de portée des chiens du campement.

b. *aəkkəl* : porte-habits pour la nuit; deux types principaux.

c. Tabouret en bois d'*Adāras* (*Balsamodendron africanum*) : *kužīra*.

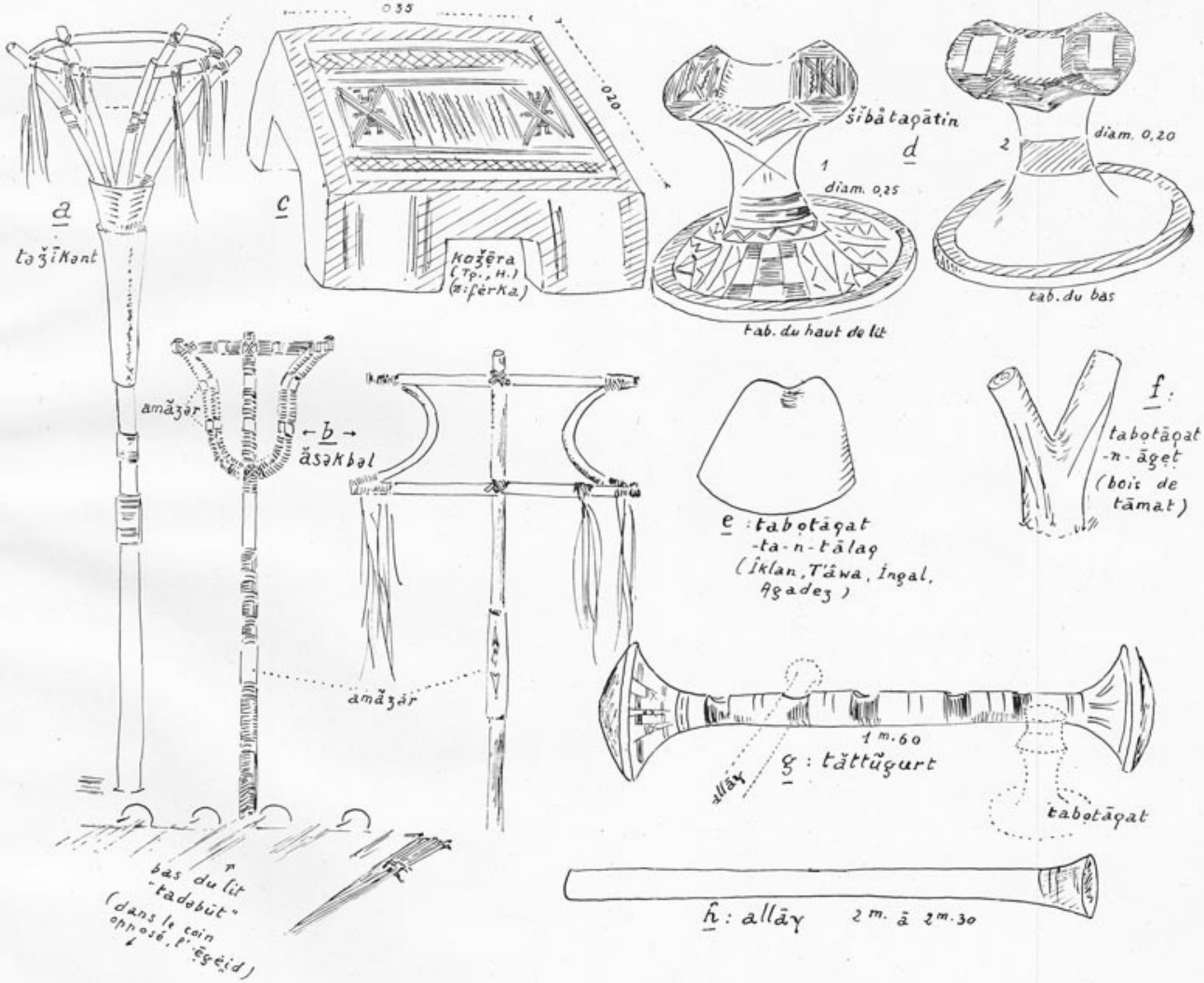
d. Pieds du lit *tadəbūt*, en bois.
1. *tabṭāqat* du haut.
2. *tabṭāqat* du bas, moins ornée ; pyrogravure.

e. Pied de lit en argile (Iklan, Noirs Àderàwa).

f. Pied de lit formé d'une simple fourche de bois (Iklan sédentarisés).

g. Position de l'essieu (*tittāngurt*, pl. *tittāngūrin*) du lit de bois *tadəbūt*, sur les pieds de lit *šibatapātin*; position des 5 *allāɣən* (perches longitudinales formant châssis sur lesquelles reposent les trois sortes de nattes de couchage).

h. *allaɣ*



a. *təžīkənt* : meuble servant à placer les calebasses hors de portée des chiens du campement.

b. *asakbəl* : porte-habits pour la nuit; deux types principaux.

c. Tabouret en bois d'*Adārəs* (*Balsamodendron africanum*) : *kužēra*.

d. Pieds du lit *tadəbūt*, en bois.
1. *tabṭāqat* du haut.
2. *tabṭāqat* du bas, moins ornée : pyrogravure.

e. Pied de lit en argile (Iklan, Noirs Àderàwa).

f. Pied de lit formé d'une simple fourche de bois (Iklan sédentarisés).

g. Position de l'essieu (*tāttāgurt*, pl. *tāttāgūrin*) du lit de bois *tadəbūt*, sur les pieds de lit *šībataqātin*; position des 5 *allāγən* (perches longitudinales formant châssis sur lesquelles reposent les trois sortes de nattes de couchage).

h. *allāγ*

Mobilier.

Le mobilier, les bagages en général, les outils, se disent : *ilālən* (du verbe *ilal :* aider) *arāku*, pl. *irākan* (KH. *irukātən*), qui signifie chez les Kel Dinnîk le bât de chameau, a le sens chez les K. H. : sing. « bât » ; pl. « bagages ».

Couchage (cf. pl. IX et fig. 32).

Le lit des Twâreg est dit *tadəbāt*, pl. *tidəba*. Il se compose de deux forts essieux ; celui de tête, plus gros et plus orné en général : *tăttungurt ;* l'essieu de pied : *tawidarat*.

Ces essieux portent chacun cinq encoches sur lesquelles on pose les cinq poutres longidudinales ; *allāyən* (sing. *allāy*).

Les essieux reposent eux-mêmes parfois sur quatre supports, un à chaque coin du lit — *tabṭāqat*, pl. *ĭibataqātin*.

Toutes ces pièces sont ornées de motifs pyrogravés ; la matière est de bois d'Adâras (*Commiphora afr.*), quelquefois en argile (*ĭibataqātin ən tālaq*). Le coût ordinaire d'un tel lit est de 30 à 40 francs, et pour un lit de luxe : 60 à 80 francs.

Sur les *allāyən* on étend une natte de baguettes : *assərir ;* puis une natte grossière : *tĕssāt* (H. *tabərma*) faite d'une sorte de drinn dont les tiges sont assemblées avec des fils de cuir ; *tayrāt* : natte très ordinaire.

Par-dessus, une natte plus fine : *tṣsəbərt, tĕssāt* (K. H. *isəbər, isabər*, pl. *isəbrān :* attelle, éclisse ; H. *arsabəri :* store de sparterie) faite de tiges d'*āfaẓo* (*Panicum turg.*) tressé de cuir avec deux baguettes-renforts au haut et au bas (faisceau de tiges enrobées de filali et de cuir vert : *amāzər*), elle se roule aisément ; les nattes de cette sorte faites par les Ineslemen sont les plus belles (Igdâlen, Kel Er'lal), les Kel Er'lal font des nattes de lit à baguettes-renforts moins épaisses que celles des Igdâlen.

La natte de couchage isolée, ordinaire, en doum : grande espèce : *asāla* (K. G. *təsālat, undī*) ; petite : *tăsālat* (H. *tabərma*) ; la natte grossière en branchettes et fils de cuir : *tĕssāt*. La natte pour le transport des morts : *dāgarsa ; assərīr* (natte de baguettes) en travers de deux *allāyən*. Natte ordinaire de repos : *tausit* (H. *kĕsọ :* natte usagée).

La *tadəbāt* est courte : 1 m. 50 ; on y dort les jambes repliées. Elle est légère et peu encombrante, formant avec les pièces de bois roulées dans les diverses nattes, un rouleau de quelques kilogrammes.

En dehors et au pied du lit, est plantée en terre une hampe de jonc épais, appelée *asəkbəl*, pour suspendre les effets et les talismans avant de se coucher. D'une hauteur de 1 m. 30 à 1 m. 50 elle comporte à sa partie supérieure deux branches transversales, avec franges de cuir.

La *təĭīkənt* sert à poser les calebasses de lait hors de portée des chiens : pied semblable à celui de l'*asəkbəl*, hauteur 2 mètres, elle se termine au sommet par un évasement circulaire formant entonnoir (cf. pl. IX, *a*).

Isənam ; ẹgẹ̈dən (sing. *asnəm ; ēgēid*) : supports pour nattes et *chākit* quand l'habitant est dans la hutte d'estivage ; deux fourches à branches plates, ornementées de pyrogravure, de motifs de métal et de cuir vert.

Tabouret : *kuĭẹ̈ra*.

Paravent allongé autour de la tente : K. D. : *ĭiteḳ*, pl. *ĭiteḳən ;* K. G., K. Er'lal : *tădẹ̈jənt, tĕdaẓənt* (cf. fig. 33).



Fig. 32.

a. Une *tabotāqat* des Igdālen (face et profil).
a'. Partie d'un *allāy* de la même *tadabūt*.
b. *tabotāqat* commune.
b'. *tabotāqat* inférieure de la première.
c. *tabotāqat* des Iklan.
c'. *tabotāqat* inférieure.
c''. Vue supérieure.
c'''. Coupe en plan de la *tabotāqat;* les parties ombrées sont noircies au feu.
d. *tazāwat* (H. *ɣlan*) : gobelet en calebasse ou bois.
e. *asaksul* : râclette pour balayer les ordures de la tente et les excréments de bébé.
1 et 2. Deux types.
3. Coupe de la partie centrale.
f. Mortier classique des nomades et sédentaires *tende;* 10 à 15 fr.; 2 à 3 pieds sculptés.
g. Pilon : *ɛzayan*.
h. Coupe d'un mortier usé muni d'un fond supplémentaire.
i. *ayabor on tende*.
j. Mortier apprêté en guise de tambour (fêtes).
k. Pot à levure pour fromages.
l. Vase en bois de *Tuila*.
m. Mortier à épices.
n. Écuelle (en *tabakat*).

Accessoires du lit.

aḍaʃur, aḍəʃur, pl. *idəʃar* (Ch.-S. : *tila, talla*) : coussin, oreiller de cuir; le coussin-type est de forme rectangulaire, de longueur : 1 m. 50 environ de largeur 0 m. 50, le corps est en cuir rouge « filali », les extrémités en cuir jaune avec ornementations rapportée, son cuir vert et étoffe rouge. Les coussins de cuir ciselé et peint se font à Agadez et chez les Peuls. Le coussin est empli de paille et de bourre de tébéremt (cf. fig. 34).

abrǫy, pl. *ibrǭyən; asātər,* couverture; *abróy :* signifie également manteau; *abèrnôs :*

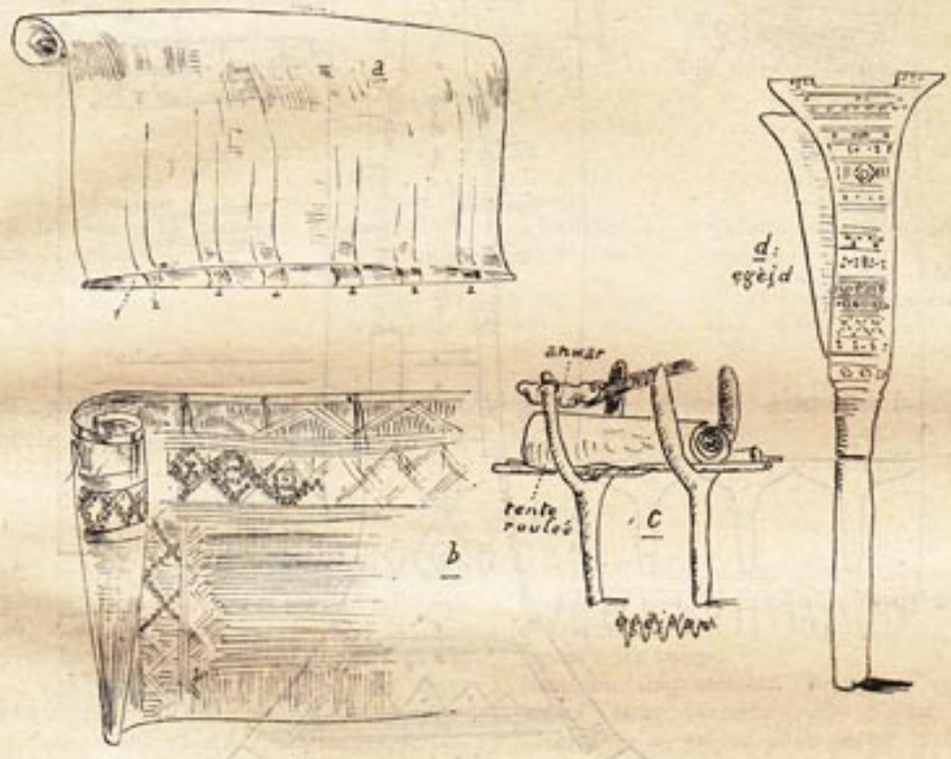


Fig. 33.

a. Natte supérieure de lit : *tésnāt* (Igdâlen).
1. *ièrki* (filali).
2. *amāzər* (cuir vert similī).
b. Paravent en natte fabriqué par les femmes *ɨikadammātin : ɨlteɨ̀, tadèjənt* (en *āfazo*, et fils de cuir).
c. Supports de bagages (*egēldən, ɪsnəm; sing. ānəm, egēld*).
d. Détail d'un *egēld* orné de ciselures, pyrogravure, métal (ornementations de métal repoussé ciselé).

burnous; *ṣanduki* (ar.) : coffre, caisse quelconque; *aɨənnān* (« épine »), *anəsmur :* clou; *éliə bira* (H. *žabira,* ar. *tassufra, éliəbira*) : sacoche pour chameau, contenant les vêtements de rechange. *abāwən,* dim. *təbawənt :* de même, en forme d'outre fermée au moyen d'une lanière passant dans des trous, et un d'un cadenas : *tasəyfəlt* (rac. *əyfəl :* fermer, cadenasser) [ar. *ləyfəl :* cadenas] : le cadenas est en fer plaqué de cuivre, à une, deux ou

trois lames-ressorts ; la clé est dite *tăsărut, tăssssărut,* pl. *tisăra, šišssăra* (H. *maka n ˌkāfa* : verrou) [cf. fig. 35].

ayrəg, pl. *iyərgan :* bissac pour chameau (se porte sur le côté droit de la selle) [K. H.

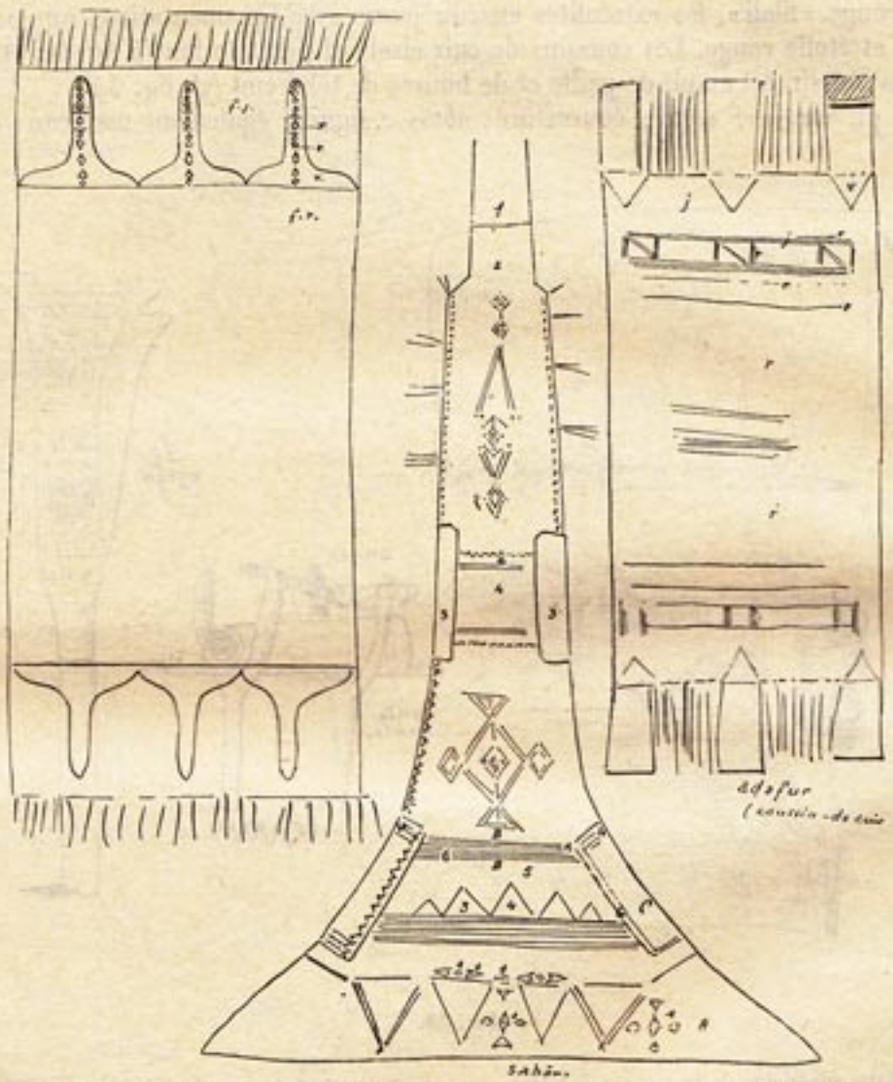


Fig. 34.

À GAUCHE :
Coussin de type classique des Iullemmeden de l'Est (*aḍəfūr,* pl. *iḍəfūr*).
f.r. : filali rouge ; f. j. : filali jaune ; r. : rouge ; v. : vert.
Longueur : 1 m. 50 en moyenne.

AU CENTRE :
sabāra (nom d'unité : *tamaz-ṭāq sa sabāra*) : pendentif de cuir, pour sacs, palanquins, etc., grandeur naturelle. Il en existe douze pour la *taḫāwit* ou palanquin de chameau.
1. Rouge.
2. *amanzar.*
3. Vert.
4. Fil rouge.
5. Noir brun.
6. Liseré blanc.

A. *ṭablā.*
B. *ṭḍəəṣ.*
C. *kora-kōra.*

À DROITE :
Coussin de Tammaskey (Âder). Inspiration nègre ou peule ; ciselures et enluminures en bleu, jaune, rouge ; pas d'insertions de cuirs divers ; peinture dominante.

ayərgi, pl. *iɣərgan :* correspond à la *təbāwənt* des K. D.]; *tiɣərərt*, pl. *tiɣərar :* sac; la sacoche à cartouches est dite *tayrəḳ* (dim. de *ayrəg*); les sacoches arabes : *aikər;* la cartouchière-ceinture : *tamənṭəka*, pl. *timənṭəkāwin*. Les attaches de cuir, au nombre de deux, à une boucle

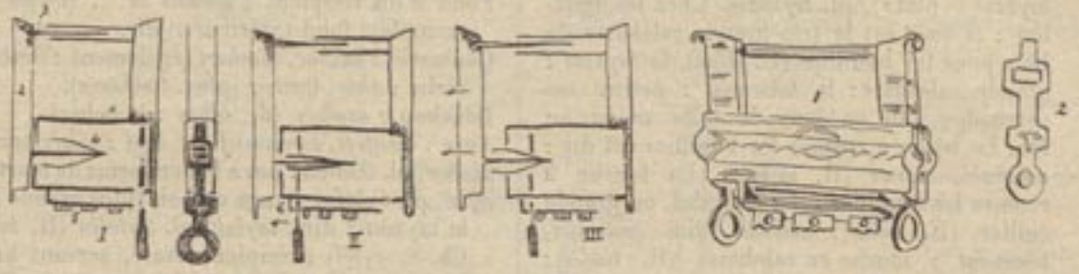


FIG. 35.

À GAUCHE :
I, II, III. Schéma du fonctionnement du cadenas.
1. Boîtier.
2. Corps coulissant.
3. Tige-guide.
4. Ressort (double-lame).
5. Guide de clé du boîtier (pour éviter le gauchissement de la clé).
6. Pied du guide (5) formant heurtoir de clé.

À DROITE :
Cadenas en cuivre jaune et rouge.
1. Cadenas (boîtier) : *tāsəɣfəlt*.
2. Clé : *tasārut, tāsəsārut* (type arabe et berbère).

et un nœud coulant, pour le fusil sur le côté gauche de la selle : *sisīwaī ən bindiga* («les supports de fusil») [ar. *l'alaïg*).

LE FOYER.

iməkkəda : le foyer et ses trois pierres (*ikadḍəwan*).
Les pierres : Ch.-S. : *udan;* comp. avec K. H. *akədi, ikədēi*, pl. *ikadəwən* : rocher, bloc de pierre. Les K. H. emploient le mot *iməfrag* pour désigner les trois pierres du foyer (verbe *əfrəg :* caler les pierres sous la marmite): rapprocher : Kel Aïr, Tellimidèz, K. G. ; *kadḍəwət :* trois (chiffre); *kadḍəwət təmərwin* (K. D. *kərāḍət təmərwin*) : trente.
Le creux du foyer : *ḍbawḍl (iməs n ḍbawḍl :* viande cuite sous la cendre).
Four : *atikin* («marmite», retournée sur les cendres ou la braise).
Feu : *timsi*, pl. *timsīwin;* Ch.-S. *tafat*, flamme : *ḍfḍā;* en dialecte K. D.
ēfḍ, ēfḍi : sommet, bord d'une vallée (crête élevée sur une large bande), branches faîtières d'un arbre ou d'un bois (cf. *ḍfḍi n ātōs*, lieu-dit : «la crête de l'Ateus», n. d'arbre). K. H. *ifīt :* haie (*afarra :* d°). *ifi* (K. D.) : abri ombreux, abri des vêtements, ombre tiède.
Étincelle : *tāmantast, tāmantast*, pl. *timantāsin* (verbe *ənṭə :* prendre feu, F. H. *nattəs;* N. A. *anatas; tantəst :* incendie, grand feu, feu de brousse).
tāfārast (H. *kəstu, kəbtu*) : briquet.
ḍnəfəd, pl. *inəfdan :* briquet, coup donné au briquet.
tagāza : fer rouge.
iimakātin (sing. *tamākat*) : braises.
asətkəl : tison, brandon (verbe : *ētkəl*, enlever; celui qu'on enlève pour porter le feu).
amammal, pl. *imammālən :* tison.
azibəs : bouchon de paille pour le transport du feu.
ḍzəḍ : cendre (Ch.-S. *ḍzəḍ*, H. *āudi, tḍka*).
takuḍlt, asəkwḍl : suie.
saryu (— *timsi*) : allumer (du feu).
ḍikan : bois (plur.), bois en général, bois de chauffage.
izəlan : branchettes, menu bois.
tishaḍ (de *sūḍ :* souffler; *āḍu :* vent, brise, effluve, odeur) : soufflet de forge.
Bûche : *aguttūm.*
amlūlu : scintiller, briller.
amərwəl, ḍmərwəl : pierre à feu, silex, pierre à fusil, batterie.
ikəlukəlāwən (pl.) : menu bois, pour allumer le feu, esquilles.
tarwaq, kabrit (ar.) : soufre.

Récipients (cf. fig. 23, 32, 36).

Tous ustensiles creux pour les liquides : *ăkus*, pl. *ikăsən*; en terre : *talikint*; en métal : *tḛyḛrt*, pl. *teyərin*; ustensile à manger : *tayḛzut*, *tayăzut* (=plat=), pl. *tiyəzwin*. Chez les Igdâlen : *taẓāwat* est la très grande calebasse de bois pour les bouillies (H. *ḍlîan*), la *tayăzut* : grande calebasse; la *takərwast* : petite; ces ustensiles sont en bois de tuila noirci au feu. Le bâton à remuer les bouillies est dit : *asarḛwḛi*, *asərwi* (H. *mintia*). La louche à remuer les bouillies est : *amăiăkal*, ou grande cuiller (H. *kəîia*); *ammḛla* (dim. *təmmḛlét*, *təmmḛlat* : louche en calebasse (H. *liddéi*); la cuiller en bois : *tagḛăilt* (H. *kəîia*); les Kel Ansar ont pour désigner la *təmmḛlat* le mot *ăigəm*; la cuiller en bois individuelle est dite : *tăăḛkalt*, *tăăkalt*; pl. *tăăḛkălin* (H. *sukali*) [K. H. *asakal* : 1° louche en bois; 2° vase à boire, en cuir]; vase, bol : *tḛyḛrt*, *ḛyḛr* (ar. *ṣəḥla*; K. H. *ḛyḛr* : bol de métal; K. D. : *tḛyḛrt* est en métal, plus rarement en bois de *tabâkat*]. *ḛyḛr wa n ăfus* : toute espèce de vase pour les mets; *ḛyḛr wa n amăḍ* : vase à ablutions. *ayəlla*, *ayalăla* : casserole de bois à manche en tuyau, pour le gavage des femmes au lait; *ayalăla* est aussi le récipient à tuyau servant à faire têter les chamelons sans mère; syn. de *ayalla* : *təmaḍnéit* (=remplisseuse, gavoir=).

Carafe en calebasse : *azătu*, *zătu* (ar. *ḥăz*).

Écuelle : *akəruas* (H. *akəsi*).

talikint, *têint*, *tăint*; pl. *ṣḛinin*; *talikintin* : marmite.

aylal, pl. *iylălən* : vase à abreuver.

Entonnoir de bois, pour remplir les outres : *asăgəffi*, pl. *isăgəffa*.

Tesson : *ḍwil*.

Fond d'un récipient : *ammăs an*... (*tḛyḛrt* par exemple); fond extérieur : *ḛdir*.

Couvercle : *asăhar*, *tasăhart* (également : fenêtre) verbe : *ăhar*, fermer (plur. *tisăhărin*).

Bouchon : *asədbəy* (de *ədbəy* : boucher).

Anse : *tasəḍḍəft*, *asənnəntəf* (de *ḛḍḍəf* : saisir, tenir).

akabar, pl. *ikəbran* : pot à lait en forme de mortier.

aylal, pl. *iylălən* : auge en bois (plus grande que la *tayăzut*); dim. *taylalt*, pl. *tiylălin* (H. *kəria*, Ch.-S. *ḍylḛl*) : récipient évasé, servant aussi bien au lait (plutôt *taylalt*, *tayăzut*), à la bouillie (plutôt *tayăzut*, pl. *tiyəzwin*; *takərwast*) à l'eau, au ramassage des fruits de brousse, qui sont au retour au campement, enfermés dans de grands sacs de cuir (*asămḍ*, pl. *isămad*) enfin, sert à l'abreuvement des bestiaux et surtout des camelins; les Arabes et les Kel Ahag'g'ăr se servent d'une auge spéciale en bois entourée de peau : *tafarăut*, pl. *tifərwin*; ar. *lḥŏr*, *lḥŏf*).

hattin, *tăhattint*; pl. *thattan*, *tihattinin* : cruche en bois pour le beurre, pot à beurre (*wădi*) ou à miel (*turăwét*) en peau frappée.

tḛtakalt : gourde (K. D., K. Az.).

ḍfayḛr n idi (K. Az. *ḍbăjḛ*, *ibăji*) : écuelle de chien.

Calebasse pour plusieurs personnes (récipient ciselé) : *talkast* (H. *babbăkaïi* : d°; *gidăunia* : calebasse jaune, pyrogravée; *kətšia* : calebasse à boire).

təmannăst, *tḛyḛrt* (H. *tasa*) : plat de fabrication européenne, en fer battu émaillé.

Pilage.

Mortier : *tĕndḛ*, pl. *tĕndăwin*, *tădăwin* [1]. *azəd*, *ḍzəḍ*, moudre; *ḍzayăn*, pl. *izəyăn* : pilon (H. *madaki*, *tabaria*). Le mortier est celui du modèle courant, commun à toute l'Afrique : en bois, quelquefois avec deux fausses anses au pied; grand et petit modèles, servant à dépiquer ou à piler (H. *turmi*).

Meule : *təhănt* (également : enclume); meule gisante : *tamarast*, *tamarazt* (verbe *amrəṣ*, *amrəẓ* : écraser, broyer) [H. *marḛdi*]; meule volante (rouleau de pierre, souvent) : *taz mərẓt* (de *ḛrẓă*, briser); l'emploi du moulin en pierre est très rare, utilisé seulement pour le blé, le maïs, dont on obtient une semoule peu utilisée par les nomades, sauf les Arabes (voir fig. 36) [2].

Vannage et séchage.

Le van est dit *fĕifĕi* (H.); en tamâjeq il existe un mot spécial également : *tḛtḛwil*, *ḍtawḛl*; même appellation pour les couvercles de calebasses, faits en sparterie (comparer le verbe *tuḍltăḍl*, vanner (verbe transitif), *ḍwulḛwul*, *ḍwuliwəl* : être balancé, se balancer; *ḍwəl*, *ḍwəlwəl*, tourner.

Van, grand plateau de sparterie : *tisit*, pl.

---

[1] *tĕndḛ n əssəkŏr*, *tĕndḛ m Bĕlma* (*tĕndḛ n təzəmt ta m Bĕlma*) =cône, pain de sucre, de sel (de Belma)=.



Fig. 36.

Fig. 36.

a. Louche de bois pyrogravé : *ammōla* (= *amsāūkal*) ; bois pyrogravé de *tuila*.

b. Louche de calebasse (courge, bouteille divisée en deux).

c. Gobelet de calebasse (Noirs sédentaires).

d. Grande calebasse : *tazāwat* (H. *ghiau*).

e. Vase de bois : *āylal*, *tayūzūt*, *takarwāst*.

f. Vase en calebasse (*taydzut*) ; jaune, pyrogravé.

g. Écuelle de grande capacité (*talkāst*).

h. Pots à cailler le lait (*tətikint*) :
1. en bois d'Adaras ;
2. en argile.

i. Cuillers de bois pyrogravé : *tiiəkalin* ; sing. : *tāiəkalt*, *tagəālt* (H. *gəāia*, *kəāla*).

j. Gavoir de bois, pour femmes : *ayalla*, *təmaḍnéit*.

k. Pot de chambre, en bois : *əfayər* (pour femmes).

l. Mangeoire de chien : *əfayər n idi*.

m. *ayalāla* : biberon de calebasse et peau, pour chamelons orphelins.

n. Pots à lait :
1. *əssəku*, pour lait de chamelle ;
2. pour autres animaux.

o. Moulin de pierre : *tazāzat*.

p. Outre à eau, en peau de chèvre : *abajōy*.

q. Abreuvoir de peau de vache, sur châssis de bois d'Azaua (ar. *ghāl*) : *tafardut*.

r. Puisette de cuir : *āga*.

s. Outre à lait : *ānwar*, *tānwart*.

t. Cuiller classique : *tāiəkalt*.
1. Face.
2. Profil.

tizḗ̄n, c'est un grand feyfey pour le séchage des grains de mil lavé à l'eau, et de divers millets sauvages, qui sont ensuite pilés et entrent dans la confection des différentes bouillies; la tisit sert aussi pour le vannage des céréales.

asaku, attḗlèt : mesure de capacité pour les grains, équivalant à un demi-litre environ.

Bagages (K. D. *ilàlɔn*; K. G. *kaïa*, pl. *kaïātɔn*).

Coffre : *ɕanduki, ɕanduku*.

Table (à livres) : *tasagēisagēit*.

Talbɔttant : coffret en peau de bosin, peau malaxée d'une façon spéciale dans un trou du sol avec un pilon (H. *tandu* : d°; *buta* : gourde).

Hattin, tāhattint : coffret en peau pilée (peau de bovin), ornementée de motifs bleus, pour renfermer parfums, objets de couture, etc.

Jarre à huile, en vessie : *hattin n wādi*; peut également être en bois, seulement recouverte de peau ou de vessie.

Bouteille en vessie, pour le miel : *hattin ɔn turāmɔt*.

Bouteille en verre : *butḗli* (fr., H.).

ḗ꞉mi : coudre (N. A. : *a꞉amaï*; aiguille : *ana꞉maï*, Ch.-S. : *anasmaï*; grande aiguille : *tāstant* (en fer, pour les sacs de palme, les sacs en peau, le cuir de la tente, etc.) [Ch.-S. *tāsagnat*]; *tasubla* (aiguille en bois) [H. *masilla*]; pour coudre les nattes (H. *almakasu* : aiguille spéciale pour la sparterie).

anabag n ana꞉maï, ɕeṭ n ana꞉maï, taffūṭ n ana꞉maï : chas de l'aiguille; *tabūḍḍ* : petit trou (avec une aiguille par exemple; verbe *baḍ* : percer; *anabag* : trou moyen; *taddūd ɔn tādast* : piqûre de moustique).

tḛnəlleï, pl. *ɕinèlwa* : fil à coudre (Ch.-S. *tɛ̀likèrt*, pl. *tiɕakārin*).

Toilette.

ɕirɔd, ɕūrɔd : laver (toilette), laver (lessiver) se dit : *èrbɔz* (F., H. : *rabbɔz*).

Savon : *èṣṣābun, ṣṣābo* (ar.).

Peigne : *asrèitèg*.

Miroir : *tḛ̄sit, ɕiɕit*.

Parfum : *ɕèbda* (musc), *alwōrdi* (eau de fleurs, etc.).

Nécessaire à ôter les épines de la peau : *iɣèmdan* (ar. *mâgəs*).

Cordes.

Corde en général : *ayan*, pl. *iɣūnan* (rac. *éqqɔn, ɣɔn*, attacher); dim. : *taɣant, taɣamt* (comp. hausa *zarę, zèra* : fil, ligne, rangée; *zari* : corde, traversant les naseaux du bœuf porteur).

asānɔs, pl. *isūnas* : corde reliant le pied antérieur au postérieur opposé, d'un animal attaché.

ahəllum, pl. *ihəllūmɔn* : corde en poil de chèvre (fabriqué par les Kel Ahag'g'âr surtout).

tattūlt, pl. *tattūlin* : sangle tressée, corde ou lien tressé, en poil ou en cuir.

ta꞉ərkit, pl. *ti꞉ərkātin* : corde en cuir tressée à deux brins.

ikazankaz : corde de cuir tressée à trois ou plusieurs brins (verbe *ɔnkaz*, repousser; faire une épissure).

tazagat : collier en poils de chèvre ou de chameau.

Sacs, Outres.

Gros sac en cuir pour les provisions : *āsūmeḍ, sāmeḍ* (pl. *isūmad*) [ar. *mɔzwɔd*, H. *tāiki*].

Le même en peau d'oryx femelle : *tḛ̄zɔmt*.

Outres à eau : *abaɟōɣ*, pl. *ibiaɣ* (et non *ibiiaɣ*); *ābālaɣ* (dim. *tābālaq*) [Ch.-S. *iddīd*].

Outre à lait aigri : *anwār*, pl. *anwārɔn*; dim. *tanwārt*; *amɔsli* : lait caillé; *asɔsli* : fonds de lait caillé, aigri).

L'outre à lait aigri est dite en arabe : *tasūfra syira* (H. *kada*).

Outre à battre le beurre : *asɔndu*; le verbe *ɔndu* signifie battre le beurre — *D* = idée de corps gras : *ūdi, wādi* : beurre, huile; *taḍhɔnt* : graisse; *adānan* : viscères; *adɔn, èddɔn* : graisser; *iddɔrīn* : engraissé, gras (animal; graisse : K. D. *tāḍɔnt*; K. At. : *tāḍhɔnt*. Chez les Arabes, l'outre à battre est quelquefois faite d'une peau de la cuisse d'un camelin, retournée poils à l'intérieur, et cousue à une extrémité (les Twâreg n'utilisent pas la peau ni la chair du chameau).

Entonnoir à remplir les outres : *asīgəffi* : quel-

quefois on utilise comme entonnoir simplement une louche.
Sac de cuir : *tiyɔrirt*, pl. *tiyɔrar*.

Sachet : *azūtɔm ; abɔlbôʃ* (cf. *alɔ'bôʃ ɔn ṭāba :* sachet à tabac).
(Voir fig. 27, 30, 36, 37).

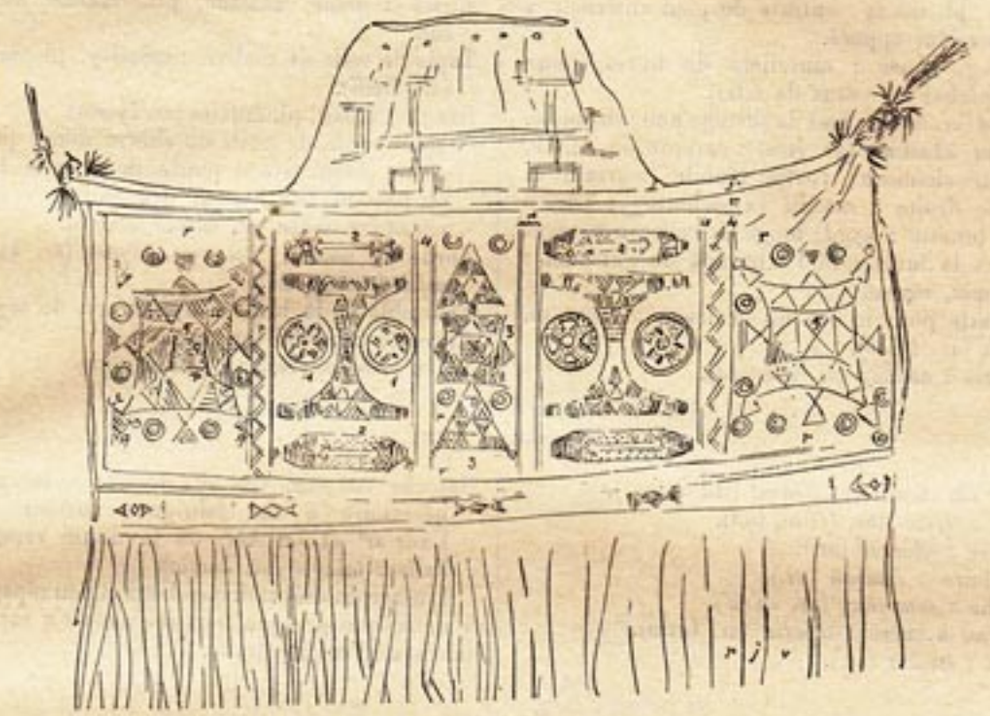


Fig. 37. — Motifs de la *tāšēlhaṭ* (sacoche à vêtements ; modèle riche pour femmes).

1. *iṭṭāwin.*
   A. *tilbɔkɔrt* (cœur de la parenthèse).
   B. *ṭḍɔsēj* (branche de la croix).
   C. *iṭṭ ɔn mammātēj* (centre de la croix).
   D. *iɣamiākin* (arondes).
2. *abɔggi.*
   A. *ilɔttaʃ* (pointes).
3. *tāfakfaḳ* (panneau).
   Cercles piqués fils cuir noir, blanc, vert + cuir blanc extérieur.
   Croix centrale : fil cuir blanc.
   Triangles : extérieur piqué blanc.
   Centre : fil blanc ; marges piquées cuir blanc.
4. *ǧlɔman.*
   Parallèles : fil cuir blanc.
5. *ādɔr.*
   Fils cuir mêmes couleurs (bl., r., v., n.).
   A. *tiɣamiākin.*
   B. *æwas-n-azgɔr* (zigzag).
   C. *iṭṭ ɔn mammātēj.*
   D. *tabɔzizt* (triangle piqué blanc).

Ustensiles de transport. Équipement. Harnachement.

araẓoẓ : vieil ustensile hors d'usage, vieille natte.
takɔrkirt : poulie de bois pour les puits profonds (*iɣɣɔras*, sing. *ɣārus ;* hausa *kutura :* axe transversal de la poulie).
ifēllida (pl.) : les deux taquets de bois à double gorge, qu'on insère entre le dos de l'âne porteur et les cordes de l'outre à sous-ventrière ; ils forment coussinet et préservent l'épiderme de l'animal.
arūku, pl. *irūkan ; asɔdfɔr*, pl. *isɔdfar :* bât ; *kaïa*, pl. *kaïātɔn :* bagages (H., K. G.).
tahāwit, pl. *tahiwa :* palanquin de chameau ; *nnāka*, pl. *nakātɔn :* palanquin pour bœuf porteur.

teffart, pl. *tifrin* (*ši—*) : entrave de boulet (ar. *lgēid*).
asəndi : entrave de piquet.
aɣūfuḍ, *āsəɣāfuḍ* : entrave de genou (ar. *l'agas*, *l'agar*).
asənas, pl. *isūnas* : entrave de pied antérieur à postérieur opposé.
akəmbəg, *abūwa* : muselière de fibres, pour empêcher les veaux de téter.
abaɣód (ar. *šmāl*) : filet de sevrage pour chamelle.
tāṭmant, *akəskabu* (ar. *rsən*) : caveçon de cuivre, pour chameau; partie mobile couvrant la joue droite : *amādəl* («mâchoire»); têtière en lunette : *igərd*; longe de caveçon passant dans la lunette et l'extrémité de l'amadel : *tāɣamt*, *tāɣant*.
Amulette pour le cou du chameau : *širānt*, pl. *šira* (ar. *lḥǐab*).
Harnais : *amatag* (ar. *aǔərmad*).
Selle de cheval : *ɛlakef* (H. *sèrdi*).
Bride : *tāsərt*.
Licol : *tɛfaraït*.
Guide : *ilagam*.
Mors : *aɣāba*; bride de cheval : *tɛgumēït*.
Étrier : *arkab*, *anarkab*, pl. *érkaban*, *inɛrkaban*.
Tapis de selle de mehari : *amaslóɣ*, pl. *imərslaɣ* (ar. *lébdi*).
Sangle : *tattūlt*, pl. *tattūlin* (ar. *lɣórta*).
Sangle (corde de poils de chèvre noire) postérieure facultative : nouée derrière la bosse et passant sur l'avant des cuisses : *attab*, *tattəbt* (ar. *ināba*, pl. *ināmab*, *élhgəb*).
Corde de naseau : *tāɣamt*, *tāɣant* (ar. *ḫzama*, *asfəl*, *ḫzamat élbi*).
Ensemble de la bride : *tiɣūnin* (pl. de *tāɣant*).
Cravache : *alakod* (ar. *sawatət*).
Bâton : *tébūruḳ*; *tébūrəḳ*, pl. *šiburūgin*.

Ustensiles à thé.

Thé : *āla* (feuilles); *éšīāhid* (thé infusé).
Verre : *élfīǐar* (ar. *lfīǐal*, bol).
Théière : *élbərrād* (ar.).
Bouilloire : *éssaḫan* (ar.).
Menthe : *énnaɣnaɣ* (ar. *na'na'*).
Marteau à sucre : *tāfaḍist* (ar. *kasra*).
Sucre : *éssəkór* (ar.).
Sacoche en cuir, sur alfa tressé contenant le nécessaire à thé fabriquée surtout dans l'Adr'ar' et en Aér, où le doum remplace l'alfa : *takabət* (ar. *kuntîa*).
L'usage du thé est dispendieux et peu répandu; à noter que presque tous les mots s'y rapportant sont d'origine arabe.

Écriture.

aɣānim, *aɣānib* : style, bout de bois appointé pour écrire (également : style pour farder les paupières à l'antimoine *tāẓult*).
asəllum, pl. *isəllūmən* : planchette d'écolier.
taddawat : encre; *duaṭət* : encrier.
šira : « les écrits », amulettes, talismans.
ɛdég ən tarāit : école (également : *ɛdég ən tɛyərɛ* : endroit de la lecture).

Éclairage.

taftilt, *fətila* : lampe, lumignon (ar. *futila*, *fitila*).
ēfa (pl. *ifattən* avec le sens réduit de *ftilātən*) : lueur; lumière.
ftila signifie bougie à Agadez.
šāna; *alimēti* : allumettes (coll.).
tablalt ən šāna : une allumette.
timsi n ēšāna : frottoir de la boîte d'allumettes.
Pipe : *ɛbɛn*.

B. VÊTEMENT (fig. 38 et suiv.).

Vêtement masculin.

Il se compose essentiellement de (cf. fig. 38 et 39) :
Un pantalon (*akarbēī*, K. At. : *kərtəba*; Ch.-S. : *kərtəba*) descendant jusqu'au talon. Le pantalon court des garçonnets est dit : *takarbēīt* (*tə——*), le cordon coulissant serrant le pantalon froncé à la taille est dit *tamnénnalt*.

Le short de cuir des Eklan et garçons est dit *ādgag*. C'est le même que celui des Asena. Une blouse à manches très amples : *tăkămist* (pl. *tikəmsīn*) dans le Nord et chez les Kel

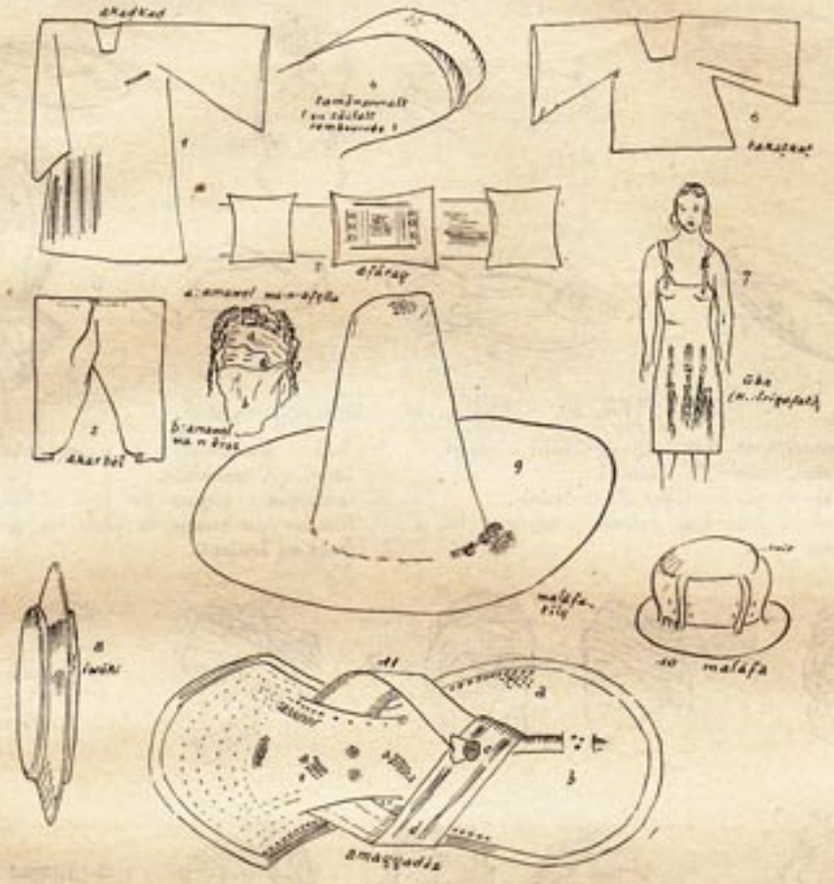


Fig. 38. — Vêtements.

1. Blouse d'homme (*akāḍkaḍ*) en *kūrēi* et *tāilalt* avec broderies de fil de coton et poche *alīib, alīifa* (*a*).
2. Pantalon d'homme : *akarbēi* (K. D.); *kərtəba* (K. At.).
3. Disposition du voile *tāgəlmāzt*.
4. Support de diadème, en cotonnade *tāilalt*.
5. Le diadème lui-même : *afārag*, avec plaques d'argent repoussé contenant les talismans.
6. Blouse de femme : *takāṭkaṭ* (cotonnade indigo, *kurēi*, ou blanche).
7. Pagne ou robe de cuir filāli (*āba*) : At'aram.
8. Bracelet en pierre polie d'Aér; un à chaque coude; prix : 1 franc.
9. Chapeau de femme twāreg : *malāfa, tīlᵴ*.
10. Chapeau de Noir sédentaire (fibre de doum et cuir) porté par-dessus le turban blanc.
11. Nail de luxe : *amaggādēz*, pl. *imaggədzān* (= *amaggādēs*, pl. : *imaggədsān*) :
    a. Piqûres de filāli vert et jaune.
    b. Fonds de filali brun.
    c. Nœud.
    d. Filāli lissé, avec traits indigo.

Ansar (*tăkamᵴst, thəmsst*); les Kel Dinnîk disent plutôt : *tăkərbast, ăkaḍkaḍ*, dim. *tăkaṭkaṭ* : est une blouse plus courte. *Kanēi*, pl. *kanēitən* : blouse de tourkoudi noir ou bleu sombre, de cotonnade riche, lustrée, en bandes étroites.

Habit quelconque en cotonnade : *tābdôq* (signifie également : coton, cotonnier) [Ch.-S. : *élqǫdən*].

Le voile (cf. fig. 40, 41, 42) [*anagad*, fait, façon d'être voilé, de se voiler; *igad* :

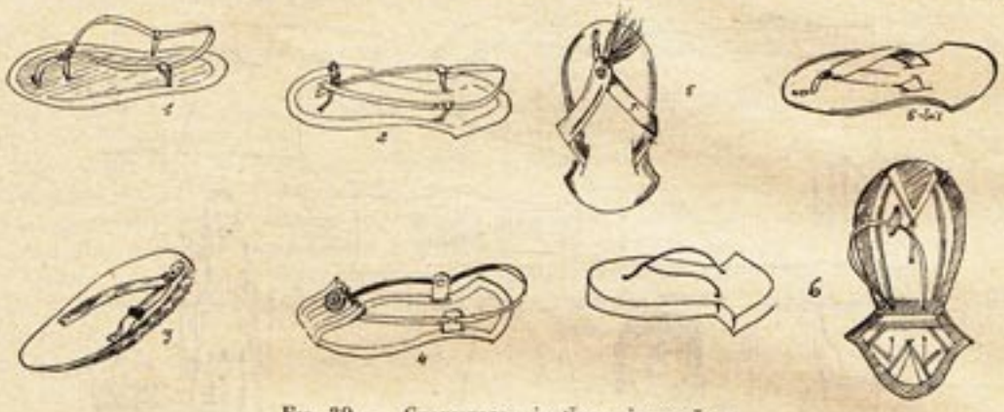


Fig. 39. — Chaussures : *iyatïmən, izərragēzəm*.

1, 2. Sandales de cuir brut de bovin : *efakïl*, pl. *ifəkal, ifəklán* (H. : *bātalę*).
3. Sandale en pneumatique d'automobile.
4. Sandale à empeigne relevée : *tayləyəz* (H. *kabala*).
5. Nail : *amaggədēz*, pl. *imaggədzān* (H. *takkālmi*, pl. *takkālma*).
6. *izarəqqān* : soques de bois d'Adâras pour femmes (par temps de pluie ou pour le sol froid ou brûlant).



1. Anagad *wa-n-tshaggart*.
I. *Ihaggāren*.
II. *Ifęyas*.

2. Anagad *wa-n-tamāïəq*.
I. *Iwlləmmədən* de l'Ouest.
II. *Iwlləmmədən* de l'Est.

3. Anagad *wa-n-tārabt*.
(Maures *Kūnta*).

Fig. 40. — Voile masculin.

il est voilé, et par extension : il est majeur; *təmîgat* : action de se mettre le voile]; *asaïa* : voile de tête; la tête est entourée d'une pièce allongée de cotonnade fine, entourant le bas du visage et le pourtour de la tête : *tāgəlmāzt*, pl. *tigəlmāz* ou voile entier (rac. *élməz* :

avaler — baillon, obstacle devant la bouche); voile de front : *itélli*, ruban de couleur, souvent en soie (Aér). Ch.-S. *sagulmɔ̀t, ṣagulmuṣt :* voile masculin. Le sommet du crâne n'est pas couvert.

La partie du voile passant devant le bas du visage est : *léybu* (pl. *léybātɔn*) s'il est bleu;



Fig. 41. — Ullemmeden de l'Est (*aoagad* particulier).

1. Saisir le pan *g* entre les dents.
3. Relever *a* (*irẓa fel takaṣṣart* : «il a rompu en visière»).
4. *b* maintenu par torsion entre les narines et la lèvre supérieure — ou entre les dents (cf. *4 bis*).
   c. Mains occupées à opérer la phase 5.
4 bis. Serrer en tordant et saisir entre les dents.
5. *anadfus wa n kārād* : «pliement en 3».
6. *laggɔna* étendus (Ar. : *lamaātir*).
7/1. Roulement du bandeau.
   a. *isatāyɔn* (ar. *tarraṣat*).
   b. Fin de tour.
7/2. *a*. *alakad* (ar. *ėddafir*).
8. Ramener *laggɔna* en arrière sur le cou.
9/2. Étirer vers l'avant inférieur, en va-et-vient.
10/1. Abaisser la visière (partie grisée) jusqu'à hauteur du nez.
10/2. *a*. Dégager les oreilles puis froncer en replis, vers l'intérieur, le pan en visière, à partir de la ligne des sourcils de façon à découvrir les yeux.
Fin. On ajoute le bandeau de *māṣar* (Kèl Ataram) ou de *tāllalt* (Kèl Dinnik) et, au besoin, l'*āmayu* («baillon» torsadé).

la cotonnade fine blanche servant à entourer le front d'un bandeau (Ineslemen) est : *māṣar* (de *Māṣar*, Le Caire, Égypte). Le voile de bouche est *amawṣel, amawṣel wa n ɣrɔs :* voile de bouche inférieur; *amawṣel wa n afella :* pan supérieur (devant le front).

asāla : voile en tourkoudi. *ḥanẓɔru :* cordon d'étoffe torsadée blanc et bleu, recouvrant, en le maintenant, le bas du voile, au combat, en parade. *Agədəllɔḥɔ́f :* partie du voile recouvrant la nuque.

Les Imâjer'en enserrent le front par-dessus la tagelmûzt d'un diadème bourré et piqué en cotonnade, avec liens se nouant derrière la tête; l'étoffe en est de *tāilalt* (cotonnade en bandes fines et striées); par-dessus ce support, ils mettent un diadème d'argent, orné, sortes d'amulettes (*šīra*) en argent ou cuit quelquefois; le diadème est dit : *aʿārag* (*tadəbnat :* diadème de femme, fait en cuir rouge). Les Ineslemen remplacent le diadème (ils ne por-



Fig. 42. — Aïr : Anagad particulier (proche de l'anagad *wa-n-tahaggart*).

4. Un seul tour.
5. Relever la visière (*xaz'*) selon l'axe yz.
6. I. 2 tours (1er mouvement); II. desserrement sur la gauche et coincement des *laggəna* libérés (2e mouvement).
9/2. Étirer les *titelən*.
10. Abaisser sur le centre du front.
11. Visière étirée en avant puis ramenée sur les yeux.

tent pas de talismans quoique les confectionnant) par un bandeau d'étoffe blanche masar ou asadad.

Ces vêtements essentiels, pantalon et blouse, sont en cotonnade bleue et parfois blanche (moins chère) : *tābdəq*, pl. *tibədəy*.

Les belles cotonnades de tourkoudi (sorte de bazin reteint et lissé, lustré à plusieurs couches d'indigo) forment la blouse ample de luxe appelée *kūrēi* (du nom de la localité de Kûra près de Kâno où l'on traite des étoffes par lustrage et battage au maillet); on fait ce genre de cotonnade de luxe à Kâno (et Kûra), Nûfé (Nigeria); en hausa ces étoffes spécialement apprêtés sont dites *kūra*. Le procédé est le suivant : on fait subir à l'étoffe des bains successifs d'indigo mélangé à de la gomme de *markîẹ* (Tq. *akṭəkṭ :* Anogeissus leiocarpus), puis on les bat au maillet sur un billot; au séchage, ces pièces deviennent brillantes, rigides et crissantes; elles atteignent des prix souvent considérables.

Par-dessus les vêtements l'homme porte en sautoir un sachet en cuir, à cordon coulissant et à poches multiples : *anəfəd*, pl. *inəfdan;* ar. *lbīt*) contenant le tabac et le natron, et souvent quelque papier, avec le briquet (cf. fig. 43).

En sautoir également, des talismans nombreux, enfermés dans des carrés de cuir rouge, ou jaune, attachés par des liens en cuir tressé, au cou : *širăut*, pl. *šira*; H. *rūbāta*, les



FIG. 43.

anəfəd : sachet en sautoir, à cordon coulissant et poches multiples; contient le briquet, le tabac et le natron, parfois des papiers.
ettābu : étui à feuillets religieux (se porte en bandoulière).

« écrits »); le papier sacré est écrit par l'Aneslem (marabout), et l'enveloppe de cuir orné est faite par le forgeron.

Les Ineslemen et certains autres transportent en bandoulière des étuis pour feuillets du Qoran, rarement ouverts par les non marabouts.

La cotonnade indigo étant chère, nombreux sont les Imr'ăd et les Eklan qui portent le voile de cotonnade blanche, vite sali. Le pantalon est presque toujours, pour tous, en cotonnade blanche.

Le vêtement — type de l'Akli — est la simple culotte de cuir de caprin ou d'ovin (*ădgag*), portée aussi par les garçons non majeurs. D'un seul tenant, repliée dans l'entre-jambe et

dont la partie supérieure est arrangée en ceinture, le bas portant des lanières, sortes de franges (*iẓəmmān*).

Le voile est toujours porté par les adultes; certains Eklan le délaissent.

Les étoffes sont achetées sur les marchés du Sud, aux colporteurs hausa venant en Azâwar' quelquefois échanger leurs objets manufacturés contre du bétail, par troc avantageux.

Les femmes découpent et cousent les pièces d'étoffe, pour tailler des vêtements; ce sont elles aussi qui confectionnent les tapis de selles.

Coiffure masculine : les Imâjer'en portent les cheveux longs, nattés (*iẓəkkaḍ*, tresses et cadenettes; sing. *aẓəkkôḍ, aẓikoḍ; taẓəkkôt*, pl. *šizəkkaḍ* : cadenette, petite tresse). Deux



a. *aḍāf ən taẓōlt* («os creux» pour le kobôl).
1. Os apparent.
2. Étui en cuir rouge.

b. Coiffure classique de femme tamâjeq.
1. *imîsi* (pl. *amāsa, imîsan*).
2. *taẓəkkôt* (pl. *šizəkkāḍ*).

c. Calebasse pour bain de hennè (mains) [H., Tq. : *zungurū* (mot hausa)]; dessins pyrogravés (Tq. : *adalāg*; H. : *zāni*).

Fig. 44.

grosses tresses tombant latéralement, ou six ou huit, partagées latéralement et retombant sur le voile.

Les femmes portent les tresses et bandeaux, la chevelure longue et soigneusement parée (cf. fig. *hh*).

Anneau de bras : *iwūki* (en pierre d'Aér); anneau, bracelet quelconque : *azbəg* (en cuivre, corne incrustée de cuivre, etc.).

Chaussures : *iyatīmən* (sing. *ayātim*); Ch.-S. : *tizəglit*, pl. *tišilan*. Il en est de plusieurs sortes : les gens aisés portent des nail (*amaggadès*, pl. *immagədsīn;* hausa : *takkalmi*, pl. *takkalma*). Les plus belles viennent de Sokoto et de T'âwa. A Agadez et en Azâwar' les forgerons en cuir en font de fort élégantes avec motifs ciselés de fil de cuir et enluminés de teintures, dans le style berbère géométrique. La semelle est en cuir brut (*ēyẓt*), le dessus en cuir rouge ouvragé avec fils de cuir de couleurs diverses; deux lanières de cuir servant d'empeigne passent entre le deuxième doigt et le gros orteil; ornements variables en franges et gaufrages, application de cuir vert de Kâno (*amāzēr*) et laines de couleur.

La sandale rustique (*amərkiḍ*, pl. *imərkīdən*) en peau de bovin, l'avant retourné sur le cou-de-pied, avec lanière passant entre le gros orteil et le deuxième doigt, faisant le tour du talon à hauteur des chevilles, avec trois points d'attache, et dite *tayliɣaz* (H. *bantalẹ :* lanière passant sur les chevilles, p. ext. : sandale à lanière de chevilles). La même, sans empeigne recourbée sur le dessus : *ɛfakil*, pl. *ifəklan*.

La botte de cavalier : *abūzag*, pl. *ibuzāgən* (ar. *tmāg*).

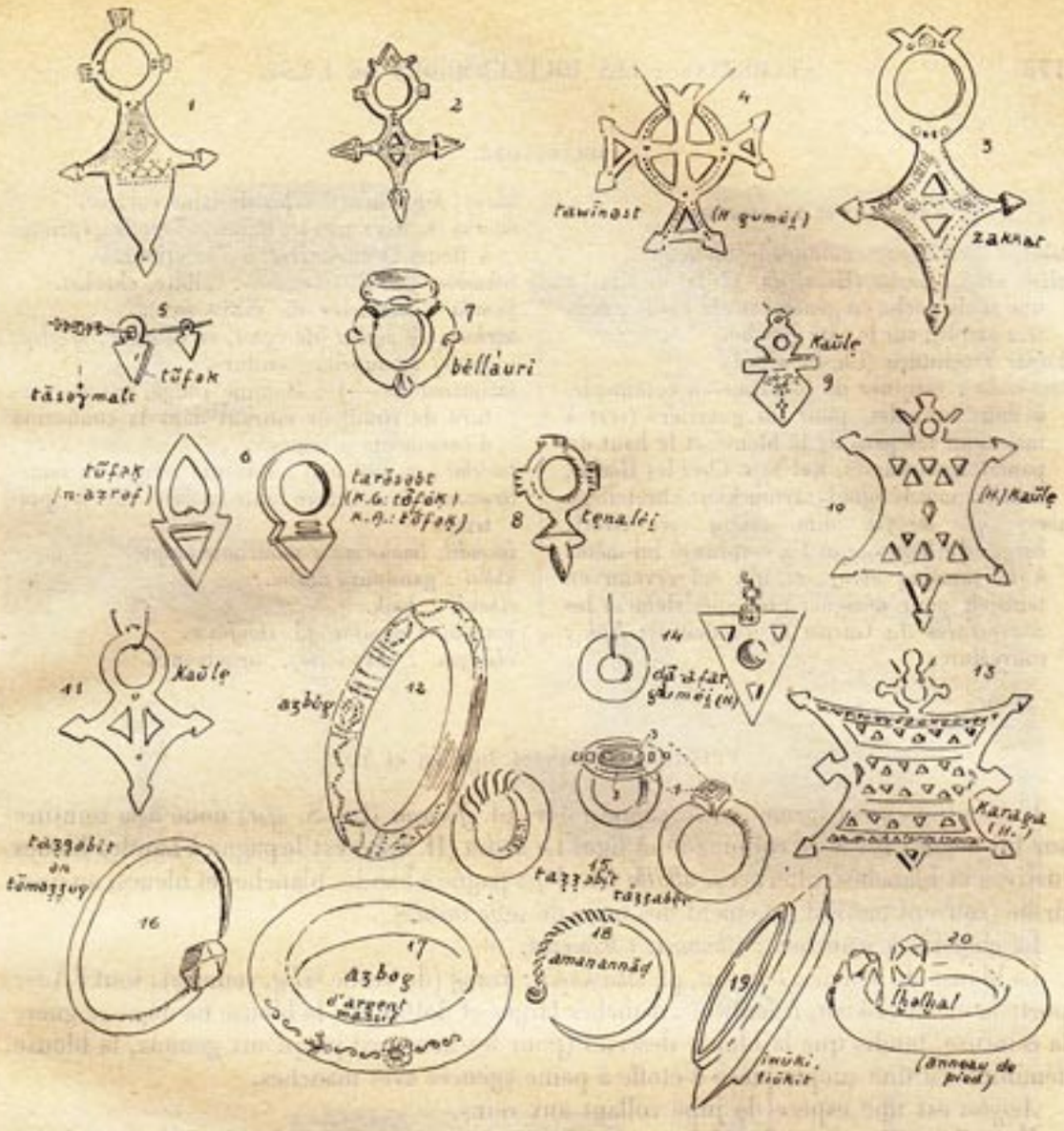


FIG. 45.

1, 2, 3. *zakkātin* (sing. : *zakkāt*) : croix en argent dites de T'āwa ou d'Agadez; grandeur naturelle. (Breloque du collier d'argent : *ayən*, plur. *uyānən*.)

4. *tawinast* (petit modèle : *tanēyəlt*).

5. Éléments de collier : *tasəymālt* : perle brune. *tūfək* : pendentif de pierre rouge, provenant d'Aér.

6. Deux types : *tūfak* (n *āzref*), en argent; *tūfək*, en pierre rouge (grandeur naturelle).

7. *bēllāuri* (Tq., H.) : pierre rouge translucide; provenance : Agadez.

8. *tęnalēi* (en argent).

9, 10, 11. *kāulę* (H.), *zakkāt* (Tq.) en argent.

12. *āzbəg* : fibre renforcée de cuir (intérieur) et orné extérieurement de perles de couleur, ou tout argent avec filigrane (25 à 30 francs).

13. *karagā* (H.) en argent.

14. *dā-afar*, ou *dan-gumēi* (H.); l'un en porcelaine ou perle, le second en argent (plaque terminale de collier d'argent, pendentif).

15. *tazzəbit*, *tazzabīt* (pl. *tizzabātin*) : bague, anneau d'argent.
   1. Pierre verte ou brune.
   2. Argent.
   3. Filigrane d'argent.

16. *tazzəbit n tāmazzuq* : boucle d'oreille (argent); la paire : 10 francs.

17. *āzbəg* : fibre, cuir, perles européennes (ou tout argent); prix : 25 francs.

18. *amanannād* : anneau de pieds, en cuivre, pour hommes; *amagal n eslim* : «talisman contre la foulure de chevilles».

19. *iwūki* (dimin. *tiwākit*, *tiūkit*; pl. *tiwukāwin*) : anneau de pierre polie d'Aér; anneau de coude; prix : 1 franc.

20. *ihəlhāl* (ar., Tq.); *tikę* (H.) : anneau de pied (femmes).

VOCABULAIRE.

Vêtement et accessoires.

tăḥəqqit (ar. *ḥagga*) : cotonnade bleue.
alḥib, alḥif : poche (H. *alzifa, alzifu*, de l'ar.) : une seule poche en général sur la blouse, mais très ample ; sur le côté gauche.
kăigar : ceinture (Ch.-S. *abbād*).
taméntəka : ceinture de baudrier en cotonnade, à deux bretelles, pour les guerriers (sert à maintenir les pans de la blouse et le haut du pantalon retroussés, Kel Nan. Chez les Ifôr'as, le même mot désigne la cartouchière à bretelles).
abrəɣ, pl. *ibrəɣən* dim. *tabrəq* (ar. *ḥérbi*) ; *bargə* (du hausa, qui l'a emprunté lui-même à la tamâjeq *ăbrəɣ*, et qui est revenu en tamâjeq pour désigner plus spécialement les couvertures du Gurma et du fleuve) ; *haik* : couverture.
abrəɣ, tagădənfəst : tapis de laine colorée.
ettərah (K. A.) : matelas mince, en étoffe imprimée à fleurs, rembourrée à l'intérieur.
tăkəbbut, kəbbut tăkumbut : calotte, chéchia.
ḥamîla : baudrier de sabre (ar.).
tagbəst, pl. *ăigbas* (de *ăgbəs*, se ceindre ; *ăsgbas*, reins) : baudrier, ceinture.
taḥimḥimt (*tš*——) : étamine rouge, genre ceinture de tirailleur entrant dans la confection d'ornements d'armes.
taïérbit (ar. *lmḥadud*) : ceinture rouge, en laine.
tirəzzəmin : ceinture entrecroisée sur la poitrine.
lməndil, lmăhərməst : mouchoir ample.
abbăi : gandoura arabe.
ălhăuli : haïk.
manche : *ahənfus* pl. *ihənfăsən*.
idəlăgən : broderies, ornements.

Vêtement féminin (cf. fig. 39 et 45).

L'essentiel en est formé par le pagne : *ăfər*, pl. *ifərəwan* (Ch.-S. *ăfər*) noué à la ceinture sur lui-même ; il est de cotonnade indigo. Le *kĕkĕi* (H. *kẹkẹ*) est le pagne à bandes bleues lustrées et blanches, alternées. *alkilla* (H. d°) : pagne à bandes blanches et bleues, ou quadrillé (souvent motif d'ornement des tapis de selle *imaslaɣ*).

La chemise à manches : *tăkamist, tăkammist*.

La blouse de femme : *tăkătkat*, pl. *ăikatkădin ; azəlɣ* (du verbe *ăzlag*, ceindre) ; tout l'Âder porte le même (Éklan, Âderâwa) : manches larges et flottantes ; la blouse ne dépasse guère la ceinture, tandis que la blouse descend (pour les hommes) jusqu'aux genoux, la blouse féminine est une simple pièce d'étoffe à peine agencée avec manches.

Asəgbas est une espèce de jupe collant aux reins.

Un voile se posant sur la coiffure complète le vêtement : *alăsăsu, alăsăṣ*, pl. *ilăsăsan ; akarăĕi* (K. H. *ikərhi*).

Certaines femmes portent un pagne de cuir filali (blouse et robe d'un seul tenant) ciselé et frangé : *ăba* (Mânaka, Gao).

Chaussures des femmes : *amaggadès* de petit modèle. Pour le sol froid ou humide, on emploie des socques de bois : *isaqqān*, en bois d'adaras pyrogravé, maintenus par des lanières de cuir ; contours de cette chaussure de bois à la forme de l'amaggadès (cf fig. 39).

VOCABULAIRE.

ălhətfătin : vêtements de luxe, vêtements de toute sorte.
ăssalhătin : vêtements de luxe, marchandises d'étoffes (ar. *ăssălɣət* ; K. H. *ăssəlɣət* : marchandises).
asăllăli, isăllăli : beaux atours féminins.
tanakannat : beau linge.
tăkist : chiffon.
makəllăbi : diadème riche (H. *kăllabi*) : en cuir rouge avec pièces d'argent. *təwətẹ, afărag* :









De gauche à droite, et de haut en bas : Palanquin de femme, pour chameau. — Selle de femme (tribu Dereneháka). — Femme et enfant sur un bœuf porteur (à gauche, une *taḥâwit* : palanquin [Ineslemen]). — Femme sur son chameau (selle en forme de berceau [Ineslemen]).

diadème ordinaire, en étoffe ; *tagēit* : diadème en racine de *tazzēt* (Acacia senegal), de doum (*tagēit*) se porte chez les femmes d'Aér.

malāfa, tilé («ombre») : chapeau de paille à larges bords (ar. *medel*).

amâsa, pl. de *imisi* : large tresse devant le front ; bandeau de cheveux partagés par une raie médiane, tresse antérieure.

taẓəkkōf, pl. *tiẓəkkad* : tresse.

balēida : grosse tresse de cheveux.

Bagues : *tiẓabātin* (sing. *taẓəbit, taẓẓabit*) ; *tiszɣin* (sing. *tésszq*).

Bracelets : *élkəzən; azbəg*, pl. *izəbgan* (*wi nn azrəf*).

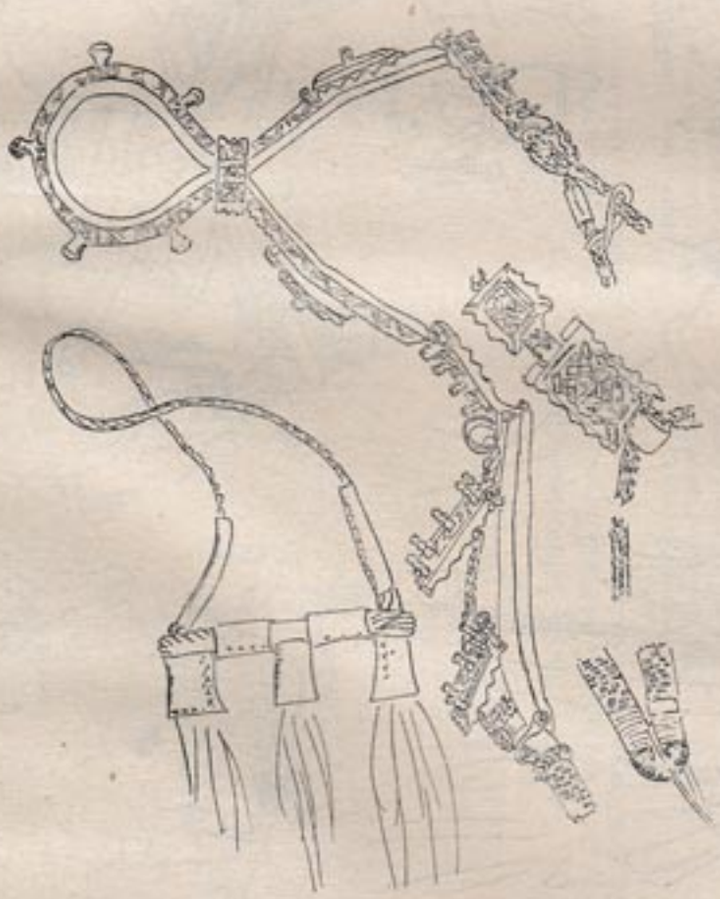
Boucles d'oreille : *tiẓẓabātin* (sing. *taẓẓəbit*).

Bracelets de corne, à deux bouts s'emboîtant avec un bord de cuivre : *iwākan* (sing. *iwāki, awiki*) ; en verroterie : *dəngəla, dāgəla*, pl. *dāgəlātən*. En verre : *təḥoka*, plur. *təḥokkāwin ; təwūka*, pl. *təwukkāwin*.

5. INDUSTRIE DES TRANSPORTS

MATÉRIEL DE TRANSPORT.

(Cf. fig. 37, 46, 47, 48, 49 et pl. X).



a. Détail d'une *tāṭmant* de luxe : cuivre jaune et rouge ciselé, avec plaquettes sonnantes ; corde ornée d'*amanzər* (cuir vert) et de fil de cuir coloré et piqué.

b. Talisman pour cou du chameau (*ĕirət n ălzu*) en cuir indigo, vert, rouge ; franges colorées ; est souvent remplacé par une chaine avec ou sans talisman dans un étui de cuir, ou par un collier de cordelettes (*iḥèllēmzu*) en poil de caprin noir (*tazagat*).

FIG. 46.

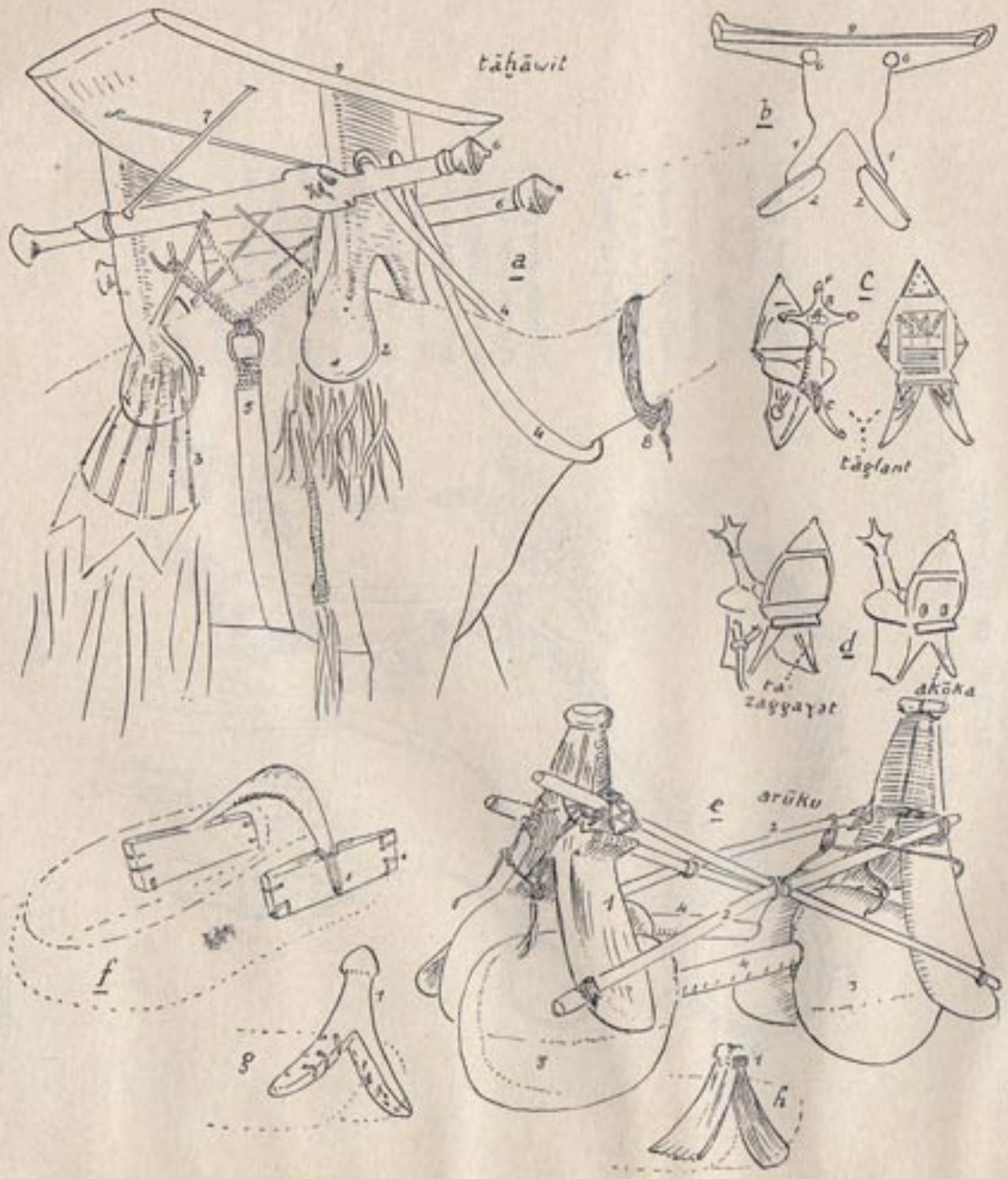


Fig. 47.

a. Palanquin de femme (*tăḫāwit*; pl. *taḫăwa*) [K. Ajj. : *takkāwit*; ar. : *arāgan*]. Les Iullemmeden *Kel Dinnik* en ont également de plus réduits surmontés de l'ombrelle (*anāka*); les Arabes et les Ihaggaren ont des *taḫăwa* sans ombrelle :
1. *iyallan* (ar. : *zər'a*).
2. *iḍəfar* (ar. : *lbdūd*).
3. *idarāwin* (ar. : *tagarsim*).
4. *bədir* (ar. : *lbədīr*).
5. *tattālt* (ar. : *lyārba*).
6. *izəynān* (ar. *lmdāg*).
7. *imalalan*.
8. *izəggin* (ar. : *lglāda*).
9. *taellūman* (ar. : *lluāḥ*).

b. Vue arrière de la *taḫāwit* (schema).

c. Selle de mehari *taglant* :
A. Application d'*amānzar* et métal.
B. *amānzar* (cuir vert).
C. *amār* (en cuir).
D. Renfort de cuir brut (de caprin).
E. Cuir brun gaufré et enluminé de motifs noirs.
Nota. — *āglan* se dit d'un bovin au front blanc, la selle est dite *tāglant* à cause de la pièce de cuir vert clair sur le front de la selle.

d. *tarīḳ ta zaggāyət* : « selle rouge »; entièrement recouverte de cuir rouge; la plus robuste.
tarīḳ ta n-akŏka : selle forte, en cuir rouge; large cuvette; bande-renfort enveloppante, en peau brute de caprin. *Akŏka* est un Enad d'Aér célèbre ayant donné son nom aux selles fabriquées dans sa fraction.
Nota. — *tamzāq* : selle de luxe; métal et *amānzar*; à *ènèron*. *tədəlẹ* : selle fine. *tamnénnāt* : selle élégante et luxueuse, à large troussequin (particulière aux tribus *Tegarégarèi*). *tazāwit* : selle des *Izāwitan*. *ta-zèryāfət* (*tarīḳ zèryāfət*) : sans métal; cuir vert; jolie selle, légère.

e. Bât de femme : *arŭku* (ar. *farāg*) :
1. *iyəf* (ar. : *ras-el-farāg*) : « tête ».
2. *ibārāgin* (ar. : *dbābīé*) : « bâtons ».
3. *iḍəfar* (ar. : *lbdūd*) : « coussinets ».
4. *izəynan* (ar. : *lmdāg lbdūd*) : « pilons ».

f, g, h. Montures de bât à marchandises (*arŭku*; pl. *irŭkan*).
f. Type à plaquettes en bois d'*abŏray* (*balanites aegyptiaca*) :
1. Lien de fibre; bourre de paille, recouvert en cuir par endroits.
g. Type à simple fourche en bois d'*abŏray* :
1. *iri* : « cou ».
2. Liens de peau.
h. Type en spathes de palme (Arabes Deremchâka).

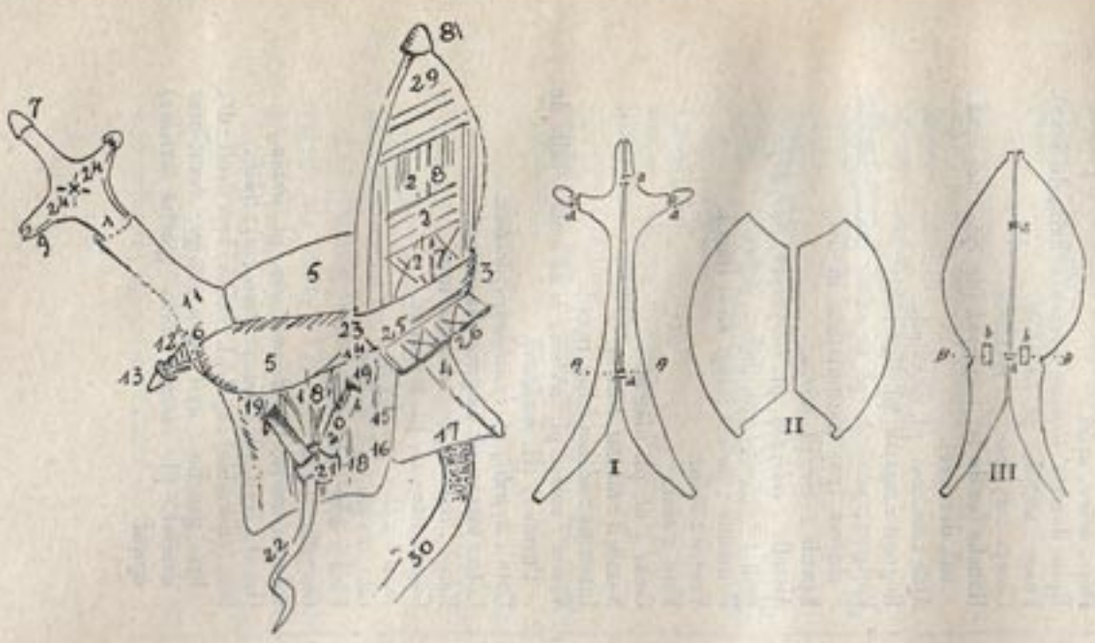


Fig. 48. — Selle *tămẓăq* (à oreilles).

Qualité des selles de mahari : 1° selle des Kel Tédélé (région de la Tâlaq, en Aïr); 2° selle des Izâwiten (Azâwar'); 3° *tamanémăt*, du nom d'une très ancienne race de forgerons (Enâd'an) excellant dans cette fabrication.

À gauche :

Selle *tămẓăq*, vue de 3/4 arrière.

1. *ĭri* (=cou=).
2. *ĭri wa n alokkăm* (=cou de derrière=); *iɣəf* (=tête=).
3. *ăiẓăkin an tərik* (=fesses de la selle=).
4. *tasəllămən* (sing. *dasəllăm*) : =planchettes=.
5. *ĭăgditin* (sing. *tagdêit*).
6. *ĭăkaffatin* (sing. *takaffat*) : clous, pointes.
7. *ĕnêr wa-n-dât* (=gazelle-dama de devant=).
8. *ĕnêr* (*tăkaffat*).
9. *tămazzăg* (=oreille=).
10. *dasasăgad* (bord ourlé noir); *tisasăgad*.
11. *tăgərsut* (=gorge=).
12. *sandûki* (=caisson=).
13. *amăr* (*tăkaffat n amăr*).
14. *tẹzamt* (pl. *ĭizəmmin*).
15. *uẓərẓăi* (pl. *iẓərẓăn*).
16. *ăyil*.
17. *ĭinadfar*.
18. *adălag an tăfidat* (ornement de brun-noir).
19. *ĭẹt* (=œil=).
20. *asaylo* (pl. *isayla*).
21. *tawînast*.
22. *asăs* (contre-sanglon).
23. *talatafat*.
24. *tandrək*.
25. *isəggwăr*.
26. *tălag*.
27. *akalad*.
28. *amazag, adrəy* (*tərik tămazagat* : selle présentant cette particularité, ou selle *tămẓăq*).
29. *ĭilĭit* (=miroir=); en *amanzar* : simili-cuir vert de Kano.
30. *tattălt* (sangle).

À droite :

Structure de la selle.

I. Pommeau (bois d'*afăgag* ou *abŏray*).

II. Cuvette (bois d'*adăras*).

III. Trousse-quin (même bois que le pommeau).

a. Griffes de fer.

b. Trous d'attache des liens de renfort (cuir de caprin).

AA' et BB' : points jointifs.

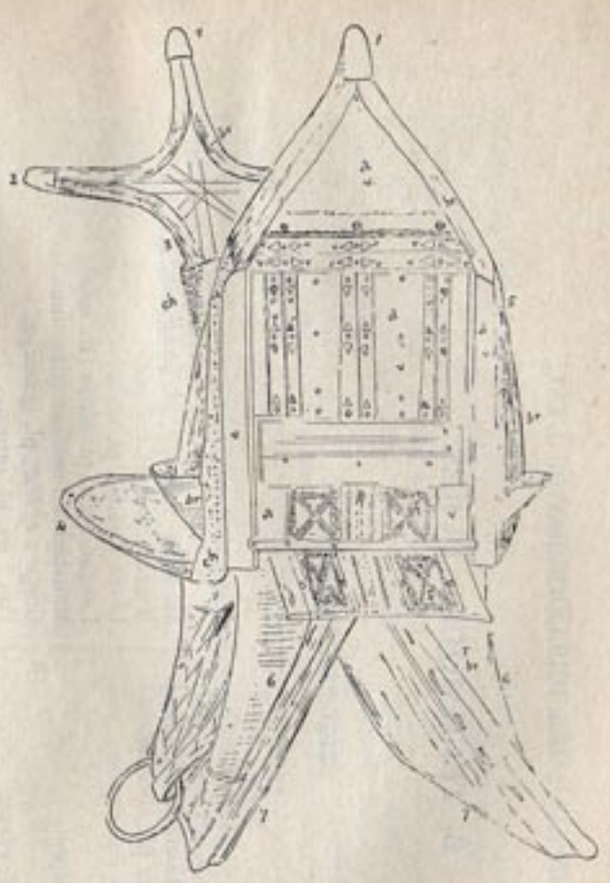


Fig. 49. — *tărik* [*tĭ—*] (*ta-n-tămẓaq*).

1. *tẹbənt*.	v. : vert.
2. *tămazzăg*.	r. : rouge.
3. *iri*.	a. : *amăzar*.
4. *tăgdit*.	ch. : peau brute de caprin.
5. *iri wa n alokkăm*.	br. : brun bleui.
6. *ăiẓăkin*.	f. : fil de couleur.
7. *tasĭllămən*.	

6. TECHNIQUES PURES

MÉDECINE ET SCIENCE.

Corps humain.

Etre humain : *awādəm* (*āu-Adəm*, fils d'Adam), *awḍəm*, *ag-Adəm*, *əggādəm*; pl. *āit-ādəm*, *āit-ādəm*.
Homme : *āləs*, pl. *mḍḍən*.
Femme : *tamṭut*, *tamṭṭt*, pl. *tidḍin*.
Sang : *āzəni*.
Os : *iɣəs*, pl. *iɣəsan* (H. *kasi*), *əɣəsan*.
Squelette (p. ext. ensemble du corps, aspect extérieur, substance de l'être) : *taɣəssa* (rac. *iɣəs*, os).
Veine : *amig*.
Nerf : *āzar*, pl. *izərwan* (H. *ɨini*, *zini*).
Peau : *ḍləm*.
Moëlle (os à) moëlle : *aḍuf*, pl. *iḍūfan* (le plur. signifie le plus généralement : moëlle).
Urine : *awas* (H. *fisari*).
Tête : *aɣəf*, *əɣif*, pl. *iɣəfāwən*.
Crâne : *takʉa*; *tamələɣiq*; pl. *timələɣaɣ*.
Cerveau, cervelle : *akəlkəl* (H. *kolua*).
Front : *timmi*, *tammiū*, pl. *timmāwin*.
Face, visage : *ūdəm*, pl. *udəmāwən*.
Cheveu, pil : *amṛad*, *āṛad*, pl. *imṛādən*.
Tresse de cheveux : *taləkkət*, pl. *tiləkkaḍ*; *aləkkūḍ*, pl. *iləkkaḍ*.
Bandeau de cheveux des femmes — de chaque côté du front : *imisi*, *pl. amāsa*.
Tresse des femmes — d'avant en arrière — *ankəb*, pl. *inkəbən*.
Sourcil : *ānar*, pl. *anārən*.
Cils : *ibilhattən*.
Œil : *ɨḍṭ*, pl. *siṭṭāwin*.
Nez : *tinɨar*, *ɨinɨar* (pl. de *tanɨərt* : narine, inus.).
Nez (ensemble du nez) : *angur*.
Trou de nez : *anabag ən ɨinzar*.
Humeur des narines : *ḍdəɣ ən ɨinɨar* («excrément des narines») [H. *maɨina*].
Ailes du nez : *tiſənərītīn*.
Menton : *tāmart* (également : barbe); barbe sur les joues, favoris : *akārar*, pl. *ikārārən* (sing. *akarar* inus.).
Joue : *aguz*, pl. *igazzən*.
Gencives : *tēnīawin* (sing. inus.).
Dents : *iɨḍnən* (sing. *ḍɨḍn*).
Molaires : *ɨimɣas* (sing. *tamərɣṛt*).
Mâchoire : *amadəl*, pl. *imadlīwən*.
Bouche : *imi*, pl. *imāwən*.
Lèvre : *aḍalḍi*, pl. *iḍələi*.
Langue : *iləs*, pl. *alsiūn* (H. *halsi*).
Moustaches : *imɨšuan* (sing. inus.).
Gorge : *agūrəz*, pl. *igurzaɣən*.
Cou : *īri*, pl. *irāwən*.
Nuque : *tiləngut*, pl. *tiləngiwin*.
Oreille : *tamərṛūq*, pl. *ɨimərzzūgin*.
Dos : *arūru*, *arūri*.
Épine dorsale : *tisəssərt n arūru* («chaîne du dos»).
Fesse : *tātḍɣast*, pl. *tiltɣāsin*.
Coccyx : *aɣəbbir*, pl. *iɣəbbirən*.
Hanche (os de la) : *aɣərṛuk* (de *iɣəs* : os; *aṛuk* : cul, derrière).
Aine : *amərzzui*, pl. *imərzziwən*.
Rognon : *tagḍiḍlt*, pl. *ɨigərṛal*.
Poitrine : *idmārən* (pl. de *admər* inus.); *idbārən*, *ibdārən* (par permutation m,-d-b).
Épaule : *ḍzir*, pl. *əzḍrən*.
Aisselle : *tidɤydəq*, pl. *tidɤydɤɣin*, *tidɤydāɣ*.
Sein : *ḍfaf*, *āfəf*; pl. *ifaffən*, *ifaffan*.
Poumons : *tarūtin* (sing. *tārut* inus.).
Ventre : *tādist*.
Foie : *tāsa*.
Cœur : *ūl*, pl. *ulāwən*.
Nombril : *tābūtut*, *tībūtut*.
Intestins : *adānen* (sing. inus.).
Vessie : *asaīən*, pl. *isēīāsən*; *si nn awas* («celle de l'urine») [H. *mafisari*].
Côte : *aɣərdīi*, pl. *iɣərdəian*, *iɣərədiān*.
Côté : *tasaga*, pl. *tisəgwin* (*ɨisəgwin*).
Reins : *isəgbas* (sing. *asəgbəs*, inus).
Cuisse : *taɣma*, pl. *taɣmiwin*.
Jambe : *ḍlɤɣ*, pl. *ḍlɤɣən*.
Genou : *afuḍ*, pl. *ifaḍḍən*.
Pied : *aḍar*, pl. *idārən*.
Cheville : *tiɣist*.
Talon : *azərḍz*, pl. *izərzan*; *irḍz*, pl. *irəzān*.
Orteil : *ɨinīi*, pl. *ɨinɨawin* (*tinɨawin*); *tinīdi*.
Bras (ensemble) : *aɣil*, pl. *iɣallən*; bras droit : d°; bras gauche : *aɣil wa n tāzālgṛ*; avant-bras *amāsur*, pl. *imūsar*; bras (partie arrière) *agəṛal*.

Coude : *taɣmərt*, pl. *tiɣəmmar*.
Doigt : *aḍaḍ*, pl. *iḍəḍawăn, iḍuḍăn*.
Pouce : *agməz*, pl. *igmăzən*.
Index : (*aḍaḍ*) *wa n ṣəhəd* («celui de la profession de foi»); *mallaḥ* («qui explique»); *ṣllɔɣ-teint* («lèche-marmite»).
Majeur : (*aḍaḍ*) *wa maqqarən* («le grand»); *zəgret-bennăn* («grand inutilement»).
Annulaire : (*ăḍaḍ*) *wa n garĕigarĕi* («moyen»); *talattat*.
Petit doigt : (*ăḍaḍ*) *wa nḍərrən, aḍaḍ wa maḍraiən; talaṭṭaṭ* (K. D.), *talaṭṭat ən tidət* (K. D.).
Paume : *ṣdıkəl, ṣdĕkəl* (H. *tafi* : paume, plante du pied).
Plante du pied : *tafar*.
Partie de la cheville au bout du pied : *atʃər*, pl. *itʃərən*.
Le pied, y compris la cheville : *ăḍar*.
Main : *ăfus*, pl. *ifăssən*.
Ongle, griffe, sabot : *aĭkar*, pl. *aĭkarən*.
Phallus : *argal;* dim. *targalt* (du verbe *ĕrgəl*, fermer, boucher).
Testicules : *tsădalt*, pl. *ĭisadălin* (*ts—*).
Parties sexuelles du mâle, en gén. : *ilălən* («les bagages») *n ălas*.
Vulve : *agədil*.
Sperme : *ăman* (*n ălas*), «eau» (H. *măni, rŭa*).
Rate : *amətləqqis*.
Salive, crachat : *ĭĭsătaf* (*tĭ——*) [sing. *tĭsătəft* inus.] (H. *tɔfi* : cracher, crachat).
Rot, eructation : *tagrək, tafəĭĭərt*.

Santé.

ĕssahat : santé, vigueur.
tɔ̣̣urt : souffrance.
tŭrna, pl. *turnăwin* : maladie.
ĕlawăba : épidémie.
tṇĕḍṇ : fièvre; *tazzăg; tĕkma* (*tĕkma*) *n ɛɣəf* : fièvre intermittente.
tissăs : frissons.
ĭidgit : pointe, douleur intercostale.
idmărən : (mal de) poitrine.
tɛxmḍṇ, ixəlĭman : rhumatismes.
akfəl : grosse rate.
ɛhaḍəḍṇ, ahaḍăḍu : enflure, abcès, furoncle (cf. *tăksi*).
ĭiqqist : boutons, éruption.
ĕnnəgəl : pus.
ănăɣu : syphilis, lèpre, ulcères à croûte, exfoliations pustuleuses.
ĕrkăĭək, bɔḍĭ : variole.
amaĭar : ulcères, boutons de vérole, vérole.
təsăt : toux chronique.
agəbbŭru : rhume.
amənkəl ən măn : folie; *amənkil* : fou, aliéné (H. *bŭri*).
tandĕrt : empoisonnement.
ĕbăi : vomissements; *uqqo* : efforts prémonitoires.
ĕɣər : saigner du nez.
tɛrrəzeĭ : fracture, brisure.
llŭmət : rougeole.
tăzaggalt : maladie de la vessie.
amoqqətəs : maladie du péritoine, hernie.
tĕkma n ĭiṭṭawĭn : ophtalmie.
aẓăwŏd, aẓẓawŏd : gale (H. *kazua*).
amaɟla : influenza.
azəni : dysenterie (H. *atuni*).
ĭamətŭtu (H.) : gravelle.
tarŭɣi, tərǫɣei : bile («chose jaune»).
tanəmmut : blennorragie (euphémisme : «froidure») [K. H. *talawait*].
talawăit n afɛlla : rhume chronique.
takarrawat : épilepsie.
ĭăgərəmi : ver de guinée; *farəntit* (*atbəb* : maladie elle-même).
tăksi, pl. : *tuksăwin* : abcès, bouton chaud.
tanəgmŭṭ : excroissance, verrue.
Muet : *ṣbĕi*, pl. *ṣbĕiən*.
Paralytique : *anəbdăn*.

Hygiène, médecine.

La toilette à l'eau, sauf pour les mains et les pieds, est rarement pratiquée; grande ablution après les rapports sexuels. *Taimăn* : ablution sèche au sable (*ĕttamin*).

Les Twâreg tiennent à la teinte bleue de leur peau et de leurs poils, donnée par les vêtements teints à l'indigo qui déteignent (*isəgni*); ils pensent que cette pellicule protège leur épiderme contre l'air sec et la chaleur.

Remède, médicament quelconque : *amagal*, pl. *imaglan* (également au pl. : condiments, épices).

ərin : être malade; *əgru tŭrna* : contracter une maladie; *sərin* : rendre malade; *taĭhart* : sudorifique; *agaĭaz* : pointes de feu.

Contre les morsures venimeuses : scarifications; ou : on place dans la partie atteinte un lambeau de viande d'animal à peine sacrifié; cette chair étant censée prendre le poison.

Contre la syphilis : macération de natron pendant une journée dans du lait frais; absorption de cette liqueur; lotions à l'urine de veau mêlée de médicaments connus des femmes Timajer'in, chaque jour; dattes pilées dans de la cendre de corne de bélier; infusion de dattes, écorce pilée.

Contre le ver de Guinée : suc du *Calotropis procera*

Contre la dysenterie, l'entérite : *agargār* (mieux : *tagargārt*) ou séné.

Contre la variole (*ĕrkāšk*) : la vaccination est connue.

Contre la rougeole (*llāmət*) : on fait transpirer le malade avec des infusions de certaines plantes, et on le garde au chaud très couvert.

Contre les affections des yeux : *tă;ult* sur les paupières (sulfure d'antimoine).

Fièvre paludéenne (*tẹnẹdẹ*) : les Iullemmeden ignorent le danger des anophèles du paludisme, et imputent toute fièvre au soleil et à la consommation de certains aliments.

Contre la cataracte : certains marabouts la traitent par conversion du globe oculaire

7. PHÉNOMÈNES ESTHÉTIQUES

A. JEUX.

Dārra. — Jeu des 12 cases, avec variantes : il y a 42 trous souvent (7 × 6), 18 pions. Les femmes établissent leur cadre avec 8 cases seulement.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les pions sont, d'une part, de menus bouts de bois, d'autre part, des crotte de chameau.

Jeu des ficelles. — Il y a des nœuds classiques à refaire (*tămərkast*, pl. *šimərkas*).

Jeu des devinettes : *iggītən*.

Axənsəg («flairement») : trois sandales sont posées en désordre par terre; un homme arrive et doit deviner «à l'odeur» quelle est celle que le directeur du jeu a «insultée» (entente par signes discrets qu'il s'agit pour l'autre camp de découvrir).

Təkādənt : on établit quatre rangs de six trous :

.....
.....
.....
.....

limite (*āman*).

On bouche («tue») les trous des ennemis (2 joueurs contre 2). Un trou sur lequel deux participants se sont entendus; un des ennemis regarde ailleurs, puis jette les yeux

sur le jeu et met un doigt dans chacun des trous en disant : *tɛkādənt*. Il doit boucher le trou qui a été choisi par les adversaires; chacun joue ce rôle de devin à son tour, jusqu'à ce que la totalité des trous d'un parti soit bouchée. Le sens de *tɛkādənt* est : *takkāit*, ou action de passer le temps, d'avoir perdu, fait son temps. Il y a à droite et à gauche la limite du jeu : *āman*, ou *anfər*.

Ẓaɣarɣam. — Un homme fait un cercle avec le doigt en disant : *ẓaɣarɣam;* les assistants l'imitent; il lève le doigt en disant : *zɛ̣ū*.. , repique le doigt sur le cercle en disant : *tagəss;* les autres doivent faire : *zɛ̣ū*... (quand il fait *tagəss* et inversement, celui qui s'est trompé doit dire le nom de dix vieilles femmes; ou plus souvent : il dit *zɛ̣ū*... et lève le doigt; les autres continuent à tourner; s'il lève le doigt en disant *tagəss*, ils doivent lever le doigt (espèce de « pigeon vole »).

Fɛ̣rəmfɛ̣rəm. — Les hommes se frottent les mains en disant : *fɛ̣rəmfɛ̣rəm*. Le directeur du jeu s'arrête en disant : *kawɛ̣la*, et montrant le dos de ses mains; ou bien il montre l'intérieur de ses mains en disant : *mèllāla* (*kawɛ̣la* signifie : blancheur, par ext. face interne des mains, dessous des pieds; *kawɛ̣la* : noirceur, dos de la main). Si les autres disent *mèllāla* quand c'est le dos de la main qui est montré (même si le directeur du jeu se trompe intentionnellement) ils sont mis à l'amende.

Jèmbāraɣ. — Système similaire, en faisant le simulacre d'ablutions (*èlwalla*) avec les mains; le chef du jeu s'arrête en disant : *ttafəɣ-daɣ* (« je tiens bon »), il se prend avec la main une partie de l'autre bras; les autres en même temps font le même geste de leur côté, en utilisant main et bras inversés; celui qui a fait le même geste que le chef du jeu avec les mêmes main et bras, est pris.

Tāmèrwəlt (« le lièvre »). — On dit : *Tamèrwəlt tɛ̣sa-d dā?* (le lièvre est-il venu?). — *Ewallá* (oui, bien). — *Emɔl ɣiən déɣ mɛ̣ddən-əs* (énonce le nom d'un de ses petits); *Wā?... wā?...* (celui-ci? celui-ci?). — *Kalá* (non). *Ma imɔs wā? ādgag? ɛ̄gef? agūras?* (qu'est ceci? une montagne? une dune? un bois?) ... *Wa? ... Immūt* (celui-ci? ...il est mort). Ceci se fait sur un cadre tracé sur le sable et caché à l'autre joueur.

Chacun des points tracés sur le sable représentant les hommes d'un parti, on continue jusqu'à extinction.

Tābātult (« le petit bas-fonds boisé »). — On fait un creux dans le sable; sur la crête on fait des trous avec le doigt; un homme compte l'un à la suite de l'autre; en même temps que l'un dit le nom de quelqu'un, l'autre prononce : *abā š-is* (« périsse son père »), au hasard.

Jeux sportifs.

Kārēi (hockey sur gazon) : deux camps (*āman*); le nombre des joueurs varie de 20 à 25 pour chaque camp; les passes se disputent sur toute la longueur du terrain délimité par la ligne des tentes d'un campement, par exemple, et une ligne d'autres tentes ou une limite naturelle marquée par de la végétation par exemple. La balle est faite d'un morceau de peau de bovin, roulé et lié; les sticks, tourning, charges sont autorisés et il y a souvent

des blessés. Ce jeu n'est pratiqué que par les Imàjer'en et les Arabes Deremchâka et Yaèddès, en hivernage surtout, quand on se rencontre sur les terres salées au cours de la saison heureuse (cf. fig. 50).

Tawaja, tawaje : sorte de «balle à l'ours» (cf. fig. 50).

Alamòm («faon de Dama») : de jeunes garçons s'amusent à se berner et se pousser de tout leur corps tout en se tenant sur une seule jambe.

Tabéllant : lutte athlétique; ceintures diverses.

Tamakorra : avec un pilon de mortier (*ezayan*), une corde attachée à son milieu; le pilon



FIG. 50.

En haut. — Diverses passes d'escrime (*èrru*) :
1. Feintes.
2. Coup à la tête.
3. Coup au bras gauche.
4. Coup au pied (B pare et rompt en ripostant à la tête).
5. Coup de revers préparé simultanément.
6. Rupture de l'assaut; chocs des boucliers sur les genoux; cris des combattants.

En bas :

I. Le jeu de hockey (*karèj, karè*).

II. Le jeu d'anneaux d'argile ou de fibre d'Acacia sénégal (*tasyalt*).

III. Le jeu de *tawàja* (sorte de cricket).
1 et 2 : tireurs de balle.

est soutenu aux deux extrémités par les épaules de deux hommes; un troisième passe le pouce du pied dans la clé de la corde et doit essayer de se hisser (mains au pilon) sur la jambe.







L'escrime (*éṭṭu*).

Adbəg (« l'oryctérope ») : un homme, les deux mains au sol, les pieds tenus par d'autres personnes, cherche à repousser en arrière ses adversaires.

Taqqān (« le délai ») : espèce de jeu de barres.

Tarẓ-arūru (« bris de l'échine ») : saut périlleux, en plaçant la tête sur le dos d'un homme incliné.

Tèɣli-āgẓd (« tourne le bâton ») : un long bâton (ou pilon de mortier) mis en terre par l'homme qui le maintient, et doit passer la tête de l'autre côté, le bâton restant vertical en terre.

Escrime au sabre, à la lance, avec bouclier (cf. pl. XI et fig. 50) : *šẹ̈ru* (de l'ar. *ɛššar*, combat. Cf. peul : *šārọ*, bastonnade rituelle des jeunes gens; tachelh'ayt : *ɛmširri*, se battre). L'escrime au sabre est le plus beau des sports pratiqués par les Twâreg; il réclame du souffle, du coup d'œil, une légèreté et une vigueur peu communes.

La *Tāfiwat* (des Iklan) consiste en une escrime avec sabre (*takūba*) et bâton remplaçant le bouclier (bâton : *təbūrəḳ*) tenu de la main gauche, contre le corps, sous l'aisselle, et avec lequel on détourne les coups.

Sidəgit : action de piquer de la lance (= *asənkas*); estoc (interdit dans l'escrime).

Taggurị (*tə—*) *n allāɣ* : jet de la lance les jeunes gens s'exercent à projeter la lance (*allāɣ*) contre un panneau ou un vieux bouclier (*agərəsīl*).

Tasɣalt : les enfants font des anneaux en argile (*tālaq*) ou en fibres de racine de Tazzeyt (Acacia senegal); l'anneau *tasɣalt* est lancé obliquement sur le bord d'un trou conique; il tourne plusieurs fois et doit s'arrêter en position verticale contre le petit piquet central du trou (cf. fig. 50).

Jeux d'enfants.

Tawāịa : connu partout en Âder et au hausa; signifie « jumeau » en hausa. Deux camps : le camp A tire (tireur 1, fig. 50) sur B; si 1 atteint B (camp B) au 5e coup, le camp B tire à son tour et 2 doit toucher 1 avant le 6e coup (chaque tireur dispose de 5 essais) sinon son camp perd une manche et sert de « cavalerie » au camp A.

Ce jeu ressemble à la « balle à cheval », mais n'en est pas inspiré. Chaque cavalier du camp A lance la balle jusqu'à ce qu'elle tombe à terre n'ayant touché personne; le camp des « chevaux » tire alors sur les cavaliers démontés, et ainsi de suite... Quand le tireur lance la balle, les gens du camp ennemi doivent la lui relancer jusqu'à ce qu'il réussisse à toucher un adversaire; si le deuxième camp touche un adversaire en moins de coups que l'autre camp, il gagne et monte.

Sports.

Karẓ, karịi : le hockey sur gazon. — La balle est en peau de bovin comprimée et ligaturée sur elle-même : *tāblalt;* les sticks (*təbārēk*, pl. *šiburāgin*) sont des bâtons courbes; nombre de joueurs : en principe, *ad libitum*, ordinairement de dix à vingt dans chaque camp.

Pas de « coups francs », de pénalisations pour brutalités ou « jeu dangereux », sticks,

tourning, bout rond, etc., on shoote de n'importe où; la «passe» n'est pas assez pratiquée, mais le jeu n'en reste pas moins intéressant, par suite de la vigueur, du brio, de la souplesse et de la vitesse des joueurs. Les buts sont deux lignes parallèles espacées de 100 mètres en moyenne, ou bien la ligne des tentes opposées du campement; limite «out» (but) : *ĕman* (litt. : «eau»).

Ce jeu très mouvementé et qui ne laisse pas d'être dangereux tel qu'il est pratiqué chez les Nomades, est l'apanage des Imâjer'en et des Arabes Deremchâka, qui s'y adonnent lors du séjour dans les terres salées, dans les plaines des Teg'idda.

Il y a un ou plusieurs arbitres, peu écoutés; souvent des incidents, de même que lors des assauts d'escrime.

B. ARTS PLASTIQUES.

Statuettes d'argile. — Les enfants et jeunes gens font parfois des *isŭnar* («bonshommes»), représentant des êtres vivants tels que : chamelle et son chamelon, cheval, bœuf porteur, homme (dit *aĭlu*, le marié, ou *taĭlut*, la fiancée, mariée), méhariste, plus souvent un chameau sellé, etc., souvent agrémentés de morceaux de chiffons de couleur, de brins d'herbes, représentant les impedimenta ou le harnachement, etc.; quelquefois les enfants font une balançoire avec de simples cordes (*tawlĭwâla*).

C. ARTS MUSICAUX.

Le violon monocorde (*ā;ad, an;ad*) [ar. *rbāza*] et son archet à manche courbe (*təgə̄z;, təgə̄za*) est le seul instrument typiquement targ'i, utilisé dans les réunions artistiques (*tiddăut n ā;ad, amənĭ*) [cf. fig. 27].

Agabəl : flûte en «tige de mil», d'où le nom; quelquefois avec deux tubes jumelés; *tasəsəq* (*tə—*) : flûte, sifflet, trompette (H. *būsa*); *gīga*, pl. *gīgātən* : tambour de basque, tambourin de nègre *tĕndę* : tambour fait avec un mortier et deux pilons sur lesquels deux personnes s'assoient pour tendre la peau tandis qu'une troisième agent bat le tambour (fêtes de campements, mariages, etc.); *ĕttəbḍl* (pl. *ĕttĕbḍlən*) : tambour de guerre, de commandement. Les battoirs : *iṭəkār* (sing. *aṭakŏr*), souples, avec noyau de bois couvert de peau de caprin.

La danse : *āsak*, n'est pratiquée que par les Iklan et les Noirs en général; les Nobles jouent de l'*an;ad* et chantent des poèmes accompagnés au violon.

D. LANGUE. — LITTÉRATURE.

Se reporter aux ouvrages suivants dont certains encore sous presse, du même auteur :

1° *Essai de grammaire de la Tămāĭəq des Iulləmmədən Kél Dinnĭk* («*tăullémmĕt*»);
2° *Lexique abrégé Tamâjeq-Français;*
3° *Textes en prose de la* Tamâjeq *des Iullemmeden de l'Est;*
4° *Poèmes Tuâreg* (*Bull. Inst. Fr. Afrique Noire*, année 1944, tome VI);
5° *Etude sur divers parlers berbères usités dans la Colonie du Niger*, autres que ceux appartenant au groupe de la *Tămāĭəq;*
6° *La Transhumance chez les Touâreg Iullemmeden de l'Est* (plus une carte des zones de parcours), in *Revue de l'Institut des Recherches Sahariennes*, Alger, 1947, t. IV.

Art graphique. — A part les inscriptions rupestres, l'art graphique ne se manifeste que sur les objets ménagers, les armes, harnachements, sellerie...

Il ne varie guère que par le degré de complexité du dessin, les motifs restant les mêmes, le schéma immuable et la variété des couleurs.

Le trait le plus constant et marquant est la finesse de la décoration des objets même les plus usuels.

Les agents : les Énâd'an (forgerons, artisans) font tout, surtout le travail du fer et du bois.

Les femmes des Énâd'an (Tênâd'in) ont pour spécialité le travail du cuir.

A part ces gens castés, les hommes s'amusent parfois à faire des cordes, des nattes, etc.

Les femmes écrivent en caractères *šifinay*, sur les ustensiles, sur certains fruits, sur le bois; s'appliquent aux soins de la coiffure, cousent les vêtements, brodent les tapis de selle...

A noter, comme non-forgeronnes ayant une spécialité artisanale, les femmes des Ikadammân, qui fabriquent les fameux paravents dits *šitèk*. Les femmes des Éklan sont aussi fréquemment très adroites, font des nattes, des paravents, etc., assez grossiers.

Les motifs artisanaux varient selon qu'il s'agit de travail des métaux, du bois, du cuir et de la peau d'oryx, de la pierre, etc.

Les forgerons sont en même temps, souvent, les conseillers, entremetteurs, lieutenants et confidents des chefs qu'ils ne quittent pas en voyage, souvent interprètes aussi, médiateurs, conciliateurs, etc., étant entendu qu'ils ne sont pas des « hommes ».

CHAPITRE VI

LA SOCIÉTÉ ET L'ÉTAT CHEZ LES TWÂREG DU DINNÎK[1]

La vaste région sahélienne et sub-saharienne connue sous le nom d'Azâwar' a servi de cadre au développement de la confédération des Iullemmeden Kel Dinnîk (« gens de l'Est », par opposition aux Kel At'aram[2] ou « gens de l'Ouest », c'est-à-dire aux Iullemmeden de Mânaka).

Avant 1900, date de l'occupation française, l'Azawar' se partageait sous l'hégémonie du détenteur du *Ṭəbḍl* (litt. : « tambour de commandement », par extension : le détenteur du commandement suprême) des Kel Nân, entre les groupements constitués autour des Imâjer'en Kel Nân-Tiggîrmat (liés par des liens de cousinage étroit), Irréulen, Ikherkhéren, Tellimîdèzt.

La prééminence de la « maison » Kel Nân était reconnue selon la loi de la plus pure race (*ăzar, ézzəwi :* souche, puissance de l'extraction) ; quant au lien de suzeraineté dans chaque groupement, entre Imâjer'en et castes inférieures, il était symbolisé par le don de la *tiûsé* (*šiûsᵊ*) ou impôt de souveraineté[3]. La *šiûsᵊ* est une contribution en argent ou plus souvent en bétail, mil ou étoffes, imposée par les maîtres pour la protection assurée par eux à tous.

La population, au-dessous des Imâjer'en seuls maîtres du pays, se composait de : Ineslemen (mrabtin), Imr'âd (vassaux), Eklan (captifs), Ibor'ellîten (métis), Ir'awélan, Eklan-N-ég'ef (« captifs de la dune », bergers indépendants et guerriers) ; Iderfan (affranchis), et enfin Noirs sédentaires plus ou moins directement vassalisés (*Iunnânən, Ihatân*).

1. LES CASTES

La caste (*aszhkam*) est le principe de la société nomade ; le mot *aszhkam* = *tûgərət, tûgirt :* supériorité ; des gens en dominent d'autres, les ont vassalisés : *ait-Idəm szhkəmən uïïéḍl*).

I. *Imâžəyən* (sing. *Âmâžəy*), racine *əžžəy :* vaillance, bravade ; *âmâžəy :* fierté dans le comportement, allure martiale. *Ižəy :* il se redresse, se raidit, défie. *Âmâžəy* ne veut pas dire noble, qui se dit *êlᵊlli*, pl. *ilêllân ;* fém. *təlᵊllit*, pl. *tilələlitin*, sens de noble, et de libre maître de sa personne ; un animal est dit *êlêlli* quand il est de race ; cheval, chien : *ais n êlᵊlli, ədi n êlᵊlli*. En résumé, *Âmâžəy* doit se traduire par « homme de la race dominante,

[1] Ce chapitre a paru déjà dans le *Bull. Inst. Fr. Afr. Noire*, I, 1939 [1940], n^os^ 2-3, p. 579-586.

[2] *At'aram* (*ătaram*) « l'ouest », en tamâjeq.

[3] *tiûsé :* comparer avec les vocables berbères nord-africains : *tiwïzi* = « corvée, contribution » (Maroc, dialecte tachelh'ayt) ; *twïza*, même sens, en kabyle.

aristocrate». Les prérogatives des Imâjer'en sont dues à la pureté de race et aussi à la valeur, à la perfection. Dans la tribu du Ttebél, en cas de contestation pour l'attribution du tambour de commandement, l'élection intervient et le choix des électeurs mandatés par leur groupe social ou politique va normalement au meilleur et au plus brave, selon les circonstances nécessitant un chef de guerre insurpassable ou un souverain juste et bon, un despote éclairé. Seuls les Imajer'en ont le maximum des droits politiques; ils participent de droit à l'*Ămǝni* (réunion des forces vives de la Nation pour examiner une question uniquement politique; à la *Ẓǝmāyǝt* (ar. *ǯmā'a*) ou assemblée juridique. La participation des Ineslemen et Imr'âd est facultative et ils n'ont jamais que voix consultative; la décision appartient toujours aux Imâjer'en.

II. *Inĕslǝmǝn* (rac. *an-ĕslǝm, an-Islām :* «celui de l'Islâm, le religieux»). Autrefois, étaient considérés comme Imr'âd (vassaux, tributaires); d'origines et de races diverses, ayant parfois des idiomes particuliers (la *tihətit* ou *tagdālt* pour les *Igdālǝn*, la *Ti-N-Saṛ* ou *Chi-N-Saṛ* pour les Kel Ansaṛ : *Ait-Awāri, Imĕllālǝn, Kĕl Eylal-Niniggǝr*, etc.). Ils s'occupent de religion, de justice, d'instruction publique. Les disciples sont dits «Télamîten». On a, à tort, étendu parfois le nom de Maraboutiques (Ineslemen) à des tribus plutôt Imr'âd et plutôt guerrières que maraboutes.

Les fractions Ineslemen payent le tribut mais ne sont pas serves (tribut arabe de la *yarāma*, et les *iɣūfar* — ar. *ɣfāra* — prestations, prêt d'animaux réquisitionnés pour le service public, de l'État auquel s'identifie l'Amâjer'). Tout tribut en matière est rachetable si le maître y consent. Il est variable d'ailleurs et s'établit par l'usage.

III. Les *Imɣād* (sing. *ămɣīd;* rac. *ĕɣṛt*, pièce de peau brute; *ĕɣṛīd*, chevreau; cf. *tāɣit;* génisse; + *am-*, préfixe du nom d'agent ou possesseur); l'*amɣīd* est l'homme lié à la vie de berger de petit bétail; ces gens n'avaient pas le droit d'avoir des mehara, et par dérision furent surnommés *Kĕl Ūlli*, «les gens aux chèvres», mais il ne faut pas voir là une appellation absolue équivalente à la seule vraie et originale, qui reste *Imɣād*. C'étaient des peuplades vaincues, ou tombées dans la caste vassale par mésalliances ou par démérite, ou bien encore des gens ayant demandé le protectorat des Imâjer'en.

L'*Imɣīd* est corvéable; il est également client des Imâjer'en qui lui doivent protection. Il prend part à l'Âmeni lors de l'élection de l'amnôkal, avec voix consultative; il fait part de ses desiderata; il a des troupeaux parfois nombreux, des Eklan; il peut prendre part aux expéditions. Il paye les *iɣūfar;* les redevances à son maître particulier, et exécute la corvée rachetable. Il n'hérite pas de ses propres subordonnés. Il ne peut appartenir qu'à un Amâjer'. L'Amr'îd se transmet en succession mais ne peut se céder ni se vendre. La religion musulmane interdit aux marabouts de posséder des Imr'âd; en droit, l'Amr'îd plaidant devant le qadi ne lui doit rien. Mais il y a des accommodements avec le Qoran, surtout de nos jours.

IV. Les *Eklan* (sing. *akli*, racine *K-L* «être noir») : serviteurs de tente et bergers. Ils sont d'origines diverses, populations souvent très anciennement assujetties aux Imâjer'en, Noirs razziés, etc. Ils sont l'objet d'un traitement très doux et humain en règle générale, car ils sont la seule main-d'œuvre existante, ils exécutent à peu près tous les travaux manuels sauf la guerre et les métiers spécialisés (forge, poterie); ils sont la vie même du nomade, qui en cette qualité et comme homme de race blanche sous un climat délibitant, ne peut s'en passer; le captif a le droit de posséder, mais comme sa vie matérielle doit toujours être assurée, il arrive que son patron, surtout s'il est dans le besoin, ne lui

assure que la nourriture et le logement; en tout cas les captifs ont le droit de travailler un certain nombre de jours pour leur compte; berger, il a droit à une part du croît et des produits laitiers. Si le mari et la femme Eklan ont deux maîtres différents, chacun continue à travailler de son côté; le patron est responsable des dommages aux tiers commis par son Akli. Celui-ci en profite parfois pour changer de maître à son gré. En blessant ou mutilant un animal appartenant au maître désiré; ce dernier peut exiger que l'Akli soit mis chez lui en gage pour y travailler jusqu'à extinction de la dette représentée par le montant du dommage causé; si le dommage est égal à la valeur du captif, ce dernier peut changer de maître, c'est le seul cas où l'Akli puisse, c'est-à-dire doive — juridiquement — être cédé il n'y a pas contradiction avec le principe de la non-cessibilité du serviteur, le changement de propriétaire est dicté par la loi et ne survient pas de gré à gré. S'il y avait possibilité de connivence entre l'Akli et le nouveau patron, le serment leur serait déféré.

Éklan-N-Ég'éf : ce sont des Éklan, bergers de troupeaux isolés, qui administrent le troupeau au mieux des intérêts du patron lointain et qui en se groupant ont fini parfois par créer des fractions endogames, véritables entités ethniques; utilisés pour leur esprit indépendant et fier et leurs qualités guerrières par les Imâje'ren dont ils étaient les servants, combattant à pied et aidant les cavaliers, et constituaient une sorte d'infanterie auxiliaire espèce de réserve toujours prête à marcher contre un ennemi riche, spécialistes nettoyeurs de campements et convoyeurs de butin. Pour mémoire, citons les combats où se signalèrent les Éklan-N-Eg'éf : Illéla (1897) contre les Kel G'erès de l'*aɣôlla* Wa-M-Mellûl et son fils Mokha; Darkâtin, Izerwân (contre les Kel Aér, avec les ttebéls Kel Dinnîk Mûsa et Moh'ammed Ag el-Kumâti); Afârag (Tarakrâka) contre les Iullemmeden de l'Ouest.

Nota. — En langue hausa les Éklan-N-Eg'éf sont appelés «Bayen-Tudu» vocable correspondant exactement à «captifs de la dune». Ils ont souvent semé la terreur parmi les groupements de Noirs sédentaires aux dépens desquels ils continuent pour certains à vivre dans une certaine mesure, tout en leur servant de bergers salariés, sans préjudice de menus pillages.

Nota. — Les Ineslemen n'avaient jamais possédé, avant notre arrivée, d'Éklan-N-Ég'ef, réservés aux Imâjer'en. Le chef de fraction des Kel-Ég'éf (Éklan-N-Ég'éf) du 2e groupe, sous l'autorité présente du «Fâqi» chef des Ineslemen Kel Ar'lal, Kel-Ég'éf de la fraction Igôran par exemple, n'avait jamais été que le berger des chamelles de ce chef maraboutique; actuellement on lui a donné à commander un groupe d'Éklan libérés de la suzeraineté des Imâjer'en, et dispersés à l'envi, sans lien, indisciplinés au possible, et lui n'a de chef que le nom. Ces Éklan sont parents avec les Eklan (restés dans la tribu de leurs patrons) des Ichchérifen de Bolkhu, et des Eklan des Tellimidèz.

Les *Iḅɣəllɪtən* (sing. *aḅɣəlli;* rac. *ébbūɣəl,* se brouiller, devenir flou, vague, en parlant du ciel pommelé par exemple; gens de race mêlée, de sang incertain) : ils sont de même que les Ir'awélan, des Éklan d'une catégorie plus relevée.

Les *Idərfan* sont les affranchis (verbe *ɛəḍərəf :* affranchir; *ăḍərəf, ăuḍərəf,* animal mal dressé, ou rendu au pâturage n'étant susceptible de bons services; verbe *ḷəllèt :* rendre libre, *éḷəlli.* Ils correspondent pour beaucoup aux *Iḥarrâtin* des Kel Ahag'g'âr ils sont cultivateurs, et payent une dîme sur leurs récolte sou leur bétail), à leurs anciens maîtres. Ils deviennent Iderfan par geste pieux d'un Targ'i riche, ou en bloc par décision d'un chef pour services rendus; par exemple, les Tâmjirt, fraction d'Éklan affranchis après la bataille d'Izerwân (1898) où ils avaient courageusement combattu les Kel Ahag'g'âr et laissé la plupart des leurs sur le terrain, aux côtés des Imâjer'en (*tămɛərirt* signifie «restes de campement abandonné)».

Les *Ènāḍan* (sing. *Ènaḍ*). Le forgeron *ènaḍ,* également artisan en bois, en cuir, orfèvre,

etc., a une situation matérielle enviable, mais est totalement méprisé; il n'est pas rivé à la tâche, il lui suffit d'appartenir à « la caste » pour être à la charge entière du maître auquel il sert parfois d'interprète et de bouffon, d'intermédiaire et d'espion. On ne tue pas un Ènad', un Ènad' n'est pas un homme; il est en général très instruit des choses secrètes et on ne répugne pas à prendre son conseil (*tīnaṭ :* idée, suggestion, alternative). Le forgeron sait toujours se rendre indispensable, quoiqu'il soit le traître-né; il est bon à tout faire, et souvent inutile; il n'a pas de besoins ni d'ambitions, et ne sait pas épargner ni administrer un troupeau; il est l'entretenu par excellence, et souvent, depuis la ruine des anciens maîtres, il a dû s'expatrier vers les villages sédentaires pour gagner sa vie; certains sont devenus éleveurs par nécessité. Le métier se perd. Le maître ou l'étranger doivent être toujours prêts à déférer à ses demandes et sa mendicité (*mansēī,* supplique) est proverbiale; d'ailleurs il serait dangereux de le brusquer ou de l'offenser, car il manie la satire avec art et au besoin répandra des couplets de son cru sur celui qui l'a éconduit, or nul ne songe à s'exposer à ses traits. En retour nul n'est aussi peu considéré qu'un forgeron.

2. LES CHARGES

La *Tiūsẹ* (*Šiūsẹ*), droit de suzeraineté, tribut de protection. Elle se justifie en tant que « contribution, part des charges d'État, sans période » (comp. en *tāšəlḥāit : tiwizi, tuwiza :* corvée, travail communal; dialecte des *Igawāwən : twiza :* même sens). Parfois elle est purement symbolique et les pauvres en sont dispensés. Il y en a de deux sortes :

La Tiusé principale, payée au t't'ebél; elle varie selon la richesse et selon l'année bonne ou mauvaise; elle se donne après l'hivernage, ou belle saison, où le petit bétail, qui sert de monnaie, s'est multiplié et où les animaux sont hauts d'état.

L'Amr'id doit, en principe, un chameau par an; il garde aussi les troupeaux, remonte le maître, etc. L'Akli donne des sacs de mil (*āsāmẹd n ẹuẹlẹ*) s'il cultive.

La Tiusé particulière : elle est due par tous, à tout moment, selon les nécessités; de plus le maître peut exiger la dîme (*ūsra, 'aśur*) sur les bénéfices exceptionnels (*riba*), sur le croît des animaux (*aśūti n ẹharẹ*), etc. Le maître a, en retour, devoir d'entretien, d'administration, à chaque groupement d'Imrâd ou d'Eklan. Au retour d'expéditions fructueuses, il distribuera à ses liges la plus grande part du butin, car en enrichissant ses gens il s'enrichit. En fait tout lui appartient de près ou de loin, et il est responsable de tout et de tous.

Remarque : la Tiûsé n'est en rien comparable à l'impôt institué par la puissance tutélaire, impôt de souveraineté dû à des Étrangers : *amāna* (de l'arabe *amān,* grâce, pardon). La Tiusé est une contribution intérieure de l'État, de caractère tribal.

La *Tẹkāsit* ou *Takṭẹ.* Racine : *əkkṭəst, kkṭəst,* héritier de... : c'est la part d'héritage revenant au maître considéré comme le « père vénéré » (*ămyar,* sens du latin *pater*) de ses sujets. Il en hérite donc, pour que le principal des biens de ses sujets, auxquels il s'est identifié, ne passe pas dans un groupement étranger.

La *Tāmẹṣṣādəq* (de l'arabe *ṣādaqa*) : aumône religieuse due au chef en tant que chef religieux, parce qu'il est inséparable de son qadi et imam (*al-qādi, al-imam*) qu'il fait participer au revenu. Actuellement la Tames's'âdeq n'a plus ce caractère d'État, elle est recueillie par les marabouts seuls, lesquels ont su allier, grâce au colonisateur le temporel au spirituel; le marabout est en effet devenu « chef » ce qui est exorbitant de la coutume des Imâjer'en (séparation des pouvoirs).

3. LA GUERRE

Elle est l'apanage des Imâjer'en qui peuvent d'ailleurs avoir recours à la collaboration d'autres classes : Imr'âd, Éklan-N-Ég'éf, Aït-Awâri, Ichchérifen el-Wûliten, etc. Les Ineslemen font des prières à l'arrière pour que leurs maîtres partis en guerre reviennent vainqueurs et ramènent un butin important, dont ils auront toujours leur part.

4. LE TTEBEL

Chacun des quatre groupes d'Imâjer'en *Kel Dinnik* avait son ttebél. Le ttebél des Kel Nân (de l'*amnọkal n ākal :* ou chef général du pays) les alertait tous. Le tambour de guerre est fait en bois d'*Ātōs* (*Acacia albida*) et a une forme d'*aɣazu* (grande jarre de bois pour les usages domestiques); il est recouvert d'une peau de bovin; deux hommes le tiennent chacun par une poignée, de la main gauche, face à face, et le frappent tour à tour avec l'Atakor, batte souple tenue de la main droite. Le langage du ttebél était le suivant :

1 (coup)....1....1.. = *amɔni* (réunion générale des notables).
1.....1.....1 .. = *aḥarak* (un homme, ou une caravane égarés).
2....2....2.... = *tézrẹ̄k* (départ en groupe, en transhumance, sous la protection des guerriers).
3....3....3.... = *azəbu* (halte).
4....4....4.... = *izənga* (les ennemis, razzu signalé).

L'étendard (*tūta, tiləft, šiləft*) : le détenteur du ttebél des Kel Nân avait, fait digne de remarque, un étendard de guerre qui n'était sorti de la tente que dans les grandes occasions, pour repousser l'invasion par exemple, en cas de guerre sainte, ou pour l'intronisation d'un amnôkal. Ses couleurs étaient : vert, bleu et rouge (en pans séparés); l'étoffe était de soie.

5. VIE POLITIQUE

La confédération (*tegəzẹ*, K. H. *tejəhẹ*) était l'ensemble des tribus sous l'allégeance des quatre ttebéls du Dinnik. Les tribus et fractions (*tāušẹt*, de *āušẹn* forme masculine : catégorie, espèce, genre), les petites fractions (*aɣrəf*, pl. *iɣərfan*) se chevauchaient plus ou moins au point de vue numérique; le chîkh (*šiḫ*) est le vieux chef vénéré souvent d'un groupe insignifiant; l'amnokal est le chef quelconque de tribu, le chef important; le mot amnokal ne signifie pas cependant chef général, on dit ttebél, par extension de sens du mot tambour de commandement à son détenteur. Le khalîfa, commis du chef est l'*anəmāzul* (du verbe *zāzəl* « faire courir, envoyer un émissaire, dépêcher quelqu'un »; verbe primitif : *azzəl* « courir, aller rapidement »). L'assemblée (*ẓəmāɣət*, ar. *ẓəmaʿa*) est le répertoire vivant de la coutume; elle est consultée au point de vue juridique et ne comprend donc que des Ineslemen, en dehors des Imâjer'en; l'assemblée de caractère civil et politique est l'*āmɔni*.

L'Amnôkal. — Il a la direction des grandes affaires, des relations avec l'étranger, principalement la guerre. Il est élu par le conseil des notables pris dans les tribus nobles, les

Imr'âd et Ineslemen ayant voix consultative à l'élection ; en fait, le successeur d'un Amnôkal est toujours connu de tous et d'avance, et la nomination a lieu comme une intronisation plus que comme une élection avec candidats multiples. L'amnôkal est toujours choisi dans la même famille, ou en cas d'égalité de droits, dans deux et trois familles au maximum. Le critère est la plus pure race, la plus proche de l'ancêtre commun. Le titre n'est pas forcément héréditaire, ni donné à vie, l'amnôkal peut être déposé ou se démettre de ses fonctions. La voie de transmission est en ligne paternelle et non maternelle comme chez les Kel Ahaggar, Kel Aér, Kel G'erès.

Le ttebél des Kel Dinnîk (dont le dernier détenteur était El-Horar, tué dans les Azg'er par un parti d'Aït-Urâr'en) n'a pas été rétabli depuis la dissidence de 1917. Son rétablissement serait tout théorique aujourd'hui, s'il n'était accompagné d'une refonte des commandements indigènes distraits de celui du ttebél ancien des Kel Nân ; on a tenu compte aussi des « droits acquis » à tort ou à raison par de nombreux intérêts principalement maraboutiques par suite de la politique des « marabouts-chefs ». L'absence de cadres indigènes naturels, dans tous les cas, donne à l'administration toutes sortes de difficultés.

CHAPITRE VII

LA FAMILLE

(*Voir* Le Droit, p. 210)

CHAPITRE VIII

MARIAGE — CONCEPTION
GROSSESSE — ACCOUCHEMENT
ENFANTS — JEUNES GENS
CLASSES D'ÂGE

(*Voir* Le Droit, p. 210)

CHAPITRE IX

MORT — FUNÉRAILLES

(*Voir* Le Droit, p. 210)

CHAPITRE X

VIE ÉCONOMIQUE

1. TABLEAUX DE RECENSEMENT

POPULATION

	NOMBRE DE FEUX.	HOMMES DE PLUS DE 16 ANS.	FEMMES DE PLUS DE 16 ANS.	ENFANTS DE PLUS DE 16 ANS.	VIEILLARDS, INFIRMES.	POPULATION TOTALE.
1. Subdivision nomade de T'âwa (Twâreg seuls).	8.248 +65	17.873 141	12.742 132	8.499 132	3.088 45	(1) 42.152 450 (Debbâkar et Dépendants Twâreg du VI[e] Gr.)

	IMPOSABLES.					NON IMPOSABLES.			TOTAL.
2. Subdivision sédentaire de T'âwa.	HOMMES.	FEMMES.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	FILLES DE MOINS DE 8 ANS.	VIEILLARDS, INFIRMES.	TOTAL.	GÉNÉRAL.
	17.482	22.504	16.045	11.951	67.982	22.419	3.272	25.491	93.663
3. Semi-nomades de la subdivision sédentaire.									
Kel G'erès.....	240	271	238	138	887	207	26	233	1.1
Ifullânen (Peuls)..	1.122	1.278	1.288	695	4.483	1.584	482	2.066	6.549

(1) Y compris les arabes, la subdivision nomade de T'âwa compte au total : imposables, 36.603 + 9.612 = 46.215.

CHEPTEL

IMPOSABLE.						NON IMPOSABLE.					
OVINS.	CAPRINS.	BOVINS.	ASINS.	ÉQUINS.	CAMELINS.	OVINS.	CAPRINS.	BOVINS.	ASINS.	ÉQUINS.	CAMELINS.
Subdivision nomade :											
245.695	164.872	57.186	10.064	699	16.984	16.887	75.049	21.250	3.745	195	3.254
Subdivision sédentaire :											
16.137	51.868	23.689	7.261	2.205	595	4.944	19.737	10.702	1.650	334	70
Semi-nomades de la subdivision sédentaire :											
Kel G'erès :											
2.032	2.012	411	139	29	376	435	535	163	27	4	45
Peuls :											
4.288	6.479	21.872	192	244	86	2.004	2.695	6.826	32	10	3

VALEUR DU CHEPTEL IMPOSABLE

QUANTITÉ.	VALEUR.	QUANTITÉ.	VALEUR.	QUANTITÉ.	VALEUR.	QUANTITÉ.	VALEUR.	QUANTITÉ.	VALEUR.	QUANTITÉ.	VALEUR.
(1) Équins.		(2) Ovins.		(3) Caprins.		(4) Bovins.		(5) Asins.		(6) Camelins.	
Subdivision sédentaire (y compris Peuls et Kel G'erès) :											
2.478	1.486.800	45.972	11.493.000	22.457	1.235.135	7.592	467.360	60.359	1.807.898	1.057	1.080.575
Subdivision nomade :											
699	174.750	57.186	14.296.500	245.695	13.513.225	10.064	805.120	164.872	3.627.184	16.984	32.416.779

(1) Valeur unitaire de base (en 1938) : 250 francs.
(2) — — — : 250 francs.
(3) — — — : 55 francs (35-70).
(4) Valeur unitaire de base (en 1938) : 80 francs (60-100).
(5) — — — : 22 francs (18-25).
(6) — — — : 1.800 francs (800-2.000).

2. LES COURANTS D'ÉCHANGES — LA TAR'LAMT

La caravane commerciale vers les salines se dit *Tăylamt* et non *Ăẓalăi;* on dit : *tăylamt tsskat* « la caravane du sel est partie de tous côtés » (une partie vers les Teg'idda, une partie vers le sud). Le nom verbal *asakat* signifie : action de prélever des animaux de bât dans son troupeau pour les envoyer à la *tar'lamt*.

Aẓalăi : séparation de corps (femme partant de la tente de son mari pour rejoindre sa famille ; autre sens : différence, du verbe *éẓli, éẓlăi :* différer) ; *ẓli :* se différencier, séparer les troupeaux ; *ăit -idəm ésšin ézlăšn :* deux personnes dissemblables (*ijén zəgrin, ijén i-gəẓẓălən :* l'une grande, l'autre petite).

Les Kel At'aram disent : *iẓéllišn,* gens qui prennent le voile de la majorité dans l'année.

Les nomades du cercle de T'âwa, les Kel G'erès et Arabes mis à part, sont peu commerçants. Alors que les Kel Ahag'g'âr, les Ifôr'as se procurent une grande partie de leurs revenus en faisant travailler leurs animaux de transport, les Kel Dinnîk le font en vendant ou louant leurs animaux. En ce qui concerne les Arabes eux-mêmes, leurs courants d'échanges sont orientés vers le Twat-Tidikelt, l'Ouest libyen, l'Adr'ar' et le fleuve Niger, ou, pour la tribu Yaèddès, vers le sud-est (Tabotâqit, Batchâka, Madâwa). Mais aucune des tribus de l'Azâwar' n'est tournée vers l'Az'alaï de Belma et de Fâchi.

Seuls les riches propriétaires de camelins donnent quelque deux ou trois chameaux de bât aux Kel G'erès qui se rendent pour leur compte à Belma. Ils leur rapportent une charge sur laquelle un pain (*tèndẹ*) revient au convoyeur. On avance au loueur du mil, de l'argent pour acheter bagages et cordes, et pour acquitter les droits d'entrée au marché du sel au Kâwar. Le loueur peut d'ailleurs charger le chameau d'autrui pour son compte à l'aller et il ne s'en prive pas même au retour.

En hivernage, à l'occasion de la montée générale des nomades vers les Teg'idda, ils font partir leurs animaux au lieu et à une date fixée d'avance, ou bien le convoyeur vient lui-même les chercher pour les amener au lieu de rassemblement : le puits de Tabelot, dans l'est de l'Aér, à trois jours environ d'Agadez.

Les chameaux qui vont jusqu'à Belma reviennent en février ; ceux qui ne poussent que jusqu'à Fachi sont de retour en décembre. Seuls les chameaux très résistants sont risqués dans le Ténéré ; et il faut faire une provision de fourrage sec à Tabelot et avant, pour la grande traversée. Le déchet atteindrait cependant 400 à 500 chameaux à la fin du printemps. Sur l'Az'alaï de 1938, environ 500 chameaux sont morts en été 1938, après deux parcours. Le retour de l'Az'alaï de printemps a lieu en juin.

Les nomades de l'Azâwar' entier envoient moins de 100 chameaux par an à l'Az'alaï. Normalement le chiffre est de 50 ou 60. Ne participent à ces envois que : le V^e^ groupe (peu de chose), le II^e^ et III^e^ groupes (qui fournissent la presque totalité du contingent). Aucun des Arabes, Imâjer'en, Ineslemen, Ijawanjawâten, Imr'âd, Izâwiten ; aucun nomade des I^er^, IV^e^, VI^e^ groupes. Voici des chiffres contrôlés :

II^e^ groupe :	Aït-Awâri :	6 à 7 chameaux ;
	Kel Er'lal :	7 à 8 ;
	Imellâlen :	3 à 4.
III^e^ groupe :	Ichcherifen :	4 à 10 ;
	Inamagrâwan :	4 (en 1936).
V^e^ groupe :	Tellimîdès :	2 (en 1937).
VII^e^ groupe :	Ichcherifen du chef Bolkhou :	5.

A Belma, il faut acquitter un droit appelé *fəto* (hausa) ou *tafətət* (tamâjeq), de 6 fr. 50. Habituellement, le chef du convoi Kel G'erès, le Mâ-dugu, collecte parmi les convoyeurs.

Au retour, à Agadez, au puits dit Berr'o près Tabelot, les chameaux fatigués sont

parqués en attendant qu'ils soient repris par leurs propriétaires ou leurs représentants pour deux mois de gardiennage, il faut acquitter un droit de 100 francs; même si les animaux s'égarent, il est obligatoire de payer le convoyeur qui vient annoncer au propriétaire la perte de son animal et se faire rembourser le gardiennage qu'il a dû payer à Börr'ot. La prime à payer à celui qui trouverait le chameau est également de 100 francs.

Outre que les Kel Dinnîk sont peu enclins aux voyages hors de leurs horizons habituels, les risques pour qui n'escorte pas ses animaux sont grands. Les chameaux de bât de l'Azâwar', à l'encontre de ceux des Kel G'erès et des Kel Ahag'g'ar par exemple, ne sont pas dressés à marcher en files, attachés les uns aux autres. Il est nécessaire de les faire monter par un conducteur. Les gens de l'Azâwar' ne sont pas spécialistes de l'élevage du chameau de charge; on trouve même très rarement dans leurs tentes un bât de chameau. Les grands nomades chameliers tels les Arabes Twâj (L-At-Twâj) par exemple, ont d'ailleurs surtout des chamelles. L'animal de transport des Arabes est l'âne; celui des Ineslemen (Twâreg maraboutiques) est le bœuf porteur. Ces animaux suffisent au transport en transhumance. Ce qui explique que ces nomades, par ailleurs traditionnalistes et même routiniers, n'aient aucune propension aux voyages en convoi à longue portée.

Les Arabes ont leurs courants commerciaux dirigés vers le Twât-Tidîkelt ou le pays des Azg'er (Djânet-R'ât) plus que vers le Kâwar (Belma). Parmi eux, les Yaèddes seuls commercent avec les territoires des cercles du Sud (T'âwa, Tabotâqit, Batchâka-Madâwa, Marâdi, Konni). Mais l' «az'alay» n'est pas leur spécialité.

Twât-Tidîkelt.

a. Dattes «chegga» (cotonnade blanche), couvertures et tapis de laine, «malt'i», «mahmûdi» (cotonnades blanches), «chach» (étamine blanche), haïks, tabac à priser («chemma»), camelins, thé vert, sucre; *b.* camelins, bovins; *c.* bovins, ovins et caprins; *d.* camelins; *e.* camelins; *f.* beurre fondu, ovins; *g.* ovins, beurre, vieux chameaux de boucherie, échangés contre des couvertures, etc.; *h.* selles de mahâri, etc., boucliers de peau d'oryx, objets de cuir, sacoches, boîtes en peau frappée; *i.* ovins à poils, caprins noirs, beurre, camelins; . boucliers, étoffes bleues lustrées, mil, étoffes, sucre et thé, selles de cheval, armes blanches, voiles bleus.

1° Routes de l'Aér et de la région de T'âwa vers Mānaka, Gao, l'Adr'ar' des Ifôr'as :

a. Vers Mānaka : route des Irréulen et de leurs dépendants, et des Deremchâka séjournant dans le S. W. de la subdivision nomade de T'âwa.

Aflssa, Ul-ila-dâwa, Etambo (dans la vallée de l'Âzar, frontière du Soudan), I-N-Gerûgen, I-N-Ter'ârdin, Mānaka.

Les Noirs Âderâwa utilisent des pistes plus méridionales, par Âder-em-Bûkar.

b. Vers Gao : Tanèkert, Tig'îrirt, Sâmit, Gao.

c. Vers l'Adr'ar' : à la route directe Mêntès, Tigîrirt, I-N-Tasik', G'eljet, les nomades préfèrent une route plus méridionale et plus riche en eau : Tanèkert, Tigîrirt, Ti-N-Elor'as, Ti-N-Ebzaz, Ti-N-Tasik', Kidâl.

Les caravaniers venant d'Aér prennent la route directe menant à G'eljet, et la rejoignent en ce point venant de Ingal, par I-N-Abanr'ârit et I-N-Arîdal.

Les pistes de Mānaka et vers ce marché en particulier sont très fréquentées par les nomades et aussi les commerçants noirs de l'Âder allant acheter bovins et ovins de l'At'aram.

Vers Gao, le trafic est moins actif; les Iullemmeden de l'Est vont y vendre des chameaux; les Ifôr'as viennent à T'âwa acheter du mil, comme les Kel Ahag'g'âr.

2° Route des Kel Ahag'g'âr vers les pays à mil (Âder, Madâwa, Gôber occidental, Birni-N-Konni) : I-N-G'ejjâm, I-N-Abarakkat, I-N-Abanr'ârit, Sommân, I-N-Ar'ammân, ou : Ti-N-Zawâten, Jâdal, Tamâya, Wézey, puis Elabo, Tagâlalt, Ur-Ihâmiza, T'âwa.

Routes suivies par les Ikadammân (Ineslemen du I^er^ groupe), voyageurs, charlatans : Kumach (Kumassi, en Gold Coast); Wala (Duala, au Cameroun); Dankara (Dakar); Agaché (au Soudan); Kotonogo (Kotonu, au Dahomé); Lomi (Lomé, au Togo); Abuja (Abidjan); Hausa (toute la Nigeria, jusqu'à Lagos).

3. LE MARCHÉ

Les cours pratiqués. — Exemple : le marché de Bâg'ey (en tamâjeq : Terimma) :

Natte d'*Awarwar* (*afarto*) [l'Awarwar est la hutte de nattes des Kel G'erès].	40 fr.
Peau de chèvre préparée pour l'usage d'outre	10
Au marché de Tammaskei (janvier 1938) :	
Natte de lit (*tésaït*)	3- 5
Mouton (gros bélier)	50-55
Mouton (jeune)	12
Grande chèvre	20-25
Grand cône de sel de Belma (*téade n Belma*, ou simplement *bélma*)	10
Sel de Teg'idda-N-Tésemt (grande table)	25
Fromages (les 3 languettes séchées)	0,50
Henné (*lélle*), les deux poignées	10
Teinture rouge pour cuirs (*karandahi*, *karandafi*), le paquet	0,25

4. BUDGETS FAMILIAUX

EXEMPLE DE BUDGET FAMILIAL.

(En francs.)

RECETTES.

Eklan :

1° Produits agricoles	75
2° Vente de récolte	25
3° Vente d'animaux :	
10 ovins et caprins	150
1 bœuf porteur	250
4° Produit du commerce et de l'industrie artisanale :	
Forgerons. Homme	200
Forgerons. Femme	150
Forgerons. Enfants	15–20
Potiers... Homme	30
Potiers... Femme	50
Potiers... Enfant	10–15

DÉPENSES.

1° Nourriture :

Homme	1 fr. par jour.
Femme	1
Enfant (de moins de dix ans)	0,75

2° Habillement homme :

Blouse	20–40
Pantalon	10–15
Voile	25

Habillement femme :

Blouse	15–20
Pagne	25
Voile	20

Renouvellement deux fois par an.

3° Logement :

1 velum de tente (éhâkit) et accessoires	300
Entretien (beurre, timezgit)	25
Réparations annuelles	50

4° Éclairage : néant.

Lampe-tempête européenne	15
Pétrole lampant	30

5° Réceptions, hospitalité : 150

6° Dépenses religieuses :

Tames's'âdeq au marabout : variable selon la fortune (1/25e en général théoriquement); les pauvres en sont dispensés.

Dépenses de mariage : N.

Dépenses d'héritage : N.

(Dépenses de repas communiels et offrandes 'usra 1/10e–1/5e) prélevée par le marabout.

Sacrifices des Tefaskiwin (jour de la Sura : un mouton par tente, une chèvre chez les pauvres).

7° Dépenses coutumières :

Cadeaux aux pauvres et aux chefs, aux amis (à charge de contre-don).

8° Dépenses d'éducation des enfants. Autrefois 20.000 cauris au professeur, aujourd'hui une vache ou une génisse quand l'enfant sait le Coran, cadeau au Tâleb; cadeaux et prestations fréquents au professeur; ce ne sont, en principe, pas des payements obligatoires. Lors de la circoncision, on donne 0 fr. 50 ou 1 franc au forgeron opérateur.

8° Impôts et taxes :

Impôt personnel	7 fr.
camelins	19
bovins	4,50
équins	12
ânes	2,50
ovins et caprins	0,50

Cotisation à la Société de Prévoyance : 1,25 par imposable. Taxes diverses, droits de marché, patentes...

(Chiffres valables pour l'avant-guerre).

CHAPITRE XI.

L'ÉTAT ET LE GOUVERNEMENT

1. FORME DE L'ÉTAT

Iullemmeden. — Étymologie :
Sing. *A-ɯulləmmɐ̀d*; plur. *I-ɯulləmmədən*
= *a-ur-ilammɐ̀d* : *r* > *l* (*l* > *ll*)
ur təlammədən (*ur isurʒ'ən*); *iba alammad*
« ils font ce qu'ils veulent, ils en font à leur tête, il n'y a pas de pardon au près d'eux; les « Irréductibles, ceux à qui ne sert aucune leçon de l'Histoire ».
ur ilammɐ̀l awādam ul iǰən « ils ne connaissent personne, sont eux-mêmes et ne changent pas, ne se mésallient pas ».

ā -..., *ag*-... ; plur. *āit*-... : fils de...
kél-... : gens de...
i-n-..., *ɯa-n*-... : celui de, c'est-à-dire « endroit de... » (lieudits).
ši-n-..., *tə-n*-... : celle de...
id-..., *id-ān*-... : *āit*-...
éd..., *édéd*-..., *ét*-... = avec, et... ; ceux d'avec..., les gens de... (en annexion avec un nom de personne).

Avant l'occupation (1901), tous les *Kél Tāgəlmūzt* (« les voilés ») de l'Azâwar' appartenaient à des fédérations (*aγrəf*, pl. *iγərfan*) réunies en une confédération (*teγəzé*) générale des Ioullemmeden de l'Est.

Dans l'état actuel de désagrégation complète, politique et sociale, on peut encore distinguer du point de vue politique :

a. Des groupements d'Imâjer'en, avec leurs « dépendants » : Imr'âd ordinaires, Imr'âd Ineslemen (marabouts-vassaux), Ibor'elliten (« mêlés »), Iderfan (« affranchis »), Ènâd'an (« artisans »), Éklan (« serfs »), plus ou moins groupés de façon homogène;

b. Des groupements Ineslemen (maraboutiques) qui, quoique n'ayant pas le droit de posséder d'Imr'âd, d'après la coutume, en ont actuellement, ne serait-ce que par notre fait, et même à notre insu;

c. Des groupements *dissidents;* certaines tribus d'Enâd'an, ou d'Ikanâwen (« potiers »), qui ont peu à peu, grâce à nous, éludé l'obédience des Imâjer'en; d'Éklan-n-ég'éf (*Inuṭūban, Igədəman, Tayaśyāīat, Aīr-məyād,* par exemple) dispersés dans la zone sédentaire et les cercles limitrophes de T'âwa, libérés par nous, mais n'obéissant en fait ni à leurs anciens suzerains, ni à nous-mêmes;

d. Les vassaux *noirs* des anciens maîtres du pays : les sédentaires. Dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle surtout, les Imâjer'en les tinrent sous leur coupe. Les Irréoulen, par exemple, ont toujours été liés avec les Noirs et les Éklan' de Tadr'aq (Filing'é), les protégeant quand ils allaient au sel dans le nord, contre les Kel At'aram. L'ancien chef

était Namay-lâhia, à qui a succédé May-Fada (May-yâki). « *Imāžəγən n Təγāzərt d Iunnīnən, anəmmārā a dēγ-sən nəgā, irā... arkāk nədrāu d iunnīnən d Eklan-nəməγ...* » : « Les Imâjer'en de la Ter'âzert (Feling'é) et les Noirs, nous avons toujours eu d'excellents rapports d'amitié avec eux... Toujours nous avons été unis avec les Noirs-sédentaires et nos captifs... ».

2. LES GRANDES TRIBUS NOBLES

Kél Nān : étymologiquement : *Kél ênān* «les gens des tentes», parce qu'ils vinrent de l'ouest avec une énorme suite d'Imr'âd.

Tiggīrmat : təggūr n āit-ādəm ; təggārən : «ils attaquent toujours».

Irrəūlən : Sêrrəūl : Kel-Iggūz n āit-ādəm : parlent constamment des gens autour d'eux, médisent et méprisent, se moquent de tout le monde. Étaient jadis gens du Sud (entre Âder et Tadr'aq) ; gens forts.

Təllimīdazt : Təllumt, Talləmmda : vont par ci, par là. *Təlləmayas īdis :* sont à cheval sur les routes pour piller, sont moitié au Nord (Kel Ferwân), moitié au Sud (non loin du pays Kel G'erès et Noir). Pillent tout le monde indifféremment.

Ihērhərən : hérhér : gens alertes, se précipitent dès qu'ils voient quelque chose, ou dès qu'il se produit un événement.

3. CHEFFERIES DU CERCLE DE T'ÂWA

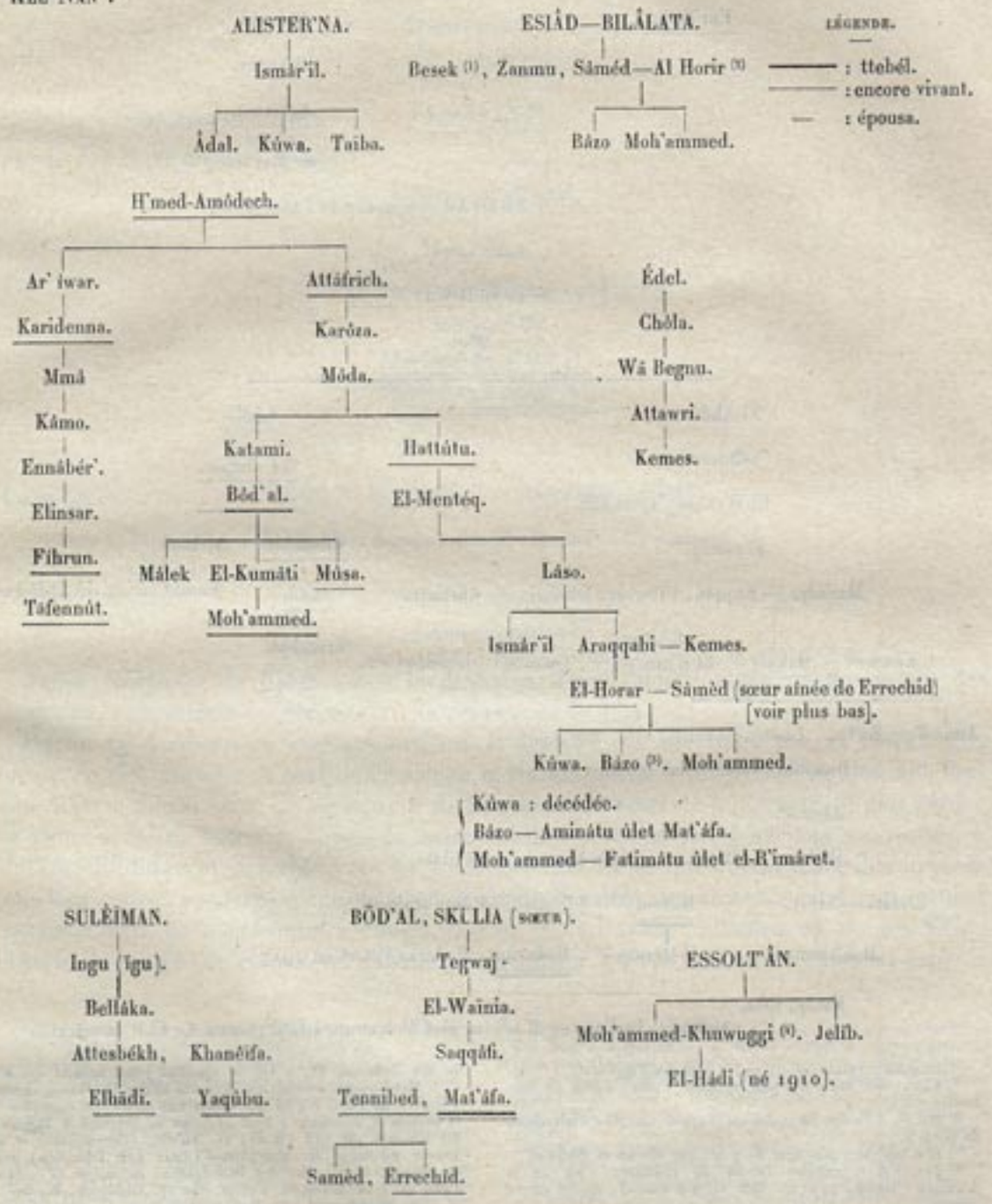
	NOMS DES CHEFS.	DATE de NOMINATION.	NOMBRE DE TRIBUS.	HABITANTS.	TAUX.
H. Kel G'ères (pour mém.)	Moh'ammed Ag Ennōr. (Succède à Bula, nommé en 1923).	1936	1	1.120	12
B. Kel Dinnik					
1er «groupe»	Badurum Ag Himmi.	1933	29	12.626	7,5
2e —	H'amed el-Mûmin Ag 'Abd ul-Kârim.	1917	11	10.886	
3e —	Mat'âfa Ag Səqqâfi	1921	28	9.858	
4e —	Mayâki Ag Ennâf'ér'	1918	1	350	
5e —	H'ammâtey Ag Hâmu.	1933	7	1.856	
6e —	Sidi 'Ali O. Ibrâhim	1933	5	4.063	
7e —	Moh'ammed Ag Îsuf	1934	8	6.576	
				46.915	

CHEFS SÉDENTAIRES (pour mém.) :

			NOMBRE de VILLAGES.		
Canton de T'âwa	Moh'amman dan Galâbi	1918	63	45.129	12
— Kayta	Râbo dan Zang'i	1917	43	15.206	
— Lâba	H'asan	1928	17	16.470	
— Tamaskey	Tûbalé	1925	25	16.858	
				93.663	

4. GÉNÉALOGIES.

KEL NÂN :



(1) Besek fut rejetée de sa tribu, étant fille-mère (est en Aïr).
(2) Dernier Amenôkal du Dinnik, tué par les Aït-Urir'en dans les Aag'er en 1917 ; sa femme et ses deux fils rejoignirent Belma puis Ng'igmi, grâce au dévouement d'Imr'id et d'Eklan fidèles.
(3) Bâzo Ag el-Horar : Amenôkal théorique, 29 ans en 1920. Cousin germain de Mat'âfa.
(3) Moh'ammed-Khuwuggi : tué en 1917.

IBBÎLAL.

Sammakto.

Ahnâl.

Enr'Eribu.

CHÔLAN.

Khattân.

Jembira.

Khamid.

El-Yâqûb.

Agassum.

neveu
(de Mat'âfa)

AR'ÎWAR (originaire de l'Ahag'g'âr).

Bakerbâtel.

Ur Ilettewit.

Édel.

El Ahdé.

Sèlîman.

El Wâkhîd (Abîbnâta).

Elwainia.

Mar'niya — Saqqâfi, Ettorrâz, Ichchâm [1], Abîbnâta.

Eddîwan.

Kûwa [2] — Mat'âfa [3], El-R'innâyet [4], Tennîbed (décédée) [5].

Chôla.

Wâ Begnu.

Khamâto.

Isiâd.

Errechîd.

Attâwri.

Kemes (mère de El-Horar).

Aminâta [6], Râ'liu. Chôlan [7]. Jalan (fille, née 1937).

Bunâbim (ancêtre des Irréulen).

Alesiad.

Wânin (ou Roumân, même homme) — Sâlalâta.

Sâlalâta — Sâbit,

Himmi [8] — (Togda), et Moh'ammed.

Moh'ammed [9].

Al-Qâsum [10], Badurum, Baderko (mort en 1917).

Katêy, Etta.

Absâred'. Red'nân — R'adêyet ûlet Moh'ammed-Jelîl (neveu de El-R'immâret.).

[1] Ichchâm : tué en 1917 ; ancien chef des Tiggîrmat.

[2] Kûwa ûlet Ismâr'îl, puis sa sœur T'alba, morte en septembre 1935.

[3] Mat'âfa : 50 ans en 1939-40. Saqqâfi son père était neveu de Ismâr'îl.

[4] El-R'innâyet : plus âgée de 7 ans que Mat'âfa et Eddîwan.

[5] Tennîbed : première femme de El-Horar ; c'est de la deuxième (Samêd) qu'il eut Bizo et Moh'ammed, ses fils encore vivants.

[6] Aminâta ûlet Mat'âfa : 12 ans en 1939-40 ; devenue veuve de Bizo Ag El-Horar (en 1937).

[7] Chôlan, dit Amôd', 8 ans en 1937.

[8] Himmi : successeur, à la chefferie, de Hafîl [9], et dont le fils Al-Qâsum II^e^, était le prédécesseur de Al-R'âmim IV^e^, et dont le fils Badurum V^e^, a été le candidat (chef nommé 1/2/33).

[9] Moh'ammed, compromis dans une affaire de renseignements fournis à un r'azzi R'g'îlâ qui enleva une partie des chameaux de la Section M stationnée à Ezak (échelon de pâturage à Tiggârt), fut dénoncé par 'Alî (R'alo) O. Ah'med (Deremchâki) et ses frères ; Bâ-Bakar O. Moh'ammed-Lâmin (dit Obbayten) avait été chargé, comme chef des Deremchâka, de couper la route au r'azzi et avait prétendu n'avoir rien vu. Obbayten, Beydâri et Moh'ammed entrèrent en prison pour ces faits. Il'meyada fit relâcher Ele'immaret capturé par Moh'ammed. Moh'ammed devait périr de mort violente dans sa cellule.

[10] Al-Qâsum : resté loyaliste en 1917 ; chef d'une corpulence considérable.

EL-KÀMIL. ELIÀS [1] SSAFI.

Attelâr'. Al-R'ânim [2], Moh'ammed. Khalîl.

Waner'li. Merdess [3]. El-R'immâret [4], Anaba — Tadebbâkart (cadette de Katey).

El-Harâwi.

IKHERKHEREN.

(Liste des chefs depuis 1901.)

ENNÂFER' I^re.

Ajiberru. (exécuté à Tânut 1917). Mayâki.

I-N-Teg'elmâzt II^e (tué 1918).

Mélag'ey III^e

Abû-Zeydi Ag R'eïri IV^e.

Mayâki Ag Ennâfér' V^e.

TELLIMÎDEZT :

MANNI [5]. BEDEGGI. HANGÀZO. HÂMU.

Abazzagor. Khinjerû-(ten). Ismâr'il. Hammâtey.

IQQÉREN (AQQÉREN) :

Tribu composée de Eklan, sous la direction d'une famille noble, seule restant des Imajer'en, tous éteints ou décimés par la répression de 1917.

Harûn Ag Asag'eres est chef aujourd'hui. Il descend des Kel Nân, par sa mère, qui, encore en vie, aurait une part de l'héritage si Harûn venait à mourir (père des Kel Ferwân d'Aér). Harûn est le fils de la sœur de Kurâka. A la mort de ce dernier, il doit garder les Eklan sous son pouvoir, d'après le testament de Kurâka même. L'héritage est réservé à Mat'âfa, Eddiwan et Errechîd, car les Ineslemen Kel Er'lal qui ont la tribu des Iqqéren sous leur coupe, par suite d'une décision incompréhensible des autorités en 1918, jettent les yœux vers ce magnifique héritage. Harûn se fait obéir difficilement de ses Eklan ingrats; la rentrée de l'impôt est difficile; le chef du 2^e groupe, Ah'med el-Mûmin, exploite

[1] Le frère du gouverneur Mokhtâr (Deremchîki) Ulâd Embârek, fut tué à Bagâré par les partisans des frères de R'ala.

[2] Mort en 1933, épouse les sœurs de Badurum (donc filles de Himmi) : Ennâjhet (mourut peu après son divorce); la deuxième, Tembatin, ex-femme de El Horir, n'eut qu'un enfant, qui mourut d'ailleurs en bas âge; puis épousa Sakheidet ûlet Nimmin.

[3] Merdess : neveu de Badurum ag Himmi, et son concurrent à la chefferie en 1933 (3 voix sur 26). Badurum fut élu à la mort de El-R'ânim, Merdess n'ayant eu que les voix des Ihayîwan I et II, vassaux de El-R'ânim; en 1933 également les Inîwiten (Ineslemen) tentèrent de profiter de l'élection dans une autre ligne, pour faire leur scission.

Trois familles alternaient au pouvoir chez les Irrâul, celles de :

Al-R'ânim. Hâlil. Himmi (chef avant 1901).

Merdess. Anaba. Badurum.

[4] El-R'immâret : grande figure d'aventurier; le seul des Imajer'en Kel Dinnik à être entré en révolte ouverte et active; entra en lutte avec Al-Qâsum Ag Himmi, qu'il vainquit en duel et tigotta à Dar'ar. Moh'ammed (frère de Sîdi 'Alî Ulâd Ibrâhîm, des Deremchîka) le fit relâcher; lutta ensuite contre Moh'ammed, frère de Katey, puis contre Ikhezi avec qui il eut un duel à propos de Hadîjâta ûlet Alîda, cadette de El-R'ânim; Ikhezi l'épousa, El-R'immâret l'enleva (1914). Pendant la dissidence de 1917, El-R'immâret, dont la tête était mise à prix, fut capturé et amené à Tîertît (N. de Feling'é) avec Moh'ammed Ag Sâbit et Al-Qâsum, ses ennemis. Les Deremchîka le laissèrent s'évader deux jours plus tard, amenant son seul fusil à T'âwa; il se réfugia chez les Ag'lhat, finit par en tuer un, et partit au siège d'Agadez.

[5] Manni : tué en 1917 Alfa-Ounda, Amat-Tass des Illisiwan (canton de Kayta).

et entretient ces difficultés, espérant avoir un jour la fraction pour lui (289 imposables, 5 camelins, 53 ânes, 158 bovins, 1.873 ovidés).

Kuråka : son père et Saqqâfi étaient frères. Mat'âfa donc en héritait avec Errechîd et Eddîwan. Kuråka, et la fille de sa sœur, avaient laissé de nombreux serviteurs.

ELWAÏNIA
|
Abibnâta.
|
Kuråka (101).

5. LISTE NOMINATIVE DESIMAJER'EN DU DINNÎK (ACTUELLEMENT VIVANTS).

1. Irréoulen :

Badurum Ag Himmi (101) 1900
Ce signe signifie détenteur du Ṭiebêl.
Sakhaïdet ûlet el-Kâmil..... 1910 épouse.
Radn'ân Ag al-Qâsum..... 1910 beau-frère.
Raqibu..... 1905
Abârad'..... 1907
Okûten u. Hozeymata..... 1915
R'abîdîn Ag al-R'ânim..... 1913
Sîdî Moh'ammed Ag Attoljot.... 1924 cousin.
El-R'amta..... 1890 tante.
Merdess Ag el-R'ânim..... 1910
Jedu..... 1926 frère.
Seyd Alâmin..... 1927
Hindûn..... 1930 sœur.
Anaba Ag Halil..... 1901
R'aïchata u. Moh'ammed..... 1909 femme.
Moh'ammed Ag Elias..... 1885
R'adeyet u. Hozeymata..... 1889 femme.
Fatimâtu..... 1920
El-Mûst'afa..... 1925
R'alwâta..... 1927
Taytâr..... 1928
Salima..... 1890 sœur.
Katey Ag Moh'ammed..... 1905
Tahidâtu..... 1927
Baqila..... 1930
El-Merûdet..... 1890 tante.
Sîdî-R'ûmer Ag al-R'ânim..... 1925
Attâhér Ag Moh'ammed..... 1910 frère.
Hudbata Ag Moh'ammed..... 1901
Tendôli..... 1903 sœur.
El-Hâdi Ag Moh'ammed..... 1903
Tumbattu u. Himmi..... 1901 femme.
Mina..... 1908 sœur.
Bâjen Ag Hozeymâta..... 1919
Esselim Ag Tanfûs..... 1916
Tidergowt u. Anûbaza..... 1895 mère.
(Anûbaza était frère de Hozeymâta.)
Elr'ilmet u. Ahordan..... 1890
Fat'ma u. H'useyni..... 1925 fille.
Merwân..... 1930 fils.
Ichchâm Ag Tezemzeq..... 1898
Madeyes u. Maswatta..... 1895 sœur.
Cheggu..... 1926
El-Mûst'afa Ag Anûbaza..... 1924 neveu.
R'emaratu u. Jelil..... 1890
Addukul u. Karé..... 1880
Buhaya Ag Illis..... 1900
Lamirâtu u. Tezemzeq..... 1800 mère.
Madeyet u. Buhaya..... 1910
Ibrâhim Ag Buhaya..... 1913
Amanâta u. Bubaya..... 1920
Al-Kettâri Ag Mawatta..... 1897
R'ubeydâta Ag Raïswa..... 1920
Khaudâta u. Mawatta..... 1898 mère.
Inesûfa. Abârad' Ag Hamatten.... 1880
Errefir'et u. R'osmân..... 1886
Moh'ammed..... 1910 fils.
Moh'ammâdun..... 1926
Sar'idun..... 1929
Ibnu Ag Hamatten..... 1890 frère.
Mor'fin u. Mandèyan..... 1893 femme.
Waner'li Ag Attelar'ag el-Kâmil..... 1917
Aknâya..... 1926
Ah'med el-Hâs'an..... 1890

2. Kel Azar-Nobles :

Iwaddi Ag el-Handu..... 1880
'Abd-el-Qâder..... 1920 fils.
Tedonnont u. Buga..... 1875 tante.

Ekedi ..... 1890 frère.
Kalam Ag Echchefer' (lol) 1901
Ami Ag Echchefer' ..... 1906 frère infirme.
Tabelukum u. el-Kârim ..... 1905 sœur.
Nafisata 1893
Afarr'as ..... 1910 frère.

3. Ikherkhéren :

Mayâki Ag Ennâfer' (lol) 1881
Tekawélt u. I-N-Tgelmûzt ..... 1890 femme.
Bunza ..... 1925 fils.
Mina ..... 1922 fille.
Khedi u. Ènad' ..... 1893 sœur.
Ar'adâhat 1929
Ah'med-Mûsa 1934
Addukûl 1931
Suleymân Ag H'ama 1885
R'adèyet u. Ah'med ..... 1890 femme.
Kûwa ..... 1910 fille.
Khiyâr Ag Moh'ammed 1901
Essag'elom ..... 1875 mère.
Akhenu Ag H'amâd el-Kheïr .. 1874
Assakhiet u. Kermu ..... 1878 femme.
Takalañga u. H'as'ân 1883
Alliân Ag R'âli 1891
Chchehîdet u. Betta ..... 1892 femme.
Fatima u. Bôbeji Ag R'eïri 1928
Abû-zeïdi Ag R'eïri 1888
Khandifa u. Seddiqu 1890
Zaharâta 1925
Tâfen 1930
Ukêsum Ag Kaôsen 1903
Ibbi u. Besta 1908
Wa-ir'lesen 1928
Amato 1931
Tegûmen 1906
Assullân 1908
Jamilata ..... 1880 mère.

4. Tellimidest ou Tellimidès, Tellimidez :

Hammâtey Ag Hâmu (lol) 1902
Chingao u. Bolkhu ..... 1908 femme.
Hadijâtu 1934
El-Wadiet ..... 1895 belle-sœur.
Et't'ayob ..... 1908 frère.
Amadu ..... 1890 (aliéné).
R'osmân Ag Ismâr'il 1906
El-Wadâyet u. Amar'les ..... 1887 mère.
Zeïnâbu ..... 1928 sœur.
Agandèy ..... 1930 frère.
Chafér'u Ag Manni ..... 1910 (cadet d'Abzagor.)
Ajar'alr'al Ag al-Karâfi ..... 1880 (« bélier »).
Moh'ammed Ag Kedima ..... 1927 neveu.
Sgrâdu u. el-Karâfi ..... 1885 sœur.
Isnattu Ag Zenu 1904
Ayûb u. Takhia ..... 1910 femme.
Manemon u. Moh'ammed 1892
Madèya u. Moh'ammed ..... 1908 sœur.
Ajakok Ag G'ediden 1890
Fandaga u. Saqqâfi. 1893 femme (sœur de Mat'âfa).
'Abd-us-Samâd ..... 1925 fils.
R'osmân ..... 1927 fils.
Tera u. Daûl 1890
Khedi u. Besta 1915
Leylu u. Aweyrakom 1905

5. Tiggirmat :

Mat'âfa Ag Saqqâfi (lol) 1888
Taïba u. Ismâr'il ..... 1899 [1]
fils de la 1re femme Kûwa u. Ismâr'il : Akallakol 1927
Buwwén (R'alîu) .. 1929
Chôlan (Amûd') 1929
Jâlan ..... 1937 fille.
El-Hâdi Ag Attesbékh 1885
El-R'adiata u. Ahawal 1893
El-Wazifat 1921
Yaqûbu Ag Haneyfa 1898
Tellilâwet u. Alister'na . 1890 (ex-femme de Bâzo).
Dausan u. Bâzo ..... 1929 belle-fille.
Duheït u. Yaqûbu 1931
Addiwan Ag Attorrâz 1883
Tarahâdo u. Ahonaho 1903
R'abîdin 1926
Aleïmega 1928
Yûsuf 1933
Handella 1931
El-Jebdet ..... 1913 fille.
Hadijâtu u. Ikhenûkhen 1909
Agassum Ag el-Yâqud 1900
Echchehîdet u. Anr'aribu 1910
Illili 1929
El-Jefni 1931
Al-âmin Ag Elibdar 1906
Lameïdet u. el-Akran 1912
Echchehîdet u. Elibdar ..... 1908 sœur.
Al-H'ajji Ag Alibdar 1888
El-Hadiget ..... 1873 sœur.
Al-Qatfet u. Haneyfa . 1886 (anc. femme de Mat'âfa).
Fakando Ag Atebbano 1898
Sakhâlata u. Sakita . 1890 (divorcée) et chez Bâzo Ag el-Horar.

[1] Ex-femme de Bohaï Ag Haneyfa, né en 1888, décédé en 1935.

Zeynâbu u. Alibder..... 1906 femme.
Echchefir' Ag Bossâri..... 1892
Chchehidet u. Mûsa..... 1897 femme.
Ennasiret..... 1932 fils.
R'âliu Ag Moh'ammed..... 1904 neveu.
Hannûn Ag el-Beskeri..... 1908
Fatimatu u. Sakita..... 1880
Lamâjemt u. Alisbad'..... 1899
Anr'aribu Ag Ahawai..... 1887
Sakhawâtu u. Jelil..... 1890 femme.
Alkas..... 1904 fils.
Umunâna..... 1920 fille.
Tamâna..... 1922 fille.
Echchâbli Ag Amoddûr..... 1900
Manâyet..... 1913 sœur.
Mina..... 1904 sœur.
Kaza Ag Kâbel..... 1908
Assi u. Alebdér..... 1910 femme.
Ejjidehet u. Kâbel..... 1890 sœur.
Al-R'âli Ag Kâbel..... 1910 frère.
Ter'aïchet u. Kasirettu 1915 (ex-femme de Eddiwan).
Kasirettu Ag Jekhfer..... 1901 (non marié).
El-R'alâmet..... 1905 sœur.
Châwi Ag Sadaûset..... 1885 (non marié).
Lalla u. H'amed-Echcheikh..... 1888
Afarokâwan u. Attâhér..... 1916
R'eilân Ag Amoddûr..... 1899
Sakina u. Amoddûr..... 1910 sœur.

Kôma, Ter'aïchat. — Láso.

Teg'élanfâd. — Attorraz, Lesma. — Khelil. — Ismâ'il.
(Irréullen.)

Addiwan. El-R'immâret.

6. Kel Nan :

Bâzo Ag el-Horar (101)..... 1905
Nesbun u. Moh'ammed..... 1910 (divocée en 1937).
Haïdem..... 1932
Aminâta..... 1933
Aminâtu..... 1928 femme (fille de Mat'âfa).
Moh'ammed..... 1910 frère.
Fatimâtu u. el-R'immâret..... 1910 (ex-femme de Katey, Irréulen).
Cheïkho Ag H'med-Ah'med... 1906 cousin.
Ennâdiet u. Araqqâbi.. 1890 (sœur de El-Horir).
El-Wardiet u. Ar'âli..... 1885
Hadijâtu u. Alister'na..... 1915
Beïnas Ag Errechil..... 1929
Ebaley Ag Ezzebir..... 1890
Tameddûnt u. Moh'ammed.... 1904
El-R'allawiya u. Mûsa 1887 (fille de l'Amnôkal Mûsa).
Wahâbin Ag Buhra..... 1898 neveu.
Nâsbun u. H'ammâdi..... 1908
Islânet..... 1866
Errechil Ag Isiad..... 1903
Moh'ammed Ag el-Wirar'..... 1900 cousin.
Lemmidet u. el-Wirar'..... 1902
El-Kakhlet u. el-Wirar'..... 1903
Mahân u. Sando..... 1880
Râbi Ag Elibdar.. 1908 (ancien goumier GN-Agadez).
Tenbattu..... 1915 (sœur de Bâzo).
Al-Qâsum Ag Yaqûbu. 1902 (ancien goumier T'âwa-Agadez).

6. MAIN-MISE DES INESLEMEN SUR LE POUVOIR

Le fait constaté aujourd'hui, le phénomène des «marabouts-chefs», est en contradiction avec le principe coutumier : séparation de l'exécutif et du religieux et judiciaire.

Dans l'Azâwar', un marabout-chef, Ah'med el-Mûmin Ag 'Abd-ul-Kârim, fils de l'ancien Qâd'i des Kel Nân, est devenu un vrai directeur de conscience pour les Tégareygarey, pour la masse des Ineslemen. Son rôle politique depuis la décimation des Imâjer'en en 1917, sa forte personnalité aidant, l'appui peu réfléchi que lui ont constamment dispensé les autorités françaises, lui valent une place de choix dans la hiérarchie des chefs nomades. Il a cependant beaucoup d'opposants et de petits rivaux, qu'il tient néanmoins en bride grâce à son sens politique aigu et la reconnaissance qu'il a su s'attirer de certains chefs de circonscription par une collaboration opportune sur laquelle il ne faudrait pas faire fond, car son loyalisme est simulé et son action en tribu est suspecte.

Moh'amed Ag Isuf, Imâm des Igdâlen, chef théorique d'un groupe hétérogène formé des tribus enlevées aux Imâjer'en Ikherkhéren en 1923, ne commande pas et ne peut

commander son groupe; cette constitution artificielle du 7e groupe a été une sanction partisane contre la fantaisie dominatrice des suzerains, mais elle équivaut en pratique, non seulement à l'exécution politique de la tribu Ikherkhéren (la fraction Ikherkhéren est en voie de disparition rapide depuis son démembrement), mais à la dissolution totale du groupe, où une partie des Ichchérifen, refusant d'obéir à un Agdal, opéra sa scission dès 1923, le reste des Ichchérifen (sous le chef Bolkhu) devenant en réalité autonome, et sous l'influence du chef du 2e groupe; Moh'ammed Ag Isuf ne gouverne en réalité que ses Igdalen, avec les vassaux Ibérôgan et une masse informe et nombreuse d'Éklan, tous très faciles à commander, vieille race un peu stupide mais industrieuse. Donc, chef indiscuté dans l'orbe de sa propre tribu, mais dont l'autorité dépend principalement de sa richesse et des gros profits tirés de la *Tèmèssādaq*.

Dans l'ouest nous trouvons la confédération maraboutique des Izâwiten; riche par ses nombreux Éklan, et peu homogène, elle n'eut d'éclat que sous le Ttebél des Imâjer'en Irréulen. Le chef Ar'âli, ambitieux sans scrupules, a toujours tenté de constituer une fédération indépendante des Imâjer'en, en s'appuyant sur les Kel At'aram et le chef du 2e groupe (1933, 1937).

CHAPITRE XII

LE DROIT

Nota. — Observations sur la méthode pour les recherches sur le droit coutumier :

Les enquêtes et questionnaires intermittents qui assaillent le personnel de commandement dans les colonies ne paraissent pas en mesure de nous donner une idée exacte, sincère et «actuelle» des coutumes ; le système d'investigation par questionnaires ne peut avoir de résultats que s'il s'adresse à une organisation dont le personnel est préparé à un tel travail et qui agit sous un contrôle incessant ; l'outil idéal serait l'investigation confiée aux soins d'une organisation spécialisée observant sans arrêt la coutume et son évolution. Il n'existe pas en territoires français de commission permanente pour de telles recherches, et c'est une grave lacune. Tout nous semble indifférent pourvu que les institutions locales ne soient pas contraires aux «principes de la civilisation française» ; mais nous manquons d'idées précises et au jour le jour sur chaque coutume indigène.

La coutume indigène, connue ou non, étouffe l'organisation sociale et juridique est souvent méconnaissable. Quant à la suite d'études sérieuses du pays et des populations, il est loisible de fournir des matériaux, qui seront d'inégale valeur souvent de valeur négative, et il manque la mise en œuvre. Il faut faire la distinction nécessaire, si l'on ne veut pas travailler dans le vide, entre l'état actuel et l'état théorique de la société. Pour une grande part, l'étude sociale en ce qui concerne les populations Twâreg, est une étude «posthume».

L'étude proprement ethnographique risque moins de «mentir». Quant à l'étude, profitable entre toutes, du Droit coutumier, elle serait celle qui consisterait en rapports sur le fonctionnement de la Justice indigène, non celle des tribunaux du premier degré, mais celle rendue tous les jours et partout, par les juges indigènes. Les matériaux consisteraient en pièces établies par des fonctionnaires européens et indigènes avertis.

On établirait aussi un recueil des affaires jugées, en droit indigène, par des juges des tribunaux coloniaux ou européens éclairés, de leur objet, des sentences intervenues, des jugements (parfois rédigés en arabe par les juges) ; les mots techniques employés dans le domaine du droit strictement coutumier indigène, etc. en un mot, tout ce qui peut illustrer le «droit vivant».

Le groupement berbère est très vivace, sa «réaction» vitale doit toujours lui permettre de s'adapter.

Cependant la question doit être suivie avec attention par le colonisateur. Que l'on modifie les cadres selon l'idéologie européenne du moment, mais que les cadres soient, car leur absence rend impossible l'administration dans la ligne particulière à chaque type de civilisation indigène.

LE DROIT COUTUMIER

(*ĕlyādət* ; ar. *ĕl-ʿāda*).

Le Qâd'i (*alqāḍi, ĕl-qāḍi*) : élu en séance publique, devant la *ǯmaʿa* (*ĕlǯəmāyət*), par un jury d'Ineslemen instruits, après un examen écrit et oral. Il juge avec deux assesseurs ou arbitres pour chacune des parties qui les choisit. Il détient le Livre du Serment (*al-qoran, ĕl-məsyāf*). La justice rendue est dite : *ĕssəriya* (ar. *šraʿ*).

L'âge légal pour répondre devant la juridiction du qâd'i est la majorité de 17 ans (la «grande majorité» est de 40 ans).

Les Imâjer'en, maîtres du pays, avaient une justice expéditive, seule possible en pays nomade; par exemple, les Éklan pris en flagrant délit de faute grave (*abəkkīḍ*) étaient pendus par les pieds ou le cou; un vassal ou un Âkli possédant un chameau ou cheval non déclarés aux réquisitions, voyait son animal confisqué, le souverain l'employait et le « fatiguait », ou bien la bête était éventrée d'un coup de sabre, ou avait les jarrets tranchés; l'incendie volontaire était puni de cent coups de corde (*alakōḍ*), ou de bâton (*təbūrəḳ*).

Le taux des peines était :

1° Amende : *təkāsit* (*ālas iəkkəsər anésbāṭel* : homme frappant d'amende un délinquant grave);

2° Bastonnade (*təbūrəḳ*, *təbūruḳ*); les membres liés, le patient recevait les coups de bâton réglementaires, ou les coups de cravache ou de corde, souvent symboliques si la partie lésée y consentait;

3° Mise aux fers (*təẓoḍli*), séquestration, attachage au moyen de cordes. La prison (*tākurmut*) et la détention en cellule (*kāsọ*) était inconnue; le fou dangereux était seulement attaché;

4° Mise à mort (*tāmattānt*) : inconnue;

5° Arrachement du voile (*tāgəlmūzt*), équivalant à la dégradation civile; chez les Ineslemen, l'interdit était également prononcé.

Deux juridictions :

1° Criminelle : basée sur le Talion, avec la notion d'équivalence (Vergeld). En cas de manœuvres contre la sûreté de l'État, ou de méfaits contre l'ordre public, la Jma'a prononçait la bastonnade ou l'amende;

2° Civile : affaires jugées par le Qâd'i; serment mi-arabe, mi-*tāmūẓəq* (*əlməsyāf*); témoins (*tigïa*, pl. *ïigïāwin*).

Vocabulaire.

təhüt : naissance.
taddāst : l'accouchée.
sədwəl : élever, éduquer.
immọlan : circoncis; *barār immọlēï* : l'enfant a été circoncis.
tābūtut : nombril; *tẹmət* : cordon ombilical; p. ext. : parenté par les femmes; population parente.
aəsiggəl an təmṭuṭ : demande en mariage (*əəsiggəl tāmṭuṭ*, *égmï ṭimṭuṭ* : demander, rechercher en mariage).
azālaf : mariage (K. A. *tēddïüt*).
anamərəs : célibataire (fém. *tanamərəst*).
arra-n-agma : neveu issu de frère (pl. *arrāṭən* [= *arrāmən*] *n agma* [pl. *ïitma*]); *ṭegəzẹ* : neveu issu de sœur (fem. d°).
takọṭẹ, *təkāsit* : héritage social du suzerain sur les biens du vassal.
təkāsit : héritage en général.
tadagart, *azərūt* : part d'héritage.
anəsmāgāl : rebouteux; *tanəsmāgālt*, *tanamaggəlt* : sage-femme (*tāmɣart ta tɣattəsit tēbūṭuṭ*, *tāmɣart ta təkabbəlt* : accoucheuse).
ēsəm : nom; jour de l'imposition du nom (7° jour de la naissance).
azwəwər : notable, chef; *amọzər*; conducteur, chef; *āmɣar* : vieux chef, vénérable, chef coutumier; *amnọkal* : chef (dans toute l'acception du mot, sans considération d'importance). *Fada*, pl. *fadawātən* (du h. *fada*) : conseiller, chambellan (syn. : *anəsfada*).

1. LA FAMILLE

La famille doit s'entendre ici, non de la «famille élémentaire» ou «réduite», mais de la «famille classificatoire» ou «étendue», ou «globale», c'est-à-dire comprenant tous les descendants vivants issus d'une même souche (*êlûlîət*, ar. *êlîāltu*); c'est souvent de la famille étendue qu'il s'agit quand on parle de «clans» ou de «sections» de fractions dans les recensements administratifs; la société est si dissociée depuis la conquête, qu'on est arrivé à nommer des «chefs» de familles étendues. On a donc affaire au groupe de personnes réunies sous l'autorité du plus ancien auteur (patriarche), lequel a des droits étendus sur les membres de la famille, pour le mariage, la tutelle, les successions, l'administration des biens (que les personnes soient groupées ou non dans l'espace). L'autorité du patriarche est complète et sans appel.

Obligations du père : nourriture, habillement, éducation morale, civique, religieuse et professionnelle.

Les Éklan (serviteurs) ne sont pas compris dans cette famille, ce sont des membres inférieurs, castés, mais ils suivent toujours la famille.

La famille dans le sens de «tente» (*ẹhan*), comme cellule sociale, comprend : les époux, leurs enfants non mariés; les Éklan.

Le mari a droit d'obéissance, de fidélité, de travail; il a des obligations d'entretien pour ses enfants jusqu'au mariage ou, s'ils n'ont pas de biens personnels, il conserve l'obligation de vêtement.

Par contre, plusieurs familles étendues composent une fraction, ou quelquefois une tribu (*tăməẹ̈t*) : tous les chefs de tente unis par des liens de parenté réelle ou tenue pour telle. Le chef de fraction (*ămɣār*) est responsable de : choix du terrain de parcours, administration intérieure de la fraction (vis-à-vis du chef supérieur de la fraction, ou *amnọ̄kal*). La fraction doit obéissance et don de la dîme dont une part revient entre ses mains le reste allant en principe à l'amnokal et à l'imam.

Clan (*ăɣil*). — Il ne s'agit que de partis politiques, ensemble de plusieurs familles globales se rejoignant; il ne porte pas de nom de totem, mais un «tabou» devenu simple signe distinctif, sorte de «blason».

Matriarcat. — Les axiomes : «le ventre tient l'enfant», «le ventre seul est sûr de son fruit»..., sont exacts, sauf pourtant chez les Iullemmeden et Ifôr'as. Les conséquences en sont, au point de vue successoral, qu'héritent en premier lieu :

– chez les Iullemmeden : le fils aîné du *de cujus*;

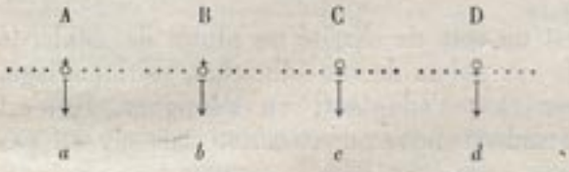
– chez les Kel Ahag'g'âr, Kel Aér, Kel G'erès : le neveu utérin (*tẹgəzẹ*, fils de la sœur; *tẹgəzẹ* signifie «flanc»).

La parenté

Termes relatifs à la parenté :

Ti, pl. *têi-* = père, auteur; *têi-s* : ses pères; *têi-asən* : leurs pères (sujet masc.);
adɔggāl, pl. *idûlan* : beau-père;
rūr-... : fils, pl. *mẹ̈ddən-*; *rūr-as* : son fils; *mẹ̈ddən-as* : ses fils; *rur-ässən* : leur fils; *mẹ̈ddən-nasən* : leurs fils;
illi; pl. *ïẹ̈t-...* : fille : de *illi-s* : sa fille; *ïẹ̈t-amnọ̄kal* : les filles du chef.

Descendance.



Légende.

A, B, C, D : frères et sœurs.
♂ : mâle.
♀ : femelle.
a, b, c, d : descendants directs de A, B, C, D.

ab : *arra-wəḍḍən* (*ăit iḍəm gan ăăăn* : deux hommes « parallèles »).

ac : *arra tamṭuṭ-d-ălas.*
bc : *tegəzɣ.*
cd : *arra-ăiḍḍəḍin.*

Succession : B, *b*, héritent de A, *a*, et *vice versa*; *c* et *d* n'héritent pas.

Parenté et alliances.

Chez les Iullemmeden, la parenté s'établit en ligne paternelle, car la parenté paternelle « transmet la force » (*ɛ́ɣɣəwi*). Seule est reconnue la parenté résultant du mariage.

Le droit d'aînesse politique existe en faveur du fils de la sœur aînée chez les « *Bəni Ummăa* » tels les Kel Ahag'g'âr (partus sequitur ventrem); la succession en ligne paternelle a lieu chez les *Ebna Sid* tels les Iullemmeden et Arabes Deremchâka.

Condition sociale des produits d'une union entre membres de castes différentes :

ɕḷḷi — tăklit ou *tamɣit*
|
ɛklan ou *inɣăd*

akli — tḷḷlit
|
illellan

La parenté adoptive n'est pas parenté légale (elle ne suffit pas pour justifier le concours à la succession).

Une femme ayant des enfants et se remariant, ses enfants du premier lit ne deviennent pas les enfants du second mari, ils appartiennent à la famille du père, laquelle doit les recueillir. En cas de décès de leur auteur, le père ou le frère du défunt les prend à sa charge; les enfants restent toujours dans la famille paternelle.

La femme en se remariant entre en ligne pour le partage de la succession de sa famille, mais non plus de son ex-famille.

Effets de la parenté.

L'interdit sexuel entre frères et sœurs consanguins existe, mais non entre frères et sœurs utérins. Un homme peut se marier avec sa tante paternelle ou maternelle; le mariage est licite entre cousins germains au premier degré.

Le père noue (*ɛ́ɛqqən*) le mariage de ses enfants des deux sexes. La tutelle est recueillie par la famille paternelle pour les filles. Il peut y avoir exception, leur tutelle pouvant être laissée aux parents en ligne maternelle sur leur demande (c'est une question d'éducation entre parents), mais au moment du mariage de ces filles, l'autorité revient aux parents paternels; le droit de la famille maternelle n'est donc qu'un droit de garde.

La tutelle au sens juridique reste entre les mains des parents paternels. Au point de vue successoral, la ligne paternelle prévaut.

Parenté par adoption.

Elle n'est ni publique ni consacrée, c'est un acte de charité ou plutôt de solidarité tribale. L'adoptant agit comme pour un fils aux points de vue éducation, voire mariage. Après son mariage, l'adopté peut rester chez l'adoptant, ou s'éloigner. Il n'est tenu à aucun compte. Il fait en général un cadeau de reconnaissance, mais n'y est pas obligé.

Alliance.

Les sources en sont le mariage. Les parents sont : le gendre, la bru, les beaux-parents.

Les effets : le mariage est interdit entre ascendant et descendant; entre beau-père et belle-fille (= fille de la femme); entre frères et sœurs de lait. Il est permis entre cousins, oncle et nièce.

Chez les Arabes Deremchâka, pas de possibilité de mariage entre tante et neveu, parce que le neveu «peut avoir été allaité par sa tante».

Le mariage.

(*ăzālaf;* K. H. : *adūbən;* K. A. : *téddāwit, téddīut.*)

Prohibitions. — Il doit y avoir absence de liens de parenté. L'inceste (*ézzəma*) est proscrit. L'âge normal est pour l'homme de 19 à 20 ans, pour la femme 17 à 20. Souvent la femme est épousée (par principe) dès 8 ans mais son mari «ne la touche pas» (*ur tət iḍḍs āləs-nīt*) avant la puberté; elle est engraissée rapidement afin d'acquérir un développement physique trompeur; cet errement très ancré dans les mœurs cause souvent la mort en couches de filles de 13 à 14 ans) [1].

Obligations. — Exogamie de caste; un Amâjer' ne peut se marier à une Tamr'ît ou une Tâklit, ni une Tamâjeq à un Nôir Âkli ou à un Amr'ìd; l'Amâjer' peut avoir des concubines noires, mais le fait n'a pas lieu car la femme tamâjeq possède trop d'influence dans la société, et une famille noble n'admet pas de concubines; ce sont là mœurs d'Arabes ou de Noirs.

Les gens encastés ne se marient qu'entre eux (endogamie de caste). Les femmes de castes serviles ne peuvent être prises comme épouses par des hommes libres, sous peine, pour le mari, de tomber dans la caste de sa femme; une telle union est possible, s'il ne s'agit que de concubinage : un homme libre (*ẹlẹlli*) peut donc s'unir avec une captive (*tāklit*), cette dernière, de même que sa famille et ses enfants, étant affranchis (*tèllét sədərf :* libérer, affranchir). Une femme libre (*tẹlẹllit*) n'épousera un akli qu'après que celui-ci ait été libéré, l'âkli, sa famille et ses enfants sont des *illelān* du type *Ikalālən*.

[1] On utilise l'*ɔyalla* ou *təmaʃnēit*, casserole de bois, à manche percé en forme de tuyau, qu'on enfonce dans la bouche de la patiente; celle-ci doit vider le contenu de lait et viande bouillie et pilée, ceci plusieurs fois par jour. Les vieilles *timəɔārin* lui massent les chairs; elle devient vite une masse imposante de graisse vivante.

Concubinage. — Les enfants des concubines héritent au même titre que les enfants des épouses, mais la concubine elle-même n'hérite pas. Les concubines ayant des enfants de leur maître sont affranchies par celui-ci (*sidèrfin*, sing. *tadèrəft*).

Cas des castes :

Mariage entre Âkli et Tâklit. — Les maîtres respectifs de deux Éklan désirant s'épouser doivent donner leur accord pour le mariage de leur Âkli et Tâklit, pour que l'union ne soit pas « haram ». L'Âkli peut aller passer quelque temps chez sa femme Tâklit, après entente avec son propre maître; il ne cohabite pas normalement avec elle. Les enfants issus de l'union des deux Éklan, encore sous la puissance de leurs maîtres respectifs, reviendront de droit au maître de la Tâklit qui les a engendrés; si cette dernière disparaît, les enfants seront entretenus par le maître de leur mère, quand le père Akli ne peut subvenir lui-même à leur entretien. Si le père Âkli a la possibilité de nourrir ses enfants orphelins de mère, il les prendra avec lui, mais le maître de la Tâklit décédée conserve des droits sur eux et peut demander à prendre un des enfants à son service.

Le patron du captif en reçoit une dîme s'il le laisse libre de ses mouvements, l'Âkli lui offre souvent des habits neufs s'il est riche (en particulier avant la montée aux Teg'idda — *tanèkərt*).

Mariage entre Akli et Tamr'ît. — Si l'Âkli meurt, son patron en hérite; la Tamr'ît retourne chez elle. Si c'est la Tamr'ît qui est décédée, le chef des Imâjer'en son seigneur hérite d'elle; par exemple, l'amnokal Bâzo Ag el-Horar, Amnôkal présomptif des Kel Dinnîk, hériterait de la Tamr'ît issue de la tribu vassale des Inamagrâwan, veuve d'un Âkli; les enfants de la Tamr'ît choisissent entre la famille du père ou de la mère.

Formes du mariage.

La monogamie est la règle; le concubinage est possible avec des Négresses (libres) [*Sihatātin*], des *Tiklètin* libérées par mariage avec l'homme libre.

Les *Éklan* sont régulièrement mariés par les soins de leurs maîtres, ils se marient dans les mêmes formes, avec cette différence que leurs maîtres remplacent la famille pour l'autorisation de mariage, fixation du montant de la dot.

La femme enceinte hors mariage est impitoyablement chassée de sa famille et de sa fraction (Imâjer'en).

Seconds mariages. — La femme veuve ou divorcée est absolument libre de disposer de sa main; aucun préjugé sur les divorcées; une femme est recherchée, après les considérations de pureté de race et d'honorabilité de famille pour autant qu'elle est femme de qualité, savante et de bon conseil, et a eu des enfants en premières noces.

Lévirat. — N'est qu'une tendance et non une coutume obligée.

Préliminaires. — Comme pour les fiançailles, pour le mariage proprement dit le consentement n'est pas requis en première noces, de la part du futur conjoint. Le jeune homme doit avoir en principe l'autorisation paternelle; il peut s'en passer. La jeune fille doit toujours posséder cette autorisation (premier mariage), de même qu'elle ne pourrait se passer du consentement de son tuteur. L'engagement entre les deux familles a lieu souvent dès avant la naissance d'un des futurs conjoints.

Fiançailles. — Ont lieu à tout âge si le jeune homme a encore son père vivant, il restera fiancé jusqu'à sa prise de voile (vers 17 ans; majorité première). Si le père est décédé, nul ne peut le promettre avant qu'il soit arrivé à l'âge adulte.

La fille peut être promise a tout moment, même avant sa naissance. Les fiançailles sont souvent très longues. Il y a dons de cadeaux fréquents à la fiancée et à ses parents.

La sollicitation est faite par l'intéressé en personne, ou plus souvent, par un marabout, un *Ṭṭāləb*, ou un *Ənaḍ*, ou un notable, parfois même un étranger; elle se fait directement au père de la jeune fille.

Le sollicité doit attendre que tous les parents de la jeune fille aient donné leur avis, une fois sollicités de leur côté.

La femme est consultée, quoique son consentement formel ne soit pas obligatoire en premières noces; même vierge, elle peut se refuser au mari qui ne lui plaît pas et qui n'insiste pas en général et la renvoie à ses parents. La femme déjà précédemment mariée devenue veuve ou divorcée, doit donner son consentement libre et absolu.

La demande de fixation de la date des noces est faite par les amis du jeune homme. Peu avant le mariage, a lieu une visite officielle de la famille mâle à la famille de la jeune fille, avec parents, alliés et amis.

Douaire. — Les parents donnent toujours à leur fille un douaire.

Dot. — La dot est fixée d'accord entre les parents des deux jeunes gens. En règle générale le montant et la constitution de la dot reste le même de mère en fille, et à chaque nouveau mariage équivalent au premier. Imâjer'en : la dot est en moyenne de 4 à 5 chamelles, Ineslemen 4 à 5 bovins. Éklan : 10 à 20 caprins ou ovins, ou 2 bovins, ou 10 caprins et 1 bœuf porteur. La dot sera remise aux parents de la femme, par le père du jeune homme (au premier mariage) le jour même des noces. Chez les gens de castes vassales ou serviles, la dot n'est souvent remise qu'en partie lors du mariage, le reste au crédit. En dehors de la dot, on ne saurait passer sous silence les nombreux dons aux Eklan et Ineslemen par le jeune homme ou par sa famille, à la partie opposée.

Obligations du prétendant et de la fiancée. — Les fiancés vivent séparément. Les Ineslemen Ikadamman se font des cadeaux (du fiancé à la fiancée) fréquents; les fiancés en doivent avoir aucune relation, ils sont censés ignorer tout des tractations à leur égard entre parents. Seuls se pratiquent de menus dons et des gestes insignifiants. Après la conclusion du mariage, les cadeaux seront plus conséquents, le fiancé va rendre visite à ses futurs beaux-parents; on tue deux moutons ou un bovin en son honneur. Il apporte un riche vêtement ou une paire de maïl (*imaggədzān*) aux futurs beaux-parents.

Non-conclusion du mariage. — 1° Cas d'inceste : la dot est rendue à la femme, et il y a séparation; les enfants, s'il en existe, sont *ihalālnin* (sing. *iḫālālən*) dans le cas où le père ignorait la cause d'invalidité du mariage; ils sont *iḫārāmnin* (sing. *iḫrāmən*) s'il était de mauvaise foi;

2° Refus d'un conjoint;

3° Désaccord survenant sur la dot;

4° Non-consentement du père ou du tuteur de la fille mineure de moins de 25 ans.

Conséquences de l'absence de l'une des conditions de validité. — Même si l'homme n'a pas 20 ans, il n'y a pas empêchement absolu au mariage; le mariage célébré subsiste.

Si la fille n'avait pas 10 ans, ou 8, le mariage n'est pas rompu; mais il ne doit pas y avoir consommation avant cet âge. On hâte l'engraissement de la fille, par gavages classiques.

Cérémonies du mariage. — La date décidée par le père du jeune homme est communiquée à celui de la jeune fille. Ce dernier peut demander un certain délai en sus, promettant d'avoir tout préparé à la dernière date proposée par lui. On sacrifie un bovin devant la tente de la fiancée. Tout le monde est averti de la fête prochaine.

Le mariage proprement dit (*azălaf*) a lieu généralement un lundi ou un vendredi, jours fastes; il se fait par devant marabout ou trois imgaren (vieillards), notables, au moins. La jeune fille reste ensuite plusieurs jours dans sa famille jusqu'à la fin des préparatifs.

On bat le tambour (*tendę*) [1] vers 13 heures (*s tĕzzār*). Le jeune homme arrive avec ses amis et barraque à l'écart. La jeune fille à marier (*tašlut*) arrive en croupe d'un chameau monté par son oncle ou par un ènad', à l'heure du zzôhor (*zzùhur*) avec un de ses amis devant elle, tenant la bride (la bride peut être tenue aussi par un oncle ou un aïeul, ou un vièillard quelconque de la famille.

Les femmes des deux campements (*šęt-ăɣĭwan*) accompagnent la jeune fille à la tente du mari. La mariée porte un voile (*alaššu*) sur la tête. Elle se cache le visage et prend une attitude dolente.

Le mari et ses parents viennent à sa rencontre; elle est conduite chez sa belle-mère, et passera la nuit dans la tente de celle-ci. Le mari attend ce soir-là dans sa tente, avec ses amis.

Le lendemain est organisée une course de chameaux (fantasia : *tăsknit, tamazăq ən mənās*) à laquelle le mari ne participe pas, restant drapé dans sa dignité, monté sur son chameau blanc (*adəgnəs, abăidĕg*) avec un confident auprès de lui. On tire des coups de fusil (chez les Deremchâka et les Imâjer'en). Le *tendę* est frappé par les femmes. L'*ăsak* (danses chantées accompagnées de battements de mains et de tambourins : *gangātən*) bat son plein.

Souvent il y a simulation de rapt de la jeune fille cachée dans une tente, elle est amenée chez ses parents d'où elle sortira avec le cérémonial ci-dessus. Les hommes amènent la fiancé (*aĭlu*) à la tente, où il pénètre le pied droit en avant, et s'assied avec ses amis. Les femmes amènent la jeune fille; le fils de la tante maternelle de la fiancée feint de s'opposer au départ de sa cousine et la retient, les hommes lui donnent un cadeau symbolique. Les invités vont participer au repas cérémoniel.

Le fiancé va alors demander à son futur beau-père de désigner son mandataire; le mandataire (*anəmāzul*) se rencontre avec celui du fiancé et le mariage est contracté devant les tolba et amis. On choisit pour mandataires des gens triés sur le volet (*taggīn imazalan wi n ulēɣnīn*), corrects et n'hésitant pas à faire des cadeaux à tous. La dot est alors fixée définitivement (*toggălt, amərwās*). Dès que les gens de la famille de la fille signifient leur acceptation, on sacrifie deux bovins (un pour les T'olba, un pour le banquet de noces).

On ne discute de la dot qu'après que le mari a amené les animaux destinés au banquet et à la nourriture de l'assistance durant les fêtes, et les sacrifices. On dit la Fatiha (*ĕlfatiha*, pl. *ĕlfatihātən*) pour appeler la bénédiction divine sur les nouveaux époux.

Le payement de la dot doit avoir lieu le jour du mariage et avant la cohabitation; il se

[1] *tĕndę*, pl. *tĕndĭwin*, tambour improvisé, constitué par un mortier à mil recouvert d'une peau tendue par deux pilons parallèles sur lesquels s'asseient deux personnes pour la tendre.

fait à la mère de la mariée, au nom du père — ou du tuteur — dès que le lien est formé.

Le mari donne des vêtements à la femme qui sera conduite chez lui au jour fixé pour y habiter. Si elle n'a pas reçu de vêtements, elle ne se rend pas à sa nouvelle demeure.

Après le contrat, on tue deux vaches; le mari distribue du tabac à chiquer aux invités et aux membres des deux familles. Les femmes se réunissent à l'*anẓad* (*āẓad*) — réunion du violon —; elles «attachent la tente» (*akaras n ẹhan* : nouement de la tente); les hommes jettent le velum (*ẹhākit*) au-dessus des pieux de tente plantés par les *šęt-ẹhan*. La tente montée par les femmes du parti de la mariée est dite *ẹhan n ăzīgal* («la tente inaugurale»).

Le lendemain du mariage solennel (et, pour les veuves ou divorcées, à leur deuxième mariage), la mariée pénètre dans la tente de son époux en compagnie de ses amis et relations des deux sexes, mais ses père et mère ne l'accompagnent pas.

Consommation. — Elle a lieu le soir du septième jour (s'il s'agit d'un grand mariage, sinon le jour-même). Au matin du huitième jour, l'époux remet une bague à sa belle-mère heureuse de montrer à ses amis le symbole de la pureté de sa fille. La jeune mariée a un bracelet spécial. Si le mari a été trompé sur la virginité de son épouse, il peut réclamer dédommagement pour dol par-devant le qâd'i; le complice dévoilé recevra la corde ou le bâton, ou se libérera en payant une amende, et il remboursera les cadeaux faits par le mari à la famille de la femme au temps de ses fiançailles.

Les sept journées de fêtes passent, pour la jeune fille, dans la tente de la belle-mère, et pour le jeune marié dans la tente d'un ami. Les époux ne se retrouveront que la nuit. En général la fille part pour le campement de son mari, avec sa mère qui l'aide dans son installation. Les nouveaux époux restent souvent quelques mois auprès de la tente des parents de la femme, si le mari accepte, afin que le changement (*azalāi*) soit progressif, pour la femme.

La tradition des *Illəgātən* (*addəl wā Illəgātən*) [carnaval]. — Lors d'un grand mariage chez les Imâjer'en, se déroulent de véritables fastes carnavalesques sous la direction de quelques spécialistes du jeu élus parmi les invités. Celui qui est nommé par la foule *Amnẓkal ən Illəgātən* (roi du carnaval) est juché sur un âne, se coiffe d'une calebasse à laquelle il ajoute une paire d'oreilles d'âne, une chachia (*takəbbāt, takumbāt*) placée directement sur le crâne, dévoilé; il se couvre d'une mauvaise pièce de cuir, il vêt des haillons (*irakkān*), lui et ses comparses s'affublent le torse d'un morceau de viel *ẹhākit* (*ibakāt*). On frappe le *ṭṭəbẹl* du nouveau Prince, près de la famille du marié. C'est un divertissement (*addəl*) qui, outre son caractère pittoresque, offre un aspect moral, car tout est permis à la caravane des Kel Llegâten, ils ne se privent pas d'humilier les puissants ou notables qui tarderaient à saluer le chef du carnaval ou à donner un cadeau; ils décochent des plaisanteries parfois mortifiantes à tout venant.

Le roi du carnaval invite ses compagnons à une prière de fantaisie. Il prononce *Allāhū akbīr...*, puis, les gens réunis en rang derrière lui, il commence : *Bismillāhū ərrahmān ərrahim...* il est interrompu à chaque instant par les réflexions malsonnantes des prieurs qui l'interpellent et lui posent des questions grotesques. Puis chacun prend un bâton de voyage. S'ils insultent une personne de rencontre, c'est là pure plaisanterie et nul ne doit jamais se fâcher contre leurs facéties. Quand le cortège bouffon arrive devant la mariée, après l'avoir longuement saluée, celle-ci donne deux vaches à deux Tiklâtin. Le carnaval commet ses fantaisies pendant deux à trois jours, parfois cinq ou six, jusqu'à la consommation du mariage; il y a lieu alors à garder la discrétion. Mais on peut se servir, user et

abuser chez son frère de sang comme chez soi-même ; chez le cousin également. Mais jamais chez l'oncle, ce serait là une honte (*ə'yār*) et la pudeur (*ézzəbān, ššək*) l'interdisent. Dès que le roi du carnaval demande un cadeau (*mansèi,* «sollicitation») on doit s'exécuter, donner de l'argent, du bétail, etc., sur-le-champ, sinon les Kel Llegâten bernent (au sens propre) le récalcitrant, le prenant par bras et jambes et le balançant, jusqu'à le jeter dans les herbes épineuses. Ils lui font au besoin absorber une bouillie faite de son de mil mêlé d'immondices de camelins ; le déshabillent, lui passent le visage au charbon, etc., jusqu'à ce qu'il demande grâce, se prosterne, salue le roi. On doit d'ailleurs saluer dès qu'on aperçoit le roi, lui faire un bout de conduite, en ayant soin de ne pas le dépasser. Jusqu'à ce qu'il libère le passant après que celui-ci ait fourni sa contribution. Les animaux et l'ensemble des dons en argent ou en nature collectés par les Kel Llegâten sont ensuite partagés entre les pauvres venus à la fête.

Effets du mariage sur les personnes.

Devoirs des époux :

A. *A l'égard du conjoint.* — 1° Du mari : il doit gîte convenable, nourriture, vêtement à l'épouse ; le *debitum conjugale* (délai de trois mois sous peine de divorce ; en cas de maladie, délai porté à un an). Si l'homme a plusieurs femmes (cas très rare chez les Imâjer'en) il doit consacrer deux journées entières à chacune, successivement. Le mari est responsable des dettes de sa femme. Il est admis qu'il puisse mettre en gage de ses dettes les services manuels de sa femme. Il la consulte pour ses entreprises. Il a un droit de correction légère sur son épouse et peut l'obliger à remplir ses devoirs.

2° De la femme : fidélité et obéissance (limites assez larges) ; cohabitation : le *debitum conjugale*) est réciproque. La femme ne peut se refuser qu'en cas de grossesse de 6 mois et 55 jours après accouchement ; en cas de maladie ou indisposition reconnue, ou affection grave ou contagieuse.

La femme s'occupe de la tente et du fonctionnement des services domestiques (pilage, cuisine, lessive) si elle le faisait déjà dans sa propre famille.

Cas d'adultère : l'adultère considéré comme vol (*šikra*) de la part du complice, donne au mari le droit de tuer son rival pris sur le fait. Constatation de l'adultère : le mari qui a des doutes sur la fidélité de sa femme peut prévenir le marabout ; il s'astreindra à ne plus cohabiter avec sa femme pendant neuf mois. Si elle est enceinte après cette période de continence du mari, aucun doute n'est possible. Le mari trompé renvoie sa femme et lui laisse ses animaux personnels (Imâjer'en) ou les retient comme il en a le droit (Ineslemen) ; de toute façon, il conserve les enfants.

L'épouse trompée rentre dans sa famille avec la dot. Elle laisse les enfants au mari.

L'adultère, pour être prouvé, doit avoir lieu devant deux témoins oculaires survenant au moment opportun pour qu'il n'y ait aucun doute possible, en — ou hors — la présence du mari. Le coupable pris en flagrant délit reçoit cent coups de corde et voit le divorce prononcé à ses torts.

Dans le cas de deux divorcés, si la femme accouche avant la fin du délai de viduité, le mari divorcé apportera de quoi nourrir son ex-épouse. Le 7e jour, il amènera des ovins à sacrifier lors du baptême. Son fils viendra le rejoindre après sevrage, car tout fils doit rester avec son père, dans la famille patriarcale.

Si un père devient fou, ses enfants sont gardés par son propre père; en cas de mauvais traitements de la part d'un père, on l'oblige à réparer par des dons en nature (1 ou 2 ovins, 1 vache, 1 chameau, selon la richesse).

En cas de rixe entre rivaux : s'il n'y a pas eu effusion de sang, le chameau du séducteur est confisqué, et entre dans le fonds du *Bit ul-Mâl;* s'il y a eu blessure ou mort d'homme, le coupable est jugé par le chef, avec deux assesseurs Ineslemen. Ses animaux sont confisqués en totalité ou partie. S'il est récidiviste, ou s'il est malfaiteur avéré, on lui arrache publiquement le voile (dégradation civique) et on le lui place autour du cou comme pour un pendu. On l'exhibe en le faisant aller et venir devant les assistants et la Jma'a. Il reçoit cinquante à cent coups de corde ou de cravache (*alakôd*).

B. *A l'égard de la famille du conjoint.* — L'aide matérielle est due par le conjoint, si nécessaire. La femme évite de parler aux parents de son mari. Devoir de respect (mutuel), l'irrespect étant un cas de divorce aux droits de l'insulté.

C. *A l'égard des enfants.* — Nourriture, vêtement, conseils; le père doit procurer à son fils une éducation et une instruction coranique solide; il le fait circoncire à l'âge de sept ans.

La mère s'occupe spécialement de l'éducation des filles, qui est très soignée. Quand la jeune fille sera devenue femme, elle aura la libre disposition de ses biens, disposera de son sort et de sa main, sauf à éviter les mésalliances.

La mère prend part quelquefois aux assemblées des hommes, partout elle est une conseillère écoutée, gardienne de la tradition et de la respectabilité.

Effets sur les biens.

Le père de l'épousée peut lui constituer un troupeau personnel avec son troupeau propre (douaire).

Le mari administre tous ces biens en même temps que les siens, mais il ne peut en disposer seul. En fait, il y a régime de séparation des biens. Seuls les sous-produits de l'élevage sont mis en commun. Le croît revient à chacun, de même que les bénéfices et les redevances attachés à ces troupeaux.

Pour tout ce qui concerne le «troupeau», mari et femme se consultent. La femme qui a besoin d'acquérir quelque chose le demande à son mari. Celui-ci a seul le droit de disposer à titre onéreux, il a seul capacité pour vendre et acheter. Il peut vendre les biens que sa femme a apportés dans la communauté, mais c'est immoral; le mari apporte : effets, bétail, meubles, accessoires, bagages, harnachement; la femme apporte : tente, lit, ses effets, les ustensiles de ménage, les animaux laitiers essentiels (le reste des animaux et les animaux de la dot viendront quand elle aura vingt ans).

Dissolution du mariage.

A. *Conséquence de la mort d'un des conjoints.* — 1° Décès du mari : la femme retourne dans sa famille paternelle. Le lévirat a quelquefois lieu, mais le consentement de la femme est nécessaire en deuxièmes noces, ce qui annihile en fait une obligation théorique au lévirat. Délai de viduité : de quatre mois et dix jours. Chez les Éklan : deux mois et

cinq jours. Passé ce délai, la femme est *ti-ḥalālət* (permise). La veuve se reconnaît au fil blanc (*laddət*) qu'elle porte en collier pendant le délai de viduité;

2° Décès de la femme : le survivant peut épouser la sœur de sa défunte épouse; délai : quatre jours.

B. *Les enfants.* — Décès du mari : les fils vont dans la famille paternelle, les filles restent avec leur mère ou à la famille, si elle se remarie.

Décès de la mère : les enfants restent avec le père survivant. Ou, à défaut, au frère de l'époux défunt, ou à son oncle, ou encore à un homme honorablement connu, même non-parent. Le père mourant peut désigner ce tuteur, les filles peuvent aller chez les parents maternels.

C. *Effets sur les biens.* — Cas de divorce : prononcé aux torts de la femme, celle-ci rend la dot en regagnant sa famille d'origine; dans le cas contraire, si elle est répudiée, elle garde la dot.

Cas de décès d'un des époux : le mari meurt; les enfants en héritent; à défaut, l'héritage va à la famille paternelle du défunt ou à l'oncle du défunt, à celui du père, ou aux enfants des oncles.

Chez les Ineslemen, il n'y a pas d'héritiers jusqu'à ce degré, les biens de l'héritage sont intégrés au Bît ul-Mâl, sous l'administration de l'*ămyār* de la tribu.

Le père, ou le frère de l'époux, défunt, garde sa tente pour la réserver au fils orphelin quand il sera homme et pourra fonder un autre foyer. Si l'enfant est trop jeune, on peut vendre la tente et avec le produit acheter un troupeau pour l'enfant.

Divorce (*amɔzzi*).

Est prononcé par le qâdi, ou par quatre arbitres (*tigiāwin*, « témoins ») à raison de deux pour chaque époux; il peut avoir lieu par consentement mutuel, pour incompatibilité d'humeur, ou pour régler une situation fausse (femme trop courtisée par exemple).

Répudiation : l'homme, toujours devant témoins, las de sa femme, la renvoie purement et simplement, avec sa dot. Si elle part de son propre mouvement, elle doit laisser en principe la dot. Les Imâjer'en lui laissent la dot de toute façon.

Remarque. — Les Éklan émancipés maltraitent souvent leur femme pour la pousser à bout et la forcer de partir de sa propre initiative ils comptent ainsi ne pas être tenus au payement intégral de la dot, qu'ils n'ont jamais entièrement payée comptant, ou ne pas être tenus à son remboursement. L'Amâjer' lassé de sa femme la hisse sur un chameau et la met en route vers le campement de ses parents (séparation amiable); il est de « noblesse » de laisser la dot entre les mains de la femme répudiée ou partant de son propre chef, même si tous les torts sont de son côté.

En cas d'excès ou de sévices de la part de son mari, la femme peut dire *alalgo* (« laisser derrière soi »); c'est une sorte de « lâchage » de la part de la femme; elle rend sa dot en même temps. Il n'y a pas droit égal pour la femme et l'homme, le mari peut s'opposer au départ de l'épouse sans intervention de jugement, il peut lui faire réintégrer la tente maritale jusqu'à jugement devant l'aneslem, alors qu'il peut répudier sa femme par simple déclaration, moyennant abandon définitif de la dot.

Remarque. — La thèse du *bû reqqâd* n'est pas admise, même pour une période de quatre à cinq ans.

Le mariage est possible trois mois après divorce, entre les mêmes conjoints; il est licite trois fois de suite. Après nouveau divorce, la femme sera interdite (*ḥarām*) au mari. Chaque fois, le payement d'une nouvelle dot égale aux premières est nécessaire.

Divorce après jugement.

A lieu devant deux Ineslemen ou Notables (jamais par défaut). Causes : inconduite d'un des époux, voies de fait, insultes, infirmité, folie, inexécution des devoirs conjugaux, absence prolongée (deux ans), incompatibilité d'humeur. La stérilité n'est pas une cause fondamentale. Le défaut de virginité non plus. S'il y a absence prolongée, la femme délaissée envoie un messager à l'absent, en lui fixant un délai. Si le mari ne revient pas, la dot est remise à un parent du mari et la femme part avec ses biens.

Filiation.

La ligne paternelle l'emporte sur la ligne maternelle. La filiation illégitime n'est pas reconnue. On ne donne pas statut légal à l'enfant sans parents (*agāgel*). Les enfants issus de concubines sont des enfants légitimes. En cas d'adultère du mari, la femme peut partir avec sa dot après jugement; en cas d'adultère de la femme, le mari lui fait des remontrances et l'invite à s'assagir; si elle persiste, il peut la renvoyer et se faire restituer la dot. En cas d'adultère des deux parties, les conjoints peuvent s'accorder de nouveau ou se séparer.

La fille-mère peut trouver un mari après sevrage de l'enfant, et en éloignant ce dernier, mais personne ne saurait reconnaître l'enfant issu d'un mariage qui n'existe pas. L'enfant n'hérite pas, parce que son père naturel n'a pas donné de dot à sa mère; en vérité il n'a ni père ni mère.

Effets du divorce sur les biens.

Ils restent à chacun, sauf en principe, la dot. Si la dot doit être remboursée, le nouveau mariage est impossible avant restitution.

Effets sur les personnes [1].

Délai de remariage : trois mois pour la femme, sauf en cas d'absence prolongée du mari (pas de délai supplémentaire).

L'interdit de remariage avec les parents du conjoint reste le même. Les enfants restent avec le père, mais les filles restent avec la mère jusqu'à remariage.

Le mari a la garde des enfants en cas de divorce; le divorce n'est jamais accordé si la femme est enceinte; si elle devient enceinte un ou deux mois après le divorce, l'enfant appartiendra au mari divorcé.

(1) Imâjer'en : la répudiation ne peut avoir lieu que si la femme est stérile. Ineslemen : après répudiation par «trois fois» (*amezzi*); prononciation du «*ḥarām*»; la déclaration de *ḥarām* même par six fois dans le même souffle : la femme est *tiḥalālat*. Chez les Arabes Deremchâka : répudiation ordinaire par trois fois dans le même souffle ; par six fois la femme est *ḥarām*.

Administration des biens : en cas de rupture du mariage, le mari divorcé administre ses biens mais ne peut disposer des biens de ses enfants, sauf à les administrer seulement.

Grossesse.

La femme enceinte s'abstient de tout rapport sexuel; elle se promène et cesse de travailler à peu près complètement.

Accouchement.

Si les premières couches ont lieu chez le mari, toutes les femmes de la tente, la mère de l'accouchée, les vieilles femmes, aident la sage-femme (*tămɣart ta təkabbəlt*); la matrone n'est pas toujours présente, l'opération revient alors à la plus expérimentée des femmes.

On lave le nouveau-né à l'eau tiède, infusée de feuilles de *kadăgo* (*Bauhinia reticulata*): l'accouchée est alors étendue sur une natte de lit et lavée avec une infusion semblable; on lui fait absorber un peu de gâteau de mil pimenté pour décongestionner le bassin et activer la lactation. Elle reste couchée sept jours; on lui réserve une nourriture substantielle, on la gave de lait; elle reçoit des visites.

A la naissance (*təhut*), si l'enfant est fort, on le fait téter dès le premier jour; sinon on lui donne d'abord du lait de chèvre, on lui fait absorber une infusion tannifère (*aggăr*) à l'aide d'un entonnoir (*asəgəffi*) en cuir; on pratique des traits de feu sur le dos (*tigiăz*), on pratique souvent des saignées à l'enfant de quinze jours à un mois, sur le dos, les bras, les tempes. On lui fait boire de l'*aggăr* s'il est chétif.

Du nom, attribution et transmission. Baptême.

Au soir du sixième jour commence la fête du baptême; on fait un grand bouillon de viande de mouton, on ajoute de la farine de mil. On offre ce brouet à toutes les personnes présentes. Le jour du baptême est choisi faste. Le septième jour le père sacrifie un ovin avant le jour; le soleil levé, les parents, des familles paternelle et maternelle, et voisins viennent à la tente de la mère, on coupe les cheveux du nouveau-né (« cheveux d'infidèle », *imzădən n akăfər*); les femmes seules demeurent dans la tente. L'Aneslem fait tenir à la mère trois bâtonnets de longueurs différentes dont chacun représente un des trois noms choisis par la mère. Le marabout désigne un des bâtonnets; le nom est donné. Le septième jour, après la cérémonie d'imposition du nom (cérémonie de l'èsem), le garçon ou la fille ne seront désormais appelés que par ce nom personnel, ou, pour plus de précision, suivi du nom du père précédé de *Ag-* (fils de) ou *Ùlət-* (fille de). On ne dit pratiquement jamais ni ne demande à l'intéressé le nom de son père ni d'aucun de ses ancêtres, par pudeur (*ĕšĕk*). Le père donne un deuxième nom après l'Aneslem; le choix de ce nom particulier dépend du jour de la naissance; c'est, chez les Imâjer'en, le nom d'un ancêtre la plupart du temps. Subsiste seul l'un de ces deux noms, officiel et familial, consacré par l'habitude.

La femme ne change pas de nom par le fait du mariage, puisqu'en fait il n'y a que des prénoms.

Le huitième jour, la femme rentre chez son mari, qui lui donne des vêtements neufs; les vêtements anciens sont distribués à la sage-femme.

Nota. — Les noms de fractions : *Kəl-...*, *Ait-...*, *I-...*, *Id-ău...*, peuvent être considérés comme un nom de famille extra-étendue.

Les relations sexuelles entre père et mère ne sont reprises qu'au bout de quarante jours.

L'allaitement dure six mois (par la mère elle-même sauf impossibilité). On fait boire ensuite à l'enfant du lait de chèvre. Lors du sevrage, on fait manger du mil demi-pilé à l'enfant, une espèce de bouillie mêlée de beurre et d'un peu de sel. On habitue peu à peu l'enfant au beurre, au mil pilé, au lait caillé, etc.; quand les dents apparaissent, on lui donne de la viande.

Le berceau (*tawliwăla*, de *ăwilăwəl*, *ăwuliwul*, se balancer) est une sorte de hamac accroché aux pieux de tente. L'enfant, de quelques mois à l'âge de huit ans, vit à peu près nu durant la journée; il s'endurcit vite ou meurt.

Circoncision (*ăkaḍ*, *allăi əm barărəm;* le circoncis : *amăkəḍ*).

L'époque de la cérémonie est aux environs de janvier, ou octobre, en général, quelquefois en une seule série pour tous les enfants du campement (et le 1er, 2e, 4e, 7e, 12e ou 17e jour de la lune). Les garçons de six à sept ans sont rassemblés; assis à terre, maintenus par derrière par un homme qui les soutient pendant l'opération, les yeux fermés avec la main. Les *Kəl Aɣăwan* assistent tous à la cérémonie. Quand l'enfant se présente on lui attache le prépuce avec un lien végétal. Le marabout ou l'Enad coupe le prépuce au moyen d'un couteau pliant (*asəmmăhəḍ*); on enterre le prépuce sur place. Puis on fait des lavages à l'eau tiède (infusion de poudre de feuilles de *kadăgo*); on applique un pansement au beurre, avec application d'un manchon protecteur (cadre vertical triangulaire formé de trois bouts de roseau passés à une ficelle); les trois attelles sont retenues par un lien passant derrière les reins; ce cadre met la partie opérée hors du contact avec les cuisses. On pratique des fumigations pour hâter la cicatrisation; on creuse un trou, y met à brûler des débris de crottin de camelin et de douve (champignon) ou d'écorce de balanites (*ăbŏraɣ*); au-dessus, on place une natte, en voûte; par un trou pratiqué dans la natte, passe la verge de l'enfant couché à plat ventre. Les jeunes circoncis reçoivent des cadeaux; une fête marque la fin de la circoncision; on sacrifie un mouton et on assiste à un repas communiel.

Puberté (*tamăgoṭ*).

Le jeune homme (*ăbăraḍ*) prend le voile vers dix-sept à dix-huit ans : *anagad*, prise de voile. A quatorze ans il a atteint l'âge du jeûne (*ĕttŭm*). Il accompagne depuis son père dans ses pérégrinations, prend exemple sur lui, voyage avec lui, prend son parti. Il n'entre pas à l'assemblée (*ĕməăɣət*) et n'y parle pas avant dix-huit ans.

La jeune fille (*tăbăraṭ*) : il y a une fête à l'apparition des menstrues (*iba n amăḍ :* abstention de prière, car elle est alors «impure»). On la pare de beaux vêtements, on la coiffe d'un foulard de tête (*alĕššu*) retombant de part et d'autre des épaules. Le visage ne se voile pas chez les Imâjer'en, sauf en signe de respect.

La jeune fille apprend à coudre, à jouer de l'*anẓad* (violon). Elle rend des visites à ses

parentes, qui lui font à cette occasion de menus cadeaux. La fille peut avoir (même mariée) un ami de cœur (*amūdi* : compagnon, chaperon), à qui elle fera un présent (anneau de bras *iwāki*, ou bijou quelconque), il sera son chevalier servant et chantera ses louanges.

Elle peut recevoir ainsi des visites masculines en l'absence de son mari.

Nous savons que le régime conjugal des biens est celui de la séparation; la femme mariée conserve sa marque de bétail (*aẓwal*) pour ses camelins et bovins; elle ne participe aux charges du ménage qu'à son gré. Après mariage, elle peut rester encore auprès de la tente paternelle jusqu'à un an, avant de suivre son mari dans sa nomadisation. Presque toutes les femmes mariées ont un chameau personnel avec palanquin (*təḥāwit*). L'épouse conserve ses Tiklâtin ou ses Éklan particuliers, pour le ménage, la cuisine, pour la garde des troupeaux. Elle apprend à lire aux enfants, sert de médiatrice dans les querelles entre parents. Vite, elle acquiert un fort embonpoint si elle est dans une demeure qui se respecte.

Instruction.

Les Twâreg Tegareigarei sont relativement très instruits; les écoles coraniques font florès dans l'Azâwar'. C'est la mère qui donne aux enfants la première instruction (garçons et filles); au marabout (*al-fāqi*) par la suite de la parfaire par l'enseignement du Qoran. Certaines femmes Tineslemin, des Igdâlen et Izâwiten en particulier, connaissent par cœur le Qoran.

Mort, funérailles (*taməttānt* : mort; *anabal* : enterrement).

Le mourant prononce la Chahâda devant les parents appelés; le défunt est lavé à l'eau tiède par un spécialiste (*ŏmaŝərəddin*) qui est l'Aneslem le plus souvent. Au moment de l'agonie les femmes sont sorties de la tente, seuls sont restés les parents mâles, les amis et le marabout. On ferme les yeux du mourant. Puis les hommes sortent. On prépare un suaire (*tīfit, šīfit*), dans lequel on coudra le corps et où on mettra quelques parfums, et une calotte blanche, des habits simples, également blancs.

Les hommes rentrent pour habiller le mort avec le marabout. On dépose ensuite le corps sur une claie (*assərir*) soutenue par des perches de lit (*allāyən*). Alors seulement les femmes sont averties d'avoir à entrer, et les lamentations s'élèvent.

Le marabout principal précède le convoi de quatre hommes portant le mort sur sa claie; d'autres Ineslemen suivent immédiatement la civière. Les parents et amis suivent les Ineslemen. Les femmes ne participent pas au cortège.

La tombe (*aẓakka, tasāskət*) est creusée non loin du campement, dans le sens nord-sud, les déblais sont rejetés vers l'est. Largeur : un empan et quatre doigts; profondeur : 0 m. 60 à 0 m. 70; longueur : 2 mètres.

Le corps est descendu et couché sur le côté droit, le visage tourné vers l'est; le marabout pousse à l'intérieur de la fosse la terre, avec la main droite, et les assistants l'imitent et continuent le travail. On humecte et tasse la surface. On établit un enclos d'épines pour éviter que le cadavre soit déterré par les fauves.

L'enterrement terminé, l'Aneslem conduit la prière; les assistants, rangés derrière lui, lui portent douze fois de suite les mains à hauteur des épaules en prononçant « *Allāhū*

akbaṛ; Allāh iḥləf ʿalīna uʿalīk» [1]; chacun contourne la tombe en disant : «*isūrəʃ-qāi Iallā* (= *a kāi isūrəʃ Iallā*); ou : *irḥəm kāi Iallā* «que Dieu te pardonne.»

On égorge une vache ou une brebis. Le cortège revient en entier à la tente du défut, on s'assied en *asīhar* (cercle, réunion) devant la tente; on profère des prières à voix basse; une *tamәssādәq* (ar. *ṣādaqa*) est donnée aux Ineslemen présents, on leur donne de la bouillie de mil; puis les visiteurs se dispersent. Aux amis, humbles (*šilәqqāwin*) et *Ṭolba* venus assister à l'acte, on donne un repas communiel trois jours de suite.

Même cérémonial pour les morts de mort violente, pour les enfants décédés après baptême; pour les mort-nés, ou les enfants morts avant baptême, on fait un enterrement sans cérémonie, au sein de la proche-parenté.

La femme qui meurt est habillée par ses amies et parentes; les femmes sont enterrées de jour, les hommes indifféremment de jour ou de nuit.

Quand un musulman meurt loin des siens, on l'enterre sur place, et la famille avertie fait des prières et distribue l'aumône.

Deuil (*āḍuf*):

La personne en deuil revêt des habits sombres; la veuve ne sort pas de trois mois. Elle se voile la tête de blanc, les cheveux maintenus sous le voile, restent non peignés; la veuve n'exhibe pas ses mains, ni ses pieds. Le délai de viduité est de quatre mois et dix jours. La femme enceinte doit accoucher avant tout nouveau mariage; les divorcées suivent la même règle. Le veuf doit rester trois jours sous sa tente. À la fin de la période de quatre mois et dix jours, la veuve est sortie par ses amies; elle s'habille de neuf; une collecte est faite à son intention.

Droits et devoirs réciproques des membres de la famille.

Devoirs du père : nourriture, vêtement, mariage.

Devoirs de la mère : éducation sociale élémentaire et éducation sexuelle des filles; couture, médecine sommaire; le rôle de la mère dans l'éducation des filles est primordial.

Devoirs du frère et de la sœur : les aînés doivent avoir toute sollicitude pour leurs cadets (conseils, partage des troupeaux, etc.).

Le grand-père, les beaux-parents de l'époux, sont, pour leurs petits-enfants ou neveux, comme leurs propres parents.

Le droit de réprimande effective appartient au père.

Le bannissement existe, dans le cas de fils indigne ou de fille-mère; mais les bannis vont se réfugier dans une tribu étrangère, même proche, sans inconvénient.

Au père appartient l'initiative du premier mariage d'un de ses enfants; il peut même refuser son consentement. Le père de la fille fixe le montant de la dot, car c'est lui qui la reçoit la première fois; la dot reste identique pour toutes les femmes d'une même lignée. Au deuxième mariage la dot reste identique à la première, elle revient alors à la femme intéressée elle-même, qui d'ailleurs la place généralement en dépôt chez son père.

Le père ne peut déshériter un enfant qui peut obtenir, aux dépens d'un enfant adoptif, la moitié de sa part d'héritage.

[1] الله يخلف علينا وعليك.

L'aide pécuniaire ou ouvrière mutuelle entre parents existe partout.

L'engagement n'a pas lieu pour éteindre une dette (il n'est d'engagement que d'Éklan); on peut accorder un délai pour le règlement. L'enfant peut se louer avec le consentement de son père.

Le père ne peut disposer de la dot de ses filles.

L'âge limite des droits de l'enfant légitime est 20 ans.

La mère d'un enfant *ḥarām* (bâtard) a le devoir de le nourrir, son père et sa mère s'occupent de la fille-mère mais peuvent aussi bien la chasser avec son enfant.

Devoirs de l'enfant légitime. — Le fils va saluer son père chaque jour; il lui doit toute sa vie respect, obéissance, aide manuelle, et le produit de son travail à ses ascendants dans le besoin. L'autorisation de partir en voyage, d'entreprendre un commerce, une industrie, doit être demandée par l'enfant à son père, ou à défaut à son grand-père; de même celle d'épouser une jeune fille, s'il n'est déjà promis. En ce qui concerne le mariage, c'est le père du prétendant qui fait demander la fille; la mère n'intervient pas. Il y a échange de cadeaux, mais non de travail ou de prestations du prétendant, dues à la famille du futur beau-père.

Droits et devoirs réciproques du chef de groupe familial et de chacun des membres du groupe.

Au mariage. — Le chef de groupe doit être consulté avant le mariage; il décide du mariage des femmes de sa maison, qui ne contractent pas d'union sans son consentement. Il est tenu de pourvoir à tous les frais de mariage des hommes.

A la tutelle. — La tutelle des mineurs revient au chef de groupe dont relevait la mère au moment de son mariage. Le chef de groupe est tenu de pourvoir à tous leurs besoins.

Aux successions. — Les biens des gens de sa maison appartiennent au chef qui pourvoit à tous les besoins de ceux que laisse le défunt, même lorsque les biens laissés par le défunt sont insuffisants ou inexistants.

A l'administration des biens. — Le chef de groupe administre les biens des gens qui relèvent de lui, à charge de pourvoir à tous leurs besoins.

Déchéance. — Ne sont déchus de leurs droits et déchargés de leurs devoirs que ceux qui ne sont pas matériellement en mesure de les exercer : aliénés, séniles...

Partialité, mauvais traitements, inexécution de leurs obligations envers leurs enfants ne sont pas pour les parents une cause de déchéance.

Dans le cas de déchéance, les attributions du déchu sont dévolues, comme il est dit, à la tutelle.

Partage des gains. — L'enfant qui acquiert des biens avant d'être homme marié (émancipation) peut les donner en garde à son père, mais ces biens lui appartiennent toujours.

Devoirs analogues vis-à-vis des personnes susvisées, imposés à l'enfant naturel, adultérin ou incestueux. L'enfant irrégulier (*ḥarām*) peut apporter à sa *mère* seule ce qu'il gagne, son aide; il ne connaît pas son père.

L'enfant n'est jamais déchargé de ses devoirs.

Adoption. — La coutume n'admet pas l'adoption dans son sens strict, car *l'adopté n'hérite pas de l'adoptant;* seul le fils *hérite* de *son auteur.* Cependant l'adopté est élevé comme un fils par l'adoptant, qui lui fait des dons et le marie la première fois.

Un orphelin de père, ou de père et mère, est recueilli par son grand-père, ou son oncle. Un enfant légitime, non orphelin, n'est jamais abandonné par sa famille paternelle. Donc la question d'adoption ne se pose pas pour eux.

Seul un enfant sans aucun parent paternel, ou un enfant « haram » abandonné, peuvent être adoptés.

On peut adopter un enfant, comme un adulte. Pas d'âge.

N'importe quelle personne raisonnable peut adopter; le plus souvent un Aneslem ou un chef.

Formes et cas. — On adopte un enfant supposé de même caste. Un Amâjer' adopte un Amâjer', mais recueille un Amr'îd ou un Âkli pour le garder à son service avec ses droits et devoirs inhérents à sa condition.

L'adoption se fait sans formes conventionnelles, par simple déclaration expresse ou convention tacite; elle est d'effet immédiat.

L'adopté doit être émancipé et non-interdit.

Droits et devoirs respectifs des parents adoptifs et de l'adopté.

Conséquences de l'adoption. — Ce sont les mêmes que celles existant entre parents et enfants ordinaires; l'adopté enfant naturel ne connaît plus que sa famille adoptive, mais il n'hérite pas des personnes dont il n'est pas issu. Il doit avoir pour le mariage l'autorisation du père ou du tuteur. L'adopté peut quitter son adoptant (celui-ci peut aussi bien le renvoyer); l'adoptant n'a droit à aucune indemnité l'adopté non plus, pour passer dans sa famille naturelle.

De la tutelle, de l'émancipation et de l'interdiction.

Tutelle. — *a.* L'*orphelin* ou le mineur abandonné par dissolution du mariage ou incapacité de l'auteur ou du tuteur (*agōgəl*, pl. *igogələn*) est recueilli par son aïeul paternel en règle normale; à défaut, par son oncle (paternel); le tuteur garde les biens de l'enfant et celui-ci héritera du tout.

Décès du père : la tutelle du fils revient à l'aîné de frère germain ou consanguin émancipé, ou à l'oncle paternel, ou au grand-père paternel, ou, à défaut de mâles, à une femme de la branche paternelle : en premier lieu, à l'aînée des tantes.

S'il n'y a pas de parents paternels, on a recours à la branche maternelle.

Tutelle des filles : à l'aînée des sœurs maternelles, la grand'mère maternelle, la mère.

Gestion et administration des biens des mineurs orphelins de père : à l'homme de la branche paternelle présentant les meilleures garanties, et en premier lieu au plus âgé des oncles.

b. *En cas de divorce :* la tutelle des enfants et l'administration de leurs biens revient au père.

c. *En cas de décès de la mère :* 1° enfants légitimes : le père garde la tutelle de tous ses enfants et administre leurs biens; il confie généralement l'éducation des filles à une des sœurs, à sa mère ou à une femme de la branche maternelle.

2° Enfants naturels : la tutelle des enfants mâles et l'administration de leurs biens revient aux hommes de la branche maternelle et en premier lieu au plus âgé des oncles.

La tutelle des filles et l'administration de leurs biens revient aux femmes de la branche maternelle et en premier lieu à la plus âgée des tantes.

Personnes exclues de la tutelle. — Fous, et tous incapables; prodigues, mineurs.

Il n'y a pas de conseil de famille proprement désigné; on peut appeler ainsi toutefois le groupe des proches parents du *de cujus* le conjoint survivant et ses propres parents; si le survivant est une femme, les frères et sœurs admis à l'assister devront être germains ou utérins (et non frères et sœurs consanguins).

Les parents intéressés (paternels) peuvent se réunir et demander réforme, mais par l'intermédiaire de l'Aneslem; ils n'ont pas pouvoir de décision par eux-mêmes.

Attributions, droits et devoirs du tuteur : les mêmes que ceux du père.

Responsabilité civile. — Semblable à celle du père.

Droits et devoirs de l'enfant à l'égard du tuteur. — Les mêmes que ceux de l'enfant légitime.

Fin de tutelle. — La tutelle finit quand le pupille est devenu homme et le prouve par sa conduite quand il est marié.

Le conseil de famille choisit le tuteur prévu par la coutume; il peut écarter successivement plusieurs ayants droit qui ne lui paraîtraient pas présenter toutes garanties, et même tous les ayants droit d'une branche. Il peut confier l'éducation de l'enfant à un tuteur et l'administration de ses biens à un autre plus qualifié en cette matière.

Après délibération, le conseil décide à la majorité des voix, et souverainement; sa décision toujours motivée est sans appel.

Il se réunit d'office au décès de l'ascendant ou du tuteur d'un mineur et à la demande d'un proche parent chaque fois que c'est nécessaire. Si la cause qui a fait écarter un ayant droit de la tutelle a disparu, cet ayant droit peut demander la réunion du conseil et se voit attribuer la tutelle sans discussion.

Attributions du tuteur; droits et devoirs réciproques du tuteur et du pupille (légitime ou naturel).

a. *Enfant mâle :* un tuteur a, quant aux biens et à la personne d'un enfant, les mêmes droits et les mêmes devoirs généraux, les mêmes responsabilités qu'un père; cependant il ne pourvoit pas aux frais de mariage de l'enfant, dot, etc., que dans la mesure où il le juge à propos.

L'enfant, tant qu'il n'est émancipé, a envers son tuteur tous les droits et devoirs d'un fils envers son père.

b. *Filles :* un tuteur ou une tutrice a, quant à la personne et aux biens d'une fille, les droits et devoirs, les responsabilités d'une mère sauf en ce qui concerne le mariage. Est qualifié pour donner le consentement au mariage d'une mineure en tutelle, celui à qui revient de droit la tutelle des garçons; est qualifié pour recevoir et conserver la dot d'une mineure, celui ou celle qui avait la gestion de ses biens, gestion qu'il garde d'ailleurs jusqu'à ce que sa pupille ait atteint l'âge de 20 ans.

Une mineure a envers son tuteur les droits et devoirs d'une fille.

Fin de la tutelle. — Elle prend fin avec la raison qui l'a provoquée ou à l'émancipation du mineur.

La tutelle d'une fille prend fin à son mariage, mais ses biens et sa dot restent sous la surveillance et la responsabilité du tuteur jusqu'à ce qu'elle ait 20 ans.

La tutelle d'un garçon ne finit pas avant 18 ans (prise du voile, première majorité); ses biens lui sont alors remis en entier.

Droits et devoirs respectifs de l'enfant adopté et de l'enfant naturel.

L'enfant adopté conserve tous ses droits à l'héritage de ses parents naturels et réciproquement.

Une fille adoptive ne peut se marier sans le consentement de son père ou de son tuteur naturels.

Un fils doit toujours consulter son père ou son tuteur avant de contracter une union.

L'enfant adopté est toujours libre de revenir dans sa famille naturelle, qui doit l'accueillir et peut même exiger qu'il quitte sa famille d'adoption; cependant un enfant mâle âgé de 15 ans révolus peut, moyennant le consentement de l'adoptant, rester chez ce dernier contre le gré de son père, sans encourir aucune sanction.

Émancipation.

La coutume admet l'émancipation tacite seule.

Âge minimum : 15 ans (décès du père ou du tuteur); filles-mères; cas de fugue, expulsion.

Émancipation normale. — Pour l'homme, à l'âge de 25 ans; pour la femme, à l'âge de 20 (et 25 pour le consentement formel au mariage). Le père garde cependant une grande autorité toute la vie sur son fils. En règle générale, la famille étant patri-locale, tous les descendants du patriarche (auteur commun) demeurent auprès de lui.

De l'interdiction : l'aliéné, le sénile, le prodigue.

On lui enlève ses biens (sauf la tente et le vêtement) pour les confier à un parent paternel. On le nourrit avec le produit de ses propres biens. Le fou peut hériter.

Des biens. — On charge de la gestion des biens un parent en ligne paternelle jugé digne, sage et avisé. À défaut de parent dans la ligne paternelle digne, un parent maternel. Au besoin, un homme étranger à la famille.

Si le tuteur normal a des enfants émancipés, la tutelle leur revient : à l'aîné des fils, ou le mari de l'aînée des filles.

Responsabilité des torts. — Le tuteur est responsable, s'il y a défaut permanent de surveillance sur les biens de l'interdit et jusqu'à concurrence de ces biens.

Achat ou vente faits à un interdit sont nuls de droit; le créancier n'est pas fondé à réclamer le payement.

Si l'interdit est dangereux, et récidive dans ses délits, on le met aux fers ou on le lie avec des cordes.

Celui qui a excité le fou à un délit est responsable de ses actes.

Fin de l'interdiction : par guérison (folie) constatée de tous, par l'assagissement définitif du prodigue.

On ne devient pas interdit à la suite de condamnation.

2. DES BIENS

Régime foncier.

a. Éléments constitutifs des droits sur le sol : un seul possède les gens et le sol, dans la coutume des Iullemmeden.

b. La propriété individuelle des produits du sol ou bétail : tout cela ne peut être qu'en la possession d'un seul individu.

Tenure collective du *sol* et conception indigène sur ce point : l'organisation du système foncier est basée sur le principe de la première occupation; un seul possède une seule chose (chef de tribu, tribu, fraction); on ne peut aliéner une parcelle de sol; on peut transmettre le droit de cultiver; le sol s'acquiert par la victoire des armes ou l'occupation non discutée.

Il n'y a pas de chef de la terre distinct du chef politique; la créature possède en communion avec Allâh, le Créateur.

La transmission du droit sur le sol peut être remise en question par un candidat, et la question devient affaire de force.

L'eau. — Il n'y a pas de « maître de l'eau »; les points d'eau sont à tous. Si une source surgit au milieu d'un terrain approprié, la source est propriété du maître du terrain.

Le désert n'appartient à personne; si les relations sont mauvaises entre deux tribus, s'il se trouve quelques pâturages dans le « no man's land », ils peuvent être occupés par l'un ou l'autre parti.

Terres communes. — Il n'y en a pas, sinon entre parents.

Domaine public. — C'est le Bît ul-Mâl, le Makhzen.

Le système des terres « 'arch » donne au détenteur des droits certains, mais il y a restriction à ce droit : inaliénabilité et juridiction du chef de tribu et non du Qâd'i.

La notion de terres « melk » s'est fait jour : propriété foncière privée. Les servitudes personnelles et réelles du droit musulman existent (p. ex., cas de dettes).

Vivification des terres mortes, formation de la propriété individuelle et familiale : en cette matière on suit le droit musulman.

Haboûs. — Les Haboûs existent en ce qui concerne le bétail et les terres cultivées; l'usufruit peut revenir expressément aux pauvres, mais le bien est séquestré pour en assurer l'emploi selon la volonté du donateur.

Règle. — « *Ur tēẓlaï tāuggāst dəy ĕgef mā-dəy aŝalua* » : « le champ peut être indifféremment sur la dune ou dans une étendue »; il faut constituer un coin défriché (*ĕssəwi*), couper les arbres, brûler les herbes; dix ans après il faut avoir cultivé; ceci est appelé : *aryaz* (on dit : *mandam ŏryaz ẹdĕg ən tāuggāst-nit* : « un Tel a vivifié le lieu de son champ »).

Les indigènes attribuent la propriété du sol à la divinité; il faut prier lors de toute entrée sur un sol nouveau « *Bismillāhu* » (trois fois); cela constitue la supplique, l'oraison propitiatrice (*ad ĕnsĕŋy Mĕsĕt-na* « je vais supplier Notre Seigneur »).

Jachère. — Il y a jachère autant que dure la saison des pluies; on peut laisser le champ en jachère et faire des cultures réduites à part.

Possession de la part du captif. — Le cultivateur Âkli n'a rien en propre; *Akli, ifas-nit ɣās a ur ila Mėsši-s* l'Âkli, il n'y a que son souffle que ne possède pas son maître.

Le *Bit ul-Māl* s'identifie en pratique avec le bien du chef.

Le *Ḥobūs* (*el-ḥobūs*) est synonyme de *takotėt* = part héritée d'une certaine façon (*el-ḥobūs . anta wa itāwasadas; el-ḥobūs ėsšīn : iɣėn itaqqəl-dū, iɣėn ur* (*z*) *itaqqəl* «le H'obous est ce qui est touchable; le Hobous est double : l'un retourne, l'autre ne retourne pas»); le premier H'obous revient aux héritiers du donateur si celui-ci l'a spécifié; on rénove le Hobous mais ne l'aliène pas.

Il y a des terres familiales demeurant toujours à la famille pour l'exercice des droits, mais inaliénables.

Il peut y avoir indivision; par exemple dans le cas du *Handugandu :* un homme qui possède un champ très important.

Biens naturels et non naturels.

Certaines coutumes distinguent les biens naturels et les biens non naturels ou d'État (*ẹharẹ n iɣėn, ẹharẹ m Bit ul-Māl*); les biens non naturels comprennent : les droits coutumiers perçus sur les gens de passage (*ɣfər*), les tributs de protection (*ɣarāma*), les droits sur les tribus (gens et biens) serves ou vassales (*imɣād*), les droits sur les terrains de parcours ou cultivés, sur les puits, etc. (*məlāk*), enfin la *Tẹnāɹa* (ar. *Sôlṭna*) ou droit d'obéissance.

Distinction des biens meubles et immeubles : nous avons vu qu'il n'y a que la propriété personnelle, et des biens meubles; les biens de la famille appartiennent au chef de famille; chaque individu de la famille peut avoir ses biens personnels; s'il les donne en garde au chef de famille, ils ne cessent de lui appartenir. L'eau des puits, mares, etc., le sol, les pâturages, n'appartiennent à personne pour toujours. L'«inventeur» a priorité, si le second arrivant prend l'initiative d'un différend.

Parenthèse sur la part faite par la coutume à la *Protection de la Faune et de la Flore :*

Autrefois les incendies volontaires de la brousse étaient punis de 50 coups de cravache (*50 tẹwətẹ n alɔkōḍ*), en cas de récidive, de 100, et d'une amende de 250 à 500 francs environ.

Les coupes exagérées de bois : le chef confisquait la hache du délinquant et prenait une grosse brebis dans son troupeau (*tėttirməɹ dəɣ-as tāẓəft ėt-tilẹ zāwurəl*).

Vagabondage des troupeaux dans les cultures : au cas où le délit de pacage ou la divagation a eu lieu en plein jour (*kud ẹzəl*), le propriétaire, qui doit surveiller son champ, est lui-même responsable de la perte subie; si le délit a lieu la nuit (*kud ẽhaḍ*) le propriétaire du troupeau est pécuniairement responsable des dégâts commis par ses animaux (en somme il n'y a pas de délit de sa part dans l'esprit des indigènes), et il rembourse tout ce qu'ils ont pu manger ou détruire.

Pâturages, droits de pâture. — Les zones délimitées de pâturages et les terrains bien connus où poussent les graines sauvages utiles à l'alimentation humaine (*isiban, sigəɣɣal*) appartiennent au premier occupant si lesdits terrains sont nettement circonscrits par les établissements humains, ou les hommes occupés même seulement à feindre de rechercher cette pâture. Le tenant peut capturer sans danger un chameau ou un bœuf au délinquant pénétrant sur le terrain sans autorisation, et l'affaire suit son cours (confirmation de la

confiscation ou conversion en argent); si le coupable ne paye pas (tarif de un ou deux ovins selon l'importance des dégâts et le caractère plus ou moins violent de la déprédation) l'animal est donné aux Eklan chargés du ramassage des graines sauvages (Kel Ichîban).

Il y a un principe fondamental : *ma təlḕsəm : ālas irakkəbən dḕy āsuf, ēlhḍkum n abāidḕg a iha; anésbāṭel* « ne laissez pas récidiver : l'homme qui enlève par la violence dans la campagne, c'est sous la juridiction de voleur qu'il est; c'est un homme couvert de honte ».

En cas de pâturage abîmé (*tāməḍint tḕyšədət*), il n'y a pas lieu en principe à sanction : *tāməḍint ījēt-dḕy; təla* « le pâturage est un, il est le même pour tous ». *Kundəbā awādəm ila tārna mḕy ālli-nnīt təha šī-n tārna* « à moins qu'il s'agisse d'un homme ayant une maladie (dans son troupeau) ou dont les caprins ont une épizootie ». L'homme dont le troupeau est contaminé est fixé sur un puits, et tout le monde s'écarte.

Eaux courantes, de marée, de puits. — Le constructeur de puits ne doit pas être gêné par d'autres hommes, qui peuvent et doivent creuser en même temps d'autres puisards; quand le puits entrepris a atteint hauteur d'homme si l'on s'en va, le puits reste cependant à celui qui l'a implanté (il lui faut trois coudées au moins). Dans le cas de puits de l'année précédente, repris et reconstruit, arrangé par un autre, ce puits reste au premier fondateur — qui dispose de 7 ans de propriété temporaire — ensuite il revient à celui qui l'a foré définitivement.

Formes usuelles de la propriété. — Il y a la propriété simple d'une seule et unique personne; il y a aussi parfois co-propriété d'un animal (par « pattes » : pour 1/4, 1/2, 3/4). Profits et pertes sont partagés entre les co-propriétaires, en proportion de la quote-part. L'indivision peut être rompue sur la seule demande d'un des co-propriétaires. Le droit d'usage est commun et successif, par périodes proportionnelles à la quote-part. Exemple : un chameau appartient à plusieurs, à la suite d'un règlement concurrent de créance par exemple : chacun peut utiliser le chameau, et on partage le produit en espèces. S'il y a désaccord, le chameau est vendu et on partage le produit en espèces.

Il y a diverses sortes de collectivités, familiale ou tribale. Choses constituant la propriété collective et non susceptibles d'appropriation privée : pâturage, terrain circonscrit dans un campement; dans sa tente, le chef de tente est chez lui, et en quelque sorte propriétaire, propriétaire temporaire de tout ce qui s'y trouve.

Puits : celui qui a creusé un puits dispose de l'eau, n'empêche pas un étranger d'y boire, mais il a la priorité; l'étranger ne saurait sans indemnité abreuver avant lui, ni commettre un vol en buvant l'eau tirée du puits et qui se trouve dans un récipient appartenant à celui qui l'a tirée.

Carrières : plusieurs forgerons se mettent en commun pour chercher du minerai de fer; ils mettent ensemble le produit de leur cueillette et le partagent.

Pâturage. — On ne peut empêcher un étranger d'y venir aussi, la limite de ce droit est le danger qu'il fait courir au premier occupant en envahissant le pâturage, et le préjudice causé à ses bêtes. On ne peut prendre les herbes du pâturage occupé par le bétail d'un autre, pour les emporter (assimilation au vol de l'eau se trouvant dans l'auge et prête à être bue par un autre).

Du chef de chaque collectivité en tant qu'administrateur : le chef de la collectivité gère les biens collectifs, empêche les détériorations; il n'est pas rénuméré.

Les co-propriétaires d'un seul chameau ou autre animal ont droit égal.

Droits de cueillette, d'affouage, etc. : il appartient à tous. Tous les biens autres que les meubles (troupeaux et mobiliers) ne peuvent être appropriés.

Les étrangers au groupement collectif peuvent obtenir des droits en obtenant l'autorisation du chef de la collectivité considérée, qui lui-même consulte les notables, à condition que ce fait nouveau ne mette pas en danger l'existence de son groupement. Cela, dans la sphère de la tribu ou de la confédération. Une arrivée brusquée d'autres tribus importantes dans le domaine habituel d'une tribu peut être considérée comme mettant en danger la vie de la tribu occupante, par conséquent une invasion; elle est repoussée au besoin par la force.

De la collectivité familiale, son gérant : le gérant en est le chef de famille.

Dans la famille étendue (patri-locale) c'est le «patriarche».

Quand il meurt, c'est encore le plus ancien auteur commun qui le remplace. Ses attributions sont le commandement, la présidence du Conseil des Notables (chefs de tente et hommes sages), la décision des déplacements, des arrêts dans une telle région.

Encourt-il une responsabilité? Vis-à-vis du chef de tribu, il répond du payement des taxes, des infractions commises par un membre de son groupement; il doit rechercher les coupables du groupement et faciliter le rétablissement de l'ordre.

Pas de rémunération. On peut seulement lui offrir des présents dans de grandes occasions, à Pâques (*Tafaskīwin*). Les hommes lui donnent un mouton.

Délégation des pouvoirs : il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à quiconque, parent ou non, pourvu que celui de son choix ait la confiance de la majorité des autres chefs de tente. Cela se fait en cas de maladie, devant tous les chefs de tente.

Il peut aliéner à titre gratuit ou onéreux, pourvu qu'il y ait avantage et utilité pour la collectivité. Il peut vendre ou échanger, louer ou affermer, prêter ou mettre en gage, dans un délai de quelques jours à quelques mois (un à trois mois).

Droits propres aux membres de la famille sur les biens familiaux : une femme, un enfant ne peuvent aliéner sans autorisation; même alors, on le fait pour eux.

Droit d'usufruit : il est naturel.

Droit d'habitation : il est absolu.

Il n'existe pas de servitudes réelles, ni d'un fonds sur un autre, étant donné qu'il n'y a pas de biens immeubles.

Les Haboûs.

Conception actuelle. — La propriété foncière ou immobilière étant inexistante, le «haboûs» est formé des biens meubles : bétail, etc. Il est généralement destiné aux descendants directs du *de cujus*, mineurs des deux sexes ou aux filles seulement.

En principe, le haboûs est un bien indivisible, cependant comme les bénéficiaires ont le droit de consommer les sous-produits de l'élevage (lait, beurre, etc.), et dans certains cas, d'effectuer des prélèvements sur le bien lui-même, pour plus de commodité et aussi dans un but d'équité, les animaux formant ces biens haboûs sont répartis entre les bénéficiaires mais restent propriété commune, les produits nés d'animaux habousés, grossissant le troupeau commun.

En principe, le troupeau haboûs ne devrait jamais être partagé entre les bénéficiaires ou leurs descendants, et devrait rester un bien familial; mais comme il est formé de biens meubles pouvant être vendus ou échangés avec la plus grande facilité, comme d'autre

part chaque bénéficiaire détient la portion de haboûs à laquelle il a droit et n'a confiance qu'en lui-même pour veiller à la conservation de ce bien, comme parfois aussi le détenteur n'a aucun scrupule à le consommer, et qu'enfin ce bien excite des convoitises de la part des parents qui n'ont pas le droit d'y participer, il arrive que le haboûs tend à devenir, d'un commun accord entre les ayants droit, un bien individualisé, et être traité comme tel.

L'usage du partage et l'extinction du haboûs au décès des premiers usufruitiers paraît devoir s'établir dans la région considérée et au Damergu.

Mais si l'accord existe sur l'utilité du partage et le retour de ces biens à la propriété individuelle, l'accord n'existe pas sur les conditions dans lesquelles il peut s'accomplir : les uns sont partisans de la représentation des premiers bénéficiaires décédés par leurs ayants droit, les autres du partage entre les bénéficiaires décédés, héritiers qui ne sont pas nécessairement eux-mêmes des participants au Haboûs.

Ṣādaqa (*tamèṣṣādəq*). — Tandis que, chez les Arabes, l'homme fait lui-même le partage de ses aumônes et est mieux défendu contre la fiscalité ecclésiastique, chez les Tegareigarei, les chefs spirituels (imams) parmi les Ineslemen, prennent constamment la masse la plus forte (pourcentage supérieur pour le bénéfice de la *zāra* quand la masse du bétail est appropriée par un moindre nombre de détenteurs) pour la repartager selon leur propre gré.

Des biens privés.

Les choses susceptibles d'appropriation privée ou individuelle sont : champs entretenus et entourés de zéribas (*afārag*, pl. *ifərgīn*, sens de «jardins»), dattiers; encore faut-il que le champ soit cultivé, que le dattier soit l'objet de soins annuels; parmi les meubles : bijoux, espèces, etc., ceux qu'on a donnés ne sont pas repris.

Personnes pouvant être propriétaires : toutes personnes.

Étendue de ce droit : absolu (*usus* et *abusus*).

Des successions.

Nota. — Lors des funérailles, chez les Arabes Deremchâka, on procède au partage d'une chamelle entre sept, pour les pauvres; après avoir récité quelques versets du Qôr'an, on sacrifie deux ovins. Chez les Ineslemen a lieu la vente d'un animal, et achat de mil pour les pauvres au moyen du produit de la vente.

L'héritage se dit *tēkāsit* (rac. *ékkəsət*, héritier de...). Il y a l'héritage politique (droit au commandement et à la perception de la *Šūṣe* pour les Imâjer'en) et l'héritage privé (s'ordonne en général selon les règles du droit musulman).

Point de départ : l'héritage a lieu sept jours après la mort du *de cujus;* le partage est réglé par l'intermédiaire du qadi (*al-qādi*) et est consommé quatre mois et dix jours après la mort (si la veuve n'est pas enceinte, le délai est plus court). Les héritiers, créanciers et débiteurs, doivent s'en réclamer aussitôt. Le conseil de famille désigne un gardien, qui doit faire le bilan et rassembler la masse. Si le passif égale l'actif, il y a toujours héritage; cependant il y a lieu à indemnisation des créanciers en partie et en proportion de leurs droits. Les armes (sabres, etc.) de famille n'entrent pas en principe dans la masse. Ils

reviennent de droit au plus proche parent de l'aïeul dont il provient. Quant aux bijoux de la mère, de même, ils vont aux filles, et à défaut aux sœurs.

Nota. — Avant le partage, il y a prélèvement du cinquième pour les Haboûs; le cinquième de ce qui reste va au marabout qui est chargé du partage (*'aïur*, d'où *ïuëra*, *ïiïëra*).

Qualités requises. — Être parent en ligne paternelle, ou bien conjoint (femme). La parenté par alliance ne donne aucun droit à la succession. Il n'y a ni saisie ni investiture des biens héréditaires; les héritiers se réunissent et le marabout donne le partage.

Divers ordres de succession. — Ligne directe : elle prime la ligne collatérale.

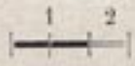
Les biens sont aux enfants du *de cujus;* s'il y a fils unique, il prend la totalité.

Nota. — Tous les biens naturels du *de cujus* sont partagés également entre les enfants; les biens de Bît ul-Mâl vont au fils aîné (au fils aîné de la sœur aînée sans division, chez les Kel G'erès et Kel Ahag'g'âr). Le sixième est pour la veuve ou sa mère (si elle est décédée avant son mari); si la veuve et sa mère sont déjà défuntes, il y a partage égal entre les fils s'ils sont seuls survivants. Pour les cinq sixièmes restants, la règle est : mâle/fille = 2/1 si les deux sexes sont représentés dans la descendance directe; s'il n'y a aucun descendant direct, la veuve sans enfant prend 1/3, les 2/3 restants vont à la famille du mari; à défaut, au chef (au Bit ul-Mal). La proportion est de 2/1 entre frère/sœurs; si ceux-ci sont défunts ou inexistants, ce sont les enfants des sœurs qui recueillent la fraction dans le rapport de 2/1 = mâles/filles.

Droit d'héritage de la part des femmes. — L'épouse hérite de son mari; la fille, de son père (part : 1/2 de tout mâle).

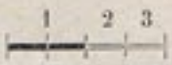
Différents cas :

1° Il y a un garçon et une fille :

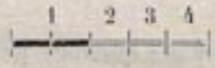


1 : *Garçon* (*2 parts = 2/3*);
2 : *Fille* (*1 part = 1/3*).

2° Il y a un garçon et deux filles :



3° Il y a un garçon et trois filles :



Nota. — Dans tout partage de succession, on fait des «tas» et on les tire au sort.

Il ne peut rester une partie indivisible à donner en partage à l'un quelconque des héritiers, elle devient propriété indivise et proportionnelle (par «pattes» des animaux à partager); on doit tenter de la diviser en autant de parts qu'il y a d'héritiers s'ils sont d'accord, pour cela sinon on la «réalise» par la vente, en espèces qu'on partagera plus facilement au prorata des droits; à moins que le bien restant soit racheté en entier par le principal héritier à ses concurrents.

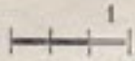
Cas où la fille est seule héritière :



1 : *Frère, ou enfants du frère du* de cujus.

S'il n'existe pas de parents par le frère, la deuxième part revient au Bît ul-Mal.

Cas où il y a deux filles :



1 : *Frère du* de cujus, *ou ses enfants, ou encore le Bît ul-Mâl.*

Si c'est la femme qui meurt, son mari hérite d'elle et a le tiers des biens, les deux tiers restants allant aux enfants, et, à défaut, à la famille de la femme pour le tiers et au mari pour les deux tiers.

Si elle meurt veuve, ses enfants héritent.

Succession au pouvoir (*Ttebél*) :

Succède au détenteur du *Ttebél* l'aîné des fils de même mère; à défaut, le fils aîné de la sœur aînée, (le fils suit le *Ttebél* de sa mère, et par conséquent sa catégorie sociale).

Si la femme meurt veuve sans enfants, ses biens vont à son père; si ce dernier est décédé, ils vont à la mère; à défaut d'ascendants directs, à ses frères et sœurs. Si ceux-ci sont défunts, aux enfants des sœurs, et le cas échéant aux enfants des frères.

Nota. — Les Éklan n'héritent pas, leur maître hérite en leur lieu et place.

Cas où le *de cujus* laisse une femme et des enfants : la femme aura le huitième des biens.

Cas où il reste une femme veuve sans enfants : la femme aura le quart, ou le tiers, les deux tiers restants allant à la famille du mari, ou à défaut d'héritiers, au chef (= à l'État; = *Bît ul-Mal*).

Si la femme meurt : le mari survivant aura le quart; les enfants auront les trois quarts.

Si la femme meurt en laissant le mari seul survivant (pas d'enfants) : le mari aura la moitié; la famille du père de la femme la moitié.

La notion de représentation est inconnue.

Le décès d'un fils survenu après le décès d'un père, mais avant que l'héritage de celui-ci ait été partagé, n'ouvre pas pour ses propres enfants des droits à la succession de leur grand-père.

La part de trois petits-fils, deux étant issus d'un père commun, est égale dans la succession de leur grand-père paternel.

Rapport. — Le rapport à succession n'existe pas, selon la coutume.

Cumul. — Le montant des donations antérieures de la dot versée par un père pour un de ses fils se cumule avec la part successorale.

Renonciation ou acceptation (formes). — On ne renonce jamais.

Conséquences de l'acceptation-dettes du de cujus. — Ce que l'héritier accepte lui appartient; ce n'est pas sa part qui est ensuite tenue des dettes du *de cujus*. C'est la somme de l'héritage avant partage qui subit les amputations pour dettes.

L'héritier ne touche sa part qu'une fois les créanciers désintéressés. Si ceux-ci ne le sont pas complètement, et qu'il ne reste rien, personne ne touche au delà de l'actif.

Les héritiers ne sont pas tenus sur leurs biens.

La préférence est donnée aux créanciers qui sont présents, et s'ils sont tous présents, on leur donne au prorata de leurs droits.

Remarque : si on hâte la mort d'un héritable, on est exclu de l'héritage.

Les créanciers arrivent à la Jema[c] des héritiers. Au besoin l'Aneslem les convoque.

Les créanciers doivent avoir des témoins de leur droit. Le serment ne vaut pas.

On ne renonce pas à la succession, on peut d'ailleurs en disposer ensuite.

L'héritier peut cumuler sa part successorale avec le montant des donations antérieures,

si ces donations étaient antérieures à la maladie, par exemple, qui a entraîné la mort du *de cujus*.

Au besoin, on recourt au serment de trois hommes intègres, ou de cinq s'il le faut.

Des donations entre vifs et du testament.

Donations. — *Conditions requises.* — Toute personne émancipée jouissant de ses facultés peut disposer. Toute personne peut recevoir les mineurs et les interdits. On doit donner à tous les membres de la famille également. Il ne doit pas y avoir de partialité de la part du chef de famille.

Forme des donations entre vifs. — Avec témoins (témoins quelconques). Pas plus de la moitié des biens du donateur. Il n'y a pas d'autre forme de don naturel.

Effets. — La chose donnée appartient entièrement au bénéficiaire, pour toujours. La donation n'est révocable en aucun cas. Un époux qui, chérissant exagérément sa femme, lui fait des dons extraordinaires, peut après séparation (initiative de la séparation venant de la femme) réclamer restitution partielle.

Testament. — Oral : vaut, sauf si le testateur n'était plus dans son état normal au moment où il l'a fait. Il y a également le testament écrit de la propre main du testateur, ou de celle de l'Aneslem. Le testament ne peut être annulé ni modifié. Le testateur doit nommer l'exécuteur testamentaire.

Legs universel. — N'existe pas. Le testateur peut léguer les 4/10es ou 5/10es de son avoir au maximum. Les héritiers peuvent réclamer contre les legs dépassant une telle proportion, et les faire rapporter en vue d'obtenir une somme honnête et divisible entre les héritiers. Les dons faits au moment où le *de cujus* était en état de santé restent valables.

Quotité disponible. — N'existe pas.

Révocation, caducité, nullité du testament. — Le marabout peut prononcer la nullité du testament. Exécution testamentaire : normalement, c'est le marabout à qui les héritiers intéressés portent leurs réclamations qui en est chargé.

Des contrats et obligations.

Il faut présence des deux parties et, le cas échéant, de leurs garants. Il faut des témoins en général. Souvent il n'y a que convention orale devant témoins (tigiawin).

Sources d'obligations : contrats. — *Conditions essentielles de la validité d'un contrat.* — Ne pas être incapable, enfant ou femme, ou serviteur, ou aliéné. L'homme peut s'obliger à dix-huit ans ou vingt ans. Il faut qu'il y ait : bonne foi des deux parties, accord, plein consentement.

Objet de l'engagement. — On n'engage pas une personne libre, on peut engager un serviteur.

Principaux effets des obligations. — Dans le délai, exécution; sinon on porte le différend devant un Aneslem. Le chef donnera la force pour l'exécution des décisions du marabout. Il peut faire vendre tout ou partie des biens de l'obligé.

Obligation de donner. — L'obligé est tenu sur ses biens, ou sur son travail (contrainte par corps).

Obligation de faire ou ne pas faire. — Travail; si à la moitié de l'exécution l'obligé ne veut

pas continuer, on ne lui donne que la moitié du salaire convenu. Si un travail entrepris en commun par quatre exécutants (puits par exemple), un contractant s'excuse, il n'aura rien. S'il ne fait qu'une partie du travail, il n'aura droit au produit (eau) qu'en proportion de cette partie.

Contrat de vente (témoins, oralement).

Pour qu'il y ait obligation de vente, il faut le versement d'arrhes.

Nullité de la vente. — En cas d'absence de l'objet de la vente et s'il n'a été vendu que sur simple signalement.

Intermédiaire. — Il est payé par le vendeur. Il est garant et responsable vis-à-vis des deux.

Cas de l'inexécution des obligations : sanctions. — On peut obliger un homme de sa propre tente, mais non un autre. On peut contre celui-ci demander la force au chef.

Obligations exceptionnelles. — Il en existe : on peut stipuler par exemple qu'un puisatier n'aura son salaire que s'il trouve de l'eau.

Obligations alternatives. — Existent.

Extinction des obligations. — Par payement sur les biens et héritage au besoin. Par novation. Par remise volontaire de la partie bénéficiaire. Compensation (si l'objet convenu pour payement est devenu insuffisant, le bénéficiaire peut choisir lui-même d'autres objets de même espèce, en quantité égale).

Perte de la chose. — Oui.

Nullité. — Oui.

Prescription. — En aucun cas.

Modes de preuve des obligations. — Preuve écrite, plus efficace que l'orale.

Preuve testimoniale. — Il faut deux témoins, s'ils sont âgés, ou cinq s'ils sont jeunes (âge minimum cependant : vingt ans).

Aveu de la partie. — Oui.

Serment. — Oui. Si le débiteur jure, il faut au créancier deux témoins pouvant jurer (dans le cas où ce sont des gens inconnus). Épreuves : non (c'est de la magie pour les Musulmans). Il subsiste encore cependant l'épreuve du feu (marcher sur des braises, lécher un fer de hache porté au rouge).

Présomptions. — Oui.

Règles particulières à chacun de ces modes. — Devant le marabout (Aneslem) ou le chef (Amr'ar).

Du contrat de vente, formes. — *Pour pouvoir acheter ou vendre, il faut :* avoir dix-huit ou vingt ans (vingt chez les Arabes) ; être non-prodigue ; interdiction pour les femmes, les Éklan.

Choses pouvant être vendues. — Les meubles, propriétés personnelles.

Obligations du vendeur, de l'acheteur. La vente peut-elle être annulée ou résolue? — Oui, dans le cas où un contractant serait incapable de s'obliger ; on restitue à chacun ce qu'il avait engagé. On rétablit l'équilibre antérieur par des espèces ou choses.

Contrat d'échange, règles. — *Livraison immédiate.* — Public. Séance tenante ou avec stipulation de délai.

Contrat de louage, louage des choses. — Existe. En cas de perte de la chose louée, il n'y a pas lieu à remboursement, s'il n'y a pas eu faute ou négligence de la part du loueur, car l'acte de louer indique la confiance.

Louage de serviteur. — Il a lieu pour les serviteurs, mais non pour des Éklan utilisables comme transporteurs sans leur acquiescement formel (raison de sécurité). Le transporteur reçoit l'usufruit du chameau de charge.

Contrat de société. — Existe. Ententes ou conventions verbales pour des transports à exécuter en commun, entre caravaniers et transporteurs, qui reçoivent le prix du transport en proportion du nombre d'animaux fournis.

Garde des troupeaux. — Les bergers ont des avantages spéciaux : part sur le croît, vente ou consommation des fromages, etc. Le berger de bovins a droit au lait de trois à quatre vaches et reçoit un bouvillon par an. Le berger d'ovins reçoit : deux têtes + un mâle de chaque portée double + la moitié des mâles restants de ceux nés dans l'année.

Contrat industriel. — Forgerons s'associant pour la recherche du minerai; chacun a droit au produit en proportion du travail fourni.

Du contrat de prêt, prêt à usage. — Bail à cheptel : le preneur n'a droit qu'au lait; les petits nés dans le troupeau sont au bailleur, qui supoprte les pertes, dommages aux tiers, les charges fiscales incombant au preneur; c'est le contrat de *Sïit* (ar. *mnēha*). S'il y a perte d'un animal, il faut la prouver en exhibant la peau et la marque du propriétaire. Le prêteur peut reprendre ses bêtes à tout moment, aussi bien qu'il peut les laisser jusqu'à sa mort; ses héritiers en reçoivent leur part, ils peuvent continuer à laisser subsister le contrat, ou au contraire reprendre leur dû.

Règle de prêt. — Exemple : un animal est prêté par A à B; si B le perd, il doit jurer et ce serment suffit à le justifier (il n'y a pas faute de sa part dans la perte survenue); sinon, A doit prouver le vol de la part de B, ou la perte volontaire pour vol par un complice par exemple. Ou bien encore, accusé de malveillance, il doit trouver des témoins déclarant que le chameau par exemple a été perdu involontairement (s'il a été confié à la garde d'un enfant par exemple); cinq témoins doivent être trouvés.

Du prêt à intérêt. — Le bénéfice d'un tel prêt (*riba*) est illicite. Cependant, chez les Arabes, les gens de la fraction Yaèddès sont coutumiers du fait. Chez d'autres nomades, le prêt a lieu souvent à un intérêt atteignant 50 p. 100. De telles pratiques sont «haram», mais non sanctionnées matériellement. Le remboursement par fractions peut être stipulé par la convention.

Du contrat de gage. — C'est un contrat principal, mais plus fréquemment accessoire. On peut mettre en gage des objets, meubles, animaux, etc. Le gage n'est remis qu'en garantie d'un emprunt. La chose gagée peut être vendue par le bénéficiaire, et ce fait est prévu dans le contrat. Elle a généralement une valeur supérieure au montant de la créance. Le créancier tient compte de la différence de valeur à son débit. Il se rattrape en choisissant une quantité équivalente des mêmes matières engagées. En cas d'insuffisance de réalisation de gage, les deux intéressés s'accordent au besoin devant justice, pour dire le reliquat à devoir. Le créancier ne peut sans raison réaliser un gage (avant le délai imparti); il peut l'engager à son tour après avoir prévenu le débiteur.

Contrat de dépôt. — Le dépositaire doit veiller à la conservation de la chose, comme si elle était son propre bien. Il n'est pas responsable des détériorations survenues fortui-

tement. S'il s'agit d'animaux confiés en dépôt, le déposant est tenu pour responsable des dommages causés aux tiers. Le dépôt est de courte durée.

Du contrat de mandat. — Il est conclu dans la forme habituelle des conventions ; il engage la responsabilité du mandataire envers le mandaté. Il n'est conclu que pour une chose déterminée, vente d'un animal par exemple. Le mandataire est tenu d'exécuter le mandat qu'il a accepté, sauf cas de force majeure.

De la prescription.

Prescription extinctive. — En matière de dette la prescription n'existe pas ; un débiteur n'ayant pu se libérer en temps opportun reste toujours débiteur, et à son décès le créancier ou ses ayants droit poursuivront sur les biens du défunt, s'il en est ; le remboursement de la créance s'effectue comme il est dit en matière de succession. La contrainte par corps n'est pas libératoire, ni la sanction pénale encourue par le débiteur.

Prescription acquisitive. — Elle n'est pas reconnue ; et le fait de prouver la détention ancienne d'un objet n'en confère pas la propriété si cet objet est réclamé par un tiers fournissant la preuve de ses droits.

En résumé, la prescription n'a pas lieu. Le Bit ul-Mal se saisit de tout ce qui tombe dans le domaine public, en attendant que le légitime propriétaire se fasse connaître ; au bout d'une ou deux années, le chef, qui représente l'État, peut revendre l'objet au profit des pauvres.

CHAPITRE XIII

CROYANCES ET RELIGIONS

1. GÉOMANCIE

(*eg̃ăzan*)

Elle est pratiquée surtout par les Imr'âd, les Debbâkar en particulier, et par les Arabes. Les femmes sont souvent très expertes dans la divination par les signes du sol (*awa inna amādal* : ce qu'a dit la terre). Il arrive d'ailleurs que les *eg̃ăzan* ne « parlent » pas : les esprits, et Dieu, n'étant pas disposés à laisser connaître l'avenir à tel moment précis.

Opérations.

I. On trace sur le sable des rangées d'un nombre quelconque de signes avec le dos de l'index (les Arabes font quatre rangées). On efface les signes de la gauche vers la droite, deux à deux ; il reste en fin de rangée un ou deux signes, qu'on reporte à côté. Par exemple :

—, , 1er étage (restent deux signes).
—, 2e étage (reste un signe).

II. On trace de haut en bas deux autres rangées de signes et on procède de même qu'en premier lieu :

, .
, — , —
, .
, — , —
, .
, — , —
, .
, — , — , 3e étage.
, .
, — , 4e étage.
,

On a la figure :

, ,	.	..	1er étage
,	—	|	2e étage
,		|	3e étage
,		|	4e éfage

On continue jusqu'à avoir quatre figures semblables.
En traçant les signes en rangées, le divinateur récite ce qui suit :

tamēit n élγəllās
ẓmələt-i tidət təmmal aḍaggāl i tāḍaggālt
urgẓγ təmallā aləggūẓ [1] *i tūləggūẓt*
nūmān [2] *as Mēssi-nay ur sér-wən nəmẓn.*

« Fastes du Bonheur,
« Révélez-moi la vérité que dit un oncle à sa nièce,
« Non pas celle que dit le beau-père à sa bru,
« Nous croyons à Dieu, nous n'avons pas accordé notre confiance à Vous. »

Les résultantes donnent des signes connus qui sont dits :

(*aẓūk*) } — néfastes.
(*tēšlẓ* = *təkēi*) }

(*tamərt*) }
(*aggər*) } — fastes.
(*iləllī*) }

tēšlẓ — jure.
— témoin.
— fini; barraqué; arrive.
— lui-même; en personne
ṣṭṭāwn n élγəllās — les yeux du bonheur.

Pour mémoire, un autre système plus simpliste :

On tourne du doigt dans le sens droite-gauche, en disant à chaque point qu'on efface : *Ennəbi Moḥāmmēd* (faste) — *Iblīs* (néfaste) — *Ennəbi*, etc.

2. RITES MAGIQUES ET SUPERSTITIONS

On appelle *Kēl Āsuf* « les êtres du Néant » (ar. *ahl ət-trāb* « les gens de la terre ») les revenants, elfes, etc. Certains arbres en sont peuplés : l'*Agar* (et non la *Tiggārt*) par exemple; on doit se garder de coucher à son ombre. De l'*Aboγay* (*Balanites ægyptiaca*) certains disent également qu'il est hanté; on doit par précaution prononcer le « Bismillah » et enlever sept épines de cet arbre avant de s'installer sous lui.

Le lieu où a été sacrifié un mouton est empli de démons avides de sang; certaines montagnes sont leur repaire, par exemple pour l'être apocalyptique connu sous le nom de *aγū-saka*, démon à l'aspect d'un chamelon, de teinte blanche, possédant une seule patte, mais très rapide. Il habite les cavernes isolées, fréquente les hautes dunes et les vallées; son cri ressemble à celui d'un chamelon ou d'un bœuf, à sa volonté. Il est anthropophage,

[1] = entre beau-père et bru il y a parenté « à plaisanterie ». — [2] *nəmẓn* « nous avons mis notre foi (en...) », *numan* = *nəzagzūn* (syn.).

et mange de préférence la cervelle des humains qu'il aperçoit. Qui le blesse tombe malade pour longtemps.

Le voyageur de nuit entend souvent les *Kêl Âsuf* parler de côté et d'autre, et il s'égare à la recherche de ces voix entendues.

Le *ḍôbb* (lézard *stellion*) comme tous les reptiles d'ailleurs, constitue un interdit alimentaire; on a voulu voir là un vestige de totémisme, pour l'*ayāta* (varanus?) par exemple. En fait, les Twâreg ne consomment jamais ni reptiles, ni poissons, oiseaux de toute sorte, œufs, mollusques, champignons, légumes (arachides et haricots par exemple, très abondants pourtant chez les Noirs du Sud); de même pour tout ce qui est minuscule et mesquin en général. L'impudent ayant eu l'audace de toucher à un de ces mets aura à entendre sur son compte plus d'une plaisanterie ou d'une chanson satirique. Seuls quelques Imr'ad ou Eklan, plus affranchis, mangent de petits animaux, lièvres, tortues, etc. Chez les Imâjer'en mêmes, certaines parties d'animal noble, tel le mouton, ne sont consommées que par enfants ou femmes : tels le foie, le cœur, etc.

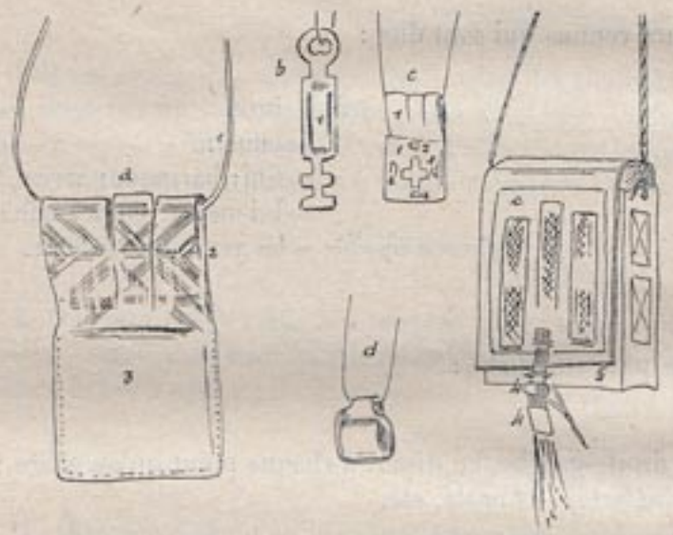


Fig. 51. — Talismans (*ĕĭra*, sing. *ĕĭrāut*).

a. Modèle courant.
1. *tazərkit* (cordon à deux brins) [Ar. : *ĕĭra*].
2. *ăllar* («marine») [Ar. : *khaṣa*].
3. *ĕĭrāut* (proprement dite) [Ar. : *lhjāb*].
b. Talisman en forme de clé (*tĕĭrāut tagut, tăyaru n tasəssărut*).
1. Cuir rouge.
c. Amulette avec soufre (*lkăbrit*) apparent.
d. Amulette en cuir jaune.
e. *ĕttăbu* (H. : *bukka*) : porte-Qoran; se porte en bandoulière; contient des feuillets non reliés de textes religieux.
4. Cuir vert (*amăzər*).
5. Filali rouge clair.

Les mauvais esprits sont conjurés à la naissance par des incantations et on défend le nouveau-né contre les *Kêl Âsuf* (= *ĕlĭĕinən*) en laissant un couteau ouvert à côté de lui, ceci jusqu'au quarantième jour. Si la mère va dans la brousse satisfaire un besoin, quelqu'un de sa famille doit l'accompagner avec un couteau ou toute autre arme blanche, et on laisse quelqu'un auprès du bébé jusqu'à son retour.

Jours fastes : vendredi, dès après la Prière (en voyage par exemple); samedi matin, lundi.

Les quantièmes néfastes se décomptent sur les doigts à partir de l'index, par : 7-12-17-22, etc.

Jours néfastes : mercredi, dimanche.

Le mauvais œil (*tahŏt*) est l'objet d'une crainte considérable.

Parfois les femmes vont chercher auprès des anciens tombeaux (*izəkwān an Kêl-Anīn*) des nouvelles des absents : en habits de cérémonie, sans aucun objet brillant ou de métal sur elles (attirant les *ĕlĭĕinən*), elles se couchent le long d'une tombe, et au bout d'un moment un *Ăĭubbār* (géant) leur apparaît et leur donne des nouvelles de ceux qui sont partis au loin (cf. fig. 46).

3. LES CULTES

À la prière (*amūḍ*), les hommes ne font pas leurs dévotions devant les femmes ; ces dernières prient auprès de leurs tentes, tandis que les hommes sont à la mosquée (*tamǝzgidda*) ; ou elles vont à la mosquée à certaines heures réservées.

La prière se dit en arabe. La mosquée affecte la forme d'un vaste hangar de bois et paille, entouré sur la façade d'une haie (*afārag*). Il est des mosquées de pierre (Aïr), et dans le sud, chez les noirs Âderâwa, des mosquées schématiques bordent les chemins, simples cercles de cailloux comportant une ouverture vers l'ouest et un saillant vers l'est.

Le jeûne (*éṯṯūm*) est strictement observé par les Tegareigarei et les Imâjer'en même.

À l'école primaire (*mămmǝra*), les élèves, garçons et filles, sont instruits dans des tentes distinctes ; l'enseignement féminin cesse vers 10 ou 12 ans, celui des garçons peut se poursuivre au delà de cet âge.

VOCABULAIRE.

éddin : la religion.
anésləm, pl. *inésləmən :* religieux ; musulman (fém. *tanĕsləmt*, pl. *tinĕsləmin*).
almūmin (ar.) : le croyant, le fidèle. *ǝamir él mūmnin :* l'émir des croyants.
akāfər, pl. *ikŏffār :* l'infidèle, l'incroyant, l'Européen.
amūḍ, pl. *imūḍan :* prière en général ; grande fête, fête religieuse.
ṭǝmaṭ : action de prier, prière (verbe : *ǝmūḍ*, prier).
alwalla : ablutions ; *ḕḍég n élwalla :* lieu des ablutions.
éṯṯūm : jeûne ; ramadan.
éṯṯŏf : rangée de prieurs ; rang.
takṭe, takṭ, tǝkāt : héritage, part d'héritage ; aumône, cadeau au t'aleb. Cf *tékāsit*.
akkū él-ḥaṯṯi : partir en pèlerinage.
ǝnnǝbi, pl. *ǝnnǝbitǝn :* prophète.
angǝlūs, pl. *angǝlūsǝn :* ange.
élṯĕin, pl. *élṯĕinǝn :* djinn, génie naturel (= *atkurma*, pl. *atkurmātǝn* ; = *ag āsuf*, pl. *kĕl āsuf*, génie, démon).
iṣoḍĕnǝn (du v. *ṣāḍĕn :* compter) : chapelet.
ṣirĕut, pl. *ṣira :* amulette, talisman.
tuzamt (fête de) la rupture du jeûne.
tǝfaskĕwin (pl.) : pâques musulmanes, fête du sacrifice (*ʿaïd él-kbir*).
agazam : sacrifice (du v. *égzǝm*, égorger).
aṣakka, pl. *iṣǝkkwān :* tombeau (= *tāṣǝkǝt*).
élṯénnét : le paradis.
ǯahannama, timsi : l'enfer, le feu éternel (*timsi n allaḥirét :* le feu de l'autre monde).
tamǝzgidda, pl. *timǝzgadiwin :* mosquée (ar. *mǝṯṯǝd*).
alqŭran, arqŭran : le Qôr'an (= *al-kǝtab*, le livre par excellence).
élmǝsyaf, pl. *élmǝsyāfǝn :* serment (p. ext. : livre sur lequel on prête serment, Qôr'an).
aǝllŭm, pl. *iǝllŭmǝn :* planchette d'écolier.
taddāwat : encrier.
āɣānib : plume, crayon, style, calame.
ḕḍég ǝn tɛyǝrɛ : « endroit de la lecture » (école).
tayǫrit : appel (à la prière), chant religieux liminaire, cantique.
ayǫra : heure de l'appel à la prière de l'aube.

4. OUVRAGES UTILISÉS

I. Théologie.

Al-Qôr'an, Al-Bukhâli (Recueil de Hadith).
Al-Mahéli, Al-R'azin (Commentaires des Livres sacrés).

II. Justice.

Al-Mudawwanâten (Code de l'Imam Mâlik).
Al-Khalîl, Kifayâtu u T'âlibu d'Abû Moh'ammed, (Recueil de la *Sunna*).

L'influence des éducateurs religieux ne saurait sans danger être méconnue, pas ou peu de marabouts ayant plus de vingt élèves. On assiste à des «cours d'adultes», plutôt séances d'éducation civique ou révolutionnaire, ou simplement politique, commentaires de la situation et des événements étrangers.

Dans l'Attaram, *Azemzém*, disciple du maître *Banza*, est favorable (?), mais «politicard» comme Ah'med el-Mûmin dans le Dinnîk, Sîdî 'Ômar ech-Chaîkh dans l'Aér S. W.

État des Marabouts notables.

1938

Abd-ul-Jebbar (Ijangurumâten), II[e] groupe (ag H'amâdîten). Pas d'école. Cours d'adultes. 53 ans. Qadiriya.

Et't'ayeb Ag Moh'ammâdun (Attawâri), II[e] groupe, né vers 1909. 10 él.

Sîdî 'Umer, 1875 (Dar' Menna). Vit auprès de R'isa, ancien chef des Dar' Menna.

Moh'ammed Ag Ahamma, chef des Ichcherifen-el-Wûliten, 83 ans. Qadirîya. Pas d'école. Décédé août 1938.

Ah'med el-Hôrar Ag Isuf, chef des Kel Echchin-Kömméden du III[e] groupe, 52 ans. Qad.; à Tanderbûka ou R'âro. Pas d'école.

El-Hôrar Ag el-H'asan. Sourd, 83 ans.

Moh'ammed U. Essayôti (Yaèddès), né en 1897. 15 él. à Bazagor. Famille de marabouts professeurs. Qad. 6 livres.

Moh'ammed U. Dhâha (griot ou «oggiû»); à Tez'ôli, auprès du chef des Deremchâka. 10 él., 5 livres. Très favorable, peu d'influence.

El-Bekkây U. 'Abîdîn, 1890, à I-N-Tézé-N-Tézt; ancien élève de Sîdî 'Omar ech-Chaikh. Favorable.

Sîdî Moh'ammed U. Sîdî 'Amar U. Sîdîn 'Ali, 1900, à Tendé, Médal. Neveu de Méni (qâd'i des Deremchâka). Élèves arabes, Izâwiten, Ijawanjawâten. A fait ses études chez Bâba U. Sîdî Bâbâ-H'med, U. ech-Chîkh el-Mokhtâr el-Kbîr (de même 'Ali, père de Meni); Ah'med el-Mûmin (chef II[e] gr., Kel Er'lal) connaissait son père; a soulevé les Arabes à la révolte de 1917, pour les Twâj-Deremchâka. Enterré à Tendé, où il a une «kubba».

Moh'ammed-Lâmin (dit Maïmin) U. Moh'ammed U. Loffât, 1865. Tamâya depuis 1934. Deremchâka. Qadirîya. Révolte 1917. 15 él., 6 livres. Hostile.

H'med-Embârk U. At't'âyeb, 1905, chef fraction El-Khneïchat. Âzar. 8 él., 6 livres. Francophile.

Marabouts sans école.

Deremchâka.

1° Moh'ammed Lâmin (dit Méni) U. 'Ali. Qâd'i des Arabes à Tezôli, chez le chef des Deremchâka.
2° Sîdî 'Amar, père de Sîdî Moh'ammed, qui succéda lui-même au père de Méni (Alî). Ancien élève de Sîdî 'Omar ech-Chaîkh. N'était plus en relation avec lui, hostile lui-même. Mort en 1925.
3° Khaîdi U. H'maîtti; dans l'Âzar et à Tamâya. Hostile.
4° El-Fezzazi Ag el-Bachîr, 95 ans. L'érudit H'med Lâmin, 32 ans, 40 élèves, le remplace dans la mosquée-école.

Marabouts enseignants.

Ikadamman.

Béhram Ag Ennâfér', 52 ans. Qôr'an, Riçâla.
Moh'ammed Ag Ennâfér', 55 ans. Q., R.
Ennâfér', 58 ans. Q.
Ah'med el-R'âz, 62 ans. Q. Sans influence. 2 élèves.
Alattab, 52 ans. Q.

Igdâlen de l'ouest.

Al-Bassâri Ag Legu, 59 ans. 3 élèves. Hostile.
(Nota. — De nombreux Igdâlen apprennent le Qôr'an à leurs propres enfants; les Igdâlen, K. Es-Sûq, sont en moyenne très instruits.)

Kel Er'lal.

'Abd-ul-Iâhi, 57 ans. Q.
'Abd-el-Mâlik, 47 ans. Q.
Yûsuf, 67 ans. Q.

Ichcherifen (Wi n) Elwûliten.

Moh'a Ag Moh'ammed, 44 ans. 10 élèves.
Ah'med Ag Ah'mad-u-Zeïd, 54 ans. 3 élèves.
Moh'ammed Ag 'Abd-ul-Kârim, 54 ans. 2 élèves.
Ichchâten Ag Ah'madu-Sar'îd, 49 ans. 3 élèves.
'Abd-ul-Menna, 52 ans. 2 élèves (Ag R'ûmru).
'Abd-ul-Wâkhid Ag R'ûmru, 49 ans. 3 élèves.
Moh'ammâdun Ag al-H'âsan, 59 ans. 2 élèves.
At't'yob, 58 ans. 2 élèves.
Hâchim, 62 ans. 2 élèves.
Aliès Ag Hukâchata, 51 ans. 4 élèves.
Ibrâhim Ag Ah'med, 54 ans. 3 élèves.
Suleyman Ag Aliès, 29 ans. 2 élèves.
R'isa Ag al-H'asan, 52 ans. 2 élèves.
Al-H'asan Ag Fanjér, 53 ans. 3 élèves.

Ijawanjawâten.

Al-Horar, 57 ans. 2 élèves.
Ennôr, 64 ans. 3 élèves.

Ichcherifen.

Moh'ammed Ag el-Fezzâzi, 40 ans. 4 élèves.
R'ûmer Ag el-Fezzâzi, 45 ans. 5 élèves.
'Abd-ul-Wâhib Ag Echchâfer'i, 54 ans. 3 élèves.
Ah'med-Alâmin Ag Echchâfer'i, 59 ans. 2 élèves. Influence locale.

Ichcherifen des Ikherkhéren.

Passés du IV° au VII° groupe formé en 1925 :
Belâbilo, 57 ans. 5 élèves.
Ah'med-Ah'med, 52 ans. 6 élèves.

Igdâlen de l'Est.

Aliu, 57 ans. 10 élèves. Influent.

Arabes.

H'med Alâmin Uld Moh'ammed, 56 ans. 2 élèves.
Moh'ammed Uld Ibrâhim, 54 ans. 9 élèves.
Ah'med el-Hâres U. 'Ali, 70 ans. 2 élèves. Légère influence.
Moh'ammed-Lâmin U. 'Ali, dit Méni, 58 ans. 5 élèves (livres : Q., Abû Mohammed, Riçâla, Attôr'id).
Sîdî Mohammed U. Sîdi 'Amar, 40 ans. 9 élèves.

Fraction Yaèddès.

Hamûdha, 57 ans. 4 élèves.
Moh'ammed U. Essayôti, 62 ans. 4 élèves.

Tamessadeq (ar. *ṣādaqa*).

Certains marabouts restituent intégralement le produit de la Tames'sâdeq au profit des pauvres, d'autres la gardent dans le troupeau de Bît ul-Mal (*çharç m bît ul-mâl*). Les plus généreux et probes des marabouts du Dinnik, ceux qui se font un devoir de distribuer les

aumônes reçues, sont : El-Fezzâzi (Ichcherifen), Al-Qâsum (Dar' Menna). Dans l'ouest, Bây. Tous les autres «mangent» la Tames's'âdeq dans une certaine proportion :

Un marabout dans chaque tribu est nommément désigné pour prélever la *Ṣādaqa;* chez les Kel Er'lal, par exemple, c'est Al-Hasan qui la quête chez les Ijawanjawâten : *Alīmam on Kēl-āylal Al-Hasan, ēlfāqi, ēnta itākkəs tamaẓẓādəq n Ijawanjawāten.*

La *ṣādaqa* doit revenir dans la tribu où elle a été perçue; si l'on ne veut pas donner à l'Imam lui-même, on doit donner à un autre marabout de sa tribu.

Le chef Amâjer' avait une part dans la Tames's'âdeq pour l'entretien des passagers (*Āmagāraṛ*, pl. *imugāra* : hospitalité; *inaftāyən* : les hôtes).

La Tames's'âdeq chez les Igdâlen :

Autrefois, le chef de chaque grand campement recevait lui-même la Tames's'âdeq et la réalisait en argent; il payait aux suzerains Ikherkhéren une *ṣūsṛ* = *tūsṛ* (tribut) et les Igdâlen avaient droit en principe à la dîme sur les cultures et le croît des troupeaux. Avec les Français, les droits des Imâjer'en sont supprimés, mais le chef des Ineslement Igdâlen en profite car il s'octroie avec ses amis tout le produit annuel de la Tames's'âdeq, qui équivaut à :

	VALEUR par tête.	COMPARAISON AVEC LES TAUX D'IMPÔT par 40 animaux.
	francs.	francs.
Pour les ovins et caprins :		
1/40, 6/80, 2/100, 4/150, 5/200, 6/250, 7/300 ..... Le taux est donc, à partir de 40, d'une unité par fraction de 40 et au-dessus.)	30	6
Pour les vaches et veaux compris :		
Pour 30 vaches (ou veaux) : 1 taurillon de 3 ans		
— 40 — 1 vache pleine	250	133
— 80 — 2 vaches		
— 100 — 2 vaches et 1 taurillon		
Pour les camelins :		
Pour 5 chameaux : 1 brebis adulte	35	95
— 7 — 1 taurillon de 3 ans	250	133
— 10 — 1 chamelon de 2 ans	500	190
— 40 — 1 chamelonne de 4 ans	1.800	760

Seuls les ânes et les chevaux, considérés comme non productifs, sont exempts de droits.

Cultures : pour 100 paquets de mil : 10 «têtes» (*iyəfāwən*) de mil. Du point de vue des Ineslemen, les troupeaux égarés sur leur terrain de parcours sont *iḥalālən* (prise permise).

5. STATISTIQUE DES ÉCOLES CORANIQUES

(AU 2 AVRIL 1939)

LIEUX, VILLAGES.	NOMS DES MARABOUTS ENSEIGNANTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES.	LIVRES UTILISÉS.	SECTE, CONFRÉRIE.
1° CANTON DE T'AHOUA. (Marabouts les plus notables.)				
T'âwa-Ville.	Mallâm Ibrâhim.	30	Qôr'an	Qadiriya.
	Mallâm Salûfu.	20	—	—
	Kané.	30	—	—
	Abdullâhi.	20	—	—
	Mallâm Mûsa.	10	—	—
	(Al-H'ajji) Mûsa dan Dilla.	10	—	—
Alibu.	Assâlékh Ag Moh'ammed.	8	—	Tidjaniya.
Kalfu-Dabâgi	Cha'ibu dan Abû-Bakar.	10	—	Qadiriya
Funkoy	'Abd-ul-Lâhi dan Ûmaru.	8	—	—
Jardana	Moh'ammâdou dan Achku.	8	—	—
Môg'eur.	Rilwannullâhi dan Îsa.	10	—	—
Tudûni.	Moh'ammâdu dan Nuhu.	10	—	Tidjaniya.
	Mûsa dan Barmu.	9	—	—
2° CANTON DE TAMMASKEY.				
Dar es-Salâmi	'Abdu dan 'Abd-ur-Rahmân	7	Qôr'an	Tidjaniya (H'ajji, 1929).
Jibelâwa.....	Sa'idu dan Kamâyé.	11	—	Qadiriya («arika»).
	Isa dan Idrisa.	7	—	Qadiriya («qâd'i»).
3° CANTON DE KEITA.				
I-N-Safâri	Yaqubu dan Agar.	17	—	Tidjaniya.
Inut'âban (nomades.).....	Hamidun Ag Saddeq.	20	—	Qadiriya.
4° CANTON DE LABA.				
Garâdo.	May-Dâwa.	10	Qôr'an, Riçala, Allar'dari.	Qadiriya
Lâba	Jibrina.	10	Qôr'an, Riçala, Allar'dari.	—
Mansala	Salifu.	7	Allar'dari, Riçala, Alawali.	—

ANNEXE I

—

TRIBUS DE L'AZÂWAR'

FRACTIONS.	FONDATEURS.	CASTE.	TERRAINS.	CHEFS ACTUELS.	ANNÉE de NOMINATION.	CATÉGORIE OU CLASSE.
			Ier GROUPE.			
Abalâda	Hachim.	○	Ouest.	Yeylûn.	1913	Izâwiten. (Blancs.)
Ad'ar-on-Taïlalt	Echchâbli.	○	—	Nadbun.	1938	—
Akulûten	Elbadey.	▽	—	Al-Mekki.	1937	Eklan des Irreulen.
Alfakâriteno	(?)	○	—	R'ad'nân.	1933	Izâwiten. (Blancs.)
Éklan n ég'éf	(?)	▽	—	H'amidun.	1933	Eklan, Iderfan des Irreulen.
Ibadernâzan	(?)	○	—	Al-Must'afa.	1934	Izâwiten. (Blancs.)
Ibarzâgan	Badeg.	○	—	Akhmad.	1931	Igdâlen.
Iber'elliten	Idekkan.	○	—	Seydi-R'mâr.	1938	Izâwiten. (Blancs.)
Iberûbak	Echchâbli.	○	—	Ezzâhid.	1932	—
Ichchérifen	Badeg.	○	—	Ibn ul-Qâsum.	1933	Igdâlen.
Id'ebbed'ab	Moh'ammed.	▽	—	Agôd'a Ag Ahi.	1934	Eklan des Irréulen.
Idemhâkan	I-N-Tegerot.	○	—	Ur-Ittawara.	1933	Izâwiten. (Blancs.)
Îderfan	Amoddur.	▽	—	M. el-Mûmin.	1938	Eklan (Iderfan) des Irréulen.
Ihayâwan I	Er'ambu.	□	—	Hanni.	1933	Imr'âd.
Ihayâwan II	Emajubu.	▽	—	Zakarèya.	1934	Eklan des Irréulen.
Ikadammân	R'isa.	○	—	Béhram.	1917	Ineslemen. (Noirs.)
Ikaôkâwan	Mezadday.	○	—	Ennebil.	1936	Izâwiten. (Blancs.)
Inazdâfan	Mûsa Ag Md.	○	—	Hattâni.	1935	—
Irréulen	Dabil.	△	—	Badrum.	1933	Imâjer'en.
Izerr'âfen	Echchâbli.	○	—	Moh'ammed.	1934	Izâwiten. (Blancs.)
Kel ázar	Iwaddi.	△▽	—	Kalam.	1935	Imâjer'en.
Kel Echchin-kömméden	Ar'âli.	○▽	—	Hame Ienna.	1936	Izâwiten. (Blancs.)
Kel Ter'ayér'it	Alfaror'.	○	—	Bû-Bakar.	1935	Igdâlen.
Kel Tegalèyet Ta-Teggûg'et	Alesmâr'il.	○	—	El-Wâbid.	1934	—
Kel Teg. Ta-Tehôzet	Senûsi.	○	—	Ah'med.	1936	—
Tâmjirt	Alfâror'.	○	—	Akarkar.	1936	—
Tar'ed-Bâhu	Temenno.	▽	—	Huseyni.	1934	Eklan des Irréulen.
Termamîa	Mer'az.	▽	—	Idder.	1937	—
Tiggiwalt	Wa-ten-Ôfen.	▽	—	Mokhâkha.	1938	Izâwiten. (Blancs.)
			IIe GROUPE.			
Kel Er'lal	'Abd-ul-Kârim.	○	N.-E.	A. el-Mûmin.	1918.	Ineslemen.
Kel Es-Sûq	'Abd-ur-Rakhia.	○	Ouest.	H'amidun.	1930.	—
Ait-Awâri	Ehbaferha.	○	—	'Abd-ur-Rahmân.	1931.	—
Dar'Menna	R'isa.	○	—	Mah'mûdun.	1936.	—
Enâd'an	Moh'ammed.	⊤	—	Moh'ammed.	1937.	—
Idebéren	Salîmun.	○	—	Al-Falil.	1933.	—

HAB.	TENTES.	BÉTAIL IMPOSABLE. CAMELINS.	BOVINS.	ÉQUINS.	ÂNES.	OVINS ET CAPRINS.	TERRAINS DE PARCOURS.
1.219	238	165	1.532	7	207	9.690	Télemsès-Akarkar.
79	11	13	130	#	17	997	Télemsès-Tillia.
1.239	265	40	532	6	162	6.987	G'idôma-Télemsès.
242	69	45	248	2	24	4.254	Etambo-Télemsès.
87	19	#	47	1	3	70	Kéhéhé-Tunfâfia.
235	46	66	354	#	43	3.575	Etambo-Tillia.
360	71	20	143	#	132	2.367	Etambo-Tillia-Télemsès.
84	22	7	110	#	32	2.061	Amânder-I-N-Waggâr.
154	45	1	152	1	27	1.947	Etambo-Tillia.
431	63	76	434	1	127	4.414	Âzar-Ti-N-Chennânen.
578	112	20	336	#	53	1.873	Taza-Amander.
121	17	9	239	1	25	1.880	I-N-Aggâr-Télemsès.
929	187	40	629	8	156	6.068	Elr'as-Tabâkat.
206	32	24	157	#	27	2.523	Targabad-Télemsès.
554	115	17	275	#	58	3.229	Taza-Abâlar'.
1.487	255	170	2.981	2	181	1.622	Taza-Télemsès.
277	47	61	729	#	43	3.234	Bakôrat-I-N Waggâr.
97	17	1	71	#	16	542	Anèker-Gôber.
569	115	53	962	11	88	2.796	Télemsès-Elr'as.
178	32	66	260	#	18	1.981	Asag'eyg'ey-I-N-Waggâr.
430	75	22	285	4	114	2.007	Tadârast-Tiggârt.
1.624	357	205	2.012	3	390	20.446	Akazrar-Adâras.
143	23	1	100	3	44	1.310	I-N-Bôrar'-Mauza.
379	59	20	165	1	137	2.452	El-Bendek-Tarrai.
147	29	12	127	#	66	2.122	Târgan'-I-N-Ag'erg'el.
414	60	28	202	2	101	4.651	Amassara-Isowi.
105	25	#	81	1	8	504	Tunfâfia-Kéhéhé.
163	36	4	61	1	13	636	Ader-N-Aggâr-Tunfâfia.
94	25	17	99	#	#	1.964	I-N-Adbeg-Er'ran.
12.626	2.462	1.211	12.659	55	2.322	97.201	

5.161	1.775	3.270	6.447	44	759	37.670	Kichgâri.
334	51	117	396	4	37	2.509	Bâkôr-Akâfer.
1.535	466	802	2.700	22	219	14.481	Bagâré-Abâlar'.
1.246	227	197	1.894	17	213	11.539	Durûm-Dammâyo.
548	70	68	597	35	82	2.315	Ader-N-Aggâr, Kichgâri.
205	77	26	320	2	23	1.876	I-N-Garrân-Chadawanka.
9.029	2.666	4.480	12.354	124	1.333	70.390	

FRACTIONS.	FONDATEURS.	CASTE.	TERRAINS.	CHEFS ACTUELS.	ANNÉE de NOMINATION.	CATÉGORIE OU CLASSE.
			IIe GROUPE. (*Suite.*)			
Report.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Îd'erfan.....	El-Wâchi.	□	Ouest.	Huseyni.	1933.	Iderfan.
Igóran.....	Châfi.	▽	—	Harûn.	1939.	Eklan.
Ihayâwan	Wâfi.	○	—	Mah'mûdun.	1937.	Ineslemen.
Imellâlen.....	'Abd-ul-R'ias.	○	—	Moh'ammed.	1936.	—
Iqéren.....	Kuràka.	△ ▽	—	Harûn.	1935.	Imâjer'en + Eklan.
			IIIe GROUPE.			
Debbâkar	Echchefér'.	○	Ouest.	Al-Hân.	1933	Imr'âd/Ineslemen.
Ibangâjan(issus des Tarkatmat)	.....	○	—	Assah'ab.	1935	Inesl. Ijawanjawâten.
Ibaràkiten (issus des Tarkatmat).....	.....	○	—	Afri.	1938	Eklan des K. Nân.
Ibunnéren.....	Ah'm. es-Senûsi.	○	—	Attao.	1937	Ineslemen.
Ichchérifen I	Ah' m. el-Mûmin.	○	—	A. el-Fezzâzi.	1923	—
Ichch. El-Wâliten	Moh'ammed.	○	—	Ah'. Alfârer'.	1938	—
Ifazfâzan	.....	○	—	Bessi.	1935	Inesl. Ijawanj.
Ir'anr'âchen	Mâlik.	○	—	Ah'. Erref îr'.	1938	—
Ikaraddâmen	Âdem Ag Moh'.	○	—	H'med. Attama.	1934	—
Illahâkan.....	Alîkhmad.	□	—	Alîkhmad.	1936	Imr'âd des K. Nân.
K. Er'lal-Ninigger (revenus de Kayta).....	.....	○	—	Sidi-l Mokhtâr.	1938	Igdâlen.
Kel Gûber	Ab. Ag R'osmâm.	○	—	Sâlekh.	1934	Ijawanjawâten.
Kel Nân.	El-Horar.	△	—	Moh'ammed.	1935	Imâjer'en.
Kel Tebaïkort	Awâna.	□	—	Morg'idda.	1929	Eklan et Imr'âd des K. Nân.
Kel Teg'et't'ôt	Ibun.	○	—	Amoddur.	1935	Ijawanjawâten.
Tâmjirt.....	Belom.	□	—	Amâwél.	1918	Eklan des K. Nân.
Tanfer-R'âsten	R'osmân.	○	—	R'isa.	1935	Ijawanjawâten.
Tarkâtmat [1]	R'ûmer.	○	—	El-Fezzâzi.	1939	—
Tiggirmat.....	.....	△	—	Mat'âfa.	1917	Imâjer'en.
Inamagrâwan	Mokhtar.	□	—	Werzammat.	1918	Imr'âd des Tigg.
Isekiliban.....	.....	○	—	Al-Hotha.	1930	Ijawanjawâten.
Ittelwâyen	Azwok Ag Muslim.	○	—	Taja.	1936	—
Ittâgan-Tabki.....	Habîb.	□	—	Darkheitu.	1928	Imr'âd des Tigg.
Ittâgan-Tellimidezt.....	Hamaditen.	□	—	Imer'ri.	1931	— —
Ijangurumâten	Moh'ammed.	○	—	'Abd-ul-Jebbar.	1927	Ijawanjawâten.
Kel Âd'ad'.....	Al-Mustafa.	○	—	Ah'. el-Karim.	1927	—
Kel Âgala	Imfi.	○	—	Al-Qâsum.	1939	—
Kel Echchin-kömméden....	Essi Ag Isur.	○	—	Ah'. el-Horar.	1928	—

[1] Clans : Tarkatmat, Kel Ezmer, Taferkoma.

HAB.	TENTES.	BÉTAIL IMPOSABLE. CAMELINS.	BOVINS.	ÉQUINS.	ÂNES.	OVINS ET CAPRINS.	TERRAINS DE PARCOURS.
9.029	2.666	4.480	12.354	124	1.333	70.390	
463	120	3	276	14	55	1.495	Kichgâri-Chadawanka
671	129	22	239	6	65	7.085	Tunfâfia-Chadawanka.
146	22	155	201	2	13	1.714	Mayatta, Tôfa-Abâyor'.
209	101	171	622	4	79	3.136	Abalar'.
358	58	2	168	3	43	1.873	Tunfâfia-I-N-Kinkaran.
10.876	3.086	2.833	13.860	153	1.588	85.693	
188	25		210	#	71	2.064	Dammâyo-Eduk.
70	12	12	190	#	21	944	Tagâlalt-Durum.
368	69	32	530	2	95	3.668	Toro-Ezak, jusqu'au Gôber.
65	9	11	168	4	12	1.403	Tiggôrt-Abalar'lar'.
610	54	804	1.325	27	211	5.937	Wézey-R'âro.
734	108	337	1.039	32	274	9.204	Azéleg-Taramtag'eyt.
393	37	97	327	#	36	2.680	Durum-R'âro.
327	82	157	795	1	73	7.113	Abalar'-Tâdist. (Vallée du Tâdist.)
311	22	197	795	#	79	4.595	Durum-Tâdist.
421	82	115	594	10	171	7.160	I-N-Ar'amman-Attaba.
470	49	26	122	8	34	663	Elabo-Azéleg.
175	16	205	614	6	25	3.141	R'âro.
902	146	51	672	7	196	3.674	Durum-Ezak-Tâdist.
10	20	26	147	4	134	5.192	Tillia-Âzar. (Vallée de l'Âzar.)
6	5	49	184	1	14	781	Magal-âlem.
756	81	58	42	12	108	4.255	Toro-Tunfâfia.
203	18	165	514	1	47	3.499	I-N-Edemi-Elabo.
702	91	376	2.038	3	162	10.685	R'âro-Azar.
717	135	140	543	6	176	8.333	Edûk-Ezak.
233	27	133	311	13	51	2.691	Bagam-Dammergu.
284	12	190	616	2	81	3.955	Taodâwin-I-N-Tamer'wet.
172	18	42	378	#	47	3.912	Tillia-Amânder.
282	53	9.	103	#	147	6.649	Télemsès-Amânder.
153	37	11	63	#	124	3.043	Télemsès-Tar'mert.
459	59	543	1.412	2	164	6.500	R'âro-I-N-Ar'amman.
140	12	55	159	1	31	1.469	Elabo-Azéleg.
269	56	51	499	3	28	2.117	I-N-Tegârot-Ségat.
193	20	279	363	3	59	3.132	Azéleg-Akaranna.
9.858	1.345	4.329	14.653	158	2.601	118.559	

FRACTIONS.	FONDATEURS.	CASTE.	TERRAINS.	CHEFS ACTUELS.	ANNÉE de NOMINATION.	CATÉGORIE OU CLASSE.
IVe GROUPE.						
Ikerkhéren	Karòza.	△	Ouest.	Mayáki.	1918	Imájer'en.
Ve GROUPE.						
Ibulchekaët	Ajikhfur.	▽	Ouest.	Moh'ammed.	1926	Eklan des Tellim.
Ibuzalág'en	Bacheggi.	▽	—	Moh'ammed.	1928	—
Iderr'álen	Bôji.	▽	—	R'alisun.	"	—
Ir'elr'álen	Alinsar.	▽	—	R'al'u.	1929	—
Izanazzáfan	H'asan.	▽	—	Akonni.	1938	—
Tankórba	Menimeni.	□	—	Moh'ammed.	1932	—
Tellimidèzt	Ismár'il.	△	—	Hammatei.	1933	Imájer'en.
VIe GROUPE (Arabes).						
Deremchâka	Ibrahim.		Ouest.	Sidi 'Ali.	1933	H'asan.
Yaèddès	Abdurrahman.		—	Ibráhim.	1929	Ig'ellád.
Kúnta	.....		—	El-Bekkáy.	1933	Mrábtin.
L'-at-Ttwáj	Bûbakar.		—	Sidi Lamin.	1918	—
Taggát	Hamma.		—	Bába.	1936	Ig'ellád.
VIIe GROUPE.						
Ibérógan	Ah'med-Alek.	□	Ouest.	Moh'ammed.	1934	Imr'ád des Igd.
Ichchérifen	El-Múmin.	○	—	Bolkhu.	1924	(Inesl.) Ichch.
Igdálen	H'amma.	○	—	Moh'ammed.	1934	(—) Igdálen.
Kel Âchg'ét	Moh'ammed.	○	—	Al H'asan.	1928	(—) Ichchérifen.
Tekbel-uhu	Kârim.	○	—	Ab'. el-Karim.	1930	(—) —
Takerkóchi	Moh'ammed.	○	—	Ah. el-Mûmin.	1931	(—) —
Târkant	'Abd-ul-Wâhid.	○	—	Mah'mûdun.	1932	Ichchérifen.
Tarkâz	'Abd-ul-Wahid.	○	—	Sídi el-Bekka.	1930	—
TOTAL GÉNÉRAL						

Clans des Kel Er'ial : K.E. d'Abd-ul-Fettakh, K. E. de Ah'med el-Mûmin, K. Âgala, Ikarafrâfen, Êssél'an, Ihayáwan, Kel Tamerkest, Al-Qas'ba, K. Tatle'ast.

HAB.	TENTES.	BÉTAIL IMPOSABLE.					TERRAINS DE PARCOURS.
		CAMELINS.	BOVINS.	ÉQUINS.	ÂNES.	OVINS ET CAPRINS.	
350	20	12	126	4	54	2.303	Chigrîn', Tôfa-Abâyor'.
172	20	10	164	2	2	876	Jang'ébé-Akâro.
147	31	7	81	4	10	773	Jang'ébé.
139	21	1	89	4	14	768	—
346	65	5	286	5	20	1.946	—
276	67	2	159	4	18	1.644	—
256	13	4	120	9	15	1.075	—
520	94	18	270	8	45	1.990	—
1.856	311	47	1.169	36	124	9.072	
2.232	653	1.689	2.501	144	969	12.650	Attumbulum-Tillia.
618	99	221	612	35	264	2.144	Bazagor.
63	3	90	169	8	14	280	I-N-Tézé-N. Tézt.
860	78	1.459	1.931	37	350	3.137	I-N-Arîdal, Mentès.
290	62	202	702	30	142	1.477	Essowi-Amassara.
4.063	895	3.671	5.915	254	1.739	19.688	
2.407	418	138	2.892	6	575	31.725	Jang'ébé-Tagalâlt.
539	80	634	885	8	178	5.856	I-N-Areggân.
1.827	260	537	2.046	6	411	18.612	I-N-Wagger, Tôfa-Abâyor'.
210	51	123	367	2	51	1.887	Abâlar', I-N-Abbas.
291	39	345	390	6	95	4.857	Tazzeyt, Abâlar'
404	62	535	474	4	96	4.403	Tellinzet, Tézeq.
640	88	255	1.253	14	159	8.682	Taramtag'eyt-Akaranna.
258	31	329	504	3	71	2.729	I-N-Waggâr-Taramtag'eyt.
6.576	1.019	2.896	8.811	49	1.636	78.051	
46.215	9.138	16.984	57.186	699	10.064	410.567	

Clans des Ait-Awâri : Ait-Awâri, Irézemen, Tesslem, Ikanâwen.
Clans des K.-I Es-Sâq : K. Es-Sâq de H'amâdun, K. Es-Sâq d'Alad us-Samâd.

ANNEXE II

—

INDEX DES FEUX

SCEAUX TRIBAUX DANS LE MARQUAGE DU BÉTAIL

AŻUAL (pl. *EŻUĀLƎN*).

I *āḍaḍ* « doigt » [1].
V *taskómt* « crochet » [2].
— *žāḍ* « chaud » [3].

[1] Dans l'œil de qui touchera au chameau.
[2] Sur la cuisse droite.
[3] Sur la queue (il en cuira au voleur).

Tiggîrmat :



Quelques Tiggîrmat font le *žāḍ* des Kel Nân, où l'*aśgət* ϟ sur la cuisse gauche, à la jointure de la patte. (*Voir* Kel Achg'et.)

Kel Nân et Ikherkhéren :



āḍaḍ

Mattâfa Ag Saqqâfi et Eddîwan : *āḍaḍ* comme les Kel Nân.

Kel Âz'ar :



et I sur l'épaule gauche.

Irréulen :



et — en travers du genou gauche, côté gauche.

Tellimîdîzt :



La *šiləft*.

Kel Achg'et (Ichcherifen) :



šiləft, – *āḍaḍ*, *thāmīmt*, plus l'*aɛgət* – sur la cuisse gauche, à la jointure de la patte postérieure.

Târkan (Ichcherifen) :

šiləft – *āḍaḍ* au milieu du cou derrière les oreilles.

šileft – — *thāmīmt* + *taskômt* sur le genou gauche.

Tous les Ichcherifen de Bolkhu : *šiləft* – *āḍaḍ* *thāmīmt*.

Isakarnanen (chef Bolkhu) :

šiləft, pas d'*āḍaḍ* (–), ni de *thāmīnt* ( ),

mais – en travers de la queue, et | sous l'œil.

Ijawanjawaten, Kel Echchin-Kemméden du III^e^ Groupe :

šiləft, = *ikōmmḍən* (en travers de la cuisse gauche), | sous l'œil.

Ijawanjawâten d'Ech-Châfeh'i :

šiləft, | | *šibūrugin* (bâtons), derrière les oreilles.

Târkaz (chef Sîd-el-Bekka) :

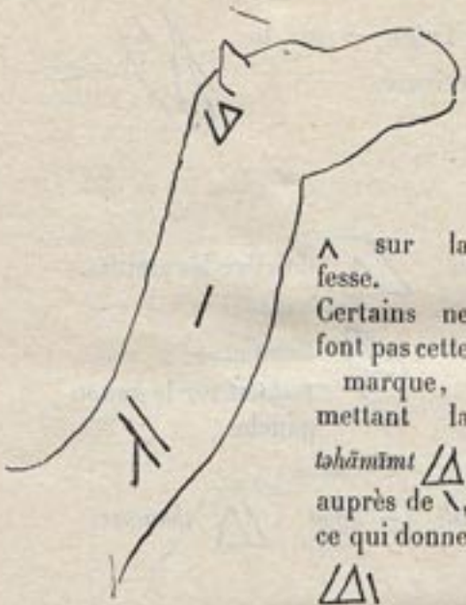
šiˈəft sur cou près épaule droite, – au milieu du cou,

thāmīmt, derrière les oreilles,

ou *šiləft*, *thīmīmt*, ou *šiləft* spéciale.

La *šīləft*. (Suite.)

Ichchérifen El-Wâlïten :



^ sur la fesse.
Certains ne font pas cette marque, mettant la *təhāmīmt* auprès de \, ce qui donne

D'autres font simplement

Ichchérifen :



šīləft ou sur le cou, ou *təhāmīmt* derrière les oreilles.

Certains Ichchérifen font :

tagăist (patte d'outarde),
šīləft sur l'épaule.

El-Fezzâzi (chef Ichchérifen du III[e] groupe), remplace le — des Ichchérifen, en travers de la queue, par sur la joue droite, sous l'œil.



Combinaison *dāl-šīləft*.

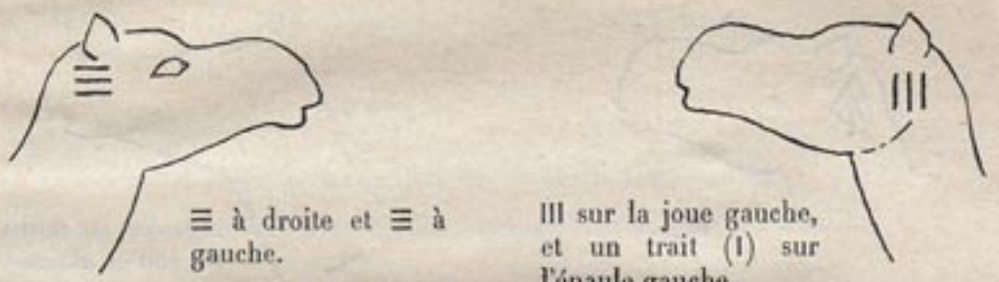
(Moh'ammed el-Mûmin, chef des Takerkôchi) :



+ une *tasuôk* (verticale) et un *agaǰôk* (horizontal).
(Les deux ensemble ou l'un seulement.)

La *təẓôẓlōt*.

Marque diacritique de ʿAbd-ul-R'eſûr (des Takerkôchi).



≡ à droite et ≡ à gauche.

III sur la joue gauche, et un trait (I) sur l'épaule gauche.

La *təhāmīmt* (ou *hāmīm*, *mīm*).

Igdâlen :

təhāmīmt classique, ou allongée

= *šiɣādəmin* (traits horizontaux).

≡ Sur le genou postérieur droit.

– *« ur té'liq »* (« marque indiscutable ») : sur l'épaule droite.

Chef Moh'ammed Ag Îsuf :

təhāmīmt sur le cou, et un *amyāliš* I sur la joue.

Iferenan : *təhāmīmt*, et – *amyāliš* jugulaire.

Autres formes du *mim* : et

Kel Amâṣur :

təhāmīmt + *l'amaṣur wa n zəlgət* = sur le bas de la patte gauche.

Igdalen de l'Ouest (Inest'arâmen : Igdâlen Wi-N-At'aram) :

Igdalen de l'Est (W-N-Dinnîk) :

La *təhāmīmt* (ou *hāmīm*, *mīm*). [Suite.]

Attawari : le *mīm* devient :



Quelques Attawari :

 + 2 *šigadəmin* derrière chaque oreille : II II;

ou  et les *šigadəmin* derrière les oreilles : = ou ≡

Ijanguəmâten (Ijawanjawâten) :



tăgaleɣət au milieu du cou et *akəmmḍ* — sur cuisse droite.

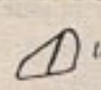
Ihayawan des Irreulen :
1" derrière les oreilles.

Ihayawan des Kel Er'lal :
T derrière les oreilles.

Kel Tegaleyet Ta-Tehôzet :
1 *tăgaléɣət* rapprochée de la tête.

Kel Tegaleyet Ta-Tegguget :
1 *tăgaléɣət* éloignée.

Kel Alekod' de l'Ouest :

 *təhāmīmt* + 1 *aləkoḍ* (« cravache ») sur la cuisse gauche;

quelquefois, *aləkoḍ* seul, sans *thāmīmt*.

Kel Er'lal-Ninigger : avant la dissidence de 1917 

Kel Tekibart (région de Tôfâbâyor') :

 ajoutent / *šiqqīt* à gauche,

leurs nouveaux suzerains Illisâwan (depuis 1917) confisquaient en effet tout ce qui portait la marque 

Le *tshāmīmt* (ou *hāmīm*, *mīm*). [Suite.]

Kel Âgala : *tshāmīmt* + = sur la patte droite.

Certains Takerkôchi :

II II derrière les oreilles, et = sur la fesse gauche.

III III derrière les oreilles (*tamăẓalallăit*) ou bien la *thāmīmt*.

Kel Leburda : III III (*tamăẓalallăit*).

Tanfarr'âsten et Irézemen :

II et II derrière chaque oreille.

Tarkatmat (Ijawanjawâten) :



tasuôq : horizontale.
amγālis : vertical.

Kel Teg'et't'ut :



tagəṭṭŭt : « fourche ».

Debbâkar :



alakôḍ : forme d'une cravache (coup de cravache sur la cuisse).

Dar' Menna :

⊥ *afāḍis* (« marteau »), sur le flanc droit;
ajoutent parfois — sur l'épaule droite.

Le *dāl*.

Kel Er'lal :



Diverses formes :



1. V sous l'œil droit. — au milieu du cou, à droite. = sur la patte antérieure droite.

2. V sous l'œil droit. / derrière l'oreille gauche. = sur la patte antérieure droite.

Certains Kel Er'lal : ◿ et \ sur la fesse droite.

Kel Er'lal de Bâhi : ⩛

Ah'med el-Mûmin (chef) : ⩛ *dāl* + *šiqqīt*.

Tous autres Kel Er'lal : V

Kel Tamerkest : ⩛ sous l'œil, et ⌒ sur l'épaule droite.

Kel Tamerkest (de l'ex-chef Attahér) : V sous l'œil, et V sur l'épaule droite.

Matâli Ag Attakhôkhi :

V sous l'œil, — au milieu du cou, = sur l'épaule droite.

Kel Tamerkest d'Alesmâr'il :

V sous l'œil, = sous le genou droit, face externe, // derrière les oreilles.

Kel Tamerkest de Khozeimata : ⩛ sous l'œil, et — sur la fesse droite.

Kel Tatôr'ast : V *dāl*, et — sur la fesse droite.

Imellâlen : V *dāl*, et — sur la fesse droite.

Tar'achr'âchat, et un des Târkaz :

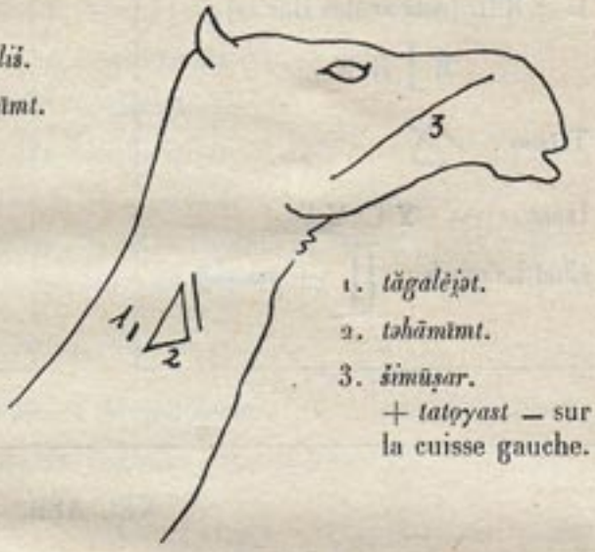
V *dāl*, et — derrière les oreilles.

Al-Kas'ba : ⩛ *dāl*, et ∪ sur le cou, en collier *təgarrāt*.

Le « petit *dāl* » V ou *dāl ānibo* (*anibo* : bâtard, gamin); marque de Moh'ammed-Wa-N-Kotejen, Âdem (des Ikaraddâmen).



1. *amγāliš.*
2. *təhāmīmt.*

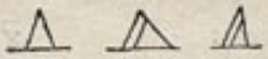


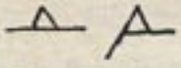
1. *tăgalēi̯ət.*
2. *təhāmīmt.*
3. *šimūṣar.*
   + *tatǫyast* — sur la cuisse gauche.

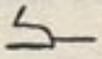


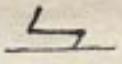
1. Cicatrices.

Réminiscences de caractères coufiques dans les sceaux de tribus :

ha 

mīm 

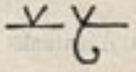
dāl 

kaf 



1. *amūlas.*
2. *adəmdam.*

alif initial et isolé :

ʿaīn non bouclé : 

KEL AHAG'G'ÂR.

.|. *tiqqīt.*

Ibôglan :  *lahlá.*

D-ag R'ili (Adr'ar des Ifôr'as) :

II | II X

Taïṭoq : 

Irrég'anâten : X I X I'

Chef La'mech :  + *amaslag.*

AZJƎR.

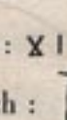
Kel R'ât :

Chef Bû-Bakar Ag Ellegwi) :  .

Chef Amūḍ (le sultan vert) :  .

Kel At'aram (Iullemmeden de l'Ouest) :

Tarr'aït-Âmut :

 sur la cuisse gauche.

Ifôr'as : O

KEL AÉR.

Ifadèyen : pointe de l'oreille droite coupée.

Kel Tedélé : oreilles coupées (*tăbaséit*) *ou* déchirées (*tallēit* 2 fentes).

Kel Éfagarwēl : *tăbaséit, tẹ—.*

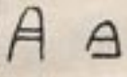
Kel Tésemt : sur le cou, à droite.

Kel Tâdek' : à mi-cou, sur la gauche.

Kel Tafîdet : 11 sur le cou, à droite, près de la tête.

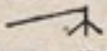
Irawattân : fente à l'oreille gauche.

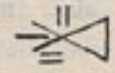
Kel Negaru : petites II derrière l'oreille gauche, et II II sur la cuisse gauche.

Kel Agâlal : 

Kel R'absa :  sur le bras droit.

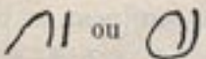
Iklan-en-Taûsit :  sur la fesse droite.

Tabellawâten :  sur le cou, à droite.

Kel Azanièrès : III et  sur la gauche du cou.

KEL AÉR. (Suite.)

KEL TEFGÛM et KEL ÂNU WACHCHEREN :  *taməllālit.*

IGDÂLEN :  ou

IZEGGÂREN : II II sur chaque joue.

KEL ĀGADEZ : I O I sur la gauche du cou.

IMMARSUTAN : fente sur l'oreille gauche.

IZAMAWATTÂN : fente sur l'oreille droite.

IG'ERMÂD'EN et KEL TAFÎDET D'EL-KÀSUS : III I en travers de la nuque.

KEL TAFÎDET D'ABÛ-LKÀS : III à 10 cm. derrière l'oreille droite, et un trait de feu sur la mâchoire droite, en long.

IZAYÂRKAN :  encadrant chaque oreille.

KEL ELLAO : II au-dessus de l'œil droit.

CERTAINS IRRÉG'ANÂTEN : *tẓôẓlọt* (« marque pour discerner »).

IRANDAR'AN DU DAMMERGU :  IZAYÂRKAN :  MALLÂMÊY : 

KEL TÂMAT :  TAMEZZGÎDDA : II

KEL G'ERÈS.

TAMBARI (Amnôkal) :

ttabẹl II O II ou O II

KEL UNWAR et AZAO-MELLEN :

 sur l'antérieur droit.

TÉTÉMAQQÂRET :



1. *āmat.*
2. *tiknâxin* (jumelles).

KEL G'ÉRET :



tagāist (outarde).

KEL G'ERES-ANGWA (Damergu) :

ARABES.

Deremchâka :

sur la face droite du cou (pour les bovins, sur la cuisse droite).

Sîdî ʿAlî Uld Ibrâhim (chef).

Fraction Zrâhna :

Méni, qâdî des Arabes : *idem* + un petit trait sous la gorge.

Torchân (les Taïtoq font de même).

(Yaeddès : même marque, mais la queue du plus écartée).

Kûnta (Echcheîkhen) de T'âwa (chef El-Bekkây O. ʿAbîdîn) :

bovins : 2 *ilakaḍ* II quelquefois réunis H sur la cuisse droite.

Kûnta d'Agadez (chef Sîdi ʿÔmar ech-Chîkh) :

L-at-Twâj (vassaux des Deremchâka) :

Taggât (vassaux des Deremchâka) :

Ndrakhua (fraction arabe relevant d'Agadez) :

et | sur le devant de la cuisse.

Ulad ʿEzzi (Kel R'ezzi du Twât) :

Irrég'anâten de Kâti (fraction des Deremchâka) :



2 points en relief sur la jugulaire droite, ou bien à gauche et à droite à la fois.

1 trait sur le cou.

CONCLUSIONS

L'organisation tribale et sociale en général se dissout dans la « paix obligatoire » et le contact de notre civilisation ; les moyens de vivre du nomadisme pur diminuent, car sans élargissement des disponibilités en eau, il n'y a pas d'intérêt à vivre misérablement du produit de troupeaux qui fondent sous les épizooties ou dont le rapport décroît. L'ordre ancien disparaît malgré nous et souvent par nous ; au lieu d'assister à cette décadence, il nous appartient de soutenir la société indigène et l'état politique dans tout ce qu'ils ont de compatible avec notre établissement. Il est nécessaire d'élargir les débouchés commerciaux : il s'agit d'inciter les nomades Kel Dinnîk, piètres commerçants, à transporter ; possédant de magnifiques pâturages, leur bétail suffit à la vie ; proches des pays du mil, ils ne souhaitent pas améliorer un standard de vie qui risque de baisser. La question des prix des transports et du bétail est primordiale.

On assiste à l'exode inévitable des serviteurs vers les régions où ne subsiste pour eux nulle contrainte, même morale, et où il leur est possible de subsister sans travail. Les groupements d'Affranchis (*Idərfan*) depuis notre occupation et avant elle par les Imâjer'en ou d'Éklan émancipés de leur propre chef ou par l'Administration, nous amèneront à réagir pour ne pas nous laisser déborder.

Il convient de favoriser l'élevage du chameau ; les bovins payent un lourd tribut à la peste bovine malgré les efforts dispersés du service zootechnique.

La minorité des anciens maîtres du pays doit être préservée.

En plaçant partout des « chefs » maraboutiques ou de basse extraction, déconsidérés dès l'origine, nous avons commis de lourdes erreurs ; l'aristocratie seule, dans ces sociétés fortement hiérarchisées, pouvait tenir le pays et ses sujets ; la « race » sait parler. La difficulté pour nous est de découvrir et de restaurer lentement cette autorité sans faille ; les Ineslemen, ayant dépouillé, grâce à notre complicité inconsciente, les Imâjer'en de leurs droits, de ces « coutumes » qui les faisaient vivre (*tamẹẓẓādəq* contre *tūsẹ*) en déguisant leurs droits religieux enflés sous le nom de *tamẹẓẓādəq* — droit spirituel passant pour plus légitime que le tribut de protection ou *Sūsẹ* — ne cessent d'accroître leur puissance temporelle tout en contribuant à faire haïr en nous les protecteurs de leurs spoliations.

BIBLIOGRAPHIE

Abadie (Col. M.). — *La colonie du Niger.* Paris, *Soc. Édit. géogr., marit. et col.*; 466 pages, 88 planches hors-texte, et une carte au 1/2.500.000e.

Arnaud (Rob.). — *Les Oullimiden sous la domination française* (s. d.), ms. Arch. Soudan.

Arnaud (Rob.) et Pasquier (Cap.). — *La situation politique musulmane chez les Oullimidens. Bull. Com. Afr. fr.*, Renseign. col., XVII, 1907, p. 91-96 et 122-123.

Barth (Dr. H.). — *Reise von Kuka nach Timbuktu.* Gotha, *Petermanns Mitteilungen*, 1855, p. 3.
—— *Rückreise von Timbuktu nach Kano, ibid.*, 1855, p. 85.
—— *Reisen und Entdeckungen in Nord und Central Afrika, in den Jahren 1849 bis 1855.* 5 vol. in-8e, avec cartes, illustr. et pl. Gotha (J. Perthes), I, 1857-1858.

Baty (Von). — *Le dernier rapport de von Bary sur les Touaregs de l'Air.* Paris, Fischbacher, 1898.

Betrix (Com.). — *La pénétration touareg.* Paris, 1911, 1 vol. in-8e.

Cauvin (Cap.). *La pénétration saharienne et les méharistes soudanais.* Paris, *Bull. Soc. Géogr. com.*, XXX, 1908, p. 505-518-553.

Chudeau (R.). — *Le Sahara soudanais.* Paris, 1909, gr. in-8e, 37 phototypies, 83 fig. et cartes; A. Colin.
—— *Peuples du Sahara central et occidental.* Paris, *L'Anthropologie*, XXIV, 1913, p. 185-196.
—— *Quelques renseignements ethnographiques sur le Sahara et le Soudan.* Paris, *Bull. Soc. d'Anthropologie*, p. 136-146, 4 fig.
—— *D'Iférouane à Zinder. Compte rendu hebdom. des séances de l'Ac. des Sc. de Paris*, 1906, CXLII, p. 530-531.
—— *L'Aïr et la région de Zinder.* Paris, *La Géographie*, XV, 1907, p. 321-336, une carte au 1/1.250.000e.

Cortier (Cap. M.). — *Le pays des Touaregs Ioullimiden.* Paris, *La Géographie*, XXI, 1910, p. 221-236.
—— *L'Adr'ar' des Ifor'as.* Paris, *La Géographie*, XVII, 1908, p. 265-280.

Falconer (J. D.). — *The geology and geography of Northern Nigeria.* London, Mc Millan and Ce, 1911, in-8e, XIV + 295 pages, pl., ill., fig. et cartes h.-t.

Fonferrier (Cap.). — *Études historiques sur le mouvement caravanier dans le cercle d'Agadez*, Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, 1933, p. 309 et suiv.

Foureau (Gouverneur). — *Documents scientifiques de la mission saharienne (Mission Foureau-Lamy).* Paris, 1905, 2 vol. in-4e de IV + 1.210 pages illustré de 328 fig. dans le texte et de 30 pl. h.-t., et un atlas de 16 cartes en couleur; Masson.

Gadel (Comm.). — *Notes sur l'Aïr.* Paris, *Bull. S. G. Afr. Occ. fr.*, ne 1, 31 mars 1907, p. 28-52.

Ganory-Dubourdeau (Cap. R. H.). — *Étude sur la création de cantons de sédentarisation dans le cercle de Zinder.* Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, 1924, p. 239 et suiv.

Gautier (E. F.). — *The ancestors of the Tuareg.* New-York, *The geographical Review*, XXV, 1935.

Gironcourt (G. de). — *L'Art chez les Touaregs.* Paris, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1914, p. 42-50.
—— *Documents scientifiques des missions De Gironcourt en Afrique occidentale*, 1908-1909 et 1911-1912. Paris, *Éditions de la Soc. de Géographie*, 1920, gr. in-8e, IV + 623 pages, une carte dépliante en coul., nombreuses reproductions dans le texte et h.-t.

Harper Kelley. — *Harpons, objets en os travaillé et silex taillés de Tafedjit et de Tamaya Mellet (Sahara nigérien).* Paris, *Jour. Soc. des Africanistes*, IV, fasc. 1, 1934.

TAMESNA.

Ibn Khaldoun. — *Histoire des Berbères et dynasties musulmanes*, trad. De Slane, Alger et Paris, Duprat, 1854, 3 vol. in-4°.

Jean (Lieut.). — *Les Touaregs du sud-est (l'Aïr). Leur rôle dans la politique saharienne*. Paris, Larose, 1909, in-8°, IV + 361 pages.

Laumeur (Cap. Y.). — *Les témoins d'une civilisation ancienne dans le cercle de Tahoua*. Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, XVI, n° 2, avril-juin 1933.

Mangeot (Col.) et Marty (P.). — *Les Touaregs de la boucle du Niger*. Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, 1918, n° 1, 2 et 3.

Marty (P.). — *L'Islam et les tribus de la colonie du Niger (ex-Zinder)*. — Paris, *Revue des Études islamiques*, IV, 1930, p. 333-432.

Mouret (Comm.). — *Population blanche préhistorique (région de Zinder)*. *J. O. du Haut-Sénégal-Niger*, I-X, 1909.

Palmer (H. R.). — *Sudanese Memoirs*. Lagos, 1923, 3 vol. in-8°.
—— *Notes on some Asben records*. London, *Jour. of Afr. Soc.*, vol. IX, 1909-1910, p. 388 et suiv.
—— *The Tuareg Veil*. *Geog. Jour.*, LXVIII, nov. 1926, p. 412-418.
—— *The Tuareg of the Sahara*. *Jour. of Afr. Soc.*, vol. XI, 1931-1932, p. 153 et suiv. et 293-308.

Renaud (J.). — *Étude sur l'évolution des Gréss vers la sédentarisation*. Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, 1922, n° 2, p. 259-262.

Richer (Dr. A.). — *Les Oullimidens*. Paris, Larose, 1925, in-8°, XII+359 pages avec 17 reproductions phot. et une carte.

Riou (lieut.). — *L'Azalay d'automne 1928*. Paris, *Bull. Com. Afr. fr.*, Renseign. col., mai 1929, p. 281 et suiv.

Rodd (Francis Rennell). — *A journey in the Air*. London, *Geogr. Jour.*, LXII, août 1923, p. 81-109.
—— *People of the Veil. Being an account of the habits, organisation and history of the wandering Tuareg tribes which inhabit the mountains of Air or Asben in the Central Sahara*. London, Mc Millan, 1926, in-8°, XIII + 504 pages.
—— *Une mission anglaise en Aïr*. Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, 1928, p. 695-707.
—— *A second journey among the Southern Tuareg*. London, *Geogr. Jour.*, vol. LXXIII, janv. 1929, p. 1-19.
—— *A second journey. Notes on scientific results*. London, *Geogr. Jour.*, fév. 1929, p. 146-158.

Rottier (Comm.). — *La vie agricole en Aïr (Sahara central)*. Paris, *Bull. Com. Afr. fr.*, Renseign. col., nov. 1929, p. 625-642.

Tardivet (R.). — *Les sultans de l'Aïr*. Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, oct. 1928.

Urvoy (Cap. Y.). — *Chroniques d'Agadez*. Paris, *Bull. Soc. Africanistes*, 1934, fasc. II.
—— *Histoire des Oullimidens de l'Est*. Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, janv.-mars 1933, p. 66-98.
—— *Histoire des populations du Soudan central (Colonie du Niger)*. Paris, *Bull. Com. Ét. hist. et scient. A.O.F.*, Série A, 1936, n° 5, et Larose, 1936, in-8°, 352 pages avec 20 cartes et nombreuses phot. dans le texte, 8 pl.

Zeltner (Fr. de). — *Objets en pierre polie de l'Aïr (Sahara Soudanais)*. Paris, *L'Anthropologie*, III, 1912.
—— *Les gravures rupestres de l'Aïr*. Paris, *L'Anthropologie*, 1913; et *Bull. Com. Ét. hist. et scient. de l'A.O.F.*, 1916.
—— *Les Touaregs du Sud*. London, *Jour. of the Royal Anthrop. Inst.*, 1914, vol. 44, juill.-déc.
—— *Études anthropologiques sur les Touaregs du sud*. Paris, *L'Anthropologie*, XXV, 1914, p. 459-476.
—— *A propos des Touaregs du Sud*. Paris, Alcan.

Zeltner (Mme F. de). — *Les boîtes en cuir moulé du Soudan*. Paris, *Jour. Soc. Africanistes*, II, fasc. 1, p. 23-25, 1932.

TABLE DES MATIÈRES[1]

PAGES

AVERTISSEMENT I

TABLEAU DES CARACTÈRES PHONÉTIQUES, SIGNES ET ABRÉVIATIONS EMPLOYÉS II

I. LE MILIEU :

1. Situation géographique 1
2. Orographie 3
3. Structure 4
4. Climat 7
5. Hydrographie 10
6. Faune 11
7. Flore 20
8. Ressources locales pour l'alimentation, le vêtement, la construction, les techniques, les industries 22

II. HISTOIRE :

1. Notes sur l'histoire de l'Azâwar' (*Ăzăwəγ*) et de l'Ader (*Ădər*) jusqu'à la conquête française (1900) 42
   A. Légendes et traditions concernant l'histoire lointaine : Les premiers habitants; les migrations historiques; formation des États Twâreg 45
   B. Les Iullemmeden de l'Est (*Kél Dinnik*) 55
   C. Notes sur l'histoire des Arabes du Cercle de T'âwa 67
2. Histoire du Dinnîk (*Dinnik*) depuis 1900 79

III. LES POPULATIONS NOMADES (cf. Annexe I) :

1. Races. — Répartition géographique actuelle :
   A. Twâreg (Berbérophones) 107
   B. Arabophones 108
2. Démographie 109
3. Anthropologie physique 110

[1] Le plan de cette étude a été emprunté, dans ses lignes essentielles, au *Plan de Monographie régionale* (Paris, Larose, 1933).

IV. LES TECHNIQUES :

1. Le feu :

Allumage; combustibles; alimentation et conservation; le feu dans la Religion et en matière juridique; emploi industriel et domestique du feu..... 111

2. Le fer :

Légendes et traditions relatives à cette technique :

A. La fonte..... 112

B. La forge :
Construction et aménagement; matériel; production; les ouvriers..... 112

3. Autres métaux..... 113

4. Le sel :

Les matières salines; extractions de Teg'idda-N-Tesemt (*Tegidda-N-Tasemt*); bassins salants; exploitation; commerce des produits..... 114

5. La pierre :

Instruments, ornements; gravure..... 117

6. Le bois :

Outillage; produits..... 117

7. Vannerie. — Broderie. — Sparterie. — Tressage. — Teinture. — Filage et Tissage..... 117

8. Poterie..... 121

9. Les armes..... 123

10. Le cuir..... 124

V. LES INDUSTRIES :

1. Industries d'acquisition :

A. Cueillette..... 127

B. Chasse..... 127

2. Industries de production :

A. Élevage :
Transhumance..... 131
Les terrains de parcours (cf. Annexe I).
Élevage et art vétérinaire; épidémiologie..... 133
Élevage du chameau; art vétérinaire; marques de chameaux (cf. Annexe II). 137

B. Agriculture :
Droits fonciers..... 145
Plantes cultivées..... 147

3. Industries de consommation :
Aliments 147
Repas 148
Interdits alimentaires 149
Régimes alimentaires 150
4. Industries de protection :
Ressources de la terre, de la flore, de la faune 152
A. Habitation :
Types d'habitations; la tente de peau; la hutte d'estivage; la hutte de nattes; la hutte des semi-sédentaires; la hutte permanente (sédentaires noirs); la maison de pisé 153
B. Vêtement :
Vêtement masculin 168
Vêtement féminin 176
5. Industrie des transports :
La selle, le bât, etc. 177
6. Techniques pures :
Médecine 180
7. Phénomènes esthétiques :
A. Jeux 182
B. Arts plastiques 186
C. Arts musicaux 186
D. Littérature 186

V. LA SOCIÉTÉ ET L'ÉTAT :
1. Les castes 188
2. Les charges (*Tiuṣe*, *Təkāsit*, *Tāmaṣṣādaq*) 191
3. La guerre 192
4. Le ttebel 192
5. Vie politique 192

VII. LA FAMILLE (Cf. *Le Droit*, p. 210 et suivantes).

VIII. LE MARIAGE. — CONCEPTION. — GROSSESSE. — ACCOUCHEMENT. ENFANTS. — JEUNES GENS. — CLASSES D'ÂGE (Cf. *Le Droit*).

IX. MORT. — FUNÉRAILLES (Cf. *Le Droit*, p. 210 et suivantes).

X. VIE ÉCONOMIQUE :

1. Tableaux de recensement 195
2. Les courants d'échanges. — La Tar'lamt (*Tâylamt*) 196
3. Le marché 199
4. Budgets familiaux 199

XI. L'ÉTAT ET LE GOUVERNEMENT :

1. Forme de l'état 201
2. Les grandes tribus nobles 202
3. Chefferies du cercle de T'âwa 202
4. Généalogies 203
5. Liste nominative des Imajer'en (*Imâžəyən*) du Dinnîk 206
6. Main-mise des Ineslemen sur le pouvoir 208

XII. LE DROIT :

1. La famille :
   Parenté et alliance 212
   Mariage; filiation; divorce 214
   Le nom; baptême 223
   Circoncision; puberté 224
   Mort; funérailles; deuil 225
   Droits et devoirs réciproques des membres de la famille 227
   Adoption 227
   Tutelle; émancipation; interdiction 228
2. Des biens :
   Régime foncier 231
   Biens privés; successions 235
   Donations entre vifs; testament 238
   Contrats et obligations 238
   Prescription 241

XIII. CROYANCES ET RELIGIONS :

1. Géomancie 242
2. Rites magiques et superstitions 243
3. Les cultes 245
4. Ouvrages utilisés 246
5. Statistique des écoles coraniques 249

Pages.

ANNEXE I. — TRIBUS DE L'AZÀWAR' :

Tableaux des tribus..... 252

ANNEXE II. — INDEX DES «FEUX»..... 259

CONCLUSIONS..... 271

BIBLIOGRAPHIE..... 273